T. II. — N° 4. JANVIER 1856.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

S. M. l'Impératrice, voulant témoigner l'intérêt que lui inspirent les salles d'asile placées sous son haut patronage, a daigné décider qu'elle accorderait vingt-cinq médailles aux meilleures directrices de ces utiles établissements. Par ordre de Sa Majesté, le ministre de l'instruction publique et des cultes a invité MM. les recteurs à désigner les directrices qui, dans chaque académie, se sont rendues dignes d'être signalées à l'attention de l'Impératrice, et de recevoir ainsi la plus haute récompense à laquelle leur mérite modeste puisse aspirer. (*Moniteur.*)

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

SECOURS AUX COMMUNES

POUR MAISONS D'ÉCOLE ET SALLES D'ASILE.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date des 30 novembre, 1er, 3, 6, 10 et 12 décembre 1855, des secours sur les fonds de l'État ont été accordés aux communes ci-après désignées, pour les aider dans les dépenses d'établissement et d'entretien de maisons d'école et de salles d'asile :

Ployart-et-Vaurseine (Aisne), acquisition, appropriation	1500 fr.
Saint-Etienne-à-Arnes (Ardennes), secours supplémentaires	1000
Taponnat (Charente), appropriation	400
La Rochelle (Charente-Inférieure), acquisition	6000
Bretteville-sur-Laize (Calvados), acquisition, appropriation	3500
Négrondes (Dordogne), acquisition, construction	1500
Noël-Cerneux (Doubs), secours supplémentaires	1000

Ailly (Eure) acquisition	500 fr.
Noaillan (Gironde), construction	1000
Velles (Indre), mobilier	100
Géruge (Jura), acquisition, appropriation	700
Croisic (Loire-Inférieure), secours supplémentaires	1000
Neuvy-en-Sullias (Loiret), acquisition, construction	1500
Sully-la-Chapelle (id.), construction	1000
Maurois (Nord), acquisition, construction	3000
Auteuil (Oise), construction	1000
Coye (id.), acquisition, appropriation	2500
Lancie (Rhône), construction	2000
Larajasse (section de l'Aubépin), (id.), construction	2000
Bagneaux (Seine-et-Marne)	2000
Apt (Vaucluse)	1000

Par arrêtés en date du 12 janvier, des médailles et mentions honorables ont été décernées aux directrices dont les noms suivent :

MAINE-ET-LOIRE.

Mentions honorables. — Mmes Guéry, sœur Saint-Laurent, directrice à Cholet; Minier, sœur Sainte-Anne, directrice à Segré.

INDRE.

Médaille d'argent. — Mme Robin-Lucas, directrice de l'asile Notre-Dame, à Châteauroux.

Médaille de bronze. — Mme Lemoine, sœur Philippine, directrice de l'asile de la Châtre.

Mention honorable. — Mme Gauthier, sœur Émerance, directrice à Saint-Gaultier.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

QUELLE EST L'INFLUENCE MORALE DES SALLES D'ASILE?

A Monsieur le directeur de *l'Ami de l'enfance.*

Paris, 4 janvier 1856.

Monsieur,

J'ai visité quelques pays voisins, tout exprès pour y étudier les salles d'asile et les écoles primaires. J'ai vu partout des maîtresses bien apprenantes et des petits enfants bien appris; mais ce que je n'ai point su et ce que je voudrais savoir, ce n'est pas si les chambres des classes sont hautes, bien aérées, bien carrelées, bien passées à la chaux, ni même si les enfants sont vêtus de laine,

frottés des mains et baignés en saison; ni s'ils marchent en cadence, s'ils suivent de l'œil, et s'ils ne chantent pas faux; s'ils ne se donnent pas des coups de pieds sous les banquettes et s'ils ne se tirent ni les cheveux ni les jaquettes; ni enfin, s'il n'y a pas trop d'enfants pleureurs, et si la pauvre maîtresse, à force de crier elle-même, ne s'enroue pas.

Ce n'est point cela seulement que je voudrais voir ni revoir, parce que je l'ai assez vu; mais ce que je voudrais savoir, parce que je ne le sais pas, ou que je le sais mal, c'est l'influence des bonnes paroles de la maîtresse sur le caractère de l'enfant et l'influence contraire des mauvaises paroles et des mauvais exemples du père, lorsqu'il y a des pères de cette sorte.

Enfin, je voudrais savoir, pour prendre cet enseignement par les deux bouts, si les enfants qui, après deux ou trois ans d'Asile, passent à l'Ecole primaire, y sont plus accoutumés dès les premiers pas, que les enfants venus directement de chez leurs parents; s'ils y conservent, mêlés aux autres, la primauté du rang de l'Asile; si, en fin de classe primaire, leur intelligence s'est plus vite et plus amplement développée.

Je voudrais surtout savoir si les dociles enfants de la Salle d'asile sont les dociles enfants de l'Ecole primaire; si les enfants appliqués de la Salle d'asile sont les enfants appliqués de l'Ecole primaire; si les enfants empressés, attentifs et à réponse aimable de la Salle d'asile, sont les enfants empressés, attentifs et à réponse aimable de l'Ecole primaire; en enfin, si les enfants bons, naïfs, vertueux, compatissants, tendres, charitables, religieux de la Salle d'asile, sont les enfants bons, naïfs, vertueux, compatissants, tendres, charitables, religieux de l'Ecole primaire?

Si l'écolier d'Asile, devenu écolier primaire, fait sa prière du cœur et des lèvres; s'il a la crainte de Dieu et l'amour de son petit prochain; s'il est assidu, rangé, studieux, alors je dirai que l'Asile est une bonne petite institution; qu'elle est hygiénique, instructive et morale, salutaire pour le corps et aussi pour l'âme, et que la génération qui suivra nos fils et qui aura tant besoin d'union, de force et de vertu, s'en trouvera bien.

Il est très-bon sans doute de montrer à ces petits enfants à vocaliser, à compter des chiffres, à nommer des figures, à battre la mesure, à marcher le pas gymnastique; mais il faut surtout leur apprendre à devenir des hommes, en leur apprenant à prier Dieu.

CORMENIN.

P. S. Une génération de trente ans a passé depuis la première institution des Salles d'asile. L'expérience est faite. Y a-t-il moins d'enfants d'Asile parmi les jeunes gens qui ne savent ni lire ni écrire; parmi ceux qui ont figuré dans les émeutes; parmi ceux qui n'ont jamais rempli leurs devoirs religieux; parmi ceux qui ont comparu devant la police et les tribunaux; parmi les vagabonds et les jeunes détenus?

Ne serait-il pas possible de tenir, dans chaque Asile, un registre où seraient inscrits la date de l'entrée de chaque enfant, ses nom et prénoms et son âge, et où serait consigné, à sa sortie, l'état de sa santé, de son instruction, de sa moralité?

Ne serait-il pas possible de tenir un pareil registre dans chaque Ecole primaire?

Enfin ne serait-il pas possible que la Commission supérieure des Salles d'asile fît, chaque année, un Rapport dans la direction de ces idées-là?

Nous remercions M. de Cormenin de sa piquante communication. L'éminent publiciste, en quelques lignes où éclatent la verve et l'originalité de son style, a mis en un saillant relief l'importance de cette question : Quelle est la valeur morale de l'institution des salles d'asile?

En ce qui concerne la première face de la question, les salles d'asile ont déjà un passé assez long, et l'expérience a déjà parlé assez haut, pour qu'il soit possible, dans une certaine mesure, d'édifier notre honorable correspondant, et de répondre à ses charitables préoccupations. « Y a-t-il influence sérieuse de la salle d'asile sur l'enfant qui lui est confié? » Les faits sont ici d'une irréfutable éloquence : oui, pendant que les jeunes enfants fréquentent les salles d'asile, ils ressentent efficacement, profondément l'action exercée par une directrice pieuse, dévouée, intelligente; oui, et à cet égard les rapports officiels comme les témoignages officieux sont unanimes, une véritable transformation s'opère, pendant cette période, dans les instincts, dans les habitudes, dans toute la manière d'être des petits élèves; oui, leur esprit s'ouvre aux idées bonnes, honnêtes, utiles, qu'un âge si tendre est en état de saisir; leur cœur s'élève au sentiment des vérités religieuses les plus simples, à l'amour du Dieu bon qui les a créés, qui les a rachetés, qui les conserve; et l'idée du devoir présentée sous la forme la plus familière, à propos des mille incidents que fait naître chaque jour le mouvement intérieur de la salle d'asile, pénètre peu à peu dans ces jeunes âmes, pour y déposer des germes féconds, et pour y devenir le fondement de la vie morale. Oui tout cela peut être affirmé hautement. A vrai dire, le but principal, essentiel des salles d'asile est précisément de conquérir de tels résultats. Et, pour parler franchement, si ces résultats n'étaient pas obtenus, s'il ne fallait voir dans les salles d'asile que des lieux de récréation où les enfants apprennent à marquer le pas, à tourner en rond, à se ranger en files, à battre des mains en cadence ou à les agiter au-dessus de la tête; si elles n'étaient, qu'on me passe l'expression, que des salles d'exposition publique d'enfants tenus proprement, lavés, et mouchés à souhait, convenablement peignés, criant peu et ne pleurant pas, elles pourraient présenter au médecin et au professeur de gymnastique un intérêt dont nous ne méconnaissons pas le caractère, mais, pour notre part, nous réser-

verions à une autre institution les soins et le labeur que nous sommes heureux de leur consacrer.

Les salles d'asile exercent donc une influence morale excellente sur les enfants qui les fréquentent. Nous croyons le fait incontestable et nous le tenons pour incontesté.

« Y a-t-il en même temps, » pourrait demander M. de Cormenin, « une heureuse réaction de l'enfant sur les mauvaises habitudes du père et de la mère ? » Oui, et ici également notre réponse serait une énergique affirmation.

Nous aussi, nous avons parcouru quelques pays voisins pour étudier les salles d'asile et les écoles primaires. Nous avons vu les salles d'asile en œuvre à Berlin comme à Rome, à Madrid comme à Londres ; et, pourquoi ne pas le confesser ? c'est le côté moral de l'institution qui, dans nos explorations scolaires, nous a particulièrement préoccupé. Eh bien ! nous le déclarons, ici encore nous avons trouvé la plus précieuse uniformité de résultats. Pourrais-je oublier les paroles de cette directrice d'un *infant school* du triste quartier de *Whitechapel*, à Londres ? « Mes enfants, » me disait-elle, « sont involontairement, sans le savoir et par la seule force du bon exemple et de leurs naïves réflexions, un remords vivant et un doux reproche pour leurs parents ivrognes et vicieux ; ils sont plus puissants, pour les convertir au bien, que les *missionnaires de la Cité*[1], et ceux-ci les considèrent comme leurs plus utiles et plus énergiques auxiliaires. » Pour ne pas sortir de France et prendre un exemple tout près de nous, M. de Cormenin nous permettra de lui rappeler ce trait touchant : un enfant de cinq ans de la salle d'asile de Batignolles est un jour témoin d'une scène de violence entre son père et sa mère. Le père était ivre. Pendant le tumulte, le pauvre petit se cache tout pleurant dans un coin ; puis, comme son père l'appelait : « Oh ! non, » dit-il, « je ne vais pas avec toi ; tu m'as fait trop de peine. Tu ne sais donc pas combien c'est mal de trop boire et de battre maman ; on voit bien que tu n'as pas été à la salle d'asile, toi ! » Et le lendemain, le père, tout ému, allait lui-même raconter le fait à la directrice de l'asile.

La voilà cette influence qu'on invoque, la voilà sous sa forme la plus douce à la fois et la plus efficace ! L'*Ami de l'enfance* a raconté plusieurs traits de ce genre ; il n'est pas une directrice de salle d'asile qui ne pût en présenter d'analogues ; et nous nous empresserons toujours de faire connaître ceux que ces honorables fonctionnaires ou les dames patronnesses des comités voudraient bien nous communiquer.

Arrivons maintenant à la seconde face de la question posée par M. de Cormenin : l'influence de la salle d'asile se prolonge-t-elle au delà du séjour que les enfants ont pu y faire ? Et pour parler en termes précis, ainsi que le fait l'éminent auteur de la lettre :

1. Ministres anglicans qui se vouent à la mission de porter quelques idées religieuses et quelques inspirations salutaires aux familles presque sauvages des plus mauvais quartiers de Londres.

« Y a-t-il moins d'enfants d'asile parmi les jeunes gens qui ne savent *ni lire ni écrire*, parmi ceux qui ont figuré dans les émeutes, parmi ceux qui n'ont jamais rempli leurs devoirs religieux, parmi ceux qui ont comparu devant la police et les tribunaux, parmi les vagabonds et les jeunes détenus ? »

La réponse à ces questions de fait est fort difficile ; personne, que je sache, ne serait en état de la présenter ; et, certes, je pense avec M. de Cormenin qu'il serait très-intéressant de prendre les mesures nécessaires pour en préparer les éléments. Qu'on veuille bien nous permettre seulement quelques observations préalables.

Sans doute l'influence de la salle d'asile est considérable et profonde. Mais, il serait injuste de l'oublier, elle ne peut conserver son caractère et sa vertu qu'à la condition de n'être pas étouffée par des influences diamétralement contraires. Un jeune homme de dix-huit ans est saisi dans une émeute ; un enfant de douze ans est traduit pour vol devant la justice. Vous constaterez que l'un et l'autre avaient autrefois fréquenté la salle d'asile : oui, mais en la quittant, le premier avait eu sous les yeux de détestables exemples ; il avait perdu à l'atelier, à la manufacture, au contact d'une foule désordonnée et sous le feu de propos provocateurs, ces habitudes de soumission, de discipline, de respect, de déférence envers ses maîtres, contractées à un âge où toute impression est si fugitive ; mais le second s'était trouvé en proie aux incitations de camarades corrompus, peut-être même de parents vicieux ! Imputerez-vous à la salle d'asile les faits condamnables que votre statistique va consigner? Que ces deux jeunes gens, autrefois assis sur les bancs de l'asile soient devenus criminels, l'asile n'en a-t-il pas moins accompli sa mission ? n'en a-t-il pas moins été un instrument de bien, dans la mesure où la nature même des choses lui permettait de l'être ? Que pouvait faire la salle d'asile ? déposer des germes, poser des fondements. C'était à vous, père de famille, à vous maître d'école, à vous patron, à vous chef d'usine ou surveillant d'atelier, à vous société, de développer ces germes et de construire sur ces fondements. Bien loin de là vous avez étouffé les premiers et renversé les seconds. Qu'avez-vous à reprocher à la salle d'asile ? Si votre action eût été ce qu'elle devait être, vous eussiez trouvé un terrain tout préparé; alors votre tâche vous eût paru admirablement facilitée par les premières impressions qu'avec un soin si religieux on avait éveillées dans de jeunes cœurs; alors vous eussiez admiré et proclamé les bienfaits de la salle d'asile.

La salle d'asile n'est donc que la base de tout cet édifice moral qu'il importe de construire. Il faut constater son influence, il ne faut pas l'exagérer; il convient de lui demander tout ce qu'elle peut donner; mais il serait injuste d'exiger davantage, et de la rendre responsable de faits dont, après tout, rien n'autorise à lui demander compte.

Sous le bénéfice de ces réflexions, nous nous associons de grand

cœur à la proposition contenue dans le post-scriptum de M. de Cormenin; et, n'hésitons pas à le dire, ce serait une tâche digne des membres des comités de patronage de fonder cette sorte de statistique morale destinée à mettre au grand jour les résultats que la religion et la société ont obtenus déjà, et peuvent se promettre à l'avenir de l'institution des asiles : quelle a été la conduite, la vie morale de tous les enfants qui, depuis tant d'années déjà, ont passé par les salles d'asiles? C'est là, assurément, l'un des plus utiles objets de recherches que les dames patronnesses puissent proposer à leur dévouement.

S'il nous était permis de compléter, en lui donnant son développement naturel, le pensée de M. de Cormenin, nous proposerions, en même temps, non plus seulement de constater les faits, mais, par une intervention directe et personnelle, de préparer les résultats à venir. Pourquoi les dames qui composent les comités locaux ne se partageraient-elles pas la protection des enfants de la salle d'asile dont la visite leur est confiée? Chacune d'elles ne pourrait-elle prendre sous son patronage spécial deux, quatre, six, etc., des petits élèves? (Selon le nombre des dames patronnesses et celui des enfants.) Le but de ce patronage serait de veiller à ce que les enfants, à leur sortie de l'asile, ne perdent pas le fruit de l'éducation reçue, à ce qu'ils entrent dans une bonne école, et y restent, comme le dit si bien M. de Cormenin, les enfants dociles, naïfs, vertueux, compatissants de la salle d'asile. La dame patronnesse aurait soin de s'informer si *ses* enfants continuent à remplir leurs devoirs de chrétiens; elle leur donnerait de bons conseils à eux et à leurs familles; quand ils quitteraient l'école, sa surveillance ne les abandonnerait pas; elle les suivrait dans leur apprentissage; la conduite et les progrès des anciens élèves de l'asile seraient ainsi, jusqu'à l'âge où ceux-ci auraient embrassé une profession, l'objet d'une haute et intelligente sollicitude.

Cette idée d'un patronage exercé sur les enfants des asiles, et se prolongeant jusqu'aux années de l'adolescence, appartient au vénérable fondateur des salles d'asile en Italie, l'abbé Ferrante Aporti; nous en avons déjà entretenu nos lecteurs[1]. Assurément, elle est une des plus heureuses qui puissent germer dans l'esprit d'un homme de bien; nous nous permettons de la signaler de nouveau à MM. les maires présidents des comités locaux, et aux dames charitables qui ont accepté les fonctions de patronnesses. Que de bien résulterait de cette tutelle affectueuse qui suivrait chacun des petits enfants jusqu'au moment où il devient jeune homme! que de bons conseils, de pieuses inspirations prodigués! quel lien établi entre les classes pauvres et les personnes appelées naturellement à en être les protectrices et les guides! quelle influence exercée, non-seulement sur l'enfant lui-même, mais sur sa famille, par cette protectrice qui aurait tant de titres à sa reconnaissance,

1. Première année, numéro 3.

et qui s'attacherait au jeune élève comme l'ange gardien chargé de diriger ses premiers pas dans la vie!

Pour revenir à la pensée de M. de Cormenin, ce seraient là assurément les meilleures conditions dans lesquelles pût se faire la statistique morale que désire notre honorable correspondant et que nous désirons avec lui. Qui empêcherait les dames patronnesses de tenir note sur un livret spécial des faits relatifs à chacun de *leurs* enfants? Quand les petits écoliers arriveraient à l'âge d'homme, les livrets seraient déposés entre les mains de l'autorité municipale, et l'on posséderait ainsi une sorte de compte ouvert sur chacun des enfants qui auraient passé par les salles d'asile.

Quoi qu'il advienne de cette idée, nous sommes plein de sécurité sur les résultats de l'enquête que l'on pourrait entreprendre dès aujourd'hui, au point de vue des faits accomplis : nous sommes de ceux qui croient au progrès moral par l'éducation; nous n'hésitons pas à affirmer que la bonne semence n'a pas été, depuis vingt ans, persévéramment répandue, tant de pieuses paroles redites, tant de bons conseils prodigués, tant de douces prières répétées par des bouches innocentes, tant d'actes charitables accomplis, sans que les jeunes âmes, comme des plantes caressées par un air vivifiant, se soient fortifiées dans l'atmosphère que renouvelaient sans cesse autour d'elles d'infatigables dévouements.

Il y a quelques jours à peine, Paris, interprète du pays entier, acclamait, dans une ovation sans exemple, cette armée qui, sur des rivages inhospitaliers, a porté si héroïquement le glorieux drapeau de la France; tout un peuple saluait de ses applaudissements et de ses enthousiasmes les magnanimes enfants que le monde avait appris à lui envier. Eh bien! ces hommes qui, à huit cents lieues de la patrie, avaient déployé tant de force à la fois religieuse et guerrière, qui venaient de rendre à l'Orient le spectacle depuis longtemps oublié de ces vertus qui font les héros et les saints, ces mêmes hommes, il y a quinze et vingt ans au plus, étaient assis, pour la plupart, dociles à la voix d'humbles femmes, sur les bancs de ces écoles et de ces salles d'asile où a pris place aujourd'hui la génération qui leur succédera un jour. De ces salles d'asile et de ces écoles, de timides enfants avaient emporté l'esprit de respect et d'obéissance, l'instinct de la hiérarchie, l'amour de la règle; et quand le pays, pour la défense d'une cause juste, a dû se résoudre à tirer le glaive, il s'est trouvé que ces enfants, devenus hommes, unissaient au sentiment de la discipline qui maîtrise les passions, le courage persévérant qui triomphe des obstacles, et que leur cœur était naturellement à la hauteur des grands périls et des grands devoirs.

Voilà l'épreuve qui vient d'être faite, voilà l'expérience que, pour la justification de son système d'éducation populaire, la France peut à bon droit invoquer aujourd'hui. Certes, il serait puéril d'exagérer la part qui, dans ce triomphe commun, revient à l'humble

institution des salles d'asile. Mais, après tout, nous le répétons, les salles d'asile forment la base de l'édifice. Cette base est donc vraiment bonne; et nous croyons que, pour M. de Cormenin comme pour nous, les résultats acquis doivent être une heureuse garantie de l'avenir.

Eug. RENDU.

MOUVEMENT, AIR, SOLEIL!

Les salles d'asile ont pour but de former des âmes saines *dans des corps sains*. L'intérêt hygiénique doit donc préoccuper vivement toutes les personnes qui, à des titres divers, mettent la main à l'œuvre de l'éducation de la première enfance.

Quiconque a visité un certain nombre de salles d'asile, quiconque surtout a pénétré dans les *garderies*, a remarqué au milieu des physionomies vives, animées, riantes, de tout ce petit peuple, des visages pâles, bouffis, étiolés, et dont la peau est blafarde et sèche. Ces visages sont ceux d'enfants affectés d'une maladie qui est, en général, le résultat d'un séjour plus ou moins prolongé dans une habitation humide, obscure, trop étroite; d'une alimentation insuffisante; du défaut d'exercice en plein air, et qu'on désigne sous le nom bien connu de *scrofules*[1].

L'humidité, la pluie, la boue, la mauvaise nourriture, la malpropreté, l'insuffisance des vêtements, conditions ordinaires de la vie pour les enfants de village, n'engendrent cependant presque jamais chez eux la maladie scrofuleuse. La raison en est que ces enfants s'exercent violemment, et se livrent continuellement à des jeux actifs, gymnastique salutaire qui contre-balance les influences fâcheuses auxquelles ils sont soumis. Dans les villes, au contraire, des influences semblables produiront les scrofules chez les enfants des quartiers populeux, aux rues étroites, fangeuses, aux maisons hautes et sans cour, pauvres êtres condamnés aux rez-de chaussée malsains, aux soupentes, aux taudis. En une telle situation, les enfants ne se développent que très-imparfaitement. Tout jeunes ils sont rachitiques; ils montrent des membres tristement distendus, une poitrine aplatie, un ventre et une tête énormes, une face petite et rabougrie, une bouche presque dépourvue de dents.

Cette différence entre les enfants de la campagne et les enfants des villes est universellement constatée. On voit immédiatement quel parti on pourrait tirer, dans l'intérêt de la santé du peuple, du séjour des enfants dans les établissements où ils passent la journée tout entière; on comprend combien il est important de combattre

1. Voy. le *Traité et pratique de la maladie scrofuleuse*, par Vincent Duval.

dans les salles d'asile des villes, par des précautions et des soins particuliers, ces causes permanentes de la maladie scrofuleuse.

En premier lieu, il faut que l'asile soit situé sur un point élevé, au grand air et au soleil, et abrité autant que possible contre le nord et l'ouest. Il suffirait souvent, pour guérir des individus à constitution ultra-lymphatique, de les plonger, tout le jour, dans une atmosphère sèche et lumineuse. Plus les sujets sont jeunes et débiles, plus ils ont besoin que l'action d'une lumière vive seconde le développement régulier de leurs organes. Pour les enfants comme pour les plantes, la lumière est un principe de vie dont on ne saurait les priver impunément.

La seconde condition de la guérison des scrofules, c'est un exercice corporel fréquemment répété. Il serait souverainement désirable que toute salle d'asile, comme aussi toute école, possédât non-seulement un préau découvert où les enfants pussent se livrer à la course, à la danse, aux sauts, aux divers mouvements gymnastiques, mais encore, si cela était possible, un jardin planté d'arbres, où ils eussent la liberté de prendre des ébats variés, de manier les petits instruments de jardinage, la bêche, la ratissoire, le râteau, chacun selon ses instincts et ses forces. On ne sait pas assez combien sont admirablement salutaires pour la santé les mouvements provoqués par les petits travaux de culture. Voyez les jeunes campagnards; quelle fraîcheur de teint! quelle vigueur dans tous leurs membres, exposés qu'ils sont cependant à toutes les intempéries des saisons!

C'est pitié de voir, dans la plupart des villes, à Paris même, au centre des quartiers populeux, et surtout dans les grands bourgs qui entourent la capitale comme d'une ceinture, à Belleville par exemple, des enfants de deux à sept ans, entassés au nombre de deux cents, deux cent cinquante, dans des salles sombres et basses, et ne sortant de ces classes que pour trouver un préau resserré entre des maisons, sans lumière, sans verdure, sans soleil, sans rien de ce qui donne aux enfants la gaieté, le mouvement, la vie. L'aspect de pareils asiles amènerait presque à se demander s'il ne vaudrait pas mieux voir les pauvres enfants s'ébattre isolément, mais en liberté et au grand air, sur les boulevards extérieurs, ou dans quelque jardin public, dussent-ils devenir un peu moins habiles à marquer le pas et à croiser les mains sur la tête. Pourquoi, lorsqu'il s'agit de la santé des enfants, lorsqu'il s'agit de préparer la génération qui doit donner au pays de robustes ouvriers et de valeureux soldats, pourquoi, en vérité, tant de parcimonie de la part des villes? Quoi! on trouve des millions pour élever des palais splendides ou décorer des mairies, et l'on ne voterait pas quelques milliers de francs afin d'assurer aux pauvres enfants, nés faibles et rachitiques, l'espace pour s'ébattre et le grand air pour se fortifier!

Cette nécessité absolue de respirer abondamment, ce besoin impérieux d'exercices corporels variés et répétés nous amène à cette autre conclusion, qu'il est indispensable de ne pas prolonger ou-

tre mesure, dans les salles d'asile, les leçons diverses, les démonstrations, les petits travaux intellectuels. On combine, je le sais, dans les bonnes salles d'asile, avec l'art le plus ingénieux, une foule de mouvements des mains, des pieds, du corps tout entier; et les enfants y changent à chaque instant de position et d'attitude. On y chante aussi très-souvent, et le chant est favorable au développement des organes intérieurs : c'est un besoin perpétuel, en effet, pour les petits enfants, ou de parler ou de crier, et, je le répète, le chant est une satisfaction régulière donnée à ce besoin. Tout cela, sans doute, est excellent; mais cela est encore insuffisant. C'est au dehors, c'est au grand air qu'il faut que les enfants prennent, toutes les fois que le temps le permet, l'exercice dont ils ne sauraient se passer. Qu'on ne les retienne donc que le moins possible sur les gradins ou sur les bancs; pour eux, point de tension prolongée d'esprit, pas d'études proprement dites, point de ridicules excitations à apprendre par cœur des phrases qu'ils ne comprennent pas, et de ces interminables dialogues que récitent souvent, à la sotte joie de certaines directrices, de pauvres petits *enfants prodiges*, c'est-à-dire des enfants perroquets; rien de tout cela; mais simplement de petites histoires bien courtes, racontées avec simplicité; des interrogations de nature à exciter l'intérêt; quelques petites notions de calcul et d'épellation chantées, des explications d'images pieuses ou de petits objets d'histoire naturelle; et en même temps et surtout de l'air, de l'air, et encore de l'air! Voilà la salle d'asile, telle qu'elle doit être, pour combattre avec efficacité les germes des maladies que nourrissent en eux un si grand nombre de petits enfants des villes.

Une dame qui porte noblement un nom illustre, et qui, dans son dévouement aux intérêts de la première enfance, poursuit tout à la fois en France et en Angleterre l'amélioration de tout ce qui se rapporte à la situation hygiénique des asiles, nous citait dernièrement des faits qui, il est facile de le croire, doivent se reproduire fréquemment. Dans l'école paroissiale de Saint-Thomas, à Dublin, sept petites filles sur vingt-sept furent tout à coup atteintes de scrofules. On s'enquit des causes de la maladie : on apprit que, par suite des pluies abondantes, et aussi par désir de la maîtresse de *faire briller* ses jeunes élèves, les pauvres petites avaient, pendant tout l'été, suspendu les récréations prises d'habitude au dehors. A ...., en Ecosse, on interdit, une année, par crainte du typhus, qui exerçait de violents ravages, les sorties ordinaires des jeunes enfants reçus dans un pensionnat de la ville. Ce système fut prolongé trois mois durant : les scrofules se déclarèrent chez un tiers des enfants.

Combien de faits analogues pourrait présenter l'histoire des établissements d'éducation! Nous le répétons donc : du mouvement pour les enfants, des exercices au dehors! de l'air, de la lumière, du soleil!

SALLE D'ASILE ET GARDERIE[1].

(Suite.)

La lettre de Mlle Delphine était ainsi conçue :

« Monsieur l'inspecteur,

« J'obéis à votre bienveillante recommandation ; je viens vous exposer ce que nous avons fait, Mlle Brigitte et moi, pour tirer le meilleur parti possible des conditions nouvelles où se trouve placé notre asile communal ou plutôt notre garderie; car je ne sais encore si l'établissement mérite le nom d'asile; vous en déciderez....

« Combien vous aviez raison, monsieur, de me répéter que les obstacles deviennent souvent des moyens de succès ménagés par la Providence! Faute de ce bon conseil, j'aurais pu méconnaître le caractère de bien des difficultés ; grâce à vous, j'ai fini presque toujours par trouver le bon côté de chacune d'elles. La cause première de toutes ces difficultés, c'était une pénurie presque incroyable, eu égard à l'importance de notre œuvre. Hélas ! je vais être obligée d'entrer dans un détail de si petites dépenses que je n'oserais le faire si vous ne me l'aviez expressément demandé, si vous ne saviez pas, vous, monsieur, tout ce que peut valoir une somme de 20 fr. pour une humble école rurale, et combien le vote d'une telle somme est souvent difficile à conquérir.

« En nous accordant une allocation annuelle de 565 fr. : 365 fr. pour Mlle Brigitte, 200 fr. pour moi, dont 100 fr. de traitement fixe et 100 fr. d'indemnité de logement, notre conseil municipal était allé aussi loin que le lui permettaient ses ressources. M. le maire n'aurait point osé demander davantage; il avait même jugé prudent d'éluder la question des frais que devaient occasionner mon séjour à l'asile modèle, l'appropriation du local et l'achat des objets mobiliers les plus indispensables : « Qu'on ne s'en inquiète « point, avait-il dit, j'y saurai pourvoir à l'aide de la somme portée « au chapitre des dépenses imprévues de notre budget. » Or cette somme s'élevait à 130 fr. Bien que M. le maire l'eût mise tout entière à ma disposition, n'était-il pas nécessaire de procéder avec une économie qui pouvait paraître gênante? — Je partis pour L.... Le voyage par la voiture publique, aller et retour, devait me coûter 6 fr., je ne pouvais dépenser moins de 1 fr. 50 c. par jour; j'y restai huit jours. Il ne fallait pas prolonger mes études, si je voulais qu'il me restât une centaine de francs pour notre mobilier et pour l'appropriation de notre local. Suivre pendant huit jours les exercices de la salle d'asile modèle, c'était assurément trop peu, mais la directrice me prêta quelques livres : ceux de M. Cochin, de M. Rendu, de M. Doubet, de Mme Carpentier.... excellents maîtres qui ne me quittent plus ; je me con-

1. Voy. les numéros 9 et 10 du tome I, et le numéro 2 du tome II.

solai d'ailleurs en me disant que plus tard, je pourrais revenir à l'asile, et, instruite par l'expérience, en tirer plus de profit encore. Heureuse de revoir ma mère, de me mettre à l'œuvre, si je revins de L... avec le regret de n'avoir pas achevé mon noviciat, j'en rapportai du moins une idée assez nette de l'œuvre à accomplir, et l'espoir d'obtenir un succès suffisant pour faire aimer l'asile de toutes nos mères de famille.

« J'y avais appris de plus, et je m'en applaudis bien vivement, à apprécier avec justesse les conditions financières qui m'étaient accordées.

« Ce n'était pas un traitement fixe et payé intégralement sur le budget communal qui m'était alloué. La commune, en dépit de l'avis de quelques conseillers municipaux qui eussent voulu rendre l'asile entièrement gratuit, n'avait pas commis la faute d'exempter d'une rétribution minime les familles en état de payer. Je compris la sagesse de cette décision. Quelle mère, me disais-je, ne sera heureuse, si son enfant est bien soigné à l'asile, de contribuer à son bien-être pour une somme de 50 centimes par mois ? et, en effet, j'ai reconnu depuis que je pouvais compter sur la puissance d'attraction qu'exerce toujours une école bien tenue, et encore et surtout sur une disposition particulière peut-être aux habitants de nos petites localités. Ici le titre d'élève gratuit répugne au plus grand nombre. Ce ne sont pas les indigents ayant droit à la gratuité qui s'empressent de m'amener leurs enfants, ce sont les ouvriers laborieux et un peu aisés. Telle mère, qui ne me confie pas son enfant quoique je lui offre de le recevoir sans rétribution, me l'amènerait très-volontiers, si elle pouvait donner les 50 centimes que payent les autres mères. Il semble que ces bonnes gens tiennent à avoir le droit de me dire : « Je suis contente de vous ! » Ils se sentiraient humiliés d'accepter ostensiblement un service qui ressemble à une aumône[1]. L... est une ville populeuse où les idées sont plus développées que dans notre bourg ; eh bien ! j'ai eu l'occasion de m'assurer que là aussi beaucoup d'enfants d'artisans ne sont pas envoyés à l'asile, par cela seul qu'on n'y paye pas.

« Quoi qu'il en soit de cette manière de voir ou plutôt de sentir, elle s'harmonise, je vous l'avoue, monsieur, avec mes propres instincts ; d'ailleurs les faits sont là. La directrice de l'asile de ..., où la gratuité est absolue, a 600 fr. de traitement, et je l'ai entendue se plaindre. Je gagnerai, moi, en raison de la confiance que j'inspirerai. Le conseil vient d'établir deux catégories de rétributions, une à 50 centimes pour les enfants de moins de 5 ans, l'autre de 1 franc pour les enfants de plus de 5 ans ; j'aurai peut-

1. Qu'on me permette de citer ici une réponse qui me fut faite : « Pourquoi n'envoyez-vous pas votre petite fille à l'asile ? pourquoi préférez-vous l'envoyer dans la garderie, où vous avouez qu'elle est si mal ? disais-je un jour à la femme d'un menuisier. — C'est qu'il n'y a à l'asile que des enfants qui ne payent point. Savez-vous ce que diraient mes voisines, si j'y conduisais ma fille ? elles diraient que je n'ai pas de cœur, que je prends ma part de ce qu'on fait pour les mendiants. » (L.)

être un jour tous les petits enfants de notre commune, et alors ma mère se trouvera dans l'aisance. Cette pensée contribue à m'encourager ; et, bien qu'il fût mieux sans doute de ne puiser l'ardeur que dans le sentiment du devoir et dans celui du faible mérite que je puis acquérir aux yeux de Dieu, je vous confesse ici ma faiblesse : ce motif humain, sans doute, mais non blâmable, je l'espère, me soutient et m'anime, et Dieu veuille bénir mes efforts !

« Mais revenons à notre garderie : avec 100 francs il fallait se procurer un local convenable. Pour une somme si modique, nous avons une de ces petites maisons sans étage, composée de deux grandes chambres seulement, séparées par un corridor, lequel conduit de la rue au jardin ; chaque chambre a sa porte au milieu du corridor et est éclairée par deux fenêtres ayant vue, l'une sur le jardin, l'autre sur la rue. Cette maison a 8 mètres de profondeur sur 11 mètres de façade ; son jardin, qui compte aussi 11 mètres de largeur, a une longueur de 70 mètres. Il ne pouvait pas être question de nous loger nous-mêmes dans cette maison ; Mlle Brigitte reste dans son ancienne demeure, qui n'est qu'à quelques pas, et moi je continue de demeurer avec ma mère. Ce n'est pas une économie, mais M. le curé (il est disposé comme vous, monsieur, à chercher le bon côté de toute chose), M. le curé m'assure que cet arrangement a son avantage : « Il serait plus commode « pour vous sans doute, me dit-il, d'aller de votre chambre à la « classe, mais cette commodité elle-même vous disposerait à un « certain laisser-aller ; obligée de vous montrer dans la rue avant « de vous rendre là où vous devez recevoir vos élèves, vous n'y « paraîtrez jamais en négligé et vous y arriverez plus complétement « débarrassée des soins de vos affaires personnelles pour ne vous « occuper que de vos petits enfants. » Cette difficulté me touchait moins que l'obstacle résultant de la disposition du local. En démolissant les deux cloisons nous pouvions avoir une belle pièce, mais n'avoir qu'une salle me répugnait autant que le manque d'espace. Je voulais que la salle où je devais me faire écouter de mes enfants, les faire travailler, leur parler de recueillement et de prière ne fût point celle où je les laisserais libres de babiller, où ils prendraient leur repas, où il se laveraient et se distrairaient. Je voulais que la première salle inspirât le respect et que, par conséquent, on n'y fît rien qui fût en désaccord avec cette disposition d'esprit ; je désirais en outre pouvoir renouveler l'air d'une salle tandis que mes enfants passeraient dans l'autre. Comment faire? J'ai prié M. le maire d'abattre seulement l'une des deux cloisons. L'une de mes salles est ainsi devenue plus grande de toute la largeur du corridor; elle s'ouvre à la fois sur la rue et sur le jardin, c'est la salle de récréation, la salle à manger, la salle aux exercices corporels ; elle a 8 mètres de long sur 6 mètres de large. L'autre, la salle des exercices intellectuels, n'a que 8 mètres sur 5 ; on n'y entre que par la première pièce. Pour démolir la cloison, refaire les enduits et blanchir les murs à la chaux, il en a coûté 6 francs. Restaient 112 francs pour dépenses du mobilier. Après bien des

réflexions, j'ai fait construire vingt petits bancs en bois de sapin, longs de 1^{m},25 chacun, seulement assez longs pour que trois enfants puissent s'y asseoir à l'aise, et assez légers pour que deux de ces enfants soient à même de les transporter sans fatigue. Le transport et l'arrangement de ces bancs faits dans un certain ordre, et selon de certaines combinaisons, suivant l'exercice à exécuter, m'ont paru pouvoir devenir eux-mêmes des exercices utiles, par cela seul qu'ils ajouteraient à la variété de mon répertoire. Dans ma pensée, l'arrangement des bancs devait se faire en deux fois par la division des enfants les plus âgés, qui s'habitueraient ainsi à rendre de petits services à leurs camarades les plus jeunes. Ces bancs, avec un claquoir, un sifflet, une touche, avec ma table, un pupitre et cent lettres mobiles que j'ai dessinées moi-même sur des carrés de bois blanc de 5 centimètres de chaque côté, voilà tout mon matériel mobile; mon matériel immobile se compose, dans la salle d'étude, de deux petites étagères placées à droite et à gauche d'un beau Christ en plâtre que nous a donné M. le curé. Mme la comtesse, que je vois de temps à autre et qui prend intérêt à tous mes plans, m'a promis de nous apporter de Paris un portrait de l'Empereur et un portrait de l'Impératrice; j'ai réservé leur place à droite et à gauche, au-dessous du Christ.

« Les étagères sont tout simplement quelques planches de sapin agencées de manière à me permettre d'y placer, en vue des élèves, tous les petits objets qui me serviront pour mes leçons de choses.

« La première salle a pour matériel immobile : un portemanteau qui règne le long des murs, une planche fixée au-dessus et destinée à recevoir les paniers dans lesquels les enfants apportent leur repas. Voici donc le détail de nos dépenses :

Appropriation de la salle...........	10 fr.
Bancs..........................	34
Tableau noir avec chevalet, sifflet et claquoir......................	8
Deux étagères..................	8
Portemanteau et planches d'appui pour les paniers................	20
Pupitre........................	10
Cent carrés de bois blanc..........	10
Table..........................	10
Total..........	110
Appropriation des salles et voyage....	24
Total.........	134

« La somme que j'avais à ma disposition était donc épuisée, dépassée même. Restait pourtant l'appropriation du jardin. C'était un potager divisé en carrés par des allées très-étroites et entouré de haies vives. Dans ma pensée, les carrés, les allées droites

devaient disparaître, être remplacés par une plate-bande dont la bordure décrirait une ellipse, par deux massifs circulaires autour desquels mes enfants pourraient jouer, courir, s'ébattre, marcher, faire les évolutions ordonnées. Les plates-bandes et les massifs, je désirais les voir peuplés de toutes sortes de plantes qui pussent encore me servir de thème pour mes leçons de choses. Mais prendre un jardinier pendant quatre jours et acheter des arbustes et des fleurs, c'était un luxe que mes moyens ne me permettaient plus. Heureusement Mme la comtesse est encore venue à mon secours : le jardinier du château a été mis à mes ordres pendant une semaine tout entière et mon rêve s'est réalisé. « J'approuve fort votre idée « de placer vos marmots au milieu d'un jardin qu'ils devront tou- « jours respecter, a dit le vieux marquis, et si vous savez les habi- « tuer à n'y toucher que des yeux, je me charge de les en récom- « penser en vous envoyant Pierre une fois par mois pour peigner « vos plates-bandes et enrichir vos massifs de tout ce que vous « trouverez à votre convenance dans le jardin du château. » C'est un grand service que nous a rendu là M. de P... ; c'est un bienfait qui aura une influence très-heureuse sur le caractère de nos petits enfants. M. le curé, dont la charité s'étend à tous, me charge de vous dire, monsieur (à ce propos), qu'il vous prie de songer si vous ne pourriez, dans vos tournées, inspirer à quelques autres personnes riches la pensée d'organiser le jardin dans chaque école et dans chaque asile.

« La directrice de notre école de filles m'avait dit que dans vos visites, monsieur, vous ne manquiez jamais de vous faire tout montrer, tout, jusqu'aux lieux d'aisance; il faut donc que je vous parle d'un sujet qui, en définitive, lorsqu'il s'agit d'écoles, est de la plus sérieuse importance. Rien de ce qui se rattache aux intérêts hygiéniques n'est indigne des personnes qui s'occupent de l'enfance. Vous me pardonnerez donc, monsieur, si j'aborde sans hésiter la question.

« Mon père était médecin, vous le savez, et tout ce qui touchait à l'hygiène était pour lui l'objet d'études spéciales ; or, il y a quelques années, notre école de garçons n'avait pas encore de latrines convenables. En sa qualité de membre du comité communal d'instruction primaire, mon père crut devoir un jour soumettre à notre ancien maire quelques idées très-pratiques : « Il va falloir « encore nettoyer les latrines de l'école, lui dit-il; ce qui nous « fait chaque fois tarder à le faire, c'est le manque d'argent. Eh « bien ! je vous offre quelqu'un qui s'engage à tenir gratuitement « ces latrines en parfait état de propreté, si vous voulez les con- « struire sur le plan que voici : détruisez celles qui existent, com- « blez la fosse, et établissez à la même place deux guérites en « bois ; seulement laissez par derrière une petite porte basse qui « permette de placer sous les siéges des baquets portatifs. Il sera « jeté tous les lundis et jeudis matin dans les baquets pour « deux sous de sulfate de fer dissous dans de l'eau ; et vos « latrines seront parfaitement inodores. Jérôme le jardinier, avec

« qui je m'en suis entendu, se chargera de cette dépense et vien-
« dra tous les samedis et mercredis soir enlever les baquets. Jérôme
« mêlant les matières à de la terre sèche, en fera un engrais qui
« le payera avec usure de ses peines, si bien qu'un jour les jardi-
« niers vous offriront de l'argent pour avoir le privilége d'entre-
« tenir la propreté des lieux. Votre instituteur lui-même, s'il en-
« tendait bien ses intérêts, se chargerait de ce soin ; il obtiendrait
« assez d'engrais pour emblaver chaque année deux hectares de
« terre ; tout en faisant cultiver ses deux hectares, divisés en trois
« parties, il pourrait démontrer pratiquement à ses élèves les avan-
« tages de l'assolement triennal, et se faire un fort bon revenu. —
« Des baquets, et quels baquets ! répondit le maire ; remués, trans-
« portés chaque jour ; allons donc ! mon cher, tout cela est de la
« malpropreté périodique ; et puis l'école transformée en ferme-
« modèle, quel rêve ! C'est vraiment dommage que notre maître
« d'école ne sache pas même cultiver économiquement son jardin. »
Mon père avait donc échoué. Il avait plus d'une fois conté cet échec devant notre bon curé ; eh bien ! c'est cette idée précisément que nous venons de mettre à exécution. Ce même Jérôme, le maraîcher, qui avait mis autre part en pratique les conseils de mon père, et à qui je contai mon embarras, s'est chargé de construire les guérites à ses frais, à la condition d'avoir indéfiniment le privilége du nettoiement. Qu'en dites-vous, monsieur l'inspecteur ? Nous avons, vous le voyez, de l'audace.

« Et maintenant, vous vous représentez facilement nos deux salles, notre mobilier, notre jardin ; tout cela est encore bien pauvre, mais enfin, tout cela est commode, et, jusqu'à un certain point, suffisant. Maintenant, monsieur, je vais vous rendre compte des exercices d'une de nos journées. »

F. Lecointe,
Inspecteur de l'instruction primaire.

(La suite au prochain numéro.)

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

DE LA POÉSIE DES SALLES D'ASILE.

Je ne sais si je me trompe, mais les amis de la première enfance me semblent attacher une trop grande importance aux procédés mécaniques d'enseignement. Chaque fois que je les entends parler de cartes, de tableaux, de boules, de cubes et de cylindres, je tremble de voir l'instituteur, dont la mission est de former des âmes, descendre au triste rôle d'un Vaucanson. Les procédés mé-

caniques ont leur utilité; qui pourrait le nier? Mais ne trouverait-on pas un instrument d'éducation bien plus puissant dans la poésie qui élève le cœur et fait briller devant la raison les pures lumières de l'idéal? C'est parce que la France est pauvre de poésie destinée à l'enfance que je voudrais faire connaître les essais méritoires qui ont déjà été tentés pour doter les asiles de chants dont le fond et la forme soient appropriés à l'intelligence de l'enfant. Posons aujourd'hui quelques principes. En analysant prochainement les chants déjà publiés, il ne nous restera qu'à tirer des conclusions.

Plusieurs écrivains de mérite ont essayé l'année dernière de refaire la poétique. M. Brizeux, l'auteur de *Primel et Nola*, a chanté les principaux objets qui doivent inspirer le poëte. M. Leconte de Lisle conseille de revenir aux sources de l'art grec. Enfin, par une bizarre aberration, un esprit plus subtil que juste a voulu trouver dans les prodiges de l'industrie les éléments d'une rénovation poétique. Nous avons entendu les dialogues versifiés de la Photographie et de la Galvanoplastie. La forge était chargée, dans ce chœur de nouvelle espèce, de chanter la basse, tandis que l'enclume, d'une voix de fausset, jetait sous forme de roulades des myriades d'étincelles. C'était chercher bien loin ce qui est cependant bien près.

Des sentiments droits et justes, un esprit échauffé par les grandes vérités, une certaine harmonie entre les facultés primordiales de l'âme, la sensibilité, l'imagination et la raison, tels sont les éléments de toute poésie. L'enfant peut-il s'élever si haut? Cette pure nourriture de l'âme est-elle faite pour cet esprit qui s'éveille? Oui, sans doute; mais à une condition que l'éducation de famille sait toujours remplir.

Voyez autour de vous. Cet enfant a deux ans à peine. Il a appris de sa mère les noms des divers objets qui l'entourent. Le père, la mère, la petite sœur, c'est tout son monde à lui. Non pas tout entier, car on lui a parlé de Dieu, et le soir, devant le foyer qui brille, le père, croyant ou non, aime à placer l'enfant sur ses genoux et à lui faire répéter : Notre père qui êtes aux cieux. La poésie n'est qu'un vain mot, quand les cœurs ne sont pas préparés à l'entendre. Cet enfant vous comprendra quand vous lui ferez chanter la bonté et la gloire du Père qui est aux cieux. Chaque instruction que vous lui donnerez sur ses devoirs sera une préparation à l'action de la poésie. Le sublime est le son que rend une grande âme, a dit un ancien. La jeune âme émue de pensées justes et grandes saura rendre aussi ce son divin.

Dieu, la famille, la nature, voilà les premiers objets de la poésie de l'enfance. Je voudrais aussi que le poëte s'adressât plutôt à la raison et au sentiment qu'à l'imagination. Cette dernière faculté se développe surtout dans l'âge des passions, et l'enfant a besoin avant tout de fixer son jugement, de bien établir les rapports naturels et constants des choses.

Sursum corda! En haut les cœurs! Ne craignez pas de jete-

d'abord l'intelligence de l'enfant au sein même des vérités les plus hautes. Qu'il se trouve de plain-pied dans ce milieu divin que la révélation a fait aux esprits. Cette éducation vigoureuse lui permettra de lutter un jour contre ces assauts que les passions livrent à la raison ; et si le doute vient plus tard s'asseoir à son chevet mouillé de larmes, peut-être le chant de l'asile le ramènera-t-il à Dieu et à la vertu!

Mais quelle sera la forme de cette poésie enfantine? Ici les préceptes sont faciles à trouver : ne rien dire à l'enfant qui ne lui soit parfaitement intelligible; éviter les termes abstraits dont on fait dans les écoles un si déplorable abus; point de phrases longues ni de tournures savantes; ne jamais dépasser par l'expression l'idée qu'on se propose d'émettre; être simple, clair et précis. Telles sont les qualités qui conviennent à la poésie de l'enfance. Pourquoi n'ajouterais-je pas à toute poésie? La langue et ses règles trop méconnues aujourd'hui doivent être sévèrement respectées. Celui qui a bien appris la langue à un enfant a rendu à la société un éminent service, car la langue est le plus ferme appui de la morale et de la paix publiques. On ne conçoit donc pas comment quelques poëtes de l'enfance se permettent d'user dans leurs chansons d'abréviations, de contractions de syllabes usitées dans le peuple, je le reconnais, mais qui forment de véritables barbarismes. Souvenons-nous des préceptes de Despréaux :

> Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
> Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Encore un mot sur la manière dont les chants doivent être appris aux enfants et sur la musique qu'il convient d'adopter, et je termine ce rapide exposé de principes. Il me paraîtrait bon de ne pas enseigner un chant à l'enfant, avant d'avoir bien préparé son esprit à comprendre, à sentir les vérités qu'on a exprimées en vers. Une explication préalable est indispensable. Je voudrais même que l'enfant ne chantât pas le premier, qu'il entendît d'abord la directrice chanter, et quand il serait ému, oh! alors il voudrait chanter lui-même.

Mme Chevreau-Lemercier, dont nous aurons à apprécier les *Chants pour les asiles*, a fait remarquer avec beaucoup de raison, dans la préface de cet ouvrage, les dangers que présente l'adoption de ces fameux *airs connus*, si malencontreusement placés en tête des chants destinés à l'enfance. On ne saurait appuyer trop fortement ce sage avis. Une musique spéciale doit être faite pour les asiles, et il est indispensable de dépouiller les airs de toutes les façons voluptueuses de la musique actuelle. Art divin quand il élève les âmes vers la bonté, la beauté, la vérité infinies, la musique est trop souvent devenue à notre époque une sorte d'excitation fébrile, ou de vague chatouillement des passions. Elle qui doit fortifier les cœurs et élever les esprits, elle descend trop souvent de ce haut rang, et ne semble plus quelquefois destinée qu'à bercer

les mortels ennuis de générations sans idées. Le musicien de l'asile saura choisir les modes les plus forts, les tonalités les plus capables de lui faire atteindre le but sacré qu'il se propose.

L'Allemagne et l'Italie possèdent toute une littérature de l'enfance. Pourquoi la France serait-elle en arrière sous ce rapport? La gloire n'est pas faite pour les seuls poëtes qui chantent les hauts faits et les grandes destinées. Il en reste encore pour ceux qui auront jeté dans les terres vierges la bonne semence de la vérité.

A. Silvy.

CORRESPONDANCE.

A M. le Directeur de l'*Ami de l'enfance.*

SALLE D'ASILE DE LA RUE VANNEAU, A PARIS.

Monsieur,

Vous avez annoncé dans le dernier numéro de l'*Ami de l'enfance* l'ouverture d'une salle d'asile, rue Vanneau, créée par les soins de M. Augustin Cochin, maire du Xe arrondissement. Je n'ai eu garde de manquer à la séance d'inauguration où j'étais convoquée, et j'en ai emporté le désir de voir fonctionner un établissement qui se distingue par d'excellentes dispositions matérielles et par d'heureuses améliorations.

Le nom de M. Cochin dit assez avec quelle sollicitude on a dû s'occuper des détails de ce nouveau refuge de l'enfance. L'aspect en est agréable et riant. Le bâtiment se trouve séparé de la rue par une cour sablée et plantée d'arbres, dont la grande porte, légère, découpée et peinte en vert, donne plutôt l'idée d'une retraite champêtre que celle d'une école. A côté de cette grande porte, consacrée à certains services, on en a pratiqué une petite à l'usage des enfants et des mères; un couloir couvert, et séparé de la cour par une barrière à claire-voie, les conduit à un péristyle également couvert. Là, deux battants s'ouvrent sur un large guichet, où les mères déposent les jeunes élèves. De ce guichet l'œil embrasse tout l'établissement. Une barrière, mesurée à la hauteur des petits habitués de l'asile, et au milieu de laquelle on a ménagé une ouverture, permet aux enfants seuls de pénétrer dans le préau. Cette pièce, où l'air et le jour abondent, est séparée de la classe par une cloison de bois, vitrée dans toute sa partie supérieure; une porte à deux vantaux, et faisant face au guichet, établit une facile communication. La classe, gaiement éclairée, est garnie d'un mobilier complet. En revenant dans le préau, on aperçoit de chaque côté de la petite barrière, et sur le même plan, un cabinet d'une profondeur égale à celle du guichet. L'un de ces deux cabinets a

pour destination le rangement des paniers et le lavage. Cette dernière opération s'accomplit au moyen d'un *lavabo* très-ingénieux, où cinq enfants sont lavés à la fois. Deux robinets servent, l'un à remplir, l'autre à vider cinq cuvettes de zinc dont le fond est percé de petits trous; une sixième cuvette reçoit les éponges ainsi nettoyées pour les cinq enfants qui suivent[1]. L'autre cabinet, garni d'un fourneau, est destiné aux bains journaliers, qui sont donnés aux élèves pendant la belle saison; on l'a de plus meublé d'une armoire bien garnie, par la bienfaisance, de linge et de vêtements pour les pauvres enfants qui en ont le plus besoin.

Cette salle d'asile, si complète et si convenablement organisée, sur les plans de M. l'architecte Uchard, n'a pas coûté cher à établir. Ce serait un excellent modèle à indiquer aux personnes généreuses qui veulent fonder des écoles maternelles, à MM. les maires qui entreprennent des constructions dans leurs communes; et surtout à MM. les architectes des départements dont les plans ne répondent pas toujours à la destination des bâtiments qu'ils élèvent à grands frais.

J'ai pourtant à faire une observation que je crois utile, parce qu'elle porte sur un défaut de proportion qui se représente souvent. La classe est plus grande que le préau, et c'est le contraire qui devrait être. Dans la classe, en effet, les enfants sont au repos. Leurs mouvements se font avec ensemble et sont réglés par la discipline, tandis qu'au préau la liberté leur est rendue. Le préau, c'est le lieu de la récréation pendant les mauvais temps; c'est toujours le réfectoire : l'espace y est donc plus nécessaire encore que dans la salle des exercices scolaires.

La salle d'asile de la rue Vanneau est confiée aux soins d'une directrice intelligente et dévouée. Quoique le petit troupeau ne fût pas encore bien familiarisé avec le nouveau local, il était aisé de voir qu'il a l'habitude de l'ordre et de la docilité. Quelques petites scènes au préau m'ont prouvé que la directrice savait être mère et faire servir les moindres incidents du jour aussi bien que l'enseignement de la classe à l'amélioration de ses élèves par le développement des sentiments moraux et religieux.

Ajoutons un détail : un fourneau a été disposé dans le but de faire participer la salle d'asile aux bienfaits de la distribution des substances alimentaires à prix réduit. Moyennant cinq centimes par enfant, chacun d'eux recevrait une demi-portion de bouillon, de pain et des légumes. Il serait à désirer qu'une si bonne mesure fût appliquée à toutes les salles d'asile de Paris. C'est un vœu que nous avons formé : l'initiative de la réalisation appartiendrait à M. Cochin.

Agréez, monsieur,

Mme CAUCHOIS-LEMAIRE.
Déléguée pour l'inspection des salles d'asile de l'académie de Paris.

1. La directrice de l'asile du passage Saint-Pierre, Mme Joly, a imaginé et fait exécuter un appareil plus simple, moins élégant, mais suffisamment commode et fort peu coûteux. On l'établit pour 25 fr.

FAITS DIVERS.

Le premier cours de l'année 1856 va s'ouvrir à l'École normale des salles d'asile de Paris.

Par arrêté ministériel en date du 12 courant, 15 aspirantes ont été admises comme boursières, et 3 comme externes.

Au nombre des personnes comprises dans cet arrêté, se trouvent sept dames appartenant à des congrégations religieuses.

— Une somme de 6000 francs a été mise à la disposition des douze arrondissements de Paris, par le comité central des salles d'asile. Cette somme est destinée à fournir des vêtements chauds aux enfants indigents des asiles de la capitale.

— Mme la comtesse Antonin de Noailles a bien voulu faire don à l'orphelinat de Ménilmontant d'une somme de 1000 francs. Pour répondre aux charitables intentions de la donatrice, tous les enfants de l'établissement ont été habillés à neuf.

— Nous continuons à faire connaître la composition des comités locaux de patronage.

Eure. — 5 comités.

Gisors. Mmes Davillier (Édouard), Vinot-Préfontaine, de Boispréaux (Edmond).

Bernay. Mmes la marquise de Montmort, Dubus, Le Prévost, Geoffroy-Château, Daniel, Accard, Pesnel, veuve Rossignol, Gonard-Aubert, Simon, Ceillier, Le Mercier, veuve Poisnel, Le Boullenger, Cauchois, Delaval, Théophile (Marie), veuve Lavallée, Bénard, Barry, Malbranche, veuve Duperty, Mlles Boudin-Blondel, Lehure.

Évreux. Mmes la marquise de Sainte-Croix, Deschamps (Amédée), veuve Ancelle.

Louviers. Mmes Dibon (W.), Dautresne, Castillon-Marcel, Picard (Benjamin), Picard aîné, Bricard, Petit (G.), Morin, Poitevin, Muriel de Jancigny, Jeuffrein, Jourdain (Fréd.), Gauthier, Bertrand, Prétavoine, Jourdain-Ribouleau, Guiton, veuve Petit-Frontin.

Neubourg. Mmes Quillon, Le Menu, Paturel (Alexandre), la supérieure des dames de Saint-Paul.

Orne. — 5 comités.

Alençon. Mmes la baronne Jeanin, Boulay (Maria), Beaudoin, de La Blanchère, Cordhomme, Deville, Gautier, Guillemot, Lindet (Jules), Lisch, Masson, de Nollent, veuve Pion, Ruault.

Argentan. Mmes baronne de Farincourt, de Guyon, Pellerin, Du-

bus, Paysan, veuve comtesse de Martinville, Berrier-Fontaine, Lair-Dubreuil, Barassin, Lebouc, Mlles Truchy, Malfilâtre.

Vimoutiers. Mmes veuve Maintrien-Rombuisson, Mlles Boyer (Julie), Taillefer (Marie-Félicité).

Mortagne. Mmes baronne Boyer de Sainte-Suzanne, de Thiboult, Faudin, Dubuisson, Landais, Cottin, Degouve de Nuncques, Martin.

Laigle. Mmes Marchand, Dumoulin de La Fontenelle, Fleury-Morel, Desmousseaux-Camus, Mazier (Athanase), Gérard (Abel), Vivien-Bourget.

SARTHE. — 11 comités.

Le Mans. Mmes Pron, André, Lair, Blache, Allain, Anfray, d'Angely, Audrain, Barreau, Barrier, veuve Belin de Chantemèle, Belin de Chantemèle, de Bellemarre, Béraud, Bérot, Berthault, Bidard, Bidault, Boivin, Boulanger, Bource, Bourdon-Durocher, Boutroux, Chalot-Pasquer, Chamaillard, Charpentier, Coindon, Contencin, Davéziès de Pontès, Delannay, Delarue, veuve Delelée, Dubost, comtesse Dutheil, Edom, Etoc-Demazy, Fayolle, Fleury, veuve Fleury, Gasselin-Duverger, Gautier, veuve Gengeon, Hamon, de Hennezel, Hucher, Hugo, Jaquemet, veuve Jollivet, Lamarre, de Lapommerie, Lavallée, Le Bêle, Le Boul-Vaujours, Lecouteux (Aristide), Lecouteux (Thomas), Lefebvre-Dubreuil, Legonay, Lelasseux, Lemaître, Leveillé, Ligneul, de Linière (Auguste), de Linière (Joseph), Lisé, veuve Martigné, Martin, Maslin, Monnoyer, Mordret, Moriceau, Nourry, comtesse Ogier, Paumier, Portet-Lavigerie, Pourriau, Raguideau, de Saint-Laurent, Singher, Soreau, Surmont, Tanchot, veuve Tanquerel, Tarot, Thoré, Tireau, Trébous, Trollé-Vinsondière, Val, Vallée (Alexandre), Veillard.

Vallon. Mmes Belland, Bignon, Cornilleau-Guitet, Mlle Cosnard (Sophie), Mmes Descars, Mlle Dusouiller (Aimée), Mlles Fouque (Henriette), Gandon (Amélie), Ginet (Anaïs), Mmes veuve Guittet-Delacroix, Hervé (Joseph) née Legros, Mlles Janvier (Aimée), Laurent (Amélie), Lemierre (Amélie), Leroy (Augustine), Mmes Letourneau, Liscours, Mlle Masse (Marie), Mmes la marquise Montesson, Paris, Mlles Paris (Lucie), Plessis (Marie), Mme Plessix-Joubert, Mlles Plessy (Anna), Roullier (Joséphine).

Mamers. Mmes la comtesse de Roynes, Chartier-Jérémie, veuve Delorme, veuve Duvivier, Eigenschenck, Lehault de Bainville, Mlle Lehault de Bainville (Lucie), Mmes Lejosiel, Lorain du Boil, Prevost, Quelquejeu du Taillis, veuve Roulette, veuve Surmont.

Bonnétable. Mmes Fénéant, Gallois, Méranda, Milon, Mouton, veuve Peltier, Pierre, Pradier, veuve Villain, Yseux.

La Flèche. Mmes Auvity, veuve Bertrand, Bonvoust, Garnier, de La Goupillière, Griffaton, Grollier, d'Heurtarmont (Charles), Latouche, Laurence, Lefebvre, Le Guicheux, veuve Lelasseux (Julien), veuve Mousset, veuve Pion, Riobé, veuve Rivière.

Le Lude. Mmes Archambault, Bardet, de Broc, Delisle, Destri-

ché, Duvigneul, Firson, Leroy, Simon, Testu, marquise de Talhouet, Verger (Hilaire).

Sablé. Mmes Ancerne, Beaussan, Bertrand, Bruneau, Mlle Charpentier, Mmes Chevrier, Chotard, Mlles Cônard (Euphrasie), Cônard (Marie), Mmes Desrues, Dugné, veuve Duplessis (Charles), Durand, Mlles de Fay, Fournier, Géré, Mmes Huvé, La Fautrardière, Landeau, veuve Lebailleul, veuve Lecouteulx, Lelasseux, Lepage, Leroyer, Rondelon, veuve Rouault, veuve Simon (Amable), Simon (Henri), veuve de Tertus, Mlle Troussard.

Saint-Calais. Mmes Bazin, Charbonnier (Charles), Coutret, Dagoreau, Dubiez, Guillot de La Poterie, veuve Legrand, Mlle Legrand, Mmes Legrand (Alfred), Luzu, Ruillé, Sesboué, comtesse de Tilière.

La Chartre. Mmes Barbot, Chauveau, Mlle Chevalier (Élise), Mmes Chevalier d'Etang, Deniau, Martineau, Tachereau-Guet, Vérité.

Château-du-Loir. Mmes Charbonnier, Cullier, Delarue, Juchault, Lelong, Lavoisy, Philoche, Prévert, Mlle Salomon (Eugénie), Mme Trotin-Foucher.

Bessé. Mmes veuve Charlotterie, Couty, Jacquet-Tuffière, Jusseaume, Leroy-Paillet, Mlle Montaru (Elie), comtesse de Montesquiou, de Montesquiou (Léon), de Montesquiou (Thierry), de Montesquiou-Wadimir, veuve Quentin (Adolphe), Quentin (Prosper).

SEINE-INFÉRIEURE. — 21 comités.

Dieppe (deux salles d'asile). Mmes Gérard, Leclerc-Lefebvre, Chapman (Georges), Poullet, Lelieur de Villesurarce, Letourneur, Lefebvre, Sénateur, Legos.

Eu. Mmes veuve Lecomte mère, Rabion aîné, Dupuis, Fabre, veuve Patrelle, Mlle Duval de La Croix.

Tréport. Mmes Papin, Leprêtre, Lemeille, Bonamy, Bauthereau, Levillain (Alphonse).

Le Havre (salle Notre-Dame), Mmes Ancel (Jules), Delaage, Perquier (François), Maire, Poupel, Demondesir, Lecour, Lemonnier (Eugène), Chaudron, Masquelier, Mormand.

Le Havre (salle Saint-François). Mmes Lamotte, Foache, Daubigny, Dubois, Burton, Lahure.

Le Havre (salle Saint-Michel), section d'Ingouville. Mmes Diguet, Lockhart mère, Mlle Feuillet, Mmes Leger, Mion, Maneyzo, de Buvilliers, Lamotte (Théodore), Laroche-Luces.

Le Havre (salle Sainte-Marie), section de Graville. Mmes Quesnel, Ancel, de Tournion, Desfourneaux, Paravey, Mlle Malfilâtre.

Fécamp. Mmes Leclerc, Lemaître (Charles), Bellet (A.), Delaporte, Lemétais, Nicolle.

Lillebonne. Mmes Pigné, veuve Lecour, Dupuis, veuve Lasnel, Lemaître (Gustave), Lemaître (Edmond).

Montivilliers. Mmes Lechevrel, Desjardins, Leboucher, Lemonnier, Richer, Lefebvre-Lorédan.

Aumale. Mmes Beaucousin (A.), Borel de Brétizel, Yvart (Charles), Lefan, Boutry, Grouard, Levaillant (Hippolyte), Cavé.

Neufchâtel. Mmes de Milleville, de Janzé, Semichon, Robert, Leblond, de Mathan, de Gallie.

Gournay. Mmes Bourgeois, Meslier, de Courtier, Duhamel de Monturel, de Strabeurath, de La Chaise, Noel, Dubois d'Ernemont.

Darnetal. Mmes Hauvel, veuve Gourdet, Boulenger, Delamare (Louis), Sement, Bonfils, Lavoisier (Alfred), Dubois.

Elbeuf. Mmes veuve Prieur, Mallet, Chauvreulx, Grivaz, Lenoble, Mary, Lanseigne, Delhomel, Papavoine, Javal, Beer-Morel, Guerot, Andrieux, Cavrel, Lecoupeur fils, Tronel, Assiré.

Sotteville-lez-Rouen. Mmes Vieillot, Bertet, Lelong, Hydes, veuve Louvet, Sement, Brière, veuve Leharivel, Bouteiller.

Rouen (salle Saint-André). Mmes Barbet (H.), Rondet-aux-Ponchet, Desmares, Lebouvier, Payenneville, Duval-Limore.

Rouen (salle Saint-Sever). Mmes Pelloin, Lemarchant, Pariset, veuve Delafoy, Mlle Lainé (Joséphine), Mme Baudry (Paul).

Rouen (salle Saint-Vivien). Mmes d'Icquelon, de La Bunodière (Em.), d'Icquelon (Hippolyte), Codron de Coquéréaumont, de Coquéréaumont, Lemarchand.

Rouen (salle Saint-Maclou). Mmes Pitard, Magne, Hauguet, de Saint-Léger, Bourdin (Vic.), Bresson.

Yvetot. Mmes veuve Fessard, Fontaine, Delahais, Vaucanu, Péchuchet (Pompée), veuve Péchuchet (Hippolyte), Bouchel, Rassent, Canu, Heuzé, veuve Rouget, veuve Nicolle.

TARN. — 7 comités.

Castres (catholique). Mmes Bernardou, Miquel, Serville, d'Aussac, veuve de Lacger-Brassac, de Boissezon, Jauzion, Mahuziès, Guy, Gosse, Cavayé, Blavaux, Puech, Barbaza, Combes (Frédéric), Mlle Collevre.

Castres (protestant). Mmes Garnier, Montané, de Barrau, Fourgassié, Prat-Fargues, de Ligonié, Guibal (A.), Prat (L.), veuve Alby jeune.

Mazamet (catholique). Mmes veuve de Lagontine, Gayzard née Landes, Landes née Combes, Toulouse née Gau.

Mazamet (protestant). Mmes Cormouls-Houlès, Prat-Viguier, Vidal-Lafouse, Maffre née Fils.

Gaillac. Mmes la baronne d'Y-Versen, d'Espaignol, Bermond (Charles), Cestan-Raymond, la comtesse Dutheau, Rest (Louis), de Lacombe (Benjamin), Delbreil, de Bellegarde, veuve Demurs, Durand (Augustin), Constant de Saint-Sauveur, Duranthon, de Lentre, Désarmauts, Bachelier d'Agès, Mercadier (Dieudonné).

Cordes. Mmes veuve Ladevèze, veuve de Balza, la marquise de Voisins, Mercié, Mercadier, veuve Rivenc, Barthe.

Lisle. Mmes veuve de Boisset, veuve Compayré-Lagurodelle, veuve Facieu, de Gelis née d'Hautpoul, Gardès née de Bonne, Magnard née Cassanhol, Pélégrin (Alphonse), Arvengar née Rou-

quier, Fubre née Débar, Crouzet née Desplan, Mlles de Gélis (Augustine), Compayré-Lécritine, Mlles Compayré (Irénée), Bourrel (Pauline), Boisselet (Cécile).

Tarn-et-Garonne. — 10 comités.

Montauban (asile de Sapiac, catholique). Mmes la baronne de Mortarieu, Bardon (Albert), Rous du Bosquet.

Montauban (asile des Variétés, catholique et protestant). Mmes Launay de Provost, Jules de Maleville, Cartault, Château.

Montauban (salle de Villenouvelle, catholique). Mmes Soleville-Perès, Foissac-Pontine, Delon-Fontanel.

Montauban (salle de Villebourbon, catholique). Mmes veuve Lasvènes, veuve Aunac, Andrieu-Labouté.

Montauban (salle de Villebourbon, protestante). Mmes Delmas, Debia, Wallon Seuilh, Guiraud.

Caussade (catholique). Mmes Genolhac, Aboulenc, Bouisset, Moulon, Monteilhet, Lavergne.

Caylus (catholique). Mmes veuve de Cahuzac née de Lagardelle, Constantin née Bichon, Cayla née Delrieu, Cambe née de La Coutine, Viguié née Fenelous, Bories née Ségny.

Castelsarrasin (catholique). Mmes Dros-Desvoyes, Salives, de Guirengaud née Dérat, Lespiau (Émile), Baton, Chatinières.

Masgrenier (catholique). Mmes d'Hebray de Pouzols, Periès-Labarthe, Grateloup, Lafitte, Dupuy, Plantade.

Verdun (catholique). Mmes Double née Andraud, de La Pommarède née Marrou, de Saint-Martin née de Scorbiac, de Saint-Sernin née de Barbot, Bayssade Saint-Pierre, Pujol née Limouzin.

Var. — 22 comités.

Antibes. Mmes Rostan (Elomire), Breistoff (Clarice), de Jonquières, Gayrand (Caroline), Mouton (Sophie).

Aups. Mmes Girard-Saint-André, veuve Gence, Layet née Girard, Fabre (François), Mlle de Gassier-Fony.

Bandol. Mmes Giboin épouse Brémond, veuve Caboussigue, veuve Michel, Mauval (Rose), Bouffier (Rose).

Barjols. Mmes Sivan, Laugier, Aubert, Mathieu, de Lyle-Taulane.

Le Beausset. Mmes comtesse de Villeneuve-Bargemont, veuve Marin-Fony (Blanche), Chauvin (Augustine).

Cannes. Mmes veuve Combarel, Violet, veuve Furca, veuve Sardou.

La Cadière. Mmes Lion née Fabre, Gairoard née Achard, Fournier née Lamboix.

Cotignac. Mmes de Bérard du Boure, Gérard (Émilie), Bœuf (Clotilde), Long (Natalie), Roubaud (Baptistine).

Draguignan. Mmes Bouyer, Bosc, de Berlier, Anglès, Benet, Roque.

Myères. Mmes comtesse de Beauregard, de Boutiny (Alphonse), Rey (Frédéric), veuve de Gaillard.

Lorgues. Mmes Chieusse de Combaud, de Rasque de Laval, veuve Perreymond (Eulalie), veuve Reynier (Anne), Courchel (Sabine-Louise).

Puget-près-Cuers. Mmes Pessonneaux, Arène, baronne du Peloux.

Roquebrune. Mmes Giraud née Ollivier, Forelle née Bellissime, veuve Ribou, Proal née Richard, Mlle Villepey (Eugénie).

La Pezne. Mmes Martinenq, Regnard née Eynaud, Curet née Gibert, Audibert née Curet, Armand, Daniel, veuve Barry.

Toulon (quatre salles d'asile). 1re. Mmes baronne du Bourdieu, comtesse de Lisa, Bussy, Jacquinot, Sauvin, Aguillon, de Kergrist, de Borre, Journel.

2e. Mmes Bourgarel, Reynaud (Julie), Auban (Adèle), Auban (Louise), Blanc (Marie), Brot (Iphigénie), Brot (Louise), Fauchier (Marie).

3e. Mmes Jaume, Bouchard (Françoise), veuve Picon, Ruinat (Christine), veuve Deville, Eydoux (Valentine), Raoul du Crozet, Raoul née Gérard, Espagne.

4e. Mmes Ferrier, Morelle (Joséphine-Claire), Cauvin (Marie-Anne), July (Honorine), Laëderic (Rose), Farine (Louise), veuve Baduel (Rosalie).

Varrages. Mmes veuve Niel, Roux (Thérèse), Bertrand (Victoire), Roux (Adèle).

Vence. Mmes veuve Nécolin, Auzios (Joséphine), veuve Calvy, Devote veuve Trastour, veuve Bérenger.

La Verdière. Mmes Blanc (Adèle), Menut (Eudoxie), de Forbin-d'Oppède.

Bargemont. Mmes marquise de Villeneuve-Bargemont, veuve Reverdit, vicomtesse de Drée, Blanc née Baron, Régis.

VAUCLUSE. — 6 comités.

Cavaillon. Mmes Sylvestre, Blaze, Bonfils, Silve, Méritan.

Pertuis. Mmes Morel (Mary), Lançon (Adèle), Cornarel (Caroline).

Bollène. Mmes Bonot, Pellegrin, marquise d'Alauzier.

Caderousse. Mmes Roche, Millet, Queyranne, Guiauchain.

Orange. Mmes Solard, Dugast, de Serres, Beauchamp, Barjavel, de Paron, Desplans, Blanc.

Sorgues. Mmes Floret, d'Albignac, Ferrier, Leenhardt, Monin, Roquer.

VIENNE (HAUTE-). — 8 comités.

Limoges (asile Saint-Michel). Mmes baronne Petit de Lafosse, Mallevergne, Mégard, Flour de Saint-Génis, de Salles-Beauregard, Dubois, de Larivière, David, Lavergne, baronne Vignaud de Saint-Florent, Kornprobst, Châtelard, de Montchoisy.

Limoges (asile Saint-Pierre-Sainte-Marie). Mmes Noualhier

(Armand), Pétiniaud de Champagnac, Péconnet, Ardant, Tarneaud, Bonnin, Brousseaud, Nogaro, de Thonnelier, Pétiniaud-Juriol (Sophie), Benoît du Bos, Lamy.

Limoges (asile Saint-Etienne). Mmes Nicot, Veyrier de Maleplane, Descourières, Navières du Rieux Peyroux, Dhéralde, Nicot, Audoin, Ruaud, Descubes née de Verdilhac, Delor, Audebert, Farge, Lafaye.

Bellac. Mmes de Marguerie, Dunoyer, Berry, Charreyron (Virginie), Miron, de Lavillatte.

Le Dorat. Mmes Robert, de La Biche, Pichon-Vandeuil, Genesteix née Sacré, Vidard (Augustine).

Magnac-Laval. Mmes Brac, Crouzeaud née Bigaud, Lépinard née Béraud.

Saint-Junien. Mmes Dupérat, Codet née Ruffin, Périgord-Desgranges, Lamy-Boisrozier.

Saint-Yrieix. Mmes de Gigord, Fleurat, du Garreau, Gondinet Emilie).

YONNE. — 2 comités.

Pont-sur-Yonne. Mmes Michel, Touchaleaume, Antheaume, Prudent, Moru.

Villeneuve-sur-Yonne. Veuve Protat, vicomtesse Vallin, baronne de Châteaubourg.

T. II. — N° 5. FÉVRIER 1856.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

Son Ém. le cardinal-archevêque de Tours, au nom du Comité central de patronage des salles d'asile, a adressé la circulaire suivante à MM. les maires présidents des comités locaux :

« Paris, le 23 février 1856.

« Monsieur le maire,

« Le comité central des salles d'asile, conformément aux intentions de M. le ministre expressément consignées dans la circulaire du 18 mai dernier, désire établir et entretenir des relations directes et suivies avec les comités des départements. Il se propose d'adresser très-prochainement une première communication aux dames qui, sous votre présidence, veulent bien prêter leur appui à l'institution si intéressante et si salutaire que Sa Majesté l'Impératrice, dans sa vive sollicitude pour la première éducation de l'enfance, honore de son auguste protection.

« Ces dames trouveront dans leur dévouement éclairé un guide toujours fidèle et des inspirations toujours sûres. Cependant le dévouement et la charité même ne peuvent tenir lieu de la connaissance des règlements et des notions spéciales sans lesquelles les dames patronnesses ne sauraient réaliser tout le bien que le gouvernement se plaît à attendre de leur active coopération.

« C'est particulièrement pour assurer, autant qu'il sera

en lui, la connaissance exacte de ces règlements, et l'application intelligente de la méthode de direction des salles d'asile, que le comité central attache une haute importance aux relations qui vont commencer, et dont il attend les plus heureux effets.

« Le comité central pense aussi que ce qui peut contribuer efficacement à tenir les comités des départements au courant de tout ce qui concerne les salles d'asile, ce qui offrira un moyen facile et avantageux de maintenir l'unité de vues et d'action parmi les personnes si nombreuses qui, à des titres divers, consacrent leur zèle à cette belle institution, c'est la diffusion du recueil périodique intitulé l'*Ami de l'enfance, journal des salles d'asile;* non-seulement ce petit journal, qui existe depuis longues années et qui a déjà rendu de vrais services, contient la législation et les actes officiels dont la connaissance est nécessaire, mais on y indique encore les procédés spéciaux de l'œuvre et les perfectionnements dont elle est susceptible. Il renferme aussi une sorte de cours pratique sur la direction religieuse, morale, intellectuelle et même matérielle, si l'on peut ainsi dire, de la salle d'asile, ce qui est pour les dames patronnesses d'une utilité incontestable.

« Le comité central apprendrait donc, monsieur le maire, avec une vive satisfaction, que les dames chargées de la surveillance des salles d'asile ont pris les mesures nécessaires pour assurer à chacun des comités locaux la lecture de l'*Ami de l'enfance*. Le prix modique de l'abonnement à ce recueil leur permettrait, sans doute, de procurer le même avantage à quelques-unes au moins des directrices d'asiles de leur circonscription. Une telle initiative de leur part aurait pour résultat infaillible de vulgariser sans effort les notions utiles, et contribuerait

puissamment aux amélioriatons qu'il peut y avoir lieu d'introduire dans le service des salles d'asile.

« Agréez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le président du comité central,

« † F. N., *cardinal-archevêque de Tours.* »

PARTIE OFFICIELLE.

EXAMENS POUR LE CERTIFICAT D'APTITUDE.

Monsieur le Recteur, le décret du 21 mars 1855 a énuméré les garanties que doivent offrir, au point de vue moral, les aspirantes au certificat d'aptitude pour la direction des salles d'asile. Je crois nécessaire aujourd'hui de fixer ce qui a rapport à la partie pédagogique de ces examens en les soumettant à une règle uniforme. Je vous adresse des instructions qui devront être, à l'avenir, le guide pratique de chacune des commissions d'examen.

Prescriptions générales.

Conformément à l'article 30 du décret du 21 mars 1855, l'examen se compose de deux parties distinctes :

1° Un examen d'instruction;

2° Un examen pratique.

L'examen commencera par les épreuves relatives à l'instruction.

On adoptera un système de signes exprimant la valeur intrinsèque de chacune des épreuves. Ces signes, mesure commune d'appréciation, seront les chiffres de 0 à 10[1]; toute aspirante qui n'aura pas obtenu, pour les huit épreuves de l'examen d'instruction, une moyenne de 40 points ne sera pas admise à l'examen pratique; la *nullité* d'une épreuve sera un cas absolu d'exclusion.

Des points seront également donnés pour chacune des six épreuves composant l'examen pratique; et le brevet ne pourra être ac-

1.

10, 9	signifie : Très-bien.	4, 3	signifie : Médiocre.
8, 7	Bien.	2, 1	Mal.
6, 5	Passable.	0	Nul.

cordé qu'à celle des aspirantes qui, pour l'ensemble des épreuves, auront obtenu un minimum de 70 points

Examen d'instruction.

L'examen d'instruction se composera d'épreuves écrites, d'épreuves orales et de travaux manuels.

Il commencera par les épreuves écrites.

Les épreuves écrites comprendront une dictée d'orthographe et une épreuve de calcul.

La dictée se composera d'une demi-page environ, soit environ 20 lignes d'un in-octavo ordinaire. Elle sera choisie dans un auteur dont le style soit simple et facile.

On accordera pour cette épreuve un maximum de trois fautes; chaque faute d'accent ne sera comptée que pour un quart.

L'épreuve de calcul se composera d'un petit problème à résoudre, problème se rapportant aux usages de la vie domestique et donnant lieu à l'application des quatre règles sur les nombres entiers. Ce problème pourra également donner lieu à une ou à plusieurs applications du système métrique. On tiendra compte à la fois et de la manière dont la question aura été comprise et de l'exactitude des calculs.

Les directrices de salles d'asile n'ont pas à enseigner l'écriture; on n'exigera d'elles qu'une bonne écriture courante. La dictée d'orthographe servira, en conséquence, d'épreuve pour l'écriture.

Les épreuves orales comprendront l'instruction religieuse, la lecture, le dessin au trait, les premiers éléments de géographie et de chant. Elles auront lieu dans l'ordre qui vient d'être indiqué.

L'examen religieux sera toujours fait par un ministre du culte professé par l'aspirante. Il portera sur la connaissance du catéchisme et de l'histoire sainte.

L'histoire sainte embrassera l'Ancien et le Nouveau Testament et l'établissement de l'Église. Les aspirantes devront être en état de raconter en détail, et avec suite, un fait tiré de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui leur sera désigné par l'ecclésiastique examinateur.

L'épreuve du dessin se fera avec la craie et au tableau noir. Les aspirantes devront tracer les différentes espèces de lignes et les principales figures simples de la géométrie. Elles devront aussi esquisser au trait un objet usuel, tel que porte, fenêtre, table, banc, chaise, lit, coffre, seau, baquet, pot à eau, marmite, tonneau, marteau, scie, rabot et autres meubles, outils et ustensiles d'un usage journalier.

L'épreuve de la géographie portera sur la connaissance de la forme de la terre, sur les principales divisions du globe, et en particulier de l'Europe et de la France. L'aspirante devra connaître les fleuves, rivières, montagnes, et les principales productions agricoles et naturelles de la France, et spécialement du département.

L'épreuve du chant sera à la fois théorique et pratique. Elle embrassera des questions sur l'emploi de la méthode de chant usitée dans les salles d'asile, et un exercice sur un chant très-simple ou sur une phrase musicale écrite pour la circonstance, soit sur le tableau, soit sur le papier.

Pour l'épreuve de travail manuel, les aspirantes devront exécuter pendant la durée des épreuves orales, et sous la direction d'une dame, quelques petits travaux d'aiguille, comme ourlet, surjet, piqûre, boutonnière, reprise, etc., etc.

Examen pratique.

L'examen pratique aura lieu dans une salle d'asile préalablement désignée, et où les aspirantes auront le droit d'aller assister aux exercices deux ou trois jours à l'avance, afin d'en connaître les enfants, ainsi que les dispositions matérielles.

Pour cette épreuve, chaque aspirante aura à diriger la salle d'asile pendant toute une séance, soit celle du matin, soit celle du soir.

Elle sera aidée par une autre aspirante remplissant les fonctions d'adjointe ou de sous-directrice. L'aspirante qui aura servi d'adjointe à la classe du matin remplira les fonctions de directrice à la classe du soir, et réciproquement.

La directrice de l'asile et la sous-directrice seront présentes dans la salle pendant la durée des épreuves ; mais elles ne prendront part à la direction des enfants qu'au cas où leur intervention deviendrait nécessaire.

L'épreuve embrassera la surveillance des enfants au préau couvert et découvert et les exercices de la classe.

L'aspirante prendra la direction des enfants avant l'entrée en classe. Elle procédera à l'inspection de propreté, et dirigera ensuite tous les exercices, tant ceux qui se font aux bancs que ceux qui ont lieu aux gradins.

Elle fera faire la prière à l'entrée en classe et avant la sortie.

Les exercices faits aux bancs comprendront la lecture aux cercles et les exercices sur les ardoises.

Les exercices du gradin seront laissés au choix des aspirantes ; mais ils devront comprendre au moins :

Quelques petites instructions religieuses ;
Un récit de l'histoire sainte ;
Des exercices avec le boulier-compteur ;
Une courte leçon sur des *choses* usuelles ;
Le récit d'une histoire enfantine ;
Une leçon de chant.

On tiendra surtout note de la manière dont l'aspirante aura su maintenir l'ordre et la discipline ; intéresser les enfants pendant les leçons et captiver leur attention ; se mettre à leur portée, et tirer, de ce qu'elle leur explique ou leur raconte, des réflexions de nature à leur inspirer de bons sentiments ; du soin qu'elle aura

eu de couper ses leçons par des chants et des mouvements, dans le but d'épargner la fatigue aux petits élèves.

On tiendra compte également des manières de l'aspirante, de la convenance de son langage, de la propriété de ses expressions, de sa douceur envers les enfants, enfin de tout ce qui peut servir à constater son degré d'aptitude à diriger une salle d'asile.

Les notes relatives à l'examen pratique se résumeront sous les chefs suivants :

Prières ;

{ Surveillance et conduite générale de l'asile ;
Mouvements et exercices ; }

Leçon de chant ;

{ Instruction religieuse ;
Histoire sainte ; }

{ Lecture ;
Exercices des ardoises ;
Exercices du boulier ; }

{ Leçons de choses ;
Histoires enfantines ; }

On consignera, à la suite de ces notes, les remarques auxquelles auront pu donner lieu la tenue de l'aspirante, son langage, son caractère, etc.

La moyenne des notes de l'examen pratique sera ajoutée à la moyenne des notes de l'examen oral, pour former la note générale de l'aspirante.

On ne négligera pas, comme élément d'appréciation, la manière dont l'aspirante faisant fonction d'adjointe aura aidé sa compagne et surveillé les enfants pendant la classe. Cette note sera ajoutée à celles de l'examen spécial.

Vous voudrez bien, monsieur le recteur, donner connaissance des présentes instructions à chacun de MM. les inspecteurs académiques de votre ressort, et veiller à ce qu'elles soient scrupuleusement exécutées.

Paris, 15 février 1856.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

H. FORTOUL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

SECOURS AUX COMMUNES

POUR MAISONS D'ÉCOLE ET SALLES D'ASILE.

Par arrêtés de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date des 19, 22, 24, 26, 28 et 31 janvier 1856, des secours sur les fonds de l'Etat ont

été accordés aux communes ci-après désignées, pour les aider dans les dépenses d'établissement et d'entretien de maisons d'école et de salles d'asile :

Ceyzériat (Ain), construction, mobilier................ 1500 fr.
Limé (id.), acquisition, appropriation...... 1000
Salles-d'Aude (Aude), acquisition, construction......... 1500
Bué (Cher), acquisition.. 1000
Uzerche (Corrége), appropriation..................... 2000
Arçon (Doubs), construction.......................... 1200
Chabeuil (Drôme), construction..... 1200
Serves (id.), acquisition, appropriation.............. 2000
Coudres (Eure), construction......................... 1000
Jouy (Eure-et-Loir), acquisition...................... 700
Tréflaouénan (Finisterre), construction............... 800
Campet-Lamolères (Laudes), construction.............. 1000
Cellettes (Loir-et-Cher), construction 300
Cheverny (id.), mobilier...... 200
Sargé, (id.), réparation, mobilier.................... 800
Espère (Lot), acquisition, appropriation............... 800
Saint-Médard (Catus), (id.), acquisition, appropriation.. 1200
Chaumont-devant-Damvillers (Meuse), construction.... 600
Arthel (Nièvre), acquisition, construction, appropriation.. 1000
Cervon (id.), mobilier.............................. . 100
Chantenay (id.), appropriation, mobilier.......... ... 100
Chevincourt (Oise), acquisition, appropriation......... 2000
Jaux (id.), construction......... 1000
Fillières (Pas-de-Calais), acquisition.................. 1200
Nuncq (id.), construction....... 1200
Crest (Puy-de-Dôme), construction.................... 1200
Camélas (Pyrénées-Orientales), mobilier............. 40
Montner (id.), mobilier.............................. 40
Saint-Forgeux (Rhône), acquisition, mobilier.......... 800
Tronchy (Saône-et-Loire), construction 1000
Orly (Seine), acquisition, construction................ 2000
Maucomble (Seine-Inférieure), construction........... 2000
Argenton-l'Eglise (Deux-Sèvres), acquisition, construction. 2000
L'Houmois (id.), acquisition, construction............ 1000
Vitré (id.), construction............... 800
Cayeux (Somme), acquisition, construction, appropriation.. 2000
Laville-Dieu (Tarn-et-Garonne), acquisition, construction....... 2000
Loze (id.), acquisition, construction.... 400
Montaigu (Vendée), acquisition, appropriation.......... 6000

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux directrices de salles d'asile des départements ci-après désignés, savoir :

CHER.

Médaille de bronze. — Mmes Adam, directrice à Bourges; Thidet, id. à Lignières.

CORRÈZE.

Mentions honorables. — Mmes Réal, sœur Emilienne, directrice à Meymas; Garnier, sœur Scolastique, id. à Brives; Bazin, id. à Uzerche.

LOIRE.

Médaille d'argent. — Mmes Drevet, sœur Madeleine, directrice à Saint-Etienne.
Médaille de bronze. — Mme Gontard, directrice à Roanne.
Mentions honorables. — Mmes Merlat, directrice à Terrenoire; Bonin, id. à Roanne.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

DANS LES COMMUNES OU EXISTE UNE SALLE D'ASILE, LES INSTITUTEURS LIBRES PEUVENT-ILS RECEVOIR DES ENFANTS AGÉS DE MOINS DE SEPT ANS ?

Aux termes de l'article 1er du décret du 21 mars 1855, les enfants de *deux à sept ans* sont reçus dans les salles d'asile. D'un autre côté, le règlement général pour les écoles publiques adopté par le Conseil impérial à la date du 18 août 1851, porte ces mots: « Pour être admis dans une école, les enfants doivent être âgés de six ans (lisez sept ans) au moins, et de treize ans au plus. » (Sauf dispense d'âge accordée par les autorités locales.)

Il suit de là que, dans toute commune possédant un asile, les écoles *publiques* ne peuvent admettre d'élèves âgés de moins de sept ans. La présence de ces enfants dans les écoles dont on parle serait une infraction aux prescriptions réglementaires; l'autorité locale aurait le droit et le devoir de les faire sortir pour les ramener dans l'asile.

La même règle est-elle applicable lorsqu'il s'agit d'une école *libre?*

Cette question est importante; et de la solution qu'elle recevra dépend, à vrai dire, l'existence des salles d'asile dans un grand nombre de communes. Entrez dans une de ces petites écoles privées qui abondent dans toutes les villes : qu'y voyez-vous? d'un côté, quatre, six, huit bancs sur lesquels prennent place des enfants qui, par leur âge, appartiennent légitimement à l'*école*. De l'autre, et groupés le long des murailles, d'infortunés marmots, qui de deux, qui de trois, qui de cinq ans, s'agitant, se démenant, troublant la classe, ou, — ce qui est pire pour eux, à cet âge où le mouvement est le premier besoin, — tristement immobiles pendant des heures entières sous la férule du maître. Ces pauvres enfants forment ce qu'on appelle la *petite classe*, classe où l'on ne lit pas, où l'on n'écrit pas, où l'on ne chante pas, où l'on végète

dans une oisiveté funeste à l'esprit comme au corps, où toutes les règles de l'hygiène sont oubliées, tous les principes d'éducation méconnus; où de petits martyrs, sous le nom d'élèves, sont pour le maître un objet de spéculation et un instrument de gain.

Voilà ce que l'on peut voir dans beaucoup d'écoles primaires libres. Voilà le régime qu'accepte, pour les très-jeunes enfants, l'incurie d'un grand nombre de familles. Un tel fait, la plupart du temps, ou empêche l'établissement des asiles, ou est un obstacle à la prospérité des asiles existants. La législation actuelle fournit-elle les moyens de porter remède à un mal si universellement constaté?

Il faut, nous le croyons, répondre affirmativement. Oui, selon nous, la disposition contenue dans l'article 1er du décret du 21 mars est une arme dont l'administration peut faire usage, si elle le juge nécessaire, pour empêcher l'admission d'enfants âgés de moins de sept ans dans toute école, publique ou libre, du moment que la commune possède une salle d'asile régulièrement établie.

L'intention du législateur de 1850 a été, il est facile de s'en convaincre, de confier sous ce rapport à l'autorité administrative un pouvoir discrétionnaire, et, sinon de poser, *a priori*, une règle générale et absolue, de lui permettre du moins d'apprécier, dans sa sagesse, s'il est opportun d'interdire ou d'autoriser le rapprochement d'enfants d'âges très-différents dans une même école.

Reportons-nous à la discussion de la loi de 1850. Un membre de l'Assemblée législative, soulevant précisément la question qui nous occupe, avait proposé un article spécial dans le but d'affranchir de toute entrave la volonté des familles. Cet article était ainsi conçu : « Les instituteurs privés pourront admettre dans leurs classes les enfants au-dessous de six ans (il faudrait dire aujourd'hui au-dessous de sept ans), même dans les communes où il existe des salles d'asile. » L'auteur de la proposition voulait, on le voit, supprimer directement et explicitement les dispositions contraires du règlement promulgué par le Conseil de l'instruction publique à la date du 1er mars 1842. La question, on ne saurait le nier, était nettement posée; et l'Assemblée législative était appelée à la résoudre.

Eh bien! l'Assemblée refusa formellement d'accepter l'article dont il s'agit. Sans doute, elle reconnut que tous les règlements édictés sous le régime des lois précédentes tombaient naturellement sous le coup de la législation nouvelle; mais elle déclara expressément par la bouche du rapporteur, qu'il « pouvait y avoir des inconvénients très-graves à ce que les enfants au-dessous de l'âge de six ans, surtout des petits garçons, fussent admis dans les écoles où sont reçus de jeunes garçons d'un âge plus avancé; » — que « des tempéraments pourraient être apportés au principe de la liberté » absolue des familles, et qu'il fallait s'en rapporter, sur ce point, à la sagesse et à la prudence des autorités nouvelles instituées par la loi.

Ainsi le règlement du 1er mars 1842, règlement qui contenait

d'ailleurs, sur d'autres points, des dispositions entièrement opposées à l'esprit et au texte de la législation de 1850, n'est plus en vigueur, nul ne le conteste; mais en ce qui touche particulièrement l'admission des enfants, âgés de moins de sept ans, dans les écoles, — écoles libres ou écoles publiques, — l'administration est en droit de prendre telle décision qu'elle jugera conforme aux lois de la prudence et aux intérêts bien entendus de l'éducation.

Qu'on ne dise point que l'initiative de l'administration, à cet égard, dépasserait les limites qui lui sont tracées, en ce qui concerne la surveillance des établissements *libres*, par l'article 21 de la loi de 1850. La question du rapprochement d'enfants d'âges très-différents dans les écoles, est, au premier chef, une question de *moralité*. Or, nul ne l'ignore, l'action de l'autorité supérieure s'exerce précisément, dans les établissements privés, au triple point de vue de la *moralité*, de l'hygiène et du respect des institutions nationales. Elle n'est, sous ces divers rapports, renfermée dans aucune limite légale, ni soumise à aucune restriction.

Les faits qui se produisent, dans un grand nombre de communes, les plaintes qui sont formulées de différentes parts, confirment ce dont nous étions déjà convaincus, à savoir que le mélange de très-petits enfants avec de jeunes garçons beaucoup plus âgés est fécond en périls, ou, du moins, en inconvénients de tout genre. Nous désirons vivement que l'administration ne laisse pas plus longtemps inutile l'arme qui, nous le répétons, a été déposée entre ses mains par le législateur de 1850.

LES SALLES D'ASILE AU IXe SIÈCLE.

A M. le Directeur de l'*Ami de l'enfance*.

Monsieur le directeur,

Permettez-moi de recourir à votre obligeance pour faire connaître un fait important de l'histoire de cette belle institution des salles d'asile à laquelle l'*Ami de l'enfance* se consacre avec tant de dévouement. Les salles d'asile ont déjà leurs historiens; jusqu'ici leur création est considérée comme récente, comme ne remontant guère qu'à Robert Owen pour l'Angleterre, et à Mme de Pastoret pour la France. Montrer que dans tous les siècles chrétiens la charité s'est exprimée de la même manière, qu'elle a apporté le même remède à des maux constants, ce ne sera rien enlever à la reconnaissance due aux bienfaiteurs vénérés de l'enfance qui ont donné, depuis un siècle, une si louable impulsion à la charité privée et publique. Mais ce qui étonnera peut-être, c'est de rencontrer ces mêmes institutions, dont la civilisation moderne est si justement fière, au milieu du siècle qui passe pour le plus barbare de l'ère chrétienne. Dans ses voyages si fructueux en Italie, M. Doubet a constaté l'existence d'un *brephotrophium* (asile de l'enfance) à Milan, en 785. C'était donner à Robert Owen des an-

cêtres fort éloignés et sur lesquels il ne comptait guère. On pourrait aussi considérer le Code Justinien comme ayant établi le premier la règle de créations d'asiles pour l'enfance. Voici à ce sujet le texte du code (lib. I, tit. III, l. 46) : *Sancimus si quis etc. curæ Deo amabilium episcoporum commendat facere ædificationes sanctissimarum ecclesiarum et hospitalium, et gerontocomiorum aut orphanotrophiorum, etc....* Le Code Justinien ajoute plus bas au mot *orphanotrophium* (asile d'orphelins) celui de *brephotrophium* (asile d'enfants). On trouve sur cette première création des asiles des renseignements nombreux dans Muratori (*passim* et notamment diss. XXXVII, col. 516 des *Antiquités italiennes*). Mais toute cette histoire primitive des salles d'asile mériterait une étude spéciale et approfondie. Je ne veux signaler aujourd'hui qu'un fait, un seul fait, révélé par la publication toute récente des papiers inédits de l'église Sainte-Marie de Crémone.

En 870, Anspert, archiprêtre de l'église cathédrale de Crémone, fait donation au chapitre de Sainte-Marie de biens considérables pour l'établissement d'un asile destiné à recevoir les enfants naturels (*ex peccato natis*). A cet établissement étaient joints un asile pour les vieillards et un ouvroir où vieillards et enfants devraient travailler de leurs mains. Voici le texte de la donation : *Item ibi sit locus pro infantulis et parvulis ex peccato natis, qui ibi recipiantur et lactentur et pascantur, ne exinde absque baptismatis lavacro, ut multociens accidit, ad inferos vadant. Volo etiam, ordino et judico, pro pauperibus qui laborem in civitate non abent, et pro ipsis filiis brephotrophii, diversi etiam sexus, sed in diversis salis, quando ætatem abuerint, sit laborerium omni tempore, et ipsi infantes litteris instruantur et pietate ad honorem jam dicte ecclesie Sancte Marie majoris Cremonensis.* C'est ce document si explicite et si curieux qui m'a paru digne d'être signalé à vos lecteurs. L'archiprêtre Anspert réunit à la fois la crèche et l'asile (*lactentur et pascantur*); il veut que les enfants soient instruits *dans les lettres et la piété*. Que demande-t-on de plus aujourd'hui? et le XIXe siècle a-t-il dépassé de beaucoup en intelligence de l'enfance ce IXe siècle que nos historiens se plaisent à couvrir de si affreuses ténèbres? Le donataire entre encore dans des détails que nos contemporains reproduisent en croyant faire œuvre originale. Il dispose que les sexes seront séparés dès que l'âge sera venu, et que les garçons et les filles travailleront dans des salles distinctes. Je ne veux certes pas, je le répète, abuser, au profit du IXe siècle, de la charte de l'archiprêtre Anspert; mais ne pourrions-nous pas tirer bon profit de cette adjonction de l'ouvroir à l'asile? Le travail du corps a été trop longtemps négligé dans l'éducation de l'enfance. Des essais couronnés de succès se font chaque jour, qui prouvent la nécessité de développer de bonne heure tous les moyens d'action que Dieu a donnés à l'enfance. Les futures recherches sur l'éducation au moyen âge montreront, j'en ai l'espérance, combien ce besoin d'exercice physique avait été justement senti dans des temps trop méprisés.

Maintenant, monsieur le directeur, je dois rendre grâces à M. Odorici de m'avoir fait connaître, par un article de l'*Archivio storico italiano* (*nouvelle série*, t. II, 1re livraison, Florence), le document que je viens de vous signaler. Je ne doute pas que des faits semblables ne soient bientôt réunis en grand nombre et ne viennent donner la plus forte sanction du temps, de l'expérience, à l'institution des asiles. Le caractère profondément chrétien de cette œuvre ne pourra plus alors être nié même par les esprits les plus prévenus et les plus systématiques. Je ne parle pas ici des écrivains français, les asiles ne comptent en France que des amis, mais de quelques résistances étrangères que le succès de nos asiles et leur bonne direction morale et religieuse n'auront pas de peine à vaincre.

Auguste SILVY.

SALLE D'ASILE ET GARDERIE[1].

(Suite.)

Mlle Delphine rendait compte comme il suit de l'emploi de la journée :

« A cinq heures et demie du soir, tous mes élèves ont quitté l'asile; tout est remis en ordre dans les salles, et c'est de ce moment que commence pour moi la journée qui va suivre. Mme Carpantier n'a-t-elle pas dit qu'une directrice d'asile doit *préparer* sa classe? J'étends aux choses de mon état la pratique salutaire à l'aide de laquelle notre mère la sainte Église veut que nous réglions notre vie. Rentrée chez moi, tout en travaillant à l'aiguille, je repasse en moi-même ce qui s'est fait durant le jour; et la méditation de chacun des résultats obtenus, de chacun des incidents qui ont pu se produire, devient comme une source où je puise toujours quelques idées relativement à ce que je puis faire pour donner à nos exercices l'attrait de la variété, pour en rendre l'action plus féconde.

« Mais avant de refaire avec vous un de ces examens, monsieur l'inspecteur, et d'entrer dans le détail de la préparation d'une de mes classes, j'ai hâte de répondre à une question que vous m'adressez, j'en suis sûre, à cette heure : « Cette préparation a-t-elle « pour objet le choix du genre d'exercices qui occupera telle partie « de votre journée, ou bien avez-vous arrêté que tel genre d'exer- « cices aurait lieu tous les jours à la même heure? » Je réponds *non* à la première question et *oui* à la seconde. Chez nous, comme dans tous les asiles bien installés, l'emploi du temps est réglé à l'avance; certaines parties de chaque journée sont attribuées aux exercices propres à développer le corps, telles autres à ceux qui ont pour but de développer l'esprit, et telles autres encore à ceux qui s'adressent d'une manière spéciale aux sentiments et au cœur. Le matin, lorsqu'ils arrivent, les enfants viennent de marcher ou de

1 Voy. les numéros 9 et 10 du tome I, et les numéros 2 et 4 du tome II.

courir, en un mot, de se fatiguer les jambes ; il me paraît donc convenable de les faire asseoir et de les appliquer aussitôt à un travail qui occupe seulement les mains. Ils tressent de la paille pour des chapeaux ou du jonc pour des nattes ; quelques-uns font du cordonnet, d'autres du filet, etc. Nous avons ainsi plusieurs menues industries sur lesquelles je me propose de vous donner des détails et auxquelles vous accorderez quelque intérêt ; ces petits travaux produisent quelque argent et contribueront à enrichir notre mobilier ; chacun d'eux constitue d'ailleurs un apprentissage qui n'exige qu'une très-minime mise de fonds, et qui peut contribuer puissamment à éloigner l'oisiveté et la pauvreté de la demeure des familles de la classe ouvrière. Vous qui avez eu l'occasion de beaucoup voir, monsieur l'inspecteur, peut-être nous en enseignerez-vous quelques autres. M. le maire et M. le curé s'en occupent de leur côté ; M. le marquis lui-même, que des affaires appellent à Lyon, m'a promis d'en causer avec des industriels de ce pays. Tout le monde, je m'en aperçois, attache une importance particulière à l'exécution de ces travaux manuels qui occupent utilement sans fatiguer l'attention.

« A neuf heures et demie, inspection de propreté : tous les enfants se rangent debout sous la conduite de leurs protecteurs et des protectrices (j'ai cinq protecteurs et cinq protectrices, un ou une par cinq élèves) en formant un cercle ; chacun de ceux qui sont assez grands pour travailler tient à la main son ouvrage ; je les passe tous en revue, examinant les mains, le visage, les cheveux. Est-ce que les enfants ne sont pas lavés et peignés à l'asile ? me direz-vous peut-être ; et une revue dans laquelle vous devez avoir souvent à attirer l'attention de tous sur un enfant mal tenu, n'a-t-elle pas un inconvénient grave, celui d'affaiblir promptement cette espèce de pudeur qui nous fait redouter de paraître coupable ? J'ai d'abord une excuse excellente, monsieur ; nous ne possédons rien de ce qu'il nous faudrait pour laver un grand nombre d'enfants, mais nous sommes dans un pays où, grâce à Dieu, pas une mère n'est assez pauvre ni assez surchargée de travail pour ne pouvoir faire elle-même chaque matin la toilette de ses enfants : les mères tiennent même à ne pas se décharger de ce soin. Il y avait donc opportunité en même temps que nécessité à ce que chez nous les enfants dussent arriver lavés et peignés. Pour éviter d'avoir à faire remarquer des infractions à cette règle, au moment de la revue, j'ai soin de les examiner attentivement une première fois lorsqu'ils arrivent et viennent me saluer. Si quelqu'un des plus petits, quelqu'un de ceux que leur mère ou une servante nous amène, est malpropre, je fais seulement remarquer que je vais être obligée de laver l'enfant ; on s'offre tout de suite à le faire et l'on promet de ne plus commettre pareille négligence à l'avenir ; si le reproche s'adresse à quelqu'un de nos plus grands élèves, de ceux qui viennent seuls, je l'emmène bien vite dans un coin, et je lui fais sentir combien j'aurais de chagrin si j'étais obligée de signaler sa faute en présence de tous ses camarades. Cela

suffit pour rendre les parents soigneux et pour que les enfants assez âgés contractent l'habitude de prendre eux-mêmes des soins de propreté chaque matin. Peut-être y a-t-il avantage même à ce que les uns et les autres, pour des services de ce genre, ne s'habituent point à se reposer sur la charité d'autrui.

« Après l'inspection de propreté vient le passage de la première salle dans la salle d'étude, le transport des bancs. C'est de tous mes exercices gymnastiques celui qui me paraît le meilleur, il exige un effort des bras et des jambes à la fois; et en outre, aux yeux des enfants, c'est un travail d'une utilité prochaine, c'est un petit service qu'ils rendent : la plupart des autres exercices corporels n'ont qu'une utilité plus éloignée et dont ils ne peuvent se rendre compte.

« Entrés dans la salle de classe, nous faisons la prière, puis nous avons un exercice d'intelligence. S'appliquer plus volontiers à des choses d'une utilité reconnue, c'est une disposition que je retrouve aussi prononcée chez nos petits enfants qu'elle peut l'être chez la plupart des gens de nos campagnes. Or, ils entendent dire dans leurs familles qu'un enfant doit apprendre à lire; lire comme fait leur grand frère qui va à l'école ou comme tel autre enfant de leur connaissance plus âgé qu'eux, cela leur sourit, c'est une occupation qui leur semble rationnelle : ils sont contents d'eux-mêmes s'ils ont un peu lu; je dois donc profiter de cette disposition ; j'en profite non point pour leur enseigner réellement à lire, mais pour faire des premiers éléments de la lecture un de mes principaux moyens d'exercer la mémoire et l'attention.

« A l'aide de notre pupitre et de nos caractères mobiles ou de notre tableau noir, nous apprenons tous ensemble à nommer nos lettres, nos chiffres, nous nous exerçons à calculer, nous lisons même des syllabes de deux lettres, des mots composés de syllabes de cette classe.

« Un repos en silence succède à cet exercice ; le silence doit régner toujours dans la salle de classe : il favorise le développement des notions jetées dans l'esprit; nous repassons ensuite dans la première salle en emportant nos bancs; nous nous dégourdissons les jambes et les bras au moyen d'une marche cadencée et de quelques autres mouvements de petite gymnastique, puis vient un nouveau repos, mais un repos qui n'exclut pas les conversations; pendant quoi j'écoute les enfants et je me mêle à leurs causeries, étudiant leur manière de s'exprimer, cherchant à distinguer ce qui les frappe, ce qui les émeut; j'essaye d'apprendre ainsi d'eux-mêmes l'art de raconter pour eux. Ah! monsieur, si je ne craignais de vous écrire déjà trop longuement, je vous redirais quelques-unes de ces conversations; quelques-uns de ces contes dits par des enfants de quatre, de trois ans même.

« Après s'être quelque peu fatigué les bras et les jambes, après avoir un peu babillé, les enfants se trouvent naturellement disposés à écouter, à satisfaire leur curiosité toujours renaissante. Je termine ma classe du matin par une *leçon de choses* et par une prière que nous allons faire dans la salle de classe.

« Il est midi, c'est l'heure de la grande récréation, qui se prolonge jusqu'à une heure. Je ne fais alors que ce que vous avez vu faire ailleurs ; mon rôle se borne à surveiller, à indiquer des jeux, à régler les petits différends qui s'élèvent, à écouter les causeries.

« A une heure nous recommençons ce que nous appelons nos devoirs : inspection de propreté, leçon au tableau noir ou au pupitre, repos; travail manuel, exercice de petite gymnastique, repos, puis leçon de choses ; enfin nous chantons quelques cantiques, nous rentrons dans la salle de classe, et la journée se termine par un récit que je fais moi-même et par la prière.

« Inutile de vous dire que si j'ai réservé le chant et le récit pour la fin de la journée, c'est parce qu'un chant, lorsqu'il est l'expression d'un sentiment profond, dispose naturellement aux impressions sérieuses. Or, ces impressions reçues, il est bon de ne pas distraire les enfants du recueillement qui en est la suite, et de les laisser rentrer dans leurs familles, la pensée pleine des émotions salutaires dont ils sont pénétrés. Ce plan d'ensemble a-t-il besoin d'être modifié? Veuillez être sévère, monsieur l'inspecteur, en me rectifiant; je vous en aurai une extrême reconnaissance.

« Je reviens à la préparation d'une de mes classes. Je vais repasser ce qui s'est fait hier et en déduire ce que je ferai demain. »

F. Le Cointe,
Inspecteur de l'instruction primaire.

(La suite au prochain numéro.)

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

CAUSERIES MATERNELLES.

Je me rendais, un matin, chez une pauvre femme du quartier, lorsque, en approchant de sa demeure, il me sembla entendre de grands cris; je me hâtai, mais arrivée à la porte, je ne distinguai plus que des sons étouffés. J'ouvris rapidement ; la pauvre mère était absente, elle avait laissé ses deux enfants seuls dans la chambre, et je vis Charles, l'aîné (enfant de six ans), qui entourait avec un linge la tête de son petit frère Jean, pour l'empêcher de crier. Je dégagai vivement le petit qui étouffait, et me tournant vers Charles, je lui demandai pourquoi il traitait ainsi son frère. « Parce qu'il crie toujours, maman dit que ça lui fait du mal, et j'ai voulu lui fermer la bouche pour qu'il ne crie plus. — Mais tu ne sais pas qu'en entourant la figure de ton frère avec un linge, tu l'empêches de respirer, tu le ferais mourir ; il fallait lui parler dou-

cement, lui dire de ne pas désobéir à sa maman. Vois comme le pauvre petit est rouge; il pouvait étouffer, il serait mort.

— Oh ! s'écria Charles en pleurant, je ne voulais pas faire mourir mon frère, moi; ce n'est pas vrai. J'aime bien mon petit Jean, mais je ne veux pas qu'il crie, et voilà. » C'était vrai, le pauvre enfant ne *savait pas*. Je les emmenai tous deux à l'asile, et chemin faisant, je pensai qu'il était nécessaire de faire une leçon motivée par cet accident. Nous arrivâmes à l'asile; les enfants étaient à l'estrade. Je leur racontai ce qui venait de se passer, et j'ajoutai : « Plusieurs d'entre vous auraient pu faire le même mal, parce que vous ne savez pas que nous ne pouvons vivre sans respirer; nous respirons avec le nez et avec la bouche aussi. Voyez comment nous faisons; regardez-moi. » — Tous les enfants me regardèrent attentivement, et quand ils surent que ce continuel mouvement de la poitrine qui nous fait aspirer et expirer l'air se nomme la respiration, ils témoignèrent un grand plaisir, et tous se mirent à respirer fortement, avec cette expression de joie particulière aux enfants qui se sentent pour la première fois maîtres de faire quelque chose par eux-mêmes. Ils soufflaient tant, qu'ils s'essoufflaient.

Un petit coup de sifflet calma mon auditoire, et je continuai :

« Eh bien! mes chers petits, quand nous naissons, le premier besoin de notre corps est de respirer, et nous respirons de l'air.

— Où donc est l'air ? me dit un petit garçon. — Nous ne voyons pas l'air, mes chers petits, bien que nous en soyons entourés. Mais nous le sentons et nous voyons ce qu'il fait. »

Avec un éventail, je chassai l'air sur mes petits qui riaient aux éclats. « Sentez-vous l'air? — Oui, oui, madame. Ah ! c'est ça l'air ? »

Je soufflai sur un morceau de papier, sur une plume, qui furent poussés à l'estrade.

« Qui a poussé cette plume, ce papier ? — C'est vous, madame, qui avez soufflé ! — Oui, mais j'ai soufflé l'air que je respire, et vous aussi, essayez. » C'était charmant; tous essayaient avec l'entrain le plus joyeux.

« Maintenant, vous allez voir comment l'air souffle tout seul. J'entr'ouvris la fenêtre, et je plaçai le rideau devant l'ouverture ; il voltigea. — Ah ! c'est l'air qui fait remuer le rideau.

— Essayons de le tenir, ce rideau. » Deux enfants prirent les extrémités; le rideau se gonfla. « C'est l'air qui gonfle le rideau : cette grosse boule blanche, si vite formée, fut touchée par tous les enfants.

Nous regardâmes dans le jardin; les enfants remarquèrent, pour la première fois, que c'était l'air qui agitait les feuilles des arbres. — Les observations se succédaient. — Nous avions fait une découverte ! Combien de ce genre sont à faire pour l'éducation des enfants !

Les enfants étaient très-heureux; toute la leçon fut une récréation complète. Je promis que je raconterais encore beaucoup de

belles choses sur l'air que le bon Dieu nous a donné pour respirer et pour nous en servir....

Le lendemain donc, je commençai ainsi :

« Vous savez maintenant que notre premier besoin, en venant au monde, est de respirer?

— R. Oui, madame.

— La M. Et que respirons-nous ?

— R. De l'air.

— La M. Oui, respirer de l'air est notre premier besoin ; aussi Dieu nous le donne en abondance. Mes enfants, nous sommes entourés d'air ; l'air est un principe de vie pour tout ce qui existe. Dieu a voulu qu'il y eût de l'air partout, qu'il y en eût une grande quantité autour de nous ; car, je vous le répète, l'air nous est continuellement nécessaire. Je vous ai promis de vous raconter beaucoup de belles choses au sujet de l'air ; nous allons donc reprendre notre leçon où nous l'avions laissée.

Mes chers petits, nous ne voyons pas l'air, *il est invisible et transparent*; mais nous le sentons, et nous voyons comment il fait remuer les feuilles de ces arbres, voltiger ce papier, ces plumes, gonfler ce rideau, etc. Vous allez toucher un corps visible qui est transparent.

(Expliquez ces mots *transparent*, *invisible* et *visible* ; faites toucher les vitres aux enfants ; refermez les fenêtres, et dites :

Voyez-vous toujours les arbres, mes enfants ?

— R. Oui, madame.

— La M. Eh bien ! le verre dont la vitre est faite est transparent.

Placez une planche sur la vitre, et dites :

Voyez-vous les arbres ?

— R. Non, madame.

— La M. C'est que le bois est un corps *opaque* (*au travers duquel on ne voit pas*). »

Comme démonstration, mettez du vin dans un verre, vous verrez la couleur au travers du verre ; vous cacherez le vin avec votre main, avec du papier, etc., etc., vous établirez bien la *propriété*, la *qualité* d'un corps *transparent*, et sa différence avec un corps *opaque*.

Mes enfants, pour nous bien porter, il nous est indispensable de respirer un bon air, l'air pur, l'air du bon Dieu. Où respirons-nous le meilleur air ? Je vous l'ai dit.

— R. C'est quand nous allons nous promener à la campagne et sur les montagnes.

— La M. Oui, les hommes, les femmes, les enfants qui demeurent à la campagne se portent mieux que ceux qui habitent dans les villes. Pourquoi ? Allons ; souvenez-vous, mes enfants, je vous l'ai raconté.

— R. Parce que, à la campagne, l'air est libre sous le ciel ; il passe sur les prairies, les vignes, les fleurs des champs, les arbres des bois, et il nous en apporte toutes les bonnes odeurs.

— La M. Oui, mes enfants, il est bien bon de vivre à la campagne; la vie y est meilleure, plus occupée, plus heureuse. Les enfants y sont mieux que dans les villes, ils sortent davantage; et comme cela vous fait plaisir, quand le temps est beau, de sentir l'air doux qui vient caresser vos joyeux visages! L'air est doux quand il est un peu réchauffé par le soleil; vous savez, le grand *luminaire* que Dieu a créé le quatrième jour pour échauffer notre terre, pour marquer les saisons, pour faire éclore les fleurs et donner la maturité à nos fruits.

Vous avez tous de petits frères, de petites sœurs; eh bien! regardez quand les nourrices ou les mamans les promènent à l'air en les portant dans leurs bras, les petits sont contents tout de suite; ils ne crient plus, ils s'endorment doucement; le bon air les calme, les fortifie. Mais si l'air est trop chaud ou trop froid, les mamans ne laissent pas sortir les petits, parce qu'ils pourraient en souffrir.

(Il s'établit presque toujours, avec les enfants, quand la mère ou la maîtresse le veut, des causeries sur leurs promenades, sur ce qu'ils ont vu et fait; et il faut profiter de cela pour donner aux enfants les meilleures explications possibles des choses dont ils vous parlent.

Les causeries se continuent, et sont ensuite mises en dialogues.)

Mes enfants, ce qui fait que l'air est moins bon à respirer dans les villes, c'est que les maisons y sont trop élevées, trop serrées les unes contre les autres, et l'air ne peut pas y passer librement, facilement, comme à la campagne; dans plusieurs de ces maisons, le soleil ne pénètre jamais au rez-de-chaussée (*expliquer*), ce qui rend l'air humide et malsain; et encore il y a beaucoup de personnes qui ne nettoient pas bien leurs chambres. L'air se corrompt en passant dans tous les endroits malpropres, et quand nous respirons l'air corrompu, il nous fait du mal.

Pour que l'air reste pur et soit bon à respirer, que faut-il faire?

— R. Il faut être bien propres; il ne faut pas laisser de saletés dans la chambre; elles sentent mauvais et gâtent l'air que nous respirons.

— La M. C'est vrai, mes enfants, et le matin, dès que nous sommes habillés, il faut ouvrir les fenêtres pour renouveler l'air de notre chambre. Voyez ici comment nous ouvrons la porte, les fenêtres de votre salle, pour qu'elle soit aérée (*expliquez ce mot et faites-le répéter*), pour qu'il n'y ait pas de mauvaises odeurs, car vous êtes nombreux, et plus il y a de personnes réunies dans un appartement, plus il faut renouveler l'air. Vos parents prennent les mêmes soins dans leurs maisons; vous saurez pourquoi maintenant, et vous les aiderez chaque fois que vous le pourrez. Si vos parents chargent les domestiques de tout nettoyer, de tout arranger dans la maison, vous connaîtrez que les domestiques vous rendent service, en faisant bien tout ce pénible ouvrage, et vous serez toujours bons et polis avec eux. Vous y penserez, mes enfants?

— R. Oui, madame.

— La M. Lorsque tout est propre dans la maison, ordinairement on allume le feu pour faire cuire votre déjeuner. Avez-vous vu allumer le feu chez vos parents?

— R. Oh! oui, oui.

— La M. Et quand le bois ne s'allume pas, que fait votre maman ou votre bonne?

— R. Elle souffle le feu avec le soufflet.

— La M. Oui, le soufflet chasse l'air sur le feu; il l'excite, l'alimente, et le feu embrase le bois, le fait brûler avec flamme. L'air échauffé devient léger, il emporte la fumée; mais quand il n'y a pas assez de mouvement d'air, la cheminée fume, vous savez?

— R. Oh! oui, la fumée fait mal aux yeux.

— La M. C'est vrai; et, pour chasser cette fumée, nous ouvrons la fenêtre ou la porte, afin d'établir un courant d'air avec la cheminée; alors la cheminée ne fume plus, parce qu'il y a assez d'air pour emporter la fumée. »

Mme M***, *dame patronnesse.*

VISITE

DE S. ÉM. LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE TOURS AU COURS PRATIQUE DES SALLES D'ASILE.

Le samedi, 26 janvier, Son Ém. le cardinal Morlot, archevêque de Tours, président du comité central de patronage des salles d'asile, et M. Doubet, secrétaire adjoint, ont visité l'établissement du *Cours pratique*. Son Éminence a écouté avec la plus vive sollicitude tous les détails d'administration et d'enseignement qui lui ont été donnés par Mme la directrice. En visitant les différentes parties du local, elle a trouvé dans la salle commune des études les 32 élèves admises au cours. C'est avec une bien vive satisfaction que dans ce nombre d'aspirantes d'âges et de provinces si divers, Son Éminence a remarqué 11 religieuses appartenant, 2 à la congrégation de la Charité de Saint-Louis de Vannes; 2 à celle de Saint-Joseph de Gap; 3 à celle des Bénédictines de Paris; 2 à la Sainte-Famille de Paris; 2 aux Filles de Jésus de Napoléonville, et enfin 2 à l'ordre de la Présentation de Tours, dont Mgr Morlot est le supérieur général. A qui connaît la bonté, l'aménité qui chez Son Éminence donnent un prix tout particulier à de hautes vertus, il est inutile de dire combien les élèves ont été heureuses des paroles d'encouragement recueillies de la bouche du vénérable prélat. Son Éminence a bien voulu adresser ces paroles, soit à toutes les aspirantes en commun, soit à chacune en particulier.

L'école *normale centrale*, il était impossible de ne point le remarquer, atteint véritablement son but, puisqu'on y trouve réunis des éléments si divers empruntés littéralement à toutes les parties de la France. Les élèves religieuses sont pensionnaires

comme les autres, à l'exception de celles qui ont leur communauté à Paris. On attend incessamment des religieuses Ursulines qui déjà ont fréquenté le *Cours pratique* à une autre session.

Son Éminence a visité également la petite salle d'asile annexée au Cours pratique. Les enfants qui étaient alors en récréation se sont, avec une respectueuse familiarité, groupés autour de Monseigneur et lui ont fait une petite fête simple et vraie dont le prélat paraissait jouir profondément. Les caresses, le sourire de Son Éminence, que ces *petits* appelaient des noms les plus divers, et, dans leur pensée, les plus respectueux et les plus tendres : Monseigneur! Monsieur le curé! Monsieur le grand prêtre (textuel), tout cela reportait naturellement la pensée à ce tableau que l'on voit si heureusement placé dans les salles d'asile; et l'on répétait involontairement la parole du Maître : *Laissez venir à moi les petits enfants.*

Monseigneur, qui était arrivé tout à fait inopinément, a témoigné à l'habile directrice sa vive satisfaction de tout ce qu'il voyait et entendait. Il a reconnu toutefois qu'il était désirable de voir agrandir et améliorer le local de l'établissement. Le *Cours pratique* doit, sous tous les rapports, être mis en état d'offrir un modèle et aux élèves-directrices, et aux fondateurs qui viennent à Paris avec l'espérance d'y trouver, à tous égards, le type qu'ils se proposent de reproduire dans leurs provinces. Il faut que le *Cours pratique* présente ce type, sous le rapport de l'organisation matérielle, comme il le réalise déjà au point de vue des études.

La visite de Son Éminence, visite si honorable pour l'établissement, laissera de longs souvenirs parmi les personnes qui ont été l'objet de la haute bienveillance de l'illustre prélat.

INAUGURATION D'UNE SALLE D'ASILE,

RUE DE LA PÉPINIÈRE, A PARIS.

Le 30 janvier dernier, une cérémonie intéressante réunissait l'élite de la société parisienne dans une jolie construction neuve de la rue de la Pépinière. On inaugurait une salle d'asile dont la création est due à la générosité d'une femme qui porte un nom célèbre dans les fastes de l'industrie française, et que depuis longtemps l'institution des salles d'asile compte au nombre de ses plus zélées bienfaitrices.

Affligée dans ses sentiments les plus chers par une douloureuse perte de famille, Mme Kœklin a voulu consacrer le souvenir de cette perte par une fondation qui associerait à une œuvre de bienfaisance la mémoire d'une personne chérie. Elle n'a pas trouvé pour cela de meilleur moyen que la création de l'un de ces précieux établissements qui reçoivent l'enfance presque au sortir du berceau, et déposent en elle le germe de toutes les louables habitudes et de tous les bons sentiments. Telle est l'origine d'une fondation à laquelle Mme Kœklin a pourvu avec une générosité dont la société

doit se montrer reconnaissante. Quoique appartenant à la religion protestante, la fondatrice n'a pas voulu que l'asile créé par elle fût réservé aux enfants de sa communion. Cet asile sera fréquenté en immense majorité par des enfants catholiques.

La cérémonie était présidée par M. Frottin, maire du 1er arrondissement, assisté de ses deux adjoints. M. le maire, dans un discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, a fait entendre des conseils pleins de sagesse :

« ....Mon collègue et moi, a dit en terminant cet honorable magistrat, nous sommes venus à cette cérémonie, non sous l'impression d'un sentiment de curiosité mondaine, mais pour offrir l'expression de la gratitude de l'administration municipale du 1er arrondissement à Mme Kœklin, à la généreuse fondatrice qui fait un noble emploi de sa fortune, en la consacrant à une œuvre si philanthropique, et en même temps si chrétienne.

« Je ne me suis pas proposé de faire ressortir tous les avantages qui résultent de ces bienfaisants établissements, les faits parlent d'eux-mêmes; je n'ai pas non plus voulu examiner les méthodes diverses employées jusqu'à ce jour; en cette question, les résultats seront les meilleurs juges et les infaillibles témoins.

« Ce que je voulais, avant tout, c'était recommander aux nombreux enfants qui auront le bonheur d'être admis dans cet asile, ainsi qu'à leurs parents, de mêler dans les prières qu'ils adressent à Dieu, le nom de la digne bienfaitrice qui a pourvu à tous leurs besoins....

« Les enfants n'oublieront pas non plus notre honorable prédécesseur dans les fonctions de maire du 1er arrondissement, qui a consacré à leur bien-être son temps et ses soins, et qui par son dévouement a aussi contribué à la bonne œuvre dont ils sont appelés à recueillir les fruits.

« Je n'ai plus qu'à exprimer un vœu, vœu qui sera, j'en suis certain, accueilli par tous ceux qui m'écoutent; c'est qu'il nous soit donné de nous retrouver bientôt dans cette enceinte, pour y adresser de nouveaux remercîments à la généreuse fondatrice; pour y pouvoir payer le tribut d'éloges qui sera mérité, nous n'en doutons point, par l'excellente direction de l'asile; pour pouvoir, enfin, offrir l'hommage de notre gratitude aux dames dévouées qui veulent bien accepter les fonctions de patronnesses de cet intéressant refuge de l'enfance. »

Après le discours de M. le maire, plusieurs autres ont été prononcés. On a particulièrement remarqué le discours de M. Coquerel, qui a fait entendre d'éloquentes paroles en faveur de la propagation de l'institution des asiles.

L'asile de la rue de la Pépinière a été construit sur un terrain acquis à cet effet. Il se compose d'un joli bâtiment parfaitement disposé pour sa destination, et auquel on arrive par une cour destinée à la récréation des enfants et entourée de plantations. Derrière

ce bâtiment et sur le côté, sont des passages qui l'isolent et conduisent à des lieux d'aisances établis avec beaucoup de soin. Le bâtiment se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, destiné à l'habitation de la directrice et de la sous-directrice.

Les deux principales salles du rez-de-chaussée servent de classe et de préau couvert. Elles sont toutes deux vastes, très-claires, très-aérées et d'une hauteur de près de cinq mètres. Les murs de la classe sont ornés d'inscriptions et de grands médaillons contenant les portraits et les noms de différents amis de l'éducation, et, en particulier, des personnes à qui l'institution des salles d'asile est redevable de ses progrès. Sur le mur principal du préau est une grande peinture à fresque représentant le Banc de la Roche, ce premier berceau des salles d'asile. Enfin, dans ce local, tout respire un air de gaieté naturellement fait pour charmer les petits élèves.

Afin d'augmenter l'intérêt qu'ils doivent y trouver, on se propose d'y mettre en pratique une partie des procédés en usage dans les *jardins d'enfants* de Froebel. Le mobilier a été disposé en conséquence; on a garni les bancs de dossiers contre lesquels s'appuient des tablettes destinées à former des tables pour les petits exercices manuels qui constituent cette méthode. Le mobilier a été établi, du reste, avec un soin remarquable, quoique sans recherche inutile, et on dirait presque avec un luxe de propreté et d'élégance. L'ensemble des dispositions de cet asile fait certainement honneur à M. Despeux, ancien maire du 1er arrondissement, qui en a surveillé tous les travaux avec un zèle qui ne s'est pas ralenti un instant, et qui a même voulu contribuer à sa décoration.

Nous nous permettrons toutefois d'exprimer le regret qu'en se décidant à appliquer dans cette salle d'asile la méthode de Froebel, on ait cru devoir renoncer à l'emploi du gradin; le gradin, nous l'avouons, nous semble presque indispensable pour qu'il soit possible de faire avec succès des leçons collectives à une réunion d'enfants. Bien loin d'avoir l'idée de supprimer le gradin dans les asiles, nous voudrions, au contraire, l'introduire dans les écoles dont il serait un utile complément. C'est dans les leçons faites au gradin, où l'on embrasse tous les élèves d'un regard, qu'on peut le mieux développer l'intelligence des enfants, former leur cœur et faire appel à tous les bons sentiments.

Nous connaissons trop bien les intentions généreuses de la fondatrice et celles du collaborateur dévoué qui lui a prêté le concours de son zèle et de ses lumières, nous sommes trop convaincu qu'ils veulent uniquement le bien, et qu'ils le veulent sans parti pris, pour douter un instant qu'ils hésitent à établir dans un asile si bien disposé sous tous les autres rapports, la disposition matérielle qu'on regrette de n'y pas voir. L'expérience, nous n'en doutons pas, leur en fera promptement reconnaître la nécessité, malgré l'intelligence et le dévouement des personnes à qui ils ont confié la direction de l'asile.

J. J. Rapet.

NÉCROLOGIE.

LA SOEUR ROSALIE.

Nous avions la douleur, il y a quelques mois, d'annoncer la mort d'une dame du monde dont le souvenir vivra dans le cœur de tous les amis de l'institution des asiles; il nous faut aujourd'hui rendre un dernier hommage à l'une des femmes qui, sous l'habit religieux, ont le plus puissamment servi la cause de l'éducation populaire; et cette fois encore notre deuil privé est devenu un deuil public.

Le samedi 9 février, ont eu lieu les obsèques de Mme Jeanne-Marie Rendu, en religion sœur Rosalie, supérieure des filles de la Charité du faubourg Saint-Marcel. Sœur Rosalie avait atteint la soixante-dixième année de son âge, et la cinquante-quatrième de sa vocation.

Nous ne croyons pas que jamais cérémonie funèbre ait témoigné avec plus d'éclat de l'empire qu'il est donné à la charité chrétienne d'exercer sur les hommes. Cette mère, cette servante des pauvres a dû subir dans la mort les honneurs auxquels son humilité la dérobait dans la vie; et son convoi a été son triomphe.

Ce convoi était digne de la sœur de Charité. Point d'appareil ni de tentures; le simple corbillard où l'indigent est porté à sa dernière demeure; point de voitures de deuil, mais, pour escorte, une multitude émue, tout un peuple conduit par ses premiers magistrats, interprètes de la douleur et de la vénération universelles, les enfants de l'orphelinat, des asiles[1], des écoles, des ouvroirs créés par la sainte femme; puis, entre les flots pressés d'hommes de labeur, la longue députation des filles de Saint-Vincent, ses compagnes.

Avant de se rendre à l'église, et au sortir de cette humble maison de la rue de l'Épée-de-Bois, dont les plus illustres personnages connaissaient le chemin, le convoi, au son du glas funèbre, s'est dirigé à travers les rues tortueuses du faubourg. Les habitants avaient réclamé la faveur de voir paraître une dernière fois parmi eux celle que des bienfaits quotidiens les avaient habitués à invoquer, depuis tant d'années, comme leur protectrice et comme leur guide. Ils avaient dit que le cercueil, en passant au seuil de leurs demeures, *y laisserait une vertu* et y ferait descendre une bénédiction. Ce quartier de la misère était le royaume de la sœur Rosalie; il était juste qu'elle le traversât au milieu du cortége que la reconnaissance, le respect, la douleur attachaient à son char funéraire. Aussi bien, jamais puissant de la terre n'a reçu un semblable accueil. Sur le passage du convoi, tout travail était suspendu. Dans ces rues d'industries bruyantes, de manufactures et d'usines,

1. Voy. dans le n° 6 du t. I l'article sur la salle d'asile Sainte-Eugénie.

pas un cri, pas un bruit de marteau. Ceux des habitants qui n'avaient point pris place dans la foule étaient groupés devant leurs portes, la tête nue, le front triste et recueilli. Des femmes aux vêtements en lambeaux, des ouvriers aux bras nus s'agenouillaient, murmurant une prière, et se rappelant ce signe de croix que la vénérable sœur leur avait appris à former.

Après le service, toute cette multitude a silencieusement accompagné le cercueil jusqu'à l'enceinte réservée, dans le cimetière du Montparnasse, aux filles de la congrégation de Saint-Vincent de Paul. Là, le maire du 12e arrondissement, M. de Saint-Arnaud, dans un discours plein de simplicité et d'élévation tout ensemble, de convenance et d'émotion contenue, discours que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire, s'est fait l'organe des sentiments de tous. M. de Saint-Arnaud connaissait la sœur Rosalie depuis quarante ans. Il a parlé d'elle avec la sensibilité d'un ami, et dans le seul langage qui pût être digne d'elle, dans le langage d'un chrétien.

On écrira, nous l'espérons, la vie de la sœur Rosalie. Une vie si humble et si grande, si obscure et pourtant si éclatante, une telle vie doit être connue; il faut mettre au grand jour tant de trésors secrets, tant de vertus cachées, tant de bienfaits ensevelis dans les mémoires reconnaissantes; pour la gloire du christianisme, il faut expliquer par les mérites quotidiens d'une existence d'abnégation, de pauvreté, de sacrifices, cette autorité extraordinaire dont a été investie une fille de la Charité, cet ascendant prodigieux étendu sur les rangs les plus élevés de la société par cette modeste servante des pauvres. La sœur Rosalie a été une puissance. Tous les pouvoirs ont successivement subi cette irrésistible attraction que de près comme de loin elle savait exercer; tous se sont inclinés devant le rayonnement d'une vertu supérieure; la reine Marie-Amélie l'avait priée de la diriger dans la distribution de ses aumônes; elle ne créait rien sans la consulter. Le général Cavaignac lui demandait des conseils. On sait quel éclatant hommage lui a été rendu par l'Empereur, et quelle respectueuse amitié lui avait vouée l'Impératrice. On comptait avec la sœur Rosalie, on reconnaissait en elle la personnification de la pensée religieuse appliquée aux œuvres de charité; on sollicitait ses inspirations comme des oracles; on les recueillait, on ne les discutait pas.

Le trait principal du caractère de la sœur Rosalie était le bon sens poussé à ce point où il confine au génie. Ceux qui n'ont pas eu l'honneur d'être admis souvent auprès d'elle ne peuvent se douter de cette suprématie morale, et, si je puis dire, de ce ministère des âmes dont l'investissait la confiance de tous. On venait à elle de toutes les extrémités de l'horizon. Celui qui écrit ces lignes s'est trouvé, dans la pauvre salle d'attente qui précédait l'humble cabinet de réception de la rue de l'Epée-de-Bois, avec un général, un conseiller d'Etat, deux dames qui portent les plus grands noms de la vieille aristocratie française, un chiffonnier et deux malheureuses marchandes de la rue Mouffetard. Chacun passait à son tour;

chacun emportait un conseil, une consolation, une espérance. La sœur Rosalie,— mérite rare, même parmi les plus saints,— témoignait autant d'égards pour la pauvreté en haillons que pour l'opulence au sein de la grandeur. Ce qu'elle respectait avant tout dans quiconque paraissait devant elle, c'était la dignité de l'homme relevée par la dignité du chrétien.

Que dire du tact, de la sagacité discrète avec lesquels elle appréciait les situations les plus délicates? La sœur Rosalie a été appelée à être pour des familles divisées l'instrument de la réconciliation; pour des jeunes gens jetés sans guide dans le tourbillon de la vie parisienne, une lumière et un appui; pour tous l'ange du bon conseil. Et ainsi, après avoir donné aux pauvres, elle savait, selon l'heureuse expression de l'un des grands hommes qui l'ont le plus et le mieux connue, M. Aug. Cochin, elle savait faire l'aumône aux riches. Parlerai-je de cette sagesse élevée, de cette vue intelligente des choses qui lui permettait de tempérer les emportements du zèle et les exagérations du dévouement? Un jour la sœur Rosalie reçoit la visite de deux dames. L'une d'elles, héritière d'une grande fortune, se sentait pressée d'abandonner le monde et de revêtir la robe de postulante; mais sa famille luttait avec ténacité contre la persévérante résolution de la jeune fille. Celle-ci, dans son ardeur de sacrifice, méditait de fuir la maison paternelle et de se jeter vaillamment dans un cloître. La sœur Rosalie l'écoute, puis tout à coup : « Mademoiselle, permettez-moi de vous détourner, autant qu'il est en moi, du projet sur lequel vous me consultez. Que vous proposez-vous? de vous sacrifier à Dieu. Eh bien! ce n'est pas à vous de choisir le genre du sacrifice. Sacrifiez-vous en vous soumettant à une volonté que, dans ses écarts mêmes, votre premier devoir est de respecter. »

Mais c'était par des mérites d'un autre ordre et par des services, sinon plus grands, du moins plus héroïques, que la sœur Rosalie avait conquis cette sympathie des masses qui, dans les jours de fureur révolutionnaire, s'est dressée comme un rempart entre elle et le péril public. A tous les élans d'un cœur de femme l'humble sœur joignait le courage impassible d'un soldat. On connaît, mais comment ne pas rappeler ici, le trait que l'admiration publique a déjà popularisé? Aux journées de juin, un officier de la garde municipale, poursuivi par un groupe d'émeutiers, s'élance dans la rue de l'Épée-de-Bois. Haletant, près d'être atteint, il se jette sur la porte de la maison de charité, l'enfonce et se précipite dans la cour. Les émeutiers le suivent; déjà les sabres sont levés sur lui; tout à coup la sœur Rosalie apparaît et saisit le bras du plus furieux. « Laissez-nous, ma sœur, crient ces hommes; nous ne l'égorgerons pas dans votre cour, mais nous le tuerons derrière le mur. — Au nom du ciel, vous ne l'emmènerez pas! » répond la généreuse fille, et elle couvrait l'officier de son corps. « Vous ne craignez donc pas la mort? reprend un des bandits en la menaçant. — Je ne crains que Dieu! » Et pendant ce temps l'officier s'était jeté dans la sainte maison comme dans un inviolable asile.

Or, cette même femme que le glaive ne faisait point pâlir, portait dans son cœur les trésors d'une tendresse infinie. Quand l'une des sœurs qu'elle avait formées était arrachée, par ordre des supérieurs, à son inquiète affection, on la voyait pleurer comme un enfant. Un jour, après une scène de larmes provoquée par le départ de l'une de ses compagnes, elle s'effraya d'un attachement qui lui semblait contenir quelque chose de trop humain. Elle s'en ouvrit à une personne qui possédait sa confiance : « Rassurez-vous, lui fut-il répondu, si vous n'aimiez pas tant vos sœurs, vous n'aimeriez pas tant les pauvres. »

Nous nous sommes laissé aller à rappeler les traits que, pour ces notes écrites à la hâte, nous retraçait bien incomplétement notre mémoire. Combien d'autres que nous ignorons, et quelle riche moisson de souvenirs la reconnaissance et l'amitié ne recueilleront-elles pas! De tels souvenirs n'appartiennent pas seulement à ceux qui ont l'honneur de porter le nom de la sœur Rosalie, ils appartiennent à la France et à la société chrétienne tout entière.

Eug. RENDU.

FAITS DIVERS.

Le comité central des salles d'asile, afin de satisfaire aux exigences que fait naître chaque jour sa sollicitude pour les intérêts de l'institution placée sous son patronage, s'est partagé en deux commissions. Ces commissions répondent, par la nature de leurs travaux respectifs, aux attributions dont le comité a été investi par le décret du 16 juin 1854. On les désigne sous le nom de commission des méthodes, et de commission des secours.

La commission des méthodes, sous la haute et active impulsion de sa présidente, Mme Fortoul, a donné ses soins à la rédaction d'une instruction qui sera adressée aux comités locaux de patronage. Elle s'est aussi occupée de l'examen des procédés empruntés au système des *jardins d'enfants*. Dans ce but, et d'après le désir exprimé par Mme la présidente, elle a délégué plusieurs de ses membres pour aller constater les résultats des expériences accomplies au Cours pratique des salles d'asile de la rue des Ursulines. Étaient présents à cette séance : Mme la comtesse de Bar, vice-présidente; Mme la marquise de La Grange, Mme Dumas, Mme Duplay; M. Thayer, sénateur, vice-président du comité; M. Pillet, M. Doubet, M. Lorain, M. Ritt, M. l'abbé Flandrin.

La commission des secours est présidée par Mme la princesse d'Essling, dame d'honneur de S. M. l'Impératrice. Cette commission a consacré plusieurs séances à l'examen des demandes qui ont été adressées au comité.

— M. Nau de Beauregard, préfet du Jura, dont on connaît le

zèle et le dévouement éclairé pour les intérêts de l'instruction primaire, a adressé au conseil général de son département un rapport dont nous extrayons le passage qui suit :

« Je pourrai entrer résolûment dans la voie des améliorations et des réformes que demanderait la situation. Déjà il m'a été donné d'agir dans ce but.

« Les écoles étaient peu fréquentées. En été, elles étaient presque désertes. Une économie mal entendue incitait les conseils municipaux à fermer, pendant cette période de l'année, les écoles de filles. Les cours d'adultes devenaient de plus en plus rares. Le nombre des salles d'asile restait stationnaire. La délégation cantonale elle-même semblait découragée.

« Armé par la loi des moyens d'arrêter les progrès du mal, j'ai publié, à la date des 3 et 24 février dernier, des instructions à MM les maires et à MM. les délégués cantonaux. Je signalais le danger. Je demandais le concours de tous pour y porter remède. J'ai été assez heureux pour être compris.

« De toutes parts, l'assurance m'a été donnée que l'assiduité dans les classes a été plus complète. Dès cet été, loin de fermer les écoles de filles, les communes en étaient dépourvues, et là où l'importance de la population faisait désirer une école de ce genre, se mettent en mesure d'en ouvrir. Sur plusieurs points, des classes d'adultes ont été créées, d'autres se fondent. J'ai lieu de penser que les salles d'asile se multiplieront. Deux villes importantes, Arbois et Champagnole, ont donné l'exemple, et elles trouveront des imitatrices.

« Il n'en existe actuellement que 16, dont 12 dirigées par des institutrices laïques et 4 par des institutrices religieuses.

« Cette institution sympathique à tous les hommes de bien qui, comme vous, ne voient pas seulement dans le perfectionnement du système de l'enseignement populaire le moyen d'initier plus ou moins promptement l'enfance aux connaissances pratiques de la vie, mais encore et surtout l'avenir social du pays ; cette institution, dis-je, ne saurait demeurer longtemps le privilége de quelques localités, et doit s'étendre rapidement au plus grand nombre des centres importants du département.

« Les dames qui, dans les villes de Lons-le-Saunier, Dole, Poligny, Salins, Nozeroy, et dans les communes rurales où existent des etablissements de ce genre, doivent faire partie de ces comités conjointement avec MM. les maires et MM. les curés, sont nommées. Bientôt, je l'espère, nous aurons à constater les bienfaits dus à leur salutaire influence. »

— M. le préfet d'Ille-et-Vilaine, en communiquant à MM. les sous-préfets et maires de son département les décrets et règlements relatifs aux salles d'asile, a adressé à ces honorables fonctionnaires les instructions où est parfaitement saisi l'esprit qui a présidé à la réorganisation de cette bienfaisante institution.

« Les salles d'asile, a dit M. le préfet, sont avant tout des établissements d'*éducation* où les enfants des deux sexes, de deux à sept ans, doivent recevoir les soins que réclame leur développement moral et physique. On doit donc les considérer, à ce titre, comme la base de notre système d'enseignement primaire. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'elles ne servent que d'introduction et de préparation aux écoles, et qu'elles ne doivent jamais dégénérer en écoles mêmes. En effet, il ne peut être donné, dans ces établissements, à raison de l'âge des enfants qui les fréquentent, un enseignement technique et complet qui fatiguerait leur mémoire et leur intelligence, et changerait en leçons fastidieuses pour un si jeune âge d'attrayants exercices. Le but que l'on doit avoir en vue est de développer l'esprit et le cœur par la culture des facultés délicates que possède l'enfance, par l'enseignement de cette foule de notions utiles qui, grâce à un système bien conçu d'interrogation, pénètrent sans effort dans l'intelligence des enfants. Telle est la pensée qui a présidé à la rédaction de l'article 1er du décret et des articles 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du règlement d'administration intérieure.

« Il appartient au comité de s'assurer, par de fréquentes visites dans les salles

d'asile, que la pensée du gouvernement n'est point méconnue, et que le système d'éducation suivi répond bien à ses vues.

« Image du comité central institué auprès du ministère de l'instruction publique, le comité local aura, dans l'étendue de sa juridiction, à exercer des droits et à remplir des devoirs analogues à ceux qu'exerce et que remplit le comité supérieur pour la France entière, et qui se résument dans ces mots : *Protection des salles d'asile.* Recueillir les offrandes en faveur des établissements du ressort; pourvoir au bon emploi des fonds alloués par les communes, le département ou l'Etat; veiller au maintien des bonnes méthodes, à la direction intelligente de l'enseignement; s'assurer des résultats de l'éducation reçue dans l'asile par des visites régulières; telles sont les attributions que les comités devront exercer et qu'ils rempliront, je l'espère, avec tout le zèle et le dévouement dont les personnes qui les composent ont déjà donné des preuves. »

Nous continuons à faire connaître la composition des comités locaux de patronage.

AIN. — (Suite.) 2 comités.

Belley. Mlles Rolland de Plavel (Gabrielle), Maujot (Zénobie), de Villeneuve (Olympe), Vézu (Adèle), Guyonnet (Octavie), Moillard (Marie-Antoinette), Dumoulin (Zélie), Dumarest (Laure), Ginet (Emilie).

Ambérieu. Mmes de Tricaud (Adèle), Cozon, Bonnet (Cécile), de Boissieux (Eugénie), Bonnet (Eugénie), Bonnet (Estelle), Travail, de Tricaud (Gabriel), Lagnien, la baronne de Maupas, la marquise de La Verpillière, Tournier, Comparat, veuve Berlier, Jacquetton, Dépaillers (Francisque).

AVEYRON. — 9 comités.

Rodez. Mmes Sencier (Léon), Rozier, Canel, Pananié née Carcenac, de Lespinasse, Vaysse, Solinhac.

Saint-Geniez. Mmes Solanet née Palangié, Combes née de Pabies, Séguret (Théophile).

Sainte-Eulalie. — Mmes Planard, Bosc, Marcillac.

Millau. Mmes Rozier (Vincent), Paul-Saint-Martin, Descuret (Amédée), Artault de Tauriac (Raoul), de Barbayrac-Saint-Maurice, Figayrolles, Mazel.

Sainte-Affrique. Mmes Mazarin, Fabre (Calixte), Borel, de Cabanaes, Fournol.

Camarès. Mmes Carel (Maurice), Mazarin (Auguste), Valette (Philippe), Mlle Galzin (Hortense).

Sainte-Eulalie de Lazac. Mmes Laforest, Arnal, Mazeran, Terron, Muret.

Saint-Sernin. Mmes Foulquier-Laverhne, Rouanet née Vergnes, d'Izard née Corneillan.

Villefranche. Mmes Grachet, Galtier, Andorre, Brassier-Saint-Simon, Dardenne, Dufau, Dufour, Fraissinhes, Galon-Labastide, Labastide née Rozier, Maricejouls, Poux.

T. II. — N° 6. MARS 1856.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

RAPPORT A L'IMPÉRATRICE.

MADAME,

L'auguste protection dont Votre Majesté honore les salles d'asile leur a communiqué une vie nouvelle. Aujourd'hui, sur tous les points de l'Empire, on voit les comités de patronage se constituer, étendre une sollicitude maternelle sur les misères physiques et morales du premier âge, s'efforcer, en un mot, de faire descendre au milieu des familles indigentes l'inestimable bienfait d'une éducation religieuse.

Mais Votre Majesté n'a pas seulement pris l'initiative d'une idée féconde; son active bienveillance en a suivi l'application : en manifestant l'intention de décerner des médailles à son effigie aux meilleures directrices de salles d'asile, Votre Majesté suscitait, parmi ces femmes zélées, une émulation salutaire; et les récompenses individuelles qu'Elle se proposait d'accorder devenaient un encouragement général pour le progrès de l'institution elle-même.

Je viens rendre compte à Votre Majesté de l'exécution de ses ordres.

Afin d'atteindre avec une entière certitude le but qu'Elle m'avait prescrit de poursuivre, je me suis empressé de réclamer, auprès de MM. les recteurs, des propositions accompagnées de renseignements très-précis. Ces hauts fonctionnaires ont d'abord invité les inspecteurs à leur signaler, pour chaque département, la directrice

la plus distinguée. En même temps le reeteur invoquait l'appréciation des dames qui, investies d'une délégation spéciale de mon ministère, maintiennent, dans chacune des académies, le caractère propre de l'œuvre des salles d'asile. Il recueillait ainsi les éléments d'une décision motivée. Appelé moi-même à faire un choix parmi les plus dignes, j'ai cru me conformer à vos intentions, Madame, en prenant l'avis du haut comité, où vos inspirations toujours présentes vivifient les conseils d'une expérience que la religion dirige en l'éclairant.

La liste que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté est donc le résultat de l'examen le plus consciencieux. Si d'autres noms eussent pu y être ajoutés avec justice, elle ne comprend, du moins, j'ai le droit de l'affirmer, que des noms dignes d'être signalés à l'auguste protectrice des salles d'asile.

Votre Majesté ne remarquera pas sans intérêt que ses encouragements vont récompenser le zèle dans les situations les plus diverses, comme sa sollicitude elle-même s'étend à toutes les extrémités de l'Empire. Votre Majesté a voulu qu'une excellente maîtresse d'une petite commune du Var ou des Vosges ne fût pas plus oubliée que la directrice d'élite de villes telles que Lyon ou Bordeaux; et partout où il se produisait, sur la terre française de l'Algérie aussi bien qu'à Paris même, le mérite obscur a fixé ses regards.

Un autre détail satisfera les pieux sentiments de Votre Majesté. Avec les femmes qu'une vocation naturelle destine à présider aux exercices et aux jeux dans nos refuges de l'enfance, des membres de ces associations, que le pauvre apprend chaque jour à bénir, viennent partager la récompense accordée à l'habileté patiente et aux efforts heureux.

Moins nombreuses, mais non moins zélées que les directrices religieuses, les maîtresses laïques, ainsi que leurs compagnes, puisent leurs inspirations quotidiennes à la source commune de tout dévouement; Votre Majesté peut féliciter les unes et les autres d'avoir dignement répondu à son auguste patronage, et dans la modestie de leur vocation, d'avoir bien mérité tout ensemble et de la religion et du pays.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de décerner des médailles aux personnes dont les noms suivent :

Académie d'Aix.

Sœur Sainte-Judde (Thérèse Fenouille), de la congrégation Saint-Charles, à Manosque (Basses-Alpes).

Sœur Alexandrine (Mélanie Veillerot), de la congrégation de la Charité et Instruction de Nevers, à Roquebrune (Var).

Académie d'Alger.

Sœur Apolline (Marie-Apolline Contassot), de la congrégation de la Doctrine chrétienne, à Philippeville (province de Constantine).

Académie de Besançon.

Mlle Marmier (Jeanne-Félicité-Elise), directrice de l'asile annexé à l'école normale d'institutrices du Jura.

Académie de Bordeaux.

Sœur Saint-Bernard (Adrienne Leglaive), de la congrégation de l'Immaculée-Conception, à Bordeaux (Gironde).

Mme Dayre (Marie), directrice de l'asile protestant de la rue du Hâ, à Bordeaux.

Académie de Caen.

Sœur Joséphine (Rose-Marie-Thérèse Maréchal), de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul, à Rouen (Seine-Inférieure).

Académie de Clermont.

Sœur Sainte-Claire (Marie-Tarand), de la congrégation des Filles-de-la-Croix-Saint-André, à Guéret (Creuse).

Académie de Dijon.

Sœur Blandine (Félicité Sanglar), de la congrégation de la Présentation de Tour, à Villeneuve-sur-Yonne (Yonne).

Académie de Douai.

Mlle Celse (Élie-Adélaïde), à Arras (Pas-de-Calais).

Académie de Grenoble.

Mlle Kœnig (Marie-Joséphine), à Grenoble (Isère).

Sœur Dauphine (Marie-Robert), de la congrégation des Dames Trinitaires de Valence, à Crest (Drôme).

Académie de Lyon.

Sœur Vitaline (Jeanne Corcol), de la congrégation de Saint-Joseph de Belley, à Bourg (Ain).

Sœur Saint-Joseph (Marie-Antoinette Linossier), de la congrégation de Saint-Joseph de Lyon (Rhône).

Académie de Montpellier.

Mme Sérié (Catherine-Adélaïde), à Alais (Gard).

Académie de Nancy.

Mlle Maréchal (Julie), à Bruyères (Vosges).

Académie de Paris.

Mme Joly (Marie Labrière), directrice de l'asile modèle du passage Saint-Pierre, à Paris.

Mme Alexandre (Célestine Picart), directrice de l'asile israélite de la rue des Blancs-Manteaux, à Paris.

Mme Pérédoux (Hermance Deroy), à Orléans (Loiret).

Académie de Poitiers.

Sœur Aquiline (Marie Mellac), à Châtellerault (Vienne).

Mme Delaporte (Thérèse-Opportune Blin), à Tours (Indre-et-Loire.

Académie de Rennes.

Sœur Marie-Ambroise (Marie Créno), de la congrégation des Filles-de-Jésus, à Napoléonville (Morbihan).

Mlle Mahieu (Victoire-Adélaïde), à Angers (Maine-et-Loire).

Académie de Strasbourg.

Mlle Kopp (Sophie-Dorothée), directrice de l'asile protestant de Saint-Thomas, à Strasbourg (Bas-Rhin).

Académie de Toulouse.

Sœur Marie Saint-Hugues (Charlotte Rouzand), de la congrégation des Filles-de-la-Croix-Saint-André, à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Si Votre Majesté daignait accueillir mes propositions en faveur de ces vingt-cinq directrices, je la prierais de vouloir bien revêtir le présent rapport de son approbation.

Je suis avec le plus profond respect,
Madame,
De Votre Majesté
Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

H. Fortoul.

Approuvé :

EUGÉNIE.

Paris, le 12 mars 1856.

CIRCULAIRE

ADRESSÉE PAR SON ÉM. LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE TOURS, AUX PRÉSIDENTS ET AUX MEMBRES DES COMITÉS LOCAUX DE PATRONAGE.

Paris, le 14 mars 1856.

Monsieur le maire et mesdames, en s'adressant directement aux comités locaux de patronage des salles d'asile, le comité central est heureux d'obéir aux intentions formellement exprimées par Son Exc. le ministre de l'instruction publique, et d'établir ainsi des relations dont il se promet les plus utiles résultats.

Vous présidez une réunion, monsieur le maire, où la religion, l'administration et la famille ont leurs représentants naturels; les intérêts de l'enfance y trouvent une protection d'autant plus efficace, que, pour chacune de vous, mesdames, les lumières de l'expérience dirigent et fécondent les conseils de la charité. C'est là assurément, pour le comité central, un motif de confiance entière. Toutefois, le rôle qui lui est assigné par une volonté souveraine lui impose le devoir de transmettre à ses coopérateurs, dans cette œuvre d'éducation chrétienne, les inspirations dont il se félicite d'être aujourd'hui l'interprète. Notre comité accomplit donc l'une de ses obligations les plus impérieuses en vous faisant part de ses vues et en vous priant de lui communiquer vos propres pensées. Il espère ainsi arriver à ce précieux résultat de diriger vers un même centre toutes les volontés et tous les efforts.

Et d'abord, qu'il nous soit permis de vous le dire, monsieur le maire et mesdames, c'est sur votre initiative et sur votre zèle que nous comptons pour réaliser les généreuses intentions du gouvernement à l'égard des salles d'asile, et pour apprécier avec exactitude les fruits du règlement que nous avons présenté à la sanction de M. le ministre et à l'approbation de S. M. l'Impératrice.

Son Excellence a fait connaître sa pensée à ce sujet de la manière la plus explicite : « Les comités locaux, » suivant la circulaire adressée, le 18 mai dernier, à MM. les préfets, « formeront un rouage très-important dans l'ensemble du système des salles d'asile; à vrai dire, ils seront le nerf de l'institution. Partout où les comités fonctionneront avec régularité, le gouvernement pourra être assuré que la pensée de l'administration, sérieusement comprise, sera appliquée avec cet esprit de suite qui garantit le succès. »

L'intéressante mission que les comités locaux partagent avec le comité central peut se formuler ainsi : *surveillance assidue et protection des salles d'asile*. Les droits à exercer et les devoirs à remplir par suite de cette mission sont tracés dans les deux documents officiels qui déjà vous sont connus, monsieur le maire, et dont le comité central croit devoir vous adresser un exemplaire, destiné spécialement à votre comité. Le décret impérial du 21 mars 1855 et le règlement général constituent, en quelque sorte, le code d'après lequel chacune des dames qui font partie d'un comité de

patronage doit être fermement résolue à revendiquer sa part sé rieuse de responsabilité et d'action.

L'article 15 du décret établit que les comités locaux de patro nage se réunissent au moins une fois par mois. Pour les dame qui verront, dans la pratique des devoirs de protectrice d'asile une œuvre de compassion chrétienne et d'intérêt maternel, le jours de réunion du comité ne paraîtront pas trop rapprochés. Il seront attendus et désirés en raison du bien que chacune de ce réunions ne peut manquer de réaliser pour l'asile.

La dame qui visite l'établissement confié à sa tutelle doit in scrire sur le registre spécial (art. 23, § 4, du règlement) les ob servations que lui suggère ce qu'elle voit ou ce qu'elle entend. L personne qui lui succède dans cette inspection prend connaissanc de ses observations et y ajoute ses réflexions personnelles. Comm les dames du comité, dont le nombre n'est limité par aucun règle ment, se seront entendues pour que, chaque jour, autant que pos sible, l'asile soit visité, le registre deviendra une sorte de journa qui, tenu avec régularité, offrira, pour les séances, les élément d'entretiens pleins d'intérêt. A ce journal viendront se joindre le notes que les dames patronnesses auront pu prendre en particulie et qu'elles auront cru devoir soustraire à la connaissance de directrices.

Un des points qui doivent dès à présent préoccuper les comités monsieur le maire, c'est l'adoption du règlement particulier qu aux termes de l'article du règlement général, doit rester affich dans la salle d'exercices de chaque établissement. Cet exemplair du règlement local, écrit en gros caractères, sera placé de manièr à frapper les regards de la maîtresse qui le met en œuvre, des pa rents qui doivent s'y conformer et des personnes qui veillent à so exécution.

Pour la rédaction de ce règlement, on peut consulter avec fru les ouvrages spéciaux où se trouve indiquée la distribution m thodique du temps dans les asiles de Paris. Des exigences local imposant parfois des combinaisons particulières, les comités au ront à apprécier ce qui, dans ce mécanisme, suivi généralemen doit être conservé ou modifié. Mais il importe que ces modificatio ne soient pas laissées à l'arbitraire des directrices, et que les d mes patronnesses s'assurent, dans leurs visites, que l'ordre pre crit est scrupuleusement observé.

Pour atteindre ce but, il serait bon de visiter l'asile à des heu qui ne fussent pas déterminées par avance. Là est le moyen de fa de l'inspection un instrument de contrôle efficace. Les heures récréation fournissent d'ailleurs, comme les heures de classe, d moyens d'étudier les habitudes extérieures, les dispositions m rales, le développement des facultés intellectuelles des enfants.

Le comité croit devoir insister sur un point capital. La prése des dames patronnesses dans les salles d'asile ne doit jamais d tourner l'attention de la maîtresse au détriment de ses élève sera bien établi que celle-ci agira, parlera, continuera ses leç

comme si elle était absolument seule avec les enfants. Il pourrait se faire que la dame patronnesse trouvât opportun de s'associer, pour quelques instants, à la direction de l'asile; mais elle ne perdra pas de vue que sa mission est de juger l'enseignement de la directrice et sa manière de conduire l'asile. Lorsqu'elle croira devoir lui communiquer en particulier ses observations critiques, une encourageante bienveillance, nous en sommes assurés, présidera toujours à cet entretien.

La surveillance des dames devra porter sur la bonne tenue des établissements, sur la nature et l'à-propos des leçons qui y sont données, sur la propreté qu'il est essentiel d'y maintenir, et principalement sur les rapports de la maîtresse avec les élèves. On devra se préoccuper aussi des objets mobiliers, soit d'instruction, soit de propreté, qui peuvent manquer ou qui auraient besoin de réparation.

Il est inutile de rappeler à la sollicitude de mères de famille combien il importe de veiller à ce que les soins personnels, prévus dans les articles 4 et 6 du règlement général, soient donnés aux élèves *conformément aux dispositions prescrites*. L'inspection des vêtements sera faite avec exactitude par la directrice, qui doit toujours être présente à l'arrivée des enfants. Il ne faut point souffrir, dans leur habillement, les traces de cette négligence pour laquelle la pauvreté même n'est pas une excuse; certains soins sont toujours compatibles avec les situations les plus gênées. Mais il faut prendre garde de décourager les familles pauvres et de se laisser entraîner à préférer les enfants mieux tenus des familles aisées. La salle d'asile est surtout établie dans l'intérêt des premières.

La dame d'asile est dame de charité; aussi se préoccupera-t-elle de l'état sanitaire des enfants. Dans son inspection, elle portera son attention particulière sur le registre où doivent être consignées les observations du médecin de l'asile, et elle s'assurera qu'on y a eu égard.

Ce qui contribue le plus au développement des forces physiques chez les enfants, c'est une nourriture suffisante et saine, c'est l'air et la lumière, c'est aussi le mouvement.

La visite des paniers des enfants, faite de concert avec la directrice, pour qui cette inspection est un devoir journalier, procurera à la dame patronnesse une occasion intéressante d'entretenir le comité des besoins des enfants les plus malheureux. La charité des membres des comités de patronage n'a jamais fait défaut, lorsqu'il s'est agi de contribuer, en leur faveur, à des distributions de nourriture et de vêtements.

En ce qui est de l'air et de la lumière, les règlements renferment des prescriptions positives dans le but d'assurer à l'enfant du pauvre, au moins dans le local de l'asile, espace et salubrité.

Quant au besoin d'exercices corporels, la *méthode* y pourvoit,

puisqu'elle est avant tout l'ordre et le mouvement ingénieusement combinés.

Ainsi rien n'a été omis dans les dispositions réglementaires; mais il appartient aux dames patronnesses de s'assurer si leurs pupilles profitent réellement du bénéfice de toutes les mesures prescrites. Les directrices sans doute commandent une foule de mouvements des mains, des pieds, du corps entier, et les enfants changent fréquemment de position et d'attitude. On chante aussi très-souvent dans l'asile, et le chant, outre les avantages qu'il présente au point de vue moral, est favorable au développement d'organes essentiels. Tout cela est excellent; mais tout cela serait encore insuffisant. C'est au dehors, c'est au grand air qu'il faut que les enfants prennent, toutes les fois que le temps le permet, l'exercice dont ils ne sauraient se passer.

Qu'on ne les retienne donc sur les gradins ou sur les bancs que le temps fixé par le règlement. Il faut que les évolutions qui doivent couper les heures consacrées à la classe, que ces évolutions, si courtes qu'elles soient, aient lieu hors du gradin, et, lorsqu'il est possible, dans le jardin ou dans la cour. En tous cas, si les élèves sont retenus dans les salles, l'atmosphère doit en être sans cesse renouvelée par un bon système d'aération toujours en activité.

Tout ce qui est donné aux soins corporels a une portée morale et exerce une incontestable influence sur les facultés intellectuelles.

C'est ici l'occasion d'appeler votre charitable attention, mesdames, sur la nécessité de ne jamais laisser les enfants dans l'immobilité et dans le désœuvrement. Les heures du matin et du soir qui ne sont employées ni aux récréations proprement dites ni aux exercices de l'asile, ces longs moments d'attente, soit pour les arrivées, soit pour les départs, sont remplis, dans toutes les bonnes salles d'asile, par quelque occupation manuelle. De quelle importance n'est-il pas de joindre aux petits travaux intellectuels demandés aux enfants, ces occupations qui donnent de la dextérité à leurs doigts et les préparent à la pratique du travail corporel, travail qui, pour la plupart, sera celui de toute leur vie!

La combinaison méthodique des exercices physiques, intellectuels et moraux distingue nettement la salle d'asile de ces tristes réunions d'enfants, où l'on ne trouve ni local salubre, ni matériel convenable, ni maîtresse capable de donner l'éducation, et qui sont connues sous le nom de *garderies*.

On doit éviter avec soin qu'une directrice ne tombe dans le défaut contraire en faisant dégénérer la salle d'asile en *école*.

Le ministre, qui a opéré de si profondes réformes dans toutes les branches de l'instruction publique, a donné à l'institution des salles d'asile une organisation complète; il lui a assigné une place distincte en la posant comme *la base de l'enseignement primaire*. « L'asile, a dit Son Excellence, précède l'école, y prépare, y conduit; mais il ne doit pas en tenir lieu. » C'est dans cet esprit que l'article 2 du décret du 21 mars a posé les limites dans lesquelles doit se renfermer l'enseignement.

Jusqu'ici le comité vous a signalé, monsieur le maire et mesdames, les écueils à éviter et les améliorations à introduire dans les salles d'asile dirigées par des maîtresses peu zélées ou peu expérimentées ; mais il importe de vous prémunir également contre un excès de confiance à l'égard de celles qui sont instruites et dévouées. Souvent, en présence d'une semblable maîtresse, on se croit dispensé de visiter la salle d'asile ; c'est un grand tort. La meilleure directrice, ainsi abandonnée à elle-même, n'est-elle pas tentée, à son tour, de se reposer sur la femme de service d'une foule de soins dont elle se chargeait dans l'origine ? Le bon ordre qu'elle est parvenue à établir et qui règne depuis longtemps dans l'asile lui inspire alors une certaine sécurité, et de déplorables abus ne tardent pas quelquefois à raviver, mais trop tard, une surveillance endormie. N'eût-elle d'ailleurs pour effet que de combattre la tendance à la routine, votre vigilance aurait encore les plus heureux résultats.

Ne refusez donc pas, mesdames, à cette maîtresse si appliquée aux devoirs pénibles de chaque jour, l'encouragement de vos visites, l'appui de votre présence, la satisfaction de voir ses sollicitudes appréciées et partagées. La directrice d'asile doit peu compter sur la reconnaissance des familles. C'est dans votre approbation, mesdames, qu'après les consolations et les dédommagements dont la religion est la source, elle trouvera sa récompense la plus assurée ; c'est dans votre exemple généreux qu'elle puisera chaque jour une force nouvelle.

Toutes les fois d'ailleurs qu'une maîtresse, laïque ou religieuse, appelle de ses vœux votre présence, tenez pour certain que vous avez affaire à une personne qui comprend sa mission et qui répondra à votre sollicitude ; si, au contraire, vous trouvez un accueil froid, peu empressé, c'est, n'en doutez pas, qu'il existe, sous un rapport plus ou moins grave, des imperfections regrettables, de mauvais errements à redresser. Dans l'un et dans l'autre cas, que votre zèle et que votre charité prononcent.

Dans cette première instruction, le comité n'a pu que traiter sommairement plusieurs points essentiels du service des salles d'asile et indiquer quelques-uns de nos communs devoirs. Nous appellerons votre attention sur d'autres sujets, à mesure que les besoins se révéleront. Le comité compte principalement, pour s'éclairer à cet égard, sur la correspondance des comités des départements, lesquels, conformément aux intentions de M. le ministre, exprimées dans la circulaire déjà mentionnée, « devront se tenir en communication permanente avec le comité central. »

Nous vous demanderons, monsieur le maire, de vouloir bien nous transmettre les résultats des délibérations de votre comité. *Le comité central*, on peut en avoir l'assurance, *s'empressera de mettre à profit, dans l'intérêt général de l'œuvre, les avis et les renseignements qui paraîtront renfermer le germe d'améliorations sérieuses et de sages progrès.* (Circulaire du 18 mai 1855.) Notre appel sera promptement entendu, puisqu'il s'adresse

à ces sentiments généreux toujours éveillés dans le cœur des mères.

Je suis heureux d'avoir pu être l'interprète du comité, et je m'unis à lui avec une satisfaction particulière en vous offrant, monsieur le maire et mesdames, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Comité central de patronage des salles d'asile,

† F. N., cardinal archevêque de Tours.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux directrices de salles d'asile des départements ci-après désignés, savoir :

AIN.

Médaille de bronze. — Mme Bouilland, directrice de salle d'asile à Lent.

Mentions honorables — Mmes Moncorgé, directrice de salle d'asile à Saint-Laurent; — Bernard, id., à Pont-de-Veyle.

Médaille d'argent. — Mme Thenon, directrice de salle d'asile, à Lagnieu.

Médaille de bronze. — Mme Quichon, directrice de salle d'asile, à Belley.

Mention honorable. — Mme Mathieu, directrice de salle d'asile, à Saint-Trivier-de-Courtes.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

DISCOURS DE SON ÉM. LE CARDINAL DONNET, SUR LES SALLES D'ASILE.

De nouvelles et puissantes sympathies s'éveillent chaque jour en faveur des salles d'asile. Pendant qu'une auguste bienveillance leur prodigue de précieux encouragements, pendant qu'au sein du Comité central, et en dehors même de cette assemblée, des dames qui mettent au service de la charité l'ascendant de noms illustres, rivalisent de dévouement pour les intérêts de l'éducation de la première enfance, des princes de l'Église, par une intervention directe et personnelle, consacrent une œuvre aussi chère à la société religieuse qu'à la société civile elle-même.

Le monde chrétien sait ce que doivent les salles d'asile à la

haute initiative de Son Ém. le cardinal archevêque de Tours, et par quels liens étroits le nom de l'illustre prélat est uni désormais à l'existence et à la prospérité de l'institution. Un de ses vénérables collègues, un pontife que la reconnaissance publique a placé au premier rang parmi les protecteurs de l'instruction et de l'éducation chrétiennes, Son Ém. le cardinal archevêque de Bordeaux, vient à son tour de prêter à la cause des salles d'asile l'appui d'une éclatante adhésion.

Dans une solennité où la population tout entière du vaste diocèse de Bordeaux comptait des représentants, où la réunion des fonctionnaires de l'ordre le plus élevé composait au prélat un auditoire d'élite, Mgr Donnet a pris la parole pour faire comprendre l'œuvre des salles d'asile dans son principe et dans son but. Cette allocution, que Son Éminence a bien voulu nous communiquer, est une des manifestations les plus décisives dont puissent se glorifier les salles d'asile, un des actes les plus importants que l'histoire de l'institution ait à enregistrer.

En publiant, il y a deux ans, la célèbre *instruction aux curés de son diocèse*, Mgr Donnet avait levé un drapeau sous lequel se sont rangés tous les amis de l'instruction primaire. Le discours sur les salles d'asile, que nous donnons aujourd'hui, et le mandement sur *l'éducation des filles dans les campagnes*, que nous reproduirons dans le prochain numéro, complètent ces enseignements féconds dont l'ensemble constitue un des plus remarquables monuments qui aient été élevés, dans notre pays, sur le terrain de l'éducation populaire. E. R.

Voici le discours de Son Éminence :

« Messieurs,

« Si nous eussions obéi aux premières inspirations de notre cœur, nous n'aurions pas attendu jusqu'à ce jour pour parler aux habitants des campagnes d'une institution déjà si appréciée dans les grands centres de population, et dont nous désirons voir s'étendre le bienfait à toutes les bourgades de notre diocèse.

« Des bouches plus compétentes vous diront, N. T. C. F., l'objet de la solennité qui nous rassemble; et moi, je vous parlerai de vos petits enfants, de ces anges de la terre qui sont la joie et comme la vie du foyer domestique.

« La religion et la patrie, par une législation prévoyante, se sont occupées de ces êtres si chers ; elles ont ouvert des asiles où des mains intelligentes et pieuses les préservent de l'abandon dans lequel on les laisse trop souvent.

« Peut-être n'eussions-nous pas été compris, si, dès les premières années, nous vous eussions recommandé une pareille institution ; il y avait encore tant à faire pour les adolescents ! Et puis, tous vos besoins ne nous étaient pas connus ! Mais aujourd'hui qu'il

n'y a pas une seule de vos églises où nous n'ayons prié avec vous, pas une chaire où notre voix ne se soit fait entendre, un seul de vos villages que nous n'ayons visité, nos paroles auront une autorité qui leur eût manqué alors que nous n'avions pas encore noué des rapports aussi intimes avec vous.

« Nous pouvons donc, avec l'espoir d'être compris, parler de l'institution des salles d'asile, et prouver qu'il est facile de les établir dans un grand nombre de nos paroisses.

« Qu'est-ce donc qu'une salle d'asile? L'asile, N. T. C. F., n'est pas proprement l'éducation, mais il la prépare: c'est comme le supplément de la sollicitude maternelle, trop souvent en défaut dans certaines positions de la vie.

« Là, sous la direction de pieuses filles, vouées par un attrait tout évangélique à ce touchant ministère, l'enfant apprend, dans des leçons entremêlées de chant et d'exercices variés, les premières notions de la langue maternelle, et surtout les premiers éléments de cette foi divine qui ouvrent son âme à de douces et pures affections.

« Voilà ce qu'est l'asile, N. T. C. F.! et grâce à la vigilance qui préside à la bonne tenue de tous les petits êtres qu'on y rassemble, on voit briller sur ces visages de cinq ans un air de santé et de bonheur qui fait du bien à l'âme.

« Le premier essai des salles d'asile est dû à une mère aussi noble que vertueuse[1], qui, au commencement de ce siècle, dota Paris d'un asile et s'en fit elle-même la directrice, avant qu'aucune institution semblable fût même soupçonnée en Angleterre ou en Amérique.

« Mais, nous dira-t-on, n'est-il pas à craindre que ces enfants enlevés à la vigilance et à la tendresse d'une mère, n'éprouvent plus pour elle cette affection, cette confiance qui font la joie du foyer domestique, et que les mères, de leur côté, n'en viennnent à moins chérir leurs jeunes familles?

« Ah! sans doute, il n'est point d'éducation meilleure que l'éducation maternelle; le sourire, la parole d'une mère ne sont-ils pas le premier rayon qui illumine l'intelligence de l'enfant?

« Il est certain que si toutes les mères pouvaient acquitter les obligations attachées à ce beau titre, il ne faudrait pas songer à leur substituer des mères d'adoption. Quand la connaissance des vérités et des devoirs de la religion se transmet d'une génération à l'autre, comme la plus belle part de l'héritage, laissez l'enfant auprès de son père et de sa mère; qu'il puise dans leurs leçons

1. Mme la marquise de Pastoret.

l'amour du vrai, du juste, de l'honnête; qu'il lise dans leurs exemples la règle de sa vie.

« Hélas! N. T. C. F., nous n'en sommes plus à ces heureux temps; les révolutions ont passé par le monde; la société se transforme sous nos yeux; les mœurs domestiques se sont altérées, en même temps que s'est relâché le frein religieux : l'amour excessif du bien-être, le besoin du mouvement, ont déclassé les hommes et leur font trop souvent déserter la vie de famille, pour demander des distractions à ces réunions bruyantes, à ces foyers du dehors, véritables fléaux des cités et des campagnes.

« Les économistes reprochaient à l'ancien régime un trop grand nombre de fêtes religieuses : c'étaient, disaient-ils, des jours, des heures enlevés à la culture des champs, aux travaux de l'atelier. L'Église a supprimé les fêtes, et, depuis cette suppression, le nombre des maisons de jeu, des tavernes et autres lieux de dissipation et de plaisir, par-dessus tout le monde des foires et des marchés, s'est accru d'une manière fabuleuse, non-seulement au préjudice du travail, mais au grand préjudice des mœurs et de la paix domestique.

« L'enfant lui-même, avant d'avoir revêtu la robe de l'adolescence, quitte le giron maternel, entre dans un atelier ou s'engage à la campagne au service d'un maître, sans autre provision d'habitudes religieuses que le peu qu'il a pu en recueillir à l'école de son village. Mais il laisse au toit paternel des frères et des sœurs plus jeunes et plus faibles. Que deviendront ces pauvres petits êtres abandonnés à eux-mêmes? qui veillera sur leurs tendres années? qui les préservera de ces accidents dont les feuilles publiques viennent chaque matin nous apporter les tristes détails? qui formera leur intelligence? qui leur parlera de Dieu?

« Ce sera l'ange hospitalier de nos salles d'asile qui accueillera chaque jour l'enfant de la mère accablée sous le poids de travaux et l'enfant de la mère incapable de former son esprit et son cœur.

« Et c'est ici que nous devons admirer l'active sollicitude de l'Église. Les premières salles d'asile commençaient à peine, et déjà plusieurs tribus de saintes filles ambitionnaient l'honneur de se vouer à une tâche si belle. Nommer, pour notre diocèse, les filles de Saint-Vincent de Paul, de Nevers, de la Doctrine chrétienne, de la Présentation, de la Conception, de Marie-Thérèse, de Saint-Joseph, des Anges et de la Sagesse, c'est dire tous les trésors de sollicitude qui allaient être prodigués à leurs enfants d'adoption.

«Nous avons visité plusieurs fois ces asiles, et les scènes touchantes dont nous avons été témoin nous ont laissé des souvenirs pleins de charme. Nous avons vu ces mêmes enfants, qui se montraient naguère sous les livrées d'une malpropreté dégoûtante,

prendre un extérieur décent et poli, et nous faire sur la religion des réponses capables d'étonner la sagesse des vieillards.

« Ainsi le Seigneur a voulu rendre *disertes les langues des petits et tirer sa louange de leur bouche*, et il l'a fait dans des vues de miséricorde. Car, redisant au sein de la famille, avec la naïveté de leur âge, les leçons qu'ils ont entendues, ces petits anges portent à leur insu la lumière ou les remords dans des consciences aveugles ou coupables. Des cœurs qui avaient résisté à toutes les instances du zèle pastoral, se brisent devant une pareille prédication ; la prière se replace sur des lèvres qui ne savaient que maudire ou blasphémer.

« Je fus arrêté, dans une de mes pérégrinations apostoliques, par quelques pères de famille qui me demandèrent que je prisse jour avec eux pour leur apporter le bienfait de la confirmation. Cette mission de salut venait d'être remplie par leurs plus jeunes enfants. Prédicateurs heureux, ils avaient gagné à Dieu l'âme d'un père; ils venaient de lui donner une vie éternelle, en échange de la vie d'un jour.

« Des asiles donc, N. T. C. F., des asiles dans les villes et dans les campagnes! puissent-ils devenir un jour aussi nombreux que nous le désirons! qu'à chaque école de nos sœurs institutrices soit une salle d'asile comme complément.

« Et qu'on ne dise pas que ces vœux de voir s'étendre et se généraliser cette institution, sont un rêve impossible à réaliser! Il se réalisera, si toutes les influences, toutes les volontés s'y prêtent généreusement.

« Femmes chrétiennes, dont le dévouement ne recule devant aucune œuvre charitable, votre concours nous est assuré comme celui de toutes les administrations locales, qui, pour s'éclairer sur l'utilité des asiles, n'ont qu'à s'inspirer des exemples de l'administrateur habile et dévoué que la confiance de l'Empereur a placé à la tête de ce beau département. Le conseil général de la Gironde, si noblement représenté à cette cérémonie par son illustre président, ainsi que Mme la marquise de La Grange, coopératrice dévouée de cette grande œuvre placée sous le patronage direct de notre auguste souveraine, se sont montrés, en toutes circonstances, prodigues de leurs encouragements et de leurs secours.

« Nous comptons sur votre zèle, nos très-chers coopérateurs, pasteurs des âmes, dont je me vois entouré avec tant de bonheur. L'œuvre que je recommande à votre dévouement sera, dans ces jours mauvais, la plus douce et peut-être l'unique consolation de votre ministère. Hélas! vous ne pouvez guère en attendre d'une partie de la génération qui s'éteint dans une mortelle indifférence. La plupart des hommes de notre temps, chrétiens par le baptême,

ne le sont plus par les œuvres. Par suite de la profanation du dimanche, ils restent étrangers à nos dogmes, à nos sacrements, aux cérémonies de notre culte. Ah! sauvons les petits enfants! Qu'il y ait au moins un âge dans la vie où Dieu soit connu, aimé, béni par sa créature!

« Puissions-nous, pères et mères, en témoignant un intérêt si vif à ce que vous avez de plus cher au monde, vous porter à aimer vos enfants comme nous les aimons, c'est-à-dire à les aimer de cet amour surnaturel et chrétien qui vous fasse considérer les habitudes religieuses comme la plus belle part de l'héritage que vous avez à leur léguer. »

LES DEUX RESPECTS.

Le respect est le plus juste et le plus digne hommage que l'homme puisse rendre à son semblable. Notre temps semble abandonner cette vertu. On court après la richesse, après le plaisir du moment, et dans cette dispute acharnée de biens éphémères, on oublie que l'absence d'une seule vertu fait plus de mal à l'humanité que tous les trésors ne peuvent donner de jouissance aux individus.

Le respect est une vertu de tous les âges. L'homme mûr et dans toute la force de la virilité le mérite comme la mère de famille. Mais qui respecte aujourd'hui le passant qu'il coudoie? Cet homme marche trop lentement, il me barre le passage. C'est un obstacle, et l'ambitieux prend pour devise ce vers d'un poëte contemporain :

S'appuyer sur l'obstacle et s'élancer plus loin.

Comme notre but n'est point ici de faire l'éducation des gens qui portent la barbe, je ne parlerai que de ce respect obligatoire que les maîtres doivent aux enfants et qu'il leur est commandé d'inspirer aux enfants pour les vieillards.

L'enfant! le vieillard! Ils sont faibles tous deux! L'un ne sait rien de la vie, l'autre voit la sienne prête à s'éteindre. Comme il faut les aimer pour aplanir les aspérités qu'ils rencontrent sur la route! Le respect n'est-il pas la forme la plus grave et la plus puissante de l'amour?

Il y a, je le sais, une différence très-grande entre le respect dû à l'enfant, et celui que réclame la vieillesse. Le premier, tout de tendresse et de protection, évite avant tout de donner à l'enfant un mauvais exemple, de prononcer devant lui une parole légère. Car cette intelligence et ce cœur sont de cire, et le maître les forme à l'image de son intelligence et de son cœur. L'autre a pour caractère une sorte de vénération. On parle de la famille moderne et de la famille antique, et des gens d'esprit font à ce sujet de belles phrases qu'on applaudit peut-être parce qu'elles

répondent à des préjugés funestes. Je ne connais pour ma part qu'une famille possible, celle que cimente le respect. Tant que les lois naturelles qui président à la formation de la famille ne seront pas changées, et elles sont éternelles comme leur auteur, il n'y aura qu'une règle à suivre pour maintenir la cohésion de cette agrégation humaine, première base de tout ordre. Que MM. les enfants soient respectés, je le veux bien et il le faut, mais aussi qu'ils sachent respecter ceux qui les ont précédés dans la vie. On conseille au maître de respecter l'enfant, car c'est là le plus sûr moyen d'avoir sur lui cette autorité qui impose le bien par la persuasion; mais aussi que l'enfant soit élevé dans la vénération de ceux auxquels il doit tant, qui ont tant fait pour lui et pour lesquels il aura tant à faire.

Ces deux respects se tiennent et se complètent. Il serait peut-être inutile de développer souvent devant les enfants des théories à ce sujet. Que le respect qu'on lui porte apprenne à l'enfant celui qu'il doit. « Mais, me fait observer Mme la directrice, l'enfant une fois arrivé dans sa famille, l'exemple va faire disparaître jusqu'à la trace de mes leçons. » A cela, il n'y a qu'une réponse : Faites le bien, et ne médisons pas trop de notre temps. Sans doute bien des vertus, les plus douces et les plus puissantes, semblent à jamais envolées. L'enseignement de la rue, celui des camarades, les exemples de tous genres sont souvent déplorables. Qui n'en gémit? Mais encore faut-il reconnaître les qualités subsistantes : la générosité, la sincérité, et malgré tout, un amour sincère et indestructible de l'humanité, chez tous ces cœurs français. L'enfant verra qu'on ne respecte rien, dites-vous : prêchez-lui toujours le respect et prêchez par votre exemple. Nous aurons au moins commencé l'œuvre par les deux points les plus menacés et les plus graves, nous aurons gagné sinon le respect de tous, au moins le respect de l'enfant, et bientôt celui du vieillard.

Nous dirons plus tard avec quelque détail les causes du respect qu'on doit au magistrat, au prêtre, au père et à la mère de famille. Il fallait commencer par le respect dû aux plus faibles, car les faibles sont la classe vraiment privilégiée chez les peuples chrétiens. Dans les sociétés où les classes sont nettement tranchées, cette vertu du respect est facile. Les signes extérieurs rappellent le degré de déférence que l'on doit à chacun. L'admission du principe de l'égalité a généralisé l'application des devoirs. Sans doute il y a, il y aura toujours des degrés dans la hiérarchie sociale. Mais ce qu'il importe de bien établir, aujourd'hui, c'est que s'il est des degrés de vénération qu'il faut savoir garder, le respect est dû à tout homme, par cela seul qu'il fait partie de la grande famille que Jésus-Christ a rachetée de son sang.

Auguste SILVY.

ADHÉSION AUX IDEES PROPAGÉES

PAR L'AMI DE L'ENFANCE.

Une dame qui, dans la réalisation de plans inspirés par une haute intelligence des besoins de la classe laborieuse, apporte la double autorité d'un grand nom et d'une grande fortune, Mme la comtesse Antonin de Noailles, s'est proposé, entre autres œuvres de bienfaisance, la propagande des saines idées d'enseignement et d'éducation. Frappée tout spécialement de ce fait que, dans les salles d'asile et dans les écoles ouvertes aux enfants du peuple, les conditions hygiéniques les plus indispensables sont la plupart du temps méconnues; pénétrée de cette pensée, que le développement physique, sous peine de conséquences déplorables, ne saurait être sacrifié au développement intellectuel, elle a cherché les moyens de ramener, sous ce rapport, les personnes préposées à la direction quotidienne des écoles, à l'intelligence des besoins impérieux de l'enfance.

Impatiente d'atteindre un but si digne de ses efforts, Mme la comtesse A. de Noailles a d'abord consacré des sommes importantes à opérer dans un certain nombre d'établissements d'éducation en France et en Angleterre, les améliorations les plus propres à faciliter l'accomplissement de ses généreux desseins. Elle a assuré aux enfants deux choses indispensables, l'air et l'espace, en dotant de jardins des asiles et des écoles, en agrandissant des préaux, en créant dans les classes des appareils de ventilation, etc., etc..., puis, elle s'est dit que le moyen le plus efficace de généraliser des réformes entreprises partiellement, c'était de faire pénétrer, dans les sphères les plus modestes, les idées qui en sont le principe.

L'Ami de l'enfance avait compris lui-même l'importance des idées dont on parle et la nécessité de les propager. Dans le cours de la première année, il avait consacré une série d'articles à l'*éducation physique* envisagée sous toutes ses faces. Il avait posé en principe que « pour quiconque est voué à l'éducation, il y a devoir de travailler à la santé des enfants; que le corps doit être fortifié et exercé pour qu'il devienne un digne compagnon de l'âme. » (T. I, p. 143.)

L'Ami de l'enfance se trouvait donc, à ce point de vue spécial, sous l'empire de préoccupations tout à fait analogues à celles dont Mme la comtesse de Noailles était animée. Cette amie dévouée de l'éducation a cru servir utilement les intérêts des salles d'asile et la cause des réformes commencées par sa haute initiative, en décidant qu'un nombre considérable d'abonnements à ce recueil seraient adressés, en son nom, aux directrices qu'elle se réservait de désigner.

Dans la pensée de Mme la comtesse de Noailles, ces directrices doivent être choisies parmi les plus zélées, et tout ensemble les

moins rétribuées, parmi celles que la modicité de leur revenu met le moins à même de pourvoir par elles-mêmes aux dépenses qu'entraîne l'acquisition des livres les plus indispensables.

L'administration de *l'Ami de l'enfance* a adopté les mesures nécessaires pour que les intentions si intelligentes et si charitables de la donatrice fussent fidèlement réalisées.

Mme la comtesse Antonin de Noailles a pris place, au premier rang, parmi les protectrices des salles d'asile. Les progrès de cette précieuse institution, en devenant son œuvre, seront aussi sa récompense.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'EDUCATION.

LA MARJOLAINE.

Air : *Compagnons de la Marjolaine !*

Plaine,
Val, colline, ou mont,
Compagnons de la Marjolaine !
Où naît la fleur qui répond
A ce doux nom ?

Vienne
Mai : le voyageur
Compagnons de la Marjolaine !
Cherche et cueille avec bonheur,
La tendre fleur.

Chêne !
Fier de ta grandeur !
Compagnons de la Marjolaine !
Tu n'as ni sa douce odeur,
Ni sa saveur.

Vaine
De son vermillon,
Compagnons de la Marjolaine !
La tulipe au teint mignon
N'est qu'un oignon !

Reine
Des champs et des bois,
Compagnons de la Marjolaine !
La rose pique les doigts
Des maladroits.

Graine
A peine au nom connu,
Compagnons de la Marjolaine !
Pourquoi la recherches-tu ?
Pour sa vertu.

Pleine
D'efficacité,
Compagnons de la Marjolaine!
La feuille au pauvre, alité,
Rend la santé.

Mène,
Mène, et guide encor
Compagnons de la Marjolaine!
Et nos pas et notre essor
Vers ce trésor.

Seine!
Ton sein cache-t-il,
(Compagnons de la Marjolaine!)
L'humble fleur? ou bien faut-il
Sonder le Nil?

Peine
Vaine
A tant chercher,
Compagnons de la Marjolaine!
Ne la vois-tu pas percher,
Sur son rocher?

Peine
Et gêne
Sont douceurs,
Compagnons de la Marjolaine!
Quand Dieu garde à nos labeurs
Vertus et fleurs!

ÉDOUARD JACQUES.

SALLE D'ASILE ET GARDERIE[1].

(Suite.)

Mlle Delphine continuait ainsi :

« Notre esprit n'est pas toujours également disposé; le soir surtout, après le travail, nous pensons plus lentement; il nous serait alors utile que des questions faites à propos nous remissent en présence des choses sur lesquelles nous avons à réfléchir. Pour suppléer à ce questionneur, dont j'aurais grand besoin (moi, qui dois m'ingénier plus qu'une autre, puisque je manque de matériel), je me suis fait une espèce d'agenda; sur les marges de feuilles de cet agenda, quelques mots me représentent l'emploi de chacun des instants de la journée, et m'aident à ne rien oublier; j'écris successivement en regard des premiers mots quelques lignes destinées à me rappeler, dans le courant de la journée du lendemain, ce qu'à l'avance j'aurai imaginé de dire ou de faire.

« 1° *Rapports des parents.* — Il est rare que quelques mères ne m'amènent pas leurs enfants elles-mêmes; elles prennent occasion de ces entrevues pour me signaler une faute commise en dehors de l'asile, ou pour me confier un trait de bon caractère ou de bonne

1. Voy. les numéros 9 et 10 du t. I, et les numéros 2, 4, 5 du t. II.

conduite. Excellente pratique, aussi utile pour moi que pour les enfants mêmes : souvent ce qui m'a été rapporté de tel ou telle de mes élèves se trouve de nature à me servir de thème pour mes récits ; je supprime les noms propres ou je les remplace par des noms supposés ; je colore les faits, je les entoure de circonstances qui les rendent plus saisissants, puis j'en fais ressortir les conséquences nécessaires : aujourd'hui, la mère d'une petite fille me l'avait amenée tout en larmes et sans qu'elle eût été peignée ni lavée : « Chaque matin, disait cette maman, il faut la tourmenter, « cette vilaine enfant, la gronder, pour la décider à se laisser « lever, à se laisser peigner, pour lui faire faire sa prière ; elle pleure, « elle crie tant qu'elle en devient affreuse ; aujourd'hui, l'heure « était venue de partir avant qu'elle fût prête ; je l'ai amenée telle, « pour lui faire honte. » Je me suis hâtée de calmer la mère en lui promettant que j'essayerais de persuader à l'enfant de se mieux conduire.

« Une autre maman est venue me raconter que la veille au soir, son petit garçon, un enfant de cinq ans, en sortant de l'asile s'était joint à quelques autres plus âgés que lui ; ces jeunes drôles poursuivaient à coups de pierres un malheureux chien, au cou duquel on avait attaché un pavé pour le noyer ensuite, et qui était parvenu à s'échapper.

« Est-ce qu'il n'y aurait pas là la matière de deux récits, de deux contes dont je pourrais faire déduire à mes enfants une maxime ou une formule d'appréciation ? Est-ce que ces deux contes ne pourraient pas même être rendus assez intéressants pour que mes enfants y prissent plaisir, eux, pour qui tout est nouveau, pour qui tout ce qui fait image devient sujet d'émotion ?

« 2° *Travail manuel.* — Il est remarquable qu'en général les enfants se livrent plus volontiers et assez longtemps à un travail manuel qu'à l'étude ; ils veulent bien étudier, mais peu de temps ; on dirait qu'ils croient ne devoir réfléchir qu'autant qu'il leur est nécessaire pour agir ensuite le plus possible. N'est-ce pas naturel, d'ailleurs ? N'y a-t-il pas, pour eux, un besoin irrésistible de répandre, par un mouvement continuel, dans tous les muscles, dans tous les organes presque simultanément, la séve qui surabonde en eux comme dans les plantes au printemps. Jusqu'à ce que M. le marquis soit revenu de Lyon, je n'aurai rien de neuf à introduire dans l'exercice du travail manuel ; je rappellerai seulement à mes petits travailleurs que nous avons tous ensemble gagné onze francs en deux mois, que, quand nous serons parvenus à quinze, nous achèterons des crayons et des ardoises d'abord, qui nous seront très-utiles, et que quand nous aurons trois francs de plus encore, nous achèterons chez le menuisier beaucoup de petits morceaux de bois découpés comme les pierres que les maçons taillent pour bâtir, et avec lesquels nous-mêmes nous pourrons nous amuser beaucoup pendant les récréations. Mieux vaut, ce me semble, leur faire considérer le travail comme un moyen d'arriver à certain profit, que de le leur offrir seulement comme un moyen d'éducation, dont ils ne

sauraient apprécier la portée. Tout en les habituant à se déterminer par cette pensée qu'ils plaisent au bon Dieu, par cela seul que travailler c'est lui obéir, je désire aussi leur faire sentir le plus souvent possible, que ce qui est exigé d'eux leur est immédiatement profitable; ils s'habituent ainsi à ne pas réagir contre les ordres, et à ne pas reculer devant des efforts dont ils ne sauraient encore apercevoir l'utilité.

« 3° *Inspection de propreté.* — Hors la petite fille que sa mère m'a *recommandée*, tous mes enfants étaient lavés et peignés, mais quelques-uns l'avaient été incomplétement; je devrai avoir égard à cette circonstance dans mon récit et faire faire une nouvelle tentative auprès de quelques parents pour obtenir qu'ils renoncent à conserver à leurs enfants des cheveux longs; mais mes raisons à cet égard sont toutes trouvées.

« 4° *Prières.* — Plusieurs petits garçons et une petite fille se sont montrés inattentifs pendant la prière du matin; la prière du soir n'a rien laissé à désirer. Que la prière se fît mieux le soir, cela devait être, je venais de raconter une histoire qui avait ému les enfants en leur montrant une personne en danger, et qui avait besoin de l'aide de Dieu.

« Quelle est la cause des distractions de ce matin, de presque tous les matins.... Ce n'est pas assurément ce que la répétition de formules toujours les mêmes peut avoir de monotone. Je crois que nos enfants peuvent prier en prononçant les formules sans les comprendre; en redisant à genoux ces formules, ils se mettent réellement en présence de Dieu; leur cœur implore son assistance, sa protection, alors même que leur esprit ne saisit pas complétement les mots prononcés par leur bouche. Les distractions ne viennent-elles pas plutôt de ce que le besoin de l'aide de Dieu n'est pas toujours assez vivement senti? Les soins dont ils viennent d'être entourés de la part de tous ne disposent-ils pas les enfants, à supposer que tout leur doit venir nécessairement? Ne serait-il pas bon, au moins quelquefois, dans la prière, de demander particulièrement telle ou telle chose dont quelques-uns d'entre eux ont particulièrement besoin?

« Demain matin, quand nous nous serons mis à genoux pour prier, je leur dirai ceci par exemple :

« Nous faisons la prière pour remercier le bon Dieu de ce qu'il
« nous fait vivre, pour lui demander tout ce dont nous avons
« besoin tous les jours; mais vous pouvez aussi en même temps
« désirer obtenir de lui une grâce particulière. Ainsi la maman de
« Juliette est malade : nous penserons à obtenir par le mérite de
« notre prière que le bon Dieu veuille bien la guérir. Paul a eu le
« malheur de désobéir, en suivant de grands garçons au lieu de se
« rendre chez son père au sortir de l'asile; nous penserons à remer-
« cier le bon Dieu de ce qu'il a bien voulu que Paul ne fût pas mordu
« par ce chien auquel il lançait des pierres, et nous demanderons
« pour lui la grâce de ne pas oublier qu'il ne doit jamais désobéir.
« Qui veut encore que nous demandions quelque chose pour lui au

« bon Dieu ?... » Je tâcherai en outre de faire ressortir dans mon récit de demain le danger de mal prier.

« 5° *Lecture.* — Ce matin j'avais écrit sur le tableau noir : *Évite la colère*, phrase dont les mots ne sont composés que de syllabes d'une ou de deux lettres. Nous avons d'abord plusieurs fois nommé successivement les lettres qui composent chaque mot, nous avons épelé chaque syllabe, nous avons lu chaque mot isolément; de cette manière l'exercice s'est adressé à tous, même à ceux qui ne connaissent pas encore une seule lettre. Après avoir lu chaque mot j'ai adressé quelques questions pour amener mes élèves à se bien pénétrer du sens de ce mot :

« Qu'est-ce qu'il faut éviter ?
« Qu'est-ce qu'il faut rechercher ?
« Que font les gens qui sont en colère ?
« La colère est-elle un péché ?

« Quand j'eus reconnu que le sens de chaque mot et celui de la phrase tout entière étaient sus, j'ai rangé une quantité de lettres mobiles sur la première rainure du pupitre, et j'ai demandé qu'on indiquât les lettres à placer sur la seconde rainure pour reproduire ma phrase : *A quel rang se trouve la première lettre* E ? Au huitième, répondront-ils, par exemple, et ainsi de suite. En ne me servant que de syllabes de deux lettres, ne dois-je pas cependant m'appliquer à composer des mots et des phrases ayant un sens ? Ne s'ensuit-il pas que chaque mot se grave plus profondément dans la mémoire des enfants et qu'ensuite ces mêmes enfants peuvent plus aisément arriver à reconnaître ce mot du premier coup d'œil et à le lire comme font ceux qui ont une grande habitude, sans le secours de l'analyse, de l'épellation ? Ne s'ensuit-il pas, en outre, que mes enfants sentent le plaisir de la lecture, la découverte d'une chose bonne à savoir ? N'est-ce pas le moyen de ramener cet enseignement à ce qu'il doit réellement être, un exercice d'intelligence ? Aussi toute ma préparation consiste-t-elle à trouver la phrase qui devra être lue le lendemain.

« Il m'arrive alors d'introduire quelquefois dans mes phrases des mots qui, d'après les méthodes de lecture suivies dans les écoles, appartiennent aux difficultés, mais ce sont de ces mots qui reviennent souvent et que les enfants finissent par reconnaître à première vue et par lire aussi facilement qu'une syllabe de deux lettres : telles sont les mots *est*, *sont*, *pas*, *toujours*, *jamais*, *Dieu*, sans lesquels il serait difficile de faire une phrase qui fût l'expression d'une règle de conduite. Demain j'écrirai sur le tableau : *L'élève ami de Dieu dira toujours la vérité.* Quelquefois aussi, et pour ménager mon répertoire de phrases faciles à lire, je fais une question qui éveille la curiosité, puis je pose successivement sur le pupitre les lettres mobiles qui doivent former le mot ou les mots de la réponse.

« Qu'est-ce que Dieu aime à rencontrer chez les enfants ? — *La pureté de l'âme.* — J'aperçois beaucoup d'autres procédés de la

même sorte et j'espère facilement attendre l'époque où je pourrai me procurer des tableaux.

« Ma leçon de chose avait eu pour objet la coquille d'une moule d'eau douce, qu'un petit garçon, le fils du meunier, nous avait apportée. Voici tous mes enfants qui pensent à meubler notre casier ; tout ce qu'ils trouvent, tout ce qui leur semble curieux, ils me l'apportent pour que je leur en parle. Jaloux de faire mieux que le fils du meunier, le petit garçon d'un terrassier m'a remis une grande coquille incrustée dans une pierre avec un autre fossile qu'il appelle une quille. C'est une ammonite et une bélemnite. (Notre village est bas, sur un dépôt tertiaire, mais à 10 kilomètres au sud, on rencontre la couche du lias, c'est de là que le terrassier a rapporté pour son fils les deux coquilles antédiluviennes.) Ce sera le thème de ma leçon de chose. A l'aide de ces témoins d'une époque où la terre fut recouverte par la mer, je parlerai du déluge, et ce grand acte de la justice divine se gravera plus profondément dans leur mémoire. Un moyen de vivifier la foi chez les enfants, c'est sans doute d'isoler le moins possible les faits de l'Histoire sainte de ce qui les relie aux choses actuellement existantes, ou aux faits des autres histoires.

« Je n'entrerai pas dans le détail de mes réflexions sur les exercices de calcul et de gymnastique à choisir pour demain, ni sur la manière d'employer la récréation, ni même sur le chant. Je fais pour le calcul ce que je fais pour la lecture, j'ai entre les mains un manuel de gymnastique que je consulte ; les enfants trouvent leurs jeux presque toujours eux-mêmes pour employer leur récréation, et l'étude d'un cantique ou d'un air dure assez longtemps pour que je n'aie à m'occuper que tous les mois d'en trouver un nouveau. Ne vous ai-je pas d'ailleurs écrit déjà trop long, monsieur l'inspecteur ? Il ne me reste plus qu'à vous soumettre mes deux contes ; ce que je vous en aurai dit alors vous permettra, je l'espère, de juger si je fais tout ce qu'il est possible pour rapprocher suffisamment ma garderie d'un asile, et pour obtenir des résultats qui nous concilient les sympathies des familles et les disposent à nous placer un jour dans les conditions matérielles désirables. J'écris habituellement mes récits dans le but de me trouver ensuite mieux préparée à les bien dire ; les voici tels que je les ai écrits, non pas tels qu'ils seront dits (les physionomies de mes petits auditeurs m'indiquent toujours de grandes modifications quant à l'expression) ; mais tels que j'ai l'habitude de les préparer.

F. LECOINTE,
Inspecteur de l'instruction primaire.

(*La suite au prochain numéro.*)

HYGIÈNE DES SALLES D'ASILE

ET DES ÉCOLES.

Nous avons attiré déjà l'attention de nos lecteurs sur les affections malheureusement si fréquentes chez les enfants, qu'on désigne sous le nom de *scrofules*. Nous attachons une si grande importance à l'intérêt hygiénique, il nous paraît si désirable de préparer à la société des générations fortes et saines de corps comme d'esprit, que nous n'hésitons pas à revenir sur un sujet habituellement trop négligé dans l'éducation. Nous trouvons d'excellents conseils dans un livre spécialement consacré à l'étude des affections dont il s'agit, et que nous avons déjà cité[1] :

« *Habitation*. Nous ne nous lasserons pas de le répéter : c'est surtout pour les sujets issus de parents cachectiques, scrofuleux ou disposés aux scrofules, qu'il faut une habitation saine, située sur des points élevés, exposée au soleil, et abritée du nord et de l'ouest. Point de moyen d'éloigner le danger si on laisse ces enfants dans des rez-de-chaussée noirs et humides, dans des localités marécageuses. Il suffit souvent, pour guérir des individus à constitution ultra-lymphatique, et présentant même déjà quelques symptômes de la subinflammation scrofuleuse, de les soustraire à l'influence d'une habitation malsaine. Nous voyons tous les jours de ces cures, chez les enfants des ouvriers de Paris, résulter uniquement du changement de logement des parents. Ils habitaient un quartier bas et sans air, ils sont allés sur les hauteurs bien exposées d'un faubourg ; l'enfant était confiné dans l'obscure moiteur du premier logis, dans le nouveau il peut sortir et s'ébattre au grand air. Il n'en fallait pas plus.

« Ce sont surtout les enfants amenés des provinces à Paris qui ont besoin d'habiter des quartiers bien aérés, soit qu'on les mette en pension ou en apprentissage, si l'on veut que le brusque passage de l'air de leur pays à celui de la capitale ne leur soit pas funeste. Les parents qui négligent toute précaution à cet égard, ignorant qu'il faille en prendre ou ne le pouvant pas, sont à peu près sûrs de vouer leurs enfants aux scrofules.

« *Vêtements*. Les sujets faibles, disposés aux scrofules ou déjà scrofuleux, doivent porter des vêtements de laine, et même de la flanelle sur la peau, afin d'éviter l'influence du froid et de l'humidité. Cette façon de se vêtir est surtout utile dans les pays où les variations atmosphériques sont fréquentes, où des vents froids et humides succèdent parfois tout à coup à une chaleur calme et sèche. Les tissus de laine, étant mauvais conducteurs du calorique, ont l'avantage de maintenir la température normale du corps, et le préservent ainsi des refroidissements subits qui pourraient supprimer la transpiration insensible.

1. *Traité pratique des maladies scrofuleuses*, par Vincent Duval.

« Il y a, comme on voit, de grandes et nombreuses modifications à apporter en général dans la manière de vêtir chez nous les enfants faibles et disposés aux scrofules; et ces modifications devront varier selon les saisons, le climat, etc.

« *Soins de propreté, lotions et bains.* Les soins de propreté sont encore indispensables chez les enfants, soit pour prévenir la maladie scrofuleuse, soit pour la guérir. Ces soins consistent principalement dans des lotions froides, journalières, faites sur tout le corps avec de l'eau simple ou salée, ou aromatisée avec de l'eau de Cologne. Pour les enfants au maillot ou par trop faibles, j'indiquerai plutôt des lotions tièdes, et froides pendant l'été seulement, après la première dentition. La lotion terminée, il est bon de frictionner tout le corps avec un morceau de flanelle ou une brosse douce. Ces lotions et ces frictions maintiennent les fonctions de la peau en bon état, et préparent les petits patients aux intempéries de l'atmosphère. Elles peuvent ainsi les préserver des rhumes, des coryzas et des maladies de la peau auxquelles ils ne sont que trop exposés. C'est pourquoi l'on doit aussi renouveler souvent le linge de corps et les draps de lit, et s'abstenir des matelas de plume qui d'une part se chargent de tous les miasmes impurs dont le corps s'est déchargé pendant la nuit, et d'autre part, composant un coucher trop chaud, favorisent outre mesure la transpiration. Ces transpirations provoquées affaiblissent la constitution et développent souvent des éruptions cutanées (eczemas, prurigos), lesquelles passent ensuite à l'état chronique et tourmentent incessamment les pauvres petits malades.

« Les couchers que je préfère pour les sujets chétifs, disposés aux scrofules ou scrofuleux, sont des sommiers de crin, ou mieux des feuilles de fougère et de noyer. Ces derniers sont peu dispendieux, et peuvent être souvent renouvelés.

« Les bains salés généraux ont aussi leur très-grande utilité pour entretenir et favoriser les fonctions de la peau, pour guérir et pour prévenir les scrofules.

« Les bains, comme les lotions, doivent être donnés tièdes aux tout jeunes enfants, jusqu'à l'âge de deux ou trois ans. Plus tard on peut les administrer froids. Le mode que j'indique est l'immersion, c'est-à-dire de plonger quatre ou cinq fois le sujet dans l'eau froide, quelque température qu'il fasse, en l'enveloppant ensuite dans une couverture de laine. Ces bains par immersion ont l'avantage de déterminer une réaction vive qui modifie singulièrement la constitution. Je fais mettre dans une baignoire ordinaire quatre kilogrammes de sel de cuisine, et un ou deux dans une baignoire d'enfant, selon sa capacité. On peut remplacer en quelques circonstances les bains salés par des bains aromatiques ou même par des bains savonneux ; mais les bains salés valent mieux en général ; ils ont une action plus durable et sont d'ailleurs plus faciles à employer, à préparer. Les bains de mer et de rivière, pris dans la belle saison, sont enfin des moyens de premier ordre pour prévenir et contribuer à guérir la subinflammation scrofu-

leuse : nous en signalerons l'utilité d'une manière plus étendue en parlant du traitement curatif.

« *Exercices du corps.* L'exercice est une des principales conditions de la guérison des scrofules. On rencontre peu de scrofuleux parmi les enfants que leur famille laisse agir et vivre en troupe et au grand air, dès qu'ils sont en état de marcher, comme cela se fait dans les villages et les petites localités. L'exercice que les gens riches croient donner à leurs enfants en les faisant promener en voiture est loin de valoir les jeux bruyants et libres, les courses en commun, les tours de force et d'agilité des enfants du peuple. La promenade en voiture peut être un moyen mécanique d'imprimer des secousses utiles, mais je la reconnais incapable d'augmenter jamais les forces et de les répartir convenablement sur tous les organes. Réservons-la pour les tout petits enfants qui ne savent pas encore bien marcher, ou pour ceux qui sont d'une faiblesse extrême et qui relèvent de maladie.

« Dans les grandes villes, où l'exercice libre et prolongé pris en plein air est à peu près impossible, il faut y suppléer par des promenades nombreuses, des courses et des exercices gymnastiques. Il serait très-avantageux, pour les enfants pauvres des villes, que l'on instituât des gymnases dans les écoles primaires, et que des moniteurs habiles dans cette partie de l'hygiène y fussent attachés, surtout au début, afin de donner aux exercices une bonne direction[1]. Cela serait en même temps peu coûteux ; on emploierait, par exemple, la méthode de M. Clias, qui remplace les machines compliquées et nombreuses de la gymnastique ordinaire par un simple triangle mobile ou trapèze, instrument au moyen duquel on exécute les mouvements les plus variés. Cet appareil, avec un moniteur connaissant bien la méthode de M. Clias, serait tout ce qu'il faut pour les écoles primaires, les ateliers de travail, les maisons d'éducation de jeunes filles, etc.

« *Sommeil.* Les enfants ont besoin de dormir non-seulement pen-

1. Il suit de tout ceci que l'exercice fréquent est indispensable pour les enfants des asiles et des écoles.

Dans un article sur *les ouvroirs*, que M. de Cormenin a publié dans *l'Ami de l'enfance* (numéro de juin 1855), on lisait :

« Les leçons et les heures de la couture n'interrompent pas celles des classes ; car c'est pendant les récréations, c'est pendant les jeux bruyants des petits garçons que les petites filles se livrent, dans la chambre de la maîtresse d'école, sous ses yeux et sous sa direction, aux exercices de la couture. »

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que l'éminent publiciste semblait avoir ici perdu de vue l'intérêt hygiénique. Tous les médecins seront d'accord que les jeunes filles ont encore plus besoin que les garçons de jeux et de récréation. Comment prétendre, d'ailleurs, tenir toute la journée les pauvres enfants dans les classes, et les enchaîner sans interruption au travail ?

On ne renouvellerait donc jamais l'air dans la salle d'étude, si les filles doivent y rester pour y faire de la couture pendant tout le temps que les garçons consacrent au repos et au jeu ! Et pourtant, l'air doit être bien vicié, après trois heures consécutives, et sans qu'il ait pu être renouvelé. Il faudrait s'arranger, croyons-nous, dans les asiles-ouvroirs, de manière à abréger pour les filles les leçons de calcul ou d'écriture ; le temps donné si utilement au travail à l'aiguille serait pris alors sur les heures de classe, et non sur les heures de récréation.

dant la nuit, mais encore quelques heures durant le jour. Une précaution à prendre, c'est de les lever aussitôt qu'ils sont éveillés, pour éviter qu'ils ne contractent de pernicieuses habitudes. La durée normale du sommeil, qui est de six à huit heures pour les adultes, peut être prolongée jusqu'à dix heures pour les enfants, comme pour les personnes faibles ou valétudinaires. »

NÉCROLOGIE.

Nous sommes heureux de pouvoir faire connaître aujourd'hui le remarquable discours prononcé sur la tombe de sœur Rosalie, par M. de Saint-Arnaud, maire du 12ᵉ arrondissement :

« Messieurs,

« Le recueillement et le silence eussent plus dignement répondu, peut-être, au sentiment de ce grand deuil.

« On comprend, en effet, qu'il n'y ait point de langage à la hauteur du regret universel qui réunit, autour de cette tombe, et l'assistance qui s'y presse, et cette foule qui n'obéit qu'à elle-même et que n'appelaient sur nos pas ni l'éclat des funérailles ni le spectacle toujours saisissant de la grandeur et de la puissance amenées par la volonté divine à cet inévitable rendez-vous !

« Mais nous accomplissons un pieux devoir en déposant sur la tombe de sœur Rosalie les derniers adieux et l'expression du touchant respect du 12ᵉ arrondissement.

« Si le nom et les œuvres de sœur Rosalie appartiennent au monde chrétien, si la France entière les revendique, si Paris en est fier, c'est au 12ᵉ arrondissement qu'elle s'était dévouée ; c'est au milieu de nous, dans le quartier le plus pauvre, au sein des plus profondes misères que, durant près de soixante années, elle a mis son bonheur et trouvé sa gloire à nous secourir et à nous soulager !

« Ce n'est le lieu ni le moment de raconter sa vie si pleine ; un seul mot la résume : née pour le monde, sœur Rosalie a vécu pour la charité. Digne fille de saint Vincent de Paul, elle a porté la robe de son ordre de manière, ce qui paraissait difficile, à la rendre encore plus respectable et plus chère au peuple.

« Elle a traversé nos troubles civils dans un sentiment si vrai de sa mission chrétienne qu'on eût dit, à chaque épreuve, que son influence gagnait en solidité comme sa charité en ardeur.

« La croix d'honneur qu'une main auguste avait fixée sur sa poitrine, sa modestie ne lui permit pas de l'y conserver ; il lui semblait qu'on eût pu croire que tant de mérites et de vertus avaient eu pour fin quelque chose de nos distinctions d'ici-bas. Sa récompense n'était pas de ce monde !

« Indulgente et ferme, accessible et respectée, à l'instinct de la

charité elle joignait la science qui en fait une sorte de fonction publique; bonne pour le conseil. ardente à servir, on admirait en elle la décision de l'administrateur et cette fertilité de ressources pour faire le bien où brillait le cœur de la femme. Elle avait reçu du ciel ce don des natures privilégiées : une puissance d'attraction d'où naissait une partie de sa force, car elle était devenue la dépositaire des secrètes aumônes, source de tant de bienfaits sortis de ses mains.

« L'on peut dire que le nom de sœur Rosalie restera lié à la reconnaissance publique tant qu'il plaira à Dieu de laisser sur la terre le tribut de la souffrance et le culte de la charité !

« Vous avez vu comme elle remplissait de son esprit, comme elle animait de sa grande âme ces institutions sur lesquelles repose, pour nos familles indigentes, l'espoir d'un meilleur avenir : la crèche, l'asile, l'école et l'ouvroir. Ce sont là les trésors qu'enferme dans ses murs cette sainte maison de la rue de l'Epée-de-Bois, noble seuil qu'ont arrosé tant de larmes de reconnaissance, et que n'ont pas dédaigné de franchir notre Impératrice et notre Empereur bien-aimés ! Seuil désolé aujourd'hui, et que sœur Rosalie ne devait quitter qu'en échangeant sa trop courte existence contre l'éternelle vie.

« Sœur Rosalie, adieu. Priez pour nous ! »

FAITS DIVERS.

Le Comité central a tenu séance le 18 février dernier, sous la présidence de Son Em. le cardinal Morlot. M. A. Thayer, vice-président, sénateur, assistait à la réunion.

— Le conseil municipal de *Neuville* (Loiret) a décidé, dans sa session de février dernier, la création d'une salle d'asile.

En attendant la réalisation d'un projet de construction qui est à l'étude, il a autorisé M. le maire à affecter à la tenue de la salle et au logement de la directrice, une partie des bâtiments de l'hôtel de ville. Il a voté 1000 fr. pour les réparations urgentes, et a sollicité du *comité central de patronage* un secours pour le mobilier.

— M. Gobion, curé de Saint-Paterne (Orléans) a laissé en mourant, par testament, une somme de 40 000 fr. pour la création d'une salle d'asile, sur cette paroisse.

— M. le préfet du Loiret a souscrit 23 abonnements à *l'Ami de l'enfance*, au profit des salles d'asile de son département.

L'abondance des matières nous force de remettre au prochain numéro le compte rendu des visites faites par Son Em. le cardinal Morlot dans deux des principales salles d'asile de Paris, ainsi que la publication de la liste des nouveaux comités de patronage.

T. II. — N° 7. AVRIL 1856.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,
Vu le décret du 21 mars 1855 sur les salles d'asile (article 27, dernier paragraphe);
Vu les propositions de M. le préfet du département de la Seine,

Arrête :

Art. 1er.

Est fixé à vingt et un le nombre des membres de la commission chargée d'examiner, dans le département de la Seine, les aspirantes au certificat d'aptitude à la direction des salles d'asile.

Art. 2.

Sont nommés membres de ladite commission :
MM. Lorain, recteur honoraire, président;
L'abbé Flandrin, aumônier de l'École normale supérieure;
L'abbé Faudet, curé de Saint-Roch;
Montandon, ministre du culte protestant;
Cuvier, id.
Beuvain d'Altenheim, inspecteur de l'enseignement primaire;
Béhier, id.
Demoyencourt, id.
Henne, id.
Lebrun, id.
Rapet, id.
Duchemin-Boisjousse, délégué pour l'enseignement du chant dans les salles d'asile.
Mmes de Bar, dame patronnesse;
Danloux-Dumesnil, id.
Duplay, id.
Henriat, id.
Lecomte, id.
Mallet (Jules), id.
Soulacroix, id.
De Varaignes, id.

Mme Cauchois-Lemaire, déléguée spéciale pour l'inspection des salles d'asile de l'académie de Paris.

Art. 3.

M. le préfet du département de la Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 avril 1856.

H. Fortoul.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux directrices de salles d'asile des départements ci-après désignés, savoir :

MEURTHE.

Médaille d'argent. — Mlle Barbier, directrice de salle d'asile, à Nancy.

Médaille de bronze. — Mme Renard, sœur Marc, directrice de salle d'asile, à Thiaucourt.

Mentions honorables. — Mlle Jeandidier, directrice de salle d'asile, à Lunéville; — Mmes Marchal, sœur Donatienne, id., à Dombasle; — Lhuilier, sœur Eugénie, id., à Château-Salins.

BASSES-PYRÉNÉES.

Médaille d'argent. — Mme Fournier, sœur Julienne, directrice de salle d'asile, à Oloron.

Médaille de bronze. — Mme Darrisanne, sœur Merantine, directrice de salle d'asile, à Bayonne.

Mention honorable. — Mme Laplace, sœur Syndulphie, directrice de salle d'asile, à Oloron.

Par un arrêté en date du 10 courant, Son Excellence a décidé que *l'Ami de l'enfance* serait envoyé, aux frais du ministère de l'instruction publique, aux membres du Comité central, aux dames déléguées spéciales, aux recteurs et aux préfets.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

RAPPORT

ADRESSÉ AU COMITÉ CENTRAL DES SALLES D'ASILE SUR LA MÉTHODE FROEBEL.

Les lecteurs de *l'Ami de l'enfance* n'ont pas oublié que, sur la demande du comité central, M. le ministre avait autorisé l'essai de la méthode Froebel (voy. t. I, p. 278) au *Cours pratique* de la rue des Ursulines. L'expérience a été poursuivie, sous la direction et le contrôle du bureau de surveillance, dans la salle d'asile annexée au Cours pratique.

Des rapports rédigés sur ces essais par Mme la directrice de

l'établissement, et par M. le président du bureau de surveillance, ont été placés sous les yeux de la commission des méthodes du comité central. La commission a délibéré sur les faits dont l'appréciation lui était déférée, et M. Pillet, secrétaire du comité, a résumé, dans un rapport définitif, les résultats de ces délibérations.

Le rapport qu'on va lire fixe l'idée que l'on doit se faire de l'ensemble des procédés connus sous le nom de *méthode Froebel;* il permet de se rendre compte, sans les exagérer, des avantages qu'on peut en attendre; il prononce, avec l'autorité de l'expérience et de la raison, sur des faits nouveaux qu'il importait d'apprécier à leur juste valeur. Nous sommes heureux de pouvoir faire connaître dans son ensemble cet intéressant travail.

Mesdames,

Le comité central n'a sans doute pas oublié que l'année dernière des efforts furent faits par Mme la baronne de Marenholtz pour introduire en France une méthode d'éducation employée par feu Frédéric Froebel dans quelques établissements, connus en Allemagne sous le titre de *jardins d'enfants.*

Le comité n'a pas voulu demeurer étranger à l'expérience qui allait être faite dans quelques salles d'asile libres de Paris, et il a prié M. le ministre de vouloir bien autoriser une semblable expérience dans le Cours pratique des salles d'asile. Cette autorisation a été donnée; une jeune personne désignée par Mme de Marenholtz a dirigé, sous les yeux de la commission de surveillance, l'essai de ces procédés dans la petite salle d'asile du Cours pratique.

Des rapports ont été adressés sur cette expérience au comité de surveillance par Mme la directrice de l'établissement et au ministre par le président de ce comité. Ces rapports, dont j'aurai tout à l'heure occasion de vous communiquer des extraits, ont été renvoyés à votre commission des méthodes, et c'est le résultat des délibérations de cette commission que je suis chargé de vous soumettre.

Et d'abord, il faut constater que l'expérience faite au Cours pratique n'a eu pour but ni la substitution des jardins d'enfants aux salles d'asile, ni la substitution de la méthode Froebel à la méthode en usage dans nos établissements. La disposition du local ne se prêtait pas à une expérience si complète; on manquait d'ailleurs au Cours pratique des objets matériels indispensables, et enfin, la commission de surveillance l'avait très-bien compris, la méthode Froebel, destinée à des maisons d'éducation qui reçoivent des enfants de familles aisées dès l'âge de 2 ans et qui les gardent jusqu'à 10 ou 12, ne pourrait être complétement introduite dans nos asiles, où les enfants, généralement de familles pauvres, atteignent à peine la moitié de cet âge. On s'y est donc borné à essayer quelques procédés, quelques *jeux*, comme les appelle Froebel ; et dans cette limite, l'expérience a été heureuse.

Votre commission des méthodes cependant, malgré le rapport remarquable qui a été mis sous ses yeux, ne s'est pas crue suf-

fisamment éclairée. Elle a désiré voir par elle-même, et elle s'est transportée à cet effet au Cours pratique, où malheureusement l'expérience était terminée depuis deux mois, et où la directrice n'avait plus à sa disposition l'élève de Froebel qui avait dirigé les premières leçons. Quoi qu'il en soit, cette séance improvisée a suffi pour que la commission pût se former une opinion sur le mérite des jeux instructifs qui pourraient être empruntés pour nos asiles à la méthode Froebel; elle a pu s'assurer que ces jeux ou exercices offraient le double avantage : 1° d'occuper les enfants en développant leur adresse et leur intelligence ; 2° de leur inspirer le goût de l'invention au lieu du goût de la destruction qui est si commun dans le jeune âge.

Voici comment Mme la directrice s'exprime au sujet de cette expérience dans son rapport à la commission de surveillance :

« Une vingtaine d'enfants des deux sexes ont été choisis parmi les plus grands et les plus intelligents, comme cela devait être pour avoir de plus prompts résultats.

« Les enfants, assis des deux côtés d'une longue table, ont commencé par jouer (le mot *jeu* est exclusivement employé pour désigner toute occupation agréable aux enfants) avec des balles en laine dont chacune avait les couleurs primitives. C'est là le premier de ce que Froebel appelle les *sept jeux de l'enfance.*

« Les balles remises aux enfants roulaient, sautaient, passaient d'une main dans l'autre avec un petit chant simple et facile qui marquait la mesure et pour ainsi dire imprimait la grâce aux mouvements.

« Rien n'était doux à voir comme cet exercice où l'œil et la main s'employaient avec ardeur et où l'on pouvait remarquer la supériorité d'adresse et de tact des petites filles sur les petits garçons.

« Après les balles vint le *deuxième jeu*, composé de trois solides qui, dans la méthode de Froebel, représentent le point de départ de la forme, son expression dernière, et l'intermédiaire entre ces deux termes, le cube, la sphère, le cylindre.

« Ces solides examinés dans leur configuration, puis traversés dans certains sens par une petite baguette et soumis à un rapide mouvement de rotation, produisaient à l'œil étonné des enfants l'illusion de formes nouvelles et les intéressaient, mais passagèrement; l'explication de ce phénomène ne pouvait leur être donnée, et une illusion, une énigme sans mot, rebutent vite l'intelligence.

« Les cubes succédèrent au deuxième jeu et captivèrent les enfants dès le début.... Avec ces objets, dont le libre maniement était permis, les enfants imitèrent d'abord les formes que la maîtresse composait devant eux, puis ils en composèrent eux-mêmes de nouvelles; les unes enfantées par leur imagination, les autres amenées sous leurs doigts par le hasard symétrique de leurs combinaisons. Les troisième et quatrième jeux ont quelque rapport avec les boîtes d'architecture qui se donnent en joujou aux petits garçons; mais ils sont beaucoup plus simples et ils ont sur le

joujou l'avantage de se prêter à un nombre illimité de constructions. Ces constructions sont moins parfaites, sans doute, moins achevées; mais l'important, en éducation, c'est d'exercer les facultés, et les facultés sont bien plus exercées par des créations propres à l'enfant que par la répétition routinière d'un édifice dont l'enfant, au lieu d'être l'architecte, n'est que le servile copiste. »

Je dois ajouter, mesdames, que ces cubes se prêtent par leur division, comme le boulier compteur, à un enseignement très-pratique des premières notions du calcul, enseignement qui captive l'attention des enfants en leur donnant des idées justes et nettes. Je passe sous silence toute la partie du rapport de Mme la directrice sur les petits triangles de bois, qui ont de l'analogie avec le jeu connu autrefois sous le nom de *casse-tête chinois;* sur les petites lames de bois à l'aide desquelles les enfants représentent toutes sortes de lettres et de figures géométriques; je passe également sous silence la partie de ce rapport relative aux petits objets que l'on fait faire aux enfants en leur apprenant à plier de certaine manière de simples feuilles de papier pour donner de la souplesse à leurs doigts, et j'arrive à ce qu'on appelle *le tissage.*

« Ce travail, dit Mme la directrice, demande beaucoup d'adresse et d'application, mais il ne demande que ce qu'il donne; le goût des enfants pour ce genre de travail est général.

« Le tissu se compose d'abord de bandes entre-croisées uniformément une dessus, une dessous, comme dans la toile. Puis vient une première modification, deux bandes dessus et une dessous, ce qui reproduit à l'œil le travail des étoffes croisées; puis se succèdent des dessins de fantaisie très-réguliers, très-jolis, très-étonnants, exécutés par des enfants aussi jeunes. Le papier blanc ou rouge se découpe selon d'autres formes, et un morceau unique se change, sans aucun secours de colle ni d'épingles, en un petit panier, un sac à tabac, une corbeille d'une délicatesse charmante. Des petites enveloppes lithographiées ayant la forme d'un porte-carte et ornées de dessins au trait et d'inscriptions telles que : *Pour mon père, pour ma mère; hommage de respect, souvenir de l'asile*, sont remises aux enfants. Ces enveloppes renferment de petits papiers blancs ayant la même forme et destinés à reproduire en piqué les dessins et les caractères de l'enveloppe. Les enfants, à l'aide d'une aiguille dont la pointe seule ressort d'un manche semblable à un porte-plume, suivent en piquant tous les contours dessinés sur l'enveloppe. Quand ce travail est terminé, on retire le petit papier blanc qui a été traversé par la pointe. Alors des soies variées introduites dans les piqûres d'aiguille donnent aux petites filles une première leçon de couture, et dessinent en lignes de couleur les arabesques et les mots tracés sur l'enveloppe. Inutile de dire que ces petits travaux sont en partie destinés aux parents des élèves, dont la joie est grande et dont le cœur s'attendrit souvent jusqu'aux larmes à la vue de ces naïfs hommages.... »

La commission a pu voir qu'après une interruption de deux mois les enfants étaient encore en état de se livrer au petit travail

manuel et intellectuel qu'exige le tissage du papier. Elle a remarqué l'adresse et la grâce avec lesquelles les petites mains des enfants passaient et entre-croisaient les bandes de papier dans les canevas qu'ils avaient à orner. Elle ne s'est cependant pas trouvée unanime sur le parti qu'il y avait à prendre à cet égard. On s'est demandé s'il ne serait pas préférable de faire tisser aux enfants des objets utiles plutôt que des objets en papier, qui se détruisent presque aussitôt qu'ils sont confectionnés; on s'est demandé si les parents ne seraient pas plus satisfaits de leur voir rapporter de l'asile, soit des chaussons de lisière, soit tous autres objets, plutôt que des sacs et des corbeilles en papier. La commission, malgré ce que cette pensée pourrait avoir de fécond, n'a pas cru devoir l'adopter. Elle aurait craint, en introduisant le travail productif dans les asiles, d'y introduire en même temps l'esprit de spéculation, et par conséquent une partie des inconvénients des ateliers.

D'autres personnes ont craint que les aiguilles à l'aide desquelles les enfants piquent les petits carrés de papier destinés à être ornés ensuite de soies de couleurs variées, ne devinssent un danger soit pour leurs voisins, soit pour eux-mêmes. Sans se dissimuler que cette crainte si respectable n'est pas complétement dénuée de fondement, la commission n'a pas cru devoir s'y arrêter; elle a pensé que les enfants des asiles, généralement destinés à gagner un jour leur vie par l'exercice de métiers, ne sauraient être familiarisés trop tôt avec des petits travaux manuels qui donnent de la délicatesse au toucher; elle espère qu'à l'aide de quelques précautions, on parviendrait facilement à éloigner tout danger sérieux. Je dois ajouter, cependant, que cet exercice est celui de tous qui est le moins goûté des enfants.

Je n'ai pas parlé, jusqu'à présent, d'une partie essentielle de l'enseignement de Froebel, je veux dire de celle qui se rapporte à l'agriculture, et pour laquelle un jardin est de première nécessité. La commission n'a pas vu clairement ce qu'il serait possible de faire à cet égard dans nos salles d'asile. Les enfants pourraient sans doute tirer parti de quelques bonnes observations qui leur seraient faites en leur apprenant à bêcher la terre, à semer des grains qu'ils verraient pousser et se développer; mais tout cela lui a paru d'une application assez difficile et encore peu étudiée. Elle a pensé cependant que, la directrice du Cours pratique attachant quelque intérêt à cet enseignement, il y avait lieu de l'autoriser à en faire l'essai. Cette autorisation aurait d'autant moins d'inconvénients qu'à ne considérer ce petit jardinage que comme un exercice gymnastique il présenterait déjà quelques avantages.

Je crois enfin devoir signaler à l'attention du comité les jeux et les rondes accompagnées de chant que la commission croit possible d'organiser dans nos salles d'asile, à l'instar de ce qui se fait dans les jardins d'enfants. Nos enfants, dans l'état actuel des choses, sont en quelque sorte abandonnés à eux-mêmes dans le préau découvert. La surveillance n'intervient que pour prévenir les

coups, les accidents, et, jusqu'à un certain point, pour réprimer les mauvaises actions ou les mauvaises paroles. La commission a pu voir, dans le jardin du Cours pratique, les enfants réunis autour de la maîtresse exécuter des rondes et des marches avec une gaieté et un entrain remarquables. Aucun, alors, ne reste inoccupé, aucun n'est mis de côté par de petits camarades plus âgés et plus résolus; aucun ne souffre de l'abandon auquel sa timidité le condamne; tous prennent part à la ronde, les petits dans le milieu, les plus grands alentour; tous chantent quelques paroles bien choisies, accompagnées de temps à autre de gestes expressifs; tous, enfin, semblent heureux de partager les jeux de tous. La commission n'a pu voir cet exercice qu'avec un vif intérêt, et qu'en désirer l'introduction dans nos asiles. Sans doute, la mise en œuvre de ces rondes chantées exigera de nouveaux efforts de la part de la directrice, mais lorsque l'habitude en sera prise dans la salle d'asile, la directrice n'aura plus qu'à surveiller. Alors, au lieu de ce cri si désagréable, de ce bruit que chacun s'efforce de dominer, on n'aura plus, pendant une partie de la récréation, que des mouvements réguliers accompagnés de chants gracieux exécutés en chœur par des voix enfantines.

En résumé, votre commission des méthodes s'est d'abord posé cette question : Y a-t-il utilité à introduire ces exercices ou jeux dans les salles d'asile ? Elle a été unanime pour la résoudre affirmativement. Ces jeux ne remplacent aucun exercice important; ils comblent les lacunes qu'on regrette de trouver dans nos salles d'asile et remplissent des instants inoccupés. Ils sont une excellente préparation à d'autres travaux; ils donnent de l'adresse manuelle aux enfants; ils exercent leur petite imagination; ils imposent une certaine rectitude à leurs idées. En voilà plus qu'il n'en faut, sans doute, pour faire souhaiter que des exercices, sans inconvénients, soient mis partout en usage dans nos salles d'asile. Ces jeux, au surplus, ne sont pas nouveaux; la plupart des mères de famille les connaissent, mais on n'avait pas encore songé, avant Froebel, à en tirer parti pour occuper un grand nombre d'enfants à la fois. Rien n'empêcherait d'y substituer d'autres jeux si on en imaginait de plus utiles à l'enfance, mais, en attendant, il n'y a que des avantages à se servir de ceux qui sont déjà connus.

Ce premier point résolu, la commission s'est demandé s'il fallait prescrire dans toutes les salles d'asile de France l'emploi de ces petits procédés d'éducation. De bonnes raisons militaient en faveur d'une mesure obligatoire. Les ménagements et les adoucissements sont d'assez mauvaises armes contre la routine, et si quelque moyen énergique n'est employé, il est à craindre que personne ne s'occupe de ces améliorations. D'un autre côté, il serait difficile d'exiger partout à la fois l'emploi de procédés qui ne sont pas encore connus; qui n'ont par eux-mêmes que peu de valeur, et qui n'en acquièrent qu'autant qu'une maîtresse intelligente en sait tirer un bon parti. La commission n'a pas cru qu'en l'état des

choses il fût possible d'imposer ces jeux et exercices à toutes les salles d'asile; elle a pensé toutefois qu'il convenait de prier S. Exc. le ministre, non-seulement d'en autoriser, mais d'en recommander et d'en encourager l'usage. Afin d'arriver plus promptement au moment où il sera possible d'être plus exigeant, la commission a pensé, en outre, qu'il y avait lieu de continuer l'expérience dans l'asile du Cours pratique, et de prier M. le ministre de vouloir bien autoriser la dépense à laquelle cette expérience prolongée pourrait donner lieu. Les jeunes personnes qui seraient formées au Cours pratique, devenues directrices de salles d'asile, ne tarderaient pas à propager ces nouveaux procédés. Les déléguées spéciales pourraient d'ailleurs être invitées à assister à quelque séance du Cours pratique et à s'efforcer d'introduire ensuite ces améliorations dans les salles d'asile de leur ressort. La commission a pensé enfin que le comité central de patronage pourrait, sur les fonds mis à sa disposition, accorder à titre d'encouragement aux directrices de salles d'asile qui seraient en mesure d'en faire un bon emploi, des collections de cubes, et de papier préparé pour le tissage. La dépense ne serait pas considérable; il y a tout lieu d'espérer qu'elle ne dépasserait pas une vingtaine de francs pour chaque salle d'asile recevant 100 enfants.

Telles sont, mesdames, les conclusions de votre commission des méthodes sur lesquelles vous êtes appelées à vouloir bien délibérer.

Le secrétaire du comité,

G. Pillet.

Le comité central a entendu la lecture du rapport qui précède dans sa séance du 17 mars, et il en a adopté les conclusions.

Il a pensé, en conséquence, qu'il convenait de prier M. le ministre de décider :

1° Que les petits travaux manuels en usage dans les *jardins d'enfants*, travaux qui sont une excellente préparation à des labeurs plus sérieux, qui donnent de la dextérité aux doigts, de la délicatesse au toucher; que les jeux gymnastiques organisés pour les récréations, et la pratique du jardinage, dans la mesure où ils peuvent être adaptés à l'âge des élèves, seront encouragés partout où il y aura possibilité de les établir;

2° Que toutefois ces travaux et ces jeux ne devront préjudicier à aucun des exercices prescrits par les règlements aujourd'hui en vigueur.

Le comité estimant, du reste, que cet ensemble de procédés tout à fait conformes à l'esprit de la méthode des asiles, mais nouveaux dans la pratique, ne peut que gagner à être soumis à de nouvelles études, a exprimé le désir que Mme la directrice du Cours pratique fût invitée à continuer, d'une manière suivie, l'essai des procédés en question, en mettant tous ses soins à trouver une application utile des jeux aux petits travaux de jardinage. Il a aussi fait connaître le vœu que M. le ministre fût prié de vouloir

bien autoriser la dépense à laquelle la prolongation des expériences pourrait donner lieu.

Son Excellence a décidé qu'il serait donné suite aux désirs dont le comité central lui avait fait parvenir l'expression.

DE LA POÉSIE DANS LES SALLES D'ASILE.

2e article[1].

Les principes posés, il ne nous reste plus, pour apprécier les chants déjà publiés à l'usage des salles d'asile, qu'à présenter quelques citations. Les conclusions suivront d'elles-mêmes. Les deux recueils de chants les plus considérables que nous possédions encore sont dus à Mme Chevreau-Lemercier, et à M. Dehen, ancien inspecteur primaire. Les poésies de M. Dehen n'ont pas ce caractère de naïveté enfantine que l'on recherche dans les chants destinés aux asiles. L'auteur confond quelquefois la banalité avec la simplicité. L'hymne à la Vierge qui ouvre son livre pourrait tout aussi bien être chanté à Notre-Dame qu'à la rue de Reuilly :

Toi que, près de quitter la terre,
Par un dernier acte d'amour,
L'Homme-Dieu, que tu mis au jour,
En mourant nous légua pour mère;
Vierge puissante, au genre humain,
A chacun de nous sois propice.

Constructions heurtées, difficiles, incises mal placées, telles sont les qualités saillantes de ce petit morceau. Le poëte continue :

Dans ta maternelle tendresse,
Du haut de ton trône d'azur,
Couvre l'enfant d'un rayon pur,
Vers le bien guide sa jeunesse,
Et fais-nous tous comme Jésus,
Des enfants le parfait modèle,
Avec l'âge croître en vertus
Pour gagner la palme immortelle !

Ici l'expression va au delà de la pensée de l'auteur, qui n'a pas voulu dire sans doute que Jésus a crû par ses vertus pour gagner la palme immortelle.

Il y a aussi ce *trône d'azur* et ce *rayon pur* qui vous poursuivent dans tous les recueils des poëtes contemporains. Il ne faut pas à l'asile de pâles imitations de nos poëtes modernes. Des idées simples, vraies, des sentiments justement exprimés ne sont pas communs dans les poésies de notre temps. Il importe donc de puiser à une autre source d'inspiration, et c'est l'enfance seule, c'est l'amour de l'enfant qui peut féconder l'imagination du poëte de l'enfance; surtout point de ces mots sonores, de ces images vagues qui n'offrent à l'esprit que des fantômes charmants peut-être pour des esprits lassés, mais qui ne sauraient sourire à une intelligence

1. Voy. le numéro 4 du t. II.

de quatre ans. L'*Ange gardien*, la *Berceuse* présentent les mêmes défauts. Le ton est trop relevé. Pourquoi faire chanter à l'enfant :

Sur le vaste Océan du doute
Pour protéger l'humanité,
Contre les écueils de la route
De la foi brille la clarté ?

Cela est trop pompeux, et l'enfant ne vous comprendra pas. M. Dehen pourra répondre que ces chants sont dédiés à la jeunesse, et non à l'enfance, et nous admettrons volontiers cette circonstance atténuante. Mais la jeunesse elle-même suivra-t-elle le poëte lorsque, au lieu de dire « aimons notre ange gardien, » il s'élève ainsi dans les sphères de la plus audacieuse périphrase :

A peine entrons-nous dans la vie
Que des cieux traversant l'azur (*toujours cet azur!*)
Près de nous, sentinelle amie,
Vient se placer un esprit pur;
Or, ce pur esprit qui nous aime,
Qui nous sert partout de soutien,
Cet être, envoyé de Dieu même,
C'est lui, le bon ange gardien!

Après les critiques que nous venons de hasarder, on nous permettra bien de reconnaître chez M. Dehen un véritable accent poétique, une chaleur de diction qui ne sont pas ordinaires. A côté de vers faibles se trouvent des vers bien venus, et l'excellente musique qui soutient les paroles fait du recueil de M. Dehen un utile guide pour les instituteurs. Mais dans les asiles, nous conseillerons de prendre le recueil de Mme Chevreau-Lemercier. Il y a là plus de tendresse, plus d'âme, plus de cette simplicité inestimable que nous cherchons en vain ailleurs.

Il est à regretter que Mme Chevreau-Lemercier n'ait donné au public que douze morceaux poétiques destinés aux asiles. Le sujet est à peine effleuré, et si l'auteur en a vu les points principaux, il reste tant d'idées fécondes à exprimer qu'il est permis d'exhorter Mme Chevreau-Lemercier à poursuivre elle-même cette route qu'elle a su si bien prendre.

Les *Chants pour les enfants des salles d'asile* ont pour titre : *Avant la prière*, *Hymne au bon Dieu*, *Chœur à la Vierge*, *à l'Enfant Jésus*, *à l'Ange gardien*, *au Saint Patron*, *Chant du matin*, *de midi et du soir*, *à sainte Catherine*, *aux bienfaiteurs*, *à saint Nicolas*, *les Enfants heureux*. Voici, pris au hasard, un de ces morceaux pleins de grâce; c'est l'*Hymne à l'Ange gardien :*

Bon ange qui veillez sur moi,
Je veux vous faire ma prière.
Je ne puis vous voir, mais j'ai foi
En votre bonté tutélaire.

On dit que vous êtes bien beau,
Que vous avez de blanches ailes
Qui s'étendent sur mon berceau
Comme deux gardiennes fidèles!

On dit que, pendant mon sommeil,
Vous éloignez de moi l'orage,
Que vous bénissez mon réveil
Pour que tout le jour je sois sage.

Il me semble bien quelquefois,
Quand je suis tenté de mal faire,
Que j'entends une douce voix
Qui dit tout bas : « Pense à ta mère ! »

Si je suis désobéissant,
Cette voix dit encor : « Prends garde,
Car Dieu te voit, petit enfant,
Et ton bon ange te regarde ! »

Quand je souffre ou lorsque j'ai peur,
La douce voix me dit : « Courage ! »
Et puis je l'entends dans mon cœur
Qui dit : « C'est bien, » quand je suis sage.

C'est donc vous qui donnez ainsi
Protection, avis, louange.
Oh ! que vous êtes bon ! merci ;
Veillez toujours sur moi, bon ange !
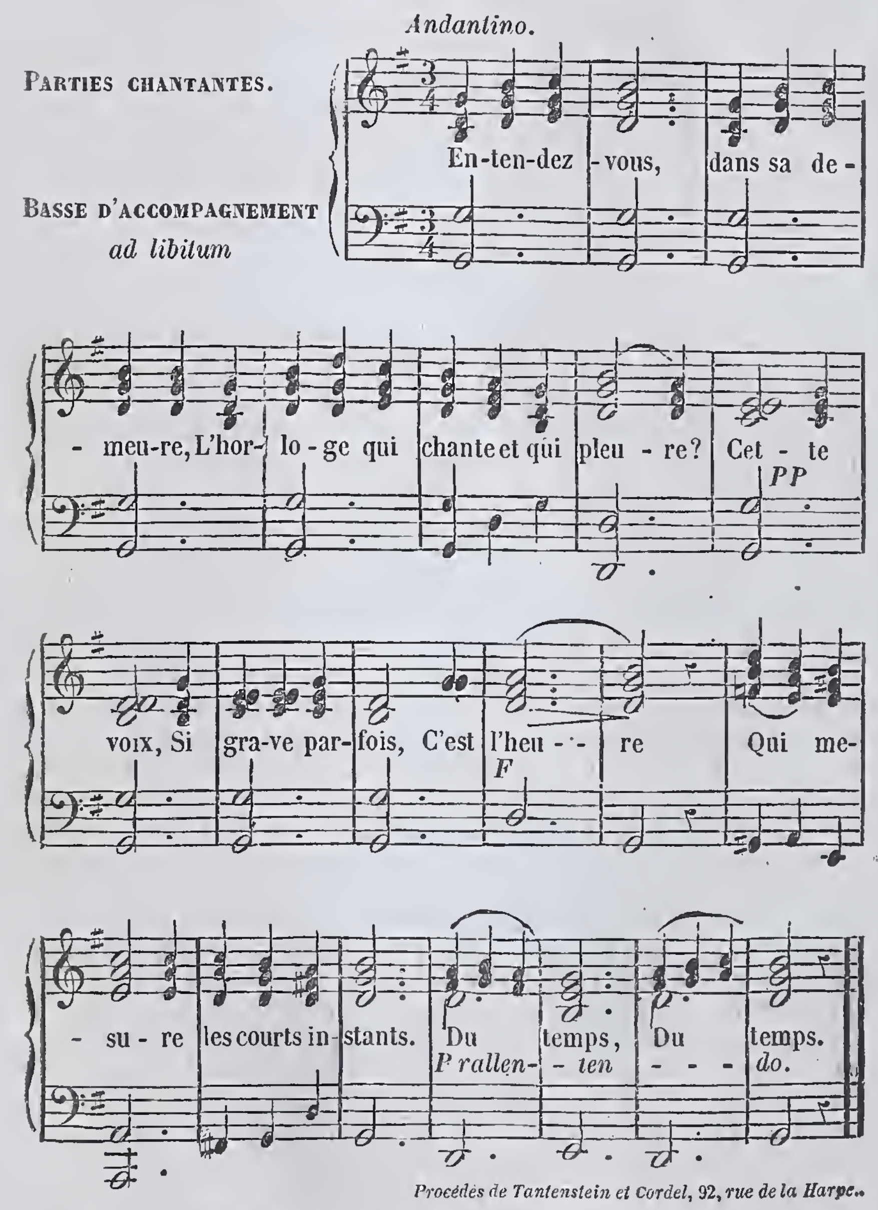
Ce morceau plein de fraîcheur, de naïveté vraie, donne une idée de la valeur du recueil de Mme Chevreau-Lemercier. Cette muse est vraiment le bon ange de l'enfant. Elle lui dit ce qu'il doit faire, ce qu'il doit éviter; elle met la main sur ce cœur et l'interroge, et le fait parler, et la réponse, c'est une chanson. Pourquoi ne pas poursuivre, je le répète, quand on a si bien commencé? Il est vrai qu'à chacun sa part de travail, et que les ouvriers de la deuxième heure ne seront pas moins payés que ceux de la première. Déjà des essais partiels ont été tentés. On chante dans les asiles quelques chansons charmantes dues à des auteurs la plupart inconnus. La meilleure, à mon avis, est cette prière de l'enfant pour sa mère, inspiration vraiment chrétienne d'une âme qui a aimé l'enfance, qui s'est occupée chaque jour de son éducation : on a nommé Mme Mallet. Au point de vue de l'exercice physique, je citerai aussi le spirituel *Chant des métiers*, de Mme Pape-Carpantier, et quelques morceaux pleins de bonnes vérités gaiement exprimées, insérés dans le beau travail sur l'enseignement pratique des salles d'asile. Mais déjà les lecteurs de *l'Ami de l'enfance* me reprochent de ne point parler des poésies dont M. Ed. Jacques a enrichi ce recueil. C'était là pratique de cette théorie que nous avons voulu établir. Les chants de M. Ed. Jacques réunissent en effet, au plus haut degré, le naturel, la simplicité, le style net et précis. Que d'autres viennent encore sur ses traces apporter à nos écoles le fruit de leur dévouement à l'enfance, qu'ils aiment comme lui à exprimer naïvement les pensées qui s'éveillent dans ces jeunes têtes, les sentiments heureux qui germent dans ces cœurs que les passions n'ont pas ravagés, et nos écoles, déshéritées au point de vue de la poésie pédagogique, compteront un ensemble complet de chants appropriés à toutes les circonstances de la vie scolaire, à tous les besoins de ces jeunes imaginations. L'*Ami de l'enfance* continuera, pour sa modeste part, cette œuvre éminemment utile. Nous

ne pouvions mieux terminer cet aperçu rapide que par une nouvelle poésie de M. Ed. Jacques. On y trouvera toutes les qualités de ce poëte qui a l'art de se faire petit pour le petit; difficile et rare mérite de cacher ainsi une bonne part de son esprit au profit de sa raison et de son cœur.

Auguste SILVY.

LE TEMPS.

MUSIQUE DE M[lle] LAURE COLLIN.



Les heures, tour à tour sonnées,
Font les jours, les mois, les années,

A vos jeux,
Hélas! oublieux,
Données!...
Ménagez bien les courts instants
Du Temps.

Pour enrichir votre mémoire,
Pour connaître ce qu'il faut croire,
Pour servir
Le ciel, et ravir la gloire,
Vous n'avez que les courts instants
Du Temps.

Le Printemps rit, l'Été moissonne,
La grappe en main paraît l'Automne,
Puis l'Hiver :
Et le foyer clair
Rayonne!...
Et Dieu bénit tous ces instants
Du Temps.

Dès le matin à la prière;
Au devoir la journée entière :
Et le soir,
On dit, plein d'espoir :
Mon père!
Je vous offre tous ces instants
Du Temps.

Point d'œuvre petite ou servile,
Quand l'amour en est le mobile!
Il est grand
Celui qui se rend
Utile!...
Ah! le bel emploi des instants
Du Temps!

Entendez-vous dans sa demeure
L'horloge qui chante et qui pleure?
Cette voix,
Si douce parfois,
C'est l'heure
Qui mesure les courts instants
Du Temps!

ÉDOUARD JACQUES.

RÉPONSE A DIVERSES QUESTIONS.

L'*Ami de l'enfance* a dit (numéro 5, t. II, p. 120): « Dans toute commune possédant un asile, les écoles *publiques* ne peuvent admettre d'élèves âgés de moins de sept ans. » Cette assertion a-t-elle un caractère officiel?

Oui; elle n'est autre chose que l'application de l'article 1er du décret du 21 mars 1855, complétant le règlement général des écoles publiques adopté par le Conseil impérial, le 18 août 1851.

« Des dispenses d'âge peuvent être accordées pour l'admission des enfants dans l'école *publique* par les autorités locales. » Quelles sont ces *autorités locales?*

Les autorités locales préposées à la surveillance et à la direction

morale de l'enseignement primaire, sont le maire, le curé, et dans les communes de 2000 âmes et au-dessus, les délégués nommés par le conseil départemental (loi de 1850, art. 44).

« Un règlement fixant l'emploi du temps, pour chaque jour de la semaine, est arrêté par le comité local de patronage. » Quelles doivent être les bases de ce règlement?

Il a été répondu à cette question dans la récente circulaire du Comité central (voy. numéro 6 de l'*Ami de l'enfance*, t. II, p. 146). L'*Ami de l'enfance* avait pris les devants en faisant connaître, dès l'année dernière, l'*Emploi de la journée*, décrit par une personne très-compétente, Mme Pape-Carpantier (voy. t. I, p. 134, 164 et 216). Nous engageons les comités locaux à se reporter, pour la rédaction du règlement en question, aux excellents conseils d'un guide si sûr.

La femme de service dont il est parlé à l'article 25 du règlement est-elle obligatoire dans les asiles peu nombreux?

On comprendrait difficilement qu'une salle d'asile, pour peu qu'elle comptât vingt ou trente enfants, n'eût pas une femme de service. Il est certains soins pour lesquels une telle auxiliaire semble indispensable. En principe donc : oui, la prescription dont on parle est obligatoire, et la commune doit payer les gages de la femme de service comme elle paye le traitement de la directrice. Si les ressources municipales étaient épuisées, il serait désirable que les dames patronnesses, conformément à l'esprit de l'article 15 du décret du 21 mars, pussent subvenir en recueillant les dons de la charité aux légères dépenses occasionnées par l'adjonction de l'aide qu'il importe de donner à la directrice.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

HYGIÈNE DES SALLES D'ASILE.

Une dame qui a servi la cause de l'éducation par des publications utiles, et qui consacre l'activité d'un esprit distingué aux intérêts de l'enseignement, Mme Frappaz, veut bien nous adresser une communication relative à des questions auxquelles l'*Ami de l'enfance* attache une importance capitale. Nous accueillons avec empressement la lettre qu'on va lire :

Monsieur le Directeur,

La lecture du journal des salles d'asile m'a convaincue que rien de ce qui intéresse, tout ensemble, le développement physique et le développement moral de l'enfance n'est étranger à vos

préoccupations; et je vois avec une très-vive satisfaction que l'initiative saisie avec une si intelligente ardeur par Mme la comtesse Antonin de Noailles, pour l'amélioration des conditions hygiéniques où sont placées les salles d'asile et les écoles, a trouvé, dans votre recueil, la plus encourageante approbation[1].

Permettez-moi donc, monsieur le directeur, d'attirer votre attention sur un point particulier dont il ne me paraît pas qu'on tienne suffisamment compte dans les établissements d'éducation, je veux parler de l'attitude du corps des enfants pendant les heures d'étude. Je trouve sur ce sujet d'excellentes observations dans un livre américain consacré aux moyens d'améliorer les écoles, et dans lequel l'auteur, M. Barnard, surintendant des écoles publiques du Connecticut, a déposé les conseils d'une longue expérience. Je crois utile de mettre tout un passage de ce livre sous les yeux de vos lecteurs ; le morceau dont il s'agit est extrait d'un rapport du comité des écoles de New-York.

Usage des siéges sans dossier.

« Plusieurs des institutrices expérimentées que nous avons interrogées nous ont dit avoir souvent remarqué parmi leurs élèves des déviations de l'épine dorsale. Quelques membres du comité ont fait individuellement la même remarque; et dernièrement, en visitant une de nos écoles de jeunes filles, un étranger de distinction, bien connu pour l'intérêt profond qu'il a voué à l'instruction publique, s'étonnait du grand nombre d'élèves qui avaient le dos rond et l'épine dorsale toute courbée.

« Les médecins assurent qu'il y a une quarantaine d'années les déviations de l'épine dorsale étaient encore fort rares. Ce n'est que depuis l'impulsion générale donnée à l'éducation, que les cas en sont devenus assez fréquents pour attirer particulièrement l'attention du corps médical, et pour faire vivre toute une classe de praticiens et de mécaniciens qui traitent ce genre de maladies.

« Ces affections sembleraient donc occasionnées par les habitudes des écoles, puisqu'on les rencontre rarement chez les individus illettrés de tous les pays, tandis qu'elles sont, au contraire, plus communes dans les pensions où les jeunes filles, trop longtemps assises, font peu de ces exercices actifs et vigoureux qui fortifient les muscles d'abord, et la santé en général.

« On sait que le haut du corps ne se soutient dans une position perpendiculaire que par le jeu des muscles, qui sont la partie faible du corps humain, à l'époque de la croissance. Les jeunes filles éprouvent à se tenir assises et droites, une fatigue qui entraîne le corps à chercher du soulagement dans une foule de courbures différentes; et quand la même courbure devient habituelle

1. Au moment où nous mettions sous presse, nous avons reçu de Mme la comtesse de Noailles une communication relative aux asiles-ouvroirs. Nous nous voyons forcés, à regret, de remettre au prochain numéro la publication de cet intéressant travail. (*Note de la rédaction*)

et se prolonge trop longtemps, elle amène la difformité de la taille. L'exercice pourrait remédier à cet inconvénient de même qu'il augmente la force des bras du forgeron en développant chez lui le système musculaire.

« Beaucoup d'enfants, surtout ceux des grandes villes, ont, à cause de la faiblesse de leur constitution ou de l'état maladif des os et des muscles, une prédisposition naturelle aux déviations de la taille. Il faut donc, pour leur faire éviter cette maladie, beaucoup de soins et de précautions pendant le temps qu'ils fréquentent les écoles.

« En admettant donc que les jeunes filles qui suivent les écoles aient une prédisposition aux déviations de la taille, peut-on attribuer ces déviations à l'usage des siéges sans dossier?

« Certainement, ils peuvent y contribuer puisqu'ils forcent l'élève à chercher du soulagement dans des attitudes forcées, dans des positions courbées; et à cette seconde question, tout aussi importante, si des siéges à dossier préviendraient cette déviation? on peut faire la même réponse. De tels siéges seraient d'autant meilleurs qu'ils empêcheraient mieux le corps de prendre de mauvaises inflexions. Quand on voit ce qui arrive souvent, une jeune fille à la croissance rapide, aux muscles fléchissants, qui fait supporter à ses coudes le poids de son corps, ou qui, pour changer de position, s'appuie par devant sur son pupitre, on ne peut douter un instant que si elle trouvait par derrière un point d'appui pour ses épaules, elle ne courût moins risque de se tourner la taille, et que, pour des enfants prédisposés aux déviations de l'épine dorsale, de tels siéges ne soient indispensables pour assurer leur guérison. »

Ces observations, on le comprend à première vue, ne s'appliquent pas aux salles d'asile dans tous leurs détails; il est indispensable cependant, je le crois, d'en tenir compte, même dans les établissements destinés à la première enfance. La salle d'asile doit poser le principe de toutes les bonnes habitudes; elle doit, en même temps, prévenir les mauvaises, et cela dans l'ordre physique, comme dans l'ordre des faits moraux.

Il faut donc veiller avec grand soin à ce que les enfants ne prennent pas de ces positions courbées, obliques, douteuses, qu'ils transporteraient plus tard dans l'école, à un âge où la taille prend son pli définitif. Assurément, sous ce rapport, la multiplicité des mouvements, le peu de durée des leçons et des études, permettent d'exercer facilement une surveillance efficace; et en raison même de cette brièveté des exercices, je ne crois pas qu'il y ait nécessité de recourir à l'usage des dossiers; le gradin ordinaire me paraît présenter très-peu d'inconvénients graves; mais, encore une fois, ce qu'on ne saurait trop recommander aux directrices, c'est de faire en sorte que les enfants se tiennent constamment droits. Or, pour que cela soit possible, et c'est là ma conclusion, il faut qu'elles ne se laissent pas aller à la tendance naturelle des maîtresses de prolonger au delà de ce qui est absolument nécessaire la durée des *leçons* et des exercices au gradin.

Je désire, monsieur le directeur, que ces quelques réflexions ne vous paraissent pas dépourvues de toute utilité, et je vous prie d'agréer, etc., etc. Mme. J. Frappaz.

VISITE

DE S. ÉM. LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE TOURS DANS DEUX SALLES D'ASILE DE PARIS.

S. Ém. Mgr le cardinal Morlot continue à donner les preuves les plus touchantes de sa sollicitude pour l'œuvre dont il a bien voulu accepter la haute direction. Quand il s'agit de reconnaître de louables efforts, d'encourager le mérite modeste, l'intérêt du vénérable prélat est toujours éveillé; sa bienveillance n'est jamais en défaut. Dans l'avant-dernier numéro, nous entretenions nos lecteurs de la visite que Son Éminence avait faite au Cours pratique des salles d'asile. Nous avons aujourd'hui à remercier le cardinal des nouveaux témoignages de paternelle bonté qu'il a voulu donner au petit peuple de deux des meilleures salles d'asile de Paris : à l'exemple du Maître, le prélat *laisse venir à lui les petits enfants*, et lui seul, au milieu des bénédictions dont il est l'objet, semble ignorer les bienfaits qu'il répand.

Nous ne pouvons mieux faire que de donner ici les deux lettres qui nous sont adressées. La première est signée d'un nom que des services distingués désignent à la haute estime des amis des salles d'asile. E. R.

« Monsieur le directeur,

« C'était fête hier à la jolie salle d'asile de la rue Vanneau. Mgr le cardinal archevêque de Tours avait désiré la visiter et assister à tout ce qui se passe dans une école de l'enfance bien dirigée. Les enfants se trouvaient en récréation dans la cour, au moment où Son Éminence est arrivée. M. G. Pillet, chef de division au ministère de l'instruction publique, M. Cochin, maire du 10e arrondissement, et M. Doubet, vice-secrétaire du Comité central, l'avaient précédée. Je me trouvais aussi à la classe, ainsi que Mme la comtesse de Lyonne, la providence des petits enfants de l'asile Vanneau. Nous avons assisté à la distribution de la soupe et de la viande, faite sans le moindre embarras, grâce à l'ordre et à l'intelligente activité des directrices et de la femme de service. Déjà quarante ou cinquante enfants participent à cet avantage offert aux parents. Moyennant un sou par jour, chaque petit hôte de l'asile peut recevoir un bol de bouillon, du pain et un morceau de viande. Il est à souhaiter que tous comprennent qu'il y a économie pour eux, profit pour leurs enfants, et que la distribution devienne générale. C'est ce que nous aurions voulu voir établir dans toutes les salles d'asile de Paris.

« La directrice n'avait pas été prévenue de l'honneur qui l'attendait, mais son zèle n'est jamais en défaut, et cet impromptu fut

tout à fait à son avantage. La tenue générale de l'établissement, celle des maîtresses et même de la femme de service étaient d'une propreté irréprochable. Un ciel bleu, un brillant soleil, égayaient les salles si claires et si bien aérées de l'asile. Tous les petits visages souriaient aux visiteurs, et ce fut de la meilleure grâce du monde que le troupeau enfantin quitta la récréation pour une séance de travail inattendue. Monseigneur voulut tout voir, la rentrée, le lavage, les marches, les évolutions et les leçons de l'estrade. Sa bienveillance se montra satisfaite de tous. L'appareil où cinq enfants sont lavés à la fois d'une manière si convenable et si prompte, lui parut ingénieux, et il vit débarbouiller jusqu'au dernier enfant. Son Éminence suivit avec intérêt tous les exercices qui se succédèrent, entendit avec plaisir les leçons toutes maternelles données, non sans quelque trouble, par Mlle Boulade, et voulut bien témoigner sa satisfaction en bénissant enfants, maîtresses et assistants. C'était un touchant spectacle que toute cette petite assemblée, à genoux, écoutant les quelques paroles simples et graves du prélat qui appelait sur tous la bénédiction de Dieu.

« Le livre des inspections a reçu la signature et quelques mots bienveillants de Monseigneur; le souvenir de cette visite restera ineffaçable dans le cœur de ceux qui ont été témoins de l'intérêt paternel témoigné par Son Éminence aux petits enfants pauvres auxquels s'ouvre la salle d'asile.

« Recevez, etc.,

« Mme CAUCHOIS-LEMAIRE. »

Déléguée spéciale pour l'académie de Paris.

—

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi de vous rendre compte, en toute simplicité, de la visite que M. le cardinal Morlot a daigné faire avant-hier à la salle d'asile du passage Saint-Pierre, dirigée par Mme Joly. Cette visite était la seconde dont Son Éminence honorait ce modeste établissement. Un heureux hasard m'a procuré la satisfaction d'y assister.

Les enfants, pris au dépourvu, ont reçu Monseigneur avec le plus religieux respect. Ce respect a d'abord été une sorte de saisissement; et comme le vénérable prélat, avec une exquise mansuétude, interrogeait le petit peuple sur la cause de ce silence absolu, et de cette immobilité complète, les plus hardis ont hasardé leurs réponses. Ces petits ont répondu qu'ils *respectaient* Monseigneur, parce qu'il avait beaucoup de jours;

Parce qu'il avait accompli beaucoup de bonnes actions;

Parce qu'il représentait notre Seigneur Jésus-Christ.

Son Éminence a exprimé le désir que l'on posât sur le carré compositeur, le nom de *Monseigneur;* une petite fille est descendue de l'estrade, et elle a mis le mot sans hésitation et sans faute; la maîtresse ayant demandé si on ne trouvait rien à ajouter à ce mot, une voix de moniteur s'éleva et dit avec autorité :

Mets : *Monseigneur est bon;* et les deux mots furent placés comme le premier. Monseigneur accepta avec bienveillance la naïveté de cet éloge; puis après avoir entendu un peu de musique chorale, et le récit d'une touchante histoire qui venait d'arriver, il donna sa bénédiction, qu'il accompagna d'affectueuses paroles avidemment écoutées.

Monseigneur adressa aussi à la directrice quelques mots qui, tombés d'une bouche si vénérée, furent pour elle une bien précieuse récompense.

Agréez, etc.

Un ami des salles d'asile.

BIBLIOGRAPHIE[1].

DES SALLES D'ASILE ET DES ASILES-OUVROIRS, histoire et législation, par A. de MALARCE, 1 vol. in-8. — Librairie de L. Hachette et Cie.

Nos lecteurs n'ont pas oublié les fragments publiés par l'*Ami de l'enfance*, du livre de notre collaborateur M. A. de Malarce. Nous trouvons dans le *Moniteur* une appréciation de cet ouvrage à laquelle nous sommes heureux de nous associer en la reproduisant.

« Une grande nouveauté s'est introduite dans nos institutions le jour où l'État a fait de la bienfaisance un des objets de son action administrative. Maintenir la sûreté sociale, garantir à tous l'empire d'une loi équitable, c'était là l'idéal unique, on peut le dire, assigné jadis à la puissance publique. Mais l'État moderne s'est attribué une mission plus haute : il ne s'est pas borné à procurer à toutes les activités naturelles, légitimes, nécessaires, des conditions d'ordre et de liberté, ce qui est la fonction même de la justice; l'œuvre de la charité l'a tenté; depuis 1789, nous le voyons prenant lui-même sous sa tutelle la faiblesse et le dénûment de ceux dont l'énergie a besoin d'être suppléée ou secourue. La bienfaisance n'a pas cessé d'être une vertu privée; mais, de nos jours, grâce au progrès de la sociabilité, elle est devenue un service public, le but, la préoccupation, la science spéciale d'une partie de l'administration.

« Un jeune écrivain, M. de Malarce, a entrepris de faire une exposition approfondie et complète de nos institutions d'*assistance préventive*. M. de Malarce a commencé son œuvre par une étude des *salles d'asile et des asiles-ouvroirs*. Nous avons déjà eu occasion de signaler à nos lecteurs les qualités de cette composition, riche de curieux renseignements, éloquente, sympathique, remarquable par les aperçus d'une raison supérieure. Un juge plus compétent que nous ne pouvons l'être, M. le ministre de l'in-

1. La librairie de MM. L. Hachette et Cie se charge de procurer les ouvrages annoncés aux personnes qui en feront la demande.

struction publique, avait ainsi apprécié l'ouvrage de M. de Malarce, dans une lettre adressée à M. le préfet de Loir-et-Cher : « L'auteur, dit M. le ministre, a puisé aux véritables sources, en « s'inspirant des travaux qui font autorité dans la matière, et j'ai « reconnu qu'il avait su ne rester étranger à aucune des idées « utiles dont l'administration supérieure s'efforce d'assurer l'ap- « plication. Je ne doute pas que l'*Histoire des salles d'asile* ne « contribue à faire connaître et apprécier comme elle mérite de « l'être une institution au développement de laquelle le Gouver- « nement impérial attache une sérieuse importance. »

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter, après avoir cité ce témoignage d'approbation officielle, que la distinction la plus haute a été accordée à l'ouvrage de M. de Malarce : Sa Majesté l'Impératrice, protectrice des salles d'asile de France, a honoré cet ouvrage de son attention et daigné en accepter l'hommage.

On ne saurait entreprendre une œuvre sous des auspices plus favorables. Mais le succès oblige, et nous engageons M. de Malarce à remplir, comme il doit le faire, le programme qu'il s'est si brillamment tracé dans la préface de son *Histoire des salles d'asile*.

RAPETTI.

COURS D'HYGIÈNE par le docteur A. TESSEREAU.

L'hygiène a le grand mérite de souvent dispenser de la médecine. On ne peut donc rien faire de plus utile que de rendre populaire la science de l'hygiène. C'est le but que s'est proposé M. le docteur Tessereau, et il a rempli sa tâche avec une clarté, une simplicité et une méthode qui mettent son livre à la portée des esprits les plus étrangers aux spéculations scientifiques. Le livre a obtenu le premier prix d'hygiène à l'Académie de médecine.

Nous le signalons à l'intérêt des lecteurs de l'*Ami de l'enfance* parce que plusieurs des prescriptions qui y sont contenues trouvent dans les salles d'asile une application directe. On en jugera par cette courte citation :

« La tête des enfants réclame des soins particuliers. Les cheveux, très-rares dans les premiers mois de la vie, n'ont besoin d'être ni peignés ni brossés, il suffit de faire des lotions d'eau tiède, afin d'entretenir la propreté de la chevelure. Mais il faut avoir soin de bien essuyer la tête, afin de n'y pas laisser d'humidité. Plus tard on brosse très-légèrement la tête avec une brosse de chiendent très-douce; s'il se forme des croûtes, on enlève celles qui se détachent d'elles-mêmes, et on graisse les autres avec du beurre frais ou de l'huile d'amandes douces, afin de les faire tomber plus facilement. On ne doit jamais enlever ces croûtes avec violence, en frottant avec une brosse dure ou en les soulevant avec le peigne.

« Des mères pensent que les croûtes qui se forment sur la tête de leurs enfants doivent rester et qu'il ne faut pas y toucher; c'est une erreur. La propreté est autant nécessaire, plus nécessaire même, à la tête qu'à toutes les autres parties du corps. Ces croûtes

empêchent la transpiration de la peau, nuisent à la pousse régulière des cheveux, entretiennent une irritation, amènent ce qu'on appelle vulgairement de la gourme et quelquefois de la suppuration qui, si on ne lui donne pas issue, creuse la peau, forme une petite plaie, détermine l'engorgement des glandes du cou et donne lieu enfin à toutes ces maladies du cuir chevelu si repoussantes et si tenaces.

« La malpropreté de la tête engendre les poux, petits animaux qui pullulent avec une rapidité extraordinaire et qui occasionnent de très-vives démangeaisons. Les poux ne sont jamais nécessaires, comme beaucoup de personnes le pensent; ils ne peuvent, au contraire, qu'être nuisibles, surtout quand les enfants ont mal à la tête, car, en portant sans cesse les mains pour se gratter, ils déchirent la peau et aggravent le mal. »

FAITS DIVERS.

Le Comité central de patronage des salles d'asile a présenté une adresse de félicitation à l'Impératrice, à l'occasion de la naissance du Prince impérial. Cette adresse a été revêtue de la signature de S. Ém. le cardinal archevêque de Tours, président, de M. Thayer, sénateur, vice-président, et de celle de tous les membres du comité.

— Plusieurs comités locaux ont imité l'exemple du comité central. Le comité de Limoges a tenu à honneur de prendre l'initiative. Voici l'adresse présentée par lui à l'Impératrice.

Limoges, le 18 mars 1856.

Madame,

Les vœux du pays tout entier sont exaucés. Un Prince vient de naître à la France. Nous nous associons respectueusement aux joies de Votre Majesté, et nous prions Dieu qu'il vous accorde, Madame, toutes les bénédictions dues à la plus auguste des mères et à la protectrice des établissements que nous dirigeons, en nous inspirant des pensées pieuses et des bontés charitables de Votre Majesté.

Nous sommes, Madame, de Votre Majesté les très-humbles et très-obéissantes servantes.

La baronne Petit de Lafosse, *présidente;* Mégard, de Salles-Beauregard, Dubois, de Larivière, Fizot-Lavergne, Pabot-Chatelard, de Montchoisy, L. de Champagnac, E. Péconnet, Ardant, Bonnin, Brousseaud, L. Nogaro, de Thonnelier, Pétiniaud-Juriol, Benoît du Bos, Berthe Lamy, Charles Nicot, de Maleplane, C. Descourières, Navières-du-Rieux-Peyroux, d'Héralde, V. Nicot, Audouin, Ruaud-Talamont, Delor, Audebert de La Pinsonnie, Farge et Lafaye.

— Son Exc. M. le ministre de l'instruction publique a chargé MM. les recteurs de faire solennellement la remise des médailles décernées par l'Impératrice.

— Plusieurs membres du Comité central de patronage ont visité, le 25 mars dernier, l'orphelinat de Ménilmontant, et ont assisté aux divers exercices. Des dames faisant partie du conseil de l'œuvre s'y étaient aussi donné rendez-vous. Cette visite avait pour but principal de constater le résultat des procédés de la méthode des *jardins d'enfants* essayés, en ce qu'ils ont de pratique, dans la maison dont on parle. L'abondance des matières nous force à remettre au prochain numéro le compte rendu détaillé de la visite.

— Le 9 février dernier, a eu lieu, dans l'une des salles de l'hôtel de ville de Beauvais, la distribution des médailles et mentions honorables de l'année 1855 et le rappel des médailles et mentions des années 1854 à 1847, aux directrices d'asile, instituteurs et institutrices de l'arrondissement.

M. Eichhoff, inspecteur de l'Académie, correspondant de l'Institut, présidait cette solennité, à laquelle assistaient Mgr l'évêque, M. Obré, grand vicaire, M. Lequesne, maire de Beauvais, les principales autorités de la ville et les délégations cantonales et communales. M. le préfet, retenu à l'hôtel de la préfecture pour présider une commission, était remplacé par M. Corneille, conseiller de préfecture, secrétaire général.

A l'ouverture de la séance, M. Eichhoff a prononcé un discours dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire que des fragments :

« Instituteurs et Institutrices,

« Je suis heureux de me trouver au milieu de vous dans cette fête de famille que les hauts fonctionnaires du département, que les dignes délégués des communes ont voulu honorer de leur présence et encourager de leur sympathie. Cette sympathie est bien due, en effet, à vos persévérants efforts ; elle est due surtout à ceux d'entre vous dont le zèle intelligent et consciencieux a mérité les distinctions flatteuses que nous sommes chargés de leur décerner.... L'instruction populaire excite la sollicitude la plus sérieuse, la plus active du gouvernement impérial, et l'établissement des écoles, leurs locaux, leurs ressources, leurs programmes, et le choix des instituteurs primaires, occupent l'attention spéciale du ministre de l'instruction publique comme la branche la plus importante de sa vaste administration. Les yeux de l'autorité sont fixés sur chaque instituteur, sur chaque institutrice, sur chaque directeur ou directrice de salle d'asile, et le bien qu'ils font comme le mal qu'ils tolèrent sont soigneusement enregistrés. Vous en avez pu voir la preuve, messieurs, dans plusieurs rigueurs nécessaires; vous la voyez surtout d'une manière plus heureuse, dans la solennité de ce jour, où les médailles et les mentions honorables de toutes les années précédentes vont être rappelées devant vous et confirmées par de nouveaux diplômes. Car ces titres d'une gloire modeste mais bien réelle doivent être permanents comme les efforts de ceux qui les ont mérités; gloire réelle, j'aime à le répéter, pour ceux d'entre vous surtout qui peuvent se dire du fond de l'âme que ce n'est pas seulement comme profession, comme service obligé et habituel, mais comme appel divin, comme mission providentielle qu'ils exercent leur influence sur la jeunesse, pour ceux d'entre vous qui peuvent se dire que ce ne sont pas seulement leurs leçons, mais leur conduite, leur vie exemplaire, leur zèle bienveillant et charitable qui agissent sur les esprits et sur les cœurs.... »

Les paroles du savant distingué qui comprend si bien les in-

térêts confiés à sa tutelle, ont provoqué de vifs applaudissements.

Mgr l'évêque, dans une allocution improvisée, dont nous ne pouvons malheureusement donner ici que l'analyse, s'est associé à des sentiments de bienveillance dont l'expression, dans sa bouche, devenait d'un si haut prix.

« Messieurs et chers Diocésains,

« M. l'inspecteur veut bien m'engager à vous adresser quelques mots; je cède volontiers à son invitation, car je vois dans cette enceinte, je vois en vous les auxiliaires les plus puissants du saint ministère que j'exerce dans ce diocèse. Oui, messieurs, vos fonctions humbles et peut-être dédaignées des esprits superficiels, de ceux qui ne réfléchissent pas, sont nobles, grandes, et on ne peut plus importantes aux yeux de tous les hommes sérieux, aux yeux de l'Empereur et de la France, aux yeux de la religion et de Dieu lui-même. Vous avez entre les mains l'avenir du pays, puisque vous êtes chargés de la mission d'instruire, d'élever les enfants de nos campagnes. Un instituteur vraiment chrétien, un instituteur exerçant sous les yeux de Dieu et avec le désir de lui plaire, son ministère modeste et si laborieux, est un bienfait pour le pays qu'il habite; après le prêtre de Jésus-Christ, c'est assurément l'homme le plus influent sur les mœurs d'une localité et celui dont les leçons et les exemples ont une plus grande portée.

« Attachez-vous donc à vos utiles, je dirai même à vos saintes fonctions, mes chers diocésains ; mais pour les remplir dignement soyez avant tout des hommes profondément religieux, des hommes chrétiens et exemplaires. Si l'exemple d'un bon père de famille, élevant ses enfants dans la crainte et dans l'amour de Dieu, fait tant de bien au village, que sera-ce de l'exemple de l'instituteur, père de famille lui-même et père par adoption de tant d'enfants qui lui sont confiés ?

« Les encouragements ne manqueront pas à votre zèle, messieurs. Vous en avez aujourd'hui la preuve dans les récompenses qui sont décernées à plusieurs d'entre vous. Que ceux qui en sont honorés reçoivent mes félicitations bien sincères; que ceux qui sont moins heureux conçoivent avec moi l'espérance que leur tour viendra bientôt. Certes, il est consolant pour un instituteur de penser que les yeux d'une administration bienveillante sont ouverts sur lui; que M. l'inspecteur, M. le préfet, M. le ministre, l'Empereur lui-même applaudissent à ses efforts.

« Mais il est une récompense et plus haute et plus belle. Je vous dirai ici cette parole sainte qui retentit au sacrifice de l'autel : *Sursum corda!* Les cœurs en haut, les espérances au ciel! Qu'elle sera magnifique dans les cieux la récompense de l'instituteur chrétien qui de bonne heure a inspiré la foi et des sentiments religieux à l'enfance et à la jeunesse! J'ai connu des maîtres qui, dans des communes privées de la présence du prêtre, ont maintenu au sein de la population la foi et la pureté des mœurs, et je me suis dit : Si leurs mérites, si leurs services passent inaperçus devant les hommes, Dieu leur en tiendra un compte fidèle. Auprès de lui rien n'est perdu. Servez-le donc, messieurs, et faites-le connaître, aimer et servir; dès lors, quoique dans une condition modeste, vous aurez rempli ici-bas un noble rôle, vous aurez contribué au bonheur de la famille, de la patrie, de la société, de la religion, et le prix que vous recevrez surpassera infiniment toutes les récompenses humaines. »

De si encourageantes paroles, tombées de si haut, laisseront de profonds souvenirs dans les cœurs des directrices d'asile et des instituteurs et institutrices du département de l'Oise.

— Nous continuons à faire connaître la composition des comités locaux de patronage.

Complément du département de l'Ain.

Montellier (arrondissement de Trévoux). Mmes Richard, née Betenoz, de La Motte, de Moyria.

Complément du département de Saône-et-Loire.

Digoin. Mmes Vachia, de Chiseuil, Pic-Gaspard.

Aude. — 8 comités.

Carcassonne. Mmes Alibert, Amiel-Dabeaux, veuve Bélichon, Birotteau, Bosc, Castel-Teisseire, Cazes, Clauzel, Coste (Adrien), Mlle David-Barrière (Pauline), Mmes Fages née Germain, Fournié-Villesisele, Jouy-d'Auriac née de Vége, Mlle Lacombe (Caroline), Mmes Laperrine née Carles, Laperrine-Guiraud, veuve de Laur née de Blomac, Lignières née Siere, Mlle Mahul (Laure), Mmes Mailhol, Maudoul-Détroyat, Mlle Moussillon (Julie), veuve Pech-Lestanière, Peyrot, veuve Rolland de Blomac, veuve Rolland de Roquon, Mlle de Roquefère (Betsy), Mmes Roques-Sourbieu, Mlle Sabathier (Pauline), Mmes veuve Vié-Andrieux, Vidal née Duchan, Cornet-Peyrusse, Jaffus-Balança.

Castelnaudary. Mmes veuve de Soubiran (Noémi), Bosc (Sylvie), Dutard (Zoé), Grillères (Jeanne), Galtier (Claire), Rous (Thérèse), Laffon (Zoé), Laperrine (Pauline), Barre (Mathilde), Foyssac (Isaure), Metge (Adèle), Laprote (Clara).

Limoux. Mmes de Lestaubière, Espardellier (Joséphine), veuve Rouvayrolles de Villedieu, Guiraud (Adeline), de Gentil-Baichis (Gabriel), de Gentil-Baichis (Élisabeth), d'Uston de Villereglon (Thérèse), Fonds-Lamothe (Louise), Boyer-Darie, Andrieu (Armandine), Gazel (Rosalie), Andrieu (Gabrielle), Rouzaud (Marie), Labattut (Alphonsine), Costa (Joséphine), de Brasse (Hortense), Mlle Joly (Nathalie), veuve baronne Guiraud, Detours (Élise), Claron (Lucie), Rivalz (Louise), Roques (Marie-Louise), Lapanet (Félicie), Gabarrou (Albanie).

Narbonne. Mmes Roussignol (Eulalie), Alengry (Marie), Peyrusse (Caroline), Grulet (Amélie), Sernin (Thérèse-Sophie), Seguy (Louise), Coutouby (Paule-Josèphe), Bordes (Marie-Anne), Hérail (Marie-Anne), Larraye (Marguerite-Claire), Favatier (Thérèse-Éléonore), de Stadieu (Clémence).

Conques. Mmes Alibert (Marie-Joséphine), Mlle Cabrol (Flavie), Mmes veuve Degans (Marie), Soulacroup (Eugénie), Fornier (Eulalie), Delord (Mathilde), Palaissé (Paule), Patau (Jeanne), Escoupérié (Jeanne), Doumerg (Rose).

Montréal. Mmes Sarrail (Suzanne), Fargues (Anne), Germa (François-Éloi), Laprade (Louise), Alaux (Anne), veuve Lannolier (Sidonie), Pouderous (Éléonore), Labeaute (Augustine), Sarrail (Louise), Quilhet (Louise), Fargues (Sophie).

Peyriac-Minervois. Mlle Rambaud (Sophie), Mme Rambaud (Marie), Tallavignes, veuve Sizaire-Violet, Rabou (Marie), Loubet (Rose), Arnal (Rosalie), veuve Fortanier (Louise), veuve Sabatié.

Maillac. Mmes Cazaintre (Eulalie), Sicard (Rose), Roque (Joséphine), Létuvé (Angélique), Francis (Marie), Ferran (Apollonie).

Eure-et-Loir. — 10 comités.

Chartres. Mmes Montois, Ouvré de Saint-Quentin, Gay, baronne

de Villemenard, Bonnard, Doullay-Guérin, Peluche, Bournisien, Joliet, veuve Poirier, Valoux de Lancey.

Oisonville. Mmes la marquise de Rilly, Force, Chausson, Vassort.

Bonneval. Mmes veuve de Mutrécy, Talbert, Thornton de Mouncie, Vassort, comtesse de Leusse.

Cloyes. Mmes la marquise d'Argent (Alfred), Lelong, de Bompart, Ripault, Rochette-Bellanger, Trubert-Lucas, Lucas-Tardiveau.

Dreux. Mmes Dejoux, Ducreux, Maréchal (Adolphe), Tourangin, de Perceval, Vaudron, d'Alvimare.

Anet. Mmes la comtesse de Caraman, veuve Castel, Despagnat, Chenain, Scelles, Queneau, Durand (Honoré), Lainé, Lechangeur.

Saint-Remy-sur-Avre. Mmes Waddington, de Velle, Brochard, Rocque jeune, veuve Rocque, Thierrée.

Saint-Lubin-des-Joncherets. Mmes la baronne de Prulay, Doré, veuve Goy, Mlles Caigné (Pauline), Pelletier (Anna).

Nogent-le-Rotrou. Mmes veuve Dugué, Massiot, Mariani, Léclanché mère, Paraingaux, David-Bresdin, Lefebvre, Goyer de Saint-Pol, Pergon, Prudhomme, Bourguenot, Mlles Gallet (Mélanie), Proust (Clémence).

Thiron-Gardais. Mmes Parfait-Huerne, Gallot (Charles), Haquin, Salmon (Joseph), Macé (Denis).

ILLE-ET-VILAINE. — 8 comités.

Rennes. Mmes Audicq, Barbier, Cavon, veuve Cobleucé, Couannier, veuve d'Arnaud, Mlle d'Arnaud, Mmes de Bouthemond, de Breuilpont, de Coniac, Mlle de Cintré, Mmes de Kerdrel, de Kevigan, Deksauson, Delabigne Villeneuve, de Léon (Ange), de La Bothelière, de La Bourdonnaye, de La Huitrière, de La Morronnais, de La Rivière, veuve Delaunaye, la comtesse de La Villebrune, veuve de La Villebrune, la comtesse veuve de Lourmel, de Mettay de La Tour, de Moiron, la comtesse veuve de Montbourcher, de Moncuit, veuve de Montigny, la comtesse de Salis, la comtesse des Nétumières, la comtesse de Saint-Gilles, de Talhouët, de Trégomain, de Tréveret, veuve de Vincelles, du Chaussoy, la comtesse de Dejeneul, Durand-Gaillard, Duval, Garnier, Garnier-Duplessis, Goupil, Hardy de Beauvais, Mlle Jaillard, Mmes Jeannel, Joüin, Legeart de La Dyriais, Le Loroux, Le Monnier, veuve Lepage, Leray, Leroux, la baronne Liégeart, Louchet, Malaguti, Nouvel, Pastoureau, Picot de Plédran, Pinault, Porteu, Queffemenc, Ramé, Rapatel, Richelot, Saunier, Tétiot du Demaine, Thuillier, Torgnat, Vigo-Roussillon, Abrial, Baudouin, Bouillon, veuve de Boislandry, de Bruchard, Brun, Cabasens, Aillier, de Chateaubourg, Colliot de La Hattays, Dargentelle, Eudes, Fébinier, Foucher, de La Guisière, Hue, Jouaust, Malherbe, Mourier, Mocrette, Muidebled, des Nétumières, de Piré, de Place, Pinczon du Sel, Poinçon de La Blanchardière, Pouhaër, Toscan.

Saint-Malo. Mlle de Maison (Emma), Mme de Rivière, Mlles Dupuis-Fromy (Élisabeth), Garnier-Knault (Clarisse), Garnier-Knault (Suzanne), Gaultier (Élise), Larsonneur (Amélie).

Saint-Servan. Mmes Delaunay, veuve Desfontaines, Duhaut-Cilly, Guibourg, Guibert, Longueville.

Dol. Mme Bastard, Mlle de Couessin, Mmes Delacour, Macé, Picard, Rame (Victor).

Fougères. Mme Barton de Bonnefontaine, Mlle Bouessel, Mmes de Bordes de La Chalandray, de La Cannelaye, Deleurme, du Pontarieu (Augustin), Fournier, Gohin, Lesiart de La Villorée, Mlles Lecoupel, Loysel, Mmes Martin, Pinot, Thomas.

Redon. Mmes Bernède, veuve Desgrès du Loup, du Rostu, Jansions, Lagrée, Levexier.

Montfort. Mlles Barbotin (Élisa), Barbotin (Thérèse), Mmes de Courthille, Dreuslin (Victor), Guicheteau (Émile), Jennelais.

Saint-Méen. Mmes Deksauson, de Montgermont, Denise, Desbois, Roumain de La Touche.

INDRE-ET-LOIRE. — 10 comités.

Tours (quatre salles). Mmes Angellier, Bonamy, Brun, Bucheron, Cordier, la baronne veuve Dejean, de Fleury, Gouin (Eugène), de Marolles, Palustre, Pascal, Robin, Sauvalle, de Trélan, de Villemorin.

Amboise. Mmes Boistard, Cartier-Boureau, Diard (Eugène), Jeuffrin-Cartier, Maglin (Eugène), Meunier (Victor), Moreau (Alfred), Saint-Bris (Eugène), veuve Saint-Bris (Théodore), sœur Saint-Jérôme, Soloman-Boureau, Thinault-Deslandes.

Blézé. Mme Bédouet, Mlle Fanost, Mmes Haubois, Hélie-Josse, Lemaistre-Pays, veuve Mahiet-Couëseau, Paillart-Cochart, veuve Proux-Legendre.

Châteaurenault. Mmes Chauveau-Peltereau, veuve Choumet, Drouin, Florentin-Lecoy, veuve Gatien (Edmond), Gendron, Morin (Placide), Peltereau (Henri), Pesson, Triquet-Billault.

Pocé. Mmes Dieulot-Ducel, Ducel, Hudson (Charles), veuve Morin, Pic-Pâris, Tessier-Tessier, Thorin.

Rillé. Mmes Boucard-Lemaître, Grados-Jaminière, Hodbert-Brignon, Suminais-Girard, Petu-Ploquin, Viémont-Chevallier.

Loches. Mmes Archambault-Amirault, la marquise de Bridieu, Briffault, Courtin, Delalande (René), Delaporte (Armand), Delaporte (Edmond), Delphis-Delacour, Lesourd (Cyprien), Thuillier.

Chinon. Mmes de Bassoncourt, Benoist, Fermé, Foucqueteau, de Marcé (Paul), Maurice-Fermé, la baronne de Pierres.

Sainte-Maure. Mmes Barreau, veuve Suppliceau, veuve Tiffeneau.

Saché. Mmes Pertuis, Salleyx, de Vonnes.

LOIRE. — 20 comités.

Montbrison. Mmes de Saint-Pulgent, Dorier, Aucher.

Feurs. Mmes Dassier, Broutin, Moreton.

Saint-Étienne (salle de la Grande-Église). Mmes de Fabnas, euve Courbon, Journoud, Testenoire-Lafayette.

Saint-Étienne (salle Sainte-Marie). Mmes Colcombet (François), Celle, Barallon.

Saint-Étienne (salle Notre-Dame). Mmes Dusouich, Masclet, Sarolle.

Outrefurens (salle de la compagnie des mines). Mmes Courtin, Neyron jeune, Langlois, Mlle Royet.

Firminy. Mmes comtesse de Charpin, Portafair, Allamand.

Firminy (salle de la compagnie des mines). Mmes de Rivière, Lombard, Planchard.

La Ricamarie (salle de la compagnie des mines). Mmes Benevend (Félix), Mure (Jean-Pierre), David (Jean-Claude).

Chambon-Feugerolles. Mmes comtesse de Charpin-Feugerolles, Poujols, Bouvier.

Saint-Chamond. Mmes de Boissieu, Neyraud-William, Hervier (Gabriel).

Saint-Chamond (salle de Mme Richard). Mmes Richard (Jules), veuve Dubouchet, Thomas.

Saint-Julien en Jarret. Mmes veuve Neyraud-Colleron, Berne-Avril, Montgolfier-Mignot.

Lorette. Mmes Thevenet-Fleury, Bonnassies (Prosper), Jackson (Charles).

Lorette (salle de la compagnie des mines). Mmes Thevenet-Fleury, Bonnassies (Prosper), Jackson (Charles). (Même comité que ci-dessus.)

Lavalla. Mmes Rivat (Jean-Claude), Poyetton (Jean-Louis), veuve Verne-Viallon.

Roanne. Mmes Lorette, Barthas, du Marais, Mlles du Bretail, de Dreuil, Mme Andra-Fauvel, d'Arlempde, Ballepin, Glattard, Rouiller, Bertaud, veuve Lethier, Mlle Brissac, Mme Nourisson, veuve Cucherot.

Parigny. Mme la baronne d'Ailly, fondatrice.

Régny. Mmes de Ponthur, Lagef, Chamusse-Mothin, Brillier, Mothin-Montroussy, veuve Fabre-Perras, Pivot-Mothin, Chamussy-Moine, Berger, Myone, veuve Chirat-Ducarre.

Villeret. Mmes Mulsaut, Bussière, Bergier, Michelin, Desmarais, Villeret, Méret dit Turge, veuve Donzon.

Lot. — 3 comités.

Cahors. Mmes Gavini de Campile, Pellagot, Caviole, Capella, d'Orsay, Depeyre (Louis), Mayzen.

Figeac. Mmes baronne de Bessonies, Salgues, Delpuech, Besse, veuve Pezet née de Montarnal, Cipières, Delclaux.

Martel. Mmes Lachèze de Murel, veuve de Laroque, Mlle de Roger (Émilie), Mmes Solignac, Amadieu, Dupuy.

Manche. — 13 comités.

Avranches. Mmes veuve de Chavoy mère, Bouvatier, Le Monnier

de Gouville, Lahougue, veuve Belle-Étoile du Mottet, veuve de Conseil, veuve de Chevetel, veuve Salles, Houssard, Frain (Charles), de Chavoy (Adrien), Delouche, Richer.

Granville. Mmes Le Campion, Trocheris, Lerond, Hue, Beautemps, Langlois.

Pontorson. Mmes Letemplier, Hardy, Mlles Tanguy, Burdelot.

Cherbourg. Mmes la comtesse de Gourdon, Le Maistre, Eynaud, Mauger, Mlles Giel, Durand (Victoire).

Coutances. Mmes Guérin d'Ayon, de Brucourt, veuve Gallien née Massy des Maisons, Danguy, Dupont d'Aisy, Tangueray, Blondel.

Gavray. Mmes Lefebvre-Gosset, Lefranc, veuve Lefebure (Adolphe), de Tracy, Gritton.

Lahaye-du-Puits. Mmes Tirel, Lemière, Lamy (René), Levesque, Benoist.

Saint-Lo. Mmes Dugué, Dubois, Duhamel, Vaultier (Auguste), Méquet, Auvray (Louis), Gardye (Gustave), Boursier, Lefrançois, Paris, Caillemer (Octave), Courtin, de Mathan, Lebrun, Feuillet (Octave), Le Cardonnel (Auguste), Cardin (Edmond).

Carentan. Mmes Le Marinel, Dombreval, Lenoël.

Torigny. Mmes Prée, Léon Delamarre, Lemazurier, Tirard, Mlle Lefrançois-Préfontaine.

Saint-Vaast-la-Hougue. Mmes de Boyer, Asselin, Duparc.

Saint-Sauveur-le-Vicomte. Mmes Foubert, Le Sachey, Mauger-Duquesnay.

Bricquebec. Mmes Viel, Heurtevent-Premer.

Marne. — (Suite.)

Châlons. Mmes Aubertin (Édouard), Caguot, Chassaigne, Delacroix de Brache, Douet-d'Arcq, Hurault-Lepreux, Guglard, Lecomte, Moignon, Perrier (Benjamin), Perrier (Joseph), Perrot, Richard, de Varange.

Passavant. Mmes Chartier, Noël, veuve Géant.

Mayenne. — (Suite.)

Laval. Mmes de Charnailles, Bernier, Meneust, Le Clerc (Jules), Dubois, de Vaubernier, Vilfen, Blanchet, de La Beaulnière, de Manoury, Letourneur, de Saint-Cyr, Dutreil (Jules), Mlles de Laubinières, Boullier.

Ernée. Mmes Poirier-Coutansais, veuve Durand, Georges, Dubois-Béranger (Eugène), Bouillier (Augustin), veuve Vedis.

Par arrêté du 28 janvier 1856, Mmes Hamelin et Rouyer ont été nommées membres du comité de l'asile de Tonnerre (département de l'Yonne).

T. II. — N° 8. MAI 1856.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux directrices de salles d'asile des départements ci-après désignés ; savoir :

INDRE.

Médaille d'argent. — Mme Robin-Lucas, directrice de l'asile Notre-Dame, à Châteauroux.
Médaille de bronze. — Mme Lemoine, sœur Philippine, directrice à la Châtre.
Mention honorable. — Mme Gauthier, sœur Marie-Émérance, directrice à Saint-Gaultier.

INDRE-ET-LOIRE.

Mentions honorables. — Mmes Geoffroy, sœur Honorine, directrice à Loches; Gourut, sœur Esther, à Château-Renault.

MARNE.

Rappel de médaille d'argent. — M. Poirier, directeur à Reims.
Médailles de bronze. — M. Justinart, directeur à Reims; Mme Queloz, sœur Saint-François, directrice à Vienne-le-Château; Gény, sœur Saint-Paul, directrice à Vitry-le-François.

SECOURS AUX COMMUNES

POUR MAISONS D'ÉCOLE ET SALLES D'ASILE.

Par arrêtés de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date des 2, 9, 11, 12 et 14 avril 1856, des secours sur les fonds de l'État ont été accordés aux communes ci-après désignées, pour les aider dans les dépenses d'établissement et d'entretien de maisons d'école et de salles d'asile :

Belcaire (Aude), agrandissement....................	500 fr.
Saint-Yrieix (Charente), construction..............	3000

Saint-Jean-d'Angle (Charente-Inférieure), construction.	1500 fr.
Ivoy-le-Pré (Cher), mobilier........................	200
Saint-Cezert (Haute-Garonne), appropriation..........	800
Castillon (Gironde), appropriation...................	1000
Cestas (id.), construction...........................	1000
Saint-Méen (Ille-et-Vilaine), construction............	500
Jailleu (Isère), acquisition, construction........... ..	500
Lindères (Landes), construction......................	500
Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher), réparation, mobilier...	500
Soucirac (Lot), acquisition, appropriation.............	1200
May (Maine-et-Loire), construction..................	2000
Douville (Manche), acquisition, construction..........	3000
Cauroy-lès-Hermonville (Marne), acquisition, construction...	1500
Jubécourt (Meuse), construction......................	2000
Onville (Moselle), appropriation.....................	500
Rozérieulles (id.), construction......................	500
Hantay (Nord), acquisition............................	1000
Lannoy (id.), construction............................	1000
Aulnat (Puy-de-Dôme), construction.................	2500
Sablé (Sarthe), construction..........................	1000
Maucomble (Seine-Inférieure), secours supplémentaire.	400
Gagny (Seine-et-Oise), construction..................	300
Val-Saint-Germain (id.), secours supplémentaire.......	500
Châtelet (Seine-et-Marne), construction...............	3000
Borcq (Deux-Sèvres), acquisition, appropriation.......	1000
Montigny-les-Jongleurs (Somme), acquisition, construction...	800
Valréas (Vaucluse), construction......................	3000

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

A NOS LECTEURS.

Par un arrêté, en date du 10 avril, Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique a décidé que *l'Ami de l'enfance* serait envoyé, au nom du ministère, aux membres du Comité central, aux dames déléguées spéciales, aux préfets et aux recteurs.

La direction de *l'Ami de l'enfance* comprend la nature des devoirs imposés à ce recueil par un témoignage de bienveillance qui n'est pas seulement un encouragement, qui est aussi une consécration. Elle s'efforcera de recueillir, avec une fidélité de plus en plus scrupuleuse, les inspirations du Comité central; elle croira n'avoir accompli sa tâche que lorsqu'elle sera parvenue à faire pénétrer au sein de chacun des comités locaux de patronage, et jusque dans les plus humbles asiles, les sages idées, les conseils éminemment pratiques dont la haute assemblée tient la source toujours ouverte, et qui ont déjà trouvé leur expression dans les remarquables instructions du 15 mars dernier.

L'Ami de l'enfance n'a pas à renouveler sa profession de foi. Sa pensée a toujours été celle qui dirige l'administration supérieure; celle qui, au point de vue particulier des salles d'asile, possède de si dignes représentants dans la personne de l'illustre et vénéré président du Comité central, et dans celle de l'habile secrétaire, qui est le lien entre ce Comité et l'administration de l'instruction publique elle-même.

L'institution des salles d'asile est la base de notre système d'enseignement primaire :

Au point de vue moral, — elle est un des instruments les plus efficaces de propagande dont puissent disposer, dans leur action concertée, la société civile et l'Eglise;

Dans les centres industriels particulièrement, elle est le premier et plus puissant moyen auquel il faille recourir, pour entreprendre la régénération des classes pauvres, et pour relever des êtres dégradés par la misère morale jusqu'au sentiment de leur dignité d'hommes et de chrétiens.

Au point de vue intellectuel, — la méthode des salles d'asile est un immense progrès relativement aux procédés encore aujourd'hui en usage dans la plupart des *écoles*. Ayant le développement des facultés pour moyen et pour but, elle prend son point d'appui dans l'observation des faits naturels, dans l'étude des instincts de l'être intelligent; elle dirige ou redresse ces instincts, mais elle se garde de les méconnaître. Aussi la faculté qu'elle a pour mission particulière de cultiver, ce n'est pas la mémoire, c'est le jugement; et le mot qu'elle rejette avant tout de son vocabulaire, c'est celui qui résume malheureusement encore les habitudes intellectuelles d'un trop grand nombre d'*écoles*, la routine.

La salle d'asile est donc le principe de la réforme qui doit peu à peu introduire dans notre système d'enseignement primaire des modifications essentielles.

Telles sont, en quelques lignes, les idées fondamentales dont *l'Ami de l'enfance*, aujourd'hui plus que jamais, s'attachera à se faire le fidèle interprète. Des convictions nettement arrêtées, et dont le caractère est connu, éclairent, pour ses rédacteurs, au double point de vue religieux et pédagogique, et le chemin et le but. Le haut patronage dont *l'Ami de l'enfance* est aujourd'hui l'objet lui permettra de ne pas s'égarer.

Eug. Rendu.

ÉTAT DES SALLES D'ASILE

DANS L'ACADÉMIE D'AIX.

L'Académie d'Aix, en y comprenant la Corse, possède 71 salles d'asile :

29, dans le département du Var;
25, dans les Bouches-du-Rhône;

11, dans Vaucluse;
3, dans les Basses-Alpes;
3, en Corse.

Les bienfaits de l'institution commencent à être si bien appréciés dans le *Var* que le nombre des salles d'asile paraît devoir s'y accroître de jour en jour. A l'heure qu'il est, plusieurs communes ont voté des fonds pour la création d'établissements depuis longtemps désirés. On a déjà même dans quelques-unes commencé les travaux de construction. Ces communes sont entre autres : Salerne, Fayence, les Arcs, le Luc, Fréjus, Château-Double (arrondissement de Draguignan), Pignans (arrondissement de Brignole), Solliès-Pont (arrondissement de Toulon), dont la salle d'asile doit s'ouvrir très-prochainement. Bientôt, grâce à la sollicitude de M. le préfet et au zèle si actif de la dame déléguée spéciale pour l'inspection de l'Académie, Mlle Bovis; grâce aussi aux votes du conseil général, toutes les communes importantes, et elles sont nombreuses dans le Var, posséderont un de ces précieux refuges où l'enfance grandit sous l'empire de toutes les inspirations salutaires.

Des 29 asiles aujourd'hui existant dans le Var, 7 ne peuvent revendiquer d'autre titre que celui d'écoles gardiennes; 7 autres sont dirigés d'une manière tout à fait insuffisante sous le rapport de l'intelligence de la méthode. 12 directrices se font remarquer par une certaine aptitude; 3 seulement par des services vraiment distingués.

On le voit, il y a beaucoup à faire, sinon au point de vue de la multiplication des asiles, du moins sous le rapport si essentiel de la bonne direction des exercices et des petits travaux. C'est sur ce point spécialement, nous le savons, que se porte l'attention de Mme la déléguée spéciale; nous savons aussi que de la part de presque toutes les directrices, Mme la déléguée rencontre une entière bonne volonté et le désir le plus sincère de profiter de ses avis éclairés; mais la routine, les préjugés, quelquefois aussi l'inaptitude sont des forces de la résistance desquelles on ne triomphe pas en un jour : ici les matinées tout entières sont consacrées à un seul exercice, la lecture; point d'entrain, d'animation; point de cette variété si nécessaire pour soutenir, sans la fatiguer, l'attention des enfants, pour donner quelque élan à leur intelligence, tout en développant leurs forces physiques; là, au lieu de s'attacher à ouvrir les esprits par des interrogations habilement conduites, à les intéresser par des récits empruntés à des circonstances de la vie pratique, à des incidents familiers, on s'épuise à accabler la mémoire des enfants sous des phrases toutes faites, sous des mots vides de sens pour eux; ailleurs, on fait rester les enfants au gradin une heure et demie ou deux heures consécutives, c'est-à-dire qu'on les prive de ce mouvement des bras, des jambes, du corps tout entier, absolument nécessaire à un âge si tendre, indispensable pour préserver les enfants d'une foule d'indispositions et de

maladies; presque nulle part, en un mot, on ne comprend dans ses éléments fondamentaux, dans son principe et dans son but, la *méthode* des salles d'asile; cette méthode où tout est combiné d'après l'observation attentive des instincts, des besoins intimes des enfants; qui tient compte des exigences physiques aussi bien que des inspirations de l'esprit et du cœur; qui ne dirige la nature qu'en respectant ses droits; qui remplace la contrainte et l'ennui par l'essor libre de toutes les facultés, qui est enfin à l'ensemble des procédés usités dans presque toutes les *écoles primaires* ce que l'intelligence est à la routine, ce que la vie est à l'existence inerte.

Les efforts de Mme la déléguée spéciale et des dames qui, dans les comités locaux, veulent bien consacrer leur zèle aux intérêts de l'institution; de tels efforts, nous en sommes convaincus, ne tarderont pas à produire les résultats que l'administration supérieure en attend; bientôt, nous l'espérons, le département du Var pourra se vanter de la bonne direction de l'ensemble de ses salles d'asile, comme il peut dès aujourd'hui se glorifier de leur nombre. Les asiles du Var ont d'ailleurs sous les yeux un modèle dont ils peuvent assurément s'inspirer. C'est une directrice de ce département, on ne l'a pas oublié, qui a été honorée de l'une des deux médailles de l'Impératrice attribuées à l'Académie d'Aix. La salle d'asile de Roquebrune dirigée par la sœur Alexandrine (des Dames de Nevers) présente sous tous les rapports les plus précieux exemples. Cet établissement donne le droit de se montrer exigeant à l'égard des autres asiles du département.

Ajoutons, pour dernière remarque, que, dans le Var, 10 asiles seulement possèdent un mobilier complet; 19 sont réduits, sous ce rapport, à un état d'infériorité véritablement regrettable!

Nombre des enfants admis dans les salles d'asile du Var : 2625, savoir : 582 sous la direction de maîtresses laïques, 2043 sous la direction de membres des diverses associations religieuses.

Dans les *Bouches-du-Rhône*, sur près de 52 000 enfants en âge de fréquenter les écoles, 13 223, c'est-à-dire un peu plus du quart, ne participent à aucun enseignement. C'est sur les salles d'asile qu'il faut compter pour inspirer aux populations le goût de l'instruction, en leur en faisant comprendre les avantages.

Nombre des enfants qui fréquentent les asiles : 3026, savoir : 1295 dans les établissements dirigés par des institutrices religieuses, 1731 dans les établissements laïques; 11 salles d'asile publiques, 14 libres.

L'arrondissement d'Aix ne compte que 4 asiles, et c'est dans le chef-lieu même qu'ils sont établis. Deux de ces asiles sont entretenus par la ville. La direction en est assez bonne, et le mobilier y est suffisant. On y obtient des résultats jusqu'à un certain point satisfaisants; mais ici encore, on regrette que les leçons ne soient pas plus variées, sinon mieux choisies.

Les deux salles d'asile libres, comptent 41 élèves *payants*, appartenant par conséquent à des familles aisées. Ces asiles sont de tout

point très-inférieurs aux premiers; l'un d'eux n'a, à vrai dire, rien de commun avec les établissements dont il usurpe le nom.

Dans l'arrondissement de Marseille, on remarque l'asile du Pont-de-Lodi, du boulevard Chaves, de Saint-Lazare, des Moulins, à Marseille. A Roquevaire, on ne saurait trop louer les efforts qu'un maire éclairé, M. Richelme, n'a cessé de faire pour améliorer la salle d'asile, au double point de vue intellectuel et matériel. A Marseille, on attend beaucoup des dames patronnesses qui ont accepté la mission d'encourager, par une active intervention, les progrès des asiles aujourd'hui en activité; on espère que le bien opéré par le comité local sera en proportion du nombre de ses membres.

L'arrondissement d'Arles, à l'exception des asiles publics d'Arles et de Tarascon, l'un et l'autre dirigés avec un zèle très-dévoué, ne compte guère que des garderies. La sollicitude de M. l'inspecteur d'académie et celle de Mme la déléguée spéciale ne peuvent manquer d'apporter de promptes améliorations à un tel état de choses.

Dans le département de *Vaucluse*, plus de 3000 garçons et de 5000 jeunes filles, en âge d'assister aux classes, ne prennent jamais le chemin de l'école. Là, comme dans les Bouches-du-Rhône, il est facile d'apercevoir tout ce qu'on doit attendre de la diffusion des salles d'asile, dans l'intérêt de la génération qui s'élève. Deux nouveaux établissements de ce genre ont été créés dans le cours de l'année 1855; de plus, six localités importantes, Apt et Cadenet, Mormoiron et Pernes, Valréas et Malancène, seront bientôt dotées de ces précieux refuges de l'enfance.

L'impulsion puissante donnée par le préfet, M. Durand-Saint-Amand, et le concours que les inspecteurs primaires ont prêté à M. l'inspecteur d'académie, ont déterminé ce mouvement salutaire, qui, on peut l'espérer, ne s'arrêtera pas de sitôt.

La direction des asiles, dans Vaucluse, laisse encore à désirer. On ne s'y dégage pas assez des traditions routinières de l'école. On n'y comprend pas assez l'importance des moindres détails de la *méthode;* mais si le personnel des directrices manque encore d'expérience, il est animé d'un véritable esprit de dévouement. Pour diriger ce dévouement, on peut s'en reposer sur l'activité des dames membres des comités locaux, et sur la haute initiative de M. le préfet. Déjà il faut signaler un asile qui promet de marcher rapidement dans la voie de tous les progrès; c'est l'asile de Pertuis, dirigé par une sœur de l'ordre de Saint-Charles.

L'institution des salles d'asile est à peine connue dans le département des *Basses-Alpes*. Les populations en ignorent les bienfaits.

A l'heure qu'il est, trois asiles seulement, deux publics et un privé, existent dans toute l'étendue des Basses-Alpes. — C'est du moins un titre d'honneur dont le département peut être fier d'avoir vu la directrice d'un de ces trois asiles (celui de Manosque), ap-

pelée à recevoir la seconde médaille accordée au ressort académique d'Aix ; un tel encouragement ne sera pas perdu.

La propagation de l'instruction primaire, en général, rencontre, nous ne l'ignorons pas, dans le département des Basses-Alpes des obstacles d'une nature toute spéciale. L'œuvre d'amélioration qu'il faut poursuivre est lente et pénible. L'action de l'autorité administrative et de l'autorité universitaire se heurte à chaque instant contre les impossibilités qui résultent de la pénurie des ressources municipales, de l'état de gêne des familles, des habitudes des populations, de l'inaptitude des uns, de l'incurie des autres ; mais nous savons aussi que les intérêts de l'enseignement y sont remis à des mains habiles et fermes ; et que l'administration est particulièrement décidée à prendre résolûment l'initiative pour provoquer les créations de salles d'asile.

La *Corse* ne possède non plus que trois de ces utiles établissements. S'il est un pays où les asiles doivent exercer sur les mœurs une influence heureuse, assurément c'est celui où, dès les plus jeunes années, il faut combattre des habitudes invétérées, et déraciner des traditions funestes. Comment les odieuses passions de la vengeance pourraient-elles se perpétuer dans les cœurs de petits enfants dont la bouche, chaque matin, répéterait pieusement les divines paroles : *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons !* Aux grands maux les remèdes décisifs : pour lutter contre les inspirations mauvaises léguées par la génération qui disparaît à la génération qui va la remplacer, nous n'en connaissons pas de plus efficace tout ensemble et de plus doux que la création des salles d'asile. A l'œuvre donc, et Dieu fera le reste !

REMISE DES MÉDAILLES

DÉCERNÉES PAR L'IMPÉRATRICE.

Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique avait invité MM. les Recteurs à faire la remise des médailles d'honneur, décernées aux directrices d'asile, avec une solennité qui répondît à l'attente éveillée au sein des populations, par un acte de la munificence impériale. La pensée de Son Excellence a été comprise : les comptes rendus dont nous avons commencé à recevoir communication prouvent tout à la fois et l'élévation de vue avec laquelle les premiers magistrats de l'enseignement ont envisagé, en cette circonstance, la mission dont ils étaient investis, et l'élan des populations à reconnaître les généreuses intentions du gouvernement.

Nous savions déjà que la mesure due à une auguste initiative avait excité, parmi les femmes dévouées qui se consacrent à l'éducation des petits enfants, les sentiments d'une vive gratitude et de la plus salutaire émulation. On peut constater, aujourd'hui,

les excellents effets produits sur l'opinion publique, au point de vue de la cause générale des asiles, par l'intervention des autorités universitaires les plus élevées dans la distribution des récompenses accordées à de modestes directrices.

Cette distribution a eu lieu dans la plupart des académies ; les Académies de Montpellier et de Lyon ont pris l'initiative. Ces deux dernières seulement nous occuperont aujourd'hui.

C'était, on s'en souvient, Mme la directrice d'Alais, sœur Catherine Serié, qui avait obtenu la médaille unique attribuée à l'Académie de Montpellier. M. le Recteur, accompagné de M. l'inspecteur du Gard, est venu présider à la cérémonie.

« La remise de la médaille, nous écrit-on d'Alais, s'est accomplie en présence des autorités de tous les ordres et d'un très-nombreux concours de toutes les classes de la population. On remarquait des députations des divers établissements d'enseignement. Mme la déléguée spéciale des salles d'asile de l'Académie était entourée des dames composant le comité local de patronage. L'asile de la *Miséricorde* était représenté par trois cents enfants, qui ont donné, pendant la séance, les exercices que les dispositions du local pouvaient permettre. Le refrain de *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le petit Empereur !* chanté avec pantomime par ces petits enfants, a particulièrement intéressé et égayé l'assistance.

Une petite fille âgée de quatre ans et demi, Clémentine Cade, a adressé à M. le Recteur, avec une extrême gentillesse, un compliment dont nous avons retenu les phrases suivantes :

« Les Sœurs nous ont appris que S. M. l'Impératrice avait un bon ange qui lui disait tous les jours les besoins de tous les petits des pauvres, et qu'elle trouvait son bonheur à les aimer, elle aussi, comme une mère, et à les assister comme une Providence.

« Oh ! que son bon ange aura maintenant de choses à lui dire pour nous, et qu'il nous tarde qu'il lui annonce combien nous voulons l'aimer à notre tour. et prier le bon Dieu pour qu'elle soit toujours heureuse ! »

Après ces paroles charmantes, le refrain favori a été exécuté de nouveau par le bataillon enfantin avec un ensemble parfait, et la musique de la ville a fait entendre l'air de la Reine Hortense. »

L'autorité municipale avait désiré prendre une part principale à la fête de famille qui réunissait la population d'Alais.

Sur l'invitation de M. le Recteur, M. Duclaux-Monteil, maire, a pris la parole et s'est exprimé ainsi :

« Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs,

« En toute circonstance, le gouvernement de l'Empereur reste fidèle à son origine. Aujourd'hui encore c'est un intérêt éminemment populaire qui est l'objet d'une marque extraordinaire de sa sollicitude et de sa protection.

« La population d'Alais ressent vivement l'honneur qui lui est fait dans la personne de l'une des sœurs de cet ordre de Saint-Vincent de Paul que le gouvernement doit aimer, car sa mission est de vivre avec le peuple et pour le peuple, dans les ateliers, dans les réduits de l'indigence, comme sur les champs de bataille, au milieu des sanglantes péripéties de la guerre.

« Cette distinction si justement méritée que vous apportez, monsieur le Recteur, de la part d'une auguste et très-gracieuse Bienfaitrice, dont le nom est de plus en plus cher à la France, donne à la ville d'Alais le droit d'être chaque jour plus fière des nombreux établissements d'éducation et de bienfaisance qu'elle renferme. Cet orgueil est bien légitime, monsieur le Recteur, car il est peu de villes où l'enseignement populaire soit distribué d'une manière aussi large et avec des sacrifices aussi généreux de la part de la municipalité. L'enseignement, en effet, est distribué, dans la commune d'Alais, avec une gratuité absolue, à plus de 2150 enfants des deux sexes.

« Le succès répond heureusement à tant de sacrifices. Nous en voyons aujourd'hui un exemple sensible. Dans le vaste ressort de l'académie que vous dirigez, parmi cinq départements, une seule grande médaille d'honneur a été accordée, et c'est l'une des salles d'asile d'Alais qui l'obtient! C'est que là, malgré des proportions très-étendues, l'asile est organisé dans toute sa plénitude, c'est-à-dire dans les conditions de moralisation religieuse, d'enseignement et *d'assistance* qui font de cette institution la plus belle pensée de charité de notre temps.

« Honneur à la directrice de l'établissement dans le sein duquel cet asile a été fondé, et où, grâce à son expérience éprouvée et à ses soins, il s'est si heureusement développé! Honneur aux Sœurs qui la secondent d'une manière particulière dans cette œuvre spéciale, et que nous voyons occupées chaque jour à leur tâche avec cette sollicitude intelligente, avec cette inépuisable tendresse de cœur qui fait plus que remplacer les mères elles-mêmes! Honneur aussi aux dames qui composent le comité de patronage des salles d'asile, que leur esprit de charité, toujours fécond et ingénieux, désignait d'avance pour ces intéressantes fonctions!

« Je ne veux pas terminer sans profiter de la présence du chef éminent de l'Académie, du savant renommé qui préside cette solennité pour payer un tribut d'éloges et d'encouragements aux instituteurs et aux institutrices chargés des autres écoles communales. Tous, à des titres divers, remplissent leur tâche avec un égal dévouement et aussi avec un égal succès. Qu'ils continuent, et qu'ils sachent bien que sous le gouvernement de l'Empereur (la solennité de ce jour en est un témoignage) ceux qui se consacrent à l'éducation des classes laborieuses peuvent être assurés des encouragements et de la reconnaissance des pouvoirs publics, et doivent compter que tôt ou tard le dévouement obtient sa récompense. »

Après ce discours, expression des sentiments de la population et de l'administration locale, M. le recteur Donné s'est levé et a dit :

« Messieurs, Mesdames,

« M. le Ministre de l'instruction publique a voulu que la distribution des médailles d'honneur accordées par l'Impératrice aux directrices de salles d'asile dont le zèle, l'intelligence et le dévouement à l'enfance ont mérité cette distinction, fût faite avec solennité. Vous avez répondu avec empressement à notre appel, ainsi que le témoigne ce concours des autorités et des personnes les plus considérables de votre cité.

« Pourquoi n'a-t-on pas craint d'arracher momentanément à leurs modestes fonctions, à leur obscurité, ces saintes filles vouées à Dieu, dont la plus belle récompense est dans l'accomplissement de leurs devoirs, et qui travaillent pour le Ciel, non pour la terre ? Pourquoi les produisons-nous au grand jour de cette fête mondaine, et les convions-nous à cette solennité publique dont l'éclat semble contraster avec leurs habitudes de retraite et risque d'effaroucher leur modestie ?

« Ah! vous le comprenez, messieurs, c'est que ces saintes femmes, ces vierges épouses de Jésus-Christ sont les mères du peuple, et qu'un gouvernement qui met au premier rang de ses devoirs l'éducation et le bonheur du peuple, veut les signaler publiquement à la reconnaissance de ceux dont elles élèvent les enfants. C'est que les directrices des salles d'asile qui consacrent leurs soins aux enfants du peuple, sont les représentants de cette illustre mère, placée sur le trône, qui confond dans son amour les fils du pauvre et de l'ouvrier et l'enfant de son sein.

« Les salles d'asile, cette ingénieuse invention de notre temps de charité et de fraternité, plus féconde que les grandes découvertes de la science, renferment les germes précieux des générations futures, l'espoir de la France, le bonheur ou le malheur, la gloire ou la honte de la patrie; les âmes généreuses qui s'y consacrent sont donc bien sûres des sympathies de leur mère adoptive, qui n'a pas attendu pour les embrasser dans son amour que la naissance d'un fils vînt la pénétrer du sentiment maternel. Enfants du peuple, si l'Impératrice Eugénie vous a adoptés avant de connaître les douceurs et les joies, et aussi les anxiétés maternelles, que sera-ce à présent que son cœur a battu auprès du berceau de son enfant! Vous aviez une protectrice, vous avez une seconde mère.

« Et vous, filles de Saint-Vincent de Paul, ne craignez pas de vous montrer au grand jour de cette solennité. Que ce concours de monde, que cet appareil ne vous effrayent pas. Vos sœurs n'ont pas reculé devant le feu des batailles; leur intrépide cœur n'a pas failli à la vue du sang, aux cris des blessés et des mourants; leurs mains n'ont pas tremblé en touchant les chairs palpitantes de nos soldats; que la vôtre vienne avec assurance et avec joie recevoir l'honorable récompense de vos paisibles travaux. Sœur Catherine, de la Miséricorde, acceptez la médaille qui est offerte par S. M. l'Impératrice; conservez-la comme un précieux souvenir, comme un trophée non moins glorieux que les lauriers sanglants de vos héroïques sœurs, comme un encouragement dans votre sainte et délicate mission.

« Apprenez à ces petits enfants à bénir leur seconde mère; faites-leur contempler sa douce image; priez avec eux pour elle, pour son fils, pour l'Empereur et pour la France.

« Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le prince Impérial! »

Des applaudissements répétés ont accueilli les chaleureuses paroles de M. Donné.

Dans l'Académie de Lyon deux médailles avaient été décernées; l'une à la sœur Saint-Joseph, directrice de l'asile Saint-Polycarpe à Lyon; l'autre à la sœur Vitaline, à Bourg, département de l'Ain. C'est dans l'asile Saint-Polycarpe même, en présence des enfants et des parents, sous les yeux des familles lyonnaises si habituées à goûter les émotions délicates de la bienfaisance, qu'a eu lieu la cérémonie. M. l'abbé Noirot, recteur de l'Académie de Lyon, la présidait, assisté de M. Vivien, inspecteur de l'Académie, et de Mme Badé, déléguée spéciale pour l'inspection des salles d'asile du ressort.

Au nombre des assistants, on remarquait les autorités de l'arrondissement, MM. les curés des paroisses de Saint-Polycarpe et de Saint-Bernard, Mme la supérieure générale de la congrégation de Saint-Joseph, des membres du comité central des salles d'asile, MM. les inspecteurs primaires du département, plusieurs des dames présidentes des asiles de Lyon, la plupart des dames patronnesses de la salle Saint-Polycarpe, les directrices des salles d'asile de la ville de Lyon, et les parents des enfants confiés aux soins de la bonne sœur Saint-Joseph.

Après quelques chants exécutés avec un ensemble parfait; après une prière dite avec une ferveur que les voix argentines de ces jeunes enfants rendaient plus touchante encore, M. l'abbé Noirot, éloquent interprète, comme toujours, des sentiments du ministre, a pris la parole pour rappeler tous les avantages de la pieuse institution dont notre siècle a le droit de se glorifier.

Voici le discours de M. le Recteur :

« Mesdames, Messieurs,

« De toutes les professions libérales, celle qui a pour objet l'éducation exige, à un plus haut degré que toutes les autres, une aptitude naturelle, une grande expérience, un sentiment profond du devoir, une vocation réelle : personne ne l'ignore ; mais ce que l'on ignore, ou ce que l'on ne sait pas aussi bien, c'est que ces conditions deviennent d'une nécessité toujours plus grande, à mesure que l'on se rapproche davantage de l'éducation du premier âge, de celle qui prend l'enfant presque au sortir du berceau, pour éveiller en lui une vie nouvelle et le faire passer à cette existence plus complète, où commence à naître et à s'épanouir en nous ce qui fait la grandeur et la noblesse de notre nature : la pensée, le sentiment, la conscience du bien et du mal, la liberté.

« Partout, mais plus particulièrement encore dans les nombreuses réunions d'enfants, le succès de cette première éducation ne s'obtient, vous le savez, mesdames, qu'au prix d'une longue suite de dévouements que chaque jour et, pour ainsi dire, chaque minute voit renaître, au milieu des soins les plus fastidieux, et quelquefois les plus rebutants, sans autre satisfaction que la pensée de faire le bien, sans autre témoin que Dieu qui l'inspire.

« Quand on vient révéler au monde tout ce que doivent prodiguer de patience, de charité, de douceur et d'abnégation de soi-même, les personnes qui se vouent aux durs labeurs de cette profession, ce n'est point avec la prétention de les rémunérer de tant de sacrifices par quelques vains éloges ou par quelques honneurs — de tels sacrifices n'ont pas d'équivalents ici-bas ; — c'est pour les proposer à l'édification publique et pour glorifier la nature humaine dans ce qu'elle a de plus humble, je veux dire de plus digne d'admiration.

« C'est sous l'inspiration de cette pensée toute chrétienne, que S. M. l'Impératrice, qui étend avec une égale faveur et un même intérêt son haut patronage sur toutes les salles d'asile de l'empire, a voulu donner à quelques-uns de ces établissements un gage de sa bienveillance...

« Sa Majesté a voulu témoigner hautement que sa sollicitude maternelle s'étendait à toutes les générations nouvelles qui peuplent nos salles d'asile, et cette sollicitude est déjà un premier lien qui rattache cette jeune population à l'enfant auguste que la Providence nous a donné comme un gage assuré d'avenir et de salut pour la France.

« Elle a voulu que les dames directrices, qui, elles aussi, sont de véritables et tendres mères pour les enfants du peuple, eussent leur part dans le bonheur et les joies de sa maternité, et que son image révérée restât entre les mains de plusieurs d'entre elles, comme un signe durable de l'intérêt qu'elle porte à toutes, et une manifestation du concours actif qu'elle prend à tout ce qui se fait en faveur des classes populaires.

« Plus ce témoignage descendait de haut, plus cet honneur était grand, plus aussi ont été multipliées et minutieuses les recherches que nous avons dû faire pour découvrir les directrices qui pouvaient avoir les meilleurs titres à cette insigne distinction, et, dans ces recherches, nous n'avons éprouvé, je me hâte de le dire, qu'une seule difficulté : l'embarras du choix.

« C'est pour moi un besoin et une satisfaction de le déclarer ici bien haut, assez haut pour être entendu dans tous les asiles, parmi ce grand nombre de directrices que possède l'Académie de Lyon (elle en compte près de cent), il n'en est presque aucune qui n'ait les droits les mieux fondés à la reconnaissance publique et à la bienveillance de l'État. Mais, chaque académie ne pouvant, pour cette première fois, disposer que de deux médailles, force nous a été de nous renfermer dans les limites prescrites, malgré les titres de bon aloi que nous avions à présenter.

« Pour être ainsi limité, ce témoignage de la bienveillance de Sa Majesté n'en sera que plus flatteur ; il brillera d'un plus vif eclat à tous les yeux et maintiendra dans nos asiles une généreuse et féconde émulation.

« Je me félicite, madame, d'être appelé aujourd'hui à vous exprimer les sentiments de Son Excellence, et de pouvoir vous remercier, au nom de l'autorité supérieure, au nom de Sa Majesté l'Impératrice, de tout le bien que vous avez fait dans cet asile ; fondé l'un des premiers, sa prospérité ne s'est point démentie, grâce à la sagesse de votre direction, aussi habile que dévouée. Nous

demandons à la divine providence de vous conserver longtemps encore à cet établissement; c'est l'espérance, c'est le vœu de tous ceux qui lui portent un véritable intérêt.

« Je prie également MM. les membres du Comité central, et Mmes les patronnesses, de vouloir bien agréer l'expression de la reconnaissance publique dont je suis heureux de pouvoir me rendre ici l'interprète. Au nom de ces jeunes enfants, au nom des mères de famille et de tous ceux qui savent apprécier tout ce que les asiles renferment de sûres garanties pour l'avenir de la société et de la religion, je les remercie de l'assistance généreuse qu'ils veulent bien leur prêter, avec le concours et les conseils éclairés de MM. les curés des paroisses.

« Continuez, mesdames, dans l'intérêt de cette grande cité, renommée entre toutes par l'esprit de charité qui la distingue si éminemment, par sa sollicitude pour les classes ouvrières, continuez à étendre et à développer ces bienveillantes institutions. Elles répondent aux plus chères pensées de l'Empereur. Il veut que son gouvernement vienne en aide à toutes les misères, en s'appuyant sur les dévouements sincères et sur la coopération si puissante de la charité privée. Organe des intentions libérales de S. Exc. le Ministre, permettez-moi d'ajouter que l'autorité académique ne vous fera pas défaut dans les demandes que vous auriez à lui adresser. Mais, de toutes les améliorations désirables, aucune peut-être n'est plus urgente que celle des locaux occupés par les asiles.

« Dans cette populeuse cité, où il semble qu'une main parcimonieuse ait mesuré à chacun un étroit espace, vous avez à lutter contre des difficultés qui ne se rencontrent nulle part ailleurs au même degré. Comme tous les autres édifices consacrés ici à l'instruction, nos salles d'asile manquent, en général, de développements, d'air, de lumière. Placées le plus souvent à des étages supérieurs, dans des voisinages incommodes, elles ne répondent qu'à peine à leur destination.

« Vous avez su cependant triompher de la plupart de ces difficultés par des expédients qui font honneur à votre zèle, mais qui ne remédient encore que d'une manière bien incomplète à ce fâcheux état de choses.

« Il n'est peut-être pas de ville en France (je le dis avec un peu de confusion et aussi bas que possible) qui, sous le rapport des édifices consacrés à l'éducation, ne laisse Lyon, cette seconde ville de l'empire, bien loin derrière elle, toute proportion gardée. C'est que nulle part on n'a dû calculer avec une aussi précise exactitude ce qui est indispensable à chaque établissement.

« Et cependant, si le zèle du bien public peut avoir quelque part de féconds résultats, n'est-ce pas dans les sacrifices qu'il fait pour l'éducation de la jeunesse, pour les asiles surtout?

« De toutes les institutions de bienfaisance que notre époque a vues naître en si grand nombre, il n'en est assurément aucune qui soit appelée à exercer sur les croyances, sur les mœurs, sur la régénération de notre société, une action à la fois plus heureuse, plus prompte et plus décisive, car elle seule peut prévenir les mauvais penchants ou les combattre à leur première origine.

« Pénétré de cette pensée, M. le Ministre a établi dans chaque académie une dame déléguée spécialement pour inspecter les asiles, pour y introduire les méthodes et les procédés qui peuvent en assurer le succès, pour les relier entre eux par une pensée et une direction communes, pour y faire régner les règlements et les prescriptions que l'autorité a sanctionnés et que l'expérience de chaque jour justifie, pour y être toujours un auxiliaire utile et un témoin fidèle de tout le bien qui s'y opère.

« S'il est vrai, comme on n'en saurait douter, que la première éducation décide souvent de toute la vie, et qu'elle laisse dans l'esprit des traces que le temps peut affaiblir, mais qu'il n'efface jamais, quel fruit ne doit-on pas se promettre de la mission que vous accomplissez avec un zèle si éclairé, si constant, si généreux ?

« Déposer de bonne heure dans le cœur de l'enfant tous les germes de piété et de sagesse qui, sous l'influence de la religion, doivent se développer avec la vie; lui donner, sans altérer jamais la sérénité et l'innocente gaieté du premier âge, les habitudes d'obéissance, de respect, d'ordre, de bonne tenue et d'attention, si nécessaires dans toutes les positions de la société, pour l'affermir dans ces bonnes dispositions, lui prodiguer toutes les marques d'affection et de tendresse qu'il pourrait recevoir dans la meilleure famille; le mettre à l'abri de

tous les dangers qui menacent l'enfance adandonnée à elle-même; en un mot, ouvrir ces jeunes âmes aux premières impressions de la foi, leur intelligence aux premières lueurs des connaissances humaines, leurs cœurs à tous les sentiments purs, à toutes les saintes affections, sans oublier aucun des soins matériels si nécessaires à ces frêles existences; quelle œuvre, mesdames! quelle féconde et noble mission! Quelle récompense hnmaine, si désirable qu'elle soit, pourrait être mise en balance avec la conscience de la remplir dignement? Après ce témoignage que votre conscience vous rend à vous-mêmes, mieux que ne pourraient le faire toutes mes paroles, il n'est plus qu'une rémunération qui puisse vous toucher, et cette rémunération vous ne la demandez point au monde, et vous ne l'attendez point de nous! »

Les paroles si graves et si sympathiques de M. le recteur Noirot ont soulevé des acclamations unanimes. L'assemblée s'est séparée sous l'empire de la plus vive et aussi de la plus féconde émotion.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la remise des médailles dans l'Académie de Poitiers a eu lieu à Tours avec une solennité particulière. Son Ém. le cardinal-archevêque a bien voulu ajouter par sa présence à l'éclat de la cérémonie ; il a, nous écrit-on, prononcé une de ces touchantes allocutions que le cœur inspire et qui parlent aux cœurs, avec cette douce et persuasive éloquence dont l'illustre prélat semble posséder le secret. Nous espérons qu'en rendant compte, dans notre prochain numéro, de cette cérémonie, il nous sera donné de faire connaître les paroles du vénérable président du Comité central des salles d'asile.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION.

A LA SORTIE DE L'ASILE.

Mes bons enfants, vous allez dans un instant quitter l'asile. Le soleil est encore assez haut dans le ciel, et vous ne craindrez plus qu'avant d'arriver à la maison, la nuit ne vous surprenne et ne vous fasse peur. Vous allez courir gaiement au milieu des champs. C'est bien, mes enfants, de vous réjouir ainsi, en pensant que vous allez embrasser vos parents et finir au milieu de ceux qui vous aiment une journée bien employée. Mais vous qui avez une assez longue distance à parcourir pour rentrer chez vous, dites-moi, à quoi pensez-vous dans le chemin? Voyons, Marguerite, à quoi penses-tu pendant le quart d'heure que tu dois passer chaque soir pour retourner chez toi?

— Je pense à mon grand-père, qui m'a promis de me finir une histoire bien jolie.

— Et toi, Alphonse, à quoi penses-tu quand tu te rends à la ferme?

— Je pense que je vais trouver ma petite sœur.

Cela est fort bien, mes enfants; mais je crains que lorsque vous êtes seuls ainsi, vous ne pensiez pas à grand'chose. Je veux vous donner à ce sujet quelques recommandations. La première, c'est de ne pas courir trop fort, au risque de faire d'affreuses chutes, comme celle qui retient depuis huit jours Adolphe dans son lit. Si vous voulez vous préserver d'accidents, le meilleur, c'est de suivre toujours la même route et de ne jamais aller à travers champs, ce qui est un grand mal, car vous pourriez écraser de jeunes plantes, et rencontrer des murailles, des haies qui vous mettraient dans l'embarras. Après que vous aurez ainsi fait bonne garde dans l'intérêt de votre sûreté, il y aurait un moyen excellent d'employer le quart d'heure que vous avez à passer en route. Ce moyen, je vous prie, mes enfants, de vous en servir toujours, c'est de repasser dans votre esprit ce que vous aurez appris pendant le jour à l'asile, de vous souvenir de ce que nous avons dit ici, afin de le bien graver dans votre mémoire. Sachez bien qu'il n'est pas de bonheur sans l'obéissance à une règle, et l'une des premières règles de conduite pour les hommes faits comme pour les enfants, c'est de récapituler, c'est-à-dire de compter exactement matin et soir ce que l'on a fait et ce que l'on doit faire. Ainsi, le soir, en vous retirant chez vous, songez à tout ce que l'on aura dit à l'asile, et alors vous n'oublierez plus aussi vite, vous serez mieux préparés à recevoir chaque jour de nouvelles connaissances. Aujourd'hui vous vous souviendrez de l'histoire de l'enfant prodigue, dont je vous ai parlé, vous vous rappellerez tous les détails, toutes les circonstances de cette histoire, le départ de l'enfant prodigue de la maison de son père, son malheur par suite de sa mauvaise conduite, son retour à la maison paternelle. Le départ, le malheur, le retour heureux et fêté, tels sont les trois points principaux de cette histoire que Dieu même a racontée aux hommes pour les engager à la vertu.

Vous vous souviendrez aussi de ce que nous avons dit sur le respect qui est dû à M. le curé, qui est le ministre de Dieu, le directeur et le consolateur de vos bons parents et de vous aussi, mes amis. Vous n'oublierez pas, je le sais, nos chansons sur les nombres et sur les lettres de l'alphabet. Vous vous représenterez bien par la pensée comment chaque lettre est faite. Voyez, l'A est fait de cette manière.

Ce retour de votre esprit sur le travail de l'asile vous prendra toujours la moitié de la course du soir. Je vous donnerai plus tard quelques conseils sur la manière de vous comporter à la maison. Mais je veux vous laisser aujourd'hui au seuil de votre porte, et j'aurais bien des recommandations à vous faire pour la route. D'abord ne vous arrêtez jamais. Saluez les personnes âgées que vous rencontrerez, saluez avec plus de respect M. le curé, M. le maire, toutes les autorités dont nous avons parlé et que vous connaissez bien aujourd'hui. Mais ne vous retardez jamais à causer de choses inutiles avec les passants. Vous avez mieux à faire qu'à perdre ainsi votre temps en causeries, vous avez à embrasser vos

parents qui seraient fort inquiets s'ils ne vous voyaient pas arriver à l'heure.

Dans la route, beaucoup d'entre vous s'amusent à couper des fleurs. Ne faites pas de mal aux plantes du bon Dieu. Elles vivent si peu! N'abrégez pas les courts instants qui leur sont donnés de respirer l'air du matin, et de recevoir les rayons du soleil. Les hommes font de grandes choses; vous avez vu de belles maisons, notre église, ce grand canal auquel les ouvriers ont travaillé si longtemps. Eh bien! toutes ces œuvres des hommes ne sont jamais parfaites et belles comme la plus simple fleur. Regardez de près cette rose. Quel parfum suave! quelle riche couleur! Et comme chaque feuille est bien à sa place! et quelle douceur dans le tissu de chaque feuille! Tenez, voilà une rose faite de main d'homme. Elle a coûté beaucoup de peine : n'est-ce pas que vous aimez mieux les roses de nos champs? Respectons ces pauvres fleurs. En les détruisant, vous feriez de la peine à Dieu même, car vous porteriez une main impie sur son ouvrage.

Ainsi, c'est bien entendu, chaque soir, en retournant de l'asile, vous penserez à ce que vous avez fait et appris ici. Vous vous montrerez respectueux en route envers les grandes personnes. Vous ne ferez pas de mal aux fleurs, ni aux plantes qui nourrissent l'homme, ni aux animaux qui l'aident dans ses travaux. Oh! pour les animaux, ça serait bien imprudent et bien injuste. Ils pourraient vous blesser, et puis c'est à eux que vous devez une part des biens de vos parents. Je ne m'arrête pas à ce sujet. Ce serait trop mal, et vos parents vous le recommandent assez.

Je sais aussi que vous éviterez les enfants qui aiment les jeux et les disputes. Ce sont vos plus grands ennemis. Ils vous entraîneraient dans leur dissipation. Pour être sûrs de ne pas céder à leurs tentations, ne vous arrêtez point en route, je vous le répète, et occupez votre esprit en pensant à notre travail du jour. Je reviendrai ainsi quelquefois dans votre souvenir, et ce sera un bon moment de plus que je passerai avec vous.

A. SILVY.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES ASILES-OUVROIRS.

La lettre suivante porte sur une question dont l'importance n'échappera à personne. Nous attirons sur cette lettre toute l'attention de nos lecteurs.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez bien voulu m'engager à étendre mes observations sur les asiles-ouvroirs, à propos desquels j'ai eu l'honneur de vous adresser récemment quelques notes.

Mes convictions à ce sujet sont profondes; mais je suis heureuse de pouvoir m'appuyer sur une autorité dont on ne peut récuser le caractère. M. le docteur Cerise a écrit ces lignes remarquables à propos de l'hygiène des enfants :

« Le médecin ne doit pas oublier que la santé, entre autres

conditions physiologiques, exige un certain équilibre entre les divers systèmes organiques, et surtout entre ceux de la sensibilité et de la locomotion. Les exercices qui développent l'intelligence conviennent aux hommes dont la force musculaire est prédominante, et les exercices qui développent la force musculaire conviennent surtout aux hommes dont la sensibilité est trop vive ou trop souvent excitée. Les premiers servent à adoucir les mœurs, et sont surtout nécessaires aux montagnards, aux hommes qui mènent une vie pénible et grossière ; les seconds servent à calmer les surexcitations nerveuses qui engendrent tant de souffrances bizarres, tant d'irrégularités dans les fonctions de la vie. »

Si cette distinction doit être soigneusement faite entre les hommes robustes et ceux dont le système nerveux est plus délicat, ne convient-il pas de la maintenir, à plus forte raison, entre l'organisation des hommes en général et celle mille fois plus nerveuse et délicate des femmes.

Aussi n'ai-je pu m'empêcher de regretter qu'un publiciste éminent, M. de Cormenin, ait semblé ne pas tenir un compte suffisant des règles de l'hygiène des jeunes filles, lorsque, dans l'article publié par l'*Ami de l'enfance* sur les asiles-ouvroirs, il a écrit :

« Les leçons et les heures de la couture n'interrompent pas celles des classes ; car c'est pendant les récréations, c'est pendant les jeux bruyants des petits garçons, que les petites filles se livrent, dans la chambre de la maîtresse d'école, sous ses yeux et sous sa direction, aux exercices de la couture. »

Un règlement qui refuse aux jeunes filles tout mouvement, toute récréation pendant de longues heures, est conçu à un point de vue complétement opposé aux justes observations de M. le docteur Cerise; et plus est grande l'autorité de l'écrivain qui le recommande, plus est sérieux le danger qu'il créerait pour les générations qui s'élèvent.

Pour éviter ce danger, il faudrait, selon moi, faire ce qui se fait dans toutes les écoles communales de l'Angleterre[1], c'est-à-dire donner à la couture une partie des heures de la classe, et réserver aux jeunes filles au moins deux heures de récréation.

Le moyen de leur donner cette récréation sans tomber dans les inconvénients signalés par M. de Cormenin, serait aisé; et l'on pourrait même arriver ainsi à une distribution du temps meilleure pour la santé des jeunes filles que si l'on suivait le règlement des écoles communales ordinaires non compliquées d'ouvroirs. Il s'agirait simplement d'abréger d'une heure la classe du matin pour les filles, et de les laisser en plein air pendant la troisième heure, aujourd'hui consacrée à l'étude. Elles pourraient être surveillées pendant ce temps, s'il en était besoin, par la maîtresse de couture,

1. Nous devons faire remarquer ici que cet usage est également observé dans toutes les écoles *spéciales* de jeunes filles, en France; il ne faut pas perdre de vue que les asiles-ouvroirs de M. de Cormenin sont des annexes des écoles *mixtes*, c'est-à-dire des écoles qui reçoivent à la fois les garçons et les filles. (*Note de la rédaction.*)

qui n'aurait ainsi qu'à arriver une heure plus tôt. Le travail de couture aurait lieu, comme aujourd'hui, pendant la récréation des jeunes garçons. Ensuite la première heure (ou la première demi-heure tout au moins) de la classe de l'après-midi serait consacrée, pour les filles, à une seconde récréation[1].

J'ai dit plus haut qu'on arriverait ainsi à une distribution du temps préférable à celle des écoles communales ordinaires ; je vais en donner la raison. Si je ne me trompe, dans les écoles communales de filles, à la campagne et dans les villes de province (à Dieppe, par exemple), les classes du matin et du soir durent chacune trois heures sans interruption. C'est, pour d'aussi jeunes filles, rester immobiles beaucoup trop longtemps.

Heureuses encore quand on ne les retient pas quelques heures de plus à l'ouvroir après les classes pour travailler à la couture, à la broderie, afin de gagner à leurs mères quelques centimes! Autre système funeste encouragé par certains préfets et dont j'ai pu moi-même constater les résultats déplorables dans deux écoles de filles à Dieppe.

Le règlement que je propose serait meilleur, non-seulement en ce qu'il réserverait plus de temps à la récréation, mais en ce qu'il produirait deux interruptions de travail et ne retiendrait conséquemment les jeunes filles dans les classes que deux heures de suite au lieu de trois.

Qu'il me soit permis de citer des arguments et des faits tirés d'observations poursuivies non-seulement en France, mais en Angleterre et aux États-Unis. Dans l'excellent article que publiait notre dernier numéro, Mme Frappaz citait un curieux fragment extrait d'un *Rapport du comité des Écoles communales de New-York*[2]. On ne saurait trop méditer ce passage; d'un autre côté, le docteur Combe a écrit dans un ouvrage bien connu[3] :

« La contraction et le relâchement alternatifs des muscles qui supportent le corps, ou, en d'autres termes, l'exercice, est le seul moyen conforme aux lois du Créateur, de conserver la force et la vigueur de ces muscles. Les muscles laissés en repos sont mal nourris et restent faibles et mal développés.... Au lieu d'encourager l'exercice, le système prédominant de l'éducation des femmes place les muscles et surtout ceux du tronc dans les circonstances les plus défavorables et rend leur exercice presque impossible. Le corps laissé à lui-même tomberait à terre, suivant les lois de la pesanteur. Ainsi, en s'asseyant ou en se tenant debout, aussi bien qu'en marchant, on ne conserve sa position que par l'effet d'une

1. Une heure et demie de récréation en deux fois suffirait peut-être pour les jeunes filles dans les localités où l'ouvroir ne se tient que pendant les six mois d'hiver, le grand air et le travail des champs, pendant l'été, devant compenser pour l'hiver cette insuffisance d'exercice. Mais « en quelques lieux, dit M. de Cormenin, l'ouvroir se tient toute l'année. » Deux heures de récréation seraient, en ce cas, le moins qu'on puisse accorder aux jeunes filles, si on veut leur conserver la santé.

2. *Report of the primary school of New-York.*

3. *Physiology applied to health and education.*

action musculaire. Mais si nous nous maintenons dans une même attitude, si nous restons longtemps assis sans nous appuyer, comme il arrive sur les bancs sans dossier des écoles, il est clair que nous imposons aux muscles qui soutiennent le tronc et l'épine la nécessité désavantageuse d'un effort permanent, effort que nous avons vu leur être plus funeste qu'un rude travail. Il n'est donc pas étonnant que les jeunes filles ainsi retenues journellement pendant de longues heures consécutives souffrent sérieusement, privées qu'elles sont, après les heures de classe, des exercices qui fortifient les garçons et qui leur permettent de supporter la même fatigue. Les conséquences naturelles de ce régime sont une santé faible et la courbure de l'épine. »

Je rapporterai enfin quelques lignes de M. le docteur Duval, directeur des traitements orthopédiques dans les hôpitaux de Paris. Après avoir constaté qu'une autre maladie de l'épine, maladie native ou presque native, se remarque chez les garçons et chez les filles en nombre à peu près égal, il ajoute :

« Il n'en est pas de même des déviations latérales de l'épine. Celles-ci, à la vérité, se rencontrent en nombre à peu près égal chez les garçons et chez les filles jusqu'à l'âge de huit ans; mais à partir de cet âge, *la disproportion est énorme;* sur 10 sujets, à peine trouve-t-on 2 garçons[1]. » Et M. le docteur Duval rattache ces maladies à la même cause : manque d'exercice.

Ces citations, je crois, prouvent assez le danger qui peut résulter pour la santé des jeunes filles, d'une immobilité presque complète pendant sept heures consécutives, ainsi qu'on semble vouloir l'établir dans les asiles-ouvroirs, et même pendant trois et quatre heures selon la pratique des Écoles communales.

La crainte d'allonger outre mesure ces observations m'a forcé d'abréger la citation du docteur Combe. J'engage les lecteurs achever de s'édifier sur un tel sujet en recourant au livre même de cet auteur (p. 94 et suiv.).

Je me suis bornée, on le voit, à signaler les résultats physiques du système recommandé pour les asiles-ouvroirs; encore, ne me suis-je arrêtée qu'à un seul de ces résultats. Je n'ai rien dit des effets moraux que peut entraîner une immobilité prolongée : de grands esprits ont fait connaître leurs idées à cet égard.

Le R. P. Lacordaire écrivait récemment dans le prospectus de l'École de Sorrèze ces mots d'une vérité profonde, et qui se trouvent en concordance parfaite avec l'opinion de M. le docteur Cerise, rappelée plus haut :

« Enseignez dans votre établissement les arts de l'esprit, parce qu'ils sont un acheminement vers celui qui tient l'archet éternel de l'harmonie; les arts du corps, PARCE QUE LES FORCES CORPORELLES SONT LA CONDITION D'UNE VIE BIEN PONDÉRÉE. — Rien n'empêche de mêler toutes ces choses dans une même trame.... »

Ceci a été écrit, on le sait, pour un collége de jeunes gens, et je

1. *Traité théorique et pratique de la maladie scrofuleuse.*

ne voudrais pas qu'on me crût d'après cela très-partisan de la gymnastique pour les filles. Je préfère les simples jeux de la récréation au grand air. La gymnastique, selon moi, ne devient nécessaire pour les filles que si on les force à travailler de *tête* autant que les garçons : il faut absolument alors opposer à un travail plus assidu un plus violent exercice.

Les générations qui nous ont précédés n'avaient pas besoin de cet exercice extraordinaire, parce qu'il y avait autrefois, dans les occupations quotidiennes des femmes et des jeunes filles, beaucoup plus de variété et de mouvement, et pour ces dernières, de travail manuel. Qu'on ramène ce mouvement et cette variété; ce sera faire une chose plus utile et plus naturelle que ne peut l'être l'institution des gymnases.

Agréez, etc. Mme A. DE N.

Nice, le 15 avril 1856.

VISITE A L'ORPHELINAT DE MÉNILMONTANT.

Nous avons fait connaître le rapport adressé au Comité central sur les procédés en usage dans les *jardins d'enfants*. Le Comité avait appris avec intérêt que ces procédés, et même la pratique du jardinage, étaient déjà en usage dans l'orphelinat de Ménilmontant (près Paris), dirigé par les sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Quelques-uns des membres du Comité se sont donc rendus à l'établissement. Ils y avaient été précédés par plusieurs des dames qui font partie de l'association primitivement fondée pour les orphelins du choléra, par Mme la directrice du Cours pratique, et par M. le curé de la paroisse.

Les visiteurs ont d'abord assisté aux exercices de travail manuel, exécutés d'après la méthode Froebel ; ils ont constaté avec intérêt l'activité et la dextérité avec lesquelles les enfants de l'asile confectionnaient des tresses, des ouvrages au crochet, de petits objets en papier. Plusieurs de ces modestes travaux ont été jugés dignes de figurer dans la vente qui vient d'avoir lieu, au profit de l'orphelinat (le 7 mai), dans les jardins de Mme la duchesse de Chevreuse, présidente de l'œuvre.

Mais ce qui a ravi l'assistance, c'est l'aspect si animé, si joyeux des cent enfants de la salle d'asile (soixante internes et quarante externes), travaillant chacun à son petit jardin avec un goût, une ardeur et, si l'on peut dire, une passion dont on se ferait difficilement l'idée. De petits carrés ou de petits ronds de terre sont assignés à une vingtaine de moniteurs et de monitrices; des légumes et des fleurs sont plantés dans ces jardins. Les moniteurs, aidés chacun de trois ou quatre camarades, râtissent, bêchent avec des instruments proportionnés à leur taille, ou arrachent les mauvaises herbes. Excellents travaux qui, en exerçant le discernement et en formant le goût, fortifient la santé, et constituent la meilleure

préparation aux durs labeurs, avec lesquels on ne saurait familiariser de trop bonne heure les jeunes enfants des asiles !

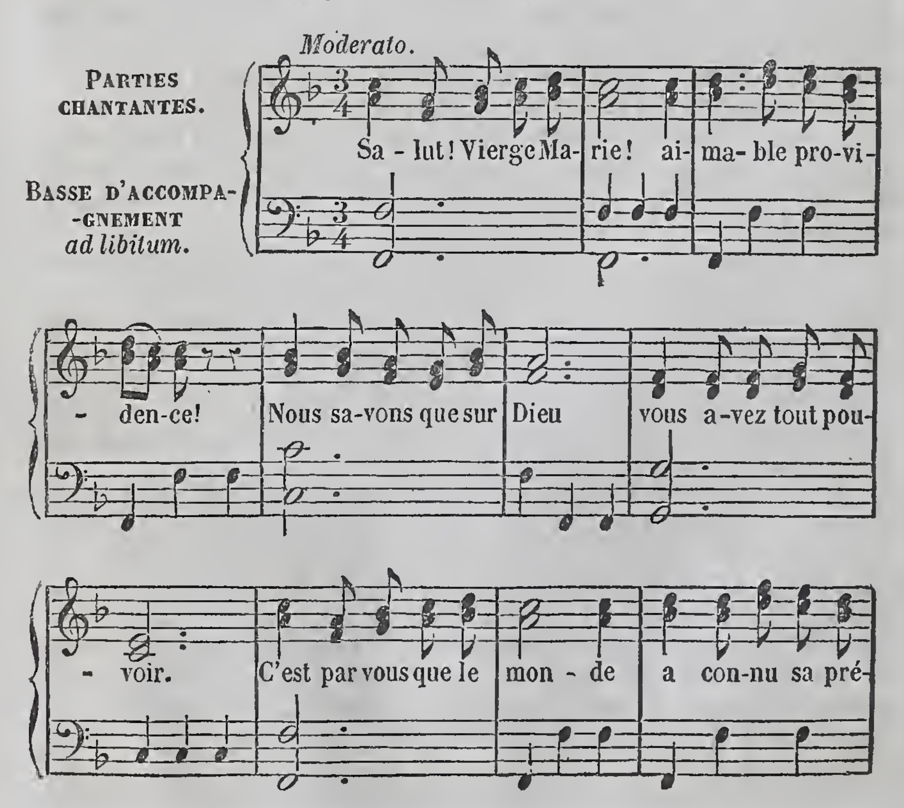
A un signal donné, nous avons vu tous ces petits travailleurs quitter leurs outils ; et, musiciens de 2 à 7 ans, entonner en chœur, à ciel découvert, abrités seulement par des arbustes en fleur, un morceau appris pour la circonstance. On aurait dit une volée d'oiseaux gazouillant sous le feuillage, et faisant monter vers le ciel l'hymne de la reconnaissance et de l'amour !
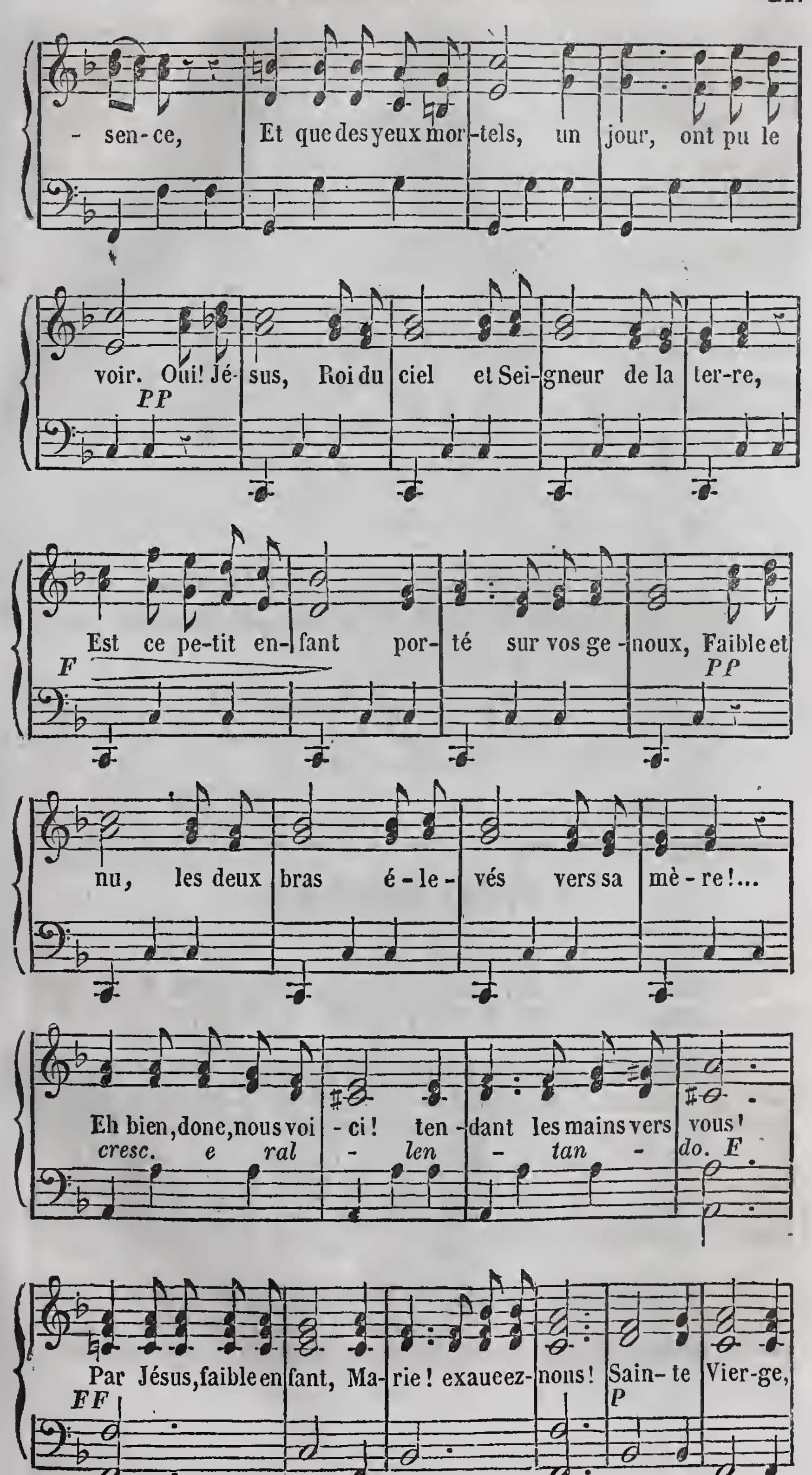
Les enfants de l'orphelinat portaient tous, dans cette solennité, les chauds vêtements dont la générosité de Mme la comtesse A. de Noailles les a dotés au commencement de l'hiver. Bien vêtus, joyeux de cette joie que donnent toujours aux enfants la bonne santé, l'exercice au grand air, ils communiquaient à tous les assistants quelque chose du bonheur qui rayonnait sur leurs frais visages.
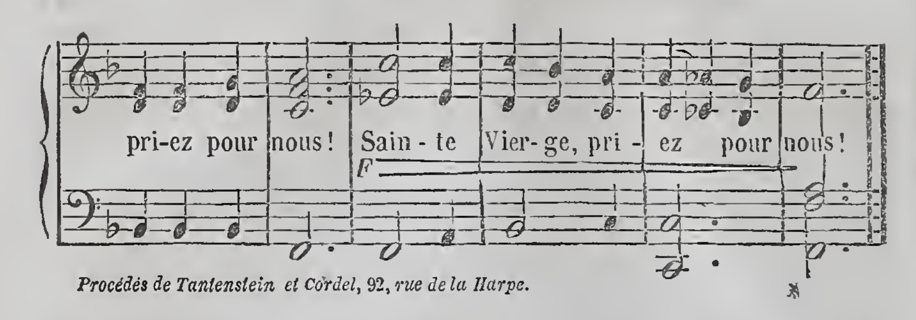
Les visiteurs se sont retirés pleins de satisfaction de tout ce qu'ils avaient vu, et bien résolus à s'efforcer d'établir dans toutes les salles d'asile les salutaires exercices du jardinage.

SAINTE VIERGE ! PRIEZ POUR NOUS.

MUSIQUE DE MLLE LAURE COLLIN.




- sen-ce, Et que des yeux mor-tels, un jour, ont pu le
voir. Oui! Jé-sus, Roi du ciel et Sei-gneur de la ter-re,
PP
Est ce pe-tit en-fant por-té sur vos ge-noux, Faible et
F
PP
nu, les deux bras é-le-vés vers sa mè-re!...
Eh bien, donc, nous voi-ci! ten-dant les mains vers vous!
cresc. e ral - len - tan - do. F
Par Jésus, faible en fant, Ma-rie! exaucez-nous! Sain-te Vier-ge,
FF
P



Procédés de Tantenstein et Cordel, 92, rue de la Harpe.

Dieu, qui dans la douceur exerce sa puissance,
Quand d'une tendre mère il vous donna le cœur,
Pour nous autres petits fit de l'obéissance
Comme une loi d'amour, comme un instinct d'honneur.
Jésus nous l'enseigna tant qu'il fut sur la terre,
Toujours humble et soumis, toujours docile et doux;
Nous voulons obéir, à son exemple, ô mère!
Mais il nous faut la grâce, et nous venons à vous.

Par Jésus, sage et bon, Marie! exaucez-nous!
Sainte Vierge! priez pour nous!

Protégez-nous, Marie! en nos jours de misère,
Quand sous leurs propres maux nos parents fléchiront;
Ah! parmi ces enfants qui demandent leur mère,
Combien qui l'ont perdue! hélas! ou la perdront!
Grâce à vous, il n'est plus d'orphelins sur la terre;
Mais, pour un tel miracle adorable entre tous,
Il fallait que Jésus nous devînt comme un frère,
Voulût donner sa vie et la reçût de vous!

Par Jésus, votre sang, Marie! exaucez-nous!
Sainte Vierge! priez pour nous!

ÉDOUARD JACQUES.

FAITS DIVERS.

Le Comité central des salles d'asile a tenu séance le 21 avril, sous la présidence de M. A. Thayer, vice-président.

— La Société de l'œuvre des crèches a tenu sa séance annuelle, sous la présidence de Son Ém. le cardinal archevêque de Bordeaux. Un concert, où se sont fait entendre d'éminents artistes, avait attiré une brillante réunion; ce concert a été précédé d'un discours du fondateur de la Société, M. Marbeau. L'abondance des matières nous empêche de rendre aujourd'hui, de cette intéressante séance, un compte détaillé.

— Une loterie a été organisée à Tonnerre (Yonne) par les dames patronnesses, dans l'intérêt de la salle d'asile. L'Impératrice a bien voulu encourager cette bonne œuvre en accordant, pour figurer en

tête des objets recueillis par les membres du Comité de patronage, un lot composé de riches couverts. Le produit de la loterie doit être employé à compléter le mobilier de l'asile.

— Ce même asile vient d'être l'objet d'une marque particulière d'intérêt de la part de Mgr l'archevêque de Sens. Le vénérable prélat a fait une longue visite à l'établissement, et l'a examiné dans tous ses détails. Il a, de plus, interrogé avec bonté les plus âgés des petits élèves, et adressé à tous des paroles pleines d'une paternelle bienveillance. M. le sous-préfet de Tonnerre, le maire, les dames patronnesses, s'étaient réunis dans la salle d'asile autour de Sa Grandeur. Monseigneur s'est retiré très-satisfait de tout ce qu'il avait vu dans le cours de cette visite, et après avoir félicité les sœurs directrices de la bonne conduite de l'établissement.

— La grande salle de la Sorbonne offrait asile le dimanche, 6 courant, à la Société des *Amis de l'enfance*. Cette Société y a tenu sa séance annuelle sous la présidence de M. le baron de Montreuil, député au Corps législatif. Près de trois cents enfants, recueillis par la Société, et leur famille, des dames élégantes, l'élite du monde charitable, avaient gravi le quartier latin pour cette solennité. Ajoutons que les enfants de l'institution de Saint-Nicolas ont exécuté, sous la direction de l'un d'eux, et avec un aplomb et un ensemble parfaits, de nombreuses symphonies. Ils ont mérité les plus vifs applaudissements.

La séance s'est ouverte par deux excellents rapports, l'un financier, l'autre moral, de MM. Goffin et Andral. M. Goffin a fait couler des larmes de tous les yeux en retraçant l'histoire d'un legs venu de Crimée. Un jeune soldat qui s'était fait remplaçant, a été tué au siége de Sébastopol. Son testament, trouvé dans sa giberne, n'est qu'un souvenir, mais quel souvenir! Il lègue le prix de son sang à la Société qui le recueillit. M. Paul Andral a cité avec non moins de bonheur plusieurs faits également touchants; ils prouvent ce que l'éducation a de pouvoir sur les jeunes cœurs.

M. le baron de Montreuil a clos la séance par des paroles profondément senties sur la nécessité impérieuse d'une forte éducation. Après avoir montré que le but de la Société des Amis de l'enfance n'était atteint que si elle avait formé, de huit à seize ans, de jeunes ouvriers qui devinssent partout des propagateurs du bien, il a ajouté :

« L'instruction est le besoin de tous; l'homme ne peut plus s'en passer. L'arbre de la science est devant lui, seulement il faut qu'il choisisse les fruits; ses branches en ont de deux sortes : les uns donnant la vie; les autres, la mort.

« Celui qui cueille le second fruit, orgueilleux d'un faux savoir, ressemble à l'homme ivre : il ne possède rien que le trop-plein d'un vin généreux qui trouble son esprit, trompe ses sens, et le livre à une fièvre brutale qui le rend le jouet des enfants et la honte des hommes.

« Celui-là, au contraire, qui approche de l'arbre de la science avec crainte, avec respect, cueille le bon fruit. Fruit de sagesse, de modération, de vertu! qui met en lui le goût des choses utiles et des joies honnêtes. Il jouit de cette

santé morale qui naît des penchants droits, des vœux raisonnables. Son esprit, soumis à la règle du devoir, embrasse tout ce qui est beau, bien et vrai. Par l'instruction, il est conduit à Dieu; par l'éducation, il l'aime. Or, cette éducation qu'à l'origine il puisait au sein de sa mère, lorsqu'il a le bonheur d'avoir des maîtres dignes de le développer, fortifie, agrandit la sphère de son activité morale, et lui rend la loi divine douce à l'esprit, chère au cœur. Je ne demande donc pas : faut-il instruire les hommes? je dis : il faut les bien instruire.

« Il faut leur donner des connaissances appropriées à leur avenir probable. Il faut qu'ils aient tous, avec l'éducation, car l'éducation, cette dette de l'Église, est aussi une dette de la société, l'instruction nécessaire pour que leurs aptitudes diverses se développent. L'instruction dont je parle, ce n'est point les sciences, les lettres, les beaux-arts, ce que j'appellerais volontiers le luxe de la civilisation, mais les connaissances pratiques qui rendent l'homme utile à ses semblables et à lui-même, qui le perfectionnent dans son état, qui l'initient aux délicatesses de son art, qui donnent de la sûreté à son jugement, de la dignité à sa vie; je parle d'un enseignement qui prépare des générations religieuses, morales, patriotiques, ennoblissant l'espèce humaine, reculant les bornes de la civilisation.

« Voilà l'instruction, l'éducation telle que nous la comprenons : celle qui forme les grands peuples, qui témoigne le respect dans lequel on tient l'homme, enfant de Dieu, frère du Christ. »

— La vente qui a eu lieu, le 7 mai, dans les jardins de l'hôtel de Luynes, au profit de l'œuvre de Ménilmontant, a produit une somme de 4230 francs.

— Nous continuons à faire connaître la composition des comités locaux de patronage.

ALLIER. — 9 comités.

Cusset. Mmes Liandon, Farissier, de Bonizat, Paulien jeune, Sagier.

Vichy. Mmes Bulot (Pauline), Guillermin, Nicolas, Foressier, Cassard.

Gannat. Mmes de Langeron, Grenet, Rollat, Devaure, Gauthier d'Hauteserve, Lafaye-Roux.

Ebreuil. Mmes de Grillon, Desboudard, du Planchat, Pitot, de Martan, Hervier.

Saint-Pourçain. Mmes Audibert née Cherieux, de Chevarier, de Montpensin, veuve Turlin (Adrienne), Cherieux née Causse, Aubrouer.

Montluçon. Mmes Fournier (Achille), Lesueur, Bonnefonds, Perot des Gozis (Émile), de La Romagère, Brugière de La Motte, Bouyonnet d'Armelle, Le Comte.

Commentry. Mmes Virloy, Liment (Nicolas), Dutertre.

Montmarault. Mmes Jolly, Camus d'Auberté, Bautin, Gerzat, veuve Boucaumont-Marga, Camus-Marc, Moussy, Roux, Dumoussaux, Mlle Boucaumont.

Moulins. Mmes Sereville (Philippe), Bergeon (Camille), comtesse d'Arcy.

CANTAL. — 2 comités.

Saint-Flour. Mmes Denis de Lagarde, Creuzet, Luguez, Bousquet, d'Auriac, Froment, Clavières-Lampré, Loussert.

Maurs. Mmes Jalenques, comtesse de Saignes, Gourda, Clarin, de Lacan.

DORDOGNE. — 6 comités.

Périgueux. Mmes Vaubert, Lagrange, de Gamanson, veuve de Larigaudie, Moysonnade, Bardy-Delisle, Estignard, de Larochette, de Saint-Aulaire, Courtey.
Sarlat. Mmes Roux, Vaquier, Fonsales, veuve de Cerval, Gouzot, de Lachapoulie.
Bourdeilles. Mmes Boissat de Lagrave, Durand, Boyer, Garrigue, Barneuil, la supérieure de la congrégation de l'Enfant-Jésus.
Hautefort. Mmes Barailler, Villotte, Merais, la supérieure du couvent de Sainte-Marthe.
Bergerac. Mmes Biran-Lagrèze, Bugnet (Jules), Dupuch, Lespinasse.
Piégut. Mmes la marquise de Malet, de Verneilh, Masfrand-Fontaubière, Agard née Lompré, Lavoix, Boudoire.

LOIRE-INFÉRIEURE. — 5 comités.

Nantes. Mmes la comtesse d'Audiffret, baronne Bertrand Geslin, veuve de Bréa, veuve Brousset, Chauvet (Antony), comtesse veuve de Cheffontaine, Cheguillaume (Th.), Chesneau, Chevreau (Henri), Colombel (Eugénie), Comte (Achille), Crahay, Christiani de Ravaran, Crucy (Auguste), Cuissart, veuve Dumoulin, Duportal, veuve Dutertre, Galot, baronne de Girardot, Mlle Gonichon (F.), Mme Gouin (Ed.), Mlle Guerbette, Mmes Guesviller, Guillemet, Habasque, Jolin, Jousset, Juguet, de Lafforest, Mlle Lallier (Fanny), Mmes Langlois, Lauriol, Le Bouteiller, Mlle Lefebvre de Brairon, Mmes Lemaître, Levesque du Rostu, Marion de Beaulieu, de Martel, Neumayer, Mlle Perrotin, Mme Pichelin, Mlle Raboteau, Mlle de Rhuay, Mmes baronne veuve Charreau, Thébaud, Verger mère.
Ancenis. Mmes Wuillaume (Élisa), veuve Thoinnet, Mlle Béné (Virginie), Mmes Boisseleau (Virginie) en religion sœur Saint-Alexis, Biou (Adélaïde).
Couëron. Mmes de Boisfossé, Bertrand, Letort, Mlle Fourmi.
Le Croisic. Mmes Benoist (Édouard), Coste (Joseph), de Lestourbeillon, Tessier (Émile), la supérieure de l'hospice.
Paimbœuf. Mlle Lucas, Mlle Morlet, Mme Lucas, Mme Provost; Mlles Fouschard, Gouin, Rochet, Rondineau, Benard.

LOIRET. — 8 comités.

Orléans. Mmes la baronne de Morogues, Lafontaine, Lesourd, Le Coroller, comtesse d'Antichamp, Ballard, de Bazonnière, Beaumarié, Bordier, Boselli, Bouguereau, Bruère, Bussière, de Cambefort, Chevrier, Chiquaud-Delacroix, Daguet, Dauvelle, Debrou, Dehais, veuve Delacroix-Sainte-Clair, Demadières, Dumuis, Foucher, Ganard, Gastellier, Genteur, Genty, Gilbert, Gillain, Greffier, Griffon de Pleineville, Grougnard, comtesse de Guerche-

ville, Huau, Janse, Lecomte, Lemaigre, Lenormand-Breton, Lenormand-de-Villeneuve, Loture, Le Louterel, de Loverdo, Mantellier, de La Marcelle, Marchand (Alexandre), Marcuey, Marthe, de Massy, Mauge, de Montcour, Moreau Émile, Moreau-Lachez, comtesse de Morogues, Ouvrard, Petau, Porcher-Demadières, Porcher (Gabriel), Portalis, Proust (Michel), Renard-Courtin, Renard, Ronceray, Rousseau-Dehais, veuve Rousselet (Charles), Tournemine, Varnier (Édouard), Varnier-Roger, comtesse de Vernety, Villemereux.

Beaugency. Mmes Champenois, Chapusot, David-Hautbois, Dumont-Lissaque, Lasseux-Pilté, Lecomte de Postelle, Lorin de Chaffin jeune, Pasquier, Pellieux, Poisson (Bathilde), Rogier, Turpetin-Chicoineau.

Meung. Mmes Beaudry, Bigot-Lebrun, Brossard de Corbigny, Chicoisneau, Gillet (Adrien), Gillet (Jules), Landron (Édouard), Landron (Jules), Landron (Charles), Mary, Brumel.

Pithiviers. Mmes Bézard aîné, Brierre, Caillard, Campion, Delacroix, Delanoue, Defiennes, Devaux, Jalouzet, Lamiche, Raige, Vadecourt.

Malesherbes. Mmes d'Aboville, Desroziers, Hutteau, Venot.

Puiseaux. Mmes Chambon, Dumoulin, Dupont, Tonnelle.

Gien. Mmes Abricot, Batault, de Boissoudy, Gonat-Briandy (Achille), Gondain, Gramain, Legros, Lenoir (Adrien), veuve Maître (Jean), Morizot, Nibelle-Moreau, Ranque.

Montargis. Mmes Ballot-Genry, Astir-Bourguignon, Chevallier-Lemore (Toussaint), Coutan, Demercay (Camille), Degroisins, Doussot, Dumuis, Ferrières, Fillioux, Fontaine (Joséphine), Gervaise, Guillaume (Ernestine), Gury, Huet (Charles), Joman (Pauline), Jullemier, Pouillet-Coudert, comtesse de Salles, baronne Servatius, Violeine.

Rhin (Haut). — 22 comités.

Colmar. Mmes veuve Reibell, de Peyereinhoff, veuve Comerson, Ernst, Lebert, veuve Legrom, Macker, Kugler, Rabier, Schirmer, Riche, Mlle Comerson, Mmes Lempfrit, Bocher, Mlle Donat, Mme veuve Dietrich, Mlles de Peyereinhoff, Rabier, de Pellegard, Mmes Hirn, Moll, de Rheinwald, Stahl, Dubignon, Réville, Richart, Mlles Steyert, Barbier, Chauffour, Mmes Kampmann, Beyser, veuve Edighoffen, Méquillet, Herr, Fleishhauer, Doll, Necker, Schaller, Heintz, Kimlen, Buhl, Kuhlmann, Birckel, Chevalier (A.), Chevalier (H.), Siegwalt, Lorentz, Collet, Gastard.

Guebwiller. Mmes Debary, Frey (Ferdinand), Frey (Henri), Frauger, Bourcart (Henri), Richard, Schlumberger (Jean), Weber, Muhlenbeck, Ritter, Beltz, Essig, Meister, Rucklin, Hergott, Scherer, Pepin, Grün.

Ribeauvillé. Mmes Bouchard, Stahl, Kœhler-Aloyse, veuve Rasponi.

Rouffach. Mmes Hess née Deubel, Heimburger née Callinet, Triponel née Gross, Callinet née Sartory, Wilhelm née Strehlé, Schummel

iée Quimfe, Quimfe née Scharma, Eschbach née Wirth, Dietrich iée Riegert, Mlles Schemmel (Françoise), Riegert (Agnès), Schemnel (Antoinette), Vuillemin (Marie), Quimfe (Madeleine).

Sainte-Marie aux Mines. Mmes Frommel (Edouard), Blech Jacques), Goguel (Frédéric), Poncin (Edouard), Witz (Edouard), Bourgeois (Thomas), Raysacher (Valentin), Dorion (Joseph), Moher (Edmond), Fischer (Louis), Petitdidier (Hippolyte), Mlles Weber Judith) Reber (Zélie), Osmont (Eugénie), Bressler (Virginie).

Bühl. Mmes Beuck née Thyss, Cressot née Pélissier, Schlund iée Hergott, Mlle Hosenlopp (Marie).

Rumersheim. Mmes Thuet (François-Louis), Hug (François-Pierre), Gœtz (Joseph) dit de Battenheim.

Saint-Hippolyte. Mmes Bottin (Elvire) née Véron-Réville, Adam Eugénie) née Didier Jean, Wurm (Thérèse) née Breitel, Breitel Catherine) née Bucher, Rebsomen (Catherine) née Stuts, Mlle Kest Françoise).

La Poutroie. Mmes Charles (Caroline) née Riva, Petitdemange Antoinette) née Leclaire, veuve Thiriet (Eugénie) née Weibel, veuve Iollfus (Sophie) née Zeysolff, Mlle Ruhlmann (Nathalie).

Riquewihr. Mmes Fillner, Birckel (Chrétien-Frédéric) Birckel Auguste), Trimbach (David), Herrenschneider, Hausser (Jean), reiss, Mlles Ruff (Caroline), Videmont (Julie), Hausser (Louise).

Gueberschwihr. Mmes Hertzog, Feltz (Joseph), Cadé (Antoine).

Lièpvre. Mmes Pierre (Jean-Baptiste), Marqueur (Eugène), Barhélemy (Louis), veuve Mathieu, Collin (Joseph), Petit (Nicolas).

Mulhouse. Mmes Schlumberger (Jean), Koéchlin-Schlumberger Joseph), Jules Gros (Aline), Josué Dollfus (Élise), Muller (Marie), ucommun (Cécile), Ducommun (Emma), Reber-Hartmann lise), Salathé (Emma), Henry-Suchard, Mlles Koéchlin (Emie), Thierry (Hortense), Kœnig (Julie), Hartmann-Baumgartner Sophie), Schmaltzer-Weiss (Angélique), Wacker (Louise), Storck Julie), Guth (Marie), Schlumberger (Emilie), Kœnig (Elise), chlumberger (Laure), Schœn (Julie), Hartmann (Joséphine), andsmann (Adèle), Dollfus (Bertha), Oswald (Marie), Mieg udith), Zipélius (Eugénie), Mœhrlin (Clémence), Mmes Naigely Catherine) mère, Schrott-Stéphan, Lalance-Koéchlin, Gustave aigely (Fanny), Mlles Mausbendel (Sophie), Reber (Élisa), Bœriner (Emma), Hofer (Alice), Mmes Eberhard (Rosine), Blœsch (Caroline) née Ehrhart, Frœhlich-Witz, Mlles Dollfus (Adèle), Baumartner (Élise), Rudy (Émélie), Ferdinand-Weber, Borle (Augusne), Zürcher (Eugénie), Mmes Charles Zürcher née Huguenin, ean Mieg-Koéchlin, Rittmeyer (Cécile) née Schlumberger, Trapp Elise) née Humbert, Mlles Baumgartner (Emilie), Rack (Camille), ojonnier (Sophie), Ruckert (Sophie), Mmes Jean Zipélius (Frédéque), Meintz-Schlumberger, Eugène de Pouvourville (Adeline), lles Gunther (Emma), Lince Dollfus, Zickel (Louise), Meyer Sophie), Hofer (Elisa), Mmes Grob (Louise), Charles Naigely fils da), Guth-Hirn (Sophie), Alfred Naigely (Adèle), Schweighoffer Madeleine) née Huguenin, Mlles Benner (Henriette), Christen

(Elise), Mmes Edouard Schwartz (Eugénie) née Schlumberger Charles Koéchlin (Marie) née Schlumberger, Meyer (Louise), Kull mann (Louise) née Sandherr, Mlles Siegfried (Louise), Koéchli (Fanny), Charles-Thierry (Mathilde), Schmerber (Catherine), Dur (Emilie), Mme Léonard-Schwartz (Emma).

Châtenois. Mmes Balland (Catherine), veuve Grosjean (Fran çoise), Mlles Grosjean (Marie-Anne), Monnier (Marie-Anne), veuv Vautrin (Marie), Mme Vautrin (Marie), Mlle Vauthier (Catherine Mme Hennin (Marie-Anne).

Heimsbrunn. Mme Wælterlé (Catherine), veuve Willig, Reithin ger (Anne-Marie-Adèle) femme Wælterlé (Joseph-Valentin), Kittle (Rosalie-Catherine) femme Rust (Léonard), Strauss (Anne-Mari femme Stromeyer (Vincent).

Cernay. Mmes Treffa, Graff, Witz (Ferdinand), Wallet, Wil (Joseph), Zurcher, Mlle Louise d'Andlau, Mmes Roellinger, Ingol jeune, Baudry-Nachbaur.

Massevaux. Mmes Schwahn, Erhard (Victor), Lardier (Alexandre Gassen (Charles), Jacger (Victor), Chaqué (Joseph).

Tham. Mmes Amberger née Garotzi, Armbruster née Hild, Ba frey née Martin, Conraux née Zeller, Duhamel née Schmidt, Ko née Chrétien, Lehr née Zindel, Mairel née Müller-Koch, Merckl née Kieffer, Schlumberger née Hoffer, Sick née Bornègue, Str nom née Schiebel.

Girsmagny. Mmes Metzger, Boigeol (Charles), Dermur, Zelle Marchand, Zaepffel, Benoît.

Belfort. Mmes Saglio, Keller-Haas, Meny jeune, Guster jeun Michel, Noël.

Heisseren, arrondissement de Belfort. Mmes Roman (Marie-G neviève-Azélia), Roman (Georgette), Ehlinger (Marie-Anne), Ne (Emilie).

La Chapelle-sous-Rougement. Mmes Grisez (Jean-Baptiste Geantet (François), Bailly (Stanislas).

VAR. — (Suite.)

La Seyne. M. le chanoine Lieutaud, curé de la Seyne, Mmes Ma tinenq née Mottet de Labaume, Curet née Gibert, Barry née Césa Audibert née Curet, Daniel née Sejourney, Mallet née Cicéron.

YONNE (Suite). — 1 comité.

Brienon. Mmes Piat, Sauvegrain.

T. II. — N° 9. JUIN 1856.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux directrices de salles d'asile du département ci-après désigné, savoir :

VIENNE.

Médaille de bronze. — Mme Perrin, sœur Saint-Georges, directrice à Mirebeau.
Mentions honorables. — Mme Poignant, directrice à Poitiers; Mme Cochet, sœur Saint-Léonard, à Conché.

AVIS

A MM. LES MAIRES PRÉSIDENTS DES COMITÉS LOCAUX DE PATRONAGE.

Un nombre considérable de comités locaux ont déjà répondu, par l'organe de MM. les maires présidents, aux instructions qui leur ont été adressées, à la date du 15 mars, par le Comité central des salles d'asile. Les observations, questions, renseignements, vœux, propositions présentés par MM. les maires témoignent d'une intelligence sérieuse de l'institution confiée au dévouement des dames patronnesses, et du désir le plus louable d'offrir au Comité central les éléments de sages améliorations et d'utiles réformes. Elles portent, pour la plupart, sur les points suivants :

1° *Méthode et enseignement.* — Règlements particuliers à rédiger par les comités locaux. — Quelles sont les bases qui doivent être adoptées?

Visites des dames patronnesses. — Comment l'inspection doit-elle être répartie entre les dames, quand les comités sont composés d'un grand nombre de membres?

Direction morale. — Ne serait-il pas bon qu'une surveillance spéciale, sur un certain nombre d'enfants, fût attribuée à chacune des dames patronnesses, en sorte que celles-ci eussent pour mission de se rendre un compte exact de la conduite et des besoins particuliers des enfants placés sous leur responsabilité, soit dans la salle d'asile même, soit au sein de leurs familles? Chacune des dames ne pourrait-elle tenir note, sur un registre *ad hoc*, des observations qu'aux divers points de vue leur suggérerait ce patronage essentiellement pratique, registre qui permettrait de connaître d'une manière suivie le caractère, les dispositions, les besoins de chaque enfant de la salle d'asile, et qui, plus tard, deviendrait une source féconde de renseignements entre les mains des instituteurs et des institutrices?

2° *Matériel des salles d'asile.* — Construction et appropriation des asiles. — Quelles sont les dimensions préférables? Existe-t-il des types à imiter? — Plans, devis.

Bains pour les enfants. — Moyens les plus simples d'exécution?

Gradins, tables dans les asiles. Convient-il d'établir des dossiers?

Tels sont les objets principaux sur lesquels a été appelée l'attention du Comité central des salles d'asile. Le Comité a pris connaissance, avec le plus sérieux intérêt, des communications qui lui étaient faites, et vu l'impossibilité de répondre individuellement à chacun de ses honorables correspondants, il a décidé : 1° Que *l'Ami de l'enfance* transmettrait à MM. les maires l'expression de sa vive satisfaction et de sa gratitude; 2° que les questions et demandes de renseignements, aujourd'hui soumises à son appréciation, deviendraient, lorsqu'elles auraient été complétées, la matière d'une seconde instruction générale adressée aux maires et aux dames membres des comités locaux.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

L'Ami de l'enfance croit opportun de faire suivre la communication dont on vient de prendre connaissance, de quelques observations qui ne seront pas sans utilité pour MM. les maires correspondants du Comité central, en attendant que l'instruction officielle leur ait été communiquée.

1° En ce qui est des règlements particuliers à rédiger par les comités locaux, on rappelle que la première instruction générale, en date du 15 mars, contenait ces mots : « Pour la rédaction de ces règlements, on peut consulter avec fruit les ouvrages spéciaux où se trouve indiquée la distribution méthodique du temps dans les salles d'asile de Paris. » Ces ouvrages sont le *Manuel Cochin*, les *Conseils pour la direction des salles d'asile*, par Mme Pape-Carpantier, le *Nouveau manuel*, par une sœur de Charité. Au reste, *l'Ami de l'enfance* avait pris soin, dès l'année dernière, de reproduire, *in extenso*, *l'Emploi de la journée* décrit par Mme Pape-Carpantier. (Voy. t. I, p. 134, 164 et 216.) Les comités locaux ne sauraient suivre un meilleur guide.

2° *L'Ami de l'enfance* a traité la question du patronage spécial à exercer par chacune des dames patronnesses, lorsqu'il a fait connaître l'excellente institution fondée, à ce point de vue, en Piémont, par le vénérable abbé Aporti. (Voy. le numéro de décembre 1854, p. 78, 79.) Il est revenu récemment sur cette même question dans le numéro de janvier 1856, p. 91, 92.

3° Le Comité central a saisi sa commission des méthodes de l'examen des plans types qui pouvaient être proposés à l'adoption des communes résolues à faire construire des salles d'asile, ou à approprier des locaux déjà existants. *L'Ami de l'enfance*, en attendant une décision définitive, fera connaître différents modèles, en y joignant les devis des objets mobiliers.

4° La question des bains a été l'objet d'un rapport spécial adressé par M. de Cormenin au préfet de la Seine, rapport publié par *l'Ami de l'enfance* dans le numéro de février 1855 (p. 122 et suiv.).

5° Les rapports de M. Doubet, dont nous commençons aujourd'hui la publication, contiennent précisément les remarques les plus judicieuses sur la question des gradins et des tables. En ce qui est des dossiers, nous en avons parlé dans un article récent. (Voy. le numéro d'avril 1856, p. 184.)

L'Ami de l'enfance fera part à ses lecteurs de tous les renseignements utiles qu'il pourrait recueillir relativement aux différents objets qui viennent d'être indiqués.

HYGIÈNE DES SALLES D'ASILE ET DES OUVROIRS.

Monsieur le Rédacteur,

Je n'ai, dans ma lettre précédente, envisagé qu'une seule des conséquences funestes de l'immobilité trop longtemps imposée aux jeunes filles ; je voudrais démontrer maintenant un danger d'une autre nature, celui de la corruption de l'atmosphère dans les asiles, les écoles, et à plus forte raison dans les *asiles-ouvroirs*, où l'air doit être doublement vicié, puisqu'il ne peut être renouvelé dans l'intervalle des classes, si les filles y demeurent pendant ce temps.

Je me réserve d'examiner, dans une autre lettre, un troisième

point, à savoir : les résultats, au point de vue hygiénique, des exigences actuelles du système d'instruction des jeunes filles.

Ce qui suit est encore tiré du *Rapport du comité américain à l'administration des écoles de l'Etat de New-York :*

« Les enfants confinés dans l'atmosphère de ces écoles perdent bientôt l'apparence de parfaite santé qui appartient à la jeunesse ; leurs physionomies deviennent aussi pâles et abattues que celles des ouvriers de manufactures. Nous avons observé aussi sur plusieurs figures, surtout vers la fin de la classe, une rougeur fiévreuse, assez vive pour tromper facilement un œil inexpérimenté, et qu'on pourrait prendre, à première vue, pour les couleurs de la santé.

« La condition des élèves ainsi attaquées (*depressed*) par ces influences, exige de la part des professeurs un surcroît d'efforts....

« Le Comité est donc convaincu que l'état actuel des asiles et des écoles détériore journellement la santé des élèves et des instituteurs, et nuit à l'efficacité de l'instruction ; que la continuation de cet état de choses produira non-seulement, dans beaucoup de cas, un état maladif immédiat, mais qu'elle étendra son influence sur les constitutions des enfants qui doivent y passer un si grand nombre des années les plus critiques pour la santé de toute la vie, et réduira certainement ainsi la somme de santé de cette grande majorité de notre population qui reçoit et doit recevoir l'instruction dans ces écoles.

« Quoique l'atmosphère varie beaucoup dans les différents établissements que nous avons visités, que cela résultât de l'époque de notre visite ou de l'attention et de l'intelligence des maîtres, cette atmosphère n'était satisfaisante nulle part. »

Vous saurez mieux que moi, monsieur le Rédacteur, si cette description ne s'applique pas aux asiles et aux écoles de France aussi bien qu'à celles des Etats-Unis.

N'ajoutez donc point, laissez-moi vous en prier, à l'étendue des programmes, de peur de prolonger encore l'immobilité des enfants dans des conditions si funestes à leur santé.

La science des dates, la géographie et la grammaire sont des connaissances qui ne valent pas ce sacrifice. La dernière de ces études surtout n'est qu'une connaissance de convention, qui n'a ni le mérite d'élever l'esprit, ni celui d'une sérieuse utilité pour les enfants pauvres.

Je citerai encore ces lignes du docteur Duval, à propos des effets de l'air vicié sur l'organisation, effets d'autant plus délétères qu'ils sont réunis à d'autres conditions mauvaises :

« On sait que c'est à l'air atmosphérique, tout aussi bien qu'aux aliments que nous empruntons les principes qui entretiennent notre existence, et si la viciation de l'un s'ajoute à l'infériorité des autres, chacun comprendra que cette double action doive faire subir à l'organisation du sujet de très-préjudiciables modifications.

« Quand l'air atmosphérique est vicié dans sa composition, s'il

est, par exemple, peu riche en oxygène, principe créateur qui vivifie le sang en lui rendant les propriétés qu'il a perdues dans l'acte de la nutrition, le défaut de principe vital se trouve alors remplacé par une plus grande quantité d'acide carbonique, par des vapeurs aqueuses, par des émanations, par des gaz délétères. Ainsi se compose malheureusement l'air que l'on respire dans les hôpitaux mal aérés, dans les prisons, dans les vaisseaux, dans les asiles et les crèches, où l'on entasse un si grand nombre de jeunes enfants ; dans les chambres où séjournent nuit et jour plusieurs individus, et qui servent à la fois de chambre à coucher, d'atelier de travail, de cuisine, etc., chambres ordinairement chauffées l'hiver par des poêles qui dévorent encore une partie de l'oxygène de l'air. Dans de pareilles conditions, la circulation est nécessairement imparfaite et la nutrition anormale. Si l'humidité s'ajoute à la corruption de l'air; si les tristes enfants détenus dans ces lieux malsains *sont, de plus, mal nourris, mal vêtus; s'ils prennent peu d'exercice*, presque tous deviendront infailliblement scrofuleux ; *car ils ne pourront résister à l'influence pernicieuse d'un tel ensemble de causes.* »

On peut déduire de ces observations une conclusion qui a trop échappé à l'attention publique : c'est que priver les enfants de la classe laborieuse d'une somme suffisante d'air et d'exercice, c'est les priver le plus souvent de leur chance unique de santé pour le présent et pour l'avenir.

Je sais que lorsque je me plains de la longueur excessive des heures de classe pour les enfants pauvres, on me répond qu'il en est de même pour les enfants de la classe aisée, et que ce régime, en apparence du moins, ne nuit pas à ces derniers. Mais on ne tient pas compte des autres conditions si différentes dans lesquelles sont placées les deux catégories d'enfants dont je parle.

Chez les enfants riches, cette prolongation excessive du temps d'études (si elle existe) est la seule condition mauvaise qu'ils aient à subir. Chez les enfants pauvres, au contraire, elle est un élément vicieux ajouté à tous les autres.

Le défaut de développement des poumons des enfants, résultant de l'insuffisance d'air pur, « entraîne bientôt le dépérissement de la santé et l'étiolement des autres organes, surtout en ce qui touche le système musculaire. Soumis à cette marche fatale, les jeunes sujets deviennent de plus en plus aptes au développement des scrofules [1]. »

Qu'il me soit permis de citer encore quelques lignes du même auteur; cette citation répondra à l'objection qu'on oppose en général, lorsque l'on recommande l'exercice en plein air pour les jeunes filles.

« Pour que l'humidité, ainsi que les vicissitudes du froid au chaud et du chaud au froid, agissent comme causes productives des scrofules, il faut que ces influences pernicieuses s'attaquent à

1. *Traité des maladies scrofuleuses*, par M. le docteur Duval.

des sujets sédentaires prenant peu ou point d'exercice. Chacun sait, en effet, que la nonchalance musculaire dispose singulièrement aux maladies chroniques, aux scrofules, à la phthisie pulmonaire, parce qu'elle rend les fonctions de la peau inactives, parce qu'elle diminue la circulation capillaire et l'exhalation, et favorise, par conséquent, la congestion des organes.... »

Préservons donc les jeunes filles des campagnes du triste sort des enfants des villes, « pauvres martyrs blafards que l'on tient presque toujours enfermés soit dans leurs demeures obscures et humides, soit dans des écoles encombrées, mal ventilées. »

Si l'on me reprochait de vouloir pour les petites filles des villes une vie trop extérieure, je répondrais que je la crois absolument nécessaire dans l'état actuel des choses; le jour où l'on viendrait, comme je l'espère, à introduire dans les écoles, ainsi que dans les asiles, les procédés et les exercices de la méthode des *Jardins d'enfants*, cette nécessité serait beaucoup moindre.

Les bons systèmes de ventilation sont souvent difficiles et coûteux à établir; lorsqu'il y faut renoncer, il est tout à fait indispensable d'y suppléer par de fréquentes interruptions de travail, pendant lesquelles on peut renouveler l'atmosphère des salles en y établissant des courants d'air?

Agréez, etc. Mme A. DE N.

Nice, le 18 avril 1856.

Les réflexions pleines de justesse inspirées à une dame qui sait mettre l'esprit au service du bon sens, et dont on vient de lire la suite, ont provoqué de la part de M. de Cormenin la réponse que nous publions ci-dessous. Nous laissons à nos lecteurs le soin de prononcer entre ces deux autorités. D'ailleurs, M. de Cormenin déclare lui-même qu'il *n'y a pas de dissidence* entre lui et Mme de N. En tout cas, les lecteurs de *l'Ami de l'enfance* tireront un profit réel d'une discussion portant sur un sujet si pratique, et la cause générale de l'hygiène des salles d'asile n'aura pu qu'y gagner.

Monsieur,

Il n'y a pas de dissidence, je vous prie de le croire, entre Mme A. de N. et moi.

J'ai le bonheur d'être de son avis, si elle n'est pas du mien, qui est le sien, et je prie très-instamment les instituteurs et les institutrices qui seraient effrayés par un témoignage aussi imposant que celui d'une femme de beaucoup d'esprit, d'être bien persuadés que je n'ai rédigé ni recommandé au grand jamais un règlement qui refuserait aux jeunes filles *tout mouvement* des *bras* et des *jambes*, toute *récréation* pendant de *longues* heures, — est-il possible? — qui produirait une *déviation latérale*, — je ne me croyais pas si coupable, — et qui *créerait un danger pour les générations futures*, — mes prétentions ne vont pas jusque-là.

Sans vouloir donc blesser les générations futures, pour lesquelles je professe le plus profond respect, je me bornerai à dire

comment nous nous comportons envers les générations vivantes de nos petites filles qui font des ourlets.

Rassurez-vous, mesdames, et soyez bien certaines que nos paysannes de l'ouvroir ne ressemblent en rien à des filles cloîtrées, et qui resteraient à l'attache de leur aiguille, pendant sept heures de suite. Cela nulle part ne se voit.

Je commence par restituer à nos Ouvroirs le nom qui leur appartient, et qui n'est pas celui d'*asiles-ouvroirs*, mais celui d'*ouvroirs-campagnards*.

Les Ouvroirs-campagnards, — le nom le dit, — ne sont établis et ne peuvent l'être que dans des communes rurales comme il y en a des milliers en France, où le chef-lieu n'a que peu d'habitants, et qui se composent de beaucoup de petits hameaux éloignés. Qu'arrive-t-il de cette situation topographique? c'est que, même dans des communes de huit cents âmes et au-dessus, il n'y a qu'un nombre d'enfants relativement fort restreint, qui, par la double cause du mauvais état des routes et de l'éloignement des lieux, puisse se rendre à l'école du village; d'où il suit qu'il n'y viendrait pas assez de filles pour qu'il fût possible d'y établir une école spéciale. Aussi les filles et les garçons sont reçus dans la même salle; une haute traverse de planches sépare la classe. Les deux sexes sont sans communication entre eux; c'est ce qu'on appelle des *Ecoles mixtes*.

Si l'on y enseigne aussi bien qu'ailleurs à lire et à écrire aux filles, elles n'y apprennent pas, — cela se comprend, — d'un maître d'école, d'un homme, ni les soins du ménage, ni les éléments de la couture, plus nécessaires encore pour elles que de savoir lire et écrire. C'est à cette lacune que j'ai essayé de pourvoir, il y a une quinzaine d'années, en fondant des Ouvroirs-campagnards qui s'élèvent aujourd'hui à plus de deux cents.

Deux fois par jour et pendant une heure au moins, les petites filles s'assemblent chez la maîtresse d'école, ou bien elles vont chez une couturière du bourg, brevetée directrice à ce propos. Elles y apprennent, non pas à devenir des modistes ou des couturières, ou des lingères à plis gaufrés. On ne leur demande pas un sou d'apprentissage. On ne leur montre tout uniment qu'à coudre, à marquer, à ourler, et, s'il vous plaît, à ravauder.

J'arrive bien vite au reproche d'antihygiénisme qu'on m'adresse au nom de la science et de la santé problématique des générations à venir. Je le reçois en toute confusion, mais vraiment je ne le mérite pas. Moi antihygiénique! J'aimerais autant qu'on me condamnât à ourler un mouchoir!

Figurez-vous, mesdames, que nos jeunes paysannes nous arrivent des quatre coins de l'horizon et seulement pendant les cinq mois d'hiver, les sept autres mois étant réservés aux travaux des champs. Elles font pour le moins un kilomètre de marche, quelquefois deux kilomètres avant d'entrer à l'école, et les pauvres enfants sont tellement embourbées dans la boue des chemins, que j'en ai vu qui criaient et appelaient à leur secours, afin qu'on vînt

les dégager. Vous concevez, mesdames, sans que j'aie besoin de vous le dire, qu'après un pareil exercice des bras, des jambes et du torse, elles ne parviennent à l'école qu'avec leur épine dorsale parfaitement droite et de plus crottées jusqu'à la ceinture. Où se brosseront-elles? Ce n'est pas chez le maître d'école assurément, mais chez la maîtresse de l'ouvroir. Là, à peine entrées, les unes balayent la chambre, les autres vont chercher et préparent les boîtes à ouvrage; toutes se frottent le bas des jupes, nettoient leurs sabots et se lavent les mains; puis, elles s'agenouillent, font leur prière, se relèvent et vont se ranger autour de la maîtresse; changeant continuellement de place, soit pour recevoir des leçons, soit pour aider leurs petites compagnes, ou pour s'approcher du curé qui vient les visiter. Il faut ensuite se réunir, réciter la prière du départ, ranger les marquoirs, canevas, fils, aiguilles, dés et ciseaux, reprendre paniers et capotes, et retourner à l'école d'où, la classe finie, l'on s'en revient au logis par les mêmes chemins boueux, et non sans tirer avec effort bras, hanches et jambes, après avoir fait, dans ce pénible et salubre exercice, sa demi-lieue par jour, et souvent sa lieue. Aussi, puis-je vous certifier que s'il y avait, de rencontre, quelque épine dorsale à rectifier, on ne pourrait trouver de remède orthopédique qui la remît mieux à son endroit.

Préférerait-on que les petites filles, suffisamment dégourdies par leur marche d'une lieue en plein air, aller et retour, polissonnassent pendant la récréation des garçons, et avec eux, au lieu de raccommoder la blouse trouée de leur père ou de leur petit frère? Je ne le crois pas.

Cette institution, assurément bien modeste, des Ouvroirs-campagnards, n'a pas plus de mérite qu'il ne convient de lui en donner. Je suis de cet avis-là, et, pour moi, j'aimerais mieux qu'il y eût dans chaque village une école spéciale de filles, surtout dirigée par des Sœurs. Mais on fait comme on peut, et je crois que longtemps après moi, qui suis vieux, et même après vous, mesdames, qui, toutes êtes jeunes, l'on aura encore besoin de recourir aux Ouvroirs-campagnards; actuellement surtout, car beaucoup de communes ont absorbé toutes leurs ressources pour subvenir à la crise alimentaire, plusieurs sont obérées. Or, un ouvroir-campagnard ne coûte rien ou presque rien, 50 ou 60 francs, point de traitement proportionnel, point d'état-major, point d'élève payant. Tout est gratuit pour les enfants, tout est bénéfice pour les communes rurales qui sont pauvres et qui, de leur nature, ne sont pas donneuses. On y dit la prière mieux et plus souvent qu'à l'école. Le curé y vient, encourage et surveille. Les mères de famille sont satisfaites de la propreté plus grande, de l'adresse plus prompte, de la tenue plus décente, de la piété plus suivie des enfants. Les petites filles ne sont pas moins contentes que leurs mères, et leur épine dorsale ne s'en trouve pas plus mal en état.

Si nos Ouvroirs-campagnards étaient plus que du terre à terre, que de la grosse toile et de la grosse aiguille, que du raccommodage

de robes et de linge, que des recousis de boutons, que du nettoyage de sabots et de jupes, que du lavage de la figure et des mains, que du balayage de la chambre, que de la bonne et simple prière en commun, adressée à Dieu par toutes ces jeunes paysannes qui vivront toute leur vie du rude travail et de l'air des champs, je n'en voudrais pas; je renoncerais modestement à ma gloire de fondateur et à l'envie que j'ai, ainsi que tous mes contemporains, d'occuper un peu de moi les générations des petites filles qui feront un jour de l'ourlet.

CORMENIN.

REMISE DES MÉDAILLES

DÉCERNÉES PAR L'IMPÉRATRICE.

La remise des médailles a été faite, dans les diverses Académies, au milieu de circonstances analogues à celles dont le dernier numéro de l'*Ami de l'Enfance* a présenté le détail. Partout la cérémonie, sans perdre le caractère de fête de famille, a eu l'éclat compatible avec la modestie de l'institution.

A Bordeaux,

« M. le Recteur Dutrey, » nous écrit Mme la déléguée Verdin, « a fait ressortir, avec un extrême bonheur d'expressions, l'intervention directe de l'Impératrice dans la haute direction d'une œuvre féconde. Il a su, dans la double réunion qui a eu lieu à l'asile catholique et à l'asile protestant, varier avec un art qu'inspirait le cœur, les considérations utiles et les sages conseils. »

A Strasbourg, M. le Recteur a tracé le tableau le plus animé de la salle d'asile, et donné des détails fort intéressants sur l'origine de l'institution. Puis, en remettant la médaille à la directrice qu'avaient signalée vingt-cinq ans de services distingués, Mlle Kopp :

« Celle qui s'engage à devenir la mère d'une de ces familles adoptives, a-t-il dit, rencontre à chaque pas de difficiles problèmes que les maîtres de la science n'ont pas toujours résolus. Il faut, par un tact exquis, gagner la confiance avec le respect; maintenir la discipline sans roideur, tout en concédant au jeune âge la franchise et la gracieuse liberté de ses allures; il faut introduire dans les esprits enfantins des idées nettes, des connaissances précises, sans cependant les imposer par des phrases stéréotypées, sans entraîner le charmant essor de leur pensée naissante.... Je ne saurais trop vous féliciter, mademoiselle, de la manière dont vous avez compris et rempli vos maternelles fonctions. Sous votre gouvernement aimé, les enfants ne sont pas assujettis à ces mouvements mécaniques, à ces syllabes mesurées et saccadées qui les transforment en automates au milieu du mouvement régulier des exercices, chacun conserve sa vivacité, sa physionomie, et la naïveté de ses conceptions. »

Dans l'Académie de Poitiers, à Tours, M. le Recteur de Lasaulsaye avait offert la présidence à Son Em. le Cardinal-Archevêque; le vénérable prélat a refusé l'honneur qui lui était fait, et s'est placé à la droite du Recteur, avec M. Mame, maire de Tours, et M. Colas des Francs, président du tribunal civil; à la gauche

siégeaient M. Brun, préfet d'Indre-et-Loire, et M. Guérin, inspecteur de l'Académie :

« Ai-je besoin, a dit M. le Recteur en terminant son allocution, en présence de l'exemple éclatant donné par l'Impératrice, après les récompenses décernées en son nom, d'appeler les dames patronnesses à de nouvelles preuves de zèle, à de nouveaux efforts?

« Espérons que le souvenir de cette solennité, répétée sur toute l'étendue de l'Empire, dans chacune des Académies, portera les fruits que s'en promet l'auguste tutrice de l'enfance. Un temps viendra où les tendres générations, peuple innocent des salles d'asile, après avoir passé par les écoles destinées à un âge plus avancé, se répandront dans les positions diverses de la vie. Aimons à croire qu'alors elles se rappelleront avec quelle sollicitude leur digne Impératrice, le pouvoir, les hommes généreux de cette époque se sont occupés de l'enfance. Qu'ils n'oublient, ni dans leurs cœurs, ni dans leurs actions, les bienfaits qu'ils ont reçus! Que leurs mères, que leurs familles ne l'oublient pas dès cette heure! Et nous, Monseigneur et Messieurs, dans ce grand concert de bénédictions, remercions l'équitable Providence qui a voulu donner à ce règne glorieux et chrétien, de voir se réaliser, pour le bonheur de tous, cette parole ineffable du Rédempteur, que je rappelais en commençant, et par laquelle je veux finir encore : « Laissez venir à moi les petits enfants! *Sinite parvulos ad me venire !* »

Après ce discours a eu lieu la remise de la médaille. « A ce moment, nous écrit-on de Tours, Mgr Morlot, se levant, s'avance de quelques pas vers l'amphithéâtre, et dans une improvisation toujours a la portée de son jeune auditoire, qu'on voit comme suspendu aux lèvres de l'orateur, Son Eminence fait valoir à ces chers petits enfants, combien ils sont heureux d'être recueillis à l'asile, loin des dangers de la rue et avec si grand profit pour la culture de leur intelligence et, ce qui vaut mieux encore, de leur cœur. Monseigneur leur retrace, dans des paroles qui vont à l'âme, les devoirs, les douceurs infinies de la charité. »

« On se rendrait difficilement compte de la profonde impression produite, chez les enfants et dans la salle entière, par les conseils affectueux, les encouragements, paternels, sortis avec tant d'onction et d'autorité de la bouche du vénérable prélat, qui reprend sa place, au milieu d'acclamations ardentes et réitérées. »

Il nous a été malheureusement impossible de reproduire les paroles mêmes échappées du cœur de l'illustre président du Comité central des salles d'asile.

VARIÉTÉS.

M. Doubet, chargé, en 1854, par M. le ministre de l'instruction publique, d'une mission en Italie, y a examiné les salles d'asile en homme qui sait éclairer la pratique par la théorie. C'est une heureuse fortune pour *l'Ami de l'enfance* de pouvoir offrir à ses lecteurs, les intéressants rapports auxquels a donné lieu la mission dont il s'agit. En étudiant l'Italie, c'était la France que M. Doubet avait en vue; et l'on trouvera indiquées ou traitées dans

les pages qu'on va lire, presque toutes les questions que soulèvent, chez nous, la fondation et la conduite des asiles. Ces pages renferment des idées et des faits dont profiteront les administrateurs, et les directrices y trouveront les remarques et les conseils les plus pratiques[1].

RAPPORTS

SUR LA SITUATION DES SALLES D'ASILE D'ITALIE.

I.

ÉTATS SARDES.

Monsieur le Ministre,

La mission dont je viens rendre compte à Votre Excellence avait pour objet d'étudier l'institution des salles d'asile en Italie. Vous avez désiré connaître la direction matérielle, intellectuelle et morale donnée à ces établissements, d'origine moderne, dans un pays où l'enseignement est généralement resté conforme aux anciennes méthodes. J'ai lieu d'espérer que les renseignements renfermés dans mes rapports répondront aux désirs de Votre Excellence, en démontrant que, sous quelque forme extérieure qu'il se présente, l'esprit des salles d'asile répand, partout où il est connu et mis en pratique, les bienfaits de l'éducation de la famille chrétienne. L'exposé des moyens employés pour la création et l'entretien des salles d'asile en Italie, des obstacles que l'œuvre y rencontre et des particularités constatées dans les méthodes, sera, j'en ai la conviction, d'une véritable utilité pratique pour nos propres établissements.

Il paraît naturel de suivre, autant que possible, l'ordre dans lequel les salles d'asile des divers Etats de la péninsule ont été visitées et étudiées.

NICE.

La ville de Nice, française à tant d'égards, se distingue déjà par certaines institutions que nous pouvons envier à l'Italie. M. Philippe Dupin a fait connaître, en France, la bienfaisante mission de l'*avocat des pauvres*, dont l'exercice dans cette ville des Etats sardes l'avait vivement frappé. Veuillez me permettre, monsieur le Ministre, de parler d'une autre sorte de magistrature, dont j'ai connu l'existence en remontant à l'origine de la salle d'asile de Nice.

La ville est divisée administrativement en îles ou groupes de maisons plus ou moins considérables, comme cela se voit dans plusieurs de nos villes du Midi. Chaque île a un magistrat, à titre gratuit, appelé cantonnier ou capitaine de quartier (*cantonata*), lequel remplit, sous l'autorité du syndic ou maire de la ville qui le nomme, une partie des fonctions administratives de nos commissaires de police. Ce fonctionnaire est choisi indifféremment dans toutes les classes de la société, depuis l'homme titré jusqu'au simple ouvrier en boutique. Il jouit d'une grande autorité morale sur la population. Un homme du peuple me disait : « On prend pour cantonnier le plus honnête homme du quartier. » Belle définition, en vérité, et éloge mérité d'une institution fort ancienne!

Vers 1845, un ouvrier rempailleur de chaises, cantonnier de son quartier, se présenta un jour chez un ecclésiastique bien connu pour sa charité aussi éclairée que modeste. Il lui amenait, en le priant et le sommant en quelque sorte de s'en charger provisoirement, un tout petit garçon dont la mère, abandonnée par son mari et subitement tombée malade, venait d'être conduite à l'hospice sans connaissance. Le bon abbé Sixte Cauvin, obligé de surveiller presque constamment lui-même cet enfant de trois ans, sentit par sa propre expérience combien serait précieux pour les hommes de la classe ouvrière ou peu aisée, restés seuls, chargés d'enfants en bas âge, comme pour les mères qui ont à travailler hors de leurs demeures, le bienfait d'une salle d'asile. Dès lors ce digne prêtre, qui avait été, en 1821, le directeur si intelligent et si dévoué des écoles d'ensei-

1. Les limites de notre format nous ont malheureusement forcé à ajourner ce qui concerne certaines villes et certains détails budgétaires.

gnement mutuel, n'eut plus de repos que le projet, à l'instant formé d'ouvrir un asile pour les petits enfants du peuple, ne fût mis à exécution. Mais cela ne devait s'accomplir qu'après plusieurs années d'efforts soutenus.

Création et entretien. — L'asile gratuit de Nice a été ouvert en 1850, par une société de souscripteurs : 160 enfants, garçons et filles, y sont admis.

Budget de 1852 : en recettes (souscriptions et dons)...	7150 fr.
Dépenses (personnel, loyer, nourriture, diverses).....	4685
L'encaisse du 31 décembre 1853 était de	10000

Nous verrons plus tard l'emploi projeté de ces fonds. Car à propos du premier établissement que l'on rencontre au delà du Var, j'entrerai, si vous le permettez, monsieur le Ministre, dans les mêmes détails que pour les salles d'asile de l'Empire qu'en mettant le pied au delà des Alpes on croit à peine avoir quitté. Toutefois on commence déjà à voir que les salles d'asile coûtent plus cher en Italie qu'en France, à cause des distributions de soupe aux enfants.

Mgr l'évêque a souscrit pour 100 fr. par an. Le prélat a toujours été fort zélé pour l'œuvre, et son exemple, en entraînant les souscriptions d'un certain nombre d'ecclésiastiques, a mis l'asile à l'abri du mauvais vouloir que l'on rencontre parfois de la part de personnes, fort respectables d'ailleurs, qui se croient obligées en conscience, et pourtant sans examen, de refuser leur concours et leur adhésion à toute œuvre à laquelle il n'a pas encore été donné de vieillir.

Inspection. — Trente dames visitatrices (mot du pays) avaient été nommées dès l'origine, et ont exercé, pendant quelque temps, leurs fonctions. On comptait réorganiser ce comité en spécifiant bien cette fois ses attributions. Les dames devaient surtout agir à l'extérieur, dans le but d'obtenir l'exactitude à l'asile de la part des élèves, et d'assurer le recrutement des enfants les plus pauvres, qui, à Nice trop généralement, comme ailleurs, s'abstiennent d'une fréquentation assidue, les parents n'ayant soin d'envoyer à l'asile qu'à certaines époques, pour certains avantages matériels, comme distributions de secours, de vêtements, etc.

C'est une excellente idée que celle d'aller à la recherche des enfants les plus besoigneux sous tous les rapports. N'est-ce pas pour eux principalement que les asiles gratuits sont ouverts? L'œuvre n'aura atteint tout son développement que lorsqu'elle les rassemblera tous. Il est triste de voir le bienfait de l'éducation morale, de l'éducation religieuse des salles d'asile et des bonnes écoles passer en quelque sorte par-dessus la tête de ceux qui en ont le plus grand besoin.

L'admission des enfants de l'asile se fait par les directeurs et présidents, sur la production d'un certificat délivré par le cantonnier et visé par le curé de la paroisse. Le certificat porte ces mots : *Conduite des parents irréprochable; ils ne possèdent aucun bien de fortune.*

La teneur de ce certificat, n'est peut-être pas assez précise pour ce qui concerne l'indigence; l'asile doit avoir et a réellement trop d'enfants d'une condition presque aisée. De plus, est-il sage d'éloigner en principe d'un établissement d'éducation les pauvres enfants qui ont de mauvais exemples si près d'eux? Il est permis, au contraire, de penser que souvent ils devraient être admis de préférence à tous les autres. Le but de l'asile n'est-il pas précisément d'assurer l'éducation des jeunes infortunés à qui leurs parents ne peuvent pas ou ne savent pas la donner?

Distribution alimentaire. — L'usage qui existe dans l'Italie entière de donner la soupe gratuitement à tous les enfants, est, dit-on, une nécessité pour que l'asile soit fréquenté, le besoin de l'instruction ne se faisant pas encore assez sentir. Voilà la grande raison mise en avant; l'occasion se présentera d'examiner la question sous tous ses points de vue, à mesure que nous verrons les asiles dans les différentes villes de l'Italie. Une remarque toutefois s'offre ici : n'est-il pas à craindre que donnant la nourriture gratuitement, même aux enfants dont les parents pourraient et par conséquent doivent pourvoir à la subsistance de leur famille, on ne favorise encore la tendance fâcheuse d'un pays où l'on demande et accepte déjà trop facilement l'aumône? A Nice, il existe des familles qui sont assistées depuis plusieurs générations par la même confrérie. Celle des pénitents de la Miséricorde, par exemple, qui est très-riche, risque fort d'entretenir les habitudes de mendicité, par l'assurance de secours héréditaires.

La conférence de Saint-Vincent de Paul, d'origine récente et française, ne

présente pas cet inconvénient. De la part des fondateurs d'une salle d'asile, des erreurs d'œuvres anciennes ne s'expliqueraient pas.

La coutume établie à Marseille et dans plusieurs villes du Midi d'exiger cinq centimes par jour des parents qui peuvent les payer, paraît bien préférable à une distribution entièrement gratuite. Il va sans dire que les quinze ou vingt par cent enfants qui n'apportent pas les cinq centimes demandés, n'en reçoivent pas moins la soupe, si leurs parents sont reconnus indigents, et il est constaté généralement que cinq francs suffisent à la dépense de cent vingt soupes.

Le *règlement de l'asile* a été fait par la Société. Il est regrettable qu'il ne soit pas affiché dans l'une des salles : c'est un mentor perpétuel pour tout le monde, maîtresses, élèves et inspectrices.

Plusieurs médecins ont été nommés et ont accepté la charge de surveiller l'état sanitaire des enfants de l'asile; mais aucun d'eux ne vient régulièrement.

Les registres d'administration et de comptabilité sont bien tenus. Tout est parfaitement prévu et réglé pour chaque jour de la semaine et suivant le nombre des enfants présents, par rapport à la quantité et à la nature des denrées qui entrent dans la composition de la soupe. Elle est faite alternativement de pâtes, vermicelle et riz mêlé de légumes. La dépense, en temps ordinaire, est évaluée à 3 ou 4 centimes seulement par chaque ration.

Il ne pourrait être que fort utile d'avoir également des registres où fussent consignées les visites et les observations des personnes qui inspectent avec autant de zèle l'établissement.

Direction. — L'asile est dirigé par les sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui ont en même temps l'école communale de filles au-dessus de l'asile, puis un ouvroir recevant une quinzaine d'élèves de 13 à 18 ans. Une sœur est spécialement attachée à l'ouvroir pour y enseigner la lecture et l'écriture; nous sommes encore en France sous ce rapport. D'ailleurs, c'est l'administration de l'asile qui a créé l'ouvroir. Le produit du travail des jeunes filles suffit à la dépense de cette annexe. Monseigneur a voulu fournir de ses deniers le mobilier spécial.

Enseignement de 2 langues. — L'asile de Nice présente une particularité assez curieuse à étudier. Il est à la fois italien et français. La division des petits de 2 à 4 ans, 40 filles et 20 garçons, est confiée à une sœur française.

La division des grands, 40 garçons et 40 filles, était conduite par deux religieuses ; l'une, italienne, dirigeait en chef l'asile, le jour où les enfants n'entendaient et ne parlaient qu'italien; la deuxième sœur, qui est française, donnait les leçons de l'asile et présidait aux exercices le jour où tout était français. En particulier, chaque sœur ne parlait que sa propre langue.

Cette spécialité de l'asile de Nice tient au besoin que l'on a, dans cette ville, de connaître les deux langues. L'italien est la langue officielle du pays; si l'on excepte quelques instructions familières faites en patois, l'italien est encore la langue de la chaire; mais le français est surtout nécessaire aux gens du peuple dont l'industrie a pour principaux soutiens les étrangers attirés par le climat et qui généralement parlent notre langue. L'important est de bien choisir les maîtresses pour chaque idiome, attendu qu'à Nice, les indigènes, même de la classe élevée, parlent difficilement bien soit le français, soit l'italien. On pourrait, par l'asile, commencer à combattre cette fâcheuse disposition du pays. D'autant plus qu'au sortir de cet établissement, les enfants trouvent des écoles de frères et de sœurs, italiennes ou françaises. Seulement, aux écoles, chaque langue est exclusivement parlée et enseignée dans chaque classe, et un enfant qui veut continuer d'étudier dans les deux langues doit passer au moins deux ans de suite dans la classe de chaque idiome.

J'ai appris qu'en 1854 on avait renoncé, même dans l'asile, à faire suivre concurremment les deux langues. On diviserait actuellement les enfants les plus grands en deux classes : classe italienne pendant 2 ans et classe française pendant autant de temps. Les parents donnent presque tous la préférence au français, autant du moins qu'on peut suivre leur désir. Il est fâcheux que l'on n'ait pas continué l'expérience plus longtemps, et qu'on se soit un peu exagéré les difficultés inhérentes à l'alternat de la direction principale. Il semble pourtant qu'une communauté religieuse eût dû présenter plus de facilités pour suivre cet essai et pour permettre de constater si les résultats, au bout de plusieurs années, eussent été aussi satisfaisants dans une école d'enfants du peuple, qu'ils le sont généralement dans les familles particulières d'un rang plus élevé.

Méthode. — A cette salle d'asile, les directrices ont les livres spéciaux; c'est-à-dire : le *Manuel* Cochin, les ouvrages de Mme Pape-Carpantier d'une part et le *Manuel* Aporti pour ce qui concerne l'asile italien. On a la volonté de suivre les prescriptions et les conseils de ces maîtres; mais le caractère d'*école* domine trop exclusivement et tend à effacer le caractère particulier de l'*asile*.

Les leçons de lecture sont portées à l'excès pour la durée, comme pour les résultats à l'égard des 20 ou 30 plus grands. Malgré la gratuité des écoles, on allègue encore les instances des parents et on dit aussi que les *chers frères* ne veulent admettre les petits garçons chez eux que lorsqu'ils savent lire : même abus qu'en France où il est si fatal aux salles d'asile; car, les mêmes frères qui généralement n'admettent pas les enfants même de 6 ou 7 ans, lorsqu'ils ne savent pas lire, reçoivent et vont chercher, au grand préjudice de leurs élèves et même de leurs classes, les enfants de 5 ans qui lisent et qui, plus intelligents et plus dociles que leurs petits camarades, seraient les *moniteurs* des salles d'asile.

Tous les exercices de la méthode, surtout les exercices mécaniques, sont pratiqués à Nice; toutefois, il n'y a pas encore assez de marches et de mouvements. Les mouvements se réduisent à 3 ou 4: claquements de mains, cadences, mouvement des bras; on ne fait pas assez souvent se lever et changer de place les enfants; il n'y a que peu ou point de récits religieux ou historiques. L'histoire sainte ainsi que les premiers éléments d'histoire naturelle sont trop récités en leçons sues par cœur, au lieu d'être apprises en conversation, en causeries, comme cela doit être à cet âge et comme cela a lieu entre mère et enfant. Suivant l'usage trop général aussi en France, on n'avance guère dans l'histoire sainte : on recommence chaque année à la Création pour arriver, vers la fin du mois d'août, à peine aux histoires de Jacob et de Joseph. Il est très-rare qu'après 4 années d'asile, un enfant ait vu les principaux traits jusqu'à Moïse. Cependant à Nice, comme dans tous les asiles où il existe une division des petits, on n'a pas l'excuse d'être retardé par les plus jeunes enfants. Je dois dire qu'en voyant les petits élèves porter leurs regards vers les tableaux de l'histoire sainte qui couvrent les murs de la salle d'exercices, toutes les fois qu'on leur adresse une question concernant cette histoire, il est facile de reconnaître qu'on leur fait suivre habituellement sur ces tableaux coloriés les traits dont on leur parle.

Les poids et mesures placés sous leurs yeux en figures fort exactes leur sont bien expliqués ainsi que la numération.

Seulement tout cela, au lieu d'être présenté sous forme d'applications, est récité comme la grammaire. La grammaire! Ne la fait-on pas répéter machinalement, même à la division des tout petits? Et il est au moins fort singulier d'entendre redire par des voix d'enfants de 3 ou 4 ans ces mots inintelligibles pour eux d'*attribut*, de *sujet*, de *régime*, etc. ?

On prétend que les plus jeunes élèves prononcent mieux le français, parce qu'ils n'entendent parler à l'asile que cette langue : je n'ai pas été frappé de cette supériorité.

La prière se fait debout; ni très-bien, ni mal. Il y a en général du silence et quelque discipline, mais on n'obtient guère ces résultats que par les redites perpétuelles des maîtresses. L'asile est ouvert le jeudi; toutefois il y a un mois de vacance. La dépense faite pour le personnel (2450 fr.) permettrait cependant d'avoir des suppléances pendant le temps de repos, qui serait accordé successivement à chaque sœur. Les congés se donnent au moindre prétexte; nous sommes déjà en Italie; ainsi congé de temps en temps pour le nettoyage de l'asile, quand il y a deux femmes de service! congé de huit jours après la séance générale annuelle des souscripteurs. Dans une année (en 1851), l'asile n'a été ouvert que 235 jours; par conséquent, il a été fermé 130 jours, c'est-à-dire plus de quatre mois.

Distribution de prix. — L'usage de petites exhibitions, ou distributions de prix, est encore une perte de temps : tout cela préparé, dit-on, pour la satisfaction des souscripteurs. Nous ne le voyons que trop souvent encore en France; l'espèce de popularité des salles d'asile tient beaucoup aux petites manœuvres, évolutions et représentations faites par ces petits enfants; toutes choses utiles sans doute et nécessaires sous bien des rapports; mais quand donc mettra-t-on en première ligne le bienfait moral de la salle d'asile?

Local. — Le local est provisoire et comme tel il suffit. Toutes les pièces né-

cessaires s'y trouvent; ce qui indique assez que dans le local à construire sur un terrain spacieux tout pourra être fort bien aménagé.

Le mobilier d'asile est complet. Les murs présentent, outre les tableaux d'histoire et les figures géométriques et de poids et mesures, des inscriptions morales et de piété.

Des soins physiques. — Les directrices ne veillent pas assez par elles-mêmes à ce que les femmes de peine remplissent leurs devoirs dans tous les détails de ce service. Les lieux d'aisances sont mal disposés et mal tenus. On assure que les enfants se rendent à des heures fixes et à la file aux cabinets. J'étais peu disposé à le penser, en les voyant s'y précipiter en désordre au moment de la récréation. — Pas de cour encore; mais un jardin hors la ville, où l'on est censé conduire très-souvent les enfants. — Quoiqu'il y ait une fontaine, qui permettrait d'avoir une eau courante, c'est dans le bassin ou la cuvette de cette fontaine, que les enfants se lavent avec leurs mains, tous dans la même eau, et s'essuient avec la même serviette.

Les tendances de ce pays peu favorables à la propreté font un devoir encore plus impérieux qu'ailleurs de recommander et d'inculquer à la génération naissante une qualité qui est presque une vertu, et qui tient de si près à la moralité.

Projet de souscription. — La progression de l'encaisse, en fin d'année, a fait penser à la construction d'un local où l'on pourrait réunir plus d'enfants, sans augmentation de dépenses pour le personnel. La Société ayant obtenu du gouvernement la concession d'un vaste terrain a formé un grand projet, sans doute en voie d'exécution aujourd'hui.

Il s'agissait d'émettre des actions, en d'autres termes, de faire, sous forme d'actions sans intérêt, je pense, à la charité privée un emprunt de 100 000 fr. On devait construire, outre le local propre de l'asile, dans toute la longueur du terrain sur la rue, une suite de magasins à louer, pour en faire un revenu à la Société. Avec ce revenu qui, à ce qu'il paraît, promettrait d'être considérable dans cette ville, on comptait rembourser d'abord les actions, puis ensuite établir des succursales de la salle d'asile dans plusieurs quartiers. Les directrices de ces nouveaux établissements seraient toutes trouvées par le moyen des monitrices de la salle d'asile mère. Tel était le plan du président actuel de la Société des actionnaires, M. B...., riche négociant français établi à Nice. Ce projet est d'autant plus louable, que son auteur prend toute la responsabilité de l'affaire, si le montant des actions n'arrivait pas à couvrir les dépenses de la construction générale. Il est plus que probable qu'avec une pareille garantie, on aura le nombre de souscripteurs voulu, et que de son côté M. B.... n'aura pas de charge spéciale à supporter. Au reste, notre compatriote n'en est pas à faire ses preuves d'homme charitable et de négociant habile. Cette initiative heureuse m'a paru la partie du projet qui en rendait la connaissance plus utile à répandre parmi les fondateurs d'établissements charitables, qui sont en position de l'imiter.

Influence morale de la salle d'asile. — L'asile actuel de Nice fait déjà beaucoup de bien dans les familles dont les enfants y sont admis. Ces petits prédicateurs ne sont pas suspects à leurs parents près desquels ils vont reporter avec une fidélité surprenante les chants, les leçons de l'asile, les exemples d'ordre, de politesse et de décence, les bonnes paroles et les pratiques même de la religion. Dans ces contrées, les natures, les caractères sont en général doux, dociles et reconnaissants. Vers la fin de l'année 1852, M. B.... avait été plusieurs jours sans venir à l'asile. Les enfants, à un exercice du matin, demandent des nouvelles de M. le président à la directrice, qui leur apprend qu'il est malade. Après le repas de midi, au commencement de la récréation, la sœur n'entendant pas le bruit, les cris ordinaires, accourt et trouve presque tous les petits élèves à genoux devant une image de la sainte Vierge et de l'enfant Jésus, où spontanément ils demandaient *au bon Dieu de conserver la santé à M. B.... leur bienfaiteur.*

GÊNES.

Création et entretien. — Gênes possède trois salles d'asile gratuites qui ont été fondées en 1840 et années suivantes. Elles sont entretenues par une société de souscripteurs.

Pour une dépense de près de 17 000 fr., 650 enfants seulement devaient être

admis dans les trois établissements. Il est vrai que tous reçoivent gratuitement la soupe à midi.

Administration. — Cette *minestra*, qui deux jours par semaine (le mardi et le jeudi) est faite avec de la viande, est, tous les autres jours, une soupe de riz et de vermicelle avec des herbes ou des légumes. Chaque ration est de quatre onces pour les enfants. On dit que le kilogramme pesant revient à 30 centimes. La dépense pour les 650 enfants et les 20 maîtresses serait donc, en chiffres ronds, de 25 fr. par jour, de 625 fr. par mois de 25 jours, et de 7500 fr. par an, s'il n'y avait pas une quarantaine de jours de congé en dehors des dimanches.

Les parents, en présentant leurs enfants à l'asile, doivent produire l'acte de baptême, ainsi que le billet de vaccine et un certificat d'indigence délivré par le curé de la paroisse.

L'uniforme consiste en une blouse bleue, à raies rouges pour les garçons, et à raies grises pour les filles. Les parents, d'après les règlements, devraient la fournir la première fois. Tous les samedis, les enfants emportent cette blouse et doivent la rapporter le lundi, après qu'elle a été lavée dans leur famille.

On trouve le règlement, qui a été fait par le conseil d'administration de la société des souscripteurs, affiché dans chacun des trois asiles.

Le comité est composé de neuf admininistrateurs, ayant pour président M. le marquis Lorenzo Pareto, et pour secrétaire M. le chevalier Colla, dont le zèle et les lumières sont au-dessus de tout éloge.

Inspection. — Les asiles sont inspectés par les membres du comité.

Il y a aussi dix-huit dames patronnesses.

Les médecins des asiles se montrent assidus dans leurs visites générales et soignent gratuitement les enfants à domicile, comme plusieurs pharmaciens fournissent charitablement les remèdes prescrits.

Mgr l'archevêque protecteur. — Mgr l'archevêque de Gênes porte un véritable intérêt à l'œuvre. Il l'a recommandée particulièrement dans la première lettre pastorale qu'il a adressée à son diocèse. Il a fallu pour cela (je le crains) quelque courage et une grande confiance de la part du prélat dans les fruits de cette instutution.

Direction. — Les maîtresses sont laïques. Chaque asile a une directrice qui reçoit de 45 à 50 fr. par mois. Comme dans chacun des asiles il existe au moins trois divisions, il y a, outre la directrice, deux maîtresses de classes qui ont un traitement de 30 fr., trois aides qui touchent 10 ou 15 fr. Chaque établissement a aussi deux surnuméraires, ce qui porte le personnel pour l'instruction à six ou sept surveillantes. Le nombre des enfants n'excède pas 300 pour un asile, ni 60 pour une division.

Avec sept maîtresses, et à la faveur de ces divisions, regardées comme nécessaires entre des enfants de 3 à 7 ou 8 ans, on pourrait réunir plus d'élèves, si toutefois les dépenses que nécessite la nourriture gratuite le permettaient.

On serait au moins en mesure de ménager d'une part les fonctions de chaque surveillante et d'autre part les heures de repos qui leur sont accordées de manière que toutes pussent apporter, dans l'accomplissement de leurs devoirs une animation toujours égale et qui est nécessaire à la vie morale et intellectuelle d'une salle d'asile.

Des aspirantes. — Il serait d'un immense avantage pour les sous-maîtresses et les aspirantes qui n'ont pas d'autre préparation aux fonctions de directrices, que leur concours comme surveillantes aux exercices de l'asile, il serait très-avantageux à elles-mêmes comme à l'institution, que toutes dussent, à tour de rôle, diriger les exercices, faire les leçons, raconter aux enfants les histoires morales. Leur aptitude se révélerait, se développerait; ou bien, au contraire, on pourrait par là reconnaître la nécessité de les remplacer avant que l'habitude, la routine n'eussent rendu ce remplacement en quelque sorte impossible pour elles et pour l'administration.

Cette réflexion s'applique à tous les asiles qui peuvent avoir un personnel enseignant aussi nombreux qu'il l'est en général en Italie, où il paraît que d'aussi faibles traitements sont trouvés suffisants. On suppléerait par là au manque d'écoles normales ou de cours préparatoires.

Les deux femmes de service ont 16 francs de gages chacune, avec la soupe.

Méthode. — L'aspect extérieur de ces salles d'asile est celui de l'école, en ce sens que le gradin ou a disparu ou tend à disparaître complétement et qu'on voit presque partout les enfants assis à des tables où un certain nombre ap-

rennent à écrire. Les divisions nombreuses ont pour principal objet de pouser l'instruction plus avant, je dirai même trop avant. Non pas que je croie qu'à part l'écriture qui est enseignée à 80 enfants à peu près par asile et qui, uivant nous, n'est pas du domaine de l'asile, les élèves aient au fond plus de onnaissances que les enfants sortant de nos bonnes salles d'asile; mais, à Gênes, ils sont occupés, suivant la manière des écoles, à apprendre par cœur t à réciter par routine. au lieu d'apprendre en conversation, sous forme d'enretien et de répondre de même.

De la méthode italienne. — La méthode italienne, que l'on trouve déjà bien tablie à Gênes, consiste trop en demandes et en réponses toutes faites, — 'après le livre de M. l'abbé Aporti, — sur la grammaire, la nomenclature des bjets à la portée et à l'usage de tous, sur l'histoire sacrée, l'histoire naturelle, arithmétique, etc. Cet ouvrage, en lui-même, est excellent; je n'ai pas besoin e le dire, après avoir nommé l'auteur. Mais une maîtresse devrait s'assimiler outes les idées qu'il renferme, se pénétrer de tous les sentiments qu'il inspire, uis, au lieu de suivre servilement le livre qu'elle a sous les yeux ou dans sa némoire, elle pourrait, en causant, comme fait une mère avec ses enfants, dresser ses propres questions aux élèves, et leur faire trouver, ou au besoin eur indiquer les réponses dans le sens des notions qu'on veut donner, et les entiments qui doivent être imprimés dans leur jeune âme.

De l'estrade et des tables dans les asiles. — Il est certain que l'estrade est lus favorable à ce mode d'enseignement par causerie. Tous les enfants y sont éunis sous l'œil de la maîtresse; celle-ci a moins à élever la voix que lorsque ses lèves sont répandus dans toute l'étendue d'une grande salle, placés derrière es tables, sollicités par toutes sortes d'objets de distraction à leur portée. N'y ût-il contre l'introduction des tables dans la classe de l'asile que l'objection des ifficultés qui en résultent pour la surveillance, il faudrait les proscrire. Un des lus précieux avantages de nos établissements, est de recevoir les enfants enore exempts de déplorables habitudes; quelle responsabilité, si, par imprurence, nous devions les transmettre aux écoles moins purs qu'ils ne nous ont té confiés! Il est hors de doute qu'avec l'appareil des tables, non-seulement a salle d'exercices ressemble à une classe d'école, mais en réalité et presque écessairement elle devient plus ou moins école; c'est un défaut que nous rouverons s'introduisant dans un certain nombre de salles d'asile d'Italie.

Asile et école. — Eh! c'est qu'il est plus difficile d'être directrice d'asile, e remplir le rôle d'une bonne mère de famille que d'être maîtresse d'école, en aisant apprendre par cœur et réciter comme on a appris et récité soi-même. Cette tendance à convertir l'asile en école ne tiendrait-elle pas encore à l'inluence trop exclusive que les hommes exercent dans les asiles en Italie? On épondra qu'il y a là une nécessité locale. L'occasion se présentera d'examiner ette question.

Procédés d'enseignement. — Toutefois, vous trouvez dans les trois établissenents les exercices de la salle d'asile: les mouvements, les frappements de nains, les marches, les évolutions quoique pas assez fréquentes, les réponses hythmées ou chantées. Le chant est bon; il a de la précision; les voix sont ortes et sonores; les voix de contralto y sont les plus nombreuses. La plupart les maîtresses, en Italie, ont à cet égard au grand avantage sur les nôtres.

Il est d'usage, d'après la méthode Aporti, que, lorsque des questions sont adressées à tous, un enfant désigné par la directrice fasse d'abord, seul, la réponse qui est ensuite répétée en chantant par tous les enfants.

J'ai assisté, à l'asile Saint-Louis, à une leçon de numération faite dans la division des filles, d'une manière très-remarquable. Il est fâcheux seulement que dans ces leçons, on suive encore le système des anciennes monnaies, qui est abrogé, du moins par la loi.

Une heure de sommeil. — Il y a une heure par jour accordée au sommeil. Dans a première division (celle des petits), et dans la deuxième, tous dorment. Dans a division des grands, les garçons dorment comme les autres, appuyés sur la able; mais les filles prennent leur tricot ou font quelque autre ouvrage de leur sexe. Je ne saurais dire pourquoi cette différence; car, aux heures d'attente, soir et matin, les garçons ont aussi un travail manuel en train. — Nous reviendrons sur la question du *sommeil*.

Elèves surnuméraires. — L'usage des surnuméraires me paraît avoir de bons résultats. Il entretient l'espérance comme le désir d'être admis, et ce dé-

sir ne tarde pas à être satisfait; car on voit bientôt le nombre moyen de ceux qui se présentent habituellement à l'asile, et l'on peut admettre plus d'enfants que les salles ne pourraient en contenir effectivement. On fait sentir aux parents des enfants admis que, s'ils ne sont pas assidus, leur place sera immédiatement donnée à un autre.

Soins physiques. — Dans les pays méridionaux, les soins de propreté doivent être l'objet d'une attention spéciale et de tous les instants. Aussi les administrateurs des asiles de Gênes m'ont paru convaincus de l'importance attachée à ce que le lavage des enfants ne tombe pas en désuétude, et soit bien surveillé après les repas et après la récréation. Ils m'ont paru aussi préoccupés des dispositions nouvelles qu'il s'agissait de donner à certaines parties des locaux. Ils désirent y rendre la surveillance facile pour la propreté et la décence. On a sous ce rapport, à combattre, dans les établissements d'éducation, les mauvais exemples de la famille.

Travail manuel.— École spéciale. — La société des asiles, qui se préoccupe déjà avec tant de raison du travail manuel dans ces établissements, a voulu que les petites filles, au sortir des asiles, trouvassent le même genre d'éducation physique, intellectuelle et morale, dans un ouvroir qui porte le nom de *Scuola di arti e mestieri di Nostra Signora del Soccorso.*

Cet institut de Notre-Dame du Bon-Secours reçoit 80 filles de 7 à 14 ans. On y donne l'enseignement religieux, et rien n'est omis de ce qui est l'objet de l'instruction primaire des filles, attendu que cette création, bien que postérieure aux salles d'asile, date d'une époque où Gênes n'avait pour ainsi dire point d'écoles de filles.

Toutefois, les travaux à l'aiguille occupent la plus grande partie du temps. — Le jeudi est consacré à raccommoder les propres hardes des jeunes filles. Les autres jours, on travaille pour le dehors, et le produit de ce travail est appliqué aux dépenses de l'établissement. Il doit être peu considérable, puisqu'on ne le voit pas figurer parmi les recettes portées au budget spécial de l'etablissement, et que, pour l'achat des matières premières et des objets nécessaires pour la couture, les frais sont presque nuls.

Salle d'asile payante. — J'appris qu'une dame, d'abord directrice d'un des asiles gratuits, Mme Meyer, s'était décidée à ouvrir une salle d'asile payante, et avait ainsi réuni 60 petites filles appartenant à la classe aisée.

Cet établissement existe encore, et a un plus grand nombre d'élèves; mais les premières de l'asile sont passées à une vraie classe élémentaire, où la maîtresse conserve quelques-uns des procédés de l'asile applicables à cet âge. Par contre, elle a introduit dans la division de l'asile, c'est-à-dire pour les enfants de 3 à 6 ans, trop de choses d'école. Il paraît qu'on a dû céder aux exigences des parents qui ne veulent et ne connaissent, en fait d'instruction, et même, hélas! d'éducation, que des livres où l'on lit et des cahiers où l'on écrit, — cela se voit même ailleurs, — puis, je croirais facilement que la routine des sous-maîtresses, qu'il eût fallu vaincre, aura paru une œuvre trop difficile, peut-être même à tenter sérieusement.

Un legs considérable, dû à la générosité d'un honorable patricien génois, permettra d'ouvrir incessamment une quatrième salle d'asile gratuite pour 200 enfants de 2 à 6 ans du quartier populeux de Saint-Théodore.

CHIAVARI.

Chiavari est une petite ville de quelque importance, sur la rivière du Levant, qui a ouvert dernièrement une petite salle d'asile pour 22 garçons et 20 filles.

Le montant des souscriptions, en 1853, a été de 2200 fr.; la commune a donné 250 fr. La dépense s'est élevée à peu près au chiffre des recettes : 640 fr. ont été employés pour le personnel.

Il y a huit inspecteurs et douze dames visitatrices.

Propagation de l'institution dans le pays génois. — L'institution des salles d'asile prend chaque jour plus de développement et se propage avec assez de rapidité dans ces belles contrées, si favorisées de la Providence.

De son influence morale. — Avec l'admirable nature dont ils jouissent, les habitants de la province de Gênes ont le bonheur bien plus précieux encore d'avoir conservé de pieuses habitudes et des besoins religieux bien sentis; seulement, une ignorance profonde et une pauvreté décourageante font que, chez eux, la pro-

bité, dit-on, et la convenance des mœurs seraient les moins robustes de leurs vertus. Par suite du contact devenu plus fréquent avec les étrangers, de la facilité toujours croissante des communications, le moment est venu de graver dans leurs esprits et dans leurs cœurs par l'instruction et par une éducation foncière, si je puis m'exprimer ainsi, les principes religieux qu'ils reçoivent si naturellement. Jusqu'ici les enseignements n'ont pas été enracinés de manière à résister aux épreuves des temps actuels. Ces temps demandent d'autant plus de force d'âme pour conduire soi et les siens, que tous, aujourd'hui, jouissent à un plus haut degré de la liberté dont Dieu a voulu faire l'apanage de la créature humaine.

Concours de l'Archevêque. — Mgr l'archevêque de Gênes est tellement convaincu de la nécessité d'une forte instruction chrétienne dans la famille et par conséquent chez les mères, qu'on lui entendait dire dernièrement que si, par impossible, on se trouvait jamais dans la nécessité fâcheuse de négliger ou l'instruction des garçons ou celle des filles, il n'hésiterait pas à ouvrir de préférence des écoles, de bonnes écoles, à celles qui doivent un jour avoir le plus d'influence sur la première éducation et de leurs fils et de leurs filles.

Dans la pensée du prélat, il y avait là une allusion et une condamnation bien méritee par des communes importantes de sa circonscription diocésaine, qui sont sans écoles publiques de jeunes filles.

On le croirait à peine : Gênes, la cité historique, ne possède que depuis ces dernières années des écoles communales de filles. Jusqu'à cette époque, cette ville, dont la population, de cent vingt mille habitants, devrait donner aux écoles primaires plus de six mille petites filles, avait une seule école gratuite, et ouverte spontanément par des religieuses.

On peut juger par là du bienfait de l'institution des salles d'asile dans cette ville. On comprend aussi que les fondateurs de cette œuvre, forts de la conscience de leurs intentions droites et des résultats assurés d'une éducation chrétienne et éclairée, donnée par leurs soins à des centaines d'enfants, ne se soient pas laissé arrêter dans leur noble entreprise par les obstacles des premières années. Ils n'ont redouté ni les accusations, ni les insinuations sans fondement que cette méthode, en vérité trop nouvelle, d'un enseignement maternel raisonnablement approprié aux facultés de l'enfant comme à la dignité de l'homme, a eu et aura encore à traverser à Gênes, comme en tant d'autres contrées.

Quelque inactif qu'ait été jusqu'ici, à l'égard de l'instruction et de l'éducation, tout le pays génois, il n'en sera plus ainsi dorénavant : le mouvement lui viendra nécessairement, ne fût-ce que comme faisant partie des Etats sardes, où, sous le rapport de l'instruction publique, on est entré dans une ère nouvelle. On peut compter aussi sur les efforts du vénérable chef du clergé et sur le zèle de bien des particuliers.

Le legs Monticelli, dont j'ai parlé plus haut, doit pourvoir à la fondation et à l'entretien non-seulement des salles d'asile, mais encore d'une école gratuite pour les filles pauvres.

Les jeunes filles de la classe aisée ont maintenant bon nombre d'écoles payantes, qui vont chaque jour s'améliorant.

Pour l'éducation des femmes de la société élevée, il existe un établissement que l'on peut considérer comme un des plus remarquables de l'Italie. Mgr Charvaz a bien voulu, dans une circonstance difficile, prendre en quelque sorte sous sa protection l'institut *delle Peschiere*. Le digne prélat ne pouvait en méconnaître la portée, alors qu'il entreprenait l'œuvre de la régénération chrétienne en relevant les mœurs de la famille.

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN SARDAIGNE.

C'est un fait bien intéressant à observer que le développement de l'instruction populaire pendant ces dernières années dans le royaume subalpin. Pour qui a vu ce qu'étaient encore, en 1847, les écoles primaires de ces contrées, leur situation actuelle est un des plus consolants indices de progrès moral et de prospérité publique. Et nous, Français, nous pouvons remarquer avec une satisfaction nationale que ce qu'on trouve de mieux à faire pour l'organisation de l'enseignement primaire est d'imiter de très-près tout ce qui a été fait et existe chez nous depuis une trentaines d'années.

Écoles normales. — L'établissement des écoles normales primaires date de 1846 ; l'obligation pour les communes d'avoir une école publique existe depuis le 4 octobre 1848.

Le tableau des allocations faites, pour le service de l'instruction primaire, par les communes de la province de Turin, présente les chiffres suivants : en 1846, les vingt-huit cantons (*mandamenti*) portaient à leur budget une dépense totale, en chiffres ronds, de 146 000 fr. : en 1852, elle est de 304 000. La municipalité de Turin figure, dans les deux sommes : en 1846, pour 40 000 fr., et en 1852, pour 135 000 fr.

Statistique des écoles. — En 1847, sur les 2701 communes dont se composent les 39 provinces de terre ferme, 431 étaient encore sans école publique. Déjà, en 1850, 372 seulement en étaient privées. En 1847, on comptait en tout 3784 écoles de garçons ; en 1850, on arrivait au nombre de 4042, et, depuis, la progression a toujours continué.

Le côté faible est toujours le système d'instruction des filles ; car, à la fin de 1850, sur les 3073 communes du royaume, le nombre de celles où il n'existait pas d'écoles de garçons était seulement de 430 ; tandis qu'on comptait encore alors 2310 communes qui n'offraient aucune ressource pour l'instruction primaire des filles, et la majeure partie de ces écoles spéciales avaient été ouvertes depuis 3 ans, c'est-à-dire de 1847 à 1850.

Des congrégations enseignantes. — Cette lacune est difficile à combler dans un pays qui, à mesure que ses provinces s'éloignent de la frontière française, a de moins en moins, au service des classes primaires, l'admirable dévouement de nos congrégations de sœurs consacrées à l'enseignement. C'est encore un fait particulier à étudier dans des contrées où l'enseignement, même l'enseignement primaire, est demeuré en grande partie entre les mains du clergé.

Des instituteurs ecclésiastiques. — Ainsi, sur les 4440 maîtres des écoles publiques de garçons que l'on comptait en 1850, 2400 étaient des ecclésiastiques, dont 260 religieux ; et sur les 1300 institutrices attachées aux écoles publiques de filles, 300 seulement appartenaient à des congrégations. Il est permis de penser que le digne archevêque de Gênes avait été frappé de cet état de choses, et que l'enseignement moral qui en ressort est pour beaucoup dans son ardent désir de voir porter plus de soins dans l'éducation des filles. Celles-ci n'auront-elles pas à élever plus tard non-seulement leur propre famille, mais encore tous les jeunes enfants dont une sainte vocation les rendrait mères adoptives? L'âme de l'évêque a encore compris tout le parti qu'il pouvait tirer de ce fait que les prêtres instituteurs sont encore en possession des écoles dans les Etats sardes. Il a voulu leur assurer ce domaine, et surtout relever ces ecclésiastiques dans l'esprit de leurs propres confrères, en établissant, dans son grand séminaire, un cours de pédagogie que devront suivre les théologiens de quatrième année. Car si, dans les pays où les instituteurs sont généralement laïques, on ne trouve pas toujours entre le maître de l'école et le pasteur des âmes l'entente parfaite qui est si désirable et si féconde en précieux résultats, il ne faut pas croire que cela tienne à la qualité de laïque de l'instituteur. Quiconque serait disposé à le penser trouverait, sur tous les points de l'Italie, un constant démenti donné à son opinion.

Le Piémont n'a point encore, pour l'enseignement, de grandes ressources qui lui soient propres, en fait de corporations de frères ou de sœurs : aussi lorsqu'il s'agit de propager ou en quelque sorte de créer les écoles de filles, se trouve-t-on, pour ainsi dire, aux prises avec l'impossibilité.

Du degré d'instruction des élèves institutrices. — Les inspecteurs de l'instruction primaire, pour recruter des sujets aptes à suivre les cours normaux, doivent singulièrement abaisser le niveau des connaissances élémentaires à exiger des candidats. Ils trouvent dans certaines maîtresses, déjà en exercice dans des communes importantes, une ignorance inexplicable. Une jeune personne de vingt-trois ans, extrêmement recommandable par son dévouement filial, par sa charité envers les pauvres, par une dévotion sincère, était, depuis bien des années, la seule *maestra* qui enseignât à lire, écrire et coudre, dans une paroisse de 1500 âmes où elle habitait. Un inspecteur des écoles trouvant en elle, avec ces vertus, une intelligence bien au-dessus de ses connaissances, la détermina à se préparer aux examens actuellement exigés pour exercer régulièrement les fonctions d'institutrice. Elle était venue au chef-lieu de la province suivre les leçons publiques données par un ecclésiastique professeur de péda-

gogie (*di metodo*). Pendant la durée de ce cours, se trouvant près du lit d'un malade à qui elle avait la charité de faire une lecture dans le Nouveau Testament, elle arriva au récit de la trahison de Judas : « Est-ce que c'est vrai cela? (*È vero questo ?*) » s'écria la jeune fille avec un ton d'indignation et d'incrédulité qui déconcerta au delà de toute expression le témoin de ce fait.

Voilà de ces traits que Mgr Charvaz voudrait rendre impossibles dorénavant, non-seulement chez des maîtresses d'école, mais chez toute mère douée de la plus vulgaire intelligence.

De l'esprit religieux dans ces contrées. — Comment ne pas entreprendre de conserver par l'instruction, qui est le seul moyen naturel sur l'efficacité duquel on puisse compter; comment ne pas conserver dans un peuple de nature, d'habitudes, d'inclinations si religieuses, cette attraction instinctive qui le pousse vers les ministres de la religion ?

Franciscains arbitres dans des transactions commerciales. — Jusqu'ici, dans cette belle contrée, chaque famille donnait un ou plusieurs de ses membres à l'Église; la vie monastique y est populaire jusque dans les plus grandes cités : on en trouve à chaque instant des preuves dont nous autres, hommes du Nord, ne pouvons pas facilement nous faire une idée.

Pendant l'un de mes séjours à Gênes, je voyais tous les jours, dès les premières heures de la matinée jusque vers quatre heures de l'après-midi, des religieux, portant l'habit de Saint-François, stationner sur une des nombreuses jetées du port, et se trouver sans cesse mêlés aux groupes d'hommes qui vendaient ou achetaient les marchandises que les embarcations y apportaient pendant toute la durée du jour. En toute autre partie de l'Italie, la présence continuelle, la faction, pour ainsi parler, du capucin ou de tout autre franciscain, indique ordinairement un lieu où il y a quelque danger à prévenir, ou des souffrances à soulager, à adoucir par les consolations de la religion; mais là je ne pouvais reconnaître ni un hospice, ni un lieu de repos et en même temps de prière pour les victimes de la mort.

On m'apprit donc que le religieux dont la présence me préoccupait était l'arbitre choisi, de temps immémorial et d'un commun accord, par l'acheteur et par le vendeur qui fréquentent le marché au bois. Le fait que je cite se reproduit chaque jour, et cet usage n'a subi aucune interruption pendant les années de troubles politiques.

Voilà d'heureux instincts, de précieuses habitudes à respecter, à soutenir et à encourager dans la population.

Des mœurs locales. — Aussi est-il riche encore en ressources morales, l'habitant de ces côtes de la Méditerranée; car si les villes offrent des côtés pénibles à voir sous le rapport des mœurs privées, il y a une protestation bien constante dans les campagnes du littoral. Le jeune garçon de 10 ans est déjà lancé sur les mers, et rapporte de cette vie dure et austère d'excellentes habitudes de discipline comme fils et comme citoyen.

Ce pays est le pays des contrastes. Dans la même baie vous trouvez, à quelques milles de distance, trois villes du caractère le plus opposé. Voici d'abord une agglomération de 5000 habitants, où les mœurs généralement pures sont rudes et d'une simplicité qui va jusqu'à la grossièreté. Cette ville considérable de Nervi n'a pas une seule école de filles; aussi a-t-on lieu de craindre fort que le mal ne s'y fasse en ces temps-ci une voie prompte et facile.

Vient ensuite un petit port de mer avec ses désordres de toute nature, sans le contre-poids des institutions de charité et d'instruction que toutes nos villes de quelque importance renferment.—Enfin, le gros bourg de Camogli, de mœurs polies et douces, qui n'ont rien perdu des habitudes religieuses de toute la rivière de Gênes, est un vrai centre de civilisation largement fourni d'écoles pour les deux sexes.

Ainsi le bien et le mal se livreront de redoutables combats dans cette belle région que la Providence s'est plu à orner de ses dons les plus riches. Bénis soient les efforts que l'on tente pour donner à ce sol fécond toute la culture qu'il mérite, à travers tant d'obtacles et surtout tant d'inertie calculée de la part d'un trop grand nombre !

Nous qui connaissons tous les fruits que l'on peut attendre des établissements d'instruction et d'éducation chrétienne, et par-dessus tout de l'institution des salles d'asile, point de départ et base de tout l'enseignement primaire, nous avons vu avec la plus vive satisfaction la propagation rapide et l'état pro-

spère de ces précieux asiles de la première enfance, tant dans les provinces du littoral que dans les autres parties des États sardes.

STATISTIQUE DES SALLES D'ASILE DANS LES ÉTATS SARDES.

Le vénérable promoteur de l'institution des salles d'asile en Italie, qui préside actuellement le conseil supérieur de l'instruction publique du royaume, a publié une statistique des salles d'asile existant à la fin de l'année 1853 dans toute l'étendue de l'État. Ce document est accompagné de considérations où se manifeste l'âme si élevée de l'instituteur et si profondément chrétienne du prêtre. Je regrette de ne pouvoir les produire ici avec les renseignements que je puiserai dans ce travail de l'abbé Aporti.

On comptait dans tout le royaume, en 1853, 99 salles d'asile, dont 89 appartiennent au Piémont, 2 à la Savoie, et 8 à la ville et à la rivière de Gênes. L'île de Sardaigne n'en était encore qu'à des projets.

1854 a dû voir ouvrir une vingtaine de nouveaux établissements, pour lesquels tout se préparait. Ainsi, la commune d'Azeglio disposait, en faveur de cette œuvre, d'un don patriotique du ministre d'État, qui a illustré ce nom déjà considérable, et chez qui la loyauté comme homme politique et le dévouement comme militaire ont égalé la célébrité de l'artiste et la popularité de l'écrivain.

Ces 99 asiles, pour une population de 4 millions qui pourrait donner aux salles d'asile plus de 200 000 enfants (d'après le document officiel), recevaient 13 015 enfants, soit 130 par établissement.

On calcule que c'est un enfant reçu à l'asile par 375 habitants.

En France, nous pouvons bien maintenant compter 3000 salles d'asile : en mettant la moyenne des enfants à 120 par asile, c'est, à peu près, pour 36 millions d'âmes, un enfant d'admis sur 100 individus.

Hélas! nous devrions abriter et élever, dans 5000 salles d'asile, au moins 500 000 enfants; ce qui ne serait encore qu'un enfant sur 72 individus, et généralement on estime au dixième de la population totale d'un pays le nombre des enfants de 2 à 7 ans. La marge serait grande encore, comme on le voit, pour les enfants qui reçoivent l'éducation par la prévoyance des familles et ceux qui habitent des localités où la population est éparse dans des hameaux.

Si nous rapprochons les évaluations portées aux tableaux dressés par M. Aporti, des indications analogues que renferme pour nos établissements le *Manuel Cochin*, et que l'expérience de chaque jour confirme, nous trouvons des différences notables. — Ainsi, le loyer dans les villes moyennes (de 2000 à 6000 âmes) doit être généralement estimé à une plus forte valeur, c'est-à-dire à 7 ou 800 fr. au moins, avec les dépendances indispensables. Les traitements de deux maîtresses laïques ou sœurs qui sont nécessaires, mais suffisent pour un asile de 60 à 150 enfants, doivent être portés à 800 ou 1000 fr., et comme on ne donne aucune espèce de nourriture à la femme de service, son salaire ne peut guère être moindre de 250 fr.

Nous n'avons point les frais occasionnés par la soupe gratuite, qui, en général, en Italie, est la moitié de la dépense totale; mais nous avons quelques frais de chauffage, et si le comité des dames patronnesses ou quelque autre Société charitable n'y pourvoit pas spécialement, il faut porter en dépenses les distributions de vêtements faites aux enfants pauvres des asiles.

Les dépenses ordinaires d'entretien d'une salle d'asile de 100 enfants sont donc, chez nous, d'environ 2200 ou 2400 fr.

L'ensemble du mobilier de l'asile, beaucoup plus complet, il est vrai, pour ce qui regarde la classe et les soins de propreté que ce qui est porté au programme des établissements d'Italie, peut coûter, sans y comprendre le gradin, de 6 à 1200 fr., selon les localités et selon la solidité et la valeur du bois et des autres matières employées pour sa confection.

Les dépenses d'appropriation ou de construction du local sont nécessairement très-variables de leur nature, selon les circonstances. Il y a telle salle d'asile de 150 enfants, à Paris, qui n'a pas coûté à approprier, et pour ainsi dire à construire, plus de 15000 fr. Cet établissement fait, sous tous les rapports, grandement honneur à celui de nos magistrats municipaux qui porte si dignement le nom de l'illustre promoteur des salles d'asile en France.

Après avoir exposé en détail tout ce qui concerne la direction intellectuelle et

morale de celles des salles d'asile du royaume sarde, dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence, et après avoir donné sur l'institution en général les renseignements fournis par les documents officiels, il ne serait que d'un médiocre intérêt d'entrer dans de nouveaux développements pour les autres établissements.

NOVARE.

Toutefois, je ne puis m'abstenir de parler de la salle d'asile de Novare, dont les bonnes conditions ont vivement frappé le célèbre fondateur de nos ouvroirs campagnards que son amour pratique du bien a conduit en Italie pour y étudier les établissements destinés à la première enfance. En lisant les quelques pages de M. de Cormenin sur ce sujet, on éprouve une vraie satisfaction à suivre la même voie, à recevoir souvent les mêmes impressions; mais c'est un autre sentiment qui vient vous tenter, en pensant à la bonne fortune de l'homme qui peut mettre au service de ses généreuses inspirations un talent aussi éminent pour les communiquer et pour les faire partager.

Local. — Le local de la ville de Novare, fourni par la commune, est un des plus remarquables de toute l'Italie pour ses salles spacieuses, bien aérées, bien exposées au soleil et bien distribuées, comme pour sa cour qui est fort belle. Cependant la partie du local, dont les dispositions, lorsqu'elles sont favorables, ont le plus d'importance pour habituer les enfants aux soins de décence et de propreté, a été négligée et elle est mal tenue.

Asile gratuit et payant. — Le nombre des enfants admis est de 230, dont 70 environ payent une rétribution mensuelle de 1 fr. Tous, comme à Oneglia, garçons et filles, pauvres et payants, portent la même blouse numérotée, et qui est à raies rouges pour les garçons, à raies bleues pour les filles. Ils siégent sur les mêmes bancs, au gradin comme au réfectoire : les garçons d'un côté, les filles de l'autre. La seule séparation que l'on établisse pour le local est entre les petits et les grands. Des sous maîtresses spéciales les gouvernent. La directrice de l'asile a la conduite de tout l'établissement. C'est une personne fort capable et ayant une excellente méthode.

Discipline. — Le jour où je visitai cet asile (le 8 novembre), les élèves les plus âgés venaient de le quitter pour passer aux écoles. Ce fut une occasion toute particulière de constater le talent de la maîtresse par la bonne tenue et la marche très-satisfaisante des enfants qui prenaient alors pour la première fois la tête de la salle d'asile.

Punitions. — Mme Gabrielli domine parfaitement son petit monde. Elle obtient la discipline par la seule force de son ascendant. Le commandement se fait toujours à voix basse. J'ai regretté de voir mettre les enfants à genoux par punition. La routine seule maintient ce genre de correction qui ne s'explique, à mon sens, que lorsque l'on veut que les petits coupables demandent pardon à Dieu de la faute qu'ils ont commise Mais cet acte religieux doit être motivé et rarement imposé; il doit être sérieux de la part de l'enfant et non une occasion pour lui de jouer ou de se traîner par terre. L'intention (en supposant une intention raisonnée) est-elle d'infliger une humiliation à l'enfant? Oh, alors, si l'enfant le comprenait ainsi, le but, on l'avouera, serait singulièrement dépassé.

La prière. — La prière était bien faite par tous. Peut-être pourrait-on désirer un peu plus de simplicité dans la manière de la réciter et dans le maintien des élèves et des maîtresses. Au reste, on se sent ému en entendant ces enfants, soit pauvres, c'est-à-dire assistés, soit de familles aisées, c'est-à-dire payants, tous, sans distinction, dire un *Ave Maria* pour les bienfaiteurs de l'asile, avant d'aller ensemble manger leur soupe commune que partagent également les maîtresses.

Dames inspectrices. — Par une coïncidence qui n'est pas extraordinaire à cet établissement, mais qui m'a paru singulièrement touchante, j'ai vu, exerçant ses fonctions d'inspectrice et, comme telle, surveillant le repas et les exercices, une dame noble, patronnesse de l'asile, qui avait son fils au nombre des élèves.

Bienfaiteurs de l'asile. — Puisque je parle ici des bienfaiteurs, il est une observation qui, ce me semble, mérite d'être consignée. Selon l'usage plus général en Italie qu'en France, les noms des donateurs testamentaires figurent sur un tableau mis en évidence dans la grande salle de l'asile. Ces hommes de bien sont ainsi rappelés à la reconnaissance des enfants, recommandés à l'es-

time publique et proposés à l'imitation des personnes riches et généreuses. A Novare, on remarque que les membres du clergé occupent une large place parmi les bienfaiteurs : 4 prêtres sur une liste de 11 personnes; et de plus, un grand nombre d'ecclésiastiques figurent encore parmi les souscripteurs annuels. Voilà un fait précieux à enregistrer et qui montre que l'institution est populaire parmi le clergé. Il en est assez généralement de même dans tout le Piémont; aussi y trouve-t-on presque toujours, comme à Novare, des prêtres parmi les directeurs de l'œuvre.

Personnel. — L'asile de Novare a un personnel bien considérable : 1 directrice, 6 sous-directrices et 2 aspirantes, et, pour le service, 4 femmes de peine. Avec ce personnel et le revenu de cet établissement, nous aurions 3 ou 4 asiles recevant de 5 à 600 enfants.

Novare méritait une mention spéciale pour sa salle d'asile qui a été, je crois, la première fondée en Piémont et est une des meilleures sous tous les rapports.

Établissements remarquables d'instruction et de charité. — Cette ville, qui ne compte que 15 000 habitants, se distingue entre toutes par ses établissements d'instruction publique et de charité, établissements qui répondent à tous les besoins et qui ont été tous fondés par la bienfaisance particulière.

Dans cette bienfaisance patriotique, ce n'est pas seulement la vertu de charité qui est héréditaire, mais encore l'intelligence des nécessités et des ressources de chaque époque. Ainsi aux hôpitaux, aux monts-de-piété, aux séminaires, aux orphelinats et aux écoles anciennes viennent s'ajouter chaque jour les institutions de notre temps. Les caisses d'épargne, les refuges, les écoles d'adultes et professionnelles de divers degrés et pour les deux sexes, les écoles des beaux-arts, etc., etc. Novare a jusqu'à ses jeunes artistes pensionnaires à Florence et à Rome. Enfin une fondation assez considérable a été faite pour qui le chapitre des chanoines confiât toujours la direction de la musique de la cathédrale à des compositeurs maîtres dans l'art. Cette charge était remplie récemment par le célèbre Mercadante et précédemment par Generali.

VERCEIL.

Une ville voisine de même importance, Verceil, a aussi de très-bons établissements d'éducation et entre autres deux salles d'asile. C'est le siége d'une des maisons centrales de la congrégation des *sœurs de Charité placées sous la protection de saint Vincent de Paul*. Cet ordre, originaire de Besançon, où se trouve encore la maison mère pour la France, est fort connu sous le nom de *sœurs grises* [1]. Il est depuis une soixantaine d'années répandu et naturalisé en Italie et y fait beaucoup de bien.

J'aurai plusieurs fois l'occasion, monsieur le Ministre, d'entretenir Votre Excellence des œuvres confiées à ces religieuses, qui sont en quelque sorte un rameau, mais tout à fait à part, de notre admirable congrégation de Saint-Vincent de Paul.

SALLES D'ASILE DE LA VILLE DE TURIN.

Je compléterai ce rapport en jetant un coup d'œil rapide sur les salles d'asile de la ville de Turin.

Rien de remarquable pour la méthode dans celles même qu'on peut citer comme les meilleures. Il y en a qui ne diffèrent de petites écoles médiocres que par la distribution gratuite, comme toujours en Italie, de la soupe quotidienne, ce qui fait que les enfants restent tout le jour dans l'établissement. Mais ce que l'on ne saurait trop louer à Turin, c'est le concours et l'élan de charité que l'on trouve dans toutes les classes de la société en faveur de l'institution des salles d'asile.

Dans l'intérieur de la ville, il y a 9 asiles dont 8 sont gratuits et 1 payant. Dans les premiers, on reçoit environ 1800 enfants des deux sexes; 120 enfants de familles aisées sont élevés dans le neuvième asile. 1900 enfants! c'est peu pour le nombre de 6 à 7000 de 2 à 6 ans que pourrait, pour le moins, donner une ville de plus de 100 000 âmes; mais trouvons-nous, en France, dans toutes nos

1. Leur costume est gris et rappelle celui des novices chez nos sœurs de Saint-Vincent de Paul. On dit, en effet, que c'est une novice de la congrégation de Paris qui a fondé les sœurs grises de Besançon.

villes, une salle d'asile pour 11 000 habitants comme Turin nous en offre l'exemple?

Bienfaiteurs des asiles à Turin. — Les asiles qui portent les numéros 1, 2 et 3 sont réputés communaux, parce que la municipalité fait une partie notable de la dépense. Toutefois, on compte encore un grand nombre de bienfaiteurs, en tête desquels se trouve le nom auguste de la jeune reine, des administrations publiques comme la banque, etc., divers personnages, tels que le marquis Robert d'Azeglio, sans préjudice de ses autres œuvres de même nature, et parmi les donateurs qui ont voulu contribuer pendant l'année 1853 au soutien de ces trois maisons d'hospitalité et d'éducation, il est bon de voir réunis aux noms des ducs Litta, des marquis de Cavour, etc., les professeurs et les étudiants de l'Université de Turin, les élèves du collége national des Carmes, la garde nationale, une corporation de bouchers de la ville, les étudiants en mathématiques de l'Université, des étudiants en médecine, les maîtres ébénistes, menuisiers et carrossiers, les ouvriers des ateliers, etc.

L'asile numéro 2 est conduit par des religieuses. Il y a deux directeurs de l'œuvre, un comité nombreux de dames patronnesses, des médecins dont le service gratuit est mensuel : 230 élèves.

Le numéro 3 a trois directeurs et son comité de dames. Les 268 enfants sont surveillés et instruits par trois maîtresses et quatre aspirantes. Ces dernières ont pour rémunération la *minestra* habituelle.

Chaque asile a deux femmes de service.

Les trois salles d'asile communales coûtent environ 17 500 fr. par an, d'après le document déjà cité. Leur revenu, en 1853, a été de 20 477 fr., et l'actif, en capitaux et valeurs mobilières, était de 30 000 fr.

Renseignements statistiques. — D'après la statistique des salles d'asile déjà mentionnée, le nombre des enfants morts en 1853 présente, dans les établissements de la même ville, des différences bien notables, qui doivent tenir à des circonstances de lieux ou à des habitudes hygiéniques de quartier. Car entre les trois asiles communaux la mortalité varie de 1 1/2 pour 100, qui est la moyenne générale pour toutes les salles d'asile du royaume, à 5 1/2 pour 100, qui est la proportion des enfants morts à l'asile numéro 1, c'est-à-dire 12 sur 215. Cependant le nombre des enfants de ce dernier asile, signalés comme robustes et de bonne santé, est de 134, tandis que le numéro 3, qui n'a eu que deux morts sur ses 268 élèves, n'en comptait que 135 de bonne et forte santé.

Particularités de l'asile payant. — A l'asile payant, la mortalité n'avait pas été même de 1 pour 100. Le chiffre des enfants robustes montait à 81 sur 117. L'asile privé de la comtesse Masino, le seul des établissements gratuits où la soupe que l'on distribue à midi, soit faite au gras et mêlée de petits morceaux de viande, n'a point perdu d'enfants en 1853, et le nombre des enfants de forte santé y est relativement plus élevé qu'ailleurs. Ce serait là une remarque importante si l'expérience de plusieurs années venait la confirmer.

Le même asile payant est le mieux partagé aux points de vue intellectuel et moral. Il faut cependant observer que, sous ce dernier rapport, s'il y a moins d'enfants indociles que dans la plupart des asiles gratuits, la proportion des élèves qui sont d'un caractère apathique y est plus élevée que la moyenne des autres établissements.

Nous avons vu que la reine de Sardaigne était une des principales bienfaitrices des asiles communaux de Turin. Sa Majesté suit en cela le noble exemple du roi Charles-Albert et de la reine mère sa veuve; car la salle d'asile qui, aujourd'hui, porte le nom d'*asile du roi* et est entretenue par la libéralité royale, a été fondée par Charles-Albert en même temps que l'asile de la reine était créé par la princesse alors régnante, qui continue de subvenir aux frais de ce dernier établissement.

A l'asile du roi, on reçoit, c'est-à-dire que l'on élève et nourrit en partie 327 enfants; la dépense a été de 5840 fr.

La salle d'asile de la reine mère a 297 élèves; dépense : 4818 fr.

Asile Masino. — La salle d'asile gratuite ouverte dans une des dépendances du palais Masino, et entièrement aux frais de la comtesse douairière Valperga de Masino, est dirigée par des sœurs de la Providence de la Congrégation fondée par le célèbre abbé Rosmini. 140 enfants y reçoivent chaque jour l'hospitalité, l'instruction et l'éducation de leur âge, et une portion copieuse de soupe substantielle comme je l'ai indiqué plus haut. La dépense est de 4500 fr.

Je ne saurais dire pourquoi l'entrée de cet établissement n'est pas aussi facile aux visiteurs qu'on pourrait le désirer, pour se faire une idée exacte de la manière dont il est conduit habituellement. Tout le monde sait qu'une visite annoncée d'avance ou prévue trouve presque toujours de la préparation, de l'apprêt dans les personnes et dans les choses que l'on vient pour observer et étudier dans leur véritable situation journalière.

Asile Barolo. — Une autre dame, dont la charité fait aussi le plus noble usage d'une fortune très-considérable, Mme la marquise de Colbert-Barolo, a créé et entretient une salle d'asile de 230 enfants. Cette salle est dirigée par des sœurs d'une congrégation nouvelle, je crois. La manière de conduire cet établissement laisse beaucoup à désirer pour la méthode. On y distribue comme toujours la *minestra;* on a compté jusqu'à soixante mille rations dans l'année. Le prix de revient de chacune est à Turin généralement de 3 centimes (1853).

Asile de la Miséricorde ou d'Azeglio. — Le huitième asile gratuit, celui de la Miséricorde, n'admet que des petites filles; elles sont au nombre de 80. C'est une fondation de la famille Alfieri de Sostegno, et spécialement des deux sœurs: Mme la marquise César de Sostegno et Mme la marquise Robert d'Azeglio. Cette petite salle d'asile n'est qu'une division d'un grand établissement: c'est-à-dire qu'à l'école de la première enfance fait suite un ensemble de classes où l'on continue l'éducation et l'instruction de plusieurs centaines de jeunes filles pauvres qui restent tout le jour dans l'établissement et y reçoivent la soupe. Elles y apprennent un métier de leur sexe.

C'est à la Miséricorde qu'il faut voir ce prodige de charité accompli depuis bien des années par M. le marquis Robert d'Azeglio, propre frère de l'ancien premier ministre de ce nom. M. Robert d'Azeglio, sénateur du royaume, a toujours rempli de hautes charges dans l'Etat, et cependant il a toujours su trouver le temps de donner ses leçons à la salle d'asile, et de tenir lui-même le soir, *comme maître*, une école d'adultes pour les filles pauvres. Je ne pouvais, monsieur le Ministre, mieux terminer mon compte rendu que par cette belle œuvre et par ce beau nom piémontais.

J'aurai incessamment l'honneur d'exposer à Votre Excellence la situation des salles d'asile de la Toscane. Cette terre classique de l'Italie offre un tableau plus nouveau pour nous que celui des Etats sardes, où l'on retrouve, à quelques années d'intervalle, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, l'imitation de ce qui se fait en France pour l'instruction publique. C'est, il est vrai, une seconde expérience de nos efforts qui peut être très-utile à observer, si nous voulons juger nos institutions avec plus d'impartialité.

Je suis avec un profond respect,
Monsieur le Ministre,
De Votre Excellence,
Le très-humble et très-obéissant serviteur,

DOUBET,
Secrétaire adjoint du comité central
de patronage des salles d'asile.

Paris, 31 décembre 1854.

FAITS DIVERS.

Le Comité central a tenu séance le 19 mai, sous la présidence de M. Amédée Thayer, sénateur.

— On lit dans le *Journal du Loiret:*

« Au milieu des désastres des inondations, S. Em. le cardinal-archevêque de Tours s'est rendu lui-même, avec ses ecclésiasti-

ques, sur les levées, et, avec eux et à leur tête, a pris une part active à l'œuvre périlleuse entreprise contre les progrès de l'inondation. Le cardinal avait à la main la pelle et la pioche des travailleurs.

— Deux salles d'asile viennent d'être fondées par M. le préfet de la Haute-Loire, à Monistrol et au Monastier. L'abondance des matières nous empêche de faire connaître aujourd'hui les excellents discours prononcés en cette double circonstance par le magistrat si dévoué aux salles d'asile, M. de Chévremont.

— Aux approches de la chaleur, nous ne saurions trop recommander aux directrices des salles d'asile de Paris de s'entendre avec la Société hygiénique des bains et ablutions. Cette Société, aidée dans son œuvre charitable par le conseil municipal, fait donner, en quelque sorte gratuitement, les bains si salutaires à la santé des petits élèves.

— Nous continuons à faire connaître la composition des comités locaux de patronage.

MEUSE. — (Complément.)

Mme Havette (Nicolas) a été nommée dame patronnesse de l'asile de *Pareid.*

Mme la comtesee de Vesins, née Oudinot de Reggio a été nommée dame patronnesse des asiles de *Bar-le-Duc.*

MOSELLE. — 9 comités.

Briey. Mmes veuve Marin, Hieulle, Mlle Pierron (Louise), Mmes Henriet, veuve Girgois, veuve Bertrand.

Longuyon. Mmes Mangin, Jeannin, Martin, Constantin, Comon, Mlle Collignon.

Saint-Avold. Mmes Gaudon, Lacombe, Goulon, Leitz, Spinga.

Sarreguemines. Mmes de Geiger, Adam, Utzschneider (Maximien), Lallemand (Prosper), Wirbel, de Schwartz.

Thionville. Mmes Panot, Le Glouët, Castillon.

Hayange. Mmes de Wendel, de Crépy, de Geiger, Barba.

Boulny. Mme Ving (la jeune), Guisse, Bouvier, Bretzner, Steinmetz, Rimmel.

PUY-DE-DÔME. — 6 comités.

Clermont. Mmes Degeorges (Henri), la baronne Dubouchet, la vicomtesse de Matharel, Rouganne (Félix), Fayon, Chevalier, la baronne Romeuf de La Valette, Laroche (Julie), Tallon, Feuillade (Paul), Flaget, Blanc (Léon), Mlle Giraud (Julie), Mmes Groisne, Albert Teyter, Mlle de Tarrieux, Boyer-Duché, Hospital, Pasque, Mlle de Servières, Mmes la baronne de Romagnat, Dalbine (Cornélie), Bideau, Mlle Brun (Marie), Mmes Bellet-Bellet, de Thuret (Adrien), Loizel, Bonfils, la vicomtesse William de Vauthier.

Riom. Mmes Nicolas, Goyon, Pagès, de Trémiolles de Combes Charteau-Dubreuil, Jusserand (Francisque), Desassis (Louis), Tallon-Mathivon, Allezard, Loyer, de Labrosse de Vissac, Duclozel Tailhand-Dumay, de Palisseaux, Verny (Alphonse), Ricard-Raphanel.

Thiers. Mmes Chassaigne (Henri), Torrent (Pauline), Brouss (Joséphine), Bourrier (Annette), Malmenaide (Marie).

Leroux. Mmes Adrian, Veillard-Andran, Huguet-Chirol.

Maringues. Mmes Andrieu (Élisa), Grimardias (Sophie), Marti (Henriette).

Chauriat. Mmes de Chazelles de Bard, de Teilhard, Geneix.

Somme, 5 comités.

Amiens. Mmes Antoin, Bazot, Beaucousin, Bélu, Bernaux, Bo quet, Braive, Breuil, Butel, Mlle Butel, Mmes de Cassières, Ch niac, Corblet, Dauphin, Delahaye, Delannoy, Deneux, Dhaverne Dhervillez, Douchet, Drevelle, Duflos (Eugène), Dufour (Berthe Duvette, Garnier, Girardin, comtesse de Gomer, Guérard, Guyh comtesse du Hamel, Herbault, Lefebvre-Pinchon, Ménétrier Mollet (Paul), baronne de Morgan de Belloy, A. de Morgan d Belloy, Objois, Padieu, Prouvost, de Puyraimond, Retourné, R tourné-Darras, Romain-d'Hangest, de Rocquemont, de La Rocqu Sautay, Scribe (Simon), Mlle Soyez (Constance), Mmes Siffa Thuillier (Alf.).

Abbeville. Mmes de Valanglart, d'Aunis, d'Émonville (A.), Mautort (Paul), de Bertinois, Mlle Hundington.

Rosières. Mmes d'Hangest (Léon), Dechappe, Benoist, Morl Prévost-Bellancourt, Magniez.

Corbie. Mmes baronne de Caix de Saint-Aymour, Gressie Neuveglise, Allais, Duchaussoy.

Bouchoir. Mmes veuve Chaussée, Chaussée-Poulain, veuve Bo langer, Douvillé-Taupin, Chaussé-Tronquet.

Tarn. — (Complément.)

Alby. Mmes de Bellegarde, de Gorsse (Prosper), Cibial, Prun née Combes, Groc (Henri), Boyer (Jules), Prunet (Caroline), Claud Mlles Remacle (Amélie), du Bosc (Joséphine).

Tarn-et-Garonne. — (Complément.)

Montauban. Salle d'asile des Variétés, Mme veuve Domingon.

Salle d'asile de Villebourbon (catholique), Mlle Arnac (Adèl

Salle d'asile de Villebourbon (protestante), Mme Bergis-Do nous.

T. II. — N° 10. JUILLET 1856.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

M. H. Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes, vient de succomber, aux eaux d'Ems, à une paralysie du cœur. Le coup si inattendu qui prive l'Université d'un chef éminent sera vivement senti par toutes les personnes qui, à des titres divers, se vouent à l'éducation de la première enfance dans les salles d'asile.

Les amis de l'institution n'oublieront pas ce qu'elle doit à l'initiative persévérante de M. Fortoul : patronage de l'Impératrice, reconstitution de l'ancienne commission supérieure, organisation nouvelle par les décrets de 1855, création d'une inspection spéciale par académie, impulsion très-vive donnée dans tous les départements au développement des asiles, tels sont, pour rester dans la modeste sphère assignée à notre recueil, les résultats dont le souvenir est désormais inséparable du nom de M. H. Fortoul.

Ajoutons que l'*Ami de l'enfance* n'avait cessé de trouver dans la sympathie du ministre l'encouragement le plus flatteur, et l'appui le plus efficace.

M. Fortoul est mort dans toute la force de l'âge, dans toute la plénitude de ses facultés. Frappé tout à coup, au milieu d'une carrière éclatante, sur une terre étrangère, loin de sa famille et de ses amis les plus chers, il a eu à offrir à Dieu le sacrifice le plus méritoire qui puisse être demandé à un homme ; et il l'a accompli avec une force pleine de dignité. Le ministre qui hier encore était entouré de tout l'éclat du pouvoir a donné cette grande et dernière leçon plus imposante que les splendeurs terrestres : une résignation toute chrétienne et une mort sainte.

Eug. Rendu.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux directrices de salles d'asile des départements ci-après désignés, savoir :

GIRONDE.

Mentions honorables. — Mesdames Robert, directrice à Bordeaux; Balan, sœur Saint-Louis, à Lesparre; Rivet, id., à Valeyrac; Cousté, sœur Saint-Eugène, à Sauveterre.

RHÔNE.

Rappel de médailles d'argent. — Mme Régnier, sœur de Saint-Charles, directrice à Lyon (IIe arrondissement).
Médaille de bronze. — Mme Devond, sœur Saint-Joseph, directrice à Pommiers.

NORD.

(1853-54). *Mentions honorables.* — Mmes Château, sœur Saint-François de Borgia, directrice à Roubaix ; Delhaye, id., à Denain.
(1854-55). *Médaille de bronze.* — Mme Poissonnier, directrice à Fournes.
Mentions honorables. — Mmes Catrisse, sœur Saint-Etienne, directrice à Tourcoing; Dumont, id., à Lille; Quepière, sœur de la Providence, id., à Douai.

BAS-RHIN.

Médaille d'argent. — Mmes Letz, directrice à Strasbourg; Bulleux, sœur Emérite, id., à Saverne; Billion (Anne), id., à Schelestadt.
Mentions honorables. — Mmes Muller, directrice à Bouxwiller; Gerber, id., à Oberbetschdorf; Kreyer, id., à Seltz; Schmitt, id., à Bischweiller.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

LA SALLE D'ASILE DE LA RUE DE REUILLY.

Son Ém. le cardinal-archevêque de Tours est allé récemment, et pour la troisième fois, visiter la salle d'asile annexée au grand établissement de charité et d'instruction que dirigent, à l'extrémité du faubourg St-Antoine, rue de Reuilly, les sœurs de la Congrégation de St-Vincent de Paul. Le vénérable président du Comité central a donné une attention spéciale à tous les détails dont l'en-

semble constitue un type si remarquable, type qui ne saurait être l'objet d'une étude trop sérieuse de la part de quiconque s'intéresse aux progrès de l'institution des salles d'asile.

« L'établissement de la rue de Reuilly, lisons-nous dans un rapport officiel, asile-modèle de la communauté des Filles de St-Vincent de Paul, a pour directrice la sœur Maria. Le dévouement de cette excellente sœur est à la hauteur de sa rare intelligence. Son enseignement, où sont admises des religieuses de toutes les communautés, rend à l'institution des asiles d'inappréciables services. » Tel est, en effet, le trait distinctif, le caractère particulier de la salle d'asile de la rue de Reuilly : c'est dans cet établissement, plus spécialement encore qu'au cours pratique de la rue des Ursulines, que se forment les futures directrices appartenant à des congrégations religieuses; or, si l'on considère que sur les 3000 salles d'asile environ existant en France, près de 1400 sont dirigées par des membres de communautés enseignantes, on comprendra combien il est important, dans l'intérêt général de l'œuvre, que les pieuses femmes auxquelles sont confiés ces asiles possèdent une sérieuse connaissance de la *méthode*, et une expérience égale à leur abnégation et à leur passion du bien; s'il n'en était pas ainsi, la bonne volonté et le zèle, il faut bien le reconnaître, ne sauraient suppléer au savoir; et l'on serait exposé à voir se transformer en *garderies* ou en *écoles* un nombre considérable de salles d'asile.

En répandant la pratique de la *méthode* parmi les membres des communautés religieuses, Mme la directrice de l'asile-modèle de la rue de Reuilly accomplit donc une mission de la plus haute portée; et nous sommes parfaitement édifiés sur l'esprit qui préside à l'enseignement de la sœur Maria, quand nous lisons dans la préface du livre récemment publié par elle, ces lignes où se révèle une vive intelligence de l'institution : « Les directrices oublient trop que leurs élèves n'ont pas sept ans; elles oublient surtout qu'à l'asile (cela devrait être dans toutes les classes), l'*instruction* n'est que le *moyen*, et l'*éducation* seule est la *fin*. Former le jugement de nos enfants, élever leur cœur vers celui qui les créa, et de là les conduire à l'amour de leurs semblables; en un mot, préparer le terrain pour les classes subséquentes, voilà ce qui nous regarde. Il serait facile d'aller plus loin en fait d'instruction; mais ce serait aux dépens de l'éducation; et tout asile où les enfants sont trop savants, prouve par cela même que la directrice manque d'expérience ou de jugement : « *Il ne faut pas*, disait saint Vincent « de Paul, *enjamber sur la Providence*. » Appliquons cette parole aux asiles : *Il ne faut pas* vouloir faire naître avant l'heure l'intelligence de nos petits pupilles; tâchons seulement de nous en emparer dès qu'elle commence à poindre et de la diriger dans la voie; le reste est l'affaire de l'école.

« Il est vrai, continue la sœur, parlant au nom d'une longue expérience, que généralement l'école ne continue pas l'œuvre des asiles; c'est un malheur, un grand malheur. »

Nous ne saurions désirer pour les directrices ni des conseils plus pratiques, ni des inspirations plus sages; or, ce sont ces inspirations et ces conseils qu'emportent, de la rue de Reuilly, les jeunes sœurs appelées à diriger les asiles sur les points de la France les plus divers.

Les élèves-maîtresses de la sœur Maria ont sous les yeux, hâtons-nous de le dire, tout ce qui peut leur donner la plus juste idée des conditions dans lesquelles doit se trouver une salle d'asile : local vaste et bien distribué, préaux spacieux, jardin d'une grande étendue; air, soleil, aspect en harmonie avec la gaîté naturelle du jeune âge. Ici tous les mouvements sont faciles ; toutes les évolutions peuvent être exécutées sans embarras : l'intérêt hygiénique est largement satisfait, aussi bien que l'intérêt scolaire. Aussi, quelle animation parmi les 350 enfants qui composent habituellement le petit peuple de l'asile ! Quel entrain, quelle bruyante et douce expansion de joie sur ces jeunes visages où resplendissent les couleurs de la bonne santé !

Mais franchissons le jardin et les préaux, entrons dans l'asile. Nous sommes au samedi; nous allons être témoins des exercices où se révèle toute l'originalité de l'enseignement de la directrice.

Chaque samedi, la sœur Maria, devant tous ses enfants silencieux, fait une récapitulation et comme une sorte de revue rétrospective de ce qui s'est passé à l'asile dans le cours de la semaine. Les traits de bonté, de complaisance, de piété, de courage; puis, en regard, les traits de paresse, de distraction, d'égoïsme, etc., le bien et le mal, en un mot, tout cela trouve place dans les récits ou exposés auxquels l'habile directrice sait donner le caractère de gravité nécessaire, tout en les maintenant à la portée de si jeunes intelligences. Pendant que la sœur Maria parle, chacun se reconnaît ou reconnaît son voisin. S'agit-il d'une action louable, tous le monde peut dire le nom de celui qui l'a faite et désigner l'*enfant bon ;* mais s'il s'agit d'un acte blâmable, défense absolue de nommer qui que ce soit, excepté soi-même. En sorte que cet excellent exercice devient tout à la fois un examen de conscience général, une leçon de franchise et d'humilité pour les uns, de justice pour les autres, pour tous un cours de morale pratique.

Quels sont ces enfants qui abandonnent les siéges rangés circulairement devant les gradins et qui rentrent dans la foule dont ils semblaient séparés ? Ce sont les *moniteurs* qui ont fini leur semaine, et qui vont être remplacés par des camarades *choisis par le libre suffrage* des plus sages de l'asile. Le suffrage d'électeurs de six ans ! Eh ! mon Dieu, oui ! Les *moniteurs* de la sœur Maria sont soumis à l'élection de leurs pairs. Ne riez pas ; car, le premier instant de surprise passé, vous reconnaîtrez que le fait en lui-même, accompli dans des conditions sagement déterminées, est sérieux et d'une véritable portée morale.

Les fonctions monitoriales ne durent que huit jours. « Un pouvoir ou plutôt un honneur de si courte durée enfle peu l'orgueil et de-

vient difficilement abusif; mais l'espoir de l'obtenir entretient une heureuse émulation, et le désir de le conserver engage à se maintenir dans sa supériorité acquise. Chacun, dans cette lutte pacifique, où la spontanéité naïve émet un suffrage habituellement sincère, chacun s'inspire de sa conscience, au fond de laquelle il retrouve le sentiment de la conscience générale[1]. » Jamais la sœur Maria n'a eu à opposer son *veto* aux décisions des suffrages de ses petits hommes d'État.

Pesez les conséquences de cet appel sérieusement adressé à la conscience et au jugement de très-jeunes enfants. N'y trouvez-vous pas le germe de tout un ordre d'idées élevées et délicates? Ne voyez-vous pas poindre le sentiment de la responsabilité, et conséquemment du respect de soi? Réfléchir, comparer, juger, voilà ce que suppose et produit tout ensemble le système en usage dans la salle d'asile de la rue de Reuilly. Un sentiment de justice, d'abord confus et voilé, s'éclaircit peu à peu et se développe par la pratique attrayante d'un droit dont l'exercice est organisé dans la mesure qui sied à l'âge des électeurs. Puis ces développements, cultivés par la directrice qui demande compte à chaque votant des motifs de son choix, amènent bientôt tout un cortége de notions de justice, d'ordre, de devoirs et, disons-le, dignité personnelle.

Après l'élection des *moniteurs*, vient la distribution des récompenses. Quand une récompense va être décernée, l'enfant qui, pour quelque motif ignoré de la directrice, ne s'en reconnaîtrait pas digne, doit, d'après les leçons de la sœur Maria, décliner lui-même l'honneur de devenir l'objet d'une distinction. Se rendre justice à soi-même, ne jamais dénoncer autrui, double principe qui inspire tout le système disciplinaire de la sœur Maria. L'autre jour, un enfant qui avait été désigné pour la croix d'honneur s'approche, tout confus, de la directrice : « Ma sœur, dit-il, à voix basse, je ne mérite pas la récompense. — Et pourquoi, mon ami? — C'est que, avant-hier, j'ai poussé deux camarades, et je les ai fait tomber; j'aurais pu leur faire mal. » Quelle délicatesse de conscience! Et quels précieux résultats d'une éducation intelligemment conduite!

Autre principe de la sœur Maria : ne jamais *récompenser* pour un acte de piété. Les récompenses, chez elle, s'appliquent à la bonne conduite, au travail, à un fait *humain*, en un mot; jamais à l'accomplissement d'un devoir envers Dieu. En un tel cas, c'est ailleurs qu'est la récompense : en donner une matérielle, serait abaisser l'âme et provoquer l'hypocrisie.

Tel est, en un résumé trop court, l'ensemble des idées qu'on applique chaque jour dans la salle d'asile de la rue de Reuilly. L'étude de telles idées et de tels faits vaut bien une promenade au bois de Boulogne, convenez-en! Vous allez visiter avec empressement une manufacture d'armes ou de potiches, et vous n'auriez

1. Mme Cauchois-Lemaire.

pas un coup d'œil pour un établissement où l'on prépare *des hommes !*

REMISE DES MÉDAILLES

DÉCERNÉES PAR L'IMPÉRATRICE [1].

Pour l'Académie de Dijon, M. l'inspecteur général Riant, en l'absence de M. le recteur, a présidé la cérémonie dans laquelle la médaille de l'Impératrice a été remise à la sœur Blandine (de la présentation de Tours), directrice de la salle d'asile de Villeneuve-sur-Yonne. On remarquait aux côtés du haut dignitaire de l'Université, M. l'abbé Chauveau, grand vicaire de Sens; M. de Saint-André, sous-préfet de Joigny; M. le baron de Châteaubourg, maire de Villeneuve-sur-Yonne, maître des cérémonies de l'Empereur; Mlle Geib, déléguée spéciale; M. Pitolet, inspecteur de l'instruction primaire; les dames patronnesses, etc., etc.

Après les discours de M. Riant et de M. l'abbé Chauveau, M. le baron de Châteaubourg, cet ami éclairé des salles d'asile, sur lesquelles sa haute position lui permet d'étendre un si utile patronage, a adressé aux membres du comité de l'asile et à MM. les délégués le plus gracieux remercîment, pour leur concours empressé; plus que qui que ce fût, M. de Châteaubourg avait le droit de faire entendre, dans la cérémonie dont nous rendons compte, des paroles de félicitation, et de se constituer l'interprète des sentiments qui ont inspiré à S. M. l'Impératrice la pensée d'encourager, par une distribution de médailles, le zèle patient des directrices.

Quelques paroles sympathiques ont ensuite été prononcées par une dame que de longs et dévoués services ont placée très-haut dans l'estime des personnes vouées à l'œuvre des salles d'asile, Mlle Émilie Geib, déléguée spéciale de l'Académie :

« Ma chère sœur, a dit Mlle Geib, je voudrais, à mon tour, dépouiller un instant mon caractère, et vous louer par la bouche d'un de ces petits enfants que vous entourez de soins si touchants et si maternels; oui, ma sœur, je voudrais avoir l'éloquence candide de vos petits garçons et de vos petites filles, pour vous remercier, de la manière qui plairait le plus à votre dévouement exceptionnel, de cette mission tout à la fois humble et sublime, que vous remplissez ici depuis si longtemps avez une abnégation toute chrétienne.... »

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire dans son ensemble cette improvisation partie du cœur.

Dans l'Académie de Besançon, la cérémonie était présidée par M. le recteur Quet, ayant à sa droite le zélé magistrat dont l'initiative se retrouve à l'origine de toutes les œuvres utiles entreprises dans son département, M. Nau de Beauregard, et à sa gauche

1. Voy. les deux derniers numéros.

M. Lorain, maire de Lons-le-Saunier. Dans l'assistance, on remarquait MM. Camuset et Carette, curés des deux paroisses de la ville; M. Jeannez; procureur impérial; M. Ruty, membre du conseil général; MM. les membres du conseil municipal; M. de Broissia, maire d'Arbois ; M. Jouvion, inspecteur d'Académie.

Nous extrayons le passage qui suit du remarquable discours de M. le recteur :

« Telle est, messieurs, l'heureuse puissance de nos procédés d'éducation. Mais, pour que la méthode puisse produire des résultats si remarquables, il faut qu'elle soit vivifiée par des personnes intelligentes, instruites dans l'art de manier les enfants; il faut plus encore : sans doute avec l'instruction pratique qu'elles reçoivent, nos directrices peuvent donner les soins hygiéniques qui développent le corps et fortifient la santé; elles peuvent aussi former l'intelligence dans la juste mesure qui convient au jeune âge. Mais si elles n'étaient animées par l'amour des enfants, si elles n'avaient un vrai cœur de mère, où trouveraient-elles le secret d'intéresser ces petits êtres si mobiles, et de leur faire apprendre avec plaisir les connaissauces précieuses dont la bienfaisante influence s'étendra sur toute leur vie? Nous touchons ici aux nobles facultés, aux sentiments les plus dignes d'estime, puisqu'il s'agit d'intelligence, de dévouement et d'amour maternel. Aussi S. M. l'Impératrice a-t-elle voulu récompenser le mérite hors ligne, et stimuler le zèle et l'affection en faveur des enfants du peuple.... »

Il nous faut renoncer à reproduire les intéressants détails donnés par M. le maire sur l'origine et le caractère de la salle d'asile de Lons-le-Saunier, et l'hommage rendu au zèle du Comité de patronage, qui, sous l'active impulsion de Mme Nau de Beauregard, accomplit sa mission avec une sollicitude exemplaire. Voici du moins les paroles adressées à Mlle Marmier, directrice de l'établissement, par le premier magistrat de la cité :

« Mademoiselle,

« Le corps municipal, dont je suis fier d'être ici l'interprète, a dû s'associer à la haute distinction dont vous êtes aujourd'hui l'objet; il a pris hier, au début de la session trimestrielle et à l'unanimité de ses membres, une délibération dont voici les termes et dont je vous remets l'extrait en forme, pour être joint à vos brevets, à vos médailles, à tous vos titres de noblesse.

« Le conseil municipal, appréciant le dévouement et l'intelligence apportés par Mlle Marmier, dans l'exercice de ses importantes fonctions de directrice de la salle d'asile,

« Décide, à l'unanimité, qu'un témoignage de reconnaissance lui sera présenté, au nom de la ville, par M. le maire, dans la réunion solennelle où il lui sera fait remise de la médaille d'honneur qui lui a été décernée par S. M. l'Impératrice.

« Ce témoignage de reconnaissance et de sympathie, le voici : c'est un exemplaire illustré des Saints Évangiles, édition Curmer.

« J'ai pensé que le livre divin dont votre vie, toute de mansuétude, d'abnégation et de charité, s'était sans doute inspirée, convenait éminemment à celle qui pouvait dire à juste titre aussi : « Laissez venir à moi les petits enfants, « car je suis leur mère par le cœur. »

Dans l'Académie de Nancy, la médaille d'honneur avait été obtenue par Mlle Julie Marchal, directrice depuis vingt ans, de la salle d'asile de Bruyères. M. le recteur Faye, membre de l'Institut; M. Malgras, inspecteur de l'Académie; Mlle Didiot, déléguée

spéciale; MM. les inspecteurs primaires, s'étaient donné rendez-vous dans le modeste bourg.

« L'intéressante cérémonie qui nous réunit en ce moment, a dit M. l'inspecteur Malgras, offre un double caractère : elle nous montre, d'un côté, la simple modestie de l'asile; de l'autre, l'éclat de la pourpre impériale, resplendissant par ses bienfaits jusque dans les plus humbles vallées de nos montagnes. Grâce à la sollicitude toute maternelle de S. M. l'Impératrice pour tout ce qui se rattache à l'éducation de l'enfance, il nous est donné de voir, dans une des localités les plus retirées des Vosges, l'illustre chef de l'Académie de Nancy, l'une des gloires scientifiques de l'Europe. Félicitons-nous-en, messieurs, et remercions l'éminent magistrat de l'enseignement public en Lorraine de la démarche qu'il a bien voulu faire : c'est un hommage rendu au dévouement modeste d'une femme de bien, dont il m'est doux d'avoir plus d'une fois constaté le zèle et l'habileté rares. La récompense qu'elle reçoit aujourd'hui n'est point une récompense ordinaire; elle honore à la fois celle qui la reçoit et le département des Vosges, en même temps qu'elle fait bénir l'auguste main qui la donne.

« Les autorités de cette ville y trouveront un encouragement nouveau; pour des cœurs généreux, c'est l'occasion de se mettre de plus en plus à la recherche de ce qui peut contribuer au bien-être des populations qu'elles administrent : c'est ainsi qu'il est glorieux d'avoir sa part dans l'honorable distinction dont l'asile de Bruyères est l'objet, distinction qui a d'autant plus de prix que, venant de si haut, elle est une preuve irrécusable de l'estime, de la confiance et de l'affection que Mlle Marchal a su inspirer à toutes les personnes qui ont eu occasion de la connaître et d'apprécier ses efforts. »

VISITE

DE Mgnor CAPALTI A LA SALLE D'ASILE DU PASSAGE SAINT-PIERRE.

Un prélat attaché à la mission que remplissait dernièrement, au nom du Saint-Père, le cardinal-légat, a voulu donner un gage de sa sympathie pour les salles d'asile, pendant son séjour à Paris. Il a visité un de nos établissements et exprimé le regret de n'avoir pu accorder la même faveur à d'autres asiles, spécialement à celui que dirige la sœur Maria, rue de Reuilly. Ce fait témoigne des sentiments dont le souverain Pontife lui-même est animé pour l'institution d'éducation chrétienne de la première enfance; il est, à ce point de vue, d'une haute importance.

Nous recevons la lettre suivante au sujet de la visite de Mgnor Capalti :

Paris, le 3 juillet 1856.

Monsieur le Directeur,

L'asile du passage Saint-Pierre, à Paris, est à juste titre privilégié entre tous. Il y a quelques semaines, M. le recteur, accompagné de M. l'inspecteur de l'Académie, et de M. l'inspecteur du 9e arrondissement, auxquels il avait bien voulu m'adjoindre, remettait l'une des médailles de l'Impératrice à Mme Joly, en présence de ses nombreux élèves réunis à l'estrade. Quelques mots bien sentis de la part de M. le recteur, l'émotion de l'heureuse directrice et le silence attentif de l'auditoire, donnaient à cette cérémonie simple un caractère parfaitement approprié à son objet.

Ces jours derniers le triomphe était pour les petits enfants. Le vice-secrétaire du comité central, M. Doubet, qui avait eu l'aimable attention de me prévenir, amenait à l'asile-modèle Monsei-

gneur Capalti, président du comité des salles d'asile de Rome; c'est l'un des prélats attachés à la haute et religieuse mission qu'est venu remplir à Paris Son Éminence le légat *à latere* du Pape, Monseigneur Patrizzi, à l'occasion du baptême du Prince impérial.

Mme Joly ne s'attendait pas à l'honneur de cette visite, mais, avec le calme, la simplicité, l'à-propos qui la distinguent, elle eut bientôt pénétré son troupeau docile de ses propres sentiments, et la séance fut pleine d'intérêt.

Après les politesses d'usage aux visiteurs, les enfants, interrogés sur l'histoire sainte, étonnèrent Monseigneur Capalti par leur développement moral. Ils ne racontèrent pas de mémoire, et à l'appel d'un nom, l'histoire d'Abraham ou celle de Joseph; mais comme on leur demandait un modèle d'obéissance, un exemple d'oubli des injures, ils dirent clairement et avec de naïfs détails le sacrifice du Patriarche et la conduite du fils de Jacob envers ses frères. Le prélat leur adressa lui-même plusieurs questions, et fut toujours satisfait de leurs réponses. Il donna toute son approbation aux moyens ingénieux par lesquels les enfants lisent et comptent à l'estrade; mais ce qui lui causa le plus d'étonnement, et en sa qualité d'Italien il était bon juge, ce fut la leçon de musique: la mesure, la justesse et l'ensemble de tous les exercices obtinrent tous les éloges et particulièrement, comme la chose la plus difficile, les morceaux d'ensemble, où chaque petit groupe fait une partie différente.

A la leçon de grammaire, Mme Joly a prouvé qu'elle savait, comme l'abbé Gaultier, et grâce à cet excellent guide, découvrir dans l'enseignement de la langue maternelle une agréable gymnastique pour les jeunes esprits en les faisant intervenir à la création, pour ainsi dire, de la pensée et de son expression. Cette éducation et cette gymnastique sont appliquées dans l'asile de Mme Joly à l'état rudimentaire que comporte le premier âge avec une remarquable sagacité; mais, nous l'avons déjà dit ailleurs, et nous ne saurions trop le redire à toutes les personnes qui se destinent à la direction des salles d'asile, c'est dans le dévouement surtout qu'on puise l'intelligence et l'énergie nécessaires à cette œuvre de moralisation. C'est ici le cœur qui éclaire l'esprit. Mme Joly appartient de toute son âme et de toutes ses facultés à ce petit troupeau, qui se perpétue en se renouvelant autour d'elle, et elle se trouve grandement récompensée par l'ascendant moral, affectueux, qu'elle exerce sur ses jeunes élèves, et par les résultats qu'elle obtient. Mme Joly a foi dans ses efforts, et sa confiance ne la trompe pas.

Nous avons entendu avec un vif plaisir les détails curieux que Monseigneur Capalti nous a donnés sur les salles d'asile de Rome; mais je n'ai pas à m'occuper ici d'un sujet traité d'une manière si complète dans les rapports de M. Doubet, rapports que publie l'*Ami de l'enfance*, et qui sont également riches de faits étudiés sur les lieux, et de sages et instructives observations.

Agréez, monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

M[me] CAUCHOIS-LEMAIRE,

Déléguée pour l'inspection des salles d'asile de l'Académie de Paris.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

NE FATIGUEZ PAS LES ENFANTS[1].

Monsieur le Directeur,

Permettez que je dise aussi un mot des exigences du système actuel d'instruction.

Et d'abord n'appelons, de grâce, ni à l'école ni à l'ouvroir les enfants au-dessous de sept ans, pour les y condamner à un silence et à une immobilité qui les paralysent. — Vous me direz qu'il est difficile de donner de la liberté et de permettre des jeux dans une classe. Sans doute, et c'est précisément pour cela qu'il faut se garder d'y envoyer de très-jeunes enfants. — Que ne laisse-t-on ces petits au hameau, dans les champs, ou au seuil de leurs portes? C'est bien le moins qu'à la campagne, loin des mauvais exemples, sous le ciel et sous le regard de Dieu, ils puissent s'ébattre à leur gré. Qui les gardera? demande-t-on. Eh! mon Dieu! n'y a-t-il plus de vieilles grand'mères assises au foyer ou filant au soleil? Et ces vieilles ne savent-elles plus surveiller, sourire ou gronder au besoin?

Que si, parmi ces petiots, se trouvait quelque nature exceptionnelle, indocile, rude, fausse, capable de faire le mal et de le communiquer, cet enfant-là, j'y consens, envoyez-le à l'école, afin qu'il y soit discipliné, corrigé s'il le faut, de la main d'un maître. Ce sont les *méchants* que l'on met en prison, mais non pas les *bons*. Or, il semble, en vérité, qu'on se plaise dans l'éducation à retourner cet axiome. Ce sont les enfants violents, impétueux, aux dispositions parfois cruelles, ennemis de la discipline et du joug, ce sont ceux-là qui se dispensent de l'école et qui grandissent dans la liberté de leurs mauvais instincts, comme les sauvageons d'épine dans les bois; et plus tard, on les verra se livrer sans contrainte à toute la fougue de penchants coupables, à des entraînements menaçants peut-être pour la sécurité publique et pour la paix sociale. Les enfants *bons*, au contraire, les enfants « obéissants, dociles, compatissants, » comme disait, il y a quelque temps, dans l'*Ami de l'enfance*, M. de Cormenin, ces enfants-là, pendant la triste longueur des heures de classe, — à l'ouvroir ou à l'école, — per-

1. Voy. les deux derniers numéros.

dront l'élan, la vigueur, la santé du corps et de l'esprit qui auraient été plus tard les précieux instruments du bien, et ils verront s'évanouir en eux *les éléments d'une vie bien pondérée.*

Ainsi, sauf des cas exceptionnels, point d'enfants au-dessous de sept ans dans les écoles ni dans les ouvroirs! C'est pour ces jeunes créatures surtout qu'il faut invoquer cette devise qui était le titre d'un de vos derniers articles, monsieur le Directeur, *mouvement, air, soleil!* Je voudrais que l'administration de l'instruction publique interdît les écoles à ces enfants par des prohibitions impératives.

Et maintenant, les enfants une fois admis dans les classes (écoles ou salles d'asile), efforçons-nous, je vous en prie, de laisser une certaine latitude à la spontanéité de leurs instincts; s'il s'agit de petites filles, c'est alors surtout qu'il faut élargir le cercle trop souvent inflexible tracé par des règlements écrits sous l'empire d'idées abstraites plutôt qu'en présence des réalités. Eh! mon Dieu, messieurs, ce ne sont point des abstractions, des formules ni des chiffres que vous avez à manier dans les écoles, ce sont de vivantes créatures de Dieu. — Respectez donc, dans une mesure légitime, leurs instincts, leurs besoins impérieux, les lois naturelles de leur développement physique et intellectuel. Permettez-leur de temps en temps quelque digression ou même quelque jeu, afin que leur esprit se mette au large; puis, ramenez-les doucement au but; une régularité trop exacte, une continuité trop prolongée d'études les fatiguent et les rebutent.

Je sais que cette observation judaïque d'un règlement immobile est chère en général aux personnes chargées de gouverner les enfants. Pourquoi? pour une bonne raison; elle flatte la paresse, et sert merveilleusement la médiocrité. Elle dispense de l'obligation de mettre à profit toutes les circonstances et tous les instants. Mais depuis quand faut-il sacrifier à la commodité des maîtres l'intérêt bien entendu des élèves?

Un mot encore : ôtons aux divertissements des enfants tout ce qui peut les passionner trop; mais tâchons d'y introduire ce qui développe l'esprit, lui offre une variété agréable, exerce le corps aux arts utiles. Pour amuser les enfants que faut-il? Peu de chose. Changer souvent de place, voilà l'essentiel. Un volant ou une boule leur suffisent. Qu'on ne se mette pas en peine de leurs plaisirs. Ils trouveront par eux-mêmes ce qui leur convient le mieux. Vous n'aurez qu'à les laisser faire, à les observer avec bienveillance, à les modérer au besoin, s'ils viennent à s'échauffer trop.

En résumé, le principe fondamental est celui-ci : mélanger le jeu et l'étude; si la sagesse ne se montre pas avec une certaine discrétion, et avec un visage riant; si l'enfant se fait d'elle une idée triste et sombre, si le déréglement seul se présente à lui sous une physionomie séduisante, vous courez de grands périls, et travaillez en vain.

« Un grand défaut des éducations ordinaires, dit-il, c'est qu'on met tout le plaisir d'un côté, et tout l'ennui de l'autre; tout l'ennui dans l'étude, tout le plaisir dans les divertissements. Que peut

faire un enfant, sinon supporter impatiemment cette règle, et courir ardemment après les jeux? Tâchons donc de changer cet ordre; rendons l'étude agréable; cachons-la sous l'apparence de la liberté et du plaisir.... C'est la sujétion et l'ennui qui donnent tant d'impatience de se divertir. »

Quand on sera suffisamment pénétré de ces vérités, quand on entremêlera en juste proportion l'étude avec le jeu, le repos avec le travail, c'est-à-dire quand on se contentera de suivre et d'aider la nature, on aura moins de petits savants de dix ans, c'est-à-dire moins de perroquets, mais on aura plus d'esprits droits et modérés dans des corps vigoureux. C'est encore Fénelon qui a écrit ces lignes :

« Contentez-vous de les former peu à peu selon les occasions qui viennent naturellement : quand même vous pourriez avancer beaucoup l'esprit d'un enfant sans le presser, vous devriez craindre de le faire ; car le danger de la vanité et de la présomption est toujours plus grand que le fruit de ces éducations prématurées qui font tant de bruit. »

Dans quelles écoles pratique-t-on cette maxime de l'auteur de l'*Éducation des filles?*

Mme A. de N.

Nous sommes d'accord avec Mme A. de N. sur le point fondamental qui la préoccupe; nous croyons avec elle que la santé des enfants doit être l'un des principaux objets des soins de quiconque est voué à la grande œuvre de l'éducation. Comme elle, nous voyons dans les jeunes élèves des salles d'asile et des écoles, les ouvriers, les soldats, les chefs de famille futurs; et nous pensons qu'il faut tout faire pour préparer au pays des serviteurs utiles, pour épargner à chaque membre de la grande famille nationale les épreuves douloureuses, les tentations de murmure contre la Providence auxquelles les exposerait le délabrement des forces physiques. Nous pouvons rappeler ici, et nous sommes heureux d'être parfaitement d'accord à cet égard, avec Mme A. de N., que l'*Ami de l'enfance* s'est précisément élevé avec toute l'énergie dont il est capable (n° de février 1856), contre l'admission dans les écoles des enfants âgés de moins de sept ans; et nous avons lieu d'espérer qu'une décision de l'autorité supérieure sanctionnera tôt ou tard, sous ce rapport, la pensée fondamentale dont notre noble correspondante se fait ici l'interprète.

Cela posé, que deviendront les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de sept ans? Laissons ces petits *au hameau* dit Mme A. de N. Le hameau! Mme A. de N. en évoque l'image avec une verve toute poétique. Mais d'abord, *le hameau* ne se trouve qu'au hameau; ensuite au village même, toute poésie à part, une véritable salle d'asile, c'est-à-dire un lieu de réunion, où, dans toutes les conditions prescrites par une saine hygiène, les jeunes enfants passe-

raient alternativement d'un exercice capable de développer leurs bons sentiments et d'éveiller leur naissante intelligence, à un exercice corporel, une telle salle d'asile paraîtrait préférable à Mme A. de N., nous n'en doutons pas, à ce qu'il faut bien se décider à appeler les polissonneries de la rue et des champs; dans un corps vigoureux et robuste, cultiver l'âme chrétienne, c'est là, ce nous semble, l'idéal qu'il faut poursuivre.

Or, en parlant de salles d'asile, nous répondons par avance aux justes préoccupations de Mme A. de N. Ce n'est certes pas à une salle d'asile digne de ce nom, à une salle d'asile telle que la veut le comité central, telle que la comprend l'*Ami de l'enfance*, que s'applique la critique dirigée contre « les règlements écrits sous l'empire d'idées abstraites, plutôt qu'en présence des réalités. » La *méthode* des asiles est précisément le résultat de l'observation *des instincts, des besoins impérieux, des lois naturelles du développement physique et intellectuel des enfants*. La salle d'asile, bien conduite, c'est l'ordre dans le mouvement et le mélange continuel du jeu et du travail; c'est le libre élan sous la discipline indulgente qui double les forces en en régularisant l'essor, c'est la perpétuelle mise en scène des facultés personnelles et spontanées de la maîtresse et des élèves.

Mme la comtesse A. de N. et Fénelon peuvent être satisfaits; quand ils exposent leurs idées, nous leur disons : « Regardez la salle d'asile. »

DES ORGUES DANS LES SALLES D'ASILE.

M. Doubet nous communique la lettre suivante qui lui est adressée par Mme Frappaz.

Monsieur,

Dans les nombreux et utiles voyages que vous avez entrepris dans l'intérêt général des salles d'asile, n'avez-vous pas remarqué combien le chant des enfants change et se dénature par suite de l'accent de la localité, ou de la voix plus ou moins harmonieuse de la personne qui dirige les exercices, si bien qu'on a quelquefois de la peine à reconnaître l'air que les enfants croient chanter? Vous vous rappelez, monsieur, l'histoire de ce voyageur qui, voulant se rendre compte des droits de change dans les États d'Allemagne et d'Italie, ne trouva plus rien à son retour de la somme qu'il avait seulement changée en monnaies de chaque pays. Eh bien! je crois qu'au contraire il serait possible au compositeur d'un des airs chantés généralement dans nos asiles de recueillir autant de variantes de son air qu'il aurait fait de stations dans son tour de France.

Il n'est même pas besoin de voyager pour observer ces variations dans le chant des enfants. Ma mère, qui a exercé pendant plusieurs années les fonctions de dame inspectrice du même asile, a vu changer maintes fois la nature du chant, suivant les directrices qui se sont succédé. Et nous avions pensé que pour obvier à

cet inconvénient, il serait bon d'avoir, dans chaque asile, un petit orgue de Barbarie dont le cylindre offrirait les principaux airs en usage. Quel encouragement en résulterait pour les enfants! Quelle récompense ambitionnée par les plus sages que de tourner la manivelle! A son tour, quel repos pour la voix si perpétuellement exercée des maîtresses!

Dans le cas où ces légères remarques vous paraîtraient fondées, voici, monsieur, les renseignements que j'ai pris auprès d'un des premiers facteurs d'instruments de Paris.

Pour 50 francs, on peut avoir un orgue de Barbarie dont le timbre est assez fort pour accompagner la voix des enfants et dont le cylindre offre dix airs; mais c'est l'orgue de Barbarie le plus ordinaire et tel qu'on l'entend dans la rue.

Pour 70 francs, on peut avoir un petit orgue portatif, se posant sur une table, dont le cylindre offre dix airs également, mais dont le son se rapproche beaucoup de ces orgues d'accompagnement qu'on a dans les catéchismes. Ce serait, je crois, justement ce qu'il faudrait pour nos asiles.

Enfin, pour 100 francs, on aurait un orgue grand comme un petit secrétaire, et auquel on peut adapter deux ou trois cylindres à dix airs chacun. Mais le son se rapprochant de l'orgue de Barbarie ne vaudrait pas la qualité du son de l'orgue d'accompagnement.
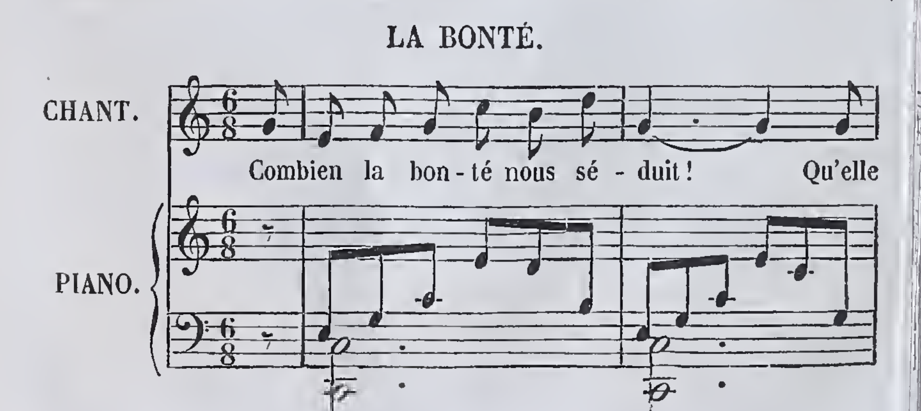
En donnant les airs notés au facteur, il se charge de composer les cylindres. Il en coûterait seulement 4 francs par air particulier qui ne se trouverait pas dans le catalogue des airs notés pour les orgues de Barbarie. Cette dépense, une fois faite, servirait à toutes les orgues destinées aux asiles.
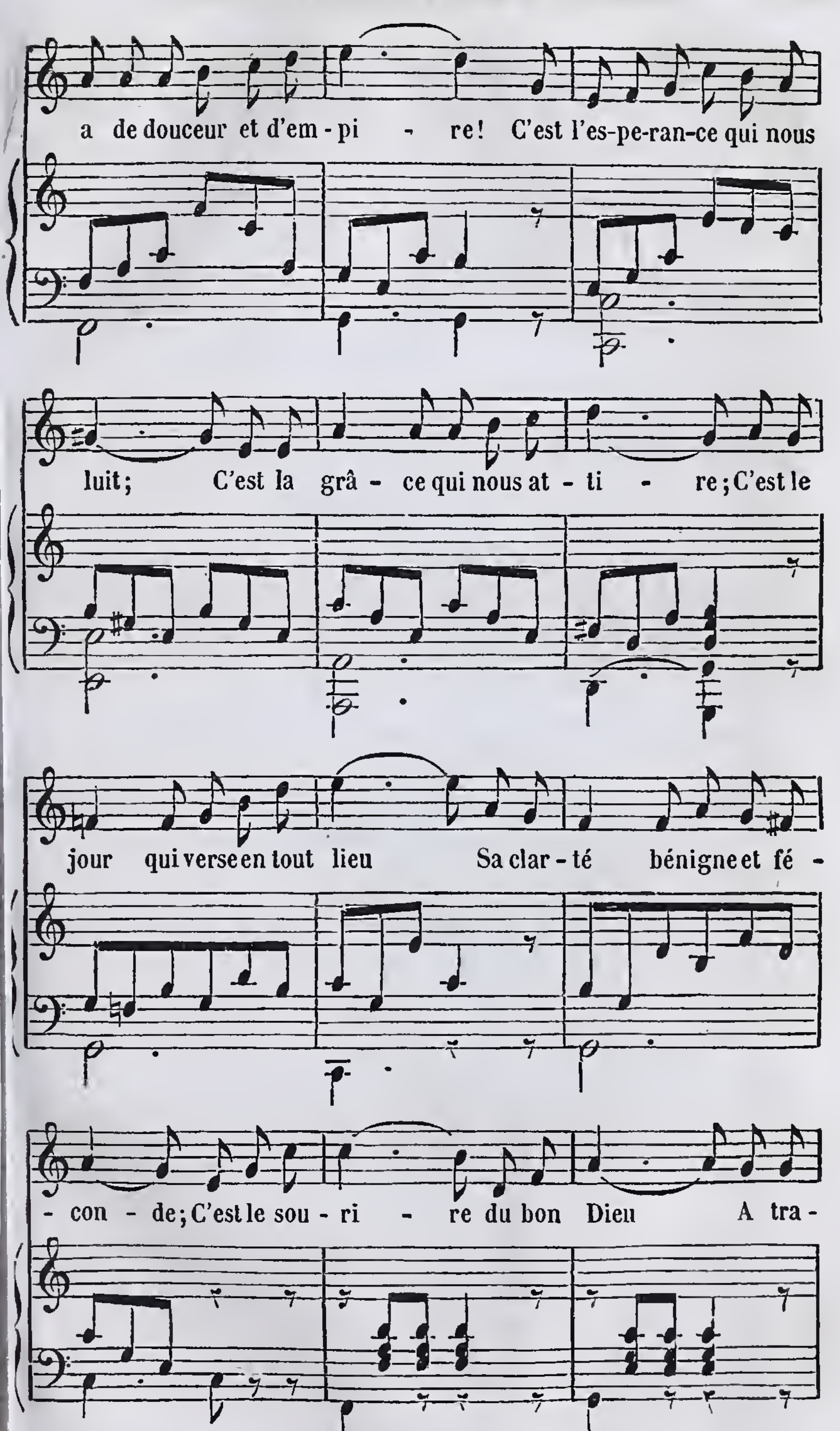
J'espère, monsieur, qu'avec votre bienveillance accoutumée, vous voudrez bien accueillir cette lettre en faveur des motifs qui l'ont dictée : le bien de nos chers enfants et le perfectionnement des asiles de France.
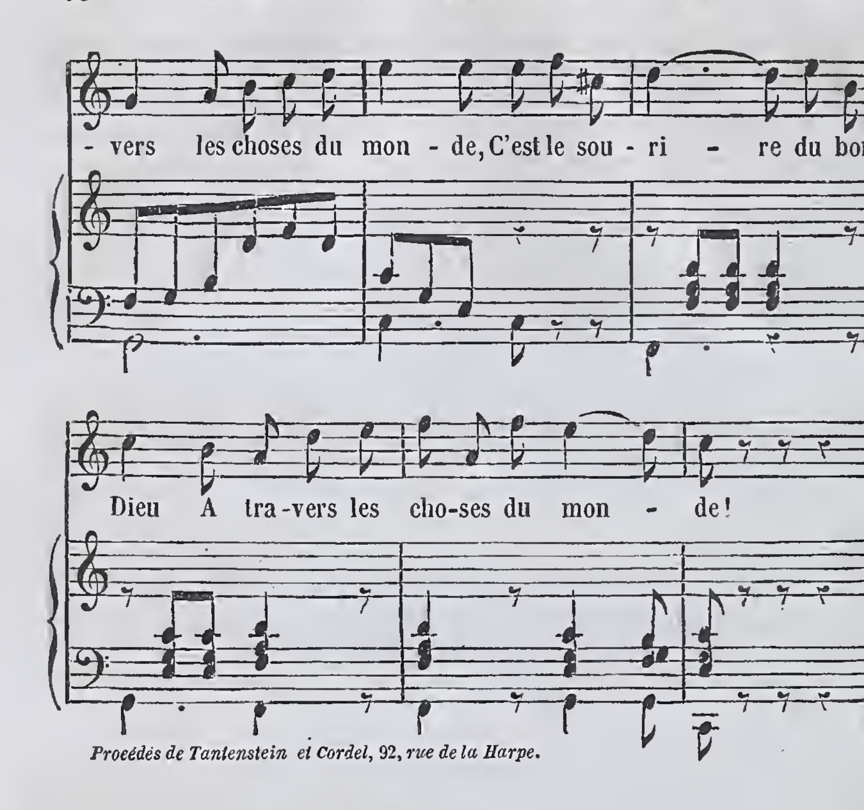
Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Mme J. FRAPPAZ.

LA BONTÉ.




a de douceur et d'em - pi - re! C'est l'es-pe-ran-ce qui nous
luit; C'est la grâ - ce qui nous at - ti - re; C'est le
jour qui verse en tout lieu Sa clar - té bénigne et fé -
- con - de; C'est le sou - ri - re du bon Dieu A tra -



Oui la bonté, grâce du ciel,
Fleurit dans la nature entière;
Mais son séjour habituel
Est le cœur d'une tendre mère.
C'est là, dans ce milieu d'honneur,
Qu'elle s'accroît et fructifie,
Comme aux mains du *bon serviteur*
Le *talent* que Dieu multiplie.

Les saints avaient cette vertu
Qui soutient, relève et console;
Et le monde, qu'ils ont vaincu,
Leur a décerné l'auréole!
Leur foi, leur courage indompté
Triomphaient du glaive et des flammes;
Mais c'est leur touchante bonté
Qui seule à Dieu gagnait les âmes!

Être bon, c'est donner du sien;
Mais, entre grands et petits frères,
L'un donne sa force et son bien,
L'autre ses vœux et ses prières.
De ces dons, où le cœur se plaît,
Le nom seul fait la différence :
Le premier se nomme bienfait,
Et le second reconnaissance.

Tant qu'un reste de ce trésor
Brille en un cœur, même coupable,

Dieu le supporte et trouve encor
En lui quelque chose d'aimable.
C'est que le Fils qu'il aimait tant
Fut la bonté par excellence !...
Mais, avec Jésus, le méchant
A perdu toute ressemblance.

On n'a pas tout l'esprit qu'on veut,
Et l'on ne saurait tout connaître;
Mais il faut vouloir ce qu'on peut,
Et l'on est bon dès qu'on veut l'être.
Un seul acte de bon vouloir
Surpasse toutes les louanges,
Et met en émoi pour le voir
Dieu, son paradis et ses anges !

ÉDOUARD JACQUES.

VARIÉTÉS.

RAPPORTS SUR LA SITUATION DES SALLES D'ASILE D'ITALIE.

II. TOSCANE (PISE).

Monsieur le Ministre,

Les salles d'asile de Pise sont, parmi toutes celles d'Italie, les lus anciennes et les plus intéressantes à visiter.

En 1833, un homme recommandable de la ville, M. Louis Frassi, vec le concours d'une dame étrangère, résidant alors à Pise et ont le nom respectable se rattache à beaucoup d'œuvres intelli-entes de bienfaisance et d'éducation, ouvrit un asile de charité *Asilo infantile di Carità*) aux petites filles de la classe ouvrière t pauvre. On ne tarda pas à organiser une société de souscrip-eurs; et bientôt on eut une seconde salle d'asile destinée à rece-oir les garçons.

Dans les États Sardes, comme généralement en France, on réu-it dans le même établissement, sans qu'ils soient mêlés, toutefois, es enfants des deux sexes de 2 à 6 ans; mais, à partir de la Tos-ane, en avançant vers le midi de l'Italie, nous trouverons toujours es salles d'asile distinctes pour les garçons et pour les filles. Les romoteurs de l'institution ont dû plier devant des préjugés que ulle part, du reste, ils ne partageaient.

« La question de la réunion de ces enfants a été discutée et ap-rofondie dès l'origine des salles d'asile. En balançant toutes choses, n s'est décidé pour le système actuellement suivi comme plus mo-al, plus *éducatif*, plus économique et plus profitable pour les en-ants chez lesquels il produit beaucoup d'émulation, de gaieté, de ordialité et d'entrain [1]. »

1. Voir *Histoire d'une salle d'asile* (*lettre* XII).

Pourquoi renoncer, en effet, sans un motif fondé, au moyen d'apprendre, sans affectation et par le cours naturel des choses, à de petits enfants de sexe différent, quelle réserve délicate devra présider toute leur vie à de mutuels rapports ?

La séparation des sexes est raisonnable et nécessaire dans des établissements d'instruction proprement dite, dans les écoles, par exemple, où les enfants ont déjà atteint leur septième année ; mais elle est nuisible à l'esprit de famille et à la politesse des mœurs, sans rendre celles-ci meilleures, lorsqu'elle est portée à l'excès et imposée sans discernement. L'observateur ne peut manquer, en Italie, d'arriver à ces conclusions.

Quand les salles d'asile réunissent les deux sexes dans les mêmes exercices, elles restent fidèles à l'esprit qui doit inspirer une institution où la vie en famille ne doit pas cesser d'être considérée comme le type et comme l'instrument de l'éducation. Les établissements anciens, au contraire, s'ils veulent préparer à l'esprit de famille, ne peuvent le faire que théoriquement et en commençant par l'isolement de ses membres. C'est tout un autre ordre d'idées, et l'on s'explique facilement les oppositions que rencontre une œuvre d'éducation aussi nouvelle que l'est la salle d'asile.

Si l'on juge de l'opportunité des salles d'asile d'après les lacunes que présente la vie de famille dans un pays, certes l'Italie devrait se couvrir de ces écoles maternelles, et ne pas attendre que l'exemple des familles étrangères soit, en quelque sorte, comme on peut le remarquer depuis une vingtaine d'années, le seul principe de réforme et d'amélioration en un point si capital.

En 1845, nous visitâmes, avec le plus vif intérêt, les deux asiles de Pise que dirigeaient des dames laïques extrêmement capables et dévouées : tout y était aussi parfait que possible. On n'éprouvait qu'un seul regret : celui de voir l'abstention, l'éloignement volontaire du clergé. L'autorité religieuse a toujours pu décider, en dernier ressort, pour ce qui concerne le fond même de l'enseignement religieux ; seulement elle voulait protester contre la présence d'une personne appartenant à un culte dissident, et qui exerçait une sérieuse influence sur les méthodes suivies à l'asile. Le clergé s'était aussi laissé effrayer des procédés nouveaux, procédés appropriés à l'âge et aux facultés des enfants, qu'on avait substitués, dans l'enseignement religieux et moral, aux formes sous lesquelles, au début de l'œuvre, les ecclésiastiques distribuaient eux-mêmes l'instruction.

Si l'on regrettait alors d'avoir été devancé, dans cette œuvre si nécessaire de charité et d'instruction, par des influences devenues suspectes, il eût été plus logique, plus habile, plus utile surtout, de prendre, en entrant dans une société de souscripteurs ouverte à tous, un ascendant d'ailleurs naturellement accordé à des hommes que leur caractère recommande à l'estime publique. Cette réflexion peut s'appliquer également à tous les pays.

D'après les règlements qui, depuis ces dernières années, placent l'enseignement primaire sous la surveillance presque exclusive

lu clergé, les salles d'asile, en Toscane, ont, comme les écoles, pour tout enseignement religieux, une ou deux leçons de caté- chisme par semaine, données par le curé de la paroisse ou l'un le ses vicaires. Les directrices doivent se borner à faire apprendre a lettre du catéchisme. Les rôles sont complétement changés. Au ieu de ces entretiens familiers où excellait l'admirable directrice le l'asile des petites filles, Mlle Bicci, sur le texte qu'avait en- seigné l'ecclésiastique, au lieu de ces causeries maternelles qui pénétraient ces jeunes intelligences et développaient dans ces jeunes cœurs le sentiment et la volonté du devoir, on n'entend plus main- tenant qu'un échange de demandes et de réponses entre ces petits enfants et les femmes qui dans l'asile doivent remplir le rôle de mères.

J'ai assisté plusieurs fois au catéchisme hebdomadaire, et voici invariablement l'ordre suivi à l'asile comme dans les écoles :

L'ecclésiastique fait réciter textuellement à un certain nombre d'enfants toutes les réponses du catéchisme que les directrices ont dû faire apprendre à leur classe. A chaque réponse, le prêtre cher- che à s'assurer que l'enfant a compris. Si l'élève laisse voir que le sens des mots récités n'a pas été saisi par son intelligence, l'ecclé- siastique lui donne une explication souvent trop élevée pour l'âge du petit sujet; les femmes seules, je ne dirai pas connaissent, mais peuvent parler le langage qui convient aux enfants dont l'en- seignement, jusqu'à sept ans, leur appartient, pour ainsi dire, de droit divin. Pendant l'explication, l'enfant qui apporte souvent plus de combinaisons qu'on ne croit dans ses procédés, s'attache à retenir par cœur les propres termes qu'il sait qu'on lui de- mandera; il les répète avec assurance et l'on passe à une autre demande et à un autre élève. C'est exactement la méthode des écoles où l'on a un programme fixe à faire parcourir, en un espace de temps déterminé, à un nombre d'élèves beaucoup trop grand pour le système individuel.

Ce n'est plus l'asile, ce n'est plus la famille où il faut, non pas que la mère ait seulement rempli sa tâche, accompli son devoir, mais encore qu'elle ait réussi auprès de tous ses enfants, quelle que soit entre eux la différence d'intelligence.

Autrefois, les enfants des asiles, à Pise et généralement en Toscane, répondaient non-seulement aux demandes textuelles du catéchisme du diocèse, aussi bien et mieux qu'aucun des enfants de toute autre école; mais ils pouvaient être interrogés, soutenir de petites conversations sur les points de doctrine et de morale chrétienne, à leur portée, sur les fêtes de l'Église et les principaux faits de l'histoire sainte. Aujourd'hui, dans toutes ces matières, ils ont subi le niveau routinier des élèves des écoles. La vie des salles d'asile en souffre sensiblement; car, le fond des récits les plus intéressants venant à manquer aux directrices, elles ont peu à peu perdu l'habitude de ces récits qui sont l'âme de la salle d'asile. C'est une remarque que l'on ne peut s'empêcher de faire,

dans toute la Toscane, même en voyant encore l'extérieur de bons établissements.

Vous avez pu remarquer, monsieur le Ministre, que l'asile des petites filles a été ouvert le premier, et les élèves y sont aussi en plus grand nombre. Cela tient à ce que les fondateurs de l'œuvre avaient à remplir, en effet, une lacune complète dans l'instruction primaire. Il n'y a point à Pise d'écoles primaires de filles. Il existe seulement un établissement appelé *scuole normali* où sont admises 200 jeunes filles de 8 à 20 ans et plus, sous la conduite de bonnes personnes qui, toute la journée, les tiennent occupées à des travaux de leur sexe et à réciter des prières. Un certain nombre des plus intelligentes apprennent à lire, et l'une d'entre elles peut de temps en temps faire une lecture pieuse à haute voix.

L'aspect seul de cet immense ouvroir, et le mélange d'âges si différents, m'ont paru confirmer ce qui m'avait été dit de l'esprit de routine qui règne dans tous les détails de cette fondation municipale. Le plus grand nombre des jeunes filles y est attiré par l'appât de 12 dots de 65 à 70 francs qui doivent être données, d'après les règlements, chaque année, à celles qui se font remarquer par leur bonne conduite et leur assiduité. On ne peut obtenir qu'une seule fois cette récompense.

Les garçons ont depuis longtemps à Pise une école mutuelle gratuite de 200 élèves placée sous l'excellente direction d'un ecclésiastique, et entretenue, comme les asiles, par une société particulière.

Il importait donc d'ouvrir avant tout l'asile des petites filles, et, par le même motif, on fut conduit à les garder au delà de l'âge habituel des enfants reçus dans ces établissements, c'est-à-dire que l'on eut et que l'on a encore, à l'asile des filles, trois divisions.

La première classe comprend les enfants de 2 et demi à 6 ans; la deuxième classe de 6 à 10 ans; la troisième classe de 8 à 15 ans.

On avait même organisé des écoles du dimanche pour les filles adultes. C'est, on le voit, sous le nom général d'asile, tout un système d'instruction et d'éducation pour les filles pauvres.

Mlle Calandrini avait encore pensé aux jeunes filles de la classe aisée, et avait ouvert, à ses frais, une autre salle d'asile où l'on payait 2 fr. par mois. Cette école était très-bien conduite et a duré tant que la fondatrice a pu la surveiller et la soutenir de ses propres deniers. Aujourd'hui, il existe une autre classe-asile payante tenue par Mlle Bicci, que j'ai déjà nommée avec éloges.

L'asile gratuit des filles est situé dans une des dépendances de la propriété communale de *San Michele*, où sont également établies les *scuole normali*.

Dans la division des petites, c'est-à-dire dans l'asile proprement dit, je n'en ai trouvé que 65 présentes sur 90 admises.

Là, point de gradins ; toutes les élèves sont sur de petits bancs, ayant devant elles, fixée à une petite table longue, leur boîte à parfilage ou même leur petit travail de tricot ou de crochet.

On fait les petits exercices mécaniques de l'asile; on apprend un peu de lecture au tableau, on chante, on récite quelques chapitres du catéchisme. Les enfants sont initiés aux premiers éléments de l'histoire naturelle, aux premiers faits de l'histoire sainte, à la nomenclature, c'est-à-dire à la connaissance des choses usuelles, et on observe une grande discipline.

Dans la division des enfants de 6 à 10 ans, on trouve encore les tables à travailler, mais plus larges, parce qu'on écrit. Après l'exercice de lecture, on monte au gradin où les élèves apprennent l'orthographe des mots en désignant les lettres qui doivent servir à composer ceux que la maîtresse leur indique. Une d'entre elles place en effet des caractères mobiles sur un appareil ou espèce de tableau à rainures destiné à ce petit travail qui intéresse fort les enfants. Dans beaucoup de nos salles d'asile, cet excellent exercice est aussi en usage.

Les élèves de cette division, comme celles de la troisième, ont toujours bien répondu aux questions faites, en notre présence, sur les diverses matières de l'enseignement qui convient à leur âge respectif et à leur condition. Elles répondent aussi avec exactitude pour ce qui est du catéchisme.

Le travail manuel est l'objet d'une grande préoccupation de la part de l'administration. C'est ce que nous trouverons dorénavant dans toutes les salles d'asile d'Italie, même chez les petits garçons. Sous ce rapport, je dois l'avouer, nous avons à profiter pour nos établissements de l'exemple qui nous est donné par les Italiens. Tous les fondateurs d'asile, dans la Péninsule, sont des réformateurs que les défauts particuliers de leur pays ont frappés; ils ont porté tous leurs efforts vers ces points-là. Outre cette considération, il y en a une autre qui nous concerne également.

Il est d'une grande importance d'occuper tous les moments en dehors des exercices et de la récréation proprement dite; je veux parler de ces longues heures d'attente du matin et du soir, où il y a du désœuvrement et une immobilité contre nature à cet âge. C'est une très-bonne chose que d'associer aux travaux intellectuels que l'on demande aux enfants, soit de l'asile, soit de l'école, la pratique du travail manuel qui, pour la plupart, sera celui de toute leur vie. Ils prennent intérêt à ces petits ouvrages dont ils voient le résultat immédiat. Combien de fois, en Italie, n'avons-nous pas vu les élèves de l'asile tout fiers d'avoir une petite réserve de bas et de chaussure rangés dans l'armoire de chaque classe pour être distribués aux plus nécessiteux[1].

La division des *grandes*, de 8 à 15 ans, est un véritable ouvroir de 40 à 50 élèves, empruntant à l'asile la partie applicable de ses procédés. Le chant, qui est remarquable dans toutes les classes, a quelque chose de ravissant dans cette dernière section ; et quelle portée morale peut avoir cet exercice jusque dans les familles , où

1. A Pise, le produit du travail des enfants des deux salles d'asile figure aux recettes du budget pour une somme de quelque importance.

se répètent et se propagent ainsi des chants moraux et religieux !

Il y a certainement en France des contrées où l'on est bien doué sous le rapport musical; mais jamais nous n'avons entendu, comme à Pise, des enfants de 8 à 10 ans faire d'eux-mêmes au motif que toute la classe chantait les variantes les plus harmonieuses. Il faut dire que la plupart des maîtresses ont des voix remarquables et une grande habitude du chant ou beaucoup de facilité.

Le gradin est demi-circulaire et la courbe en est un peu resserrée, ce qui rend très-sensibles les inconvénients de cette forme. Que le gradin demi-sphérique présente des avantages pour la surveillance et pour les leçons, on peut l'accorder, mais les enfants se trouvent trop rapprochés de ceux qui leur font vis-à-vis. Ils respirent bientôt un air vicié par leurs haleines si voisines.

Le local, dans son ensemble, est peu favorable; une partie se trouve au premier étage, et les salles, quoique grandes, sont mal éclairées et peu aérées. L'air ne pénètre pas assez librement non plus au rez-de-chaussée, dans les réfectoires et préaux. Ce sont les cloîtres d'un ancien couvent. — La société obtient ce local gratuitement de la municipalité.

Pour les garçons, on avait pu choisir un meilleur quartier et une maison plus salubre, dans laquelle je les ai vus établis assez convenablement. Au reste, une construction spéciale s'élevait alors dans une partie très-aérée de la ville pour les y transporter définitivement.

C'est une des mesures les plus impérieusement réclamées à Pise que celle d'un local vaste et salutaire pour les réunions d'enfants. Car la jeune population y est peu florissante sous le rapport de la santé; le scrofule y est presque général et peut être attribué à la mauvaise nourriture du peuple, en même temps qu'à l'air humide et épais des plaines marécageuses qui entourent la ville. Le climat de Pise, par les qualités mêmes qui le font apprécier et rechercher dans certaines maladies et dans certaines conditions de vie données, est peu favorable à la santé du commun des hommes, qui y vivent en toute saison et sans aucune espèce de régime.

Ici les adversaires les plus prononcés de la coutume de donner chaque jour la soupe aux enfants de l'asile sont désarmés. D'ailleurs les fondateurs de l'œuvre ont eu, dès l'origine, l'excellente pensée de provoquer chez les parents des enfants de l'asile un peu aisés, des souscriptions ou des parts de souscription proportionnées à leurs facultés. De plus, on reçoit aussi d'un certain nombre de propriétaires des dons en nature, surtout de denrées qui peuvent servir à la nourriture des enfants.

Les garçons étaient en deux classes seulement. Dans la première division, j'ai compté 40 enfants de 2 et demi à 5 ans; dans la deuxième, 69 de 5 à 9 ans. — Après cet âge, ils passent à l'école mutuelle. — Chacune de ces classes est gouvernée, comme à l'asile des filles, par une maîtresse et une aide. A chaque asile, il y a une servante et une cuisinière.

Les exercices d'instruction et de gymnastique se font, dans l'un et l'autre asile, d'après les meilleures méthodes. Je crois cependant que le système suivi pour apprendre à lire est un peu compliqué de termes scientifiques qui ne sont pas toujours compris d'aussi jeunes enfants. Du reste, cela a peu d'inconvénients avec l'italien où la lecture est loin de présenter les difficultés de prononciation que l'on rencontre dans notre langue.

Dans les deux salles d'asile, on reçoit les enfants de huit heures du matin à la chute du jour. — La journée est partagée à très-peu de chose près comme dans nos salles d'asile. Les marches sont un un peu plus lentes et silencieuses. En vérité, ces enfants n'ont ni assez d'air, ni assez de mouvement.—A midi, on mange la *minestra* de l'établissement, et, à quatre heures, le morceau de pain qu'on a apporté de la maison. Il y a toujours une heure donnée au sommeil pour tout ce qui est au-dessous de dix ans. On dort la tête appuyée sur la table. C'est un véritable exercice.

Dès 1854, M. Frassi avait fait élire par l'assemblée des souscripteurs une commission administrative ainsi organisée:

Une dame présidente.
Une vice-présidente.
Une économe ou intendante.
Un trésorier.
Un secrétaire.

Cette organisation est restée la même; les noms de personnes ont seuls changé. Encore, le secrétaire actuel, M. Ceramelli, qui a remplacé dans cette charge M. Frassi, était son ami, son coopérateur des plus ardents et des plus appréciés. C'est un esprit élevé, ferme et constant dans l'amour et la pratique du bien public; un de ces caractères honorables et aimables dont le zèle soutenu, mais toujours inoffensif, sert bien utilement les œuvres, en ne donnant jamais prise à leurs adversaires systématiques.

Le comité de l'inspection est composé de seize dames inspectrices et de quatre inspecteurs, tous fort exacts à remplir les fonctions dont ils ont bien voulu se charger. J'en dirai autant du comité des médecins de l'asile. — Les observations auxquelles donnent lieu ces diverses inspections sont consignées sur un registre spécial. Les registres d'admissions et de présences quotidiennes des élèves sont tenus avec beaucoup de ponctualité.

On conserve aux archives le journal que tenait autrefois Mlle Bicci lorsqu'elle dirigeait l'asile gratuit. C'est un véritable petit chef-d'œuvre d'observations sur les caractères, sur les progrès moraux et intellectuels de ses élèves. On voit dans ce recueil tout ce que la direction intelligente et consciencieuse d'une salle d'asile demande de qualités de l'esprit et du cœur; tout ce qu'elle exige d'efforts sur soi-même, de vertu religieuse et en même temps d'habileté à manier toutes ces petites individualités naissantes. Aujourd'hui le journal se remplit encore avec exactitude; mais, en général, ce sont des sommaires quotidiens de ce qui s'est fait dans

chaque classe pour les exercices, les leçons et les petites particularités extérieures qui peuvent survenir.

Les salles d'asile admettent plus de 400 enfants, 240 filles et 180 garçons. — Je n'ai trouvé présents que 170 filles et 100 garçons. Je crois que l'effectif habituel, dans nos bonnes salles d'asile, est plus satisfaisant que celui de Pise; en général les absences sont de 15 à 20 sur 100.

Ainsi, en réunissant le nombre des enfants des asiles à celui des élèves de l'école mutuelle, on voit que la charité privée a ouvert et soutient depuis plus de vingt ans, pour 500 enfants des deux sexes de 2 à 15 ans, un ensemble complet d'établissement d'instruction, d'éducation et d'assistance alimentaire.

Le budget de 1852, porté ici en note, présente des chiffres et des détails qui suppléeront à diverses autres observations dont je n'ai pas voulu surcharger ce rapport[1].

J'ai sous les yeux un certain nombre de budgets antérieurs où l'on remarque que la dépense ne dépasse pas habituellement les recettes, comme cela est arrivé en 1852 d'une manière assez notable, puisqu'on a dû retirer des fonds ou du moins les intérêts de fonds placés à la caisse d'épargne.

Cette dernière circonstance peut tenir en partie à ce que les familles israélites de la ville, qui sont généralement fort aisées, n'ont plus contribué aux souscriptions et loteries, depuis qu'on a décidé dernièrement qu'aucun membre de ces familles ne serait admis à faire partie d'une des commissions de loterie ou de concert en faveur des salles d'asile. Et cependant les juifs, qui, d'après les lois de Léopold, jouissent en Toscane de tous les droits de citoyens, vivent en très-bonne intelligence avec la population catholique. Ils ont ensemble des relations si habituelles qu'au moment du tremblement de terre qui, en 1845, vint jeter l'épouvante dans la ville de Pise, on vit les juifs, sortis de leurs maisons, réfugiés comme tous les autres habitants, pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, sur les places publiques, se prosterner à la manière des chrétiens, faire presque tous le signe catholique de la croix, et se précipiter dans les églises.

Les israélites de Pise ont une petite salle d'asile pour les enfants pauvres appartenant à leur culte. C'est une réunion religieuse, scolaire et de travail manuel de 12 petites filles et 10 garçons, de 3 à 8 ans, dans d'assez bonnes conditions.

Si la commune de Pise avait adopté comme siennes les salles d'asile en exercice, la charité privée aurait pu créer de nouveaux établissements dans des quartiers qui sont dénués d'écoles, et arriver à un nombre d'élèves bien instruits, bien élevés, en proportion plus satisfaisante avec une population de 22 000 âmes; mais, jusqu'ici, les espérances à cet égard n'ont pas été réalisées. Cette détermination serait digne toutefois d'une ville remarquable et célèbre pour plusieurs de ses établissements charitables et d'enseignement.

1. Voy. la page ci-contre pour le tableau.

RECETTES.	lires[1].	DÉPENSES.	lires.
En caisse au 31 décembre 1851	117	Traitements et gages des directrices, des aides et des servantes	4460
Arrérages de souscriptions	526	Dépenses de la *minestra*. (La portion revient à 4 centimes.)	2465
Souscriptions de 1852	3060	Réparations au local des petites filles	620
(Chaque souscription est de 2 *francesconi*, c'est-à-dire de 10 fr. 80 c. Il y a plus de 500 souscripteurs :)		Dépenses de perception	130
L'œuvre de *la charité*	333	Loyer de l'asile des garçons. (Une partie est sous-louée; voir aux recettes.)	780
Subventions de la confrérie de la Miséricorde	40	Dépenses pour l'instruction et diverses	887
Souscriptions spéciales pour la *minestra*	216	Gratifications, récompenses et frais de suppléance des maîtresses	547
Produits du travail dans les deux asiles	430	Dépôts faits à la caisse d'épargne au profit des maîtresses, sous-maîtresses et servantes, pour l'époque où elles quitteront le service de l'asile	435
Produits divers	60	Dépôts à la caisse d'épargne au nom des jeunes filles, élèves de l'asile, qui ont mérité d'être récompensées	60
Vente de billets et d'exemption des visites du jour de l'an	334		
(Dans un grand nombre de villes d'Italie, on est convenu de s'exempter de faire les visites du jour de l'an moyennant une aumône faite à quelque œuvre de charité. Les noms des personnes qui ont versé cette aumône sont publiés dans un journal.)			
Loterie d'objets mis en vente	1445	Total des dépenses	10384
Tombola	895		
Produit net d'une représentation donnée au théâtre royal de Pise par les étudiants de l'Université	957	Report des dépenses en chiffres ronds : 10384 lires, soit	9350
Produit d'une représentation donnée par la Société philodramatique de Pise	65	Report des recettes (idem) : 10204 lires, soit	9184
Subvention communale	500	Excédant de dépenses	166
Offrandes diverses	410		
Sous-locations	316		
Fonds retirés de la caisse d'épargne. Ce sont les intérêts d'un capital provenant de souscriptions particulières pour la construction d'un asile qui portera le nom de Louis Frassi	500		
	10204		

1. La lire toscane vaut à peu près 90 c.

En effet, l'instruction secondaire a les écoles publiques de San-Michele et le séminaire, ainsi que des établissements privés ; l'en-

seignement supérieur a les leçons de l'Université, qui a toujours compté des professeurs dont le nom fait autorité dans les sciences. Quant à la charité, outre les établissements publics dont nulle ville catholique n'est dépourvue, Pise possède un mont-de-piété gratuit, comme ils le sont tous en Italie, une caisse d'épargne et de nombreuses sociétés particulières. Parmi ces dernières, on peut citer hors ligne la compagnie de la Miséricorde, dont font partie des hommes de toutes les classes. Les membres de cette société ont l'obligation, à toute heure du jour ou de la nuit, au premier coup d'une cloche bien connue dans ses divers avertissements, d'accourir, ou pour porter secours à un blessé qui leur est signalé, ou pour transporter un homme frappé de mort subitement sur la voie publique. Ils vont aussi assister corporellement les malades à domicile. Cette œuvre, pour ainsi dire nationale en Toscane, répondant admirablement à un besoin qui est en tout temps le même, n'a pu et ne pourra jamais vieillir.

Toutefois, si la charité et l'instruction ont toujours le même but à atteindre, les mêmes objets à embrasser, les besoins et les ressources changent avec le temps. Pise est une ville historique; elle a plus de peine qu'une autre à revêtir les nouvelles formes, et cependant elle y arrive. Entre cent autres preuves, je n'en veux présenter qu'une seule, qui touche à une œuvre d'instruction et de charité.

En 1845, je demandais des renseignements sur une société mixte de laïcs et d'ecclésiastiques, qui s'occupait de faire le catéchisme à un certain nombre d'enfants qu'on réunissait de temps en temps, le dimanche, dans une chapelle de la ville. Cette bonne œuvre était faite de manière à offrir peu d'attrait aux enfants, qui y venaient le moins possible; et d'ailleurs ce n'était guère qu'un accessoire dans les obligations de la confrérie, qui était avant tout une société de prières et d'expiation très-rigoureuse dans ses pratiques de pénitence en commun. Je fus conduis à l'une des réunions qui avaient lieu le soir, à nuit close, dans la chapelle Sainte-Euphrasie. Là, une dizaine de confrères, dont deux ou trois ecclésiastiques, récitèrent d'abord le rosaire et un office particulier; puis, toutes portes fermées, toutes lumières éteintes, après s'être placés chacun à une certaine distance de ses voisins, pour que personne ne fût atteint par un autre, tous se frappèrent pendant toute la durée de la lente récitation du *Miserere* avec un instrument de discipline bien connu dans les écoles d'un autre régime. Et ce fut long, et ce fut violent tout ce bruit de cordes à nœuds retombant sur des épaules nues! Vers la fin du psaume, les voix allaient s'affaiblissant par degré, sans que les coups parussent moins forts ni moins pressés.

Le psaume et la pénitence achevés, les lumières reparurent, et chacun avait repris sa place; mais seul, simple témoin, je restais encore sous le poids de mon émotion, en présence de la sincérité et de l'énergie des sentiments austères de cette réunion d'hommes. Cependant, malgré mon admiration vraie pour cette œuvre de

conviction, je ne pouvais me dissimuler que dans ce genre de ferveur religieuse, il n'y avait plus à attendre de prosélytisme, et que cette énergie aurait pu être appliquée à une des œuvres si populaires de notre temps, où les jeunes gens, les hommes qui y prennent part trouvent autant d'avantages pour leur propre perfectionnement, que ceux-là mêmes qu'ils assistent trouvent de soulagement dans leurs besoins matériels, intellectuels et moraux.

Passant par Pise dans le courant de l'année 1853, je voulus savoir où en était cette association pieuse après huit années d'intervalle. Mon introducteur de 1845 me conduisit de nouveau à Sainte-Euphrasie. Cette fois c'était en plein jour, à midi ; cinquante membres étaient réunis pour une conférence de Saint-Vincent de Paul, parfaitement conforme, dans ses intéressants et touchants détails, à celles de France, à celles de Paris, leur pays natal. A la suite de la conférence commencèrent les classes, fréquentées par de nombreux enfants, tous heureux d'être admis à ces leçons, qui avaient pour objet d'abord le catéchisme, puis ensuite quelques-unes des connaissances utiles, indispensables à l'enfant du peuple.

Vous voyez, monsieur le Ministre, quel changement, quel progrès s'est opéré, sous tous les rapports, dans cette association religieuse, ou plutôt comment elle a été remplacée. Les mêmes hommes sont restés ; seulement leur énergique dévouement se traduit aujourd'hui par des œuvres dont les bienfaits sont immédiatement sentis, et il trouve plus de concours et plus d'écho que par le passé.

J'ai cité cette œuvre, parce que rentrant, par l'enseignement qu'elle distribue, dans le cercle de mes études et de mon devoir, elle a été pour moi l'occasion d'une vive et profonde satisfaction ; oui, vive et profonde, mais en même temps bien amère. Dans cette séance, nous entendîmes les derniers accents d'une voix bien chère, qui honorait notre Université de France et comme élève et comme maître. Frédéric Ozanam, dans un suprême effort de cette passion pour le bien qui était le fond de son être, avait voulu raconter aux frères de Pise l'origine des conférences de Saint-Vincent de Paul, dont il avait été, en 1831, l'un des huit fondateurs, à Paris.

(La suite prochainement.)

DOUBET,
Secrétaire adjoint du comité central
de patronage des salles d'asile.

FAITS DIVERS.

Le comité central a tenu séance le 16 juin dernier sous la présidence de S. Em. le cardinal-archevêque de Tours.

— Les obsèques de M. H. Fortoul, ministre de l'instruction p
blique et des cultes, ont eu lieu, le samedi 12 courant, en l'égli
Saint-Thomas d'Aquin.

— Nous continuons à faire connaître la composition des comit
locaux de patronage.

Nord. — 35 comités.

Lille. Mmes Besson, veuve Briansiaux-Bigo, Wallaert-Crép
Desmedt-Wallaert, Mlle E. Gamonet, Mmes veuves Richebé, Ma
Mmes Delannoy, Thery-Leclercq, Vernier, veuve Dambricourt.

Haubourdin. Mmes D'Hespel, Desbigny, Menche, veuve Buti
Bonzel (Adolphe), Duverdyn, Colombier (Georges), Cordonnie
Cambron, Cuvelier (François-Grégoire), Mlles D'Hespel (Anna
Bigo (Pauline).

Templeuve. Mmes Baratte, Bommart, Mlle Demesmay, Mmes C
cheteux, veuves Carlier-Ricourt, Deret.

Moulins-Lille. Mme Bonte, Mlle Bauvin, Mme Beriot-Pern
Mlle Bernard, Mme veuve Caby, veuve Cox, Cox-Courmont, D
vid, Mlle Delberge, Mme Deguoy, Mlle Florin, Mmes Gisclo
Grégoire (Olivier), veuve Guermonprez, Guichard, Mille-Vang
huchten, Lammens, Olivier, Poelman, Wallaert.

Armentières. Mmes Cary-Mahieu, Dansette-Leblon, Boussema
Mlle Cordonnier, Mmes Hadou, Rousez-Viart, Mayeu-Delany
Mlle Hebbeling, Mmes Parent-Destourmignies, Cordonnier-Ragn
Delanyre-Deroubaix, Beaucamp-Delanyre, veuve Beguin-Duflo
Dutilleul, veuve Lespagnole, Wanin-Sibiette, Wousen-Castiq
Descamps-Cochet, Debryne-Castrique.

Le Quesnoy. Mmes Prevost, Beauvais, Legrain-Piette, Dupo
veuve Imbert, de Raismes, veuve Rostaing, Lefranc, Lutz, Van
kaut, Blarnigem, Baillon, Planiol.

Bavay. Mmes veuve Crapez, veuve Meitzkervicq, veuve Balic
veuve Mortier, Gravis.

Fournies. Mmes Legrand, Clavon, Legrand, veuve Haineq-L
clercq, Legrand-Lebègue du Nouvion, Legrand (Alexandre), D
bray, Lebègue.

Ferrière la Grande. Mmes Dumont (née Martigny des Roch
Bully, Herbecq (née Douai), Mlle Lecomte (Florine), Mmes Lebr
(née Cuvillers), Herbec (née Gibon), Frévet, Mlle Huart.

Trélon. Mme la comtesse Werner de Mérode, Godard-Desmar
Dorchies, Rogier, Stoquelet, Macaigne.

Étrœungt. Mmes Bevierre (née Evrard), Malherbe (née Bevierr
veuve Maireau, Contesse (née Maillard).

T. II. — N° 10. AOUT 1856.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux directrices de salles d'asile des départements ci-après désignés, savoir :

LOZÈRE.

Médaille d'argent. — Mme Rousset, sœur Antonin, directrice à Mende.

LOT-ET-GARONNE.

Mention honorable. — Mme Hallié, sœur Sainte-Elisabeth, directrice à Agen.

SEINE-ET-MARNE.

Médailles de bronze. — Mlles Gadret, sœur Saint-Pierre, directrice à Fontainebleau; Roussin, sœur Marie-Constance, id., à Brie-Comte-Robert.

Mentions honorables. — Mlles Gadret, sœur Saint-Paul, directrice à Nemours; Sanchez, sœur Maria, id., à Tournon; Villemet, sœur Joséphine, id., à Chaumes.

VENDÉE.

Médaille de bronze (1853-1854). — Mme Loanier, sœur Sainte-Octave, directrice aux Sables.

Mentions honorables. — Mmes Richard, sœur Félicie, directrice à Noirmoutiers; Chautelat, sœur Marie-Auguste, id. à Gaubretière.

Médailles de bronze (1854-1855). — Mmes Renaudot, sœur Hyacinthe, directrice à Challans; Vion, sœur Sainte-Philomène, à Lachâtaigneraye.

Mentions honorables. — Mmes Delacour, directrice à Napoléon; Ménard, sœur Maria, id., aux Landes-Genesson.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

DE L'ADMISSION DANS LES ÉCOLES
DES ENFANTS AGÉS DE MOINS DE SEPT ANS.

Une personne très-versée dans les matières d'enseignement primaire, et qui a déjà enrichi notre recueil de remarquables communications, nous adresse une lettre qu'on lira avec un sérieux profit.

Monsieur le directeur,

J'avais lu avec un bien vif intérêt l'article que vous avez publié, il y a déjà plusieurs mois[1], sur le point de savoir si, dans les communes où existe un asile, les instituteurs *libres* peuvent recevoir des enfants âgés de moins de sept ans. Vous avez fait toucher du doigt l'importance de la question, et montré très-clairement que, ce qui était en jeu dans cette question, ce n'était rien moins que l'existence, ou, pour ne rien exagérer, le développement régulier de l'institution des asiles.

En effet, si l'on continue à admettre dans les écoles ces malheureux bambins de trois, cinq, ou six ans, s'entassant dans ce qu'on appelle la *petite classe*, classe où l'on ne varie pas les exercices, où l'on s'exténue pendant des heures à faire épeler des syllabes rebelles, « où l'on ne chante pas, où l'on ne remue pas, où l'on végète dans une oisiveté funeste à l'esprit comme au corps, où toutes les règles de l'hygiène sont oubliées, tous les principes de l'éducation méconnus; où de petits martyrs, sous le nom d'élèves, sont pour le maître un objet de spéculation et un instrument de gain ; » si, dis-je, on continue à tolérer un tel système, à quoi bon créer des salles d'asile, puisque l'insouciante incurie des familles tend, dans un grand nombre de communes, à les rendre à peu près inutiles?

Voilà ce que vous exposiez, Monsieur le directeur; et depuis que cette question a été soulevée, je n'ai pas rencontré, laissez-moi vous le dire, une seule personne tant soit peu au courant des choses de l'enseignement primaire qui ne se soit associée par ses vœux aux mesures que proposait votre expérience.

Permettez-moi de vous exposer ce qui, dans la ville où j'habite, se passe quotidiennement sous mes yeux. Des enfants de boutiquiers, de commis de magasins, de petits employés, etc., ont atteint l'âge de 4 ou 5 ans. Le père ou la mère sont veufs ou trop affairés l'un et l'autre : il faut bien qu'ils confient leurs marmots, pendant les travaux du jour, à des mains étrangères. Où les pla-

1. Numéro de février 1856.

cer? Par un amour-propre assez mal entendu, mais dont il faut bien tenir compte, on répugne à les mêler, dans la salle d'asile *publique*, aux enfants de la classe pauvre; la veste et le pantalon quelque peu soignés n'aiment pas le contact de la blouse ou du pantalon rapiécés; il en est ainsi! Ce n'est donc pas vers l'asile, c'est vers l'*école* que la vanité des parents dont je parle dirige de si jeunes enfants; dans cette école, on paye 3 ou 4 francs de rétribution mensuelle; on n'a donc pas à subir la petite humiliation de recevoir un service gratuit; sentiment légitime sans doute, mais dont précisément il faudrait tirer bon parti! Voilà donc des enfants de 3, 4 et 5 ans, à l'école. Or, à l'école, qu'y font-ils? Vous le savez! la lecture, l'écriture dans toutes les règles de la routine traditionnelle; l'immobilité pendant des demi-heures entières; de là, l'ennui, la répugnance pour les leçons et pour le travail, l'étude prise en dégoût pour toute une vie d'écolier. Les parents s'aperçoivent-ils de ces résultats? Pas le moins du monde; ils sont débarrassés de leurs enfants pendant tout le jour, s'applaudissent de les voir *savants* de si bonne heure, et tout est dit.

Or, que l'école proprement dite soit fermée aux enfants qui n'ont pas atteint l'âge de 7 ans, qu'arriverait-il? Infailliblement, ceci : ou les bambins prendraient le chemin de la salle d'asile publique, en y payant la rétribution; ou des directrices expérimentées et habiles ouvriraient des salles privées et payantes, de véritables salles d'asile où la méthode serait pratiquée, où les enfants de cette classe intermédiaire dont je parle trouveraient tous les avantages intellectuels et hygiéniques réservés presque exclusivement jusqu'à ce jour aux enfants pauvres, dans les asiles publics ; ou bien encore, les directeurs d'écoles libres, s'ils ne voulaient pas perdre le bénéfice que leur procure la présence de très-jeunes élèves, annexeraient des salles d'asile payantes à leurs établissements : ce parti serait à la fois très-simple et très-avantageux pour tout le monde; il sauvegarderait l'intérêt des chefs d'établissement libres actuels, tout en satisfaisant aux justes exigences de l'autorité; car, il faut bien le remarquer, ce que vous proposez, Monsieur le directeur, ce n'est pas précisément d'exclure des écoles libres les enfants âgés de moins de 7 ans, c'est seulement, et avec toute raison, d'imposer aux maîtres de ces écoles les conditions prescrites pour la réunion d'enfants de 2 à 7 ans. Pourquoi un instituteur ou une institutrice ne prendraient-ils pas comme sous-maîtresse une directrice d'asile formée au cours pratique de la rue des Ursulines?

Telle est, suivant moi, la question réduite à ses termes les plus simples. Et dès lors, ce me semble, la solution en est d'autant plus facile qu'elle n'est en rien contraire à l'intérêt bien entendu des directeurs d'écoles qui, dans les salles d'asile annexées à leurs établissements, se prépareraient pour l'avenir une pépinière d'excellents écoliers.

D'ailleurs, les prescriptions nouvelles ne seraient pas exécutoires immédiatement; très-probablement, avec cette haute prudence qui l'inspire, l'administration de l'instruction publique accorderait aux

directeurs et directrices d'écoles libres le délai nécessaire pour pouvoir sinon se préparer eux-mêmes aux examens des asiles, du moins trouver les sous-maîtresses pourvues du certificat d'aptitude.

Dès lors quelle heureuse révolution pédagogique accomplie! Les classes des écoles débarrassées de cette foule de tout jeunes enfants que la nécessité ou l'insouciance y poussent aujourd'hui; qui, dans un régime hygiénique et intellectuel sans rapport avec les besoins de leur âge, s'y étiolent de corps et d'esprit, et qui, en même temps, empêchent ou retardent par leur présence les progrès de camarades plus âgés; les salles d'asile, par la force des choses, se multipliant dans toutes les villes, et, résultat inappréciable, depuis longtemps appelé par les vœux de toutes les personnes compétentes, devenant les annexes indispensables, le vestibule obligé des écoles primaires; par conséquent projetant le reflet de la *méthode* sur les procédés employés dans celles-ci, les améliorant, les transformant peu à peu; devenant ainsi, dans toute la vérité de cette parole d'une instruction ministérielle, « la base de notre système d'enseignement primaire! »

Voilà ce que j'entrevois, Monsieur le directeur, voilà ce qui certainement répond à vos désirs comme à ceux de tous les amis de l'enseignement; voilà ce que réalisera, j'en ai la ferme espérance, l'administration supérieure de l'instruction publique.

Pourquoi, — laissez-moi suggérer cette pensée, — pourquoi ne réglerait-on pas qu'à l'avenir, toute commune dont la population s'élève à plus de 800 âmes, par exemple, n'obtiendrait de secours de l'Etat, pour construction d'une maison d'école, qu'à la condition qu'une salle annexe disposée en asile recevrait les enfants au-dessous de 7 ans? Cette seconde salle se trouve déjà, en fait, dans un certain nombre de communes où la vue intelligente des choses a fait séparer les enfants d'âges trop différents; je l'ai rencontrée dans plusieurs écoles rurales; sans doute, elle y est incomplétement disposée; dépourvue, la plupart du temps, du mobilier nécessaire; dirigée par une femme qui ne connaît point la *méthode*; mais elle n'en est pas moins un hommage rendu au principe de la séparation des âges, et la pierre d'attente d'une véritable salle d'asile. Quoi de plus facile que de trouver, pour diriger ces asiles-annexes, une sous-maîtresse munie seulement, à défaut du brevet d'aptitude, du certificat de stage dont il est parlé à l'article 31 du décret de 1855? Quoi de moins coûteux, dès lors, et de nature à soulever moins d'objections?

Le jour où tous les établissements primaires, écoles libres ou écoles publiques, posséderont la salle d'asile annexe dont je parle, un pas décisif, vous le savez mieux que personne, Monsieur le directeur, aura été fait dans la voie de l'amélioration de notre système d'éducation nationale.

Agréez, etc. P***

Abonné à *l'Ami de l'enfance*, ancien membre d'un comité d'arrondissement.

ÉTAT DES SALLES D'ASILE DANS L'ACADÈMIE DE RENNES.

Il faut, au point de vue de l'enseignement primaire, partager en deux catégories les sept départements qui composent l'Académie de Rennes. D'un côté, le Maine-et-Loire, la Mayenne, la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine, sans présenter encore, dans leurs écoles, un nombre d'enfants en rapport suffisant avec la population générale, se rapprochent cependant du but qu'il s'agit d'atteindre; de l'autre, les Côtes-du-Nord, le Morbihan, le Finistère opposent au progrès de l'instruction des obstacles que fortifient la persistance de la langue celtique et l'opiniâtreté des répugnances nationales[1].

Dieu nous garde de méconnaître ce qu'il y a de respectable dans le culte jaloux des traditions et la fidélité des souvenirs! Nous savons quels remparts puissants cette sorte de patriotisme local a opposés, en d'autres temps, à l'invasion de doctrines perverses; et comment, à l'abri de mœurs rudes et presque sauvages, la foi religieuse et la force des caractères ont pu se garder de périlleuses atteintes; aujourd'hui encore, les habitants de la Bretagne peuvent lire avec orgueil, sur la frise du château de Josselin, cette vieille devise qu'ils n'ont pas démentie : « Potius mori quàm fœdari. » Mais ce que nous savons aussi, c'est que, dans un siècle où toutes les distances s'évanouissent, où s'effacent toutes les barrières qui séparaient les populations, où l'industrie et le commerce multiplient forcément les relations entre les hommes, l'ignorance est pour les croyances religieuses le plus impuissant des boucliers. La question n'est plus de savoir si les classes inférieures seront instruites, mais par qui elles le seront, sous quelles influences et dans quel but.

Il faut donc prendre les devants; il le faut au nom du christianisme, et d'intérêts sociaux de premier ordre. Or, ce n'est pas ici

1. Nous empruntons les chiffres suivants à un remarquable travail de M. le recteur Mourier :

Départements.	Nombre des écoles.	Nombre des enfants qui fréquentent les écoles.	Rapport du nombre des élèves à la population.
Maine-et-Loire. .	761	48,314	1/10,6
Mayenne.	549	33,246	1/11,4
Loire-Inférieure.	672	43,928	1/12,2
Ille-et-Vilaine. . .	713	46,494	1/12,3
Côtes-du-Nord. .	594	35,453	1/17,8
Morbihan.	451	24,363	1/19,5
Finisterre	542	29,590	1/20,8
	4282	261,388	

que nous avons à faire comprendre quel rôle, dans cette œuvre civilisatrice, est réservé à l'institution des asiles.

Les salles d'asile actuellement existantes dans les trois départements dont nous parlons, et qui forment la *Bretagne bretonnante*, sont ainsi réparties :

Côtes du-Nord : 10 salles d'asile publiques et 41 libres;
Finisterre : 11 publiques et 87 libres;
Morbihan : 8 publiques et 3 libres.

A première vue, de tels chiffres semblent satisfaisants ; mais, nous devons nous hâter de le dire : la plupart de ces établissements ne sont que des *garderies*, et des garderies de la pire espèce, c'est-à-dire de celles dans lesquelles les vices principaux du pays, la saleté et le désordre sont portés à leur plus haute puissance.

Qui n'a point parcouru, en observateur et en touriste, les villages et les petites villes de la Bretagne ne peut se faire une idée de l'indescriptible saleté dans laquelle s'y complaisent hommes et femmes, au costume d'ailleurs si gracieusement pittoresque. Dans les habitations, la plupart du temps, point de pavés ni de carreaux ; mais le sol même dans son irrégularité primitive, creusé d'excavations où s'amassent les flaques d'eaux ménagères, et où barbottent, dans la plus intime familiarité, enfants aux longs cheveux, chiens, canards, et autres animaux d'un commerce beaucoup moins enviable encore. Allez à Auray et dans les villages qui s'abritent au fond des vallées environnantes; visitez Josselin ou Morlaix, vous trouverez partout les traits de ce tableau. Or, les garderies elles-mêmes les reproduisant avec fidélité, comment donnerez-vous aux marmots qui s'y entassent la première idée d'une qualité qui est elle-même une vertu ?

Eh bien, il faut le dire, des 51 établissements désignés comme salles d'asile dans le département des Côtes-du-Nord, presque tous sont ou des *garderies*, ou des écoles. Ceux de Saint-Brieuc, de Lannion, de Tréguiers, de Paimpol, de Loudéac, de Dinan, sont seuls en mesure de justifier leur titre d'asile. A Saint-Brieuc, sous l'active impulsion de Mme la comtesse Rivaud de la Raffinière, femme du magistrat distingué qui dirige le département, le Comité de patronage ne cesse de payer de dévouement, et de donner un exemple dont les résultats ne peuvent manquer d'être féconds. L'asile, tout à fait digne du chef-lieu, au point de vue de la construction, et pouvant recevoir près de quatre cents enfants (ce qui est trop du double, pour le dire en passant), est dirigé par quatre sœurs de Saint-Vincent de Paul, avec le zèle qu'on est habitué à rencontrer chez ces pieuses filles; on peut cependant regretter encore que la *méthode* n'y soit pas suivie de tous points, que la durée des leçons au gradin y soit trop prolongée, conséquemment que les enfants demeurent trop longtemps immobiles ; enfin et surtout que le préau, souvent sali par un grand nombre d'enfants dont l'âge réclamerait encore les soins de leurs mères, n'y soit pas maintenu dans cet état de propreté irrépro-

chable, qui, au point de vue hygiénique comme à tous les autres, est la première condition requise d'une salle d'asile digne de ce nom.

A Loudéac, le préau manque de bancs; les filles seules sont assises; les garçons s'accroupissent sur un sol souvent humide. Nous savons que la sollicitude de M. le maire de la ville se préoccupe de cet état de choses, et nous avons d'ailleurs à louer dans cet asile l'introduction du travail manuel. Cette année, grâce à la générosité des dames patronesses, les petites filles avaient pu confectionner cinquante paires de bas, et les garçons faisaient l'*épluche* employé dans la confection de leurs vêtements.

La salle d'asile de Lannion jouit depuis longtemps d'une réputation méritée. Son fondateur, maire de la ville, M. Depasse, est au nombre des amis les plus intelligents de l'institution. Nous ne nous étonnons pas que les directrices des environs aillent chercher des exemples dans l'établissement de Lannion; cet asile n'a qu'un défaut : la salle d'exercices se trouve au premier étage; il faut sans cesse, monter et descendre; en de telles conditions, il semble difficile de prévenir tout accident, parmi des enfants d'un très-jeune âge. Le zèle si expérimenté de M. Depasse trouvera moyen, nous n'en saurions douter, de faire disparaître cette unique mais regrettable imperfection.

Mentionnons encore tout spécialement l'asile de Tréguier si intelligemment organisé, il y a treize ans déjà, par M. le curé et par son vicaire; et celui de Pontrieux, qui, placé aujourd'hui dans une salle provisoire, va être prochainement, par les soins d'un maire plein de zèle pour le bien, transféré dans un local qui satisfera à toutes les exigences.

L'initiative du haut fonctionnaire, chez qui la vive intelligence de l'ensemble n'exclut jamais le soin des détails, commence, dans le *Morbihan* même, à déterminer de précieux résultats. Secondé par l'active coopération de la déléguée spéciale de l'académie, Mme Néve-Marguery, M. le recteur Mourier triomphe peu à peu des obstacles. Les salles d'asile de Lorient, de Vannes, de Napoléonville sont remarquablement installées; le matériel y est au complet. A Auray, plusieurs dames pieuses, sous la direction du maire, ont ouvert un asile que conduit avec une remarquable sagacité, sinon encore avec une entière connaissance de la méthode, une jeune sœur appartenant à l'ordre de la Sagesse. Les conseils si pleins de tact de Mme la déléguée parviendront, nous n'en doutons pas, à faire comprendre, dans tout le département, la nécessité de seconder les efforts d'une charité qui se prodigue, par la pratique des procédés les plus propres à développer les facultés de l'enfance. Déjà les faits ont prouvé l'efficacité de cette influence : quatre sœurs et une directrice du Morbihan se sont rendues au *cours pratique* de Paris, et en ont rapporté avec un attachement plus profond, s'il est possible, pour l'œuvre entreprise, une singulière habileté dans l'art de diriger les jeunes enfants.

Au reste, les salles d'asile du Morbihan ne sauraient demeurer indifférentes à l'exemple placé sous leurs yeux. C'est la directrice de l'un des asiles du département, de l'asile de Napoléonville qui a eu l'insigne honneur d'être désignée pour recevoir l'une des médailles récemment décernées par l'Impératrice.

Les garderies pullulent dans le *Finisterre*, les garderies, cette démonstration irréfutable et permanente de la nécessité des salles d'asile. Puissent les vigilants efforts des autorités de tous les ordres amener ces misérables réunions d'enfants à se modeler prochainement sur les asiles de Quimper, de Brest et de Morlaix! La belle salle de Brest, conduite avec succès par Mme Vigneux, n'a plus besoin que d'une amélioration, l'adjonction d'une seconde femme de service. Notons pourtant un vice radical : dans cette salle, on compte quatre cent cinquante enfants inscrits! Un tel nombre, répétons-le, est exorbitant. Dans une pareille accumulation d'enfants, les soins individuels, l'éducation deviennent presque impossibles ; or, à cette accumulation il n'y a qu'un remède : la multiplication des asiles.

Telle est, en résumé, la situation des départements de la Basse-Bretagne. Nous parlerons dans un prochain numéro des quatre départements qui complètent l'académie de Rennes.

REMISE DES MÉDAILLES

DÉCERNÉES PAR L'IMPÉRATRICE[1].

La médaille de l'Impératrice avait été décernée dans l'académie de Clermont à la sœur Sainte-Claire (Marie Tarand), de la congrégation des Filles de la Croix-Saint-André, directrice de la salle d'asile de Guéret. C'est la salle d'asile même que M. le recteur Théry avait choisie pour théâtre de la fête. Le haut fonctionnaire, si dévoué aux intérêts de l'éducation du peuple, présidait la cérémonie, assisté de M. l'inspecteur d'académie Hantôme, de Mme la déléguée Audcent, du maire de la ville, du curé, de Mme la supérieure de l'ordre de Saint-André ; plus de quatre cents personnes se pressaient dans la salle.

« La mission dont je suis chargé, a dit M. Théry, emprunte quelque chose de plus touchant au lieu même où je la remplis. C'est dans l'humble salle de vos exercices que je viens au nom de Sa Majesté l'Impératrice, décerner publiquement, solennellement, une médaille d'honneur, à qui? à une sœur modeste qui trouvait déjà sa récompense dans la pensée chrétienne d'un devoir accompli.

« A Dieu ne plaise que j'insiste sur des éloges qui embarrasseraient son humilité! Je sais dans quelle région haute et sereine elle a placé ses espérances. Cependant, l'âme la plus sainte peut se montrer sensible aux marques d'estime qui partent d'une main auguste, et qui viennent la chercher dans l'ombre pour témoigner qu'un gouvernement populaire apprécie une vie si dévouée aux en-

1. Voy. les trois numéros précédents.

fants du peuple, et les soins maternels donnés, prodigués avec amour à leur première éducation. »

Après avoir rappelé ingénieusement qu'en se déclarant la protectrice des salles d'asile, l'Impératrice avait voulu « être la première dame patronnesse de France, »

«Venez, madame la directrice, a-t-il ajouté, recevoir la médaille qui vous appartient. C'est le dernier sacrifice que j'impose à votre modestie. Le recteur de l'académie de Clermont s'estime heureux comme fonctionnaire, comme catholique et comme père de famille, de vous remettre cette distinction exceptionnelle, et il redira au ministre qu'il a l'honneur de représenter avec quel plaisir la ville tout entière s'est associée à la juste récompense de vos services, comme à votre gratitude pour le choix bienveillant de Sa Majesté. »

L'académie de Caen avait désigné pour la haute récompense dont elle disposait la sœur Joséphine (Rose-Marie Maréchal), de la congrégation de Saint-Vincent de Paul. M. le préfet de la Seine-Inférieure, M. le maire de Rouen, M. l'inspecteur d'académie, Mme la déléguée Rocher-Ripert, les dames patronnesses, plusieurs hauts fonctionnaires entouraient M. le recteur; Mgr l'archevêque de Rouen ajoutait par sa présence à l'éclat de la cérémonie.

Nous regrettons d'autant plus vivement de ne pouvoir reproduire le discours de M. François, que M. le recteur, nous le savons, a enlevé les applaudissements d'auditeurs entraînés par cette parole ardente et sympathique.

L'académie de Paris, on s'en souvient, avait obtenu trois médailles. A Orléans, M. le recteur a remis lui-même à la modeste et zélée directrice de l'asile d'un des faubourgs de la ville, Mme Pérédoux, le témoignage de la munificence impériale. Un fonctionnaire que son incessante sollicitude pour le développement des intérêts qui lui sont confiés a désigné depuis longtemps à la haute estime des amis de l'instruction primaire, M. Villemereux, inspecteur de l'académie, assistait M. Cayx. La médaille a été reçue par Mme Pérédoux avec une émotion à laquelle se sont associées deux jeunes aspirantes jalouses de se former, sous l'habile direction de cette maîtresse dévouée, à un enseignement qu'une vive affection pour l'enfance a su rendre si fécond.

Deux médailles avaient été accordées à l'académie de Rennes, l'une à sœur Marie-Ambroise (Marie Tréno), de la congrégation des Filles de Jésus, à Napoléonville (Morbihan), l'autre à Mlle Mahieu, directrice depuis vingt ans de l'une des salles d'asile d'Angers. M. le recteur Mourier, en quittant le siége de son académie pour venir présider la cérémonie de la remise de la médaille, a donné une preuve nouvelle de l'infatigable ardeur avec laquelle il encourage les progrès et les efforts généreux à tous les degrés de l'enseignement.

M. le maire d'Angers avait voulu répandre sur la solennité un peu de cet éclat que comportait l'intervention de l'auguste donatrice bien plutôt que la modestie de l'école maternelle. La salle d'exercices de l'asile du faubourg Saint-Michel avait été élégamment décorée de fleurs et de verdure; les autorités préposées à l'instruction primaire et à la surveillance des salles d'asile, et en particulier Mme Néve Marguery, déléguée spéciale, les dames patronnesses et plusieurs ecclésiastiques distingués, y étaient venus avec empressement pour témoigner par leur présence de l'intérêt que leur inspire cette précieuse institution. Les mères de famille du quartier s'y pressaient de leur côté, envieuses de fêter la première institutrice de leurs enfants et d'unir leur reconnaissance à la sienne.

C'est au milieu de ce nombreux concours que M. Mourier a pris la parole :

« Si j'ai été sensible, a dit M. le recteur, à l'honneur qui m'a été donné, il y a peu de mois encore, de venir inaugurer au sein de votre ingénieuse cité un enseignement supérieur qui répond déjà par l'éclat et le talent des maîtres à toutes les espérances qu'il avait fait concevoir, je ne suis pas moins heureux aujourd'hui de venir, par un autre mandat, témoigner de toute la sympathie qu'inspirent vos écoles de la première enfance, où s'accomplit obscurément tant de bien; où les jeunes générations, recueillies sous l'aile de la religion et de la charité, apprennent à aimer la paix et la loi du Seigneur. Humbles servantes de Dieu, les directrices des salles d'asile considèrent qu'elles reçoivent de ses mains, et qu'elles lui en doivent compte comme d'un dépôt sacré, les enfants que leur confie la tendresse des mères. Attentives à leur prodiguer tous les soins que réclame leur jeune âge, à veiller sur leurs moindres pas, à les entourer de toutes les conditions d'ordre et de propreté qui exercent une influence si heureuse sur la santé et les dispositions morales de l'enfance; elles savent qu'il leur appartient surtout de former leur cœur, de leur inspirer de bons sentiments, de réprimer leurs mauvais penchants, de diriger leur caractère, de préparer leur intelligence; de faire qu'à chaque progrès de leur pensée réponde un sentiment plus élevé, un plus vif attrait pour ce qui est grand, pour ce qui est bon, pour ce qui est beau; de semer enfin dans ces jeunes âmes de précieuses semences destinées à produire un jour des fruits abondants de religion et d'amour.

« Fut-il jamais mission plus sainte, et dans les œuvres qui font le plus d'honneur à l'esprit de prévoyance et d'humanité de notre temps, en est-il une où soit plus fortement empreinte sa généreuse préoccupation pour le soulagement des classes laborieuses; où éclatent plus manifestement le désir, le besoin d'unir les membres de la grande famille par des liens d'affection et de reconnaissance; de faire reconnaître et accepter par les esprits et les cœurs la loi des inégalités, telle qu'elle nous est imposée par la Providence; de dissiper, pour ainsi dire, au souffle de la religion et de la charité, le vent des mauvaises doctrines? C'est sur ce petit peuple élevé à l'ombre des asiles, dont nous regardons ici avec bonheur les visages roses, les bouches souriantes, les fronts épanouis, que la société se confie pour entretenir et porter, au besoin, au foyer de la famille, les sentiments de gratitude et de concorde que l'esprit du mal voudrait en bannir.

« Plus l'œuvre de l'asile se multipliera avec son ingénieuse méthode qui fait concourir à l'ordre et à la discipline le bruit, le besoin de mouvement si propre au jeune âge, avec tous ses exercices variés où l'enfant, heureux au sein des jeux, des mouvements cadencés, des chants et de la prière, ne commence à apprendre qu'en apprenant à aimer, plus s'accomplira la pensée du ministre éminent dont toutes les écoles de France portent le deuil; plus nous verrons, selon son espérance, se répandre les vertus de la famille, les habitudes de respect,

l'attachement au principe d'autorité, tous ces fruits salutaires qu'en attendait son ardent amour du bien public.

« La mort n'aura pas interrompu la pensée d'affection qui veillait sur les asiles dans les hautes régions du pouvoir. L'Empereur, sur le rapport de son ministre, avait placé les premières écoles de l'enfance sous la protection de son auguste compagne, comme pour mieux témoigner aux classes laborieuses qui saluaient hier de leurs acclamations reconnaissantes la présence empressée et consolante du chef de l'Etat sur les rives désolées de leur fleuve, que les devoirs s'élèvent avec le pouvoir et les grandeurs du monde, et que le berceau de l'enfant du peuple se trouve le plus rapproché du trône par la charité.... »

L'hommage rendu au ministre dont l'initiative avait imprimé à l'œuvre des salles d'asile une si vive impulsion, la pensée noblement exprimée par l'orateur qu'une haute sollicitude continuera de veiller sur les développements de l'institution, ont provoqué dans l'assemblée entière des applaudissements sympathiques. Nous nous unissons, pour notre part, de tout notre assentiment, aux regrets comme aux espérances dont M. Mourier s'est rendu l'éloquent interprète.

M. le recteur a terminé son allocution par un hommage à la directrice, héroïne de la fête, hommage que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier :

« Vous méritiez cette précieuse distinction, Mademoiselle la directrice, vous qui n'avez cessé, sous le costume laïque, de pratiquer les douces vertus des saintes filles que leurs vœux et leur caractère ont dévouées devant les autels à l'éducation de l'enfance. S'il n'est pas de département dans la circonscription académique où l'action de l'autorité civile et du clergé, heureusement secondée par l'élan de la charité privée, ait été plus heureuse dans la propagation des écoles de la première enfance, nous ne saurions oublier que c'est de l'asile même où je parle, de cette maison que M. le maire [1] se plaît à montrer comme l'œuvre la plus chère à son habile administration et à l'affection du conseil municipal, que sont partis l'impulsion et l'exemple qui ont abouti à l'établissement, dans Maine-et-Loire, de plus de quarante écoles maternelles. C'est aux leçons de Mlle Mahieu que se sont formées presque toutes nos directrices laïques, grâce aux allocations annuelles demandées au conseil général par le magistrat politique [2], dont l'administration a réservé au service de l'instruction publique l'une des parts les plus actives de sa vive sollicitude; c'est sur ses bancs que sont venus s'asseoir, autorisés par un prélat vénéré, la plupart des membres des congrégations enseignantes qui ont voulu joindre à leurs écoles cette précieuse institution de la première enfance.... »

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

NOTES ADRESSÉES PAR Mme A. DE N. [3].

Un article de M. Silvy, publié dans le numéro de mai, me suggère quelques observations. Il me semble bien inutile de défendre

1. M. Duboys (d'Angers), député au Corps législatif.
2. M. Vallois.
3. L'article publié dans notre dernier numéro sous le titre *Ne fatiguez pas les*

aux enfants de courir vite de peur de tomber. Il s'est rarement vu qu'un enfant se soit fait un mal *sérieux* en tombant (j'ai quelque peine à ajouter une foi bien sincère à l'anecdote du *petit Adolphe* de M. Silvy), et il faut que les enfants apprennent à supporter et à mépriser les douleurs qui ne sont pas *sérieuses*. Ne trouvez-vous pas que les pauvres d'aujourd'hui ne sont que trop disposés à gâter, à *choyer* leurs enfants? Leur manie de les enfermer, de peur qu'ils ne se fassent mal, a un très-mauvais résultat au point de vue de leur vigueur et de leur santé. Je le répète, une bosse sur le front ou une écorchure au genou ne valent pas la peine qu'on impose de nouveaux règlements. Il ne faut pas non plus laisser supposer aux enfants que des souffrances pareilles puissent préoccuper leurs directrices. Fénelon dit quelque part que les *chrétiens* ne doivent être ni *poltrons* ni *douillets*.

Une autre raison contre cette recommandation générale que fait M. Silvy, de ne pas aller à travers champs, c'est que les enfants, quelques-uns d'entre eux au moins, ont quelquefois une longue route à parcourir pour arriver chez eux, — longue toujours pour les forces d'enfants de moins de *sept ans*, — et que le sentier à travers champs raccourcit souvent le chemin de beaucoup. Près de moi à la campagne, en Angleterre, plusieurs petits enfants faisaient *près d'une lieue*, tous les jours, pour aller à l'école, et la même distance pour revenir, en allant même à travers champs, par un sentier *presque public*. Si on leur avait défendu de profiter de ce sentier, les pauvres enfants auraient eu *plus* d'une lieue à faire. Or, les longues courses sont excellentes pour les enfants de dix ou douze ans, s'ils sont forts en même temps; mais elles sont *détestables* pour les enfants âgés de moins de sept ans, c'est-à-dire pour ceux qui sont à l'âge où l'on fréquente les salles d'asile !

Une petite fille de cinq ans, qui faisait tous les jours la lieue et demie dont je viens de parler pour aller et revenir de cette école, pleurait presque tous les soirs de fatigue en rentrant chez elle, et sa santé en souffrait naturellement.

J'ai eu cependant assez de peine à persuader la mère de laisser l'enfant chez elle pendant qu'elle travaillait aux champs : elle répondait qu'elle *pourrait se faire du mal*. J'ai alors examiné tout le terrain à quelque distance autour du cottage; il n'y avait rien, absolument rien qui pût être nuisible, fût-elle tombée trente-six fois par jour; et pour toutes influences *corruptrices*, il ne se trouvait que *trois tout* petits enfants et leur mère dans le cottage à côté. Cependant dans la crainte, si peu fondée, que la petite ne vînt à *se faire mal* si elle la laissait dans cette espèce de liberté dont jouissent les enfants au seuil de leur porte, (le chemin était fort peu fréquenté), dans cette crainte, la mère lui faisait endurer tous les jours le mal réel d'une fatigue excessive, qui ruinait sa santé et arrêtait sa croissance. Il faut ajouter que les autorités recom-

enfants avait été écrit d'après les notes de Mme de N...., mais non entièrement par elle. Nous considérons comme un devoir de faire ici cette déclaration.

mandaient beaucoup aux parents d'envoyer tous leurs enfants, au-dessus de quatre ans, à l'école (Infant school), sans réfléchir à la distance qui séparait cette école des demeures de quelques-uns des enfants. Ces bonnes gens ayant fait un si grand effort que d'inaugurer une salle d'asile *très-médiocre*, ils pensaient que c'était bien le moins que les enfants s'y précipitassent des quatre coins de la paroisse. Ils publièrent, en conséquence, un *édit* à cet effet; et les pauvres parents s'empressaient naturellement d'obéir.

Encore un mot sur les petits enfants de la campagne. Je ne puis admettre que ces enfants passeraient leur temps, s'il n'allaient pas à l'école, à faire des *polissonneries*. Que des enfants de la *ville* soient vicieux, je ne le nie pas; mais on n'a généralement pas, que je sache, à formuler cette accusation contre les enfants de la campagne. Je nie complétement cette accusation en ce qui concerne les petites *campagnardes en Angleterre*; et je serais charmée de voir quelque dame française faire ici la même déclaration, si elle le pouvait *avec vérité*, comme je l'espère, pour ses petites compatriotes[1]. En conclusion, qu'on ne m'accuse pas d'inconséquence dans mes paroles, parce que j'ai prié dernièrement qu'on donnât *plus* d'exercice aux petites filles des ouvroirs campagnards. Je suis bien aise d'apprendre que celles-ci font, en général, près d'une lieue pour aller et revenir de l'école. A leur *âge*, cette course ne peut que leur être favorable, si elles sont fortes. Mais, je le répète, je ne voudrais pour des enfants d'*aucun* âge ni de *trop longues courses*, ni une immobilité prolongée dans un local où l'air n'est pas renouvelé. J'espère que M. le directeur me permettra une autre fois, lorsque j'aurai visité un plus grand nombre de salles d'asile rurales, en France, de dire si elles offrent, en *général*, les conditions nécessaires pour conserver la santé des enfants, ou si au contraire, faute des fonds nécessaires, les préaux découverts sont tellement petits que le soleil n'y vient pas l'hiver et que les enfants n'ont qu'à peine la place de s'y *remuer;* qu'enfin, faute d'un personnel assez nombreux, on tient les enfants trop longtemps au *gradin*, parce que *là*, il est plus facile de les *surveiller*. C'est ce que j'ai vu dans les salles d'asile de la campagne ou des petites villes que j'ai visitées *jusqu'ici;* mais je n'en ai pas vu, je l'avoue, un nombre suffisant pour qu'il me soit possible de formuler encore un jugement sur ce sujet.

Mme A. DE N.

1. Nous prions Mme A. de N. de vouloir bien être persuadée que nous avons de nos petites compatriotes une opinion aussi avantageuse que celle qu'elle a elle-même des petites filles d'Angleterre. Nous n'en croyons pas moins que partout, en Angleterre comme en France, il faut se mettre en garde contre de pernicieux instincts.

(*Note de la rédaction.*)

VARIÉTÉS.

RAPPORTS SUR LA SITUATION DES SALLES D'ASILE D'ITALIE[1].

II. TOSCANE (LIVOURNE).

Monsieur le ministre,

Dans son compte-rendu de l'année 1851, la commission administrative de la société des salles d'asile catholiques de Livourne exprimait le regret de n'avoir pas encore pu, faute de ressources, faire participer les petits garçons aux bienfaits de l'institution dont jouissent exclusivement les petites filles de la ville. L'existence même des deux établissements ouverts depuis 1833 paraissait précaire, suivant le même rapport, parce que les dépenses fixes et obligées pour l'entretien des asiles dépassaient de plus de la moitié les revenus ordinaires et assurés. J'aime à croire que c'est là une de ces pieuses exagérations qui ont pour but d'exciter le zèle des bienfaiteurs d'une œuvre.

Les cotisations avaient produit encore près de 5000 francs, et, chose importante, les souscriptions nouvelles n'avaient point fait défaut. De son côté la municipalité continuait à donner une subvention de 900 francs. Il est vrai que les dons et les offrandes particulières qui avaient atteint le chiffre de 1500 francs, les legs qui s'étaient élevés à plus de 2000 francs, les produits de loteries et de représentations, de même somme, sont des éléments fort éventuels. Mais on doit les regarder comme de très-bon augure au point de vue de la vitalité de l'association.

En somme, la recette a été, en 1851, de 11 794 francs.

Il est un des articles de cette recette sur lequel je ne puis m'empêcher, monsieur le ministre, d'appeler votre attention : le travail des petites filles des deux asiles a produit près de 400 francs.

Quant aux dépenses, je ferai deux remarques seulement.

Les traitements de 4 directrices et de 4 sous-directrices et les gages de deux servantes montent à la somme de 4000 francs ; ce sont là des conditions analogues à celles de nos établissements. Toutefois ce personnel de maîtresses serait moins nombreux ou dirigerait plus d'enfants.

Pour la dépense de la soupe, je ne vois figurer au budget principal qu'une somme de 1200 lires toscanes, mais il existe une souscription spéciale pour la *minestra* produisant 572 lires et des dons en argent et en nature évalués à 491 lires, ce qui fait mon-

1. Voir les numéros de juin et de juillet.

ter la recette à 2263 lires, soit 2037 francs, chiffre égal à la dépense faite pour la *minestra* des enfants et des employées.

Je demandais, à titre de renseignement si, à une époque où, je ne sais par quelle cause, on ne distribuait pas la soupe aux enfants, je demandais si les paniers de ces enfants étaient alors suffisamment garnis pour leur nourriture de la journée. Il me fut répondu affirmativement. La personne était-elle bien informée? J'ai lieu de le croire. Toutefois ceci est cité sous toutes réserves.

D'après le tableau que j'ai présenté ici en note[1] comme pouvant servir de modèle, l'effectif des enfants recueillis en 1851 dans les deux salles aurait été de 461.

Les 21 et 23 avril 1853, j'ai trouvé présentes, à l'asile *Gran principe* :

Dans la première classe (de 2 et demi à 6 ans)...		50 élèves
Dans la deuxième classe (de 6 à 10 ans)........		57
Dans la troisième classe	moyennes de 10 à 12,	40
	grandes de l'ouvroir,	30
	Total...	177

A l'asile *Vecchia casina* ou de Saint-Pierre et Saint-Paul :

Dans la première classe..................	65	
Dans la deuxième classe..................	60	178
Dans la troisième classe des plus grandes...	53	
		355
Les absences auraient donc été de 106 ou près du quart..		106
Total égal..............		461

Nous voyons encore ici combien la dépense est élevée pour le nombre d'enfants recueillis et assistés.

Toutefois, les salles d'asile dont il s'agit constituent de bons établissements où les petites élèves sont bien surveillées, bien soignées, bien conduites.

Dans chaque asile, la première et la seconde classe sont confiées à une seule et même directrice très-expérimentée, assistée d'une sous-directrice qui passe, comme elle, d'une section à l'autre, suivant le besoin du service. Les deux sections se réunissent quelquefois sur le gradin. La troisième classe est une sorte d'ouvroir. Mais, dans toutes les sections, le travail manuel est parfaitement organisé. Pas un moment de désœuvrement : on joue tout à fait ou l'on travaille. Pendant que l'on apprend et fait réciter le caté-

1. Voy. la page ci-contre pour le tableau

chisme, les plus petites filles elles-mêmes prennent leur tricot, et leur travail est vraiment étonnant.

1. *État et mouvement des admissions et des présences dans les deux salles d'asile, pour l'année* 1851.

ASILE DE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL. 1re et 2e classe.		2e ASILE (*Via del Gran-Principe*). 1re et 2e classe.	
Petites filles admises avant le 31 décembre 1850...........	142	Petites filles admises avant le 31 décembre 1850...........	152
Demandes d'admission 22.......		Demandes d'admission 75.......	
Admissions faites en 1851......	99	Admissions faites en 1851......	71
	241		223
Absentes pour causes diverses..	46	Absentes pour causes diverses..	29
Mortes......................	5	Mortes......................	3
Passées à la 3e classe..........	29	Passées à la 3e classe..........	22
Presentes pendant le mois de décembre 1851................	161	Présentes pendant le mois de décembre 1851................	169
Total égal......	241	Total égal......	223
3e classe.		3e classe.	
Élèves présentes en décembre 1850....................	61	Élèves admises avant le 31 décembre 1850................	69
Admissions faites en 1851 (voir ci-dessus)..................	29	Admissions faites en 1851 (voir ci-dessus)..................	22
Total..........	90	Total..........	91
Élèves sorties pour causes diverses......................	20	Élèves sorties pour causes diverses......................	29
Morte.......................	1		
Présentes en décembre 1851....	69	Présentes en décembre 1851....	62
Total égal......	90	Total égal......	91

L'étude du catéchisme porte sur quelques chapitres du commencement, que l'on reprend tous les ans, sans avancer beaucoup, dans les 2 ou 3 premières sections. La méthode de lecture est la même qu'à Pise. Le chant, quoique bon, c'est-à-dire juste et précis, n'y est pas remarquable,

A l'asile *Gran principe*, on regrette de ne voir guère s'occuper d'histoire sainte ni d'autres études habituelles des asiles. Ainsi les plus grandes élèves mêmes, ne paraissent pas être accoutumées à répondre aux questions qui sont journellement adressées aux enfants des asiles sur les connaissances diverses appropriées à leur âge. Mais elles ont des livres et des cahiers, font des devoirs *comme dans une école*.

Je dois dire que la directrice de la première et de la deuxième classe a raconté à ses élèves en notre présence une petite histoire qui n'était ni lue ni récitée, mais ayant tous les caractères, tous les avantages d'une causerie parfaitement adaptée à ces jeunes intelligences de 3 à 8 ans.

La même directrice tient depuis bien des années un journal que j'appellerai moral, intellectuel et hygiénique tel qu'il serait heureux de le voir introduit dans toutes les salles d'asile. La pédagogie ou plutôt l'éducation publique ne fera de véritables progrès, n'obtiendra ses meilleurs résultats que lorsque les maîtres se préoccuperont à ce point de tout ce qui importe aux jeunes êtres dont ils ont à diriger et à développer toutes les facultés.

Les directrices se font aider très-utilement pour la surveillance par des monitrices qui en général appartiendraient par l'âge à la classe supérieure. Il y a plus : une seule servante ayant la soupe à préparer, etc., ne pourrait suffire à chaque asile, si une grande partie du service ne se faisait par les élèves. Le service de la table est, de cette manière, très-régulièrement organisé; quatre élèves chaque jour en sont chargées et c'est une récompense d'être appelé à remplir ces soins. Les salles occupées par les plus grandes sont balayées et nettoyées le matin par elles seules et à tour de rôle. Ce sont là d'excellents usages que l'on a pu introduire dans des établissements où se trouvent des sujets de 10 à 15 ans, capables de ces diverses occupations, et en état de rendre à leurs plus petites compagnes de même sexe toutes sortes de services de décence et de propreté. Il y a là aussi de bonnes pratiques au point de vue de l'hygiène.

Les deux asiles suivent la même méthode, ont les mêmes exercices. A *Vecchia Casina*, la directrice des petites et moyennes raconta ou plutôt récita une histoire qui ne fut pas aussi bien écoutée et suivie que celle de l'autre asile.

Les tabliers blancs qui sont d'uniforme à Livourne paraissaient peu propres. On était, il est vrai, au dernier jour de la semaine. Si le blanc est bien choisi pour le coup d'œil et même pour habituer les élèves à une bonne tenue, c'est à la condition que le tablier sera changé plus d'une fois en huit jours [1].

L'établissement fournit aussi aux enfants un petit sac suspendu à leur côté ainsi que le mouchoir qu'il renferme.

Deux faits m'ont encore frappé au second asile : l'un, peu en harmonie avec une bonne direction, c'était la mise à genoux d'une élève d'une dizaine d'années, par punition. L'autre faisait honneur à la direction et à ses élèves : une pauvre petite idiote se tenait constamment à côté de la maîtresse, la suivant chaque fois

1. Je me suis déjà expliqué à ce sujet. (Voir États sardes. — Novare).
Sans doute nous sommes disposés, avec M. Doubet, à recommander la propreté des vêtements; mais en ceci, comme en toutes choses, l'exagération serait dangereuse. Il ne faudrait pas, sous prétexte de propreté, empêcher les enfants de s'ébattre et de se livrer à des exercices salutaires.

(*Note de la rédaction.*)

qu'elle faisait un pas et imitant toutes les manœuvres qui étaient indiquées aux autres enfants. C'était quelque chose de touchant à voir que l'intérêt porté à cette infortunée par toutes ses compagnes, même pendant les heures de la récréation. Aucune n'avait jamais songé à lui faire quelque mauvaise espièglerie; et cependant les enfants à Livourne sont d'une grande vivacité. Quelle bonne et belle œuvre de recueillir cette pauvre petite créature, et quelle leçon continuelle de charité pratique donnée à toutes les élèves!

Les locaux sont exigus et à peine convenables. Ils coûtent : l'un 1050 francs, l'autre 850.

Livourne, ville nouvelle de 80 000 habitants, est un comptoir vaste et bruyant de nations diverses. L'exercice des différents cultes y est entièrement libre. Les plus riches commerçants y sont en général protestants ou juifs. Mais le peuple italien étant universellement catholique, la direction des salles d'asile suit exclusivement les pratiques et l'enseignement du culte national. Bon nombre de fondateurs et bienfaiteurs de l'œuvre appartiennent à une autre communion.

Je puis affirmer que l'inspection fort exacte des dames se fait d'une manière consciencieuse et sans autre préoccupation que le bien-être physique et moral des enfants et toujours au point de vue de la religion de leur famille et de leur pays. Le catéchisme est fait par les curés des paroisses ou par leurs délégués.

L'administration est confiée, comme à Pise, à une commission mixte présentant, entre les protecteurs et les patronnesses de l'institution, une répartition de fonctions qu'il n'est pas indifférent d'observer.

La commission se compose d'une présidente, d'une intendante (*provveditrice*), d'une économe, de douze inspectrices, d'un trésorier (*camarlingo*), d'un inspecteur-rapporteur, d'un secrétaire et de quatre conseillères ou conservatrices (*conservatrici*).

Le comité des médecins, composé de douze membres, a ses président, vice-président et secrétaire; un chirurgien dentiste en fait partie, et cinq pharmaciens de la ville y sont agrégés. Ces derniers fournissent gratuitement les médicaments, chacun pendant deux mois de l'année. Les médecins se succèdent par mois. Tous les samedis, on est assuré de voir le docteur qui est de service se rendre à l'asile où se trouve ordinairement aussi la dame inspectrice de semaine. C'est une excellente pensée que celle d'avoir un jour fixe pour la visite médicale qui autrement se fait si rarement partout. Nous avons pu nous convaincre de l'importance que mettaient à cette revue des enfants le médecin et la dame inspectrice qui nous ont paru connaître spécialement chacune de leurs pupilles.

La population juive de Livourne est, dit-on, de 15 000 habitants, partagés en deux classes bien différentes l'une de l'autre : Il y a un certain nombre de familles fort riches, et tout le reste est d'une misère profonde et d'une horrible dépravation.

Les premiers font des efforts bien louables pour l'éducation de leurs malheureux coreligionnaires : ils dépensent annuellement

90 000 lires (81 000 fr.), pour l'instruction publique. Des écoles et des salles d'asile ont été réunies dans un magnifique local construit, il y a peu d'années, à grands frais et dans de bonnes conditions, pour cette destination spéciale.

J'ai bien regretté de ne pouvoir que visiter les différentes salles de cet édifice : on était à une époque de vacance religieuse. Il est vrai qu'il y a une certaine difficulté à rencontrer les jours de classe; puis qu'outre les congés pour chômage public qui sont très-nombreux en Toscane, et les vacances scolaires, on compte, dans l'année, 85 jours de fêtes religieuses hébraïques.

Les salles où sont reçus chaque jour les enfants, soit de l'asile, soit des écoles primaires ont été fort bien distribuées, aérées et fournies du mobilier le plus complet, au double point de vue de l'instruction et de l'art même.

Les instituteurs israélites sont des ministres du culte, à un degré plus ou moins élevé; et l'enseignement a toujours pour base et en général pour objet direct ou indirect la religion. 30 jeunes gens occupés dehors à différents métiers viennent encore, à certains jours et à certaines heures, continuer leurs études religieuses et autres, tels que dessin, calligraphie, etc.

150 garçons, de l'âge des écoles, fréquentent la classe primaire. Leur salle est remarquablement belle, et a tous les appareils de l'enseignement mutuel; cependant ce système n'y est pas suivi exclusivement.

Du côté des filles, il y a deux divisions pour l'instruction primaire : 80 d'une part, 40 de l'autre, et une section des plus grandes apprend une profession. Les séparations entre sexes ne laissent rien à désirer. — On a établi aussi une séparation pour les deux asiles, mais moins rigoureuse.

Le local et le mobilier d'asile sont tels que nous les voyons dans nos meilleures salles; il y a donc lieu de penser que les procédés et l'esprit de la méthode y sont connus et mis en pratique. Alors ce serait une note bien discordante dans ce bel ensemble, si l'on faisait usage d'une certaine cellule-prison que l'on nous a montrée en nous disant qu'elle ne servait que d'épouvantail : c'est encore trop dans ce remarquable établissement.

En voyant l'excellente disposition et la bonne tenue de la partie du local qui importe le plus aux habitudes de décence et de propreté, on ne peut s'empêcher de penser que pour l'établissement et le soin des cabinets d'aisance, la plupart des autres salles d'asile d'Italie pourraient et devraient prendre exemple sur l'institution israélite dont il est ici question.

Quand j'ai demandé comment se faisait le lavage des figures et des mains des enfants de l'asile, et si l'on était exact dans ce service si important à suivre en Italie, comme déjà dans notre midi, mon très-obligeant et intéressant cicerone me fit remarquer que c'était une pratique religieuse observée fidèlement chez les juifs. En effet, on a la satisfaction, dans cet asile, de trouver sous ce

rapport encore, toutes les dispositions essentielles de nos bons établissements.

70 petits garçons et autant de petites filles viennent à l'asile. Ils sont tous très-pauvres : ils reçoivent la *minestra* chaque jour; et, à plusieurs époques de l'année, il se fait des distributions de chemises, de chaussures[1] et de vêtements auxquelles ont part également bon nombre d'élèves des écoles.

Les visites des 4 commissaires (*deputati*) et des 4 dames inspectrices sont, nous a-t-on dit, fréquentes et efficaces.

Voilà bien des moyens excellents employés pour régénérer cette population dégradée; il faut espérer qu'on obtiendra avec le temps les bons résultats que l'on poursuit avec un zèle si exemplaire et si constant. Mais jusqu'ici, les efforts des maîtres n'ont pas triomphé des obstacles que présentent les familles plongées dans des habitudes invétérées d'oisiveté et de vices qui en sont la suite. Il faut que l'abîme soit bien profond, que cette colonie juive soit bien abjecte pour mériter d'être signalée parmi tant d'autres hordes qui s'abritent dans cet immense port-refuge. Il est à croire qu'ici, comme partout, hélas! ceux pour qui avant tous les autres sont faits les asiles et généralement les œuvres d'éducation, n'en profitent pas. Ce ne sont pas non plus les enfants du hideux quartier de *la Venezia* qui fréquentent les asiles *Gran principe* et *Vecchia Casina*. Quelle ville, plus que Livourne, devrait avoir ses *ragged schools?* Gardons-nous de désespérer : par les soins de la Providence, à côté du mal, se trouve toujours le remède; pour soulager les grandes misères morales et matérielles, il se trouve des âmes nobles, généreuses, à qui le ciel a départi la fortune dont elles font, on le voit à Livourne, un si noble et si charitable usage.

Lucques.

Les établissements de Pise et de Livourne sont désignés sous le nom d'*asiles de charité pour l'enfance;* à Lucques, on a adopté le titre d'asiles et écoles, *Asili e scuole infantili di carità.* Cette dernière dénomination est plus juste; car ici encore, nous trouvons réunis et faisant suite à l'asile, des classes et un ouvroir pour les jeunes filles, toujours par la même raison, c'est-à-dire parce qu'il n'existe aucune école communale de filles dans tout le pays de Lucques. Nous ne nous récrierons pas trop si nous considérons le nombre et la date de création des écoles communales de filles dans plusieurs de nos départements du midi. — Il ne faut pas oublier non plus que Lucques, qui a de nombreux couvents cloîtrés de femmes, n'a pas nos sœurs de charité et d'instruction chrétienne, ni l'obligation pour les communes d'avoir des écoles publiques : ce progrès n'a encore été accompli que dans l'Italie du nord.

1. Les chaussures sont-elles aussi nécessaires en Italie qu'en France? et l'habitude de marcher nu-pieds, très économique assurément, n'est-elle pas même favorable, dans les pays chauds, à la santé des enfants?

(*Note de la rédaction.*

La salle d'asile a été ouverte aux petites filles en 1843 et inaugurée en présence du vénérable abbé Aporti, l'un des membres du Congrès scientifique italien réuni cette année-là à Lucques.

Le 20 avril 1853, j'ai trouvé rassemblés dans un local dont on a tiré tout le parti possible, d'une part, en deux sections, 100 filles sur 110 admises de 2 ½ à 12 ans, puis l'ouvroir; le tout gouverné par deux directrices et deux aspirantes; d'autre part, 45 garçons sur 60 inscrits, de l'âge des asiles, sous la direction d'une maîtresse et d'une aspirante. Cette dernière division nouvellement formée, n'avait pas encore reçu tout son développement; et cependant c'étaient déjà de bons petits élèves.

Le tablier blanc des garçons leur vient jusque sur les épaules et les distingue ainsi des petites filles. Cet uniforme ne sort pas de l'établissement, où on le lave chaque semaine.

Tous les enfants de cet asile sont très-pauvres et reçoivent la *minestra*. On l'accorde même à domicile aux absents par indisposition, toutes les fois que le médecin l'a décidé. Les parents viennent alors prendre cette ration à l'asile. — Les maîtresses doivent manger la soupe avec les enfants qu'elles ne quittent pas un seul instant de la journée, c'est-à-dire de 8 heures du matin à la chute du jour. A Pise, elles s'absentent, chacune à son tour, 2 ou 3 heures pendant la journée.

Le règlement n'était pas affiché; mais c'était par hasard, m'a-t-on dit. Le partage de la journée, ainsi que le genre et la variété des exercices, est à peu près le même que dans nos établissements. La méthode de lecture est celle de Pise et de Livourne (la méthode de Laforre). On regrette de voir tomber en désuétude l'exercice des cercles; non pas tant encore pour les progrès de la lecture, que pour le mouvement physique qui en résulte et qui a pour nous une importance plus immédiate. Il est vrai qu'à cet asile, j'ai eu lieu de faire une remarque qui nous avait déjà frappés ailleurs. Une seule estrade placée dans une salle spéciale, suffit à toutes les divisions de l'asile, qui s'y rendent successivement et séparément le matin et l'après-midi. Voilà une occasion précieuse de faire mouvoir tous les élèves pour l'aller et pour le retour. Nous savons qu'un des écueils contre lesquels viennent ordinairement se briser les volontés, les recommandations et les prescriptions les plus arrêtées concernant le mouvement et l'exercice physique que doivent faire les enfants de l'asile, est la tendance universelle et constante des maîtresses à laisser les enfants indéfiniment soit sur leurs bancs, soit au gradin.

En général, nous trouvons trop peu de marches et d'évolutions dans les salles d'asile. Est-il beaucoup de directrices qui, se préoccupant du besoin impérieux de mouvement chez l'enfant, se dévouent assez pour couper les divers exercices qui ont lieu dans les classes, par une promenade soit d'une salle à l'autre, soit dans la cour même? C'est pourtant là un temps toujours bien employé à tous égards. Il faut en convenir: l'atmosphère énervante des salles d'asile, comme celle des classes, fait craindre aux maîtresses le con-

tact de l'air du dehors; mais à quoi cela tient-il? A une autre négligence qui porte à ne jamais aérer suffisamment les pièces occupées par les enfants. Il y a là un cercle vicieux dont on ne peut sortir que par un bon système de ventilation toujours en activité et indépendant de la volonté et des dispositions soit des directrices, soit aussi des servantes des salles d'asile.

L'asile de Lucques est remarquable pour les marches et les mouvements, et la partie de l'instruction n'y est nullement négligée. Je dirais même qu'on y pousse trop loin l'écriture, s'il ne s'agissait que d'une salle d'asile.

Les prières sont courtes et très-bien faites. — On a eu le bon esprit de réserver les prix et petites récompenses pour l'étude du catéchisme et c'est le curé de la paroisse qui les distribue. Un étranger s'étonne quelquefois de voir en Italie faire peu de distributions d'images aux enfants dans les bons établissements modernes d'éducation. Cela tient au prix encore élevé qu'il faudrait mettre à ces objets pour éviter les images de mauvais goût. Les Italiens, pour tout ce qui tient à l'art proprement dit, sont encore de nos jours, au moins au niveau des pays les plus avancés; mais on ne peut pas en dire autant pour ce qui est de l'industrie.

Il est une sorte de récompense dont, à l'asile de Lucques, on fait encore un usage fort judicieux. Chaque jour ou chaque semaine on confie une partie de la surveillance et du service à cinq ou six des enfants qui se sont le plus distingués par leur bonne conduite. Lorsqu'ils servent les autres à table, ils portent un bonnet et un tablier particulier. On ne saurait croire combien ces priviléges, accessibles à tous, excitent une heureuse émulation. Il y a encore à cela un grand avantage dans un pays où il n'existe pas d'écoles ou de cours pour les aspirantes aux fonctions de maîtresse d'asile. Beaucoup de jeunes filles s'habituent à ce rôle de monitrices dans ses divers dégrés au point de prendre le goût et la vocation de l'enseignement. C'est ainsi que se trouve assuré le recrutement des aspirantes.

Lucques, ville de 25 000 habitants, ancien chef-lieu de la République et plus tard du duché de ce nom qui fait aujourd'hui partie de la Toscane, a des établissements de charité nombreux et, malgré leur exiguïté, bien entendus. Elle aurait été la première ville en Italie à fonder, dès l'an 718, un hôpital. Mais pour ce qui regarde l'éducation et l'instruction populaires, tout, en quelque sorte, a été laissé à faire aux particuliers[1].

L'institution des salles d'asile qui tient de la charité et de l'édu-

1. Je parle ici de l'enseignement proprement dit; car on trouve à Lucques, comme dans toutes les villes d'Italie, des indices plus ou moins directs de sollicitude pour les intérêts moraux du peuple. Ainsi le voyageur qui se préoccupe de tout ce qui peut avoir trait à l'éducation du peuple, soit comme avertissement, soit comme secours et aide pour le ramener au devoir, ne saurait passer avec indifférence dans la nef principale de la vaste cathédrale Saint-Martin, à côté du tronc qui a pour suscription: *Restituzioni dovute al pubblico erario*. Restitution au trésor public.

cation s'y trouve parfaitement organisée depuis une dizaine d'années et est constamment en voie de progrès.

La Société des souscripteurs a un président, représentant de l'association, un vice-président et un secrétaire. Il existe en outre un conseil de surintendance qui administre et rend compte à l'assemblée générale.

Ce conseil se compose d'un directeur, deux assesseurs ou vice-directeurs, un caissier comptable. Il est présidé de droit par le président général.

Chaque asile doit avoir douze dames inspectrices et quatre dames suppléantes. Elles ont leur tour d'inspection, se réunissent chaque mois sous la présidence du directeur pour les besoins des asiles.

Six conservateurs et six dames conservatrices ont pour attributions d'assurer l'existence de la Société par le recrutement de nouveaux membres souscripteurs et de donateurs de toute catégorie. Cette commission correspond directement avec le président de l'association.

Enfin un comité spécial de médecins n'est pas le moins assidu ni surtout le moins utile de toute cette remarquable organisation. M. le docteur Cérù faisait en 1844, sur l'établissement, un rapport qui est du plus grand intérêt. Il résulte de ce document que, dans toutes les réunions d'enfants pauvres, quel que soit le pays, on trouve les mêmes maladies. C'est toujours le scrofule plus ou moins répandu qui est le grand ennemi à combattre, puis les rougeoles et autres petites maladies de peau plus ou moins contagieuses, et les ophthalmies, La médication est la même partout et serait facilement formulée dans un petit manuel à l'usage des directrices. — Le rapport entrait dans des détails qui attestent une sollicitnde vraiment touchante pour tous les enfants de l'asile.—A dix années d'intervalle j'ai encore trouvé le docteur Cérù, président du comité médical, assesseur au conseil de surintendance, remplissant ses fonctions avec le même empressement, se transportant lui ou ses collègues, comme à l'origine, dans les familles pour y suivre les enfants malades. De même, plusieurs membres de la Société, suivent, pour la conduite, chacun un ou plusieurs enfants dans leurs familles; et ils exercent ce pieux patronage non-seulement pendant les années où les enfants fréquentent la salle d'asile, l'école et l'ouvroir, mais encore lorsqu'ils ont quitté l'établissement.

Une entente parfaite entre le comité médical et le comité des dames inspectrices permet d'appliquer le plus utilement possible les secours en vêtements et autres. Ainsi un jour d'inspection sanitaire on avait découvert que les deux tiers des enfants étaient sans chemise; les dames organisèrent immédiatement entre elles, avec le concours d'autres personnes charitables de la ville, des réunions de travail, et en quelques jours elles furent en mesure de donner gratuitement une centaine de chemises, destinées à ces pauvres petites créatures.

Les dispositions du mobilier spécial pour le lavage journalier des enfants laissent bien à désirer, puisqu'on leur lave la figure quatre

par quatre dans la même eau. Mais il faut constater que l'on a pris des mesures pour que tous les enfants à tour de rôle prissent des bains d'eau douce et d'eau salée que l'on fait chauffer en hiver. Je me proposais d'étudier les moyens employés à Lucques pour cet usage des bains, qu'il serait heureux de voir généraliser dans nos asiles ; mais j'ai dû reconnaître que les essais tentés présentaient de grands inconvénients. Seulement le voisinage de la mer est mis à profit. On envoie un certain nombre d'enfants désignés par les médecins, faire une saison de bains de mer au port de Via-Reggio, et c'est une dépense qui figure au budget de 1852 pour plus de cent francs.

A propos de budget, je dois dire que toutes les écritures de comptabilité, comme tous les registres d'admissions, d'absences motivées et non motivées sont très-bien tenus, et les différentes pièces qui servent à constater tous les détails des services de l'asile sont pour la plupart si bien imaginées, et appropriées aux besoins de l'administration que j'ai recueilli plusieurs de ces modèles.

Je dois cette communication ainsi que les renseignements sur la conduite morale des asiles de Lucques à l'obligeance et à la courtoisie de M. le professeur Paul Sinibaldi qui remplit avec zèle, avec dévouement et avec une grande intelligence de l'œuvre, les fonctions de directeur du conseil de surintendance. Il a succédé dans cette charge au célèbre professeur Paccini de ce même collége, ou plutôt de la petite université de Lucques.

Le budget de cet établissement est du petit nombre de ceux dont les ressources en ces dernières années ont continué de s'accroître[1].

1. En 1852, les recettes montaient approximativement à .... 8 250 fr.
Les dépenses à .... 5 400 fr.
L'encaisse de la société au 31 décembre était de près de .... 6 000 fr.
Dans le détail des recettes, voici les points de quelque importance à signaler.
Les cotisations figuraient pour .... 2 400 fr.
La commune pour toute subvention a remboursé une dépense pour médicaments de .... 45 fr.
Remise faite par l'administration des salines sur le prix du sel.... 80 fr.
Produit des abonnements pris dans la ville pour l'exemption des visites du jour de l'an .... 110 fr.
Le produit de la vente des objets confectionnés par les élèves de l'asile s'est élevé à .... 60 fr.
On trouve encore une petite somme de .... 12 fr.
Comme étant le tiers de la recette faite à l'asile pour travaux commandés du dehors. Les deux autres tiers reviennent aux enfants qui ont fait les travaux. Le montant est déposé à la caisse d'épargne en leur nom et souvent en leur présence par les soins du directeur qui conserve le livret entre ses mains jusqu'à ce que les titulaires aient atteint leur douzième année.
Pour ce qui est des dépenses, les honoraires des directrices montent à .... 1 500 fr.
Les rétributions accordées aux aspirantes .... 140 fr.
Les deux servantes et la cuisinière reçoivent en tout .... 450 fr.
Les dépenses faites pour la *minestra* montaient en total à .... 1 500 fr.
Vu le nombre de soupes distribuées dans l'année, ce chiffre (toujours approximatif) porterait chaque ration à 3 centimes au plus.

Je ne saurais, en terminant, passer sous silence une circonstance heureuse pour la salle d'asile de Lucques : je veux parler de l'intérêt tout spécial que porte à l'institution le digne prélat qui a été appelé, il y a six ans, à la tête du diocèse par les vœux de la population. Le père Arrigoni, orateur de renom, fut longtemps une des célébrités de l'université de Pise, qui a toujours eu plusieurs de ses professeurs parmi les directeurs de l'œuvre des asiles.

Décembre 1854.

DOUBET,
Secrétaire adjoint du Comité central
de patronage des salles d'asile.

FAITS DIVERS.

Le Comité central de patronage s'est réuni le 21 juillet dernier, sous la présidence de M. A. Thayer, sénateur.

— Des réparations ayant lieu au cours pratique de la rue des Urselines, l'ouverture des classes du deuxième semestre a été ajournée jusqu'à nouvel ordre.

— Nous continuons à faire connaître la composition des comités locaux de patronage.

(Suite du département du Nord.)

Cambrai. Mme Villemain, veuves Lallier, Leroy (Aug.), Dupuich, Petit-Courtin, Delloye, Quinchon, Delattre (Achille), Toussaint-Lallier, Maréchal (François), Defremery-Cacheux, veuve Mairesse, Dejardin (Ad.), Caffin, Dollez, de Saint-Léger.

Le Cateau. Mmes Seydoux, Sartiaux-Largillière, Bienvenu-Him, Boudard-Mourette, Mlles Collery, de Beaumont, Mmes Delannoy-Bricout, Flayelle (Henri), Pousin-Bonaire, Sautier.

Douai. Mmes la douairière de Guerne, d'Haubersaërt, Pla, veuve Duvelin, Simon, Dubron, de Guerne, veuve de Tomas, veuve de Gennes, de Rombault, Fleury, veuve de Gemy, veuve Dennetières, Rousseau, Mastrich, Cochemez (Honoré), Degouves-Denuncques, Francoville, Locoge, David, Carrière, de Guernes (Romain), Chartier, Denis, Lamarle, Drouard, Proyart, Jodocius, Maurice, de Baillencourt, veuve Bruneau, Despretz, Allart (Ed.), Druon, Meurant, Dupont (Louis), Paul, Deblocq, veuve Nau, Dejaeghère, Lecomte, Pon-

M. le directeur assure qu'il en est ainsi, quoique la soupe soit souvent accommodée au gras.

Le pain fourni aux plus indigents pour le goûter a coûté.........	125 fr.
Les bains d'eau douce...	20
Les bains d'eau salée...	100
Les médicaments...	120

sard,Cotteau, d'Esclaibes, veuve Butruille, Merlin, Martin, veuve Hyolin, Massart, Butruille (Émile), veuve Guibal, Danel, Guillemot, Preux, Copineau, Courtin, de La Grange, Lavoin, Maronniez, Bertin (Aug.), Mlle de Reynac, Mmes veuve Desmoutiers, Pellieux, Guillemin, Chapuis, de Maingoval, Allard, Brachelet, Fiévet (Achille), de La Grange (Prosper), de Baillencourt (Paul), veuve de Trois-Marquets, Poncelet, Choque, veuve de Wavrechain, Tréca, veuve Barachin, de Matharel, de Meyer, Bontes, Capon (Alexis), Pain-Luce, de Campeau (Ed.), Demont, Scrive, veuve Valette, Luce, Grimbert, Bommart (Anacharsis), veuve Mention, Dauphin, Densy, Potier-Valery, Crepin, veuve Tarlier, Dancoine, Barbedienne.

Lallaing. Mmes de Montozon, Morel-Poulet.

Marchiennes. Mmes Thery, de Rivière, Gourmez, Debonte.

Aniches. Mmes Patoux, Lanvin, Ducret, Gillart, Vuillemin, Fleury-Berdolin.

Orchies. Mmes Simon-Treca, Dubus-Bertrand, Mlle Blanc de Meersmann, Mmes Josson-Mullié, Dubus-Bernard, Gamonet, Odile-Bernard, Lecœuvre-Delannoy, La Houssaye, Cuvelier (Paulin), Hego-Butteau, Hourbelin, Lemaire-Baux, Verzier-Bisez, Adam, Bisez, Mlle Dherbomez (Virginie), Mmes Cordonnier-Jacquart, Leroy, Warocquiez-Delcourt, Lemaire-Deroubaix, Brunel, Hego, Gruyelle-Duhem, Dufossé-Delaume.

Dunkerque. Mmes Gérard, Féron, Mlle Marmin, Mmes Coquelin, Delelis, Develle, Carpentier, Nys, Zandick, de Clebsattet, Fontemoing, Cavrois (Pierre), veuve Darras de Clebsattet, Carpentier-Bigorgne, Amand-Carlier, veuve Réant (Paul), Réant-Spyns, Liévin (Constant), Broy-Debuyser, veuve Lemercier, Hamoir, Morel (Alfred), Deboe, Quillacq.

Bergues. Mmes de La Royère, Pluver-Vinoe, Duhamel, Vernaelde (Henri), Debaeker-Royaert, de Staplandecrant, Clocqueel, Delport, Demazières, Desnick.

Bourbon-Ville. Mmes Vamvormhondt, de Foucault, de Carpentry, Vercoustre (Frédéric), Vandenbrouque (Édouard), Magnet-Noel, Milliez-Usmar, Caron-Doullé, Montenuis, Desiles, Milliez (Henri), Belle (Édouard).

Gravelines. Mmes veuve des Iles, Demarle-Catrice, veuve Lesur-Leys, Débordes-van-Cassel, Vanvormhondtmand, Salomé, Loosdregt-Gérard, Lesur-Geersen, Mlles Leroy (Emma), Martin (Jenny), Baude (Rosalie), Noël (Rosalie).

Bailleul. Mmes Plichon, Bieswal (Henri), Behaghel, Cortyl, Demeersmann, Flahaut (Evariste), Mlles Declercq (Virginie), Vanmerris (Malthide), Decoussemaker (Louise), Vanmerris (Fanny), Decoussemaker (Florence), Mme veuve Delrue-Colpaert.

Estaires. Mmes Courdeu, Degruson, Delbecq (née Dupire), Hennion, Mlle Hennion (Pauline), Mmes Lecomte, veuve Ledieu, Caffin, Vermesch.

Heennrech. Mmes Ducroix-Duquesnes, veuve Duthoit-Lefrançois,

euve Boulet-Vanmeires, Deffrennes-Cocheteux, Quagebeur-Walle, runs-Beur, Gille-Charlet, Plouvier-Boulet.

Valenciennes. Mmes de Laserre, Carlier, Mlle Laplace, Mmes Haoir (Edouard), Hamoir (Paul), Dupont, Mlle Boulan, Mmes Pailrd, Courtin, Mlle Lenglet, Mmes Wilkinson, Canonne, Arnoultanquet, Greterin, Carpentier, Tellier, Dutilleul, Serret, veuve iard, Boduin, Serret-Desaudrouin, Grard, Harpigny (née Delanoy), Serret (Georges), de Lisleferme, Bracq-Dabancourt, Mlle Perquet, Mmes Waternau, Dècle, Dubois (Henri), veuve Gellé, Dubois e Baillencourt, Dubois de Holain, Dubois-Charvet, Matton, Molle, Bouton, Dinaux, Charbaut, Paillard (Charles), Perriquet, elièvre, Hollande (Théophile), Gando, Verdavaine, Boudourguié, ezaires, de Chertemps, veuve Luzardy.

Saint-Amand. Mmes Sterlin-Dubois, Nicolle Desespringalle, ruon (Aglaé), Meriaux-Barbieux, Lenglet-Lemaire, Druon-Bareux, Desbrosses, Waché-Piat, Hidon, Nicolle, Fleury-Willary, omère-Waché, Plichon-Havez, Delsive (Joséphine).

Aubry. Mmes Naternau (née Serret), Dubois, Alglave (Victorine), aillart.

Fresnes. Mmes Renard, Maréchal (Lucien), Jenart, Guiot, Moié, Hustin, Clément, Blasseau, Dubois-Crudenaire, Wargny, lle Nonclercq, Mmes Boisseau, Combe, Clément, Belanger, nart, Merchipont-Mosin, Bourgogne, Buissart, Procureur, uiot.

Abscon. Mmes Coez, Guillemot, Cambracq, Scribe.

Hasnon. Mmes Abrassart Lenculd-Debrot, Delcroix-Notredame, lle Legrand (Antoinette), Mmes Lecœuvre-Mahieu, Mlle Leclercq dèle).

Mortagne. Mme Leroux de Bretagne, Loiseau, Mlle Baligaud lara), Mmes Dewes (Martial), Baligaud (Colombe), Choteau éocadie), Maznigue (Hortense), Genez, Boutry, Sauvage.

Ounaing. Mmes Deslinsel-Leroux, Brabant-Pureur, Hornezuquesnoy, Leroux-Hornez, Fréville-Prévost, Mochez-Coquelet, raud-Duquesnes, Giraud-Bicheret, Lhotellerie-Frappart, Leblancoreau, Moreau-Mochez, Mocqueron-Boileau.

Raismes. Mmes de Bacquemont, Michaux, Raux, Petiaux, Deue, Vigreux, Despinoy, Denoyelle.

Condé. Mmes Martel, Tacquet-Flament, Delzant, Defline-Fally, nfant-Houzez, Mention-Lenglé, Bossy-Clément, Broussès, Menon (Amand), Cousin, Prignet, Bracq-Ballieux, Miroir-Charleagne, Pontier-Cardon, Tacquet (François).

SEINE. — 59 comités.

Paris, 1er *arrondissement.* Mmes Curmer, Héleux, Ancelot, lle Biziot, Mme veuve Delaunay, Porquier, Sanegon, Oudard, èyes, Rendu (Eugène), Godefroy, Raimbeau, Trubert, Cottenet, evrenc, Mlles Demeufve, Clerc, Mmes veuve Lemonnier, Hostier, llers, Gioanelli.

2e *arrondissement.* Mmes Legentil, Brun, Labour, Benois, com-

tesse de Mony-Colcher, Scribe (Eugène), veuve Dupin, Jal, Davilliers (Henri), baronne de Riouffe, veuve Audéoud.

3e *arrondissement*. Mmes André (Ernest), Beau, Bertrand, de Blangy, Carcenac, Carré, Delahaye, Fontaine, Lecomte, Paradis, Quétil, Roy-Carcenac.

4e *arrondissement*. Mmes Varin, Prieur de La Comble.

5e *arrondissement*. Mme veuve Grillon, Mlle Magnier, Mmes Mercier, Laston, Delore, Callou, Ménager, Sédille, Thiou, Félix (Henry), Millet, veuve Evette, Lacoste (G.), Estave-Raimbert, Godillon, Monnot-Leroy, Boudou, Ferron, Lavocat.

6e *arrondissement*. Mmes Jourdan, Regnard, Rivière, Bourières.

7e *arrondissement*. Mmes Riglet, Riverin jeune, Collet (Charles), veuve Collet, Bloch, Isidor, Froment.

8e *arrondissement*. Mmes Bayvet, veuve Boulard, Chaussade, Gariel jeune, Lévy (Frédéric), Tricotel, Brière de Boismont, Pelé de Saint-Pierre, Huteau, Lefebvre.

9e *arrondissement*. Mmes Colleau, Lesecq, veuve Lebrun, veuve Chade, de Lescalopier, Jobert.

10e *arrondissement*. Mmes Feuilherade, comtesse de Lyonne, Laborde-Odier, du Mainguy, veuve Lemonnier, Mlle Rolland, Mmes de Parieu (Thérèse), Caussin de Perceval, Rendu (Ambroise), Thayer (Amédée), Didot (Paul), Frémyn fils, Dubarle, Deleau.

11e *arrondissement*. Mmes Josson, Duplessis, Lalouvère, Mlle Villeneuve, Mmes Robert, Giraud, Aubert (Charles), Charpentier, Amette (Albert), Cherrier, Mlle Jouet, Mmes Gros, Leroy-Ladurie, Gaillard de Senainville, Olivier, Bayard.

12e *arrondissement*. Mmes Leroy de Saint-Arnaud, veuve Duplain, Régnier, Guérard, Froly, Breton de Champs, de Chancel, Cochin (Augustin), comtesse de La Panouze, Collas, Delafosse, Geoffroy Saint-Hilaire (Stéphanie), Éblé, Perducet, Daiguillon, Boissel, Riant, Gentilhomme, Royer-Collard, Cordier, Juncker, Legendre, Renier.

Arrondissement de Sceaux.

Bercy. Mmes Paymal, Vernouillet.
Champigny. Mmes Puissant, Martelet.
Créteil. Mmes la duchesse de Caumont-Laforce, Grisy.
Maisons-Alfort. Mmes Véron, Becquemont.
Nogent-sur-Marne. Mmes Tahan née Daleu, Mlle Gignoux.
Antony. Mmes Chapelier, Lohier, Bidoire, Morel, Cazin, Barié, Muret, Horeau.

T. II. — N° 12. SEPTEMBRE 1856.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

A NOS LECTEURS.

Deux années se sont écoulées depuis la réorganisation de l'*Ami de l'enfance.*

Ces deux années ont été fécondes pour l'institution aux progrès de laquelle notre recueil est consacré.

Le patronage de l'Impératrice a élevé les salles d'asile à la hauteur d'une création nationale ; l'avénement d'un éminent prélat aux fonctions de président du Comité central les a vivifiées par une effusion nouvelle de l'esprit chrétien ; enfin l'inspection des dames déléguées en a complété l'organisation dans chaque académie.

Ainsi, le cadre administratif et gouvernemental dans lequel l'œuvre des salles d'asile est appelée à se mouvoir, est aujourd'hui définitivement tracé. Les décrets de 1855 ont déterminé la mesure et précisé le contour de ce cadre. Désormais ni incertitude, ni hésitation sur les conditions de la vie extérieure, si l'on peut ainsi dire, des salles d'asile de l'empire; c'est donc sur les développements intérieurs de l'œuvre que peuvent et doivent se concentrer aujourd'hui les soins des personnes appelées, de près ou de loin, à mettre la main à l'éducation de la première enfance. Il ne s'agit plus d'assurer l'existence et de marquer la place de l'institution des asiles, il s'agit de lui faire produire tous ses fruits.

L'*Ami de l'enfance* se propose de suivre, dans cette phase nouvelle, le mouvement nécessaire des idées et des faits.

L'*Ami de l'enfance*, on a pu le remarquer, a été empreint du

caractère même de la période dans laquelle et en vue de laquelle il avait été créé. Organe du Comité central et interprète discret mais fidèle des pensées de l'administration supérieure, son rôle sera toujours d'en exprimer les tendances et d'en refléter les inspirations. Il s'est donc, jusqu'à ce jour, particulièrement préoccupé des intérêts d'organisation extérieure; à l'avenir, sans cesser de réserver sa place à un ordre d'idées qui, pour être aujourd'hui fixé, n'en conserve pas moins d'importance, il abordera avec un soin spécial les questions de vie intime de la salle d'asile; les questions de détail, d'application pratique au triple point de vue moral, intellectuel et matériel.

L'*Ami de l'enfance* assurément gardera son caractère administratif, mais plus fréquemment que par le passé, il mettra en relief les questions de pédagogie et de méthode. Nous restions souvent en dehors et sur le seuil de la salle d'asile, nous y entrerons habituellement, désormais, pour nous y occuper des petits élèves eux-mêmes; pour y assister aux visites des dames patronnesses et des dames déléguées; pour y entendre et y contrôler les leçons des directrices. L'*Institution* fixera toujours notre attention, mais celui en vue de qui elle est faite, l'*enfant*, sera directement l'objet de nos conseils.

L'enfant! délicate et frêle créature, qui porte tout le poids de l'avenir; que Dieu nous confie; que la patrie attend; et qui doit sortir des mains de ses institutrices digne tout ensemble et de sa vocation terrestre et de sa destinée immortelle!

Nos lecteurs se rappellent que dès la première année de sa publication (voy. le numéro de mars 1855), l'*Ami de l'enfance*, pour qu'un ordre logique et régulier présidât aux travaux de ses rédacteurs, avait tracé le plan qui devait être suivi dans l'examen des problèmes multiples dont l'ensemble constitue un système complet d'éducation. Conformément à ce plan, nous avons commencé par traiter spécialement les questions relatives à l'éducation *physique*. De nombreux articles ont été consacrés à ces questions. A partir du premier numéro de notre troisième année, c'est-à-dire dès le numéro du mois prochain, nous aborderons la curieuse étude de l'éducation *intellectuelle* et *morale*. Mais tout en mettant le pied sur ce terrain, terrain nouveau à certains égards, il est une partie de l'éducation physique dont nous continuerons de nous occuper avec la même sollicitude que précédemment, c'est cet ensemble d'intérêts souvent méconnus dans les familles, trop souvent aussi dans les salles d'asile, et qu'on peut résumer sous un nom collectif, l'*hygiène* de l'enfance.

Il y a là, suivant nous, toute une série de faits dont, l'expérience quotidienne le prouve, on s'est malheureusement déshabitué de tenir compte. On ouvre des salles d'asile et des écoles dans les plus fâcheuses conditions d'insalubrité; que les enfants s'y entassent en nombre exagéré, qu'ils y séjournent dans une atmosphère humide, que des miasmes délétères s'y dégagent, que le régime scolaire lui-même, en imposant une immobilité trop prolongée,

devienne pour les petits élèves une cause incessante de maladies, peu importe aux communes qui établissent les classes, aux familles qui y parquent leurs enfants. Dans toutes les villes, dans les plus riches, à Paris même, les résultats viennent de tous côtés donner raison à notre critique. Nous ne cesserons d'élever la voix contre des abus dont la presque universalité, il faut bien le dire, est un péril incessant pour la santé des générations qui se succèdent chaque année sur les bancs des asiles et des écoles.

Pour l'étude des questions qu'il se propose d'aborder, dans le cours de l'année scolaire qui va s'ouvrir, l'*Ami de l'enfance* a besoin de compter, plus encore que les années précédentes, sur le concours actif des amis dévoués des salles d'asile. Ce concours ne ne lui a jamais fait défaut; il le réclame aujourd'hui plus instamment encore que par le passé. L'œuvre à laquelle il est voué n'est pas une œuvre individuelle; c'est l'œuvre collective de toutes les personnes qui comprennent et qui aiment l'institution. L'*Ami de l'enfance*, nous l'avons déjà dit, se considère comme la tribune à laquelle est invité à prendre place quiconque, sous la garantie de désirs communs et de communes croyances, croit pouvoir faire entendre une parole profitable aux intérêts de l'éducation de l'enfance. De simples notes, une observation de quelques lignes, une lettre signalant un fait curieux, les communications les plus dénuées de prétentions administratives et de formes officielles seraient également précieuses. De combien de remarques ingénieuses l'esprit d'observation si fin et si délicat des femmes du monde qui veulent bien donner quelques heures, chaque semaine, à l'œuvre des asiles, pourrait-il, dans l'intérêt de cette œuvre, enrichir les pages de l'*Ami de l'enfance!* Et quelle riche moisson d'idées et de faits utiles la perspicacité des dames patronnesses et des dames déléguées ne recueillerait-elle pas!

En inaugurant une nouvelle série d'études, l'*Ami de l'enfance*, avec une confiance que double la gratitude, se place sous le haut patronage qu'il invoquait au début de ses travaux. La bienveillance du vénéré président du Comité central a fécondé ses efforts en encourageant ses premiers pas. Cette bienveillance, il le sait, le soutiendra dans la route, décidé qu'il est à rester fidèle aux principes qui sont sa force, et à servir, de tout son pouvoir, les intérêts « d'une institution qui, placée comme elle l'est, sous la sauvegarde de la religion, ne peut manquer d'influer de la manière la plus heureuse sur l'avenir des familles et de la société[1]. »

1. Lettre de Son Ém. le cardinal archevêque de Tours à M. Eug. Rendu, directeur de *l'Ami de l'enfance*, numéro de novembre 1854.

ÉTAT DES SALLES D'ASILE DANS L'ACADÉMIE DE RENNES.

2e article.

Les salles d'asile sont distribuées ainsi qu'il suit, dans les quatre départements qui complètent l'académie de Rennes :

Ille-et-Vilaine : 8 salles d'asile publiques, et 3 libres;

Mayenne : 8 publiques;

Loire-Inférieure : 15 publiques, et 36 libres;

Maine-et-Loire : 27 publiques, et 17 libres.

De persévérants efforts doivent être faits dans l'*Ille-et-Vilaine* pour y donner à l'institution les développements qu'elle réclame. Le chef-lieu du département n'a que deux salles d'asile; encore de ces deux établissements, un seul mérite-t-il véritablement ce titre. Il y a là de grandes améliorations à opérer, au point de vue de la direction pédagogique, comme au point de vue des dispositions matérielles. Les exercices variés et si profitables qui constituent la *méthode* y sont à peu près inconnus.

Ce ne sera pas trop, pour opérer les réformes indispensables, de tout le zèle des dames patronnesses, et de l'intelligente initative de Mme la déléguée spéciale de l'académie.

Nous n'avons guère à mentionner dans Ille-et-Vilaine, d'autres établissements que ceux de Montfort, de Saint-Méen et de Redon. Dans ces différents asiles, on s'adresse beaucoup à la mémoire, pas assez à l'intelligence.

La *Mayenne* présente ceci de remarquable que tous les asiles y sont dirigés par des religieuses de la communauté d'Evron. On ne saurait trop rendre hommage au dévouement de ces dignes sœurs. Mais, il importe qu'elles s'initient de plus en plus à la connaissance des procédés qui permettent de travailler efficacement au développement des facultés de l'enfance. Comment les sœurs d'Evron, sous ce rapport, resteraient-elles en retard, quand les sœurs d'autres ordres donnent, à côté d'elles, de si précieux et de si concluants exemples!

Laval possède deux salles d'asile. Fait bizarre! les petits garçons seuls y sont admis. Un nouvel asile, doit, dans peu de temps, être approprié pour les filles. Le mieux, on le sait, est d'ouvrir les mêmes salles aux jeunes enfants des deux sexes, et de les y entretenir dans ces habitudes de simplicité naturelle qui ne sont autres que les habitudes même de la famille.

A Soulgé-le-Bruant, la salle d'asile est due, en entier, à la générosité de M. le curé de la ville; il en est de même à Erncé. Dans ces deux communes, ainsi qu'à Cossé-le-Vivien, Craon, Château-Gontier, il y aurait beaucoup à louer, si, dans ces différentes villes, l'asile ne tendait malheureusement à se transformer en école.

La plupart des établissements désignés, dans la *Loire-Inférieure*, sous le nom de salles d'asile, ne présentent qu'une organisation encore bien incomplète; le chef lieu du département a cependant donné l'exemple. Nantes possède sept salles d'asile, dont trois particulièrement présentent des résultats dignes d'éloges. Dans les quatre autres, la *méthode* n'est pratiquée que très-imparfaitement; mais il y a lieu d'attendre toutes les améliorations désirables de l'initiative du comité des dames patronnesses. Nous savons d'ailleurs que la bienveillance de M. Chevreau, préfet de la Loire-Inférieure, est acquise à l'œuvre des salles d'asile. M. le préfet porte un nom que recommandent de longs services rendus à l'institution; et ce nom lui imposerait des devoirs, alors que ses propres sentiments ne l'engageraient pas à mettre son zèle éclairé au service d'établissements qu'un auguste patronage désigne à l'intérêt spécial des administrateurs.

Il y a peu de choses à faire pour rendre parfaite la situation matérielle de l'asile établi dans la jolie ville de Clisson. Il n'en est pas de même de la salle d'asile d'Ancenis; là, tout est à réformer: classe presque entièrement envahie par le gradin, préau trop exigu et formé de deux pièces au sol accidenté, lieux d'aisance mal tenus et insalubres, ignorance totale de la méthode et des procédés les plus élémentaires; 160 enfants doivent s'entasser dans une salle où 80 élèves se trouveraient à l'étroit! Quel compte tient-on ici des prescriptions hygiéniques les plus vulgaires? Le zèle intelligent de M. le sous-préfet d'Ancenis saura mettre fin, nous n'en doutons pas, à ce fâcheux état de choses. Signaler le mal à un fonctionnaire si dévoué, c'est déjà y avoir porté remède.

De tous les départements de l'Académie de Rennes, celui de *Maine-et-Loire* est le plus avantageusement doté en fait d'établissements ouverts à la première enfance. Ici, les locaux sont mieux adaptés à leur destination, et l'enseignement maternel mieux compris; ce dernier fait est dû, en grande partie, à l'influence exercée par l'excellente directrice de la salle d'asile Saint-Michel, à Angers, Mlle Mahieu, qui, depuis vingt-deux ans remplit avec un zèle et un succès justement appréciés sa double mission de directrice et de professeur. La salle d'asile de Mlle Mahieu est la pépinière d'où sont sortis successivement les jeunes maîtresses du département. La médaille de l'Impératrice a récompensé, on s'en souvient, des services si persévéramment dévoués.

Grâce aux soins vigilants de M. le Maire, quatre autres établissements sont ouverts à la jeune population de la ville d'Angers. Il faut signaler l'asile dit du *Centre* qui, en dépit de conditions matérielles peu avantageuses, présente des résultats remarquables; on ne s'étonne pas de ce fait quand on sait que la directrice, Mlle Poreau a puisé ses inspirations à la salle d'asile du Mans, à l'époque où cette salle était sous la conduite d'une femme dont le nom fait aujourd'hui autorité, dans les questions d'enseignement de la première enfance, Mme Pape-Carpantier.

Plusieurs asiles du département méritent d'être mentionnés,

entre autres, celui de Savenières, fondé, il y a un an par la générosité du maire, M. de La Gainerie, et parfaitement dirigé par une jeune sœur de Saint-Charles; celui de la Pommeraye, où se fait désirer peut-être une observation plus complète de la méthode; celui de Brissac, pour le soutien et le développement duquel on voudrait voir l'autorité municipale seconder le zèle si louable de M. le curé de la commune; ceux de Beaugé, de Saumur, et surtout ceux de Chollet; à Saint-Macaire, on regrette de voir un asile construit pour 50 enfants en admettre aujourd'hui plus de 100, et l'inexpérience de la direction recourir, pour de jeunes enfants de 4 et 6 ans, aux procédés en usage, dans les écoles, pour des élèves parvenus au double de cet âge.

On le voit, le département de Maine-et-Loire a encore beaucoup à faire. Mais, dès aujourd'hui, il est, pour les autres départements de l'académie de Rennes, tout ensemble un reproche et un exemple.

REMISE DES MÉDAILLES

DÉCERNÉES PAR L'IMPÉRATRICE.

Deux médailles d'honneur avaient été assignées à l'académie de Grenoble : elles ont été décernées à Mlle Kœnig et à Mlle Robert (en religion sœur Dauphine), la première directrice à Grenoble, la seconde directrice à Crest (Drôme).

Dans les deux villes, la cérémonie a été à la fois solennelle et touchante. On y remarquait avec MM. les membres des corps municipaux, les notabilités du clergé, de l'Université, de la magistrature, de l'armée. Mlle Hézard, déléguée spéciale de l'académie, les dames patronnesses, des mères de famille en grand nombre assistaient à ces fêtes de l'enfance.

A Grenoble, la salle d'exercice, théâtre de la fête, avait été ornée avec autant de goût et de convenance que de simplicité; dans le préau extérieur était réunie une musique militaire. Les enfants de l'asile ont exécuté plusieurs de leurs exercices ordinaires, et chanté quelques morceaux préparés pour la circonstance. Un de ces morceaux, prière gracieuse et simple pour l'Empereur et l'Impératrice, a vivement ému l'assistance.

Après l'exécution de ces morceaux, M. le recteur A. Nisard a prononcé une allocution où l'œuvre de l'éducation de l'enfance est jugée avec toute l'élévation du point de vue chrétien.

Voici les parties principales d'un discours qui sera lu avec profit par tout le monde, et qui a été vivement applaudi :

« Mesdames,

« Son Excellence le ministre de l'instruction publique m'a chargé de présider cette touchante cérémonie, qui est vraiment la fête de l'enfance, de l'enfance traitée comme Dieu lui-même a voulu qu'elle le fût par les sociétés et par les

gouvernements chrétiens. Depuis que cette tendre parole du Christ : « *Laissez « venir à moi ces petits enfants*, » s'est assujetti tous les cœurs, elle a rendu les lois elles-mêmes plus ingénieuses a inventer le bien, plus fortes pour l'organiser et pour l'accomplir. Les gouvernements, sans rien relâcher de la vigueur qui leur est propre et nécessaire, sont devenus plus doux envers la nature humaine; ils la respectent davantage depuis qu'ils savent tout le prix qu'elle a aux yeux de Dieu, et ils se sentent portés à la traiter conformément à sa dignité et à sa misère originelles. La politique elle-même, chose inouïe avant l'Evangile! n'a plus, aux yeux des peuples, une fin distincte de celle assignée, sur cette terre, à la bonté, à la justice, à la pitié. C'est là, du moins, la définition éminemment chrétienne que donnaient de la politique, sous le plus révéré des monarques, les plus grands esprits de notre pays; ils disaient simplement que c'est l'art de rendre les peuples le plus heureux qu'il se peut. Quand le chef de l'Etat est en même temps le premier dans cet art, et qu'il s'y prodigue de toute sa personne auguste, alors toutes les classes de la société comprennent et pratiquent de telles leçons; alors faire le bien n'est plus le secret ou la chimère de quelques philanthropes en renom; c'est la science de tous; c'est la charité, cette chose à la fois ardente et raisonnable, que l'Evangile, comme l'a dit Bossuet, a imprimé dans des cœurs faits de chair.

« Oui, Mesdames, le bien qui part de ce divin principe est le seul qu'on fasse avec élan, discernement et concert. Qui sait cela mieux que vous? qui s'y emploie avec plus de naturel et de simplicité? La joie de ces enfants, que rendent si heureux cette visite de leurs bonnes dames patronnesses, la présence de leurs pasteurs bien-aimés, et celle du premier magistrat de cette ville, tout dévoué aux intérêts populaires, vous louent beaucoup mieux que ne le pourraient faire mes paroles.

« Comment ne seriez-vous pas dévouées, Mesdames, à cette éducation première des classes pauvres, quand l'exemple du plus parfait exercice de la bonté vous est donné de si haut par l'auguste protectrice des salles d'asile, par S. M. l'Impératrice? L'auguste mère du Prince impérial a voulu que l'héritier de Napoléon III apprît d'elle, dès le berceau, que régner c'est faire du bien à tous par inclination et par le plus beau des priviléges attachés au nom de fils de France.

« La protection que S. M. l'Impératrice étend sur nos salles d'asile (cette solennité le dit hautement) se fait sentir de jour en jour à ces établissements populaires par des effets d'ordre, de tenue intérieure, de bien-être matériel et moral, dont vous êtes ici les témoins, Mesdames, et que vous prenez plaisir à constater. C'est que les volontés les plus portées au bien, comme le sont les vôtres, n'arrivent à se concerter efficacement que si elles répondent à une pensée magnanime partie des hautes régions du pouvoir. Alors chacun règle sur cette pensée les libres mouvements de son cœur, et tous les efforts de la bienfaisance privée atteignent infailliblement leur but. Ce but, Mesdames, que vous avez sans cesse présent à l'esprit, c'est la tutelle vraiment maternelle des enfants de nos classes laborieuses. Cette tutelle, vous en avez pris la charge avec un dévouement dont je suis heureux de pouvoir vous remercier, dans cette solennité, au nom de S. Ex. le ministre de l'instruction publique.

« Votre comité de patronage, Mesdames, est reconstitué conformément aux prescriptions et à l'esprit de la nouvelle législation sur les salles d'asile; c'est dire qu'il fonctionne avec un ensemble qui ne laisse rien à désirer. Les éléments de ce comité, dont le choix atteste le tact le plus délicat de la part des autorités compétentes, permettent à la législation nouvelle d'agir avec toute son efficacité. Que M. le préfet de l'Isère et M. le maire de Grenoble en reçoivent ici nos bien sincères remercîments. Ces deux magistrats, assurés que leur appel serait entendu de vous toutes, ont su réunir, si je puis m'exprimer ainsi, les aptitudes marquées de chacune de vous à faire le bien. En effet, Mesdames, entre vous tout est échange obligeant de lumières, de renseignements, d'utiles conseils; cela fait la force de votre association; cela rend nos rapports avec vous faciles et fructueux. Vous êtes, pour les diverses autorités qui veillent ensemble sur la salle d'asile, des auxiliaires toujours consultés, toujours écoutés; votre vigilance éclaire et assure la leur en toute occasion.

« J'aime à prendre à témoin de cet heureux état de choses Mme l'inspectrice, ici présente, qui me permettra de dire devant vous ce que vous pensez toutes, Mesdames, de son mérite, de son application à ses devoirs et de son affectueuse

sollicitude pour cette intéressante famille, la vôtre et la sienne. Loin de moi la pensée de vouloir définir, en présence de personnes qui les remplissent si bien, les devoirs attachés à cette tutelle volontaire des comités de patronage. Vous êtes, Mesdames, dans les choses du sens et du cœur, des maîtres de qui l'on a toujours à apprendre, loin qu'on ait à leur en remontrer; vous êtes des mères, c'est tout dire. Votre condition sociale est de celles où l'on fait le bien par goût et par reconnaissance envers la Providence. Oui, Mesdames, en vous inquiétant de ce qui manque à ces enfants de l'asile, vous remerciez, comme elle veut qu'on la remercie, cette Providence, de tout ce qu'elle a donné en abondance à vos enfants. Cette bonne pensée pénètre dans votre comité de patronage; elle vous rend attentives à tout le détail de la salle d'asile; elle vous met en veine d'invention pour y perfectionner ceci ou cela. Vous apportez dans l'asile toute la sagesse affairée des bonnes mères de famille; et, grâce à vous, ces petits enfants, séparés de leurs mères pendant des journées entières, retrouvent ici quelque image de la saine discipline d'un intérieur bien ordonné. . . . . »

INAUGURATION DE LA SALLE D'ASILE DE MONASTIER.

Nous avons annoncé qu'une salle d'asile venait d'être inaugurée à Monastier (Haute-Loire), par M. de Chevremont, préfet du département[1]. Pour ajouter à l'intérêt et à la solennité de la cérémonie, l'administration municipale avait choisi le jour même où Mgr l'évêque du Puy devait s'y trouver en tournée pastorale. Dans la matinée, Mgr de Morlhon avait officié dans l'ancienne église de l'abbaye, devenue église paroissiale. La vaste nef, l'un des restes les plus complets et les plus imposants de l'architecture romane dans l'Auvergne et le Velay, avait eu peine à contenir la foule qui était accourue de tous les points du canton, se dirigeant vers la communauté de la Présentation.

Cet établissement est construit, comme toute la partie ouest de la ville, sur la pente rapide qui descend à la vallée de la Colempce. Le nouvel édifice la domine d'une centaine de mètres. Rien de plus saisissant que l'aspect de cette vallée. Du préau découvert de l'asile et des cours de l'école, construits en terrasse, l'œil jouit d'un tableau de nature à produire sur les jeunes imaginations l'impression la plus religieuse.

La salle d'exercice de l'asile avait été réservée pour la cérémonie. Les enfants, au nombre d'une centaine, étaient rangés au fond, sur les gradins; à droite et à gauche sur d'autres gradins étaient assis les petites filles de l'école et les parents; au centre ont pris place les autorités et le clergé. Parmi les dames qui se pressaient dans l'enceinte, la population du Monastier se montrait heureuse et reconnaissante de voir madame de Chevremont et ses deux charmantes enfants qui, *élèves elles-mêmes de la Salle d'asile libre de St-Joseph du Puy*, avaient voulu s'asseoir, avec les enfants de la ville, sur les gradins, et prendre part à leurs exercices.

Après un chœur chanté par quelques enfants choisis de l'asile,

1. L'infatigable magistrat avait précédemment inauguré la salle d'asile de Monistrol, et doté cette ville d'une caisse d'épargne.

M. le Préfet s'est levé et a prononcé au milieu d'un silence, interrompu seulement par de sympathiques applaudissements, un discours où se révèle à chaque ligne une parfaite intelligence de l'institution des asiles:

« Une idée utile et généreuse, a dit M. de Chevremont, est prompte à germer sur le sol de ce pays; elle s'y empare bientôt des intelligences et des cœurs. Ses aspects pratiques frappent le sens ferme et droit des uns, ses côtés émouvants entraînent la conviction des autres.

« C'est ainsi que l'œuvre des salles d'asile s'est propagée si rapidement parmi vous, et qu'elle peut faire maintenant son chemin sous la seule impulsion des dévouements et des sollicitudes qui se sont créés autour d'elle.

« Il y a moins de trois années, je me rencontrais avec vous, Monseigneur, vous pour bénir, moi pour inaugurer la seconde institution de ce genre qui prit pied sur le sol du département de la Haute-Loire : nous nous retrouvons aujourd'hui tous deux, unis, permettez-moi de le dire, unis de sentiment et de pensée, dans une solennité semblable; mais il n'est plus besoin que ma parole émue et profondément convaincue vienne ici, comme aux premiers jours, faire connaître l'œuvre à ce pays; les quarante salles d'asile qui s'y sont ouvertes dans l'intervalle, ou qui sont sur le point de s'ouvrir, parlent trop haut déjà, et je puis laisser à leur bienfaisante action le soin de se révéler de plus en plus par elle-même.

« Que pourrais-je, d'ailleurs, ajouter à ces paroles si simples et si vraies que j'entendais sortir, il y a quelques semaines, de la bouche de l'un des vénérables pasteurs de ces montagnes, paroles qui caractérisent d'une manière si frappante le résultat assuré d'une salle d'asile bien dirigée:

« Depuis quinze mois que la salle d'asile de ma paroisse est ouverte, me di-
« sait-il, non-seulement je ne reconnais plus les enfants, mais j'ai peine à re-
« connaître les parents. »

« Et en effet, Messieurs, élevé dans cette voie nouvelle, l'enfant ne tarde pas à devenir véritablement la joie de la maison : ses manières affectueuses et polies, sa gaieté expansive, son obéissance empressée, son babil rempli de toutes ces choses qui lui étaient inconnues et qu'il apprend en se jouant, son cœur laissant s'épanouir déjà les sentiments doux et tendres, tout, jusqu'à ses petites joues propres et fleuries, ranime l'affection, éveille l'amour-propre des parents. Ceux-ci s'attachent-ils davantage à lui, leurs soins deviennent par là même plus intelligents et plus soutenus; ils prennent désormais plus de plaisir à travailler et à épargner pour leur enfant; le dirai-je enfin, non-seulement ils l'aiment, mais ils le respectent davantage, et par une juste récompense de ce retour plus marqué aux sentiments de la nature et aux émotions de la famille, ils y puisent pour eux-mêmes des forces morales nouvelles.

« Cette réaction salutaire des enfants sur les parents est, dans l'état si imparfait encore de nos mœurs, le premier fruit que nous devions recueillir de nos efforts. Quant aux enfants eux-mêmes, si nous étions destinés à les voir grandir sous nos yeux, si nous devions les voir arriver à l'âge d'homme et prendre à leur tour dans la famille, dans la commune, dans l'Etat, la place que nous y aurons occupée, combien légitime serait notre orgueil, Messieurs, à voir passées dans la pratique de la vie toutes ces notions du juste et du beau dont la salle d'asile aura nourri leurs aspirations premières et dont l'école n'aura eu, plus tard, qu'à fortifier les enseignements. « Instruis le jeune en-
« fant à l'entrée de sa voie, dit la Sagesse divine dans les Proverbes, et, lors-
« qu'il sera vieux, il ne s'écartera pas. » « Elevez bien votre fils, dit-elle
« encore, et il vous consolera, et il deviendra les délices de votre âme : car l'en-
« fant qui est abandonné à sa volonté couvrira sa mère de confusion. »

« La conscience de l'avenir échauffait l'ardeur des hommes de bien qui se sont dévoués les premiers à la propagation des salles d'asile; c'est elle qui assurait à cette œuvre dans les rangs du clergé et au sein des corporations religieuses un sympathique concours. . . . .

. . . .

« J'ouvre officiellement cette nouvelle salle d'asile, au nom de l'Empereur, au nom de S. M. l'Impératrice, patronne et protectrice des asiles, aujourd'hui

la meilleure et la plus heureuse des mères. (*Applaudissements prolongés ; acclamations de Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice !*)

« J'appelle sur l'institution nouvelle la bénédiction du vénérable Prélat qui a bien voulu la consacrer déjà par sa présence, et je fais des vœux pour qu'elle réponde aux inspirations élevées qui l'ont fait naître.

« Il ne me reste plus qu'à en remettre le soin et les destinées à l'administration municipale, au clergé de la paroisse, au comité de patronage, enfin aux pieuses sœurs de la Présentation de Marie, qui en ont accepté la direction.

« Je vous la remets, Monsieur le Maire, pour qu'elle vienne s'ajouter aux œuvres de bien public dont la ville du Monastier est appelée à s'honorer et que vous entourez de toute votre sollicitude.

« Je vous la remets, Monsieur le Curé, et c'est à bon droit que je vous la confie : n'est-elle pas votre œuvre, et, dans votre sainte ardeur, dans votre fervente charité, n'avez-vous pas résolûment abordé, pour en assurer la construction, les soins les plus humbles et les plus rebutants, relevant ces soins par le but que vous aviez en vue, but éminemment chrétien, c'est-à-dire éminemment social ?

« Je vous la remets à vous, Mesdames, que j'ai nommées pour former autour d'elle un comité de patronage. Vous êtes mères, bonnes mères, et ce titre que vous avez mérité m'est garant que vous porterez à votre tâche le sentiment, l'esprit et la persévérance qu'elle demande.

« Je vous la remets enfin, à vous, filles saintes et dévouées, qui allez diriger cet asile fondé dans votre pieuse enceinte. Le Christ a dit un jour dans un élan d'ineffable tendresse : « *Laissez venir à moi les petits enfants.* » Vous êtes ses compagnes, ses compagnes bien-aimées. Eh bien ! les voici venir à vous, ces pauvres petits, les voici ! Recevez-les, réchauffez-les dans votre sein, prodiguez-leur toutes les sollicitudes de vos cœurs, de vos cœurs qui, pour s'être donnés à Dieu, n'en appartiennent que plus purs de tout alliage et de tout mélange à l'humanité souffrante ! Et pendant que leurs mères, tout entières aux travaux du ménage ou de l'ouvroir, leur gagneront le pain de chaque jour, remplacez-les près d'eux ; formez leurs jeunes cœurs et leurs jeunes esprits à toutes les grâces de leur âge, aux premières notions de tous les devoirs, et, si vous attendez de Dieu seul votre récompense, croyez aussi à la reconnaissance profonde de tous ceux qui vous voient et vous entourent ! »

Après ce discours, Mgr l'Évêque a pris lui-même la parole. Nous avons le vif regret de ne pouvoir reproduire cette improvisation si touchante. Elle montrerait une fois de plus dans quel sentiment intime d'union le vénérable prélat s'associe aux efforts de l'administration, pour relever le niveau de l'éducation de l'enfance dans le département.

Des applaudissements dont la vivacité était contenue par le seul respect, ont accueilli les paroles de Mgr de Morlhon.

Une quête au profit des enfants pauvres, faite par Mme de Chevremont et par le maire, M. Antier, a terminé dignement la cérémonie. Le produit de cette quête montant à une centaine de francs a été remis aux dames patronnesses et formera un premier fonds qu'accroîtront bientôt les autres ressources de la charité, fonds destiné à alimenter de matières premières l'ouvroir établi dans l'asile même pour aider à vêtir les enfants pauvres.

NÉCROLOGIE.

L'instruction publique vient de faire une perte sensible dans la personne de M. Ferdinand Lecointe, inspecteur de l'enseignement

primaire de l'arrondissement de la Châtre, qu'une courte maladie a enlevé tout à coup à ses amis et à l'Université. M. Lecointe ne se distinguait pas moins par son savoir et son talent que par les qualités de son caractère. Les lecteurs de l'*Ami de l'enfance* se souviennent, en effet, d'avoir lu les articles intéressants qu'il y a publiés sur les *garderies*, et que des occupations multipliées l'avaient forcé d'interrompre. Membre du conseil départemental de l'Indre, président de la commission d'examen pour le brevet de capacité, et récemment honoré du titre d'officier de l'Université, il laisse les plus honorables souvenirs et les plus vifs regrets.

M. Maggiolo, inspecteur de l'Académie de Poitiers, en résidence à Châteauroux, a payé sur sa tombe un juste tribut de reconnaissance à l'homme de bien dont les pensées avaient toutes pour objet le progrès de l'instruction primaire, et dont la mémoire restera chère aux instituteurs pour qui M. Lecointe se montra toujours plein de bienveillance et d'intérêt. Dans des paroles empreintes d'une émotion partagée par son auditoire, M. Maggiolo a rappelé les services d'un fonctionnaire qui possédait au plus haut degré le sentiment du devoir, que ses chefs ne cessèrent jamais d'apprécier, que ses élèves chérirent toujours, et qui, après avoir couronné par une mort chrétienne une vie consacrée tout entière à l'éducation de la jeunesse, a été enlevé trop tôt à des fonctions qu'il remplissait avec autant de zèle que d'intelligence.

VARIÉTÉS.

RAPPORTS SUR LA SITUATION DES SALLES D'ASILE D'ITALIE[1].

II. TOSCANE (FLORENCE).

Monsieur le ministre,

Pour qui ne fait que parcourir ou visiter, en artiste, la péninsule, l'impression reçue, au sujet des habitudes italiennes, est peu favorable; la vie y est tellement en dehors, que les défauts et les vices dominants s'y laissent voir au premier coup d'œil; et il est de la nature des qualités et des vertus, sous toutes les zones, de s'effacer et de vivre dans l'ombre et le secret.

L'observateur qui, en examinant les mœurs d'un pays, étudie les œuvres particulières de charité et d'instruction et recherche les hommes qui les fondent, les soutiennent et les dirigent, remarquera certainement, comme le touriste, en Italie, le défaut d'application du peuple, sa négligence, sa malpropreté; mais il recon-

1. Voy. les numéros de juin, de juillet et d'août.

naîtra en même temps que, dans ces contrées, l'intelligence, le goût des choses élevées, les besoins religieux n'ont pas été jusqu'ici secondés, soutenus, favorisés, comme il conviendrait, par les institutions publiques, lesquelles y semblent généralement appartenir à un autre temps. Il saura en même temps d'une part que, dans le peuple, ceux chez qui la misère trop peu prévenue par les gouvernements[1] ou l'absence d'une éducation raisonnable ont laissé s'enraciner les vices reprochés à ces populations, ne sont pas les mêmes individus que ceux que l'on trouve dans les lieux de prière, aux heures sérieuses et de réunions libres. Il saura d'autre part que s'il se rencontre, comme partout du reste, des hommes prêts à égarer les masses, à exploiter leurs mauvaises passions et leurs besoins au détriment de la société, il y a aussi, dans les sphères supérieures, des esprits distingués, élevés et en même temps pratiques qui s'occupent de relever le peuple par une éducation religieuse, forte, et éclairée. Ces hommes se trouvent soit parmi le clergé, qui certes compte beaucoup de membres instruits et entièrement dévoués à leurs devoirs, soit parmi les patriciens et la bourgeoisie.

Il ne peut suffire, à l'égard d'un pays comme l'Italie, de porter une sentence désespérée et de tourner le dos. Toutes les nations sont plus que jamais solidaires, et cette ancienne mère et maîtresse de la civilisation mérite trop de respect et de reconnaissance pour que nous répondions à ses essais et à ses efforts par une fin de non-recevoir décourageante. Aussi bien n'avons-nous pas à tirer grand profit pour nous-mêmes de ces deux observations corrélatives qui frappent tout homme sérieux au delà des monts. D'abord une foule d'institutions encore sur pied sont admirables comme objet d'études et peuvent présenter bien des éléments inconnus ou trop affaiblis dans nos institutions modernes. Elles renferment d'ailleurs, pour l'esprit clairvoyant, les germes des meilleures œuvres actuelles. — Est-il si difficile de découvrir dans les traités d'éducation de Rollin et de Fénelon bien des choses *inventées* depuis ces maîtres! — Je n'ai point à m'occuper ici de ce point de vue.

En second lieu, les institutions modernes que l'Italie nous emprunte sont presque les seules qui annoncent la vie; mais elles rencontrent des difficultés et trop souvent des impossibilités d'application. Aussi demeurent-elles quelquefois inefficaces, par suite de l'organisation extérieure de la société et du manque de liberté laissée au développement des individualités. Les hautes classes qui s'élèvent avec plus d'indépendance de l'action gouvernementale et

1. La loterie, par exemple, cette provocation officielle à des gains non acquis par le travail, est une cause universelle, en Italie, de paresse, de misère et de dépravation. J'ai pu m'assurer à des sources administratives que, dans telle ville, la veille des jours de tirage, il se vendait chez les boulangers moins de pain que les autres jours de la semaine. Il y a aussi des faits honteux de statistique secrète qui témoignent dans le sens de la démoralisation due à cette même cause.

sont plus en contact avec l'élite des autres nations se réforment bien avant le peuple. Le peuple lui-même commence à entrer dans la voie; mais c'est par l'influence des œuvres d'éducation venues du nord. Et il ne saurait être indifférent à notre instruction comme à notre satisfaction nationale de voir les œuvres de charité et d'éducation bien entendues, prospérer suivant le degré de rapprochement où se trouvent les diverses contrées d'Italie de nos mœurs ou de notre organisation sociale.

Ainsi, dans l'état général de notre civilisation, une centralisation d'inspection sagement réglée a l'avantage d'universaliser immédiatement les progrès. En Italie, le système municipal ou de priviléges exigerait dans chaque contrée, comme cela s'est vu aux belles époques italiennes, de grands hommes ou de grands saints que la Providence ne suscite guère que lorsque la société humaine, à bout de ressources ou d'efforts, ne peut plus continuer sa marche.

La ville de FLORENCE qui peut être prise, à beaucoup d'égards, comme le type de la vraie population italienne, donnerait une idée exacte des efforts qui ont été faits, des obstacles que l'on a rencontrés et qui peuvent encore exister, à l'occasion des œuvres d'éducation moderne en faveur du peuple. L'étude des diverses phases par lesquelles a passé l'institution des salles d'asile et qui se rattachent malheureusement aux divers régimes politiques de la Toscane, jettera de vives lumières sur l'état de l'esprit public en fait d'éducation.

En 1853, l'Académie des Géorgophiles à qui rien n'est étranger de ce qui intéresse moralement l'humanité, entendit, sur les premières salles d'asile d'Italie fondées à Crémone par le célèbre abbé Aporti, un rapport de M. Raphael Lambruschini, agronome de mérite, économiste éclairé et maître en fait d'éducation. L'illustre compagnie du sein de laquelle était déjà venue l'initiative d'un Institut agricole de récente fondation, entraînée par la parole pleine d'éloquence et de charité de son digne rapporteur, ouvrit, séance tenante, une souscription pour la création d'une salle d'asile. — Par les soins dévoués du comte P. Guicciardini, on fut en mesure de recevoir, le 15 mars 1834, un premier noyau de jeunes élèves. On s'était décidé à ouvrir cet asile d'abord aux garçons, parce que, à Florence, plus ou moins bien dirigées, les maisons d'enseignement ne manquaient point aux jeunes filles. — L'asile fut établi dans le faubourg très-populeux de Saint-Frédian.

La société des souscripteurs eut à peu près l'organisation que Lucques adopta plus tard et qui a été exposée dans un précédent rapport. Les principales fonctions étaient confiées à des hommes, suivant l'usage assez général en Italie. Si à Pise et à Livourne l'inverse eut lieu, cela tint à une influence personnelle tout à fait méritée. De plus, l'origine des asiles de Pise se rapprochait davantage de l'époque primitive où l'institution, chez nous-mêmes, était presque exclusivement confiée aux soins maternels des dames du comité de Paris.

Quoi qu'il en soit, en 1835, l'asile de Saint-Frédian ou *Santa-Monaca* recevait 64 élèves. — Déjà, à cette époque, les rapports tant mensuels qu'annuels des 12 médecins et des 14 pharmaciens charitables qui s'étaient tous spontanément soumis à un règlement spécial, étaient fort circonstanciés et témoignaient d'un intérêt bien touchant pour leurs pupilles. Ils nous font voir qu'outre les maladies habituelles des enfants de cet âge et avec le scrofule ou le rachitisme presque général, les maux d'yeux sévissaient à cet asile d'une manière déplorable. Chacun sait que la patrie de Michel Ange et de Galilée, tous deux morts aveugles, offre plus que toute autre ville des cas de cécité, attribués au reflet éblouissant du soleil sur les larges dalles de pierre dont les rues sont pavées. Et Dante a dit de ses compatriotes :

« Vecchia fama nel mondo li chiama orbi. »

Aussi, lorsque la mendicité a été interdite à Florence, le privilége en était conservé aux aveugles.

Ce que l'on ignore généralement, ce que l'on est peu disposé à croire, c'est que la *Ville des fleurs* renferme bien des familles qui vivent dans la plus profonde misère. Il faut avoir visité certaines habitations des quartiers Saint-Laurent, des Camaldules, qui sont le Saint-Just et la Croix-Rousse des ouvriers en soie de Florence, pour se faire une idée de ce qui couvre ou de ce qui nourrit les indigents qui sont là dans un pêle-mêle d'intérieur tout à fait révoltant. — La ville toscane en cela n'échappe pas au sort des capitales. Toutefois il faut constater à son honneur, et ce doit être un puissant encouragement pour les hommes de bien qui s'occupent des classes pauvres, que ces immenses privations ne produisent pas encore dans cette portion du peuple plus d'apathie, plus de scandales, plus de crimes. — C'est aux enfants de cette classe principalement que l'asile fut destiné. On ne saurait alors s'étonner d'y voir distribuer la *minestra*. D'ailleurs toute objection s'évanouit devant l'article du règlement général où il est dit : « Quoique l'asile donne gratuitement la soupe une fois par jour, les enfants doivent, avant d'y venir, avoir pris quelque nourriture. En outre, ils devront apporter à l'asile le pain nécessaire pour leur goûter du milieu de la journée. »

Dès cette époque aussi fut organisé le travail manuel qui fait tant d'honneur aux salles d'asile d'Italie.

En 1837, un second asile était ouvert aux garçons dans une des dépendances de l'ancien couvent de *Candeli*, presque au centre de la ville. Il réunissait 101 enfants, et celui de *Santa-Monaca* 109.

Toujours même zèle et même succès pour l'éducation et la santé des élèves ; toutefois 10 étaient morts dans l'année. Mais cette mortalité était peu de chose en comparaison de celle qui a frappé les enfants du même âge hors de l'asile. Elle atteignait dans la ville la proportion de 20 pour 100.

Les salles d'asile avaient déjà des enfants qui s'absentaient dans le cours de la journée, pour aller exercer une profession. La sollicitude des fondateurs de l'œuvre ne permit pas que les élèves, au sortir de leurs mains, fussent exposés à perdre le fruit de leurs efforts. Ils appelèrent un certain nombre de chefs d'ateliers à former ensemble un comité spécial qui fut agrégé à l'association et qui s'entendit avec les diverses commissions compétentes pour tout ce qui pouvait contribuer à maintenir et affermir leurs jeunes apprentis dans les bons principes dus à l'éducation de la salle d'asile.

1840 est le commencement d'une belle époque pour les salles d'asile de Florence. Un troisième établissement avait été ouvert, mais cette fois aux petites filles, près de l'église Sainte-Croix : 106 y étaient admises. — L'asile *Santa-Monaca*, le premier en date, avait 120 garçons, et celui de *Candeli* 189.

Ce dernier, outre les deux divisions qui existent dans chacun des asiles précités, en eut une troisième où les garçons de 7 à 10 ans devaient dorénavant trouver une instruction préparatoire aux métiers qu'ils étaient par là même mieux disposés à bien choisir. Cette troisième classe, placée sous la surveillance spéciale du comité des chefs d'atelier, était dirigée par un maître et un sous-maître recevant pour cela 720 et 240 lires.

En voyant les traitements des directrices figurer au budget pour des sommes de 630, 640, 720 et 1200 lires, on ne peut s'empêcher de remarquer avec satisfaction que les honoraires, au lieu d'être proportionnés à l'âge des enfants, le sont bien plus justement au mérite des maîtres et à l'importance de leurs fonctions par rapport à l'œuvre [1].

Des résultats moraux bien consolants et les espérances dont pouvait se flatter la société des asiles signalèrent les années 1843 et suivantes [2].

C'était en effet un bel ensemble que formaient à cette époque,

1. La directrice principale méritait le plus complet éloge, puisqu'un homme fort compétent avait pu caractériser sa méthode par ces deux mots : « *Molto sentimento*, *poca arte* » et son asile par ceux-ci : « *L'amore degli alunni verso la direttrice e sentimento costante d'obbedienza.* »

2. Un fait fut constaté, c'est que, depuis l'ouverture des salles d'asile à Florence, le nombre des enfants retirés de l'hospice des enfants trouvés augmentait chaque année d'une manière surprenante. J'ai eu occasion de m'assurer dans beaucoup de villes en Italie qu'une grande partie des enfants exposés aux tours sont des enfants légitimes de parents que la misère autant que le désordre porte à cette déplorable extrémité. Dans les rapports ultérieurs je reviendrai sur ce bienfait particulier des salles d'asile qui, en laissant aux mères le temps de travailler et en donnant quelque assistance alimentaire ou de vêtements aux enfants les plus nécessiteux, resserrent les liens de la famille, préviennent ou portent à réparer l'oubli du devoir de la part des parents. Ici je me bornerai à citer des chiffres. En 1829, c'est-à-dire avant l'ouverture des salles d'asile à Florence, la moyenne des enfants retirés de l'hospice par leurs parents qui les y avaient déposés au tour, était de 149. — De 1833 à 1835 la moyenne varia de 214 à 221. — En 1837, quand furent créés les deuxième et troisième asiles, on arriva au chiffre de 424, sans que le nombre total des enfants trouvés eût sensiblement augmenté.

pour l'éducation gratuite des enfants du peuple, les établissements suivants.

Pour les garçons[1]:

4 salles d'asile y compris celle du prince Demidoff, dont les précieuses fondations d'instruction et de charité nous occuperont plus bas;
3 écoles d'enseignement mutuel;
4 écoles communales;
1 école professionnelle (*tecnica*) de Saint-Philippe de Néri;
1 école établie à la maison de travail (*pia casa di lavoro*);

Total des établissements : 13 recevant 1300 élèves.

Pour les filles:

1 salle d'asile;
4 écoles normales (*Scuole normali*) analogues, mais préférées à celle de Pise déjà mentionnées;
1 école *del conventino;*
1 *id.* de Saint-Félix;
1 *id.* *delle Giovacchine;*
1 *id.* des sœurs du tiers ordre du faubourg d'*Ogni-Santi.*

Total des établissements : 9 recevant 1500 jeunes filles.

Les salles d'asile étaient dirigées avec zèle et intelligence de l'œuvre. On remarquait, comme dans toutes les villes dotées de bons établissements de cette nature, un changement complet dans les enfants devenus doux, polis, parfaitement disciplinés, sans avoir rien perdu de leur vivacité naturelle. L'enseignement était fort bien approprié et comprenait, à des degrés différents, suivant l'âge des petits sujets, les premiers éléments de la religion, la lecture, l'écriture et le calcul. Les prières toujours courtes, mais renouvelées aux heures d'entrée et de sortie des exercices, étaient parfaitement faites. — Les petits chants moraux et religieux avaient quelque chose de fort touchant et de charmant dans leur exécution.

Il y avait une nuance très sensible, dans les marches et évolutions, entre les garçons et les filles. Les administrateurs avaient fait preuve d'un grand tact en insérant au règlement cette prescription que les garçons, dans les marches, marqueraient le pas, tandis que les filles devaient seulement marcher en mesure.

1. Il n'est point ici fait mention des maisons d'enseignement secondaire des RR. PP. Scolopi, où 1500 jeunes garçons sont instruits gratuitement.

La création du comité des chefs d'atelier avait porté ses fruits en développant la partie professionnelle de l'institution. En effet, la 3[e] classe de l'asile *Candeli* donna d'abord à une centaine de garçons de 8 à 12 ans une instruction préparatoire à leurs professions ultérieures : ils apprenaient particulièrement le dessin linéaire et la partie usuelle des mathématiques. Puis les élèves étaient, en quittant cette classe, mis en apprentissage, et surveillés par les membres du comité. On arriva ensuite à établir dans une des dépendances du local de l'asile, des ateliers pour les principaux métiers. — Le gouvernement contribua pour une somme de 12 000 lires à la construction et à la mise en activité de ces ateliers.

Enfin, il se forma un peu plus tard un nouveau comité de dames, ou plutôt une nouvelle société ou branche de l'association générale qui eût pour but de procurer aux jeunes filles l'avantage dont jouissaient les garçons, d'être, au sortir des deux classes de l'asile proprement dit et de l'école, formées de la manière la plus complète à un métier de leur sexe.

Cette 3[e] classe des filles (*scuola dei mestieri*), fut ouverte au mois de juillet 1847. On n'y admettait que les élèves sorties des deux premières divisions de l'asile des filles de *Santa-Croce*, tandis qu'à la troisième classe des garçons de *Candeli*, on recevait quelques enfants du dehors. — Cela a tenu en partie à ce qu'une entente bien profitable à l'institution existait entre la société des asiles et la société également privée des écoles d'enseignement mutuel.

Quel riche avenir promettait l'enseignement populaire à Florence! Surtout si l'on ajoute à l'ensemble d'établissements dont j'ai eu à parler jusqu'ici, d'une part : l'œuvre Demidoff, complète aussi pour les jeunes garçons du quartier Saint-Nicolas, dont le nom (*i San-Niccolini*) était jusque-là regardé comme une injure; d'autre part : les écoles du soir et du dimanche pour les adultes, et l'école de chant ou de musique sacrée ouverte aux artisans par les soins du curé de la paroisse de Saint-Frédian ou *del Carmine*. Ce digne prêtre était ami dévoué et protecteur infatigable de toutes les œuvres fondées en faveur du peuple, notamment des salles d'asile. Sa mort prématurée a fait dire à juste titre qu'il avait donné sa vie pour son troupeau.

Florence avait alors, dans son panthéon national et chrétien de *Santa-Croce*, la Fête des écoles et des salles d'asile. Chaque année, le 28 décembre, on voyait les innocentes créatures élevées par la charité, venir, escortées d'une foule immense d'artisans, leurs pères et leurs mères, se ranger et s'asseoir sur les tapisseries que la Commune conserve comme un souvenir précieux d'une époque de grandeur, de prospérité et de gloire. Qu'il me soit permis de rappeler les paroles inspirées par ce spectacle touchant et sublime à l'orateur de 1842 : *Dicesi Napoleone bambino fosse involto in un tappeto istoriato a battaglie. Qual presagio pe' nostri piccoli artigiani!*

La capitale et les villes principales de la Toscane n'étaient pas les seules où le bienfait des salles d'asile devait être connu. Jus-

que dans les Maremmes des projets se préparaient ou se réalisaient. — On jouissait par avance de la perspective de ces provinces depuis si longtemps livrées à l'abandon, à la désolation, à la misère, revenues à leur antique prospérité par l'activité donnée à de grandioses travaux d'assainissement et par l'influence morale des établissements d'instruction populaire. Le gouvernement plus que jamais tendait à devenir, suivant la parole de Pierre Léopold : *un gran centro di educazione e di tutela.* L'aspect général de la Toscane avait quelque chose de tout à fait exceptionnel et de bien digne du pays où, un jour, toutes les prisons furent fermées faute de délinquants.

On aime à relire les rapports de 1846 et 1847, où le surintendant des salles d'asile, après avoir exposé à l'assemblée générale la situation des trois établissements avec leurs classes ou subdivisions que j'ai fait connaître, concluait par ces mots fort justes : *Voilà une institution complète.*

Pendant 15 ans, la société des souscripteurs s'était pour ainsi dire suffi à elle-même. Elle avait pu montrer ce qu'il y avait à faire et comment on devait procéder pour l'éducation morale et religieuse, sanitaire et professionnelle de l'enfant du peuple. Restait seulement à étendre aux milliers d'enfants que renferme une ville de 100 000 habitants, ce que l'association ne pouvait faire que pour quelques centaines avec une dépense déjà très-considérable de 2700 écus, plus de 15 000 fr.

En général, les œuvres de bienfaisance reçoivent la première impulsion de la charité privée; bientôt le développement qu'elles ont reçu et leur opportunité ou nécessité, mieux sentie, appellent le concours de la charité municipale et officielle, et enfin l'institution parfaitement établie passe aux mains de l'Etat. — Le rapporteur de la fin de 1847, se faisait illusion, il se contredisait même en déclarant que l'œuvre des salles d'asile à Florence, reconnue comme institution complète, était arrivée à la deuxième des périodes dont je viens de parler et devait y être maintenue.

Notre système de centralisation appliqué aux salles d'asile de Toscane, comme il l'a été chez nous depuis 1837 et comme il l'est en ce moment dans les Etats Sardes, y eût produit les mêmes résultats de propagation universelle et d'émulation progressive. — Ce qui a eu lieu en Toscane depuis 5 ou 6 ans donne raison à cette théorie que nous exposons en simple historien et sans la juger en elle-même.

Le gouvernement, qui n'avait jamais exercé ni exprimé dans aucune loi ou règlement, son droit d'inspecter les établissements d'instruction, a, dans ces derniers temps, sanctionné le principe des inspections; seulement, comme cela arrive trop fréquemment en Italie, l'exécution de la loi se fait attendre : les inspecteurs n'ont pas été nommés. De leur côté, les asiles sont restés stationnaires pour le nombre et ont même perdu pour la vie et l'animation, soit dans la conduite intérieure des établissements, soit dans la direction et la représentation de la société. Ainsi je n'ai pas trouvé

de traces d'assemblées générales pendant les 6 dernières années, et les comptes-rendus ne m'en ont point été remis avec la collection des précédents. — Malheureusement on en peut dire autant des autres œuvres particulières d'éducation populaire.

Voici la situation des salles d'asile au mois de mai 1853.

L'asile *Santa-Monaca* recevait une centaine de garçons en deux divisions : l'une *asile* proprement dit, l'autre *asile-école*.

A l'asile *Candeli*, j'ai trouvé présents dans la 1re division (asile), 50 garçons sur 70 inscrits; dans la 2e (asile-école), 30 garçons de 6 à 7 ans, sur 45 inscrits.

La 3e division (asile professionnel), n'avait que 35 garçons de 9 à 12 ans sur 50 admis. Ceux-ci doivent chaque jour venir à leur classe, de huit heures du matin à deux heures après-midi. Au sortir de ces leçons quotidiennes, ils vont aux travaux de l'atelier; car chacun de ces élèves doit être attaché à un atelier de la ville, et cette obligation est sage à un double point de vue.

En effet, l'enfant de 9 à 12 ans n'est point encore capable d'un travail manuel de toute la journée, et cependant il convient qu'il soit accoutumé, suivant ses forces, à l'espèce d'occupation qui devra être celle de toute sa vie. — Quand verrons-nous nos écoles primaires adopter une mesure analogue? — Par là seulement on pourrait assurer la fréquentation de l'école, de la part des enfants du peuple jusqu'à un âge où les enseignements intellectuels et moraux du maître, les instructions religieuses du pasteur trouveraient un terrain préparé de longue main et vraiment disposé à conserver et à laisser mûrir la bonne semence. Tout le problème consiste à désintéresser la cupidité, ou, si l'on veut, à satisfaire à la sage prévoyance des parents, en initiant leurs enfants à un travail manuel utile pour leur avenir.

En second lieu, cette pratique de l'atelier imposée à l'élève de *Candeli* éloigne le fléau qui atteint les élèves des écoles de tous les pays, la recherche des emplois. — On a bien imaginé des distributions de prix en argent à appliquer aux frais d'apprentissage. Ces récompenses accordées aux concours annuels des écoles de plusieurs de nos grandes villes sont une tardive invitation aux métiers. Le moyen est inefficace quand le temps de l'école est passé; et ne voyons-nous pas ces mêmes primes conditionnelles refusées chaque année par la plupart des élèves qui les ont conquises. Ils ont une trop *belle main* pour manier un outil; ils ont passé trop de journées entières et trop d'années assis devant une table à écrire ou à dessiner des cartes de géographie, pour faire un apprentissage nouveau, debout, devant l'établi. — Ici, dans le règlement de *Candeli*, l'école est la sanction en même temps que la récompense du métier appris.

J'ai vivement regretté que les ateliers internes de cet établissement eussent été supprimés en ces derniers temps. D'après l'excellent esprit qui avait inspiré les fondateurs, j'attachais un grand intérêt à voir fonctionner cet ensemble de métiers réunis dans la même enceinte et sous la même direction. Il y a dans ces

œuvres d'éducation professionnelle un double écueil à éviter : l'énormité de la dépense quand les ateliers sont à l'intérieur, ou l'immense difficulté de la surveillance des enfants chez les maîtres du dehors.

L'asile *Santa-Croce* ou de Saint-Joseph avait dans la première division :

50 filles (sur 70 admises), de 2 à 6 ans.
Dans la deuxième division :
35 (sur 55), de 6 à 9 ans.
Dans la troisième division (*dei mestieri*),
35 (sur 40), de 9 à 15 ans.
———
120

Cette dernière division qui, comme je l'ai dit, forme une œuvre à part est la plus récente et celle qui a le plus de vitalité. Les listes de souscription portent des noms augustes et partant bien des noms officiels. Les réunions des dames fondatrices et bienfaitrices avaient encore eu lieu en 1852[1]. Le budget spécial était dans une situation satisfaisante.

Le rapport de l'honorable surintendant des asiles, rendait le meilleur témoignage des résultats obtenus pour la religion, l'instruction primaire et le travail professionnel. On est étonné de voir comme on arrive facilement à obtenir de ces jeunes filles du peuple, après quelques mois d'exercice, d'excellentes dictées dans leur langue maternelle. Il faut dire qu'en cette contrée d'éternelle civilisation, le fait s'explique assez naturellement par l'absence complète, et exceptionnelle en Italie, de tout autre idiome que la pure langue toscane. Les campagnes sont même, sous ce rapport, encore plus remarquables que les villes ; aussi l'habitant des monts de Pise ou de Pistoie est celui qui est le plus facilement compris de l'étranger qui n'a d'autre initiation à l'italien que ses souvenirs classiques de la langue latine.

Quant aux asiles proprement dits, j'ai fait connaître leur situation qui s'est toujours maintenue bonne, en fait de mécanisme et de procédés de la méthode. Pour la lecture et l'écriture on suit les mêmes errements qu'à Pise. — J'ai assisté à de véritables leçons d'asile, toutes d'applications, ayant pour objet le calcul

1. Le budget de 1851 présente un actif de 2580 lires et un passif de même somme. Les souscriptions et offrandes s'élevaient à 2100 lires. — Le traitement de la directrice de la classe était de 840 lires. La sous-directrice, qui est en même temps maîtresse-couturière, recevait 320 lires. La maîtresse-passementière 95 lires. Une autre ouvrière-maîtresse 130 lires. On voit figurer en dépense une somme de 26 lires accordée à des élèves pour le service. Il a été déposé à la caisse d'épargne 500 lires. — Et il restait en caisse 350 lires. Pour ce qui est des travaux d'aiguille : il avait été fait 373 pièces d'ouvrages de commande ou pour le compte de l'école. — Le bénéfice, pour la moitié qui revient aux 16 élèves en état de travailler, avait été de 166 lires déposées à la caisse d'épargne à leur nom. 4 jeunes filles (les plus grandes) avaient choisi le métier de couturières. 7 celui de repriseuses. 5 celui de passementières. Les autres, trop jeunes encore, apprenaient seulement à coudre.

et les poids et mesures, et à des leçons de choses et de nomenclature.

Quand on demande à entendre un récit fait aux élèves, il est clair que les directrices savent très-bien s'en acquitter; mais l'inattention des enfants prouve qu'ils ne sont plus accoutumés à cet exercice qui est l'âme de l'asile. Cependant le règlement est affiché dans toutes les salles d'exercice et il est précis à cet égard.

Le journal des directrices est encore tenu avec assez d'exactitude, mais très-laconiquement rédigé.

Il est impossible de n'être pas péniblement affecté à la vue de ces grandes salles qui étaient destinées à des centaines d'enfants et qui ne renferment que des divisions de 30 et 40 élèves.

Les locaux m'ont paru bien tenus, et, ce qui est rare en Italie, les lieux d'aisance étaient fort bien disposés pour les soins de décence et de propreté.

L'asile *Santa-Croce* avait à l'intérieur des bains établis pour les élèves. Je ne sais jusqu'à quel point ce service avait été mis en activité. D'ailleurs le gouvernement était au moment de reprendre aux asiles ce local, qui était certainement l'un des plus favorables. — Celui de *Candeli* est également très-avantageux. — Celui de *Santa-Monaca* laissait beaucoup à désirer.

Dans les trois salles d'asile, le règlement veut que l'on consacre au sommeil une heure par jour, surtout du mois d'avril au mois d'octobre. On ferme les rideaux des fenêtres. Ces petits élèves sont curieux à voir, tous appuyés de la même manière sur leurs tables et à la faveur de la demi-obscurité du local, prenant tout à fait au sérieux cet exercice, qui a bien son utilité et même sa nécessité dans ces climats méridionaux. De bons esprits estiment que, même dans notre Nord, cet usage du sommeil régulier serait introduit avec avantage, au moins pour les plus jeunes enfants et ceux qui ont une organisation nerveuse et délicate. Toujours est-il que partout il est enjoint de laisser les enfants dormir *toutes les fois et tant* qu'ils en témoignent sérieusement le besoin. Les lits de repos font partie essentielle du mobilier des salles d'asile. On doit veiller, bien entendu, à ce que le temps passé sur les lits soit strictement le temps du sommeil. (*La suite au prochain numéro.*)

DOUBET,
Secrétaire adjoint du Comité central
de patronage des salles d'asile.

FAITS DIVERS.

La Commission de surveillance du *Cours pratique* des salles d'asile doit se réunir prochainement pour fixer l'époque de la réouverture des classes. La Commission n'envisage qu'avec le plus vif regret la nécessité où elle pourrait être de différer quelque temps

encore, en raison des travaux en cours d'exécution, l'époque à laquelle les études seront reprises. Elle se soumettrait avec d'autant plus de peine à cette obligation que déjà plusieurs élèves-maîtresses s'étaient rendues où étaient sur le point de se rendre à Paris, pour se préparer, pendant le second semestre, aux examens de l'automne.

Le nombre des inscriptions au *Cours pratique* pour les classes du second semestre, était déjà considérable, et eût probablement atteint le chiffre que présentait l'établissement pour le premier semestre. On se rappelle que 32 élèves avaient suivi les cours du commencement de l'année. Sur ce nombre (voy. le numéro de février, p. 131), on comptait parmi les élèves 11 religieuses appartenant aux différentes congrégations.

Pour le présent semestre, les religieuses inscrites devaient être au nombre de 12. L'établissement de la rue des Ursulines, on le voit, est toujours le *cours normal* où les membres des congrégations enseignantes, aussi bien que les dames laïques viennent chercher les principes de la *méthode*, et ses applications les plus utiles.

La suspension momentanée des études ne peut que concilier au *Cours pratique* de nouvelles et légitimes sympathies, puisqu'elle a pour cause d'importantes améliorations réalisées dans l'organisation matérielle de l'établissement.

— Une nouvelle approbation, la plus haute, vient de s'ajouter à celles que S. M. l'Impératrice et le ministre de l'instruction publique ont accordées à l'*Histoire des salles d'asile*, première partie publiée des études sur l'assistance préventive, par M. de Malarce.

S. M. l'Empereur a daigné honorer ces travaux de son intérêt, et agréer l'hommage de cet ouvrage.

— Nous continuons à faire connaître la composition des comités locaux de patronage.

Versailles : asile de la mairie. Mmes la comtesse de Saint-Marsault, Finot, Vauchelle, Denevers, Duhot, Lemoine, Solliers, Pénart, veuve Yver, Duvivier, de Balzac.

Asile rue Neuve. Mmes Maillard, Badouix, Francolin, de Lémont, Ouachée, de Rongé.

Asile rue des Bourdonnais. Mmes Robert, Chevalot, Dubreuil, Fontaine (Constant), Fontaine (Charles), Pousset, Godin, veuve Virly.

Asile Egasse. Mmes de Golstein, de Boutray, Gaume, de Lasalle, Pasquier, Robin (Frédéric), de Tourville, Astruc, de Moligny, de Candolle, Berryer.

Asile rue de Montreuil. Mmes Guichard de Mareilles, Cousin, Faverolles, de Vizais, Lorrain, Dupoix.

Asile rue de Vergennes. Mmes Chatard, Barbier-Lacour, Michaux, Wannson, Renard, Hébert, Dujardin.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DEUX PREMIERS VOLUMES

DE *l'Ami de l'enfance.*

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE

TROISIÈME SÉRIE

TROISIÈME ANNÉE

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

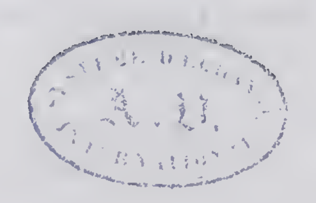
Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

L'AMI
DE L'ENFANCE

Journal

DES SALLES D'ASILE

TROISIÈME SÉRIE
3e ANNÉE



ON S'ABONNE A PARIS
AU BUREAU DU JOURNAL, RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14
ET DANS LES DÉPARTEMENTS
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DIRECTEURS DE POSTES

T. III. — N° 1. OCTOBRE 1856.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux directrices de salles l'asile des départements ci-après désignés, savoir :

CALVADOS.

Médaille d'argent. — Mme Vigneron, directrice à Bayeux.
Médailles de bronze. — Mmes Geoffroy, directrice de l'asile Saint-Etienne, à aen; Guilbert, directrice de l'asile Saint-Pierre, à Caen.

MAINE-ET-LOIRE.

Mentions honorables. — Mmes Quey, sœur Saint-Laurent, directrice à Chot; Minier, sœur Sainte-Anne, directrice à Segré.

MOSELLE.

Médaille de bronze. — Mlle Champsaur, directrice de l'asile de Pontiffray, à etz.
Mention honorable. — Mme Dehébert, sœur Zéphirine, directrice à ayange.

AUDE.

Mention honorable. — Mme Cartier, sœur de Saint-Vincent de Paul, direcice à Narbonne.

HAUTE-LOIRE.

Mentions honorables. — Mmes Caret, directrice à Brioude; Chouvel, direcice à Saint-Paulien.

ALGÉRIE.

Médailles de bronze. — Mme Bégué, sœur Saint-Joseph, de Saint-Vincent de aul, directrice de la salle d'asile de la Miséricorde, à Alger.
Mentions honorables. — Mme Lefèvre, sœur Saint-Benoît, de la Doctrine chréenne, directrice de la salle d'asile du faubourg Bal-Azoun, à Alger; Chaullon,

sœur Elisa, de la Sainte-Trinité, directrice à Saint-Louis d'Oran; Mme Muller, sœur Marie-Joseph, de la Doctrine chrétienne, directrice à Jemmapes.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

JOURNAL D'UNE DAME INSPECTRICE.

I.

Des moyens d'influence sur les enfants.

Je vous ai promis, ma chère amie, de vous communiquer les notes que j'ai recueillies dans mes inspections, pour vous initier sans appareil scientifique à l'étude des questions qui vont désormais se présenter à vous. La chose est bien simple, et je ne me fais prier en aucune manière; je n'aurai pas cette prétention! J'ai là, sous la main, de vieilles feuilles toutes chargées de remarques, de réflexions, de citations, de critiques. Je mets ce pêle-mêle tant soit peu en ordre, et je vous l'envoie. Tel qu'il est, mon journal vous sera utile, je le crois. Il vous prouvera deux choses : d'abord, que la direction d'une salle d'asile est chose très-difficile; ensuite, que cette direction donne lieu à l'une des études les plus intéressantes qui se puissent faire. Voilà ma double conclusion; je vous la donne par avance, assurée que je suis que dans quelque temps vous ne la trouverez ni bizarre, ni trop ambitieuse.

Entre mes fragments de journal, vous me permettrez bien d'intercaler quelques réflexions lorsque le cœur m'en dira. Là se borneront tous mes frais de composition pour répondre au désir qu vous m'avez exprimé.

« 4 février 1853. — Notre directrice, Mme ***, est installée depuis huit jours. J'admire comment son autorité est déjà parfaitemen établie sur les 150 enfants qui se pressent chaque matin dans la salle d'asile. C'est plaisir de la voir au milieu de son jeune peuple. Elle ne crie pas pour se faire entendre; elle ne s'agite pas pour se faire obéir. Une parole dite d'un ton très-modéré, un signe, un regard suffisent pour obtenir le silence, commander l'attention, enchaîner tant de volontés naturellement rebelles. Les regards de enfants sont constamment fixés sur elle; pas un de ses mouvement n'échappe aux petits élèves. Ils épient et suivent des yeux ses moindres gestes.

« Quelle différence entre elle et la directrice qui l'a précédée Celle-ci s'exténuait en éclats de voix, en interpellations incessantes en agitations fébriles; sa journée était une longue lutte et une tor

ture; et tout cela pour ne parvenir qu'à s'épuiser elle-même en fatiguant ses bambins.

« Je suis arrivée à l'asile, au moment où l'on descendait de l'estrade en chantant et en marchant le pas. Les enfants se reposaient de la leçon qui venait d'être donnée; ils étaient gais, animés, donnaient de la voix à pleine poitrine, et paraissaient beaucoup plus disposés à aller s'ébattre dans le préau qu'à donner un spécimen de leur petit savoir. La directrice cependant a voulu, pour les habituer, a-t-elle dit, au respect qu'ils doivent aux dames dont ils reçoivent la visite, arrêter quelques instants l'élan du jeu des petits élèves; l'épreuve était dure, certes, et je demandais grâce; mais voici que Mme*** donne un très-léger coup de claquoir, en regardant les enfants d'un air particulier. Immédiatement, vous eussiez entendu voler une mouche. « Mes enfants, leur dit alors « Mme la directrice, Mme l'inspectrice veut bien vous faire vi« site. Elle quitte pour venir vous voir ses enfants à elle, et ses « occupations. Voulez-vous jouer tout de suite, ou bien dire « quelque chose à madame? » Une trentaine de voix ont aussitôt répondu : « Nous voulons la remercier. » — Et comment la remercierez-vous? — « En lui faisant un salut. » — Et en étant très-sages, a repris une voix solitaire. — Et aussitôt tous les élèves de porter la main à leur front, et de me faire le salut militaire. — « Maintenant, a repris Mme ***, je vais vous interroger en l'honneur de Mme l'inspectrice. » — Les enfants ont pris alors l'attitude grave de la classe, et ils paraissaient avoir complétement renoncé à la récréation qui les attendait, quand, satisfaite de l'épreuve, l'habile directrice leur a dit : « Mes chers petits amis, vous avez été très-sages et très-respectueux; Mme l'inspectrice ne veut point vous priver du repos que vous avez gagné; vous allez jouer maintenant. » Et les enfants de s'élancer au préau.

« Voilà au prix de quel tact, de quelle intelligente prudence, Mme*** s'est rendue maîtresse absolue de la volonté de son petit peuple. »

Dominer la volonté! c'est bien là le point capital de l'éducation; mais cette intelligence dont je parle, ces moyens ingénieux ne suffisent pas pour arriver à un si grand résultat. Il y faut quelque chose de plus intime et de plus expansif tout ensemble, de plus naïf et de plus profond, ce je ne sais quoi qui fait que les actes les plus insignifiants par eux-mêmes prennent un caractère séduisant; qui donne aux moindres circonstances une valeur, aux gestes les plus simples un sens déterminé; qui est l'intermédiaire le plus sûr entre une âme et d'autres âmes; qui ne s'acquiert point par le travail et la contrainte; que les sentiments vulgaires compriment, que l'idée d'intérêt étouffe; ce je ne sais quoi qui est à la fois ce qu'il y a de plus délicat et de plus fort, que les hommes appellent l'AMOUR et que j'appelle ici l'AFFECTION.

L'affection! voilà le grand moyen d'action d'une directrice sur les élèves.

Je retrouve ici une citation empruntée à un très-bon petit livre

que j'ai lu autrefois et que vous ferez bien de lire[1]; je ne veux point que ce morceau soit perdu pour vous, ma chère amie; il vous permettra de donner d'excellents conseils :

« Envisagée d'un certain point de vue, la position d'un instituteur à l'égard de ses élèves est toute d'opposition, de lutte, je dirai presque ennemie. Il est là pour combattre en eux tout ce qui est mal, et pour favoriser uniquement ce qui est bon; mais comme les mauvaises inspirations se montrent souvent les plus nombreuses, il s'ensuit que le maître met une entrave aux désirs des enfants dans la plupart des circonstances. Quel art, ou plutôt quel fonds immense de tendresse et d'amour ne lui faut-il donc pas pour empêcher leur intelligence de se rétrécir par la crainte, leur cœur de se dessécher par la haine, leur conscience de se pervertir par la ruse, ou de se dépraver par l'endurcissement!

« Et si le maître n'a pas l'amour des enfants, où prendra-t-il pour lui-même le secret de cette pénétration qui sonde le fond des cœurs, et ne se trouve jamais en défaut; de ces mille ressources subites, de ces mille manières imprévues d'appliquer son influence, qui constituent toute son autorité? Et si l'exercice de son ministère ne le rend pas chaque jour meilleur que la veille, comment fera-t-il pour éviter d'y devenir méchant? Il n'y a pas de milieu entre ces deux extrémités : si votre direction est bonne, vous obtiendrez des résultats fructueux et salutaires; si votre direction est vicieuse, tout s'empirera : les élèves, par l'oppression du maître; le maître, par l'insubordination de ses élèves. Et quel affligeant spectacle que les réactions continuelles d'un si déplorable état de choses! L'enfant est faible, et commet une faute; le maître est implacable, et l'on ment pour éviter la correction. Mais la première fois on ment maladroitement; le maître s'en aperçoit, et au lieu d'une faute il en punit deux, ce qui, justifiant la première appréhension de l'enfant, l'avertit de mieux mentir une autre fois : et ce funeste résultat manque rarement d'arriver. Mais un maître qui ne pardonne jamais a souvent occasion de punir. Il punit sans discernement, parce que son cœur ne l'éclaire point. Les punitions s'usent et la sensibilité s'émousse; les enfants s'endurcissent, et le maître s'aigrit; la haine et le dégoût du travail entrent dans le cœur des élèves; la colère et le désir de vengeance naissent de l'amour-propre blessé du maître, et dès lors tout est perdu....

« Il n'est pas un enfant, continue l'auteur, si endurci qu'il soit, qui ne se laisse prendre à l'affection qu'on lui témoigne, quand une fois on a su lui faire trouver du charme à cette affection.

« Il n'est pas un être aimant qui ne désire faire ce qui plaît à l'être aimé, afin de lui devenir agréable.

« Il n'y a donc pas un être aimé qui ne puisse transformer celui qui l'aime, détruire en lui les mauvais penchants, y susciter de louables désirs.

« Voilà le secret des bons instituteurs. »

1. *Conseils sur la direction des salles d'asile*, par Mme Pape-Carpantier.

Qu'en dites-vous, chère amie ; est-ce que nous ne transforme-
ions pas les générations qui s'élèvent, si directrices d'asile et
naîtres d'école réalisaient partout cet idéal qu'il faut poursuivre ?

« Je n'ai quitté la salle d'asile que lorsque les enfants ont eu fait eur prière. Avant la prière, Mme *** leur avait adressé quelques paroles très-simples et très-touchantes sur la sainte Vierge, et les ıvait engagés à se placer toujours, avant de s'endormir, sous la protection de la *bonne Mère*. Les enfants avaient écouté leur directrice avec le plus profond recueillement. Aucun d'eux, j'en suis ûr, ne manquera de se conformer ce soir à la pieuse recommandation. »

Mme ***.

(*La suite prochainement.*)

SALLE D'ASILE DE SAINT-AIGNAN.

Ce serait un beau livre que celui qui présenterait, par monographies, l'histoire de la fondation des salles d'asile de France depuis 828, date de la première salle d'asile, fondée à l'hospice des Iénages sous l'inspiration de la marquise de Pastoret et la direc-ion du vénérable abbé Desgenettes, jusqu'au jour où, selon le œu de M. Beugnot, chaque commune aura pu établir son école ıaternelle.

L'entreprise d'un tel recueil n'a rien qui dépasse nos moyens s plus ordinaires d'enquête, rien qui soit au-dessus des forces 'un homme de bonne volonté ; dans notre temps, si familier aux avaux de statistique, nous avons vu tenter plus, et réussir. D'ailurs les archives officielles suffiraient à la plus grande partie des enseignements; le reste s'obtiendrait sans trop de peine des charitables fondateurs. Si dès aujourd'hui on se mettait à l'œuvre, on ourrait en quelques mois parfaire les monographies des trois ıille salles d'asile que nous possédons aujourd'hui en France; n n'aurait plus dès lors qu'à tenir le registre au courant, à mesure es fondations nouvelles. Combien d'actes généreux, d'ingénieuses ombinaisons, de circonstances intéressantes, de précieux détails t de chiffres éloquents ! Quel champ fécond d'édification, d'émuıtion ou d'étude pour l'homme charitable, pour le moraliste, pour administrateur, pour l'économiste ! Oui, ce serait là un beau livre, t l'homme qui l'aurait signé laisserait un nom estimé et peut-être éni. Pour nous, lié par d'autres soins, nous ne pouvons qu'in-iquer cette entreprise, en marquer le bienfait, et, à l'occasion, en ıspirer le goût et en préparer les moyens par quelques documents hoisis. Voici, entre autres, la matière d'un beau chapitre :

En 1706, le duc Paul de Beauvillier de Saint-Aignan, gouvereur des petits-fils de Louis XIV, et la duchesse sa femme, fonèrent à Saint-Aignan une maison hospitalière, dotée de plusieurs

fermes distraites de leur duché; ils établirent qu'on y entretiendrait deux écoles gratuites de filles, et vingt lits de malades ou infirmes. Malgré l'importance du bien donné, les fondateurs ordonnèrent que dans le cas où les revenus ne suffiraient pas aux dépenses des deux services, on diminuerait le nombre des lits, même jusqu'à les supprimer, avant de renoncer à l'entretien des écoles.

Ces deux esprits charitables et élevés comprenaient tout l'intérêt moral, toute la valeur économique de l'assistance préventive; ils sentaient que le premier et le plus important service à rendre à une population, c'est de faire donner une bonne éducation aux enfants.

La précaution ne devait avoir, par bonheur, d'autre effet que d'indiquer aux administrateurs de la maison hospitalière l'emploi de l'excédant des recettes. Ainsi, en 1840, à la suite d'améliorations opérées dans les propriétés et au moyen de baux à longs termes, les revenus de cette fondation s'élevèrent à plus de vingt mille francs, somme considérable eu égard à la population desservie. On put organiser des secours à domicile, constituer des pensions à des incurables, et l'on dut s'occuper de développer le service d'éducation, objet si particulier de la sollicitude des fondateurs. Traduisant cette sollicitude dans une forme moderne, on fut ainsi conduit à compléter l'école primaire par une école maternelle, par une salle d'asile, cette nouvelle base de l'éducation populaire, et, suivant l'heureuse expression d'un éminent prélat, ce vestibule de l'école.

L'établissement de la salle d'asile se fit d'abord d'une manière provisoire : on y affecta deux pièces basses de l'hospice, fort peu propres à cette destination, et on confia la surveillance des enfants à une femme laïque de la localité.

A cette époque, les sœurs de Saint-Vincent de Paul n'acceptaient pas encore la direction des salles d'asile; peu de temps après, elles sollicitèrent et obtinrent de Rome l'autorisation d'ajouter cette mission maternelle à toutes celles que leur a léguées leur père en charité. Pour l'accomplir avec autant de capacité que de dévouement, la maison-mère de Saint-Vincent de Paul institua, en 1852, auprès de l'hôpital d'Enghien, une salle d'asile modèle et normale où tous les deux mois, après chaque prise d'habit, sont envoyées six ou huit sœurs pour s'y former aux meilleures méthodes. Il fut dès lors possible de compléter la petite communauté des sœurs de l'hospice-école de Saint-Aignan par une directrice de salles d'asile, aussi parfaite selon la méthode que zélée suivant l'esprit de Dieu. Une femme de service fut placée sous les ordres de la sœur.

Il restait à trouver un local convenable.

M. le prince de Chalais-Périgord, éminent homme de bien et de science charitable, offrit à l'administration de couronner l'œuvre des ducs de Beauvillier, dont il a épousé l'héritière, et il construisit à ses frais une salle d'asile sur un terrain dépendant de l'hospice.

La nouvelle salle d'asile de Saint-Aignan peut être citée comme un établissement modèle.

La salle d'exercices et le préau couvert, situés au rez-de-chaussée, sont planchéiées, et reçoivent l'air et le jour, des deux flancs, par de larges fenêtres à châssis mobiles. La salle d'exercices a 15 mètres de long, près de 7 mètres de large et 4m,30 de haut; ce qui permettrait, aux termes réglementaires, de recevoir 217 enfants. Le préau couvert est de mêmes dimensions. Ces deux salles sont garnies du mobilier le plus complet et le plus ingénieux que la dernière méthode ait indiqué. Les lavabos ont une apparence presque luxueuse ; les lieux d'aisances sont divisés pour les garçons et pour les filles ; un grand réservoir, placé à une certaine hauteur, fournit de l'eau en abondance dans diverses parties de l'établissement pour tous les soins de propreté; enfin un calorifère souterrain permet d'entretenir l'hiver, dans les salles, une température réglée.

Le long des deux faces latérales du bâtiment s'étendent deux cours, disposées, l'une, celle du midi, pour la saison froide ; l'autre, celle du nord, pour le temps des chaleurs.

On le voit, rien n'a été épargné ni oublié pour que cette salle d'asile reste comme un monument de la charité aussi éclairée que généreuse de M. le prince de Chalais.

Le 27 octobre 1855, ce bel établissement a été inauguré par la bénédiction religieuse donnée par M. le curé de la ville, en présence du fondateur, des bonnes sœurs de Saint-Vincent de Paul, de M. le maire de Saint-Aignan, des administrateurs de l'hospice, des familles des enfants de l'asile, et d'une foule empressée. Le premier jour, 120 enfants avaient été admis. Aujourd'hui, le nombre des enfants qui fréquentent la salle d'asile s'est élevé à 197. L'association féconde du fondateur et des administrateurs de la commune et de l'hospice, a permis d'établir la gratuité absolue. Un comité local de patronage entretient cet établissement dans des conditions morales et hygiéniques dignes de la haute pensée qui l'a fondé ; une des dames patronnesses, Mlle de Talleyrand-Périgord, fille de M. le prince de Chalais, continue à Saint-Aignan, particulièrement dans l'hospice et dans la salle d'asile, les traditions de sa famille.

Telle est l'histoire de la fondation charitable de Saint-Aignan. Il est utile à tous de savoir comment se fait le bien : l'exemple est contagieux et instructif. Il est intéressant de suivre les transformations de l'assistance à travers les temps. Cette étude nous découvre aujourd'hui une tendance qui caractérisera peut-être la seconde moitié de notre siècle : cette tendance, c'est l'union de deux grandes forces sociales, dirigées vers le même but immédiat, différentes dans leurs moyens et destinées à grandir leur puissance, l'une par l'autre; cette tendance, c'est l'union de la charité privée et de l'assistance publique.

A. de Malarce.

ÉTAT DES SALLES D'ASILE DANS L'ACADÉMIE DE DOUAI.

L'académie de Douai est l'une de celles où l'enseignement primaire a réalisé le plus de sérieux progrès. On y compte seulement 13 communes dépourvues d'écoles (144, il est vrai, ont été annexées à des communes voisines); beaucoup de hameaux même ont été pourvus de moyens d'instruction.

D'après le nombre proportionnel des enfants fréquentant les écoles, les cinq départements qui composent l'Académie sont ainsi classés :

Ardennes,	332 296	habitants,	44 957	élèves, soit	1/7
Somme,	570 345	....	74 295	....	*Id.*
Pas-de-Calais,	692 704	....	83 579	....	1/8
Aisne,	559 049	....	62 137	....	1/9
Nord,	1 156 497	....	120 735	....	*Id.*

Dans ces cinq départements, les salles d'asile sont au nombre de 248, 137 publiques et 111 libres.

108 de ces salles d'asile sont dirigées par des religieuses; 140 par des laïques : gratuites, 104; payantes, 144.

Dans les 137 asiles publics on compte 19 996 enfants; 6492 dans les asiles libres; total 26 488 petits élèves.

Il est remarquable que le département du Nord, l'un des plus considérables par sa population, occupe le dernier rang dans l'échelle scolaire parmi tous ceux de l'Académie. Ce phénomène s'explique, quand on réfléchit que ce département, tout en possédant d'immenses richesses industrielles, est en même temps celui de France peut-être où l'on trouve le plus d'indigents. Dans l'arrondissement de Lille, 1 habitant sur 3 est inscrit aux bureaux de bienfaisance. De là le cortége de fléaux que la misère traîne après elle, mendicité, rapine, vagabondage, abandon des écoles.

La tâche que les salles d'asile ont à remplir dans le *département du Nord* est en raison même de la misère dont on parle. Or, nous nous hâtons de le dire, la charité privée et la bienfaisance publique semblent s'y être donné la main pour accomplir dans toute leur étendue les obligations qu'imposent tout ensemble et le sentiment du devoir et celui d'un intérêt bien entendu. Le chef-lieu, Lille, a noblement et largement donné l'exemple.

« Il y a 22 ans, écrivait dernièrement à M. le directeur de l'*Ami de l'enfance* M. l'inspecteur de l'instruction primaire Bernot, qu'on put admirer à Lille, pour la première fois, une réunion nombreuse d'enfants formés aux pratiques de la méthode actuelle. Depuis lors, 9 salles d'asile ont été érigées dans des proportions aussi convenables que le permet la ceinture de fortifications qui resserre les bâtiments de la ville. Les dernières construites ne coûtant

pas moins de 80 000 fr. chacune[1]; plus de 2400 enfants sont admis et visités *chaque jour* par une dame seule ou par plusieurs dames ensemble. 134 dames patronnesses sont réparties en effet à Lille entre autant de comités qu'il y a de salles d'asile. Elles s'engagent chacune à une cotisation de 10 fr. par an, et à une visite par quinzaine. 47 dames honoraires souscrivent une cotisation annuelle qui ne peut être inférieure à 22 fr. La ville votant chaque année 14 500 fr. pour le traitement des directrices et adjointes, et pour l'entretien du matériel, le produit des quêtes, qui varie de 6 à 7000 fr., est exclusivement employé à procurer des aliments et des vêtements aux petits élèves. »

« Mme Briansioux-Bigo, présidente des comités, apporte dans l'administration de cette œuvre une intelligence et un dévouement au-dessus de tout éloge. Aussi la plupart des améliorations consacrées par le décret du 21 mars 1855, étaient déjà introduites à Lille depuis nombre d'années. Les résultats obtenus ont attiré l'attention des familles aisées, et les salles d'asile libres ont été ouvertes aux enfants qui peuvent payer quelque rétribution. Aujourd'hui dans l'arrondissement on ne compte pas moins de 46 salles d'asile publiques ou libres, recevant 6098 enfants. »

Les soins matériels sont donnés avec une intelligente exactitude dans les salles d'asile de Lille, et la discipline y est généralement très-bonne; certains faits conduiraient presque même à penser que les exigences, sous ce rapport, y sont parfois poussées à l'extrême. L'année dernière, le jour de la Saint-Nicolas, dans une des salles d'asile dont nous parlons, M. le curé de la paroisse avait fait porter des jouets, des bonbons, des gâteaux; tous ces objets si séduisants étaient placés au milieu de la salle. La directrice défendit aux enfants de les regarder. Eh bien ! les pauvres petits exécutèrent tous les mouvements, poursuivirent tous les exercices, sans que l'ordre fût un instant troublé, sans que l'attention même parût distraite; bien plus, ils quittèrent la salle sans regret apparent de n'avoir pu se mettre en possession d'objets si admirablement faits pour exciter leurs convoitises les plus naturelles. — Certes, c'est là un acte de raison dont, toutes proportions gardées, bien peu d'hommes seraient capables, et qui prouve ce que peut obtenir une influence de tous les jours; mais précisément peut-être est-il dangereux de l'exercer avec cette rigueur; peut-être, à un tel âge et en de telles conditions, la conduite des enfants demanderait-elle plus d'indulgente tendresse.

La méthode d'enseignement dans les salles d'asile de Lille n'est pas toujours au niveau des conditions matérielles et de l'ordre disciplinaire. On pèche ici par excès de zèle; on veut trop apprendre aux petits élèves; on leur donne des leçons qui seraient mieux à leur place

1. Nous ne pouvons nous empêcher de trouver une telle dépense fort exagérée; il y a dans toutes les grandes villes tendance à ces constructions monumentales. A quoi bon? Mieux vaudraient des frais moitié moindres, et un nombre de salles d'asile double. En fait de salles d'asile, cherchons le nécessaire, jamais le superflu. (*Note de la rédaction.*)

dans les écoles primaires; on s'adresse trop à la mémoire, pas assez peut-être à l'intelligence et au cœur. L'important ce n'est pas que de jeunes enfants sachent lire et écrire, à 7 ans, c'est qu'on ait exercé leur jugement, mis en jeu leurs bons instincts, éveillé leur piété, formé déjà leur tempérament moral. S'ils savent lire en sortant de l'asile, n'est-il pas à craindre que les parents ne se contentent de l'instruction acquise, et que, dès ce moment, ils ne livrent ces frêles créatures à tous les périls de la manufacture et de l'usine? Que deviendront alors les enseignements de l'asile?

La dame déléguée qui préside avec un zèle si ardent et si éclairé tout ensemble à la direction des salles d'asile de l'académie de Douai, Mlle Loizillon, n'épargne aucun effort, nous le savons, pour amener les directrices des établissements de Lille à se pénétrer des idées que nous ne faisons ici qu'indiquer en les effleurant. Les dames qui composent les comités de patronage compléteront, nous n'en saurions douter, l'œuvre si habilement conduite, jusqu'à ce jour, par leurs soins généreux, en usant, dans le même sens, de leur puissante influence; et, dans peu de temps, chacune des salles d'asile de Lille sera, dans toute la vérité du terme, devenue un asile modèle.

Mêmes observations pour les asiles d'Armentières et de Roubaix. Dans cette dernière ville, la salle est située au premier étage, ce qui offre des dangers pour les enfants, et rend la surveillance très-difficile. Cette salle d'ailleurs est trop basse de plafond, et entièrement insuffisante. Comment une ville aussi populeuse que l'est Roubaix n'est-elle point dotée de vastes établissements où puissent être reçus dans d'excellentes conditions hygiéniques les jeunes enfants de la classe ouvrière?

Au reste, l'admirable dévouement des directrices (Sœurs de la Sagesse) triomphe, autant que possible, des obstacles; quand le temps le permet, ces dames conduisent leurs petits élèves à la promenade. C'est alors un touchant spectacle que celui de ces 7 ou 800 petits enfants marchant dans les rues deux à deux. Aussi inspire-t-il les sentiments d'un véritable respect. Devant la file des petits élèves les voitures s'arrêtent, les fenêtres s'ouvrent et se garnissent de visages émus, et les parents pauvres se résignent à leurs pénibles labeurs, en voyant les sollicitudes dont leurs enfants sont l'objet.

A Turcoing, la direction de l'asile confiée à une sœur de la Providence ne laisse absolument rien à désirer. La méthode y est appliquée d'une manière complète, et la directrice sait l'agrandir encore par ses ressources personnelles. Un seul fait suffira pour permettre d'apprécier les sentiments de dévouement fraternel qu'elle développe dans le cœur des petits élèves : tous les matins, les enfants viennent à l'asile, portant le panier renfermant la nourriture du jour. L'un d'eux, comme cela arrive trop souvent, hélas! vint avec son panier vide, et la pauvre mère, triste et humiliée, n'osa point donner avis de sa détresse. L'heure du repas sonnée, les enfants courent au préau. La directrice passant

dans les rangs pour y exercer sa surveillance habituelle, voit un enfant ayant devant lui quantité de demi-tartines; elle demande l'explication d'un fait qu'elle devine bientôt; et tous de répondre : « Ma sœur, il n'avait rien dans son panier; je lui ai donné la moitié de mon dîner. »

Il faut encore dans l'arrondissement de Lille signaler comme très-dignes d'éloges la salle d'asile de la Madeleine, celle de Lambersarr, fondée par M. le curé de la commune, celle d'Aubourdin (malgré l'absence si regrettable d'un préau). « A Aubourdin, la classe laborieuse, et particulièrement les enfants sont l'objet, dit Mme la déléguée dans son intéressant rapport, de la généreuse sollicitude d'un riche négociant. Tous les jours, M. Bonzel fait apporter un grand tonneau de soupe que l'on distribue aux enfants avec des légumes; de plus il fait conduire chaque matin les petits élèves dans un vaste omnibus, afin de ne laisser aux parents aucun prétexte à l'inexactitude, et de les arracher à la tentation funeste d'envoyer mendier les enfants. M. Bonzel a compris qu'on ne peut éloigner de la société les périls dont elle est menacée, qu'en faisant pénétrer dès le plus jeune âge dans le cœur des enfants les idées de religion, de morale pratique qui en sont la sauvegarde; et que la salle d'asile est le plus puissant instrument d'une régénération qui a pour principe le sentiment religieux, le respect de soi et des autres, l'amour du travail. M. Bonzel est pour la salle d'asile d'Aubourdouin un puissant protecteur. Dieu veuille lui susciter des imitateurs! Sa noble conduite ne saurait être trop hautement signalée, comme un exemple et comme une leçon.»

L'arrondissement d'Hazebrouck ne semble pas aussi avantageusement partagé que celui de Lille. On dirait qu'une sorte d'apathie y rend les progrès difficiles. A Hazebrouck même, on regrette de ne pas rencontrer une véritable intelligence de la méthode, et d'y voir les enfants aussi malpropres que le local même de l'asile. De plus, les petits élèves restent beaucoup trop longtemps au gradin; ils s'y fatiguent de corps et d'esprit, sans paraître prendre aucun intérêt aux questions routinières qui leur sont posées.

Même observation sur la salle d'asile de Bailleul : que de misères morales dans cette ville! Dès l'âge de 5 ans les enfants y sont arrachés à l'asile pour être jetés dans les ateliers!

A Dunkerque, l'intelligent dévouement de la directrice n'est malheureusement pas secondé par la disposition du local; dans la ville basse seulement, on trouve un asile vaste et complet. Les petites filles y tricotent, et ce travail quotidien ne produit pas moins de 300 paires de bas à la fin de l'année.

Il faut louer, à Gravelines, la sollicitude persévérante des dames patronnesses; à Bourbourg, le zèle infatigable des directrices (Sœurs de l'Enfant-Jésus). Dans cette dernière ville, M. le maire donne la mesure de l'intérêt qu'il porte à l'asile, en y envoyant son jeune enfant.

L'asile de Borghes présente d'intéressants résultats. On ne saurait voir nulle part plus de propreté, plus de soins, plus d'intelli-

gence de la méthode. L'exiguïté du local multiplie les obstacles; mais l'habile directrice (Sœur de Saint-Vincent de Paul) en triomphe à force de charité et de dévouement. Elle domine les jeunes élèves en les captivant par des récits remplis de charme et de grâce; en l'écoutant, on se convainc que, pour l'enseignement des asiles, la grande question est le choix des personnes, et que le succès tient surtout aux qualités intimes de la maîtresse. La discipline est excellente; et néanmoins les enfants conservent leur naturel et leur liberté; les conversations qui s'établissent entre eux et la directrice étonnent et émeuvent tout ensemble.

A Douai, les enfants des asiles sont, ainsi qu'à Lille, l'objet de la plus tendre sollicitude de la part des dames patronnesses : il faut y signaler spécialement l'asile de la rue de La Châtre, et l'asile Saint-André. Notons aussi les établissements de Lallaing et d'Orchies.

A Cateau, une salle d'asile très-belle, trop belle peut-être, vient d'être construite; les enfants n'en ont pas encore pris possession. Dans la même ville, un établissement libre a été fondé et est entretenu par un honorable chef d'industrie, M. Seydoux, pour y recevoir les enfants de ses ouvriers. C'est une des salles d'asile les plus complètes qu'on puisse rencontrer; il y règne un ordre, une propreté admirables; et l'on voit que les sœurs préposées à sa surveillance dirigent avec une rare intelligence les facultés naissantes des enfants dans la voie du devoir et du travail. Une éducation si religieusement conduite prépare à l'avenir une génération forte et saine.

Tous ces résultats sont vivement encouragés par M. le recteur de l'Académie, qui ne reste étranger à rien de ce qui se fait d'utile dans la vaste circonscription confiée à ses soins; nous retrouverons les traces de son intervention, en examinant la situation des salles d'asile dans les autres départements composant le ressort de l'académie de Douai.

REMISE DES MÉDAILLES

DÉCERNÉES PAR L'IMPÉRATRICE.

M. le Ministre de l'instruction publique avait autorisé M. le recteur de l'académie de Douai à différer la remise de la médaille accordée à Mlle Celse, directrice de l'asile communal d'Arras, jusqu'au jour où devaient être proclamés les noms des lauréats de l'Exposition universelle de 1855, et ceux des instituteurs ayant obtenu des distinctions honorifiques.

La distribution collective des récompenses a eu lieu le 28 août dernier, et a réuni les autorités civiles et militaires, le conseil général, de nombreux ecclésiastiques, et l'élite de la population d'Arras.

Dans un discours interrompu plusieurs fois par d'unanimes ap-

plaudissements, M. le recteur a donné aux instituteurs les plus précieux conseils :

« .... Quand le gouvernement de l'Empereur organise, améliore à tous les degrés l'enseignement du peuple, il n'est pas seulement fidèle à son origine, il suit, pour ainsi dire, la pente du siècle où nous vivons. Mais qui ne voit aussi que cette universelle diffusion de l'instruction primaire peut être pour le pays une source bienfaisante d'activité sociale, ou un instrument redoutable de perversion et de ruine? Qui ne voit que les écoles primaires, suivant l'esprit qui soufflera sur elles, sont destinées à féconder, à orner la paix ou à déchaîner les tempêtes sur le pays? Voilà pourquoi je conjure les instituteurs qui m'entendent de se rappeler ce que l'administration académique leur a dit si souvent par l'organe de son digne représentant dans le Pas-de-Calais.

« L'éducation de l'enfance est, comme on l'a dit, une œuvre d'autorité et de respect. Elle est l'apprentissage du dévouement aux principes conservateurs de l'ordre social, aux lois qui en sont la garantie, et au souverain qui en est le puissant et glorieux symbole. Elever un enfant, ce n'est pas seulement le faire naître à la vie de l'esprit, et déposer quelques notions indispensables dans sa mémoire, c'est surtout éveiller dans son cœur tous les penchants honnêtes et toutes les nobles émotions. C'est, pour l'instituteur, faire de la parole l'écho de tous les bons sentiments et l'interprète de toutes les bonnes pensées; c'est lui inspirer l'amour de la famille, de la patrie et du prince qui préside à nos destinées; c'est favoriser dans une jeune âme l'épanouissement des croyances religieuses à un âge où la foi est le mouvement naturel de l'intelligence et la condition nécessaire de son développement. Voilà, messieurs, quel est le but véritable de la mission de l'instituteur; mission noble et modeste en même temps, qui veut des esprits droits, des cœurs simples et des caractères élevés. Elle veut des esprits droits qui mesurent à la raison naissante de l'enfant la somme et la nature des connaissances qu'elle comporte; elle veut des cœurs simples qui comprennent et qui aiment cet âge si intéressant, parfois si difficile, et toujours si délicat; des caractères élevés qui comptent plus sur les satisfactions austères de la conscience que sur les récompenses flatteuses des hommes, et qui placent parmi les premières vertus de l'instituteur le dévouement et l'abnégation. Qu'ils songent d'ailleurs que si, en apparence ou en réalité, la position qu'ils occupent est humble et modeste, elle est grande par le but et les résultats, elle est honorable entre toutes..... »

« J'ai confiance, a dit ensuite M. le recteur en remettant à Mlle Celse la médaille qu'elle avait méritée, j'ai confiance dans le dévouement éclairé et dans les sentiments chrétiens qui animent Mmes les directrices. Rien ne s'altère où pénètre l'esprit du christianisme; rien ne s'affaiblit où respire la charité évangélique. Qui sait même si le foyer domestique n'est pas plus d'une fois assaini, épuré par ces suaves et fraîches impressions que l'enfant rapporte de la salle d'asile? Qui sait si ces chants naïfs que l'enfant répète le soir à son père, à sa mère, n'ont pas plus d'une fois ramené le calme et la paix dans un intérieur troublé par la passion? Et la famille elle-même ne vit-elle pas de ces sentiments que développe la salle d'asile? Les habitudes de respect, d'obéissance, d'ordre, ne sont-elles pas le fondement sur lequel elle repose?

« Veillons donc aussi, messieurs, sur ces pieuses maisons où, sous la garde de la religion et de la charité, s'abritent les premières années du pauvre : nous réaliserons ainsi une des plus chères pensées du gouvernement impérial. Et puisqu'il s'agit d'enfants, que ceux qui croissent dans nos asiles apprennent à bénir et à aimer dans leur généreuse protectrice la mère du jeune prince dont le berceau est entouré de tant d'espérances! »

Dans l'académie d'Aix, M. l'inspecteur académique, en résidence à Digne, avait été délégué par M. le recteur pour remettre à la directrice de l'asile établi dans la petite ville de Manosque, sœur Sainte-Judde, la haute récompense qui lui avait été décernée.

« Avez-vous bien compris, a dit M. l'inspecteur dans une allocution pleine

de sentiments élevés, avez-vous bien compris toutes les difficultés, toutes les fatigues qu'une directrice de salle d'asile rencontre chaque jour, supporte à chaque instant dans l'accomplissement de sa mission si délicate, si laborieuse et si féconde? Savez-vous bien quels sacrifices elle s'impose pour le bonheur de vos enfants? quelle reconnaissance lui doivent les familles et la société?

« Consacrer les plus belles années de sa vie à de pauvres petits enfants qu'elle adopte; remplacer pour eux tous la mère absente et la suppléer dans les soins si multipliés, si rebutants parfois, qu'exige le premier âge; courir sans cesse de l'un à l'autre pour écarter un danger, prévenir une douleur ou essuyer une larme, puiser dans son cœur, presque toujours étranger aux joies de la maternité, des trésors inépuisables d'amour maternel; établir l'ordre au milieu de la confusion; diriger habilement les premières lueurs de l'intelligence, éclairer l'esprit, exercer la mémoire et le raisonnement de ces petits êtres qui commencent à peine à voir, à entendre, à sentir; tourner vers le bien, par la crainte et l'amour de Dieu, toutes leurs facultés, tous leurs instincts; façonner, pour ainsi dire, l'âme et le cœur de ces enfants; en extirper un à un les germes des mauvaises passions, et les remplacer par la semence des vertus d'où naissent la volonté et l'habitude de bien penser, de bien agir : telle est l'œuvre qu'accomplit la directrice d'une salle d'asile. Quelle noble mission, mais aussi quelle rude tâche! Elle épuise bientôt les forces, ruine la santé la plus robuste et tarit promptement les sources de la vie. Ah! j'avais raison de vous le dire, la directrice d'asile est une sœur de charité qui fait à Dieu et à la société le sacrifice de son existence, et dont le noble dévouement doit exciter en nos cœurs des sentiments de gratitude. »

C'est la directrice de la salle d'asile de Tarbes, sœur Marie Saint-Hugues, qui avait été honorée de la médaille attribuée à l'*Académie de Toulouse.*

La médaille a été remise par M. le recteur dans une cérémonie à laquelle assistaient M. le préfet des Hautes-Pyrénées, Mgr l'évêque de Tarbes, Mme Defitte, déléguée spéciale pour l'Académie, et les dames patronnesses. Au premier rang de ces dames, on remarquait Mme Fould, membre du Comité central de patronage. La congrégation des sœurs de la Croix de Saint-André, à laquelle appartient la directrice de l'asile de Tarbes, était représentée par Mme la supérieure, et plusieurs des saintes filles vouées comme elle à l'éducation de l'enfance.

Après un intéressant rapport de M. Bergès, inspecteur d'académie, sur la situation des salles d'asile du département, M. Laferrière a prononcé un discours qui a vivement ému l'assistance, et que le défaut d'espace nous empêche de reproduire aujourd'hui. La sœur Saint-Hugues s'est ensuite approchée de M. le recteur, et a reçu, avec la médaille, les félicitations particulières de Mme Fould.

NÉCROLOGIE.

MADAME JULES MALLET.

Dieu est pressé de reprendre les siens! Soit miséricorde pour ceux qu'il appelle, soit rigueur pour ceux qu'il laisse, il a, depuis une année, retiré successivement de ce monde des cœurs d'élite,

dont le souvenir planera longtemps au-dessus de la tombe. L'enfance, les salles d'asile surtout, sont frappées par ces coups redoublés. Il y a un an, c'était Mme Doubet; puis la sœur Rosalie; hier, c'était M. Fortoul, le ministre tutélaire.

A ces pertes cruelles s'ajoute aujourd'hui celle de Mme *Jules* MALLET.

Mme *Jules* MALLET! Ce beau nom réveille tant de souvenirs, se rattache à tant d'œuvres de bienfaisance, qu'il semble que la vie de celle qui le portait ait dû compter une longue durée. Et pourtant, elle vient de mourir à peine âgée de soixante-deux ans, et plus que jamais active, jeune de cœur, fervente au bien; plus que jamais compatissante pour les malheureux, sympathique pour les affligés, pleine de tendresse et de charme pour ceux qu'elle affectionnait!... Oui, cette perte est une des plus douloureuses que Dieu puisse infliger à tous ceux qui, à divers titres, l'ont connue. C'est une affliction générale, c'est presque un deuil public.

Mme *Jules* MALLET, née *Emilie* OBERKAMPF, avait hérité de son père, cet homme d'un génie si grand et si simple tout à la fois, une qualité sans laquelle toutes les autres se dépensent en fumée: *le sens pratique*. Aussi, sa vie tout entière fut la pensée en action. Douée d'un cœur enthousiaste, dirigé et secondé par un esprit lucide et entreprenant, par une volonté industrieuse et persévérante, par un caractère gai, vif, aimable, plein de ressources, elle se montra tour à tour mère de famille sage autant que tendre, épouse dévouée autant que compagne intelligente, amie sûre et fidèle, apôtre courageux de tout progrès véritable, distributrice généreuse des biens dont la Providence s'était plu à la combler.

Toute jeune encore, fêtée par le monde, riche d'une grande fortune, plus riche encore d'une famille nombreuse qui l'idolâtrait, et au milieu de laquelle fleurissaient quatre enfants son orgueil et sa joie, il se fit en elle une de ces révolutions morales qui décident de toute la vie:

« Je sentis un jour, disait-elle dans un intime épanchement à celle qui a la triste consolation d'écrire ces lignes, je sentis qu'au milieu de ce monde de misères, j'étais trop heureuse! J'eus peur d'une félicité à laquelle je ne me reconnaissais pas plus de droits que le reste de nos frères. Je tremblai que le Seigneur ne voulût un jour rétablir l'équilibre des biens et des maux en me reprenant quelque part de ce qu'il m'avait donné; et cette émotion salutaire me jeta au pied de la croix, où j'espère bien rester jusqu'à la fin de mes jours. »

Depuis ce moment en effet la vie de Mme Jules Mallet ne fut plus qu'un acte d'amour. Elle détourna ses yeux des plaisirs que la jeunesse et la fortune multipliaient autour d'elle, pour ne plus regarder que les grands devoirs qui venaient de lui être révélés par sa conscience. La charité envahit son âme! Infortunes publiques, infortunes privées, elle embrassa tout de son ardente et intelligente sympathie. En 1832, lorsque le choléra fit à Paris sa première et terrible apparition; alors que le fléau inconnu, dévas-

tant pour la première fois la grande ville, frappait l'imagination publique d'une terreur qui, en multipliant les désastres, finissait par gagner les plus forts ; on la vit courageuse, héroïque, commandant le dévouement par son exemple, transformer en ambulance un hôtel vaste et salubre, y recueillir les malheureux que les hôpitaux comblés ne pouvaient plus recevoir, et là, inaccessible aux dangers imaginaires, bravant avec la plus admirable simplicité les dangers réels, servir les malades, exhorter les mourants, consoler les désespérés, promettre à la mère d'adopter ses orphelins, à l'époux de prendre soin de sa veuve, au jeune homme de soutenir sa vieille mère.... Et ces dettes sacrées elle les a acquittées scrupuleusement. Le monde l'ignore, mais la reconnaissance nous l'a dit !

Une médaille fut offerte à cette occasion par la ville de Paris à Mme Jules Mallet comme témoignage d'admiration. Mais cet hommage, si dignement mérité, sa mémoire l'oublia vite, son cœur touché en garda seul le souvenir.

En 1849, le choléra revint encore, moins terrible cette fois, mais décimant les quartiers pauvres. La vénérable sœur Rosalie, digne fille de saint Vincent de Paul, s'en alla par les rues dévastées, suivant la mort, et ramassant derrière elle les petits enfants qu'elle laissait orphelins....Mais le nombre en était si grand ! Elle ne pouvait les embrasser tous ! Pleine d'émoi, elle allait appeler à son aide Mme Jules Mallet, quand celle-ci l'aperçut, courut à elle, et ces deux nobles femmes, qui se comprenaient si bien et s'aimaient si tendrement, se partagèrent la tutelle des nouveaux *enfants-trouvés*.

Mme Jules Mallet leur improvisa un asile dont la direction fut remise à des mains éprouvées. Elle *nourrit ces petits, les vêtit, les réchauffa*, selon la parole de l'Évangile, et plus tard, lorsque quelques cas de maladie déclarés parmi ses enfants adoptifs lui firent craindre pour eux le séjour de Paris, elle les emmena avec elle, comme l'eût pu faire la mère la plus tendre, à Jouy-en-Josas, ce frais bosquet, ce nid pur et salubre de son enfance, où elle passait la moitié de l'année, où des bienfaits marquaient tous ses pas, hélas ! où bien des cœurs l'attendaient !... où bien des larmes coulent à cette heure !

Au nombre des pieuses missions qui ont été remplies par Mme Jules Mallet, il en est une qui nous touche plus particulièrement ; qu'elle aima par-dessus toutes les autres, et qui occupa la plus grande place dans sa vie : l'*œuvre des salles d'asile*.

Dès 1825, Mme Jules Mallet s'unissait à Mmes de Pastoret, de Champlouis, de Varaigne et plusieurs autres dames, sous la présidence de M. l'abbé Desgenettes, curé des Missions étrangères, et avec le concours de M. Cochin, cet homme éminent si digne de devenir son ami, pour fonder, non sans peine et sans frais, un premier refuge de petits enfants qui, confié à deux sœurs de la Providence, fut comme l'ébauche de la *salle d'asile*.

Une fois ce refuge constitué, il fallait établir une méthode, des

règlements, faire connaître et propager l'institution. En face de ces diverses nécessités, l'esprit organisateur de Mme Jules Mallet, si apte à discerner le but, sut merveilleusement choisir et diriger les moyens. Elle comprit, avec M. Cochin, tout ce qu'il y avait d'activité communicative et de précieuses ressources dans le caractère, dans la nature même de Mme Millet, et elle ne négligea rien pour les utiliser au profit de l'œuvre naissante.

En 1837, lorsqu'après une série de vicissitudes dans le récit desquelles nous ne pouvons entrer ici, les salles d'asile furent adoptées par la ville de Paris, et reçurent avec le caractère municipal une certitude de stabilité que ne pouvait leur assurer la bienfaisance privée, Mme Jules Mallet ouvrit les deux mains, et laissant aller à d'autres cette œuvre enfant de son cœur, elle étouffa les regrets pour ne sentir que la joie.

Il semblerait que dès lors la mission de Mme Jules Mallet dans les asiles fût terminée; mais non, car, après un devoir rempli, personne mieux qu'elle n'était ingénieux à s'en créer un autre. Sa vie était la justification de cette parole : « *Rien n'est fait, tant qu'il reste à faire.* » L'existence budgétaire des salles d'asile assurée, il restait l'existence matérielle des enfants à secourir et leur direction morale à surveiller.

Pour secourir les enfants, un comité de dames fut formé sous la présidence de Mme Jules Mallet, et tous les pieux stratagèmes de la charité, loteries, ventes, concerts, souscriptions, amenèrent chaque année, dans les mains de ce comité, des sommes dont l'emploi, scrupuleusement réparti entre les enfants pauvres, fut un adoucissement aux dures privations que ramène l'hiver.

Pour la direction morale des enfants, pour l'éducation de leurs institutrices, pour la propagation des salles d'asile et le développement normal de cette institution, Mme Jules Mallet fit à la fois partie de la commission supérieure (établie sous les auspices et l'inspiration immédiate du ministre de l'instruction publique) et de la commission d'examen du département de la Seine.

A la commission d'examen, à ce tribunal toujours si redouté des candidats forts ou faibles, personne plus que Mme Jules Mallet ne sut allier le tact sûr, la pénétration sévère qui scrute, pour ainsi dire, jusqu'au fond de l'âme, avec la bonté, l'indulgence des manières, avec cette physionomie gracieuse, ce son de voix caressant qui calmaient l'émotion, chassaient la crainte, rendaient l'espoir et le courage aux aspirantes les plus troublées !.... Toutes s'en souviennent; et celles qui liront ces pages me remercieront dans leur cœur d'avoir consacré ici l'expression de leur reconnaissance.

A la commission supérieure, comme partout, Mme Jules Mallet fut l'une des plus actives, des plus éclairées, des plus sincères amies des salles d'asile. Il n'est pas une sage mesure, pas une disposition prévoyante qu'elle n'ait provoquée ou appuyée. On comptait sur elle pour beaucoup de choses, et l'on avait raison.

Une grande partie de la correspondance avec les asiles des départements, les renseignements à chercher, les instructions à trans-

mettre, les démarches pour obtenir, les enquêtes pour accorder, les questions à étudier, les obstacles à vaincre, tout lui venait, et elle acceptait tout, comprenait tout, suffisait à tout, car son amour était inépuisable !

A ces qualités presque viriles d'organisateur, Mme Jules Mallet joignait les qualités aimables du cœur et de l'esprit qui caractérisent la femme. Ses facultés en s'étendant l'avaient complétée et non dénaturée. L'énergie n'avait rien ôté à la grâce : elle était restée femme selon la douceur et le charme de l'expression. Tout ce qu'elle a écrit, soit pour l'intimité, soit pour le public, respire les sentiments les plus purs et les plus tendres. De ses ouvrages (publiés sans nom d'auteur, mais que les lecteurs savaient bien deviner), nous ne citerons que l'appendice de la troisième édition du *Manuel Cochin*, où s'épanchent les aspirations de ce noble cœur, et le volume des *Cantiques et chansons pour les salles d'asile*, arrivé à la septième ou huitième édition.

Dans ces chants, doux fruits de ses rares loisirs, elle enseigne à l'enfant, par les plus aimables leçons, la piété, l'amour du devoir, la reconnaissance. Qui n'a chanté avec attendrissement ce touchant et ravissant morceau intitulé : *Ma mère?*

La dernière tâche de Mme Mallet, comme membre de la commission supérieure, fut sa participation à la création de la *maison d'études* nommée plus tard : *Ecole normale*, puis aujourd'hui : *Cours pratique pour la direction des salles d'asile.*

L'ordonnance royale du 22 décembre 1837, ordonnance due à la sollicitude de M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique, en élevant les maîtresses d'asile à la dignité d'institutrices, leur imposait désormais un examen et l'obtention d'un certificat d'aptitude. Le ministre songeait depuis lors à la nécessité résultant de cette ordonnance, d'une organisation fixe et uniforme de l'enseignement. Il désirait établir une maison dans laquelle les aspirantes pussent aller demander et recevoir, d'une manière complète, tout ce qu'exigeait d'elles le programme d'examen.

On avait même déjà cherché un local; mais des difficultés de plusieurs sortes avaient jusque-là retardé l'exécution, lorsqu'en 1846 les circonstances parurent favorables, et M. de Salvandy chargea Mme Mallet, Mme de Varaigne, ainsi que plusieurs autres dames de la commission supérieure, de réaliser cette féconde pensée.

Nous ne dirons pas combien les vicissitudes des temps rendirent cette tâche laborieuse pour Mme Mallet et ses collègues ; combien il fallut d'efforts, de persévérance, de dévouement pour la mener à bonne fin.... « *Surmontons le mal par le bien,* » disait-elle souvent, Et cette généreuse espérance ne devait point être déçue. Aujourd'hui, sous la protection éclairée des ministres de l'instruction publique et de personnages éminents dont le cœur inspire la pensée, le germe semé il y a dix ans a grandi, et le décret impérial du 21 mars 1855 a assuré son existence. Mme Jules Mallet faisait partie de la commission de surveillance qui avait

succédé au premier comité administratif : commission intelligente, sympathique, qui appréciait cette belle âme, et au sein de laquelle son absence se fera douloureusement sentir.

La simplicité de Mme Jules Mallet, sa modestie, étaient si grandes, si sincères, que personne ne pourrait dire, car personne ne le sait, pas même sa famille bien-aimée, tout le bien qu'elle a fait, toutes les œuvres qu'elles a créées ou inspirées, ou aidées de sa fortune, de ses efforts et de ses lumières. Tous les pauvres qu'elle a soutenus, tous les affligés dont elle a surpris et séché les larmes, les coupables même qu'elle a amenés au repentir et qu'elle a relevés ! Mais ce que savent tous et chacun, ce que la reconnaissance et l'admiration crient aujourd'hui sur sa tombe, c'est que jamais elle ne fut implorée en vain ! « *Je vous remercie*, écrivait-elle dernièrement à une personne qui lui offrait de nouveaux orphelins à adopter, *je vous remercie mille fois du fond de mon cœur de votre confiance, qui ne sera point trompée; faites-moi ma part aussi large que vous voudrez !* » Chaque année mauvaise, chaque misère publique inspirait à ce cœur aimant de nouvelles ressources, de nouvelles combinaisons pour venir en aide à l'humanité souffrante. Dans les conseils, elle stimulait les esprits par sa parole convaincue. Faire partie d'une *œuvre*, n'était pas pour elle un titre, un honneur, c'était un devoir selon toute la rigueur de sa conscience. Elle y mettait non-seulement sa bourse, mais, ce qui est encore plus efficace, encore plus secourable que la fortune, elle y mettait son temps, son intelligence, son ardeur, son inépuisable bonté, son infinie douceur envers les souffrants de corps ou d'esprit.

Elle multipliait sous toutes les formes sa généreuse assistance ; elle s'ingéniait, se tourmentait pour découvrir les infortunes. Elle ne les attendait pas dans son abondance ; elle allait les chercher dans leur dénûment ! Elle agissait le jour, écrivait la nuit, pensait sans cesse. Elle était enfin, on peut le dire, possédée par l'ange de la charité.

Oh ! qu'elle a bien mérité tout ce bonheur qui avait autrefois alarmé son âme ! Elle en demandait grâce à Dieu par ses œuvres, et Dieu lui a accordé l'objet de cette féconde prière : tout ce qu'il lui avait donné il le lui a laissé. Les larmes qui coulent aujourd'hui sur elle lui ont été épargnées. Le parfum de sa vie restera partout où elle a passé. Ses œuvres, ses bienfaits ne mourront point avec elle ; et la suprême consolation de sa désolée famille sera de recueillir pieusement cet héritage d'orphelins, de jeunes filles, de vieillards, d'infortunés de toutes sortes qu'elle lui a laissés, et dont les prières et les regrets sont la seule richesse que l'on puisse emporter de ce monde.

Marie PAPE-CARPANTIER.

22 septembre.

FAITS DIVERS.

Le Comité central a tenu séance le 2 octobre.

— On lit dans le *Nouvelliste de Rouen:*

« Une cérémonie touchante vient d'avoir lieu à la salle d'asile de Saint-André. On distribuait des prix et des gâteaux aux petits enfants, qui bientôt fréquenteront les écoles primaires, et dont il s'agit de faire des ouvriers intelligents et laborieux. Plusieurs dames inspectrices, des délégués cantonaux, des membres du clergé assistaient à cette petite fête de famille. Les ouvrages à l'aiguille ont été l'objet de félicitations de la part des dames. Tout le monde regardait avec plaisir des ourlets et des coutures exécutés par des ouvrières de cinq ans.

— Dimanche, 21 septembre, a eu lieu à Saint-Cloud la troisième distribution des prix de la salle d'asile; comme l'année passée, cette cérémonie s'est faite dans la vaste salle de l'embarcadère. La directrice, Mme Saint-Leu, a reçu de la part de M. le maire et des dames inspectrices les éloges que continue à mériter son zèle assidu.

— Nous avons mentionné la salle d'asile de Vannes comme l'une des meilleures du département du Morbihan. Le zèle de M. le maire de la ville a assuré la prospérité de cet établissement; le nombre des enfants, qui n'était que de 135 en 1854, s'est élevé en 1855 à 170.

Grâce aux secours du gouvernement, aux dons de la charité publique et privée, aux soins intelligents et dévoués des directrices, et à la bienveillante sollicitude des dames patronnesses, la position des enfants, sous le rapport de l'hygiène, a été considérablement améliorée.

— M. de Saint-Pulgent, maire de Montbrison, au zèle de qui est due la salle d'asile de cette ville, vient de publier un intéressant rapport sur l'origine et les phases diverses de l'établissement. M. de Saint-Pulgent fait parfaitement ressortir les bons effets déjà produits; puis, après avoir payé un juste tribut d'éloges aux dames patronnesses et aux sœurs de Saint-Charles chargées de la direction, il ajoute :

« Ces améliorations ont été une lourde charge pour la commune. Jusqu'ici, le budget municipal a dépensé ou va payer, sur des crédits ouverts, une somme de 6183 fr. 73 c., y compris une subvention de l'Etat de 500 fr., et un secours de 200 fr. qui nous a été donné par S. M. l'Impératrice. C'est une somme assez forte; mais qui pourra regretter un argent si bien placé? Aujourd'hui notre dépense annuelle s'élève à 1150 fr. pour traitement des directrices et sa-

laire de la domestique, plus une somme essentiellement variable pour l'entretien du mobilier. S'il nous survient quelque nouvelle charge, nous aurons recours à la charité publique. Peut-être essayerons-nous d'organiser une loterie; qui nous refusera une obole pour une œuvre aussi intéressante ?.... »

Suite du département de la SEINE :

Clamart. Mmes Marquis, veuve Joyeux, veuve Louvrier.
Issy. Mmes Guilloteaux, Girard, Minard, Masson.
Montrouge. Mmes veuve Lecoq, veuve Daumont, Mlles Duquesne, Delerue, Mme veuve Le Renard.
Sceaux. Mmes la duchesse de Trévise, Baleste, François, veuve de Lens.
Vanves. Mmes Ribou-Lapostolle, Ribou (Louis-Eustache), Voisin (Félix).
Vaugirard. Mmes Fourcade, Mlle Girard, Mme veuve Chauvin.
Arcueil. Mmes Couronne, Lavenant, Nouvial.
Choisy. Mme Klein, Mlle Gand (Caroline).
Gentilly. Mlle de Launay, Mme Durand, Mlle Béguin.
Yvry (commune d'). Mmes Baillarger, de Bonnière, de Bettancourt, Cailleux, Picard (Alexis), Gelins, Rossy.
Yvry (la gare). Mmes Louis, Gocherand, Granger, Schodelin, Picard, Lefort.
Yvry (Deux-Moulins). Mmes Bezançon, Denfer, Reidel, veuve Dijeon, Robert, Saintin.
Thiais. Mmes Piot-Lemaire, Janin.
Villejuif. Mmes veuve Meunier, Batrel.
Vitry. Mmes la comtesse Dubois, de Bussy, Vacossin.
Fontenay-sous-Bois. Mmes Aubled, Binder, Boschot, Vitry, Giroult.
Montreuil. Mlle Hubault, Mme Cayron.
Saint-Mandé. Mmes Poirier, Lemoine.
Vincennes. Mmes Aubert, Loir.

Arrondissement de Saint-Denis.

Courbevoie. Mmes Blondel, veuve Arnoult, Grébaut, veuve baronne de La Plane.
Gennevilliers. Mmes Boursier, Lecouvreur, Marin, Moreau.
Nanterre. Mmes Adam, Bezet, Gauthier, Poriquet.
Puteaux. Mmes Francillon, Gallien, de Lillo, veuve Mulin, Chabrier.
Suresnes. Mmes Reglet, Coutzen, Fournel.
Auteuil. Mmes veuve Chastelain, Boudon, Le Métayer, Renouard.
Batignolles. Mmes Giraud de Savine, Souchard, Balagny.
Boulogne. Mmes la baronne de Mariani, Corard, Chevreux, Franche jeune.
Clichy. Mmes veuve Marjolin, Maës, Dufournet.
Montmartre. Mmes Léon-Michel de Trétaigne, Buffet, Lallemand, Didier.

Neuilly et les Ternes. Mmes Barbaroux, Ancelle, Blanché, Hurel, veuve Simonet, Ytasse, Brey, Deschaumes, Mauge, Bierry.

Passy. Mmes Delessert (François), Delessert (Gabriel), Odier (Édouard).

Belleville. Mmes Mouillard, Gillon, Hénissart, Leroy, Mlle Maire.

Charonne. Mmes Mader, Tournaire, Briet, Cathala.

Pantin. Mmes veuve Megret de Serilly, Legras, Chauvière, Grenet-Meny.

La Villette. Mmes Antoine Prélard, Peysson de Chalarieu, Lavaux, Lagoutte.

Aubervilliers. Mmes veuve Poisson, Reullet, Hémet.

La Chapelle. Mmes Fournier, Toutain, Fleury, Lavaley.

Épinay. Mmes la comtesse de Lacépède, la baronne Gauthier d'Hauteserve, Carlier.

Pierrefitte. Mmes Lejeune, Buffault, Taupin.

Saint-Denis. Mmes Lebel, Tupigny de Ronquerolles, Giot, Roy, Fould.

Stains. Mmes de Vatry, Moreau, Dodrieu, Legentil.

SEINE-ET-OISE. — 76 comités.

Mantes. Mmes la baronne Ponsard, Bedel, veuve Lemaître, Cuénot, Lévesque, Maillard, veuve Bailly, de La Gastine, Navières, de Sivry, Brown, Bidault, Mlle Chauvet.

Sarcelles. Mmes Lasserre, Guy, Dezobry, Macé.

Gonesse. Mmes la supérieure de l'hospice, Poiret, Lepoivre, Sebillette, Legret.

Gagny. Mmes la comtesse de Rumigny, Mlle de La Beaume, Mmes Guillemeteau, Lesage-Demongey.

Beaumont. Mmes veuve Gosse, Dard, Mlle Panier.

Louvres. Mmes Bolquin, Dufresnoy, Mongrolles, Sainte-Beuve, Fessard, de Libessard.

Luzarches. Mmes Ribous, Thézard, Hardouin.

Dueil. Mmes Martin, Soubrier, veuve Chalet.

Groslay. Mmes de La Chaussée, Huré, Chansard, Henry.

Montmorency. Mmes de Villiers, Girard, Anicet.

Argenteuil. Mmes Chevreuil, Dufour, Joly-Lamulle, Leclerc, Récappé, Dessain, Hinard, Landrin, Maingot, Touzelin.

Cormeilles-en-Parisis. Mmes veuve Dezaucher, veuve Vignon, de Ladoucette, veuve Courtin, veuve Hentsch, Fortier, Magniol, Cazalis, veuve Tellot, Gouse, Badenier, Préau, veuve Mader.

Houilles. Mmes Verdier, Lequoy, Gagny.

Sannois. Mmes Chéron, Dumont, Gombaut.

Sartrouville. Mmes Quiedeville, Dufresnoy, Denard, Dallemagne, Bandu, Leroux.

Bougival. Mmes Carcenac, Cornut, Dufrayer, Gaucheron, Husson, Hippolyte Lacroix, veuve Millot.

Rueil. Mmes Lefèvre-Jessé, veuve Canuet, Viallet, Fialon, veuve Chalbot, Edeline mère.

Palaiseau. Mmes Hamel, Cottu.

Crespières. Mmes de Crux, Thuret aînée, Legendre, Groux.

Poissy. Mmes Courant, Lefèvre, Coville, veuve Devaux, de Villiers, Loizeau.

Saint-Germain. Mmes Escande, Devaux, Lacroix, de Châteaubardon, Bretteville, Ducarnoy, Delacroix, de Laneuville, Thuillier, veuve Baroche, Griselin.

Le Pecq. Mmes veuve Guesvilliers, Discry, Grangent, Godefroy, veuve Picard.

Chaville. Mmes Comte (Achille), Mlle du Hallay, Mmes Vandeper, Champion, Guilleminot, Pichard, Joyeux mère, Desplaces, Lavril, Sevin, Cavette.

Meudon. Mmes de Baudreuil, Vert de Saint-Julien, Robert.

Saint-Cloud. Mmes Thiérion, veuve Duval, Moulin, veuve Loquin, veuve Rodet, Sellier, Nourry, Chevallier, Clergier, Oudet, Tahère, Delaistre, Preschez, Bellier, Cardon, Coquelin, Hénissart.

Sèvres. Mmes Cloquet, Fréville-Levingt, Cazères, Regnault, Collas, Roger, Fragonard.

Ville-d'Avray. Mmes veuve de Rosnay, de Saint-Laurent, Bourlon, Marquis, Desvallières.

Saint-Cyr-l'Ecole. Mmes Alexandre, Thiroux, Bugnot, Couteaux, Leviconte, Harmand, Delaselle, Steanley, Lemichel, Deschamps.

Trappes. Mmes Pluchet, Baron, Eté, Gaudin.

Linas. Mmes Chailloux, Vincent, Mlle Dranguet.

Montlhéry. Mmes Duquet, Hautefeuille, Thirouin.

Vert-le-Grand. Mmes Bisson, Mlle Rousseau, veuve Treilhard.

Brunoy. Mmes Rapatel, Cristofle, Plicque.

Draveil. Mmes Seguin, Bayvet, Béranger, veuve de Beuvier.

Montgeron. Mmes Bonfils, la marquise de La Grange, Saucède.

Villeneuve-Saint-Georges. Mmes Cottereau, veuve Vacteur, Magnant.

Yerres. Mmes du Taillis, Raveneau, Jazet, Aubert.

Corbeil. Mmes Labrousse, Loisel, Mlle Mulot, Mmes Magniant, Delaunay, Jozon, Linarès, Dufour, Huet, Lionet, Vaissières, Boutin.

Essonnes. Mmes Ferray, veuve Perrichon, Bousquet, Gratiot, Seurat, Widmer (Émile).

Ris. Mmes veuve de Rigny, Gomel, Davesne.

Étiolles. Mmes de Saint-Aulaire, Delondre, Galignani, Noblet, Leeman, Dumond.

Mennecy. Mme Charpentier, Mlle de Norguet, Mmes Périchon, Picou.

Soisy-sous-Étiolles. Mmes de Vendeuil, Chevalier, de Redon, Subervielle, Guillotin, Cheuvreux, Talabot, Creux, Mauban, Allain.

Ablon. Mmes Crécy, Reblet.

Juvisy. Mmes de Montessuy, Delorme, Vincent, de Monténard.

Longjumeau. Mmes Gallien, veuve Lecestre, Jacquet, du Bourg.

Longpont. Mmes Paturle, Martin (du Nord).

Savigny-sur-Orge. Mmes la princesse veuve d'Eckmühl, veuve Barot, Jousset, Mlle Frères, Mmes Leroy, Mézard, Brigandin.

Étampes. Mmes de Varennes, veuve Duverger, Mainfroy jeune, Buchère, Barre, Charpentier, Voizot-Duverger, Collin, Vezard, de La Bigne.

Laferté-Alais. Mmes Robert, Perrier, Milliard, Puis, Mallet.

Milly. Mmes Raybaud, Onfroy, Desvaux, Guibert, Songit.

Chevreuse. Mmes de Liencourt, Oisline, veuve Lebeau, Elleaume.

Dampierre. Mmes la duchesse de Luynes, la duchesse de Chevreuse, la baronne de Mauvières, Lelarge, Charpentier.

Dourdan. Mmes veuve de Beaulieu, Boivin, Legrand.

Marcoussis. Mmes veuve Moutard-Martin, Prizon, Héluis, Joly de Bammeville, de La Baume, Chevalier.

Galluis-Laqueue. Mmes Bastard, Buigny, Muret, Lançon, Lesieur, Riblet.

Garancières. Mmes Dubocq, Lavenant, Aglantier, Dubocq.

Montfort. Mmes la baronne de Lagny, Plauzolles, veuve Habert, Sevin, Hureau, Brault.

Rambouillet. Mmes Delamotte, de Sahune, de Violaine, Percheron.

Napoléon-Saint-Leu. Mmes Leriche, Paris, de Rivocet.

Monfermeil. Mmes la marquise de Nicolaï, Ronet, Hardy, veuve Buhot, Paillard, Plessis.

Orsay. Mmes la comtesse Desjobert (veuve), Vavin, Bouclier, Godefroy, Rabourdin, Chénier, Barnicaud, Mlle Lescuyer.

Maule. Mmes Marcq, Barbu, Guignard, Issatier.

Maisons-sur-Seine. Mmes Thomas de Colmar, Vatel, Cammas, Delorme, Tourneux, Singer, Duverdy, Mugnier, Lablache, de Caters.

Chennevières-sur-Marne. Mmes Casenave, de Chalambert, de Liborel.

Sucy. Mmes veuve Ginoux, Ginoux, Philippe, Moulton, Coë-Maxima.

Châlo-Saint-Mars. Mmes de Chérel, Marcelin Henin de Chérel, Alexis Henin, Le François, Boureau, Mlle de Bruns.

Etréchy. Mmes Chasles, Foye, veuve Duponchel.

Neauphle-le-Château. Mmes Baget, Prudhomme (Alfred), Loudeau, Leclerc (Charles), veuve Dejean, Richard, Paulmier, Martin.

Meulan. Mmes Leroux, Metealfe, veuve Crespin, Bioche, Schlesinger, Lecomte, veuve Corset, Hamonel, Morand, Van-Aken, sœur Emmanuelle, sœur Sainte-Angèle.

Conflans-Saint-Honorine. Mmes Gamers, veuve Gevelot, Hanriot, Crapotte, Desgroux, Lambert, Perret, Fouillère.

SEINE-ET-MARNE.

La Gencvraye. Mmes veuve Sanson (née Boivin), veuve Foucault (née Vilain), Pichon (née Girard).

Montereau-sur-Yonne. Mmes Barbier-Gallot, Besnard-Hubert (Charles), Bouchet-Briard, veuve Bourgeois, Carré-Calle, Deschamps, Dunod-Bouron, Dutel-Giselon, Michon-Carré, Frontier-Valette.

Moret. Mmes Desmarais (née Chandezon), d'Hardivilliers (née Robert), Duriez (née Escudier).

Nemours. Mmes Chevillard, Prieur de la Comble, Devilliers, veuve Rivet, Dumesnil, Delastre, Saunier.

Claye-Souilly. Mmes veuve Féron, Godinot, Larangot, Barizet.

La Ferté-sous-Jouarre. Mmes Theurey, Liebault, Neglet.

Lagny. Mmes Burdel, Griot, Taveau.

Meaux. Mmes Sorbier de Pougnadoresse, Viellot, Clémen-Petit.

Quincy-Ségy. Mmes de Courmond, Maricot, Rabourdin, Déréchau.

Brie-Comte-Robert. Mmes Deloison (née Lorbes), Pichot (née Guignard), Dutfoy.

Lahoussaye. Mmes de Mimont (née Becker), de Gimbrel (née de Bar), Bastide (née Lemire).

Guérard. Mmes la marquise de Biencourt, Cruel (née Flamant), des Essarts (née Lenormant), Manger (née Vallet).

Rozoy. Mmes veuve Mangis (née Marquet), veuve Moricet, Brochant de Villiers, Fontaine, Gosse (née Pochet), Pochet (née Vignier).

Fontenay. S. A. I. la princesse Baciocchi, la comtesse de Biron, Cantelou (née Naret).

Coulommiers. Mmes Roy (née Garnier), veuve de Coulanges (née Pinon), Hamel de la Berquerie (née Perrin).

Fontainebleau. Mmes Guibourg, Debonnaire de Gif, Vignon, de Polignac, Donnet, Debionne, Dôle, Tardif, Leblanc, Vozon, Cauchion, Champigny, Mlle de Boërio.

Chartrettes. Mmes d'Arrentière, Béchet, de Jacquelin-Dulphe.

Chaumes. Mmes Aude, de Brachet, Cagnard, veuve Flandin, Guyot, veuve Havet, Larbouillat, veuve Pigalle.

Favières. Mmes Moïana, Lainville, Pelletier, Mlle Lubin.

Grisy-Suisnes. Mmes la comtesse de Lanjuinais, la baronne Dunoyer de Noirmont, la baronne de Mongenay, Hubert (Jean-Baptiste), Quinzard, Blanchet, veuve Cottance, Cottance (Armand).

La Chapelle Gauthier. Mmes Lauret, Durant, Solaire.

Melun. Mmes Armet de Lisle, Barcel, Boulanger, Duguet, Poyez, Régnier, Taillet, Mlles Monceau, Deséjourné (Zoé).

Tournan. Mmes Hennecart, Renault, Forgemol, Lecoq, Mlle Pierson.

Bray-sur-Seine. Mmes Perrin, Forgeot, Guerrier, Tranon, Mauverin, Roblot, Chantereau, Dubois, Couturier, Blanc, Adam, Bourgoin.

Dontilly. Mmes Montesson, Dubois, Cartereau.

Provins. Mmes Duvernoy (née de La Mortière), Loudun, Millet, de Corlieu, de La Mortière, Vivien, Lagrange, de Fava, Bourgeat,

veuves de Lépinois, veuve Binard, Gallot (Lucien), Convers, Devert, veuve Nodin, veuve Lombard, Lefèvre, Signoret, Dubée, Chevalier.

LOZÈRE. — 3 comités.

Mende. Mmes la marquise de Fleury, Bergounhe, de Bonald, veuve de Thilorier, de Chapelain (Octave), de Ligonnès, Charpal, (Odilon), Reverset, Grousset, Deleveau, de Lapierre, Rimbaud, de Rouville, la comtesse de Lescure (Edmond), Barbot, Pautel, de Corsac, Charpal (Alphonse), Bertrand, de Chapelain (Joseph), la comtesse de Leseure (Camille), Roussel, Rous, veuve de Clamouse, Feybesse, de Prades, Paradan, Bourrillon (Henri), Second, veuve Brun, Renouard (Odilon), Longchamp, Mlles Charpentier, Gaillardon.

Marvéjols. Mmes la comtesse de Narcillac, Villaret (Fortuné), d'Espinassoux (Henri), de Chambrun, Talansier (Camille), Bonnefoy, Vincens, Foye, Charrier, Talansier (Léopold), de Malafosse, veuve Vidal, veuve Alméras, d'Espinassoux (Charles), de Villard, Labaume, de Framond (Alfred), Biron, Dandé, Allier (Paulin), Mendras, Sanguinède, Mlles d'Espinassoux (Flaire), Pailleret (Louise), de Prades (Caroline), de Villard.

Langogne. Mmes de Colombet, des Molles, veuve Baldit, de Soulanges, de Fayet de Chabanes, Combe, veuve de Ligeac, de Malaval (Henri), Coste.

— M. Thibault, secrétaire du comité de l'*Œuvre des orphelins de Ménilmontant*, a présenté, sur les origines et sur la situation actuelle de l'asile, le rapport suivant :

« Ce fut en 1854 que l'œuvre se constitua sous la forme qu'elle a en ce moment.

« Au mois de janvier de ladite année, le digne successeur de saint Vincent de Paul, le R. P. Etienne, en accepta la présidence qui jusqu'alors était restée vacante ; et bientôt, grâce à l'influence de sa haute position, à la puissance de son autorité spirituelle et morale, le comité des dames patronnesses, ces précieuses auxiliaires de l'œuvre, s'organisa et s'étendit.

« L'œuvre promulgua son règlement et ses statuts, fixa les conditions d'admission pour les enfants, détermina les fonctions diverses de ses membres ; les loteries et les assemblées de charité produisirent des recettes plus abondantes, et d'un autre côté, les pensions mensuelles s'accrurent au point de fournir plus de 18 000 fr. au bout de l'année.

« Au 31 décembre 1854, le nombre des enfants entretenus dans l'asile était de 149, dont 78 garçons et 71 filles.

« Les enfants qui ne payaient rien étaient au nombre de 19.

« Les dépenses de l'année 1854 s'étaient élevées à la somme de	40029 f.	45 c.
« Les recettes ayant été seulement de........................	38025	40
« Il y avait encore eu un déficit de........................	2004	05

« Ce qui faisait monter la dette totale de l'œuvre, à la fin de ladite année, à la somme totale de 7634 fr. 05 c.

« Mais l'œuvre avait marché, elle avait grandi ; en un mot, elle jouissait d'une vitalité réelle.

« L'année 1855 se présenta sous des auspices encore plus favorables.

« Au mois de février, Mme la duchesse de Chevreuse voulut bien accepter les fonctions de présidente du comité des dames patronnesses.

« La vente et la fête qu'elle organisa dans le jardin de l'hôtel de Luynes produisirent une nouvelle source de recettes pour l'œuvre: ce fut une belle journée pour nos petits orphelins, et une vive satisfaction pour les membres de l'œuvre, de voir leur petite colonie fêtée ainsi par le rang et la fortune, et honorée de l'intérêt affectueux de tant de dames distinguées qui avaient été convoquées pour cette réunion.

« Depuis ce moment, l'œuvre a marché avec plus d'aisance; les dames du comité d'administration et les dames patronnesses l'ont puissamment secondée par leurs démarches actives et leur zèle persévérant : aussi, à la fin de l'année 1855, M. le trésorier, en récapitulant les recettes et les dépenses de ladite année, a eu la satisfaction de constater qu'il existait un excédant de recettes de la somme de 2808 fr. 05 c. qu'il avait en caisse.

« En effet, les recettes se sont élevées à la somme de.......	47645 f.	60 c.
« Et les dépenses à celle de	44837	55
« Différence en plus..	2808	05

« Ce résultat, qui s'est produit au milieu de la cherté des subsistances, donne tout lieu d'espérer que l'œuvre a surmonté définitivement ses difficultés les plus sérieuses, et qu'elle pourra désormais se développer avec plus de sécurité et en bienfaits encore plus étendus.

« Mais il ne faut pas oublier que la dette arriérée n'a pu être réduite que de ladite somme de 2808 fr. 05 c., et qu'au 1er janvier 1856 elle pouvait être évaluée à 4800 fr. environ.

« Les pensions en 1855 ont fourni, d'après le compte de M. le trésorier, une somme de 19272 fr. 32 c.

« Par votre vote du 7 décembre dernier, vous avez fixé au chiffre de 25 le nombre des pensions gratuites pour 1856, en décidant que 15 de ces pensions appartiendraient aux garçons, et 10 seulement aux filles, attendu que ces dernières ont plus de facilité à être placées que les garçons.

« En ce moment, 13 de ces pensions appartiennent aux filles, et 12 seulement aux garçons; mais d'après ce qui a été dit ci-dessus, celles des filles devront être réduites à 10 au fur et à mesures des sorties ou décès, et celles des garçons, au contraire, être portées progressivement jusqu'à 15.

« L'œuvre est maintenant pourvue de tout le matériel nécessaire pour entretenir et loger 154 enfants présents à l'asile : c'est le maximum qu'elle puisse atteindre pour le nombre, les localités qu'elle occupe ne se prêtant pas à en recevoir davantage sans des changements que l'œuvre n'est pas en mesure d'exécuter aujourd'hui.

« Divers travaux extrêmement utiles ont été effectués dans le courant de l'année 1855, avec des fonds extraordinairement obtenus de l'œuvre des salles d'asile par l'intermédiaire de M. Amédée Tayer, auquel l'œuvre ne saurait témoigner une trop vive reconnaissance pour les services qu'il lui a rendus.

« Ainsi on a établi dans un bâtiment du premier étage, sur la cour, une salle d'asile beaucoup plus vaste que celle qui servait antérieurement pour cet objet, et qui péchait surtout par le défaut d'aération; cette dernière servira désormais de préau couvert.

« La nouvelle salle a 12 mètres de long sur 6 de large; elle est éclairée par six grandes fenêtres qui versent en abondance dans cette pièce l'air et la lumière.

« En outre, les récréations tant pour les garçons que pour les filles ont été considérablement améliorées; un mur de clôture les sépare l'une de l'autre, et l'espace réservé pour chacune d'elles est d'une grandeur qui laisse toute liberté à leurs jeux et à leurs exercices.

« Tous ces travaux ont été exécutés sous la direction de M. Blot, architecte et membre de l'œuvre, qui a un juste droit à des remercîments publics pour le désintéressement et le zèle avec lequel il les a conduits.

« L'état sanitaire de la maison est excellent, il n'y a eu dans cet intervalle de trois ans aucune maladie épidémique; les décès y ont été peu nombreux comparativement au nombre d'enfants qui ont passé par l'asile depuis le 1er janvier 1853 jusqu'à ce jour : ce nombre s'élève au chiffre de 314 enfants; il n'y a eu en 1855 que six décès.

« D'ailleurs tous les soins possibles sont prodigués aux malades de l'infirmerie : une pharmacie contenant les médicaments les plus nécessaires en cas

d'urgence a été établie et organisée par les sœurs. Un honorable médecin de Belleville, le docteur Laloy, dont nous avons pu apprécier le zèle actif et le savoir, est attaché à l'établissement, et le visite régulièrement chaque jour; ainsi rien n'est négligé, rien ne souffre sous ce rapport.

« Que vous dire maintenant des sœurs elles-mêmes qui administrent l'établissement, et de la sœur supérieure qui est à leur tête? Leur éloge est d'avance inscrit dans nos cœurs : où trouver plus de tendresse pour les enfants, plus d'abnégation d'âme dans des fonctions souvent pénibles, plus de dévouement et de cordialité, plus de sollicitude pour tous ces pauvres petits êtres qui demandent tant de soins divers, et dont elles sont devenues les mères adoptives?

« Je m'arrête, car je craindrais, en insistant trop sur leurs louanges, de porter ombrage à la plus délicate de toutes leurs vertus.

« En résumé, l'œuvre est véritablement constituée :

« Le comité d'administration, composé de 15 membres, 8 messieurs et 7 dames, se réunit tous les mois.

« Le conseil général comprend actuellement 36 membres actifs et 68 dames patronnesses.

« Le cercle des donateurs, souscripteurs, bienfaiteurs payant une ou plusieurs pensions, membres honoraires, tend à s'agrandir de jour en jour, et se rattache par mille liens secrets ou publics à l'existence de l'œuvre.

« Car, parmi les œuvres charitables, s'il en est qui sont appelées à n'avoir qu'une mission en quelque sorte bornée, il en est d'autres qui, par la nature de leur application, par l'universalité et l'importance de leur caractère constitutif, sont semblables aux grands fleuves dont le cours féconde et embellit de vastes contrées. A leur origine, ce n'étaient que d'humbles sources cachées dans le sommet des hautes montagnes; mais à mesure qu'elles descendent dans la plaine, elles s'élargissent, recevant à la fois les pluies du ciel et les ruisseaux qui leur apportent le tribut de leurs eaux; et bientôt elles apparaissent aux yeux des populations reconnaissantes, comme des bienfaits visibles et permanents de la bonté de Dieu qui les leur donna.

« Telle sera, je l'espère, la destinée de l'œuvre qui recueille les petits orphelins, visiblement tirée des entrailles de l'humanité, répondant à une nécessité douloureuse qui se fait sentir partout et principalement dans les grands centres de populations, ayant pour objet de raffermir en les conservant les liens de la famille légitime, une fois qu'elle aura pris racine sur les bauteurs de Ménilmontant, une fois qu'elle aura mûri sous la chaleur si vivifiante de la charité terrestre unie à l'amour divin, les vents du ciel viendront la prendre d'eux-mêmes comme une graine précieuse pour la porter dans toutes les cités populeuses de l'empire français. Car, de même que le mal a sa contagion qui se communique, le bien a son rayonnement qui lui est propre; on ne se figure pas assez ce qu'un simple prospectus, constatant un acte de bienfaisance visible pour tous, à la portée de tous, peut faire éclore, sur des points de l'espace extrêmement éloignés, de bonnes résolutions et de saints désirs qui produiront à leur tour des œuvres analogues : chaque expression de notre âme qui se manifeste au dehors a des conséquences que nous ne soupçonnons pas : et la raison même nous découvre que la loi de la solidarité humaine est écrite partout dans le livre de la vie.

« Que cette pensée, mesdames et messieurs, soit aussi présente à vos esprits pour y déposer l'espérance qu'un jour l'humble graine confiée à vos soins pourra prendre avec le temps les proportions d'un arbre fort et vigoureux qui étendra au loin ses rameaux bienfaisants, et je vous le demande, si jamais il vous est donné de voir cette œuvre privée se transformer un jour en une puissante institution de la charité, ne serez-vous pas suffisamment payés de tous les sacrifices de temps et d'argent que vous aurez faits pour elle, et ne bénirez-vous pas dans le fond de vos âmes le Dieu qui vous inspira la bonne idée d'y associer dès l'origine vos cœurs, vos esprits et vos noms? »

T. III. — N° 2. NOVEMBRE 1856.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux directrices de salles d'asile des départements ci-après désignés, savoir :

CHARENTE.

Mention honorable. — Mlle Bellac, sœur Marie-Lucie, directrice à Cognac.

HAUT-RHIN.

Médaille d'argent (1853-54). — Sœur Richard, directrice à Thann.
Médaille de bronze. — Mlle Herr, directrice à Colmar.
Mentions honorables. — Sœur Gury, directrice à Rixheim; sœur Muthil, directrice à Wittelsheim; sœur Stey, id. à Saint-Hippolyte.
Médaille d'argent 1854-55. — Mlle Hohr, directrice à Colmar.
Médailles de bronze. — Mlle Wagner, directrice à Mulhouse; sœur Würtz, id. à Belfort.
Mentions honorables. — Sœur Brendar, directrice à Hüsseren; Mlle Walhag, id. à Darnach; sœur Schmitt, id. à Village-Neuf; sœur Rest, directrice à Rumersheim.

VOSGES.

Médaille de bronze. — Mlle Fricotteaux, directrice à Rambervillers.
Mentions honorables. — Mmes Carrière, sœur Mélanie, directrice à Remiremont; Urbain, sœur Euphrasie, id. à Charmes.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

VISITE
DE L'EMPEREUR ET DE L'IMPÉRATRICE A LA SALLE D'ASILE DE COMPIÈGNE.

Samedi 8 novembre, LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice ont honoré de leur visite la salle d'asile de Compiègne.

Cet asile, on le sait, est une création de la munificence impériale. L'Empereur a voulu que les splendeurs de son palais de Compiègne abritassent un refuge où seraient reçus les enfants du peuple; il a fait en sorte que, même éloigné de la ville, il y fût présent, pour les familles pauvres, par ce bienfait de l'éducation chrétienne, que le présent dispense, et dont l'avenir recueillera les fruits. L'autre jour, l'Empereur venait contempler son œuvre, et la soumettre, en quelque sorte, à l'approbation de l'auguste protectrice que les salles d'asile de l'empire ont appris à invoquer, et que la reconnaissance a déjà nommée « la première dame patronnesse de France. »

M. le préfet de l'Oise, M. le maire et M. le sous-préfet de Compiègne, ont reçu Leurs Majestés à leur entrée dans la cour de la salle d'asile; et le premier magistrat du département a eu l'honneur d'adresser à l'Impératrice les paroles suivantes :

« Madame,

« Votre douce sollicitude s'étend sur tous ceux qui souffrent, et, parmi eux, vous avez encore distingué le dénûment et la fragilité de l'enfance.

« Ce n'était pas assez de la sympathie active et spontanée que Votre Majesté ressentait et manifestait pour les asiles et pour toutes les institutions hospitalières; elle a voulu les placer spécialement sous son auguste patronage pour stimuler le zèle et pour féconder la charité par la puissance irrésistible d'un exemple donné de si haut.

« Ce patronage n'est point une vaine prérogative, et, dès son premier voyage à Compiègne, Votre Majesté a tenu à visiter elle-même cet asile modèle dû à la munificence inépuisable de l'Empereur, et à montrer à ces pauvres enfants qui l'admirent et qui la bénissent qu'ils ne sont point oubliés; de leur côté, ils voient qu'on leur avait dit vrai, et que la grâce et la bonté sont assises sur le trône à côté du génie et de la gloire.

« Aimer les enfants, vouloir en être aimée, c'est déjà être mère; le ciel vous devait ce bonheur, Madame; il a rempli votre cœur de joie, et, en veillant à l'avenir de notre belle patrie, qu'il avait déjà comblée de tant de faveurs dans le présent, il a donné une nouvelle marque de la protection éclatante dont il couvre la France et la dynastie impériale désormais inséparables. Aussi, est-ce avec raison qu'on a pu dire que l'Elu du peuple était en même temps l'Elu et le Prédestiné de la Providence.

« Madame, l'exemple exerce son influence salutaire sur les administrateurs aussi bien que sur les administrés. Sous votre égide, nous trouvons un attrait de plus dans l'exercice de nos devoirs, et nous serons heureux de consacrer tous nos efforts à seconder les vues généreuses de Votre Majesté pour la propagation des Salles d'asile.

« Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le Prince Impérial. »

Les dix dames patronnesses composant le comité local de patronage avaient sollicité l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés, ainsi que M. l'abbé Bourgeois, curé de Saint-Jacques, et M. le docteur Cannivet, médecin de l'asile. L'Impératrice a fait aux dames patronnesses le plus bienveillant accueil. Elle a trouvé pour chacune d'elles des paroles gracieuses et pleines de bonté, et les a remerciées des soins qu'elles prodiguent à une œuvre à laquelle sont acquises toutes ses prédilections.

Les augustes visiteurs ont désiré être témoins des exercices des petits élèves. Les enfants, avec l'assurance naturelle à leur âge, ont manœuvré sous les yeux de Leurs Majestés; l'Impératrice a bien voulu suivre d'un regard attentif les marches et les évolutions, et applaudir à l'intelligence avec laquelle sont mis en œuvre, dans l'asile de Compiègne, les ingénieux procédés de la *méthode*.

Aucun détail n'a échappé à la sollicitude de l'Impératrice. Comme elle traversait le préau, Sa Majesté remarquant que cette salle n'était point planchéïée, a daigné donner l'ordre à l'honorable maire de Compiègne, M. Arachequesne, de s'entendre avec le secrétaire de ses commandements pour qu'il pût être remédié à un état de choses qui, dans l'intérêt de la santé des enfants, lui paraissait regrettable.

Pendant que l'Empereur et l'Impératrice examinaient les différentes parties de la salle d'asile, les pères, les mères, les sœurs des petits élèves s'étaient groupés le long de la grille, et de là, suivant des yeux Leurs Majestés, contemplaient avec émotion cette scène véritablement émouvante. Des larmes coulaient des yeux de plus d'une mère, et le respect contenait à peine les démonstrations d'enthousiasme que provoquait la reconnaissance.

L'Empereur, en se retirant, a fait remettre à M. le maire une somme de 1000 francs, destinée à pourvoir aux besoins les plus pressants des enfants qui fréquentent la salle d'asile.

Les souvenirs de la journée du 8 novembre resteront longtemps

gravés dans les mémoires. Toutes les classes de la population de Compiègne ont été profondément touchées de voir, au milieu de fêtes éclatantes, cette place réservée par d'augustes sollicitudes aux fêtes plus modestes de la bienfaisance : on s'est redit qu'il était bon, dans l'intérêt de l'avenir, de voir l'humble asile de l'enfance prospérer à l'ombre et sous la protection d'un palais. On a béni, une fois de plus, celle par qui la charité a revêtu toutes les séductions de la grâce.

LES SALLES D'ASILE A LISBONNE

ET S. M. IMPÉRIALE MADAME LA DUCHESSE DE BRAGANCE.

Pendant que, sous nos yeux, l'Empereur et l'Impératrice témoignent d'une manière éclatante le touchant intérêt qu'ils portent aux salles d'asile, un pays voisin voit également s'éveiller d'illustres sympathies en faveur de l'institution appelée à exercer une influence si décisive sur l'éducation religieuse et intellectuelle des classes populaires.

S. M. Impériale, Mme la duchesse de Bragance, vient de réunir sous sa présidence les membres de l'association instituée à Lisbonne, pour la fondation et la direction des salles d'asile. Dans cette assemblée, les deux secrétaires de l'association, MM. Viana Pedra et Custode Gomes ont présenté le compte rendu des progrès de l'œuvre et des ressources dont elle dispose; puis, les 600 enfants reçus dans les salles d'asile de Lisbonne ayant été introduits devant leur auguste protectrice, S. M. Impériale a daigné remettre elle-même à ceux qui, pendant l'année scolaire, s'étaient spécialement distingués par leur application et leur assiduité, les témoignages de sa satisfaction. Avant de distribuer les prix, Mme la duchesse de Bragance a voulu parler aux petits élèves : elle leur a adressé l'allocution suivante :

« Chers élèves des salles d'asile, les prix que vous allez recevoir sont dus à votre application et à votre bonne conduite durant l'année qui vient de s'écouler. Ces prix sont pour vous un encouragement à en mériter d'autres; vous voudrez, j'en suis sûre, redoubler de zèle et de bonne volonté. C'est ainsi que vous témoignerez votre reconnaissance à vos bienfaiteurs.

« Tous ceux que vous voyez réunis ici sont vos amis et vos protecteurs; chacun d'eux souhaite voir le fruit

votre travail et le progrès de votre éducation; vous
pondrez à nos chères espérances, si vous nous laissez
velopper au fond de vos jeunes cœurs un sentiment
parfait de vos devoirs, que vous éprouviez autant
satisfaction à mériter ces prix qu'à les recevoir. »

Cette intervention personnelle et directe de Mme la duchesse de
gance dans la haute direction des salles d'asile de Portugal, ne
e pas d'aujourd'hui.

C'est en 1851 qu'a été fondée, sous ses auspices, l'association
nt elle a bien voulu accepter la présidence. Cette association a
u la mission, dès l'origine, de continuer l'œuvre de bienfai-
ce intelligente commencée par l'Empereur D. Pedro; aussi
ns-nous dans les statuts, art. 26 : « En témoignage de vénéra-
, et en souvenir de reconnaissance pour le fondateur des mai-
s d'asile de cette capitale, S. M. l'Empereur D. Pedro, d'heu-
se mémoire, tous les élèves de cette institution assisteront
que année à une messe que le Conseil de direction fera dire
s une église qu'il désignera à l'avance. »

Le but de l'association est : « de *protéger* l'enfance indigente
deux sexes, dès la sortie de nourrice; d'*élever* et d'*instruire*
jeunes garçons jusqu'à l'âge de 7 ans, et les jeunes filles jus-
à celui de 9.

La protection consiste dans des secours pour la nourriture et
gement, dans les soins relatifs à la propreté, et au développe-
nt physique. »

L'éducation procure aux enfants le développement des facul-
les habitue à l'ordre, à l'obéissance, au respect, et fait éclore
s leurs jeunes cœurs l'amour de Dieu et du prochain.

L'instruction comprend les éléments de la doctrine chrétienne,
'écriture, de la lecture, du calcul et de toutes les autres notions
érales à la portée de sa première enfance. »

'Assemblée générale se donne pour tâche :

e se rendre compte des progrès et des résultats de l'insti-
n ;

e rechercher les moyens de perfectionnement, et de les réa-
;

e décider de l'opportunité de la création de nouvelles salles
ile ;

e nommer actuellement les délégués chargés de présider à
cution des statuts, et de régir les établissements de l'insti-
n :

e Conseil de direction se compose :

es membres du bureau;

'autant de dames directrices qu'il y a de salles d'asile. Ces

dames directrices sont chargées : 1° de l'admission des enfants 2° du soin de signaler au Conseil les jeunes filles que leur bonn conduite permet de garder dans l'asile au delà de l'âge fixé par règle générale ; 3° de l'inspection de leurs salles d'asile respe tives ; 4° du choix de six dames prises parmi les associées et qu sous le nom de dames inspectrices , se partagent l'inspectio quotidienne.

Telle est l'organisation générale de l'œuvre à laquelle Mme duchesse de Bragance imprime une si vive impulsion. Grâce à popularité dont l'entoure le patronage direct de l'Impératrice l'association recueille des ressources abondantes : loteries, vente aucun moyen n'est épargné ; et, ce qui est plus significatif encor dans une seule année (1854), les legs faits en faveur de cet association, dans l'intérêt des salles d'asile, se sont élevés à somme de 4 300 000 reis, c'est-à-dire à 23 888 francs.

On voit les noms les plus illustres du Portugal s'inscrire en tê des listes des bienfaiteurs des salles d'asile : « Parmi les dons fai en nature, disent MM. Viana Pedra et Gomes, dans leur rappo à l'assemblée générale, nous devons signaler tout particulièremen attendu leur très-grande importance, ceux que Sa Majesté Im périale a faits, à différentes reprises, de collections de livres ch sis et examinés par Sa Majesté elle-même, et qu'elle a soumi avec la délicatesse qui la distingue, à l'approbation du Co seil.

« Sa Majesté Impériale daignera nous excuser d'avoir révé à l'assemblée un fait qu'elle aurait voulu laisser ignoré. n'est pas pour l'en glorifier que nous avons parlé; mais un quement pour rendre la justice à qui elle est due ; pour la sat faction de ceux qui nous écoutent, et en accomplissement de n devoirs. »

Au reste, ce n'est pas seulement par des dons et par une bie veillance manifestée de loin , que Mme la duchesse de Bragan témoigne de sa sympathie pour l'institution des asiles. Elle-mêm veut bien assumer de temps à autre le rôle de dame inspectrice n'est pas rare de rencontrer Sa Majesté Impériale allant, le mat sans appareil et sans suite, visiter quelqu'un des établis ments sur lesquels a été attirée son auguste sollicitude. Il n' pas rare, non plus, de la voir réunir dans son palais les dam chargées de l'inspection ordinaire et les directrices elles-mêm pour leur demander compte des remarques faites, des conse donnés, des améliorations obtenues, et entendre, de leur bouc l'exposé de besoins et de désirs ignorés. Deux fois par semai Mme la duchesse de Bragance donne audience à quiconque so haite l'entretenir des intérêts de l'œuvre tutélaire à laquelle ell voué ses plus chères et plus habituelles pensées.

Faire connaître de tels exemples, c'est provoquer envers l lustre protectrice des salles d'asile de Portugal la reconnaissa de tous les amis de l'institution; c'est montrer en même tem quel rôle, dans la pensée des gouvernements, est appelée à jouer,

ilieu des développements industriels des sociétés modernes, œuvre de l'éducation chrétienne de la première enfance.

Eug. Rendu.

ÉTAT DES SALLES D'ASILE DANS L'ACADÉMIE DE DOUAI.

(Suite.)

Le chef-lieu du département du *Pas-de-Calais*, qui compte quatre lles d'asile publiques et une libre, n'est point favorisé sous le pport des locaux. Un seul de ces établissements réunit des contions à peu près suffisantes; plusieurs, malgré de tels obstacles, ésentent des résultats satisfaisants; entre autres, celui de la rand'place, où la méthode est très-complétement pratiquée, et où directrice joint à toutes les ressources que lui fournit la conissance approfondie des meilleurs procédés, les inspirations de ntelligence et du cœur.

Nous sommes obligés de signaler, comme offrant des disposiòns déplorables, l'asile du Cloître. Là, la santé des enfants celle des directrices est véritablement compromise, tant la lle est petite, basse, humide. C'est au prix d'efforts méritoires ue les directrices (sœurs de Sainte-Agnès) y maintiennent, en pit de telles conditions, une sorte de propreté. Combien ne seit-il pas à souhaiter que la ville d'Arras fît les frais d'un établisment modèle où, avec l'exemple d'une bonne organisation matéelle, les futures directrices du département trouveraient un bon seignement normal?

C'est à Oisy qu'on rencontre un établissement décoré du titre de lle d'asile modèle, et ouvert aux aspirantes qui se préparent à xamen. Malheureusement, il est impossible de le dissimuler, sile dont il s'agit justifie bien peu son titre. D'abord le lieu où est situé est tout à fait excentrique et ne permet pas de comunications utiles; ensuite, le local est très-insuffisant; ena, il faut bien le dire, la direction est incomplète et n'exerce pas ne action assez puissante sur les élèves. Il est à craindre que les pirantes qui sortent de l'établissement d'Oisy n'aient pu y puiser n enseignement assez intelligent et assez fort pour se mettre en at de favoriser les progrès et de seconder énergiquement le déloppement de l'institution des asiles.

Il faut signaler l'asile de Frévent, dû à la générosité de Mme de ourment, et que la jeune fondatrice, dans une pensée de dévoueent à laquelle on ne saurait trop rendre hommage, entoure de us les soins qui assurent le succès; l'asile d'Auxi-le-Châau, dont la directrice mérite d'être classée parmi les plus capaes et les plus dévouées; l'asile de Montreuil, qui, dans un local marquable, possède un mobilier complet.

A Boulogne, cette ville si importante, un seul asile, celui de Ca-pécure, est placé dans de bonnes conditions. Ce fait est d'autan plus regrettable que des salles d'asile nombreuses pourraient seule rendre inutiles les détestables *garderies* qui, au moment actuel sont à la fois un des besoins et l'une des plaies de la ville. A dé-faut d'établissements convenables, les parents entassent leurs en-fants dans d'affreux réduits où tout manque, air, espace, lumière On les trouve pressés les uns contre les autres, immobiles et mornes et Dieu sait par quels moyens on obtient d'eux un repos si con-traire à leur nature et nécessairement si fatal! Parmi tant de pau-vres victimes, il s'en trouve de si jeunes, que le berceau leur serai encore nécessaire; et pourtant ils sont là tout le jour assis sur d petits bancs ou affaissés sur eux-mêmes! Il est impossible de voi une misère plus hideuse et plus navrante que celle qui atteint d malheureuses petites créatures impuissantes. Toutes les idées d'é-ducation, d'intérêt pour l'enfance, d'humanité se révoltent à un te spectacle. Mieux vaudraient cent fois, pour les enfants, tous les ha-sards de la rue! Si quelques accidents les attaquaient çà et là, d moins ne seraient-ils pas plongés en masse dans des foyers d pestilence et de mort. L'une des femmes qui, dans ces horrible bouges, spéculent sur l'incurie des parents, avouait avoir perd huit enfants sur dix-huit!

Nous savons tous les efforts que, dans son infatigable dévoue-ment, Mme la déléguée spéciale de l'Académie ne cesse de fair pour combattre un si grand mal; nous savons qu'elle a plaid énergiquement la cause des petits infortunés auprès des autorité locales; que celles-ci, d'ailleurs, animées d'excellentes intentions avaient fait déjà, depuis plusieurs années, des sacrifices considé-rables pour la création de salles d'asile libres qui, peu à peu, s substitueraient aux garderies; mais ce ne sera pas trop de tous ce efforts, concertés avec ceux de M. le préfet du département et d M. le recteur de l'académie, pour parvenir à égaler le remèd au fléau. Dans une telle situation, ce qu'il faudrait, ce sont de résolutions héroïques et des mesures décisives; des demi-réforme ne sont point ici de mise, et il serait regrettable, selon l'heureus expression de Mme la déléguée, de remplacer des abus révoltant par des abus tolérables. Une ville aussi riche que l'est Boulogne n pourrait-elle, par l'établissement de trois ou quatre salles d'asil spacieuses et complètes, satisfaire à des exigences qui se présen-tent ici avec tous les caractères de devoirs impérieux?

Calais et Saint-Pierre-lez-Calais forment avec Boulogne un con-solant contraste. Là des directrices pleines d'ardeur et de charit intelligente (sœurs de Saint-Paul, de Chartres), conduisent de asiles parfaitement disposés. Sans doute, la population de Calai comporterait un grand établissement de plus pour la première en-fance; mais tels qu'ils sont, les asiles existants rendent de signa-lés services. Propres, bien tenus, dirigés avec tact, les enfants paraissent profiter de tous les soins qui leur sont prodigués. Di-sons que la nature semble avoir beaucoup fait pour eux. Générale-

nent les petits Calaisiens sont vifs, éveillés, faciles à captiver, prompts à comprendre, affectueux et sympathiques.

A Guines, une salle d'asile a été fondée par un digne prêtre, M. le doyen de la ville, qui donne à cet établissement l'impulsion la plus intelligente. L'ordre, la propreté, la gaieté règnent dans la classe. Les enfants chantent avec beaucoup d'entrain des chansons que le respectable doyen a la bonté et le talent de composer lui-même. Nous voudrions pouvoir faire connaître plusieurs de ces aimables morceaux. Grâce à la communication qu'a bien voulu nous faire Mme la déléguée de l'Académie, nous pouvons, du moins, citer l'un d'entre eux. Par le sentiment éclairé qui l'inspire, par l'aisance et le naturel qui en soutient les strophes, cette petite poésie mériterait de prendre place dans le répertoire des chants à l'usage des salles d'asile :

LE CHARLATAN.

Sur la place, en équipage,
Couvert d'or.... ou de clinquant,
Voyez-vous ce personnage ?
Eh bien ! c'est le charlatan.
Il agite sa clochette,
Qui carillonne et répète :
Din, don, din don,
Eh ! allons donc;
Arrivez donc !
Din, don, din, don ! } *bis.*

Il vante son spécifique
Et ses effets variés,
Guérissant de la colique
Ainsi que des cors aux pieds.
Et l'on entend la clochette
Qui carillonne, etc.

Défiez-vous de sa mine,
De ses talents prétendus;
Au lieu du mal qui vous mine,
Il enlève vos écus.
Fuyez, fuyez la clochette
Qui carillonne, etc.

Si quelque mal vous attriste,
Si vous souffrez d'une dent,
Vite, allez voir le dentiste
Ou le médecin prudent;
Soyez sourds à la clochette
Qui carillonne, etc.

A Oignies, l'asile fait partie d'une belle et vaste maison créée par Mme Declerq, et qui comprend à la fois asile, école et ouvroir, en même temps qu'un orphelinat où de jeunes filles sont élevées aux frais de la généreuse fondatrice. L'émulation est générale parmi les enfants de ces établissements divers, qui se soutiennent et se complètent réciproquement. Une bibliothèque de livres religieux et instructifs est à la disposition des élèves de tout âge; et le

dimanche, les jeunes filles, après l'accomplissement de leurs devoirs religieux, trouvent plus de charme aux lectures et aux jeux organisés par les bonnes sœurs dans les cours de l'école qu'aux danses et aux fêtes du village, dont la séduction était inévitable jusqu'alors. Les dames qui secondent Mme Declerq ont compris que, pour agir sur les générations qui s'élèvent, il fallait atteindre ce double but : faire connaître et pratiquer le devoir en le plaçant sous la garantie des convictions chrétiennes; donner à l'activité de l'esprit un salutaire aliment.

Le département de la *Somme* ne possède qu'un nombre de salles d'asile encore très-peu considérable. Il en compte dix-huit seulement, dont douze à peine méritent le nom qu'elles portent. Les six autres ne sont que des garderies autorisées par les administrations locales, où la *méthode* n'est pas connue, et où, le fût-elle, les obstacles matériels n'en permettraient que difficilement l'application. Les enfants y apprennent tant bien que mal leurs prières et la lecture; ils y reçoivent aussi des leçons de catéchisme et d'histoire sainte; mais cet enseignement pèche presque toujours par la forme, qui est au-dessus de la portée de si jeunes enfants, et qui n'a rien de commun avec l'ingénieux système si propre à développer toutes les facultés de l'esprit.

Les comités de patronage sont organisés à peu près dans toutes les communes qui possèdent des asiles. Les dames patronnesses prennent au sérieux les devoirs qu'elles ont acceptés; le comité d'Amiens en particulier rend d'importants services; les amendes que ses membres ont le zèle de s'imposer en cas d'inexactitude aux réunions, les loteries, les collectes recueillies par une association de jeunes filles, produisent annuellement une somme assez forte qu'on emploie en vêtements, chaussons et soupes distribués pendant l'hiver. Grâce à la sollicitude des dames patronnesses d'Amiens, grâce à l'intervention directe et efficace de Mme la déléguée, les salles d'asile de cette ville acquerront prochainement, nous n'en doutons pas, ce qui peut encore leur manquer, et notamment l'intelligence tout à fait complète de la méthode. Dans plusieurs d'entre elles, en effet, la *méthode*, tout en étant rigoureusement suivie, est trop immobilisée; les directrices obtiennent une discipline exacte; mais elles l'exagèrent par une idée d'ordre mal entendu. Il faut laisser plus de liberté aux enfants, et ne ne pas confondre le mouvement avec le désordre. Quand le besoin d'activité, besoin si impérieux chez les enfants, n'a pas été satisfait, les leçons au gradin deviennent pour eux une fatigue réelle qui se manifeste par des interruptions fatigantes pour la directrice.

A Corbie, l'asile est insuffisant à tous égards. La salle, dénuée de dépendances, est trop petite pour que certains exercices puissent s'y accomplir. Les enfants sont retenus constamment au gradin; une telle contrainte les fatigue beaucoup; la directrice s'épuise pour en obtenir un silence impossible, et leur apprend par cœur du catéchisme, de l'histoire sainte, du calcul, de la géographie, etc. Ils sont, en effet, très-avancés, mais sans être en état de se

rendre compte de ce qu'ils savent, et sans que leurs connaissances soient pour eux d'une sérieuse utilité morale.

Signalons les asiles de Bouchoir et de Roye, qui ont été fondés et qui sont entretenus par Mme de Fourment. D'excellents résultats sont obtenus par la directrice de ce dernier asile. Voici un trait qui s'y est passé récemment et qui témoigne de l'ascendant moral exercé sur les élèves. Une petite fille avait menti : la maîtresse, sans lui dire qu'elle connaissait sa faute, se mit à raconter une histoire applicable à la circonstance. A mesure qu'elle avançait dans son récit, elle remarquait l'émotion que trahissait la physionomie de la pauvre enfant. Peu à peu cette émotion devint si forte, que la petite fille n'y résista point; elle quitta sa place en sanglotant, et vint dire à la directrice : « Moi aussi, ma sœur, j'ai menti; je demande pardon au bon Dieu et à tous mes camarades. » Et elle fondait en larmes.

Ce ne fut qu'à grand'peine que la directrice parvint à la convaincre que la sincérité de son repentir obtiendrait le pardon de sa faute.

Que l'on compare de tels moyens avec l'arsenal des peines disciplinaires habituellement employé dans les écoles, et qu'on prononce!

Abbeville a une bonne salle d'asile; Doullens ne possède qu'une garderie; à Lucheux, le curé de la ville, digne prêtre animé du zèle le plus intelligent, voudrait substituer un véritable asile à la pauvre salle où se réunissent aujourd'hui une soixantaine d'enfants. Quêtes, loteries, rien ne lui coûte. Il est à regretter que, pour la réalisation d'une telle œuvre, l'administration municipale ne vienne pas à son aide par un concours énergique et un appui efficace.

Là comme ailleurs, la vive impulsion communiquée par Mme la déléguée spéciale et par M. le recteur de l'académie, permettra de triompher de bien des obstacles.

REMISE DES MÉDAILLES

DÉCERNÉES PAR L'IMPÉRATRICE.

On nous écrit de Tarbes :

« Vous avez annoncé que vous reproduiriez l'intéressant discours prononcé par M. Laferrière. Permettez-moi d'insister sur tout ce que la cérémonie que présidait ce haut fonctionnaire a présenté de saisissant. Notre amour-propre, vous le comprenez, était justement flatté de la préférence accordée à notre salle d'asile sur celles des huit départements qui composent l'académie de Toulouse.

« Chacun avait voulu pour sa part contribuer à donner plus de solennité à cette fête toute nouvelle. M. Laferrière s'était rendu

dans notre ville pour porter lui-même à la sœur Hugues un témoignage de reconnaissance bien méritée. — Mme Fould, membre du Comité central de Paris; Mme de Fitte, déléguée spéciale des salles d'asile pour l'Académie, avaient bien voulu, par leur présence, rehausser l'éclat de la cérémonie. Mme la baronne Massy et d'autres dames patronnesses de notre cité entouraient les bonnes sœurs de Saint-André de la Croix, toutes émues d'une pompe si nouvelle.

« La salle de la société philharmonique avait été disposée pour la circonstance. Dans le fond étaient réunies toutes les autorités religieuses civiles et militaires. Aux côtés de M. Laferrière étaient M. le Préfet et Mgr l'Evêque, M. Lacase, conseiller d'Etat, le maire, les adjoints, le conseil municipal, le vice-président du tribunal, les trois colonels de la garnison et l'inspecteur d'académie. Derrière eux se groupaient les fonctionnaires de l'administration, le proviseur et les professeurs du lycée, bon nombre d'officiers et plusieurs membres de l'enseignement public et libre du département, etc. Nul n'avait voulu rester en dehors de cette fête populaire!

« A midi un quart, M. le président a ouvert la séance et donné la parole à M. Bergès, inspecteur d'académie, pour faire la lecture d'un rapport sur les salles d'asile du département des Hautes-Pyrénées [1]. M. Laferrière a parlé ensuite. — Honneur aux salles d'asile! Une telle cérémonie laissera ici de profonds et durables souvenirs. »

Voici le discours de Laferrière :

« Mesdames et Messieurs,

« La ville de Tarbes a été heureuse, en 1856, au début de deux institutions destinées au bien de la jeunesse et de l'enfance : le concours général entre les lycées, et l'attribution d'une haute récompense à la meilleure direction des salles d'asile. — Le nouveau lycée a remporté un prix d'honneur, gage de son avenir, et la salle d'asile a obtenu la médaille de S. M. l'Impératrice, médaille unique décernée pour l'académie de Toulouse et qui a fixé sur la Congrégation des Filles de la Croix et sur la sœur Marie Saint-Hugues, le regard maternel dont la sollicitude embrasse toutes les salles d'asile de la France.

« Messieurs, à quelque distance d'ici, au point où les montagnes qui vous dominent s'affaissent vers l'Océan et laissent passage à ces nobles femmes prédestinées à partager le trône d'un Louis XIV ou d'un Napoléon, se trouve en ce moment une mère penchée sur le berceau de son fils, qu'une bouche auguste, avec l'assentiment national, a qualifié du beau titre D'ENFANT DE FRANCE.

« Impératrice, elle a permis que, dans les salles d'asile, son nom protecteur devînt familier à nos enfants, que sa gracieuse image fût un emblème de charité maternelle; elle a souri doucement à la pensée que les libéralités destinées à la fondation et au développement des asiles seraient faites sous ses auspices, qu'afin d'encourager l'institution la plus favorable à l'enfance, son effigie serait gravée sur des médailles d'honneur.... et Dieu l'a récompensée de son amour pour les enfants du peuple, en lui donnant ce fils, objet de ses désirs, objet des vœux formés pour la paix et la prospérité du pays.

1. Nous nous réservons de faire connaître ce document lorsque nous parlerons de l'état des salles d'asile dans l'académie de Toulouse.

« Au jour de la naissance du prince impérial, au jour de son baptême qui a été pour l'Église et la France un jour de gloire et d'union, c'était une bonne nouvelle pour nos enfants des salles d'asile et de nos maisons d'éducation, de leur annoncer qu'il leur était né un frère sur les marches du trône, et que ce frère, en grandissant, serait leur ami, leur protecteur, serait un jour aussi le patron de la jeunesse française.

« Pensée toute chrétienne, messieurs, que cette pensée de fraternité qui embrasse tous ceux qui naissent sous le chaume, dans les palais ou près du trône; et admirable destinée des chefs privilégiés que Dieu appelle au gouvernement des nations! Pendant leur passage sur la terre, ils ont pour mission surtout d'être les *pères de leur peuple*, et ils associent à ce titre de famille l'auguste compagne qui leur est donnée et les enfants qui leur naissent pour former le lien entre le présent et l'avenir.

« Un seul sentiment reste alors à ceux qui ont foi dans l'action de la Providence sur le gouvernement des sociétés humaines; c'est que la société est à l'image de la famille, et que les doux noms de père, de mère, d'enfant, qui font le charme du foyer domestique, doivent remonter de la famille naturelle à la grande famille de l'Etat, et pénétrer de leur secrète influence les rapports des chefs et des membres de la société.

« C'est ce sentiment, ce pieux devoir des familles envers les enfants qui leur sont confiés, que comprennent si bien les sœurs des congrégations vouées à l'éducation de l'enfance. Elles qui sont les épouses de Jésus-Christ, elles ont des tendresses infinies pour les enfants du peuple; elles vont même au delà du touchant récit de l'Evangile; elles ne veulent pas seulement qu'on laisse approcher d'elles les petits enfants : elles vont au-devant d'eux, elles les cherchent, les appellent, les attirent par cette tendresse de cœur qui met dans les affections humaines le rayon de l'amour de Dieu. — Aussi quel souffle de charité se répand de toutes ces âmes célestes sur le peuple, sur le pauvre, sur l'enfant en bas âge, sur la jeune vierge qui a besoin de fermer son cœur aux séductions de la jeunesse et de le garder pour Dieu seul! Nous ne saurions trop admirer et respecter cette mission des saintes filles qui ont dans leurs aînées, les sœurs de Saint-Vincent de Paul, un modèle de perfection évangélique, et qui laisseront à leurs sœurs des ordres futurs les mêmes exemples de dévouement, de charité, d'humilité.

« Donner une médaille de distinction à l'une des sœurs de ce troupeau sacré qui marche sous la houlette du divin pasteur, c'est faire violence, pour ainsi dire, à l'une de ses vertus les plus chères et les plus douces, l'humilité. Mais, rassurez-vous, sœur Marie de la Croix-de-Saint-André, ce n'est pas à vous seulement, d'après l'esprit d'institution que S. M. l'Impératrice, sur la proposition d'un ministre qui était sympathique à toutes les vertus et à tous les services, a daigné accorder une médaille d'honneur; c'est à votre congrégation : — ce n'est pas seulement à votre congrégation; c'est à tous les ordres et à toutes les vocations personnelles qui concourent au bien, et qui, dans les vastes élans de leur charité, embrassent toutes les souffrances, toutes les faiblesses, et prennent l'enfant presque au berceau pour le conduire, par la main de la religion, au seuil de l'école où se continuera l'éducation chrétienne; au seuil de la vie où devront se produire, au milieu des épreuves, les inspirations salutaires données à l'enfance et à la jeunesse. — Que tous les ordres ne craignent donc pas d'être aussi glorifiés du bien qu'ils font, car ce bien est fait en vue de Dieu; et que les humbles sœurs, distinguées dans la sainte famille, ne souffrent pas dans leur humilité, car elles rapportent leur récompense à l'auteur de tout bien, et cet hommage secret de leur cœur est un pur encens qui monte au ciel. — Grâce à ces sentiments des âmes pieuses, les récompenses et les louanges purement humaines s'élèvent elles-mêmes au-dessus de nos vanités, et participent de la source divine d'où seules peuvent découler les récompenses véritables.

« Ainsi, mesdames les patronnesses, qui entourez de tant de soins les enfants et l'institution des salles d'asile, et vous, madame la déléguée, qui avez l'honorable mission de vous unir à toutes les bonnes pensées en faveur de l'enfance, votre condition laïque ne vous destitue pas des éloges mérités par les saintes filles qui se consacrent à l'enfance. Le bien que vous faites, vous en puisez l'inspiration à la même source. Ce n'est point par une vaine ostentation de tutelle et de protectorat, que vos nobles âmes travaillent et agissent. Votre charité est celle des âmes chrétiennes, et vous avez aussi la véritable humilité, puisque

vous voudriez ne point paraître, aux yeux des autres, faire tout le bien que vous faites. Mais notre devoir, à nous tous qui, soit dans les fonctions publiques, soit dans la vie privée, portons un vif intérêt à l'institution placée sous le patronage de Sa Majesté, notre devoir est de trahir vos humbles désirs et d'appeler la reconnaissance des familles sur les bienfaits de votre intervention généreuse, sur votre dévouement de chaque jour aux progrès des salles d'asile. La reconnaissance est une vertu pour ceux qui la nourrissent dans leur cœur; elle est aussi une nouvelle semence de bien dans le cœur de ceux qui l'ont méritée : c'est la seule vertu peut-être qu'on ne doit pas craindre d'exagérer, tant les fruits en sont précieux de toutes parts. Après la satisfaction d'avoir bien fait devant Dieu, la reconnaissance de nos semblables est la plus douce récompense; et, sœurs de la Croix, sœurs de Vincent de Paul, dames de Nevers ou dames patronnesses, cette récompense, vous ne pourrez pas, vous ne voudrez pas vous y dérober, car elle est, en même temps, un bien pour l'âme de ceux qui l'éprouvent.

« Conspirons tous ainsi, mesdames et messieurs, à rendre service à nos semblables et à mériter la reconnaissance, sans la rechercher.

« Je remercie le premier magistrat de ce département de l'éclat qu'il a bien voulu donner à cette séance, et des heureux effets de sa sympathie pour les salles d'asile, dont M. l'inspecteur d'académie, qui le seconde avec une intelligente activité, vient de présenter le tableau progressif; — je remercie Mgr l'évêque d'avoir bien voulu, par sa présence, consacrer la remise de la médaille d'honneur et fortifier les humbles sœurs contre la frayeur d'une assemblée publique, où l'on pourrait les féliciter du bien qu'elles font en toute simplicité de cœur; — je remercie M. le maire et l'administration municipale, dont la sollicitude paternelle s'est étendue à tous les besoins de la salle d'asile de Tarbes, et fait espérer qu'un second asile pourra s'ouvrir bientôt, sous les auspices de ce beau jour, aux enfants d'une autre partie de la ville; — enfin, qu'il me soit permis aussi d'offrir, avec discrétion, de respectueux remercîments à la digne représentante du *Comité central de patronnage*, qui daigne ici témoigner tout l'intérêt qu'elle porte à l'institution des salles d'asile, en prenant place parmi les dames patronnesses de la ville de Tarbes, cité qu'elle affectionne et à laquelle son nom, lié désormais à la gloire de l'Empire, est cher à tant de titres.

« L'institution des salles d'asile, messieurs, est un des moyens les plus puissants de bienfaisance et d'éducation qui s'offrent à notre zèle pour le bien public; elle honore le XIXe siècle si fécond en pensées libérales, en œuvres de charité publique et privée. Elle donne aux enfants l'amour de la religion et les habitudes de douce discipline qui ouvrent les cœurs à toutes les bonnes influences; elle unit par la reconnaissance la classe peu fortunée à la communauté religieuse, à la ville et à l'Etat qui prennent ses enfants sous leur protection, en s'associant au pur sentiment de la famille; elle fait circuler sans cesse les inspirations du bien moral et de l'union fraternelle ou filiale, des âmes élevées et protectrices au cœur des enfants du peuple; elle nous attache tous à cette pensée que le faible a besoin de nous, et que notre meilleur moyen de perfectionnement à nos propres yeux et aux yeux de la société, est de nous occuper incessamment de ses besoins moraux et intellectuels ; elle est, s'il m'est permis de le dire, un des degrés de cette échelle de Jacob que les anges aiment à monter et à redescendre de la terre au ciel et du ciel sur la terre.

« Inspirons-nous donc de plus en plus, mesdames et messieurs, des pensées de charité et de fraternité chrétienne qui ont fait naître la belle institution des salles d'asile, et qui doivent unir les hommes entre eux sans confondre les rangs ou effacer la différence des conditions: — par là, nous participerons à cette mission tutélaire qui est figurée par la médaille que je vais avoir l'insigne honneur de remettre, au nom de Sa Majesté l'Impératrice, à *la sœur Marie-Saint-Hugues, directrice de la salle d'asile de Tarbes;* — par là, nous participerons à ce patronage auguste qui a la plus haute signification, celle d'un pouvoir social qui ne veut s'exercer en France que pour le bien de la grande famille. »

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE PIGNEROL

(ÉTATS SARDES).

En Italie, comme en France et en Portugal, l'institution des asiles se développe sous la double consécration de l'autorité religieuse et de l'autorité civile. On sait de quel dévouement éclairé Mgr l'évêque de Pignerol n'a cessé de faire preuve pour les intérêts de l'instruction du peuple. Il y a quelques mois, un remarquable mandement signalait à ses diocésains les funestes effets de l'ignorance, et mettait en relief les avantages d'une éducation religieuse et forte. Secondé par un des prêtres les plus distingués de son clergé, M. l'abbé Bernardi[1], il a saisi toutes les occasions d'imprimer une vive impulsion à l'œuvre de la régénération des masses par l'école et par la salle d'asile. Nous recevons aujourd'hui communication des paroles que Sa Grandeur a prononcées récemment, à l'occasion de la distribution des récompenses accordées aux enfants de la salle d'asile de Pignerol; et nous retrouvons dans cette allocution les sentiments si élevés qui, en toute circonstance, n'ont cessé d'inspirer l'illustre prélat.

Monseigneur a commencé par célébrer la joie qu'éveille dans les cœurs bien faits cette solennité annuelle, où les marques de sympathie prodiguées aux enfants pauvres par les hautes classes de la société « témoignent que les barrières par lesquelles étaient séparées les conditions et les fortunes ont été renversées pour laisser les cœurs s'unir dans une œuvre commune de charité. » Puis, félicitant les patrons de l'asile du grand service rendu par eux aux familles et à la société : « Répétons-le, s'est-il écrié, l'ignorance est la plus cruelle ennemie de tout bien; elle a pour compagnes la paresse, la misère, que suivent souvent le désordre et le crime. »

« Ne craignez pas, a dit le prélat dans une péroraison touchante, ne craignez pas, ô petits enfants; et que ne craignent pas non plus vos mères et vos familles! Les anges de l'amour et de la bienfaisance veillent sur vous, et prennent soin de votre vie et de votre éducation, et puisque vos besoins sont nombreux et pressants, vous demanderez à Dieu que, selon nos plus chers désirs, vos pieuses bienfaitrices réussissent heureusement dans toutes les entreprises de leur charité; de manière que, nous réunissant de nouveau ici comme pour une fête, nous puissions vous retrouver plus nombreux encore qu'aujourd'hui, heureux de vos progrès et des dettes nouvelles de reconnaissance que vous aurez contractées; dettes si douces qui unissent intimement entre eux les diverses classes de citoyens, et qui, en développant dans les uns le généreux désir de faire le bien, apprennent aux autres à recevoir sans s'avilir. »

1. M. l'abbé Bernardi est connu, comme on sait, par des publications historiques et littéraires; récemment, il a fait paraître un volume plein d'intérêt.

INAUGURATION D'UNE SALLE D'ASILE A CHENOVE.

(Arrondissement de Dijon, Côte-d'Or.)

La belle commune de Chenôve était restée jusque dans ces derniers temps sans école de filles, sans salle d'asile. Cette lacune, si regrettable au sein d'une population laborieuse, vient d'être comblée. C'est à la munificence de la famille Grillet-Poisot que revient le principal honneur de cet immense bienfait. Une maison gracieuse, commode et suffisamment spacieuse, a été élevée pour satisfaire à ce double besoin. L'inauguration en a été faite le dimanche 2 novembre dernier, avec cette pompe qu'un peuple intelligent sait donner à ses fêtes.

L'heure venue, les cloches ont rempli les airs de leurs joyeux carillons; la procession est sortie de l'église, précédée de riches bannières; de pieuses voix se mariaient à la musique militaire; la population était là en rangs serrés; toutes les autorités, les membres du conseil de la commune, de la fabrique et du bureau de bienfaisance, avec une garde d'honneur, faisaient cortége à la famille Grillet-Poisot, à qui on témoignait ainsi avec éclat la reconnaissance publique.

Après la bénédiction solennelle, M. le curé, M. le maire et M. le juge de paix de Dijon-ouest, président des délégués cantonaux, ont pris successivement la parole pour rendre compte de cette œuvre et en faire ressortir les inappréciables avantages.

La cérémonie a été terminée par le *Te Deum*, chanté avec cet entrain qui dénote la joie de cœurs satisfaits.

Le soir, un banquet offert par M. le curé a réuni dans la plus parfaite cordialité les bienfaiteurs de l'œuvre, Mme la déléguée spéciale, M. le président des délégués cantonaux et les principales autorités. Des toasts ont été portés à S. M. l'Impératrice Eugénie, à M. le préfet de la Côte-d'Or et aux membres de la famille Grillet-Poisot.

Et ce jour-là, chacun se disait qu'une des plus douces jouissances qu'il soit permis à l'homme de goûter ici-bas, c'est le bonheur de faire le bien.

La déléguée spéciale pour l'inspection des salles d'asile de l'Académie de Dijon,

Émilie Geib.

JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE.

Un maire peut-il désigner d'une manière permanente l'un des membres du comité de patronage pour le remplacer dans ses fonctions de président?

Non. — Aux termes de l'article 14 du décret du 21 mars 1855, le maire est institué purement et simplement président du comité

de patronage. Si le décret ne contient aucune disposition quant à la suppléance du président, c'est qu'il a paru peu probable que le maire fût dans l'impossibilité de remplir les fonctions dont il s'agit. Évidemment, s'il survient un empêchement inattendu, le Comité prendra telle mesure que de droit pour se mettre en mesure de poursuivre ses travaux; ou bien un membre désigné, pour un cas particulier, par le maire, le remplacera temporairement. Mais ce magistrat ne saurait, en principe et *a priori*, se dessaisir d'une attribution qui lui est conférée par une disposition formelle d'un décret. (Décision ministérielle en date du 6 octobre 1856.)

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

JOURNAL D'UNE DAME INSPECTRICE.

(Suite.)

Des moyens d'influence sur les enfants.

12 février.

« Ce matin, en me rendant à l'asile, je marchais derrière deux femmes qui cheminaient côte à côte, tenant chacune un enfant à la main. J'entendis qu'entre ces deux mères, il était question de la salle d'asile, de la directrice, des petits élèves, et j'écoutai : « Sais-« tu bien, disait la plus jeune, que la *dame de l'école* s'entend « joliment à mener nos gamins? Vrai! depuis qu'elle est là, je ne « reconnais plus Jules (et elle secouait l'enfant par le bras). Il est « doux et souple comme un gant, et de lui-même, — est-ce que j'ai « le temps de penser à ça, moi? — il veut faire sa prière tous les « matins. Voilà-t-il pas qu'hier il a dit, en la récitant : « Mon Dieu, « faites-moi la grâce de ne jamais donner de chagrin à maman! » « Eh bien! ça, c'est gentil tout de même! et, en l'entendant, je « me suis mise à l'embrasser, le gamin! Même, — je ne dirais pas « ça à tout le monde, — j'ai pas pu m'empêcher de faire comme « lui, de me mettre à genoux et de dire deux doigts de prière; et « que ça ne m'était pas arrivé depuis longtemps, va! — « Oui, ré-« pondait l'autre femme, c'est vrai que cette maîtresse-là ne sait « comment se trémousser pour instruire tous ses garnements; elle « est en mouvement, je le crois, ma foi! jour et nuit. Et, ce qu'il « y a de plus, c'est qu'elle n'a pas l'air de le faire pour l'intérêt. « Tu sais bien la mère Vincent, qui demeure tout contre chez « nous, eh bien! l'autre jour, elle a dit comme ça : « Faut que je « fasse un cadeau à la dame de l'asile; je vas lui porter une livre « de chocolat, ça la disposera bien pour mon petit. » Et puis, elle « l'a portée, sa livre de chocolat. Eh bien! sais-tu ce qui est arrivé?

« La dame n'a jamais voulu rien recevoir ; elle a répondu qu'elle « était payée par la commune, et qu'elle ne demandait rien davan- « tage; qu'en ayant soin des petits, elle ne faisait que son devoir; « qu'elle les aimait tous également, riches ou pauvres, en veste ou « en blouse, et qu'elle espérait satisfaire toutes les mères des enfants, « sans jamais leur rien demander. Comment trouves-tu ça ? Moi, « d'abord, ça m'a semblé on ne peut mieux. Je me suis dit : On peut « avoir confiance dans cette femme-là; et, aussi vrai que me voilà, « je lui laisse mon enfant comme si je le gardais moi-même! »

« Cette conversation m'a enchantée, je l'avoue; que désirer sur le compte d'une directrice, sinon un témoignage si impartial et si désintéressé? Au moment où les deux femmes cessaient de parler, nous arrivions à la porte de l'asile. La plus jeune embrassa son enfant et lui dit : « Allons ! sois bien sage, et surtout fais bien tout « ce que la dame te dira; car elle ne peut te commander que de « bonnes choses. »

« Ainsi, voilà trois semaines seulement que Mme *** a pris la direction de l'asile, et déjà sa réputation est établie auprès des parents, par conséquent, aussi auprès des élèves. Car, qu'on ne s'y trompe pas, les enfants eux-mêmes se mêlent de juger, et ils sont doués pour cela d'une sûreté de coup d'œil et d'une délicatesse de tact dont on est souvent étonné. En très-peu de jours, ils ont reconnu le fort et le faible du caractère ; ils se sont rendu compte des défauts ou des qualités, et savent parfaitement, sans analyser bien entendu leurs impressions à cet égard, si leur maître ou leur maîtresse mérite d'inspirer ce sentiment qui se compose d'estime et de respect, de confiance et de crainte, et que, dans le langage des hommes faits, on appelle la *considération*.

« Il faut que la considération enveloppe le maître comme d'une atmosphère protectrice; elle est le piédestal sur lequel il doit être placé, s'il veut parler avec l'autorité qui lui appartient, et prendre rang au-dessus de la ligne vulgaire. Un maître qui n'est pas *considéré* pourra être un instrument plus ou moins habile d'*instruction*, jamais il ne sera en état de diriger sérieusement l'*éducation*; car l'éducation a pour but de former le caractère et d'élever l'âme, et on ne donne, surtout en fait de dignité morale, que ce que l'on possède soi-même. »

A ces lignes que j'écrivais il y a bientôt quatre années, je n'ai rien à changer aujourd'hui. Je ne sais si je m'abuse, ma chère amie, mais elles me semblent s'appliquer tout à la fois aux maîtres et maîtresses de nos écoles, et à nos directrices de salles d'asile. Elles s'appliqueraient même, si cela n'était un peu prétentieux de ma part, à tous les hommes qui se mêlent d'enseigner. Professeurs dans les chaires de nos universités ou directrices de nos humbles salles d'asile, tous sont soumis aux mêmes lois morales. Pour les premiers comme pour les seconds, l'enseignement ne vaut que ce qu'ils valent eux-mêmes. Bien fous sont ceux qui ne comprennent pas une telle vérité, et qui voient dans la position

sociale qu'ils occupent un moyen de se dispenser de la vertu intérieure qu'ils exigent eux-mêmes des personnes chargées d'enseigner le peuple !

Pardonnez-moi cette digression, que vous appellerez si vous voulez, pour me persiffler quelque peu, une boutade de *femme d'Etat*, et revenons à nos chères directrices. Ici encore j'avais transcrit un passage du petit livre dont je vous parlais plus haut. Vous ne m'en voudrez pas de vous faire connaître ce passage tout entier. Il s'agit de la considération dont il faut à tout prix que le maître ou la maîtresse soit entouré dès l'abord.

« La considération s'obtient par des moyens qui dérivent tous d'une âme honnête et de sentiments élevés. Ces moyens sont, dans toute la personne, une sévérité grave et douce, une harmonie gracieuse et digne à la fois, aussi exempte d'affectation que de négligence. C'est la droiture dans les affaires, le désintéressement dans les actes, la probité dans les relations, la véracité en tout et toujours ; la véracité surtout ! L'homme qui a menti une fois a donné la mesure de sa valeur morale, et il ne doit plus s'attendre à rencontrer chez les autres que la défiance et le soupçon.

« Les enfants, sous ce rapport, sont encore plus exigeants que la société, car quelquefois celle-ci tient compte au trompeur des motifs qui l'ont gouverné : les enfants ne tiennent compte de rien. Ils jugent ce qu'ils voient seulement, et leurs jugements sont absolus comme ceux de l'inexpérience.

« Ne les trompez donc jamais, pour qu'ils apprennent à vous croire sur parole. De plus, pour amener à l'état d'habitude chez eux la foi en vous, faites que de temps à autre la preuve de ce que vous avez dit se manifeste à leurs yeux; mais que cette preuve, bien que souvent préparée en secret, ait l'air de s'offrir fortuitement. Il ne faut pas que les enfants s'aperçoivent du désir que vous avez de leur prouver ce que vous leur avez dit : ils comprendraient tout de suite, car ils sont pénétrants, que vous reconnaissez quelque chose de plus certain que votre témoignage ; que vous doutez de votre propre crédit, et ce doute passerait en eux. Et puis, la peine qu'ils vous verraient prendre pour obtenir leur confiance, quelque prix que vous deviez y attacher, leur ferait concevoir une idée de leur importance personnelle, qui pourrait vous devenir très-embarrassante, en ce qu'elle leur suggérerait une foule de petites ergoteries et de tracasseries sans fin. Qu'une assertion prouvée vous donne du crédit pour celles qui ne le seront pas ; et quand vous serez parvenu, à force de soins, à obtenir d'eux une confiance entière et aveugle, vous n'aurez encore gagné que la moitié de leur considération.

« Après vous avoir reconnu infaillible en véracité, il faudra qu'ils vous reconnaissent infaillible en équité, en modération, au-dessus de toutes les personnes de leur connaissance qui n'ont pas, comme vous, intérêt à leur paraître supérieures. Ne vous permettez jamais de brusquerie, jamais d'aigreur, surtout jamais de colère ! La colère dégrade; elle avilit quiconque s'y abandonne, et

il n'est pas en elle de produire jamais un résultat dont on puisse justement se féliciter au tribunal intime de la conscience.

« Devant l'emportement d'un père ou d'un maître, le premier sentiment d'un enfant c'est la frayeur; le second, c'est l'éloignement. C'est quelquefois aussi, chez les caractères forts, l'aversion et la rébellion ouvertes ; dans les caractères peu élevés ou timides, c'est l'obstination brute et invulnérable, ou l'hypocrisie, ou le dégoût et l'abrutissement ; dans tous les cas, c'est la déconsidération et le mépris pour l'homme colère. Je ne parle pas même du mauvais effet de l'exemple sur des enfants qui s'empressent d'en profiter, en rendant à des êtres faibles les violences qu'ils ont souffertes de l'être fort : car la représaille est dans la logique de la passion.

« Un vieil axiome enseigne que pour posséder les autres, il faut se posséder soi-même ; et quand vous aurez laissé la colère troubler votre raison, égarer vos yeux, bouleverser tous vos traits, vous aurez abdiqué votre sceptre d'intelligence, vous serez déchu aux yeux de vos enfants, vous ne pourrez plus que leur faire peur ou pitié.... Je me trompe, si vons ne les terrifiez pas, vous pourrez leur sembler comique et les faire rire!...

« Votre fougue passée, vous vous imaginerez peut-être qu'ils ne s'en souviennent pas plus que vous : vous vous tromperiez, l'oubli ne serait qu'à la surface ; ils pourraient vous craindre et vous flatter encore ; ils ne vous estimeraient plus.

« Quelquefois, malheureusement, la colère se glisse en nous d'une manière si insensible, et tellement à notre insu, que, l'heure de l'explosion venue, elle est plus forte que nous ; nous n'avons plus même la volonté de résister, elle triomphe sans combat. Un instituteur n'est pas plus favorisé que tout autre homme ; il ne lui a pas suffi de vouloir devenir parfait pour se trouver tout à coup ce que nul ici-bas ne peut être. Pour devenir seulement meilleur que les autres, il lui faut du temps, et ce temps ne s'écoulera point sans avoir amené quelques rechutes. Alors considérez-vous comme un malheureux épileptique chez lequel des impressions fâcheuses peuvent déterminer une crise. Veillez sur vous-même ; et si vous croyez sentir arriver l'accès, sortez vite ! allez dans un lieu écarté, afin de cacher aux regards étrangers que vous êtes atteint de cette douloureuse maladie. Il sera temps de revenir quand toutes les traces seront effacées. La colère n'est autre chose qu'une sorte d'épilepsie morale.

« Lorsque enfin, par les moyens que je viens d'indiquer et par ceux que vous découvrirez vous-même, vous aurez solidement établi votre influence, il ne tiendra qu'à vous de l'exploiter efficacement. Mais ne perdez jamais de vue que le gouvernement d'une troupe d'enfants est comme un gouvernement électif ; et que, nommé par une autorité qu'ils ne connaissent point, vous ne serez véritablement souverain que lorsque l'amour de vos sujets vous aura concédé l'empire. »

Voilà de bons conseils, n'est-il pas vrai, ma chère amie. Je

trouve, quant à moi, qu'il y a là beaucoup à profiter, non-seulement pour les autres, mais pour moi toute la première. Quand je faisais mes inspections, j'étais assez bien dans l'esprit de notre si parfaite directrice pour pouvoir, sans la blesser le moins du monde, et sans avoir l'air de vouloir lui faire la leçon, lui donner à lire des passages de ce genre. Je lui avais un jour, je me le rappelle, communiqué précisément cette page sur la colère, que j'avais transcrite dans mes notes. Je vois encore l'expression de gratitude avec laquelle elle me remercia : « Madame, me dit-elle, il m'est arrivé quelquefois de m'impatienter avec mes petits élèves ; Dieu sait que je lui ai toujours demandé sincèrement pardon. Mais si je savais combien je me rendais moralement coupable, je ne m'étais jamais rendu compte du tort que je me faisais à moi, comme directrice, en cédant à des mouvements de colère. Vous m'avez avertie, et m'avez fait beaucoup de bien. Je vous en remercie du fond du cœur ! »

L'excellente femme ! Mme ***

(*La suite prochainement.*)

LA VANITÉ DANS L'ÉDUCATION.

Distinguons la vanité de l'orgueil. L'orgueil est le péché des forts, des hommes ; il ne peut être celui des enfants. A leur sujet, nous disons donc la vanité, en ajoutant : c'est souvent la vanité des parents qui engendre celle des enfants. Il est rare, lorsque les dames amènent leurs enfants, qu'elles ne disent pas en leur présence : Ils sont pleins de moyens, d'esprit ; ils sont étonnants, extraordinaires ; quand ils *le voudront*, ils feront tout ce que vous leur direz, etc., etc. [1].

Les premières informations que prennent les directrices ne portent pas toujours sur le caractère et les habitudes des nouveaux compagnons de leurs enfants ; mais elles s'enquièrent le plus souvent du nom des parents, de leur position dans le monde.

Elles ne comprennent pas que l'égalité parfaite existe entre les enfants : sentiment si naturel, si juste, base de la fraternité chrétienne, qu'il faut développer chez les enfants, pour que, par eux, elle se répande de plus en plus parmi les hommes.... La plupart, nous inspirons aux enfants ce qu'on nous a inspiré ; mais, c'est dans une progression croissante, et nous en sommes à ce point de

1. Il se passe même, dans ces moments-là, des scènes très-grotesques. Si une mère veut prouver la vérité de ce qu'elle avance, elle dit au petit : « Voyons, répète un peu telle chose. » A cette injonction, le bambin répond, avec une laide grimace : « Je ne veux pas, » .... et se met dans les jupes de sa mère, qui alors parle de la timidité de son prodige et veut lui aider. Maintes fois il arrive que le polisson s'écrie : « Tu ne sais pas toi, tu ne dis pas bien ; » et il se met rapidement à vous répéter sa science de perroquet.

reconnaître que la vanité et, par suite, l'égoïsme sont actuellement les deux dissolvants de la société.

Si, au moment de la naissance des enfants, il nous était donné de voir les pensées intimes des pères et des mères, c'est seulement chez un petit nombre que nous trouverions l'action de grâces au Créateur, la joie profonde et craintive de la véritable maternité, la demande des forces proportionnées à ce nouveau devoir.... Mais, chez la plupart, nous verrions la satisfaction personnelle, l'admiration de soi dans l'enfant qui vient de naître. — Ainsi, dès la naissance, on peut remarquer les premières manifestations de la vanité. C'est elle que nous allons retrouver inspirant les mères qui surchargent leurs petits enfants de colifichets plus ou moins brillants : ce n'est pas pour leur bien-être qu'ils sont ainsi affublés, mais pour qu'ils soient aussi richement mis que ceux de Mesdames telles ou telles [1]. Ces inutiles chiffons sont presque toujours la cause de dépenses superflues, gênantes, ou de discussions aigres; et bientôt les enfants qui grandissent sont punis pour avoir sali ou déchiré quelques-uns de leurs ajustements, tandis qu'on rit en leur voyant faire une malice, et qu'ils sont à peine réprimandés pour une méchanceté.

La première pensée éveillée chez les enfants ainsi gouvernés sera qu'il vaut mieux avoir un joli vêtement que d'être sage, et qu'il est plus nécessaire de faire attention à sa toilette qu'à ses actions. Nous avons vu plusieurs enfants de deux à trois ans, élevés au milieu des colifichets, avoir déjà l'habitude de crier horriblement quand on ne leur mettait pas leurs belles robes, et témoigner de la répugnance pour les enfants mal vêtus. La conduite vaniteuse des parents est la cause de ces actions qui semblent si futiles, et qui sont, en réalité, les premières causes de la vanité. Si nous laissons prendre racine à ce vice, nous le retrouverons agissant sur la vie entière. La vanité est le venin le plus insinuant et le plus destructeur de tout sentiment fort et vrai. La vanité fait faire à ceux qu'elle a asservis les plus inexplicables sottises. Dans tous les rangs, dans toutes les classes de la société, les aberrations morales, causées par la vanité, sont incroyables.... Nous le voyons journellement, le bon sens abandonne toujours les êtres enivrés d'eux-mêmes. Cet enivrement les conduit même à la folie : c'est un des plus grands châtiments de la vanité.

Sentir profondément tout ce que la vanité peut causer de mal, et en voir semer continuellement les germes, telle est la triste condition de la directrice aimante et éclairée.

Pour combattre ce continuel ennemi de la bonne direction mo-

1. Nous voyons journellement dans les promenades, dans les jardins publics, les extravagantes toilettes des enfants : l'air important de la bonne qui tient, sur un coussin brodé, le poupon entouré de dentelles; — la joie de la petite, montrant sa robe à ses amies; — et le chagrin de celles qui ne sont pas *belles*. — Commencement de l'envie.

Les groupes d'enfants se forment, les jeux commencent. — Presque toujours il y a des témoins qui louent tout haut les plus jolies, les mieux mises, les plus adroites (tout pour l'extérieur). Pauvres enfants!....

rale, nous employons notre moyen constant, la vérité : nous expliquons à nos enfants combien, petits et faibles, ils ont besoin de la bonté de tous ceux qui les entourent; ils comprennent et sentent parfaitement leur infériorité. Nous leur disons ensuite que, pour mériter tout le bien qu'on leur fait, ils doivent être bons, et nous les disposons à être tels, par toutes nos leçons et par nos exemples. Dès que les enfants sont susceptibles de comprendre le respect d'eux-mêmes, comme créatures de Dieu, il faut le leur inspirer avec la certitude que ce sentiment est un des appuis qu'on oppose avec le plus d'énergie aux développements de la vanité.

Mais, qu'il est difficile de faire comprendre aux parents l'importance de la direction du premier âge ! Parmi tous les enfants chez lesquels je vois sans cesse exciter la vanité, je citerai un charmant petit garçon qui deviendra insupportable, si ses parents ne changent pas de conduite avec lui. Cet enfant avait 4 ans, lorsqu'il fut amené à l'asile; il était beau et bon; il fut chéri de tous. — A 5 ans, il faisait tous les petits exercices avec grâce et précision; il connaissait les lettres. Avant six ans, il lisait et répondait avec beaucoup d'intelligence. Malheureusement, les parents n'eurent pas le bon sens de soigner ce trésor à l'ombre de la raison et de la sage affection, ils voulurent jouir de leur fils ou plutôt satisfaire leur amour-propre. Le petit Albert fut amené au salon, on lui fit répéter ce qu'il savait, on le loua, etc., etc. La pauvre petite tête fut bien vite tournée. Je voyais l'heureux naturel de cet enfant s'altérer ; mais, ignorant ce qui se passait chez ses parents, je ne comprenais pas la cause de ce changement; lorsqu'un matin, à l'estrade, je fais une question à un moniteur qui ne sait pas y répondre; Albert se lève et dit : Moi, Madame, je répondrai. — Vraiment? — Oui, je le sais, moi, je sais tout. — Tu sais tout! — Oui, c'est un Monsieur qui a dit cela hier, chez papa. — Il plaisantait. — Oh! non, c'était après dîner; je suis monté sur une chaise et j'ai bien répondu à toutes les questions; les autres grands ne les savaient pas. Albert nous débitait tout cela avec un aplomb prodigieux. Je le regardai un moment d'un air peiné et je lui dis simplement : Puisque tu sais tout, veux-tu bien nous apprendre le nom de l'animal que je viens de dessiner sur la planche? C'était une tortue : je voulais la faire connaître aux enfants à propos d'une bonbonnière d'écaille que j'avais dans ma poche et qui leur plaisait fort, parce que j'y mettais du bonbon; l'attention était générale. — Albert, debout près de la planche, la baguette à la main, regardait l'animal et ne répondait pas. Je renouvelai ma question, même silence. Je lui dis alors : Puisque tu ne sais pas quel est cet animal, je vais l'apprendre à tes camarades; et je fis l'histoire de la tortue, qui intéressa beaucoup mon auditoire. La carapace changée en bonbonnière fut très-fêtée. En terminant, je me tournai du côté d'Albert, qui baissait la tête, et je dis : Dieu est le créateur de tout, et Dieu seul sait tout. — Apprenons autant que nous le pourrons, non pas pour en avoir de la vanité, mais pour aider à ceux qui ne

savent pas. Mon pauvre Albert, en disant que tu savais tout, tu as menti sans le vouloir : sois-en bien fâché.

Si les parents d'Albert n'y font pas attention, le penchant qu'ils développent en lui deviendra un de ces ridicules et incroyables contentements de soi-même, comme on en rencontre dans le monde.

Une de nos petites filles, unique enfant de parents dont elle était adorée, me donna l'occasion d'observer l'action de la vanité *entée* sur la bonté *native*. La jolie petite Emma avait 6 ans; sa mère l'avait amenée à l'asile, parce qu'elle la trouvait triste. Cette bonne petite était charmante; je ne lui ai jamais vu un mauvais mouvement, mais de gros chagrins, car ses parents la comblaient tellement, qu'elle ne *savait plus ce qu'elle voulait*. Emma était mise avec élégance, servie avec empressement, comblée de jouets, de cadeaux, et par les parents et par les amis de la maison; car, observez les résultats de la bonne ou de la mauvaise direction donnée aux enfants; elle *a ses* adulateurs par imitation; vous ne faites jamais bien ou mal *seuls* à vos enfants. Votre conduite à leur égard est toujours suivie par la majorité de ceux qui vous entourent. La pauvre Emma était triste, parce qu'on lui donnait trop; elle souffrait de n'avoir plus le plaisir de désirer quelque chose.

Quand j'eus découvert la cause de cette tristesse qui inquiétait ses parents, j'essayai de neutraliser le mal en l'utilisant, pour ainsi dire; j'engageai Emma à faire part de ses jouets aux petites amies de l'asile qui la fêtaient. — Elle prêta et donna de ses jouets, et elle eut tant de plaisir à la joie que ses complaisances causaient, qu'elle ne voulait plus quitter l'asile, ou plutôt ses nouvelles amies. Les parents, enchantés de cette prompte guérison, s'informèrent des moyens employés. Je les leur expliquai. Hélas! ils gâtèrent tout, en louant continuellement Emma de son bon cœur; la vanité germa, et la jolie petite ne fut plus bonne avec naturel, mais avec l'intention d'être louée de ses complaisants. De même, si on loue les gracieuses reparties, l'esprit naturel d'une jeune fille, elle devient, par la suite, une prétentieuse insupportable. — Je vois souvent de charmants enfants, dont les heureuses dispositions naturelles sont malheureusement transformées par la conduite des parents.... Ce sont les premières impressions de vanité et d'égoïsme qui portent les jeunes filles à être plus tard de ces coquettes au cœur sec, à l'esprit positif, calculateur, prédisposé à tout sacrifier à l'argent, aux moyens de jouissance.

Mme. M.

LEÇON DE CHOSES.

UNE PLUME.

« Qu'est-ce que j'ai là? — Une plume.
— D'où vient-elle? — D'un oiseau.

— Que sentirait un oiseau sans ses plumes, dites-moi?
— Il aurait très-froid.
— Qu'est-ce que nous mettons pour nous tenir chaud? — Des habits, des blouses, des gilets.
— Comment appelons-nous tout cela? — Ce sont nos vêtements, et les plumes sont les vêtements des oiseaux.
— Je vous ai fait l'autre jour une leçon sur les vêtements d'un autre animal; qu'est-ce que c'était? — La laine.
— De quel animal vient-elle ? — Du mouton.
— La laine est le vêtement du mouton, et les plumes sont le vêtement des oiseaux; maintenant regardez cette plume. »

(Le maître la jette en l'air).

« Que voyez-vous? — Elle vole.
— Si je jetais ce sou en l'air, volerait-il de même? — Non, il tomberait par terre.
— Pourquoi la plume vole-t-elle, et le sou tombe-t-il?
— Parce que la plume est légère, et le sou est lourd.
— Je voudrais que l'un des plus grands d'entre vous, mes enfants, me dît pourquoi un vêtement léger comme les plumes convient mieux aux oiseaux? — Pour ne pas les empêcher de voler dans l'air.
— Oui; et s'ils avaient un vêtement lourd, ils tomberaient bientôt. Vous voyez donc que le bon Dieu, notre Père céleste, prend soin aussi des petits oiseaux. Il a dit dans la sainte Écriture qu'un petit oiseau ne tombe pas sur la terre sans sa volonté. S'il observe tout ce que font les petits oiseaux, s'il a soin de chacun d'eux, croyez-vous, dites-moi, qu'il oublie aucun de nous? Non, non, mes chers enfants, Dieu sait tout ce que nous faisons, il sait tout ce qui nous arrive. Au même endroit de l'Évangile, où il parle du soin qu'il prend des petits oiseaux, il dit aussi qu'il prendra encore bien plus de soin de ses enfants. Vous apprendrez ce verset; et alors, j'espère, quand vous verrez les petits oiseaux qui volent si gaiement, vous vous rappelerez que Dieu, qui soigne si bien ces petits êtres, ne vous oubliera jamais.
Maintenant examinez cette plume, elle est à moitié blanche et à moitié brune; en voici une autre qui est verte, quelle est donc la couleur des plumes? — Elles ont différentes couleurs.
— Prenez cette plume, touchez-la; que trouvez-vous? — Elle est molle.
— Toutes les parties de la plume sont-elles molles! Non, pas la partie du milieu.
— Qu'est-elle donc? — Elle est dure.
— Cette partie de la plume s'appelle le tuyau de la plume.
Répétez tous : Le tuyau des plumes est dur.
Quelle autre différence y a-t-il entre le tuyau et le duvet de la plume que vous avez là[1]? — Le tuyau est luisant, le reste de la plume ne l'est pas.

7. Comme les plumes sont très-variées, les qualités dont le maître aura à

— Comment appelez-vous les choses qui luisent ? — Brillantes.

— Les choses qui ne luisent pas? — Ternes.

— Ainsi le tuyau de la plume est brillant, et le duvet ne l'est pas. Quelle autre différence trouvez-vous ? Pouvez-vous plier aisément le tuyau ? Est-il un enfant parmi vous qui sache comment on appelle les choses qui ne se plient pas aisément ? Vous avez entendu : quand une chose ne se plie pas aisément, on dit qu'elle est roide. Nommez-moi des choses qui soient roides. — Le bois, l'ardoise.

— Que dites-vous du tuyau de plume? — Il est roide.

— Oui, le tuyau est roide, on ne peut pas le plier sans peine; mais le duvet peut se plier aisément. Quel usage fait-on des plumes ? — On en fait des oreillers, des lits de plumes.

— Pourquoi font-elles de si bons lits? — Parce qu'elles sont molles.

— Pourquoi sont-elles pour les oiseaux un si bon vêtoment? — Parce qu'elles sont légères.

— Ainsi les plumes nous sont utiles parce qu'elles sont douces; elles sont utiles aux oiseaux parce qu'elles sont légères et qu'elles leur tiennent chaud. Avez-vous jamais vu une plume attachée à un morceau de bois ? — Oui.

— Pour quoi faire? — Pour faire une flèche.

— A quoi sert la plume ? — A faire voler le bois en l'air.

— Vous allez répéter maintenant tout ce que vons avez dit sur les plumes : Les plumes sont le vêtemeut des oiseaux ; Dieu leur a donné un vêtement très-léger, pour qu'ils puissent voler en l'air ; Dieu prend soin des petits oiseaux, et prend encore bien plus de soin de nous ; les plumes sont de différentes couleurs ; le tuyau de la plume est dur, luisant; le duvet est mou et terne, et nous pouvons aisément le plier ; nous ne pouvons voir à travers la plume; les plumes servent à faire d'excellents lits, parce qu'elles sont molles ; on en garnit les flèches. »

LE PLOMB

« Qu'est-ce que cela ? — Du plomb.

— Quelqu'un de vous peut-il me dire d'où l'on tire le plomb? Vient-il d'un animal? est-ce une partie d'une plante ? — Il sort de la terre.

— Le bon Dieu ne nous a pas seulement donné pour notre usage les animaux et les plantes : mais il a mis dans la terre une foule de choses qui nous sont très-utiles. Nommez-m'en une? — Le plomb.

— Prenez ce plomb. Qu'en pensez-vous ? — Il est lourd.

parler dépendront absolument de la plume qu'il aura choisie. Ce qui est vrai d'une plume d'alouette, par exemple, ne le sera pas toujours d'une plume de coq.

— Regardez-le, et dites-moi ce que vous voyez? — Il est brillant à l'endroit où vous venez de le couper.

— Et dans les autres endroits? — Il est terne.

— Répétez : Le plomb est brillant quand on vient de le couper. Quand il a été quelque temps à l'air, il devient terne. Regardez-le encore? — Il est gris.

— Touchez-le? — Il est dur.

— Quand vous le touchez il vous paraît dur; mais regardez ce que je vais faire? — Vous le coupez.

— Il faudrait dire : Le plomb est dur au toucher, mais il est facile à couper. »

(Le maître met un peu de plomb dans le feu.)

« Que devient le plomb ? — Il fond. »

(Il en met un peu dans l'eau).

— Fond-il aussi dans l'eau? — Non.

— Quand donc fond-il? — Quand il est dans le feu.

— Répétez tous : Le plomb fond dans le feu.

— Où le plomb va-t-il quand je le mets dans l'eau? — Il va au fond.

— La plume aurait-elle été de même au fond? — Non.

— Pourquoi le plomb enfonce-t-il? — Parce qu'il est lourd.

—Vous saviez déjà qu'il était lourd; comment aviez-vous trouvé cela? — En le tenant dans nos mains, il nous avait paru lourd.

— Y a-t-il ici quelque enfant dont le père travaille le plomb[1]? — Oui, le père de Jean travaille le plomb.

— Comment l'appelle-t-on? — Un plombier.

Ceux qui travaillent le plomb s'appellent plombiers.

Eh bien, Jean, dites-nous ce que votre père fait avec le plomb? — Il fait des fenêtres.

— Quelles espèces de fenêtres? sont-elles comme celles de cette classe? — Non; ce sont des fenêtres avec de tout petits carreaux.

— Où avez-vous vu ordinairement des fenêtres comme celles-là? — Dans les églises.

— A quoi sert le plomb dans ces fenêtres? — A faire tenir ensemble les carreaux.

— Dans les fenêtres qui sont ici, avec quoi fait-on tenir les carreaux? — Avec du bois.

— Qu'est-ce que l'on emploie pour coller les carreaux au bois? — Du mastic.

— Dans les fenêtres des églises on emploie du plomb.

Oui, le plomb sert à unir les carreaux les uns aux autres.

1. Il peut arriver, comme il peut ne pas arriver, que, parmi les enfants présents à la leçon, il y ait un fils de plombier. S'il n'y en avait pas, on s'adresserait aux enfants qui auraient vu quelque matière de ce genre employée par leurs parents dans leurs différents métiers. Ici, nous supposons qu'il y a un fils de plombier parmi les enfants, pour indiquer au maître ce qu'il doit faire dans toute circonstance semblable, quel que soit, du reste, l'objet de la leçon.

Dites-moi, Jean, ce que votre père fait encore avec du plomb? — Il fait des tuyaux.

— Que tous ceux qui peuvent me dire à quoi servent les tuyaux de plomb lèvent la main. — On y fait couler de l'eau.

— Oui; ils servent à conduire l'eau d'une place à l'autre.

Que ceux qui connaissent un autre usage des tuyaux de plomb lèvent encore la main. — On les emploie dans les citernes.

— A quoi servent-ils ? — A contenir l'eau.

— A quoi les pêcheurs emploient-ils le plomb ? — Ils en mettent à leurs filets?

— Pourquoi faire ? — C'est que le plomb fait enfoncer les filets.

— Et pourquoi cela? — Parce qu'il est très-lourd.

— Vous allez maintenant me répéter tout ce que nous avons dit sur le plomb. — Le plomb sort de la terre; quand on vient de le couper, il est très-brillant; mais après avoir été à l'air quelque temps, il se ternit. Sa couleur est grise. Il est très-lourd ; mais on le coupe aisément. Quand on le met dans le feu, il fond vite. Il va au fond de l'eau. Il est dur au toucher. Ceux qui travaillent le plomb s'appellent plombiers; ils s'en servent pour joindre les carreaux des fenêtres des églises; ils en font des tuyaux pour conduire l'eau et pour la contenir dans les citernes. Le plomb est encore utile aux pêcheurs pour charger leurs filets. »

FAITS DIVERS.

Le Comité central des salles d'asile a accordé des secours aux communes dont les noms suivent :

Chenôve (Côte-d'Or).......	400 fr.
Molesmes (id.)............	600
Asile privé de la place Dupleix (Paris)...........	1000
Civray (Vienne)...........	1500
Moustapha (Algérie).......	300

Le Comité a, de plus, accordé pour distribution de vêtements en faveur d'enfants pauvres :

Aux asiles du Xe arrondissement (Paris).	350 fr.
Aux asiles du XIIe arrondissement (id).	800

— Plusieurs comités locaux de patronage de l'Académie de Paris ont décidé que les médecins attachés au service des salles d'asile de leurs circonscriptions respectives seraient invités à prendre part aux séances mensuelles pour y rendre compte de l'état sanitaire des établissements placés sous leur surveillance.

T. III. — N° 3. DÉCEMBRE 1856.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

Nous faisions connaître, dans notre dernier numéro, les détails de la visite dont l'Impératrice a récemment honoré la salle d'asile de Compiègne. Nous avons aujourd'hui à rendre un nouvel hommage à la sollicitude de l'auguste protectrice des asiles. Sa Majesté, voulant, une fois de plus, témoigner l'intérêt que lui inspirent les établissements placés sous son haut patronage, a daigné décider qu'une distribution de vingt-cinq médailles, analogue à celle qui a eu lieu cette année, serait faite, dans le courant de 1857, aux meilleures directrices de salles d'asile. S. Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes a invité MM. les recteurs à signaler celles des directrices qui, dans chaque académie, se sont rendues dignes d'être désignées au choix de l'Impératrice.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux directrices de salles d'asile des départements ci-après désignés, savoir :

CÔTE-D'OR.

Médaille de bronze. — Mme Bayet, sœur Eugénie, directrice à Beaune.
Mentions honorables. — Mmes Giviord, sœur Marie, directrice à Tolmay; sœur Saint-Hilaire, à Plouhères.

NIÈVRE.

Mentions honorables. — Sœur Bouisset, directrice à Vandenesse ; sœur Andant, id. à Nevers ; Mme Guillier, id. à Cosne ; sœur Dufour, id. à Clamecy ; Refrégier, id. à Varzy ; Ala, id. à Nevers ; Demadrille, id. à Nevers.

DEUX-SÈVRES.

Médaille de bronze. — Mme Bouteiller, directrice à Niort.
Mention honorable. — Mme Abbat, sœur Philémon, directrice à Bressuire.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

ÉTAT DES SALLES D'ASILE DANS L'ACADÉMIE DE GRENOBLE.

L'académie de Grenoble possède 54 salles d'asile ainsi réparties :

20 dans l'Isère;
25 dans la Drôme;
8 dans l'Ardèche;
1 dans les Hautes-Alpes ;

à part ces 54 établissements, plusieurs sont à l'état de projet; déjà même, pour un certain nombre, les plans sont en voie d'exécution.

Le chef-lieu du département de l'*Isère*, Grenoble, compte 3 asiles, dont 1 seulement présente un local tout à fait convenable. Il est regrettable d'être obligé de dire que dans aucun de ces établissements la méthode n'est sérieusement appliquée. La bonne volonté et le zèle n'y peuvent tenir lieu, chez les directrices, d'expérience pratique et de connaissance des procédés spéciaux.

Mêmes observations pour la salle d'asile de Sassenage. Ni méthode, ni mobilier; et, ce qui est plus grave encore, pas même de lieux d'aisance! Les efforts méritoires de M. le curé de la ville ne sauraient compenser les vices d'un état de choses si défectueux. Il y a là de quoi exciter toute la sollicitude des autorités locales. Espérons que M. le maire et le Comité de patronage n'accepteront pas plus longtemps la responsabilité d'une semblable organisation.

A Vizille, ville essentiellement industrielle, les refuges pour la première enfance sont d'une évidente nécessité. Aussi y compte-t-on deux asiles, l'un communal, l'autre libre. Le local de l'asile communal est convenable et bien aéré, mais le mobilier en est incomplet, et la disposition des pièces peu satisfaisante : les lieux d'aisance sont mal placés et communiquent au préau des exhalaisons malsaines. Le zèle très-actif de M. le maire et le dévouement des membres du Comité de patronage remédieront, on n'en peut douter, à des défauts qu'il est facile de faire disparaître.

Quant à l'asile libre, il ne se compose que d'une seule petite pièce servant tout ensemble de préau et de salle d'exercice, où conséquemment on respire un air épais et vicié. Un tel local rendrait l'application de la méthode impossible, alors même que les directrices en connaîtraient suffisamment les principes.

Voiron possède un asile bien approprié, et dirigé avec intelligence. On peut en dire à peu près autant de la salle d'asile de la Muze. Dans ces deux salles, MM. les maires sont animés, pour les progrès de l'éducation, du zèle le plus louable. Si partout se révélait une si intelligente sollicitude, on arriverait sans peine aux plus heureux résultats.

A Vienne, centre industriel d'une haute importance, trois asiles sont établis. Les locaux de ces asiles ne sont pas irréprochables, et la méthode n'y est pas encore appliquée dans tous ses détails, mais le zèle et le dévouement des directrices (Sœurs de Saint-Charles) sont dignes des plus grands éloges, et les enfants y sont l'objet de soins tout à fait maternels. Il serait vivement à désirer que la création d'un quatrième asile permît de satisfaire plus complétement aux besoins d'une population industrielle et assez généralement pauvre.

Parmi les autres asiles du département, il faut signaler celui de Morestel, dû à la générosité de Mme la comtesse de Chabon, et qui présente, dans un local spacieux et aéré, un mobilier à peu près complet.

Beaucoup de projets sont à l'étude dans l'Isère : à Saint-Marcellin, à Tulline, à Bourgoin où les constructions sont déjà commencées; à la Côte Saint-André, à Viriville, etc. Ce qui manque particulièrement, ce sont, il faut le dire, les directrices expérimentées, et sachant, par l'emploi intelligent des procédés, développer les facultés naissantes. Presque toutes ont du zèle et de la douceur, mais si la bonne volonté suffit pour garder matériellement quelques enfants, elle est loin de suppléer les notions techniques lorsqu'il s'agit de travailler efficacement à l'éducation intellectuelle d'un grand nombre de très-jeunes élèves. La haute sollicitude de M. le recteur et le zèle actif de Mme la déléguée spéciale, Mlle Hézard, sont de sûrs garants des progrès qui, nous en sommes convaincus, ne tarderont pas à se réaliser.

Drôme. C'est avec une vive satisfaction que l'on visite les trois remarquables établissements dirigés à Valence par les dames Trinitaires. Deux de ces asiles sont publics et gratuits, le troisième est privé et payant. Ce dernier a été fondé dès 1839, pour répondre aux désirs des familles aisées qui ne concevaient pas que le bienfait de l'asile dût être le privilége exclusif des enfants de la classe pauvre.

Dès 1847, l'excellente organisation des asiles de Valence avait frappé un juge compétent par excellence, une femme dont les amis de l'institution ne cesseront de déplorer la perte. C'est avec un respect pieux que nous transcrivons ici l'hommage rendu, dès cette épo-

que, aux salles d'asile dont il s'agit[1]; et cet hommage, nous le savons, est encore mérité aujourd'hui : « Valence est fière de ses beaux établissements, écrivait Mme Doubet; elle les montre aux étrangers; et, en effet, la vue de tels asiles a été le plus puissant argument en faveur de la propagation de l'œuvre dans tout le département; car le bien a aussi sa contagion.... Une propreté recherchée se fait remarquer partout et dans les moindres détails. On lave les enfants dans un endroit destiné à cet usage et pourvu de tout ce qui est nécessaire. Les différents exercices se font avec un ensemble et un ordre parfait. Les chants sont agréables à entendre, bien mesurés, bien soutenus. Les questions sur des sujets très-divers ont été posées en ma présence, questions courtes, très-intelligibles pour les enfants, qui y ont répondu avec empressement. J'ajoute que les sœurs savent varier avec art des exercices auxquels les petites élèves ne cessent de prendre part avec un intérêt toujours éveillé. Cette réunion d'enfants propres, gais, aux visages épanouis, offre un coup d'œil vraiment délicieux. Venir à l'asile est ici un véritable bonheur. La plus grande punition que l'on puisse infliger à un enfant est de ne pas l'y envoyer ou de raconter ses *méfaits* à sœur Laurentia. »

« Les éloges mérités par la directrice de l'asile gratuit doivent être également donnés à la sœur Adolphe. C'est avec un talent très-remarquable que, dans l'interrogation sur le catéchisme, elle sait rattacher à sa leçon des questions, des explications qui y semblaient tout à fait étrangères; elle évite ainsi toute fatigue, toute tension d'esprit, pour les petits êtres qui l'écoutent.

« Si l'un des deux asiles offre un degré de supériorité, continuait Mme Doubet, ce serait l'asile gratuit. Les enfants quoique plus nombreux s'y montrent encore plus intelligemment disciplinés. « Ceux-ci, disait une des sœurs, ne sont pas habitués à ce que l'on « s'occupe beaucoup d'eux dans leurs familles. Ils sentent plus vive- « ment les attentions, les soins dont on les entoure dans la salle « d'asile. La reconnaissance qu'ils éprouvent les dispose à une obéis- « sance plus prompte, plus complète. »

Sœur *Laurentia* et sœur *Adolphe* ont disparu; mais leur esprit est resté, et sœur Aline, sœur Marcienne et sœur Vozzi ont hérité du zèle et de la tendresse de leurs pieuses devancières pour les petits enfants des salles d'asile de Valence.

Si le bien s'est perpétué, le mal maintient aussi son empire. Ainsi, à Saillans, les petits élèves sont entassés en 1856 comme ils l'étaient en 1847, dans ce qu'on appelle la salle d'asile, c'est-à-dire dans une pièce petite, sombre, garnie d'un misérable mobilier. Ce taudis est *provisoire* depuis plus de dix années!

Il y a encore beaucoup à faire pour perfectionner un certain nombre des autres salles d'asile de la Drôme.

Dans l'*Ardèche*, un grand pas a été fait : des congrégations, jusqu'à présent demeurées étrangères aux asiles, ont commencé à consacrer leurs soins à l'institution. Aux Vans, par exemple, une

1. Deux salles d'asile seulement existaient à cette époque.

salle d'asile est en plein exercice dans le sein même de la communauté des Dames de Saint-Joseph; et un cours pratique y est ouvert aux personnes que la congrégation destinera désormais à l'éducation de la première enfance.

Il a fallu dès l'abord aux supérieures, remarquons-le, une conviction bien établie et une ferme volonté; car la salle d'asile a été ouverte pendant plusieurs mois sans que l'on pût obtenir des parents d'y envoyer leurs jeunes enfants. Ils ne se sont décidés à accepter, pour les pauvres petits, le bienfait de l'éducation que lorsqu'est venue la saison où le travail des coconsles tient éloignés du logis. On voit par là la manière dont nos établissements répondent aux besoins des populations. Ce serait une erreur de croire que le désir et la possibilité d'élever leurs enfants eux-mêmes empêchassent les mères de famille de les envoyer à l'asile; non, il n'y avait là que de l'apathie et de l'insouciance pour le bien-être moral et intellectuel de l'enfant; mais, dès que la route a été prise, l'habitude a tenu lieu d'intelligence et de tendresse active.

Il faut noter, dans l'Ardèche, les salles d'asile d'Aubenas, d'Annonay, de l'Argentière, de Tournon. Au chef-lieu du département, à Privas, un projet d'agrandissement de l'asile est à l'étude depuis plusieurs années.

Le département des *Hautes-Alpes* ne possède qu'une salle d'asile. Et, à vrai dire, cet établissement ne mérite guère que le nom de *garderie*. Mais la sollicitude de Mme la déléguée spéciale a déterminé les Dames de Saint-Joseph à envoyer une de leurs sœurs à un cours pratique de Paris; tout permet de penser que Gap possédera bientôt une salle d'asile florissante, et que le bon exemple sera contagieux dans le département.

INAUGURATION DE DEUX SALLES D'ASILE

DANS LA HAUTE-LOIRE.

Deux salles d'asile nouvelles viennent d'être inaugurées dans le département de la Haute-Loire, par les soins de M. de Chèvremont. Les communes dotées de ces précieux établissements sont celles de Bas et de Saint-Didier-la-Séauve.

La cérémonie d'inauguration a eu lieu dans cette dernière commune le 16 novembre.

M. de Chèvremont avait réuni autour de lui pour cette fête le sous-préfet de l'arrondissement, le maire, le conseil municipal et les autorités ecclésiastiques.

Après la grand'messe, on s'est rendu en corps au vaste édifice disposé pour recevoir la salle d'asile communale. Une brillante as-

semblée la remplissait déjà; mais ce qui fixait tous les regards, c'étaient les deux cents enfants rangés sur les gradins sous la conduite des demoiselles de l'instruction et des sœurs de Jésus. Des compliments de bienvenue ont été dits avec une grâce charmante à M. le préfet par les enfants de l'asile libre et de l'asile communal. Puis M. le préfet s'est levé, et il a adressé à l'assemblée les paroles suivantes :

Mesdames, Messieurs,

En ouvrant hier, à Bas, une institution semblable à celle que nous inaugurons aujourd'hui, je me rappelais que cette cérémonie se rencontrait avec le jour de la fête de l'auguste protectrice des salles d'asile, avec la fête de S. M. l'Impératrice Eugénie. C'est sous les mêmes auspices que la ville de Saint-Didier-la-Séauve sera heureuse, à son tour, de placer les premiers pas de l'asile qu'elle a élevé, et dont elle a remis la direction aux sœurs de Jésus, et de l'asile libre que viennent de fonder, dans son sein, les demoiselles de l'instruction.

Réunis ainsi, momentanément, dans la même enceinte, sur le sol bien-aimé de la commune, sous la main des magistrats, sous les yeux du clergé, en présence de la population tout entière, les deux asiles donnent l'exemple de cette union dans les bonnes œuvres qui imprime aux entreprises un désirable ensemble, et qui fait qu'aucun côté du bien à obtenir ne se trouve négligé. Sur un pareil terrain, la seule concurrence que l'on rencontre est celle qui consiste dans l'émulation à mieux faire. Les pieuses directrices des deux maisons n'ont pas d'autre sentiment; si les éléments qu'elles mettent en œuvre diffèrent, leur but et leurs moyens sont assurément les mêmes.

Le rapprochement, sans confusion, que nous avons sous les yeux, des conditions diverses de la vie, est l'image de ce que devra être plus tard l'existence active et réelle de ces enfants. Les voies de l'homme dans la société sont diverses, et c'est en cela même que se montre mieux l'harmonie des desseins de Dieu sur le monde. Nous avons tous besoin les uns des autres : l'appel divin de la charité qui nous convie à nous aimer ne fait que confirmer par un sympathique lien la loi de notre nature, qui nous fait une nécessité de nous soutenir et de nous aider.

Cette dépendance mutuelle des hommes entre eux, fondée sur la différence et l'inégalité de leurs facultés natives ou acquises, fait la force de l'état social. Il n'est pas moins vrai de dire, cependant, quelque étroit que soit le lien qu rattache les destinées diverses, que chacun est maître et responsable de l sienne. Ici, ce n'est plus pour vous, mes jeunes enfants, que je parle : je m'adresse à vos parents qui, tout en faisant leur propre chemin dans la vie, préparent les voies de la vôtre. Le bonheur est pour toutes les classes dans la con science des devoirs accomplis et dans la modération des désirs. Une force caché porte chacun de nous à chercher les moyens d'élever sa condition ; mais cett ambition, sachez-le bien, ne se légitime que par la pureté des moyens, d même qu'elle ne s'ennoblit que par le but. Les moyens, ce sont l'applicatio des facultés qui nous ont été départies par la Providence, à produire, par l travail des membres ou de la pensée, des choses utiles à nous et à nos sembla bles; c'est encore la domination de nous-mêmes qui nous conduit, en vue d lendemain, à modérer nos jouissances du jour; le but, c'est l'élévation gra duelle du niveau physique, intellectuel, moral et religieux de notre vie, et d celle de notre famille, qui en est comme le prolongement.

« Celui qui vous dit, écrivait Franklin, cet homme de bien sorti des rang de la classe ouvrière pour monter aux plus hautes charges de l'Etat, cet homm dont le bon sens a su s'élever jusqu'au génie, celui qui vous dit que l'on peu s'enrichir autrement que par le travail et l'épargne, ne le croyez pas, c'est u empoisonneur ! »

A toutes les époques de l'histoire de l'humanité, cette double voie du trava et de l'épargne a été ouverte à l'affranchissement des hommes; les institutio publiques de notre pays l'aplanissent, plus qu'aucun autre temps ne l'a jama

fait, sous les pas des classes ouvrières, de celles-là même dont elle intéresse le plus l'aisance et la véritable liberté. C'est pour vous la faciliter à vous aussi, messieurs, que j'ai secondé de tout mon pouvoir, d'un côté, le développement de votre grande et belle industrie, de l'autre l'établissement, au centre de l'arrondissement, de la caisse d'épargne d'Yssingeaux, et, plus encore à votre portée, de la succursale de la caisse mère à Saint-Didier; c'est pour apprendre à vos enfants le chemin de cette institution, à l'aide de la direction donnée de bonne heure à leurs jeunes caractères, que j'ai employé toute mon influence à déterminer la création des deux salles d'asile que nous sommes réunis pour inaugurer.

« Les salles d'asile et les caisses d'épargne changeront la face du monde. » Tel était le cri qui s'échappait de la poitrine de l'illustre et infortuné comte Rossi, ce ministre éloquent du saint pontife Pie IX, à la vue de l'avenir qui lui était révélé par le pressentiment du génie. Je suis profondément pénétré de cette même conviction, messieurs, et c'est pour mon administration comme une foi ardente qui l'anime. Le temps appartient à cet avenir, et c'est sans impatience comme sans faiblesse que je sais compter avec lui. C'est vous dire assez que je n'ai ni illusions ni découragements. L'état moral et matériel du pays met encore bien des obstacles au succès de l'une et de l'autre institution; mais nous n'en posons pas moins dès ici leurs premiers et solides fondements, et c'est sur ces fondements que les générations qui nous suivent bâtiront l'édifice de leur aisance et de leur moralité.

A nous aussi, que n est-il donné de percer les voiles de l'avenir! Si un pareil effort est interdit à notre faiblesse, disons du moins, avec l'apôtre saint Paul, pour nous fortifier dans nos résolutions: « Pour moi, je cours, et ce n'est pas sans savoir où je vais; je combats, et ce n'est pas en donnant des coups en l'air. » Nous allons vers un temps où les véritables conditions de l'existence seront mieux connues et mieux respectées; où le bien-être de chacun aura pour cause la conduite, le sentiment religieux, le travail et la prévoyance; où la dignité naîtra d'elle-même de ces sources embaumées jusque dans les conditions les plus modestes; où la liberté de chacun aura pour garantie le respect de la liberté des autres et le respect de l'ordre, qui n'est autre chose que la liberté collective des sociétés. Nous combattons, partout où elle s'offre à nos coups, l'ignorance qui est la mère de tous les vices, et la misère qui est leur honteux rejeton. C'est assez pour exciter nos courages, pous animer nos ardeurs, alors même que nous n'aurions pas, du haut de la montagne, la vue du terme promis à nos efforts.

Des deux institutions, la salle d'asile réussira la première : elle met en œuvre des éléments tout neufs; elle touche par tant de côtés le cœur, l'intelligence et l'âme de tous; elle établit presque aussitôt de si frappants contrastes qu'elle doit entraîner toutes les convictions. Bientôt nos enfants vaudront mieux que nous ne valons, et par l'effet d'une première et admirable dispensation accordée à nos bonnes volontés par une influence tantôt ouverte, tantôt cachée, mais continue dans son action, ils contribueront à leur tour à notre propre amendement.

Un jour, au sein d'un ménage, dans une de ces querelles trop fréquentes qu'engendre le désordre, le mari avait cruellement maltraité sa femme en paroles, et s'était laissé emporter jusqu'à profaner le nom de Dieu. Il se retourne et voit son enfant, élève de la salle d'asile voisine, agenouillé dans un coin obscur de la pauvre mansarde. « Eh bien! que fais-tu là? dit brusquement le père, chez qui grondait encore un reste de l'orage. — Je prie Dieu de te pardonner, mon papa, pour avoir juré, » lui répond les larmes aux yeux l'innocente créature.

Puissent ces enfants qui nous entourent ici se laisser pénétrer comme l'enfant dont je viens de rappeler le sentiment si touchant, la parole si empreinte de piété filiale et de piété envers Dieu, puissent-ils se laisser pénétrer par la discipline de la salle d'asile, et ils deviendront, croyez-m'en, messieurs, l'ornement de la famille et la force de la cité!

Après ce discours, qui a paru faire sur la population ouvrière de Saint-Didier-la-Séauve, assez intelligente pour le bien comprendre, une vive impression, M. Véron, membre du conseil gé-

néral et maire de cette ville, a pris la parole et a retracé en termes chaleureux les bienfaits que Saint-Didier devait attendre des deux institutions qui venaient de s'ouvrir, et le légitime orgueil qu'elle ressentait d'avoir pu si bien répondre à l'appel que lui avait fait le premier magistrat du département. Les enfants ont à leur tour fait entendre le concert de leurs petites voix, et, pendant une heure entière, ils ont charmé l'auditoire par des chants entremêlés de mouvements, d'interrogations et d'évolutions diverses.

Comme à Bas, la cérémonie s'est terminée par une quête abondante au profit de l'ouvroir des dames patronnesses.

Au moment où M. de Chèvremont cesse d'administrerle département de la Haute-Loire, c'est un devoir pour nous de rendre hommage au zèle ardent qu'il a toujours témoigné pour le développement des salles d'asile, et d'exprimer le regret que cet honorable magistrat n'ait pu achever une œuvre si heureusement et si persévéramment poursuivie.

SALLE D'ASILE DE CHALAMONT.

Monsieur le rédacteur,

S'il est aujourd'hui assez peu de personnes qui mettent en doute la nécessité et l'importance de nos salles d'asile, il faut en rendre hommage au temps et à l'expérience qui se sont chargés d'en démontrer l'excellence. Cependant, il faut l'avouer, nos écoles maternelles sont encore parfois peu ou mal comprises, et, si quelques âmes d'élite ne se chargeaient de vaincre les difficultés sans nombre ou plutôt l'apathie apportée à ces créations, plusieurs de nos communes pauvres et manufacturières seraient encore privées d'un aussi grand bienfait. Mais Dieu a partout ses instruments, et lorsqu'il les choisit parmi les personnes d'un rang élevé, qui unissent la vertu, la religion et la volonté à l'exécution, les voies s'aplanissent, et un succès rapide et mérité vient couronner leurs efforts.

Au risque de faire violence à une modestie que j'honore, je ne puis résister au désir de vous raconter une des dernières inspections que j'aie faites, et où j'ai acquis, une fois de plus encore, la preuve de ce que peut une charité ingénieuse et éclairée.

Le 10 octobre 1853, M. Rivoir laissa à la commune de Chalamont un capital de 2000 francs, destiné à la création d'une salle d'asile. Par un arrêté préfectoral du 8 juillet 1854, la commune fut autorisée à accepter ce legs; par une délibération du 8 août 1854, le conseil municipal accepta cette libéralité, et vota une somme de 1199 francs pour fournir aux premiers frais de construction.

Cette allocation, ajoutée à plusieurs dons particuliers, fut pour-

tant loin de suffire aux premiers frais que nécessitait la création de la salle, quoique le bâtiment où elle devait être établie fût cédé par l'hospice. Malgré le bon vouloir des autorités, l'asile restait à l'état de projet, lors qu'l y a 18 mois Mme de Monicault, touchée de la position des pauvres mères qui, toutes ouvrières, devaient abandonner leurs enfants pendant les longues heures du travail; Mme de Monicault, dis-je, offrit à Mme la supérieure de l'hospice une somme de 150 francs, en mettant à ce don la condition expresse que l'asile serait ouvert dans un mois. C'était tenter l'impossible, et cependant Mme la supérieure ne recula pas devant une tâche aussi difficile; forte de l'appui que Dieu donne à tous ceux qui espèrent en lui, elle se mit à l'œuvre, sut intéresser à la cause de ces petits êtres ce que Chalamont renferme d'âmes dévouées au bien, et quelques jours plus tard, l'école maternelle était ouverte et recevait 20 enfants; aujourd'hui elle en compte 70, et en compterait davantage si l'exiguïté de la salle qui leur est destinée et l'absence d'un préau permettaient de les recevoir.

Appelée à visiter cet établissement, et Mme de Monicault m'ayant fait l'honneur de m'accompagner dans cette inspection, j'ai été témoin des sentiments de profonde gratitude que sont venues lui exprimer toutes ces pauvres mères qui s'étaient groupées autour de l'asile, attirées qu'elles étaient par la réunion des membres du comité, de M. le maire et de M. le curé.

Toutes exprimaient, par de longs remercîments, les sentiments dont leur cœur était rempli, et ce fut à grand'peine que Mme la supérieure et le comité, qui avaient une large part dans ces expansions de gratitude, purent nous frayer un passage jusqu'à la voiture qui nous attendait.

Si à Chalamont les enfants ont la première place dans le cœur de Mme de Monicault, les vieillards et les infirmes ne sont pas oubliés, et, en visitant l'hospice le matin même, j'avais déjà pu me convaincre que son abondante charité est descendue pour eux aux soins les plus minutieux et les plus prévoyants.

En arrivant à Versailleux, où réside Mme de Monicault, mon admiration fut doublée quand je vis un village tout entier créé, pour ainsi dire, par la même main : église, maison commune, écoles, pharmacie, secours de toute espèce pour les malades, asile, travaux d'assainissement, tout est entrepris et sera achevé par celui qui se considère comme le père de tous ceux qui l'entourent.

Ne pensez-vous pas, monsieur le rédacteur, qu'il est bon que de pareils faits soient connus, afin que de pareils exemples soient suivis?

Ve Badé.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

JOURNAL D'UNE DAME INSPECTRICE.

(Suite.)

De l'influence de la directrice sur les parents.

18 février.

« Notre excellente directrice vient de venir me voir. Elle m'a appris qu'elle avait été faire visite à la mère de l'un des enfants de son asile. Cet enfant, très-intelligent, très-capable de bien faire, a le défaut de se croire supérieur à tout ce qui l'entoure; il traite ses camarades avec dédain, et est toujours mécontent et jaloux, quand d'autres, à côté de lui, sont l'objet de distinctions que lui-même n'a pas méritées.

« Mme *** était résolue à corriger le bambin. Plusieurs fois elle avait eu occasion de lui faire sentir combien il se rendait coupable, et combien il deviendrait odieux à ceux qui l'entourent; mais, tout en obtenant quelques résultats, Mme *** s'était aperçue que la cause d'une disposition si fâcheuse était ailleurs encore que dans les instincts personnels de l'enfant. Elle se dit : « Le petit Louis « reçoit de mauvais conseils et de mauvais exemples dans sa fa- « mille; j'essayerai de couper le mal dans sa racine. »

« La directrice est donc allée voir la mère de l'enfant; cette femme est une honnête blanchisseuse, gagnant très-largement sa vie, et dont la maison respire un certain air confortable. Quand Mme *** est entrée, le petit Louis jouait avec deux camarades et sa sœur, un peu plus âgée que lui ; il s'agissait de savoir qui des quatre serait *moniteur*. « Moi ! moi ! » criait chacun des enfants ! Tout à coup on entendit la voix de la mère : « Taisez-vous, dit-elle aux cama- « rades de son fils, vous êtes de petits sots ; est-ce que Louis n'en « sait pas cent fois plus que vous? »

« La brave femme ne pouvait fournir à Mme*** un meilleur moyen d'entrer en matière. Sous prétexte de lui rendre compte des progrès du petit Louis, elle arriva à lui peindre au naturel les travers du petit orgueilleux; et, tout en flattant sa faiblesse maternelle, elle l'amena à lui promettre son concours pour le corriger de ses défauts. Bref, elle s'y prit si adroitement, que la mère enchantée lui dit en la quittant : « Madame la directrice, vous êtes la meil- « leure amie de mon petit; je suivrai vos conseils. » Vous jugez si Mme *** était heureuse du succès de sa négociation.

« La grande chose pour une directrice d'être arrivée à ce degré de considération de pouvoir exercer sur les parents une influence

si nécessaire au succès de l'éducation dans la salle d'asile même! Il est si important que toutes les inspirations morales convergent vers le même but! Qu'attendre des efforts d'une directrice s'ils sont paralysés par une action contraire, au foyer domestique? Et tant de mères ignorent ou pratiquent mal leurs devoirs! Tant de femmes croient être *bonnes* mères, et ne sont que des mères aveugles! Je trouve sur ce sujet de très-bonnes réflexions dans le *Petit Manuel d'éducation première.* Laissez-moi, chère amie, vous les communiquer :

« Les neuf dixièmes des éducations se font sous des influences « fâcheuses, et le tout petit nombre d'enfants sainement élevés le « sont à côté des mères qui mettent la bonté en pratique, et non la « gâterie.

« La bonne mère donne à ses enfants les soins les plus tendres, « les plus soutenus, mais avec naturel, simplicité; car elle est ai- « mante *sans ostentation*. Oui, le portrait de la bonne mère pour- « rait se résumer par ce peu de mots : Dans toute sa conduite avec « ses enfants, elle cherche toujours à être vraie; agir ainsi, c'est « chercher Dieu, c'est lui ramener ce qu'il nous a donné, nos en- « fants. O femmes! comprenez donc votre mission; elle est si « belle !...

« La bonne mère aime ses enfants de cet amour dévoué qui cen- « tuple les forces; elle les aime pour eux, pour la famille, pour l'hu- « manité.... Plus sa pensée s'élève, plus elle acquiert la force du « sacrifice personnel.

« Elle dit du fond de son cœur : « Mon Dieu, donnez-moi la « sagesse pour rendre nos enfants dignes du nom d'hommes! Mon « Dieu, soutenez-moi dans l'accomplissement de mes nobles de- « voirs! » Quand elle regarde ses enfants, toute son âme est dans « ce regard; elle les trouve superbes, *ses enfants*, mais elle se tait, « et si l'envie de louer devient trop forte, en se détournant sim- « plement, elle lève les yeux au ciel, dit son bonheur à Dieu, le re- « mercie : « Conservez-les, mon Dieu! donnez-moi la force de ne « pas *gâter* le plus magnifique don de votre bonté toute-puissante : « NOTRE ENFANT. »

« Nous connaissons de charmantes mères pour lesquelles la pe- « tite prière, la fervente invocation, au moment des éblouissements « de la tendresse, ont été de puissants soutiens.

« La bonne mère écoute avec avidité les premières paroles de « ses enfants; elle en jouit comme de la plus délicieuse mélodie, et « cependant elle se refuse la dangereuse satisfaction de faire répéter « à tout venant les chères petites paroles. Elle ne veut pas que son « enfant reçoive la mauvaise impression d'acclamations admiratri- « ces. Elle veut l'élever sainement, ce qui ne l'oblige pas à être *sa- « vante*[1], mais bonne[2], juste, naturelle. Pour bien commencer l'édu-

1. Expression dont se servent beaucoup de femmes du monde pour ridiculiser celles qui savent s'occuper.

2. Je connais de bien bonnes mères parmi les femmes du peuple; il est certain que, chez ces femmes, l'instinct du cœur supplée au savoir, fait mieux

« cation de ses petits enfants, la bonne mère leur parlera du bon « Dieu, leur apprendra à prier simplement et de cœur, à aimer leurs « parents, à partager ce qu'on leur donne avec leurs frères et amis, « ce qui empêche la jalousie de se développer.

« La bonne mère ne trompera jamais ses enfants, et, à côté « d'elle, ils apprendront à obéir par conviction ; car, nous ne sau- « rions trop le répéter, la véritable obéissance se compose d'affec- « tion, de respect, de conviction. Ce fait-là n'est pas assez remarqué, « et il est énorme de résultats : *faire connaître et aimer ce qu'il est « bon de faire, et non l'imposer*. Les femmes, les mères sont éminem- « ment propres à remplir cette tâche ; ce sera l'œuvre du temps : plus « la société s'améliorera, plus le rôle des femmes y sera compris.

« Quand les bonnes mères sont maîtresses de disposer de leur « temps, elles le consacrent avec bonheur à leur jeune famille ; « quand les devoirs de leur état ou leurs occupations ne les laissent « pas libres[1], elles s'attachent à bien choisir ceux qui doivent les « remplacer auprès de leurs enfants.

« Elles font toutes les démarches nécessaires et tous les sacrifices « possibles pour rencontrer quelqu'un digne de cette tâche : *bien éle- « ver les enfants*. Et si elles ont le bonheur de découvrir ces rares « instituteurs ou institutrices, elles les traitent avec une déférence et « une affection qui les rendent membres de la famille. A côté des « maîtres, la bonne mère reste pour son enfant le conseil, le soutien, « l'encouragement, la confidente des joies et des peines, la douce « consolatrice dont le cœur est plein de tendresse et de miséricorde, « la meilleure amie *toujours et quand même*, et surtout l'être qui jus- « qu'à son dernier jour nous a le plus aimés. »

que lui. Quand on voit de près des ménages de travailleurs, d'artisans, on peut se convaincre que là, surtout, la mère est la perte ou le salut de la famille.

Parmi ces excellentes femmes, une bonne grand'mère me fit, un jour, une réponse à laquelle j'ai dû mes meilleures réflexions.

La grand'mère Richard, c'était son nom, avait eu une vie laborieuse; son mari, pauvre fermier, mourut par suite d'une chute, lui laissant cinq enfants et tout le travail à conduire. Cette femme ne recula pas devant cette tâche, elle l'accomplit. A soixante ans, elle avait établi toute sa famille; elle demeurait avec sa fille aînée. Une maladie contagieuse enleva sa fille et son gendre à un mois de distance ; trois petits orphelins restèrent à la pauvre grand'mère ; il fallait les élever, les nourrir.... Je la vis à cette époque toujours active, dévouée, soignant ses petits-enfants, dont le plus jeune n'avait qu'un an et était couvert de teigne.... J'admirai cette femme et lui dis : « Comment pouvez-vous avoir tant de patience, de résignation ? — Ah ! madame, je les *aime* bien, ces pauvres petits, et le bon Dieu me donne du courage.... » Et moi infime, je dus réfléchir pour comprendre que c'était de l'*amour vrai* que Dieu avait mis au cœur de la pauvre bonne mère, comme la plus magnifique récompense de son dévouement en ce monde.

1. Il est souvent impossible à de jeunes femmes de bien soigner plusieurs enfants, surtout si quelque maladie vient abattre leurs forces. Il est facile aux personnes qui n'ont jamais eu plusieurs enfants autour d'elles de dire : « On ne doit pas séparer les enfants de leur mère. En élevant ses enfants, la mère reste dans son intérieur, elle s'y attache, etc.... » Eh non ! elle s'irrite, trop souvent, ou tout au moins s'impatiente et envoie les enfants à l'antichambre. La vérité est que peu de femmes s'occupent réellement et bien de leurs enfants, quoique un assez bon nombre ait la prétention qu'il en soit ainsi.

LA PARESSE.

Les parents qui croient que rester sans *rien faire* est une garantie de santé pour leurs enfants, se trompent cruellement; c'est vouloir changer les lois de la nature. Il n'est pas possible que les enfants restent sans rien faire, c'est-à-dire sans regarder, imiter, penser. Or, les parents croient que les enfants ont l'esprit en repos quand on ne leur donne pas de leçons; grave erreur qu'il faut combattre de toutes les forces de l'expérience.

Les mères enseignent donc aux enfants, sans le savoir, sans le vouloir, à comprendre la vie par les satisfactions matérielles; c'est ainsi que l'animal se développe au préjudice du moral et de l'intelligence.

Parmi les femmes qui gâtent ainsi, il y en a de paresseuses et d'ignorantes, femmes propres à tout perdre, à causer la ruine de leur famille matériellement et moralement.

Il y en a d'ignorantes et d'actives, qui remuent, frottent, nettoient tout autour d'elles, s'occupent de minuties, de toilette, et ne comprennent pas qu'elles aient à s'occuper du caractère de leurs enfants.

Il y a enfin beaucoup de femmes paresseuses, quoique passablement instruites; parmi elles, il s'en trouve de charmantes, et la plupart eussent été distinguées, si on les eût élevées à vouloir avec vérité et suite; elles ont, de temps en temps, le désir de bien élever leurs enfants; mais la paresse dont on les a saturées leur ôte la force d'action et réagit sur tout ce qui les entoure. Si de sages conseils leur viennent en aide, elles feront quelques efforts pour s'occuper de l'éducation de leur famille; elles se prennent volontiers à croire aux systèmes, c'est plus facile; elles essayent, mais sans suite, sans persistance; elles ont des alternatives de zèle et de dégoût, et finissent par mettre les enfants dans une pension à la mode, en prenant leur santé pour motif de cette résolution. Et dans leur parlage de convention, elles disent : « Je me sens tout à fait incapable de tels soins, je n'y entends rien, je n'ai pas le temps; ces enfants sont tapageurs, indociles; ils me portent sur les nerfs; ma santé ne me permet pas de m'en occuper. » Ah! ce n'est pas votre santé qui ne vous permet pas de vous en occuper, c'est la paresse de votre esprit, si peu formé à l'endroit des choses utiles, sérieuses. Si de grands malheurs viennent atteindre les femmes dont nous parlons, elles retrouveront de la force par la lutte avec l'infortune, et seront régénérées par l'expiation.

La gâterie par paresse se reconnaît assez souvent à la nonchalance et au décousu d'habitudes, qui laissent le désordre régner dans un intérieur. Les pauvres enfants sont vite atteints de cette mollesse, qui rend leur intelligence impuissante et leur donne l'air stupide ou hargneux. Cette gâterie prolongée produit les viveurs, les sensuels, les êtres à plusieurs aspects : chez les uns, on rencontre de l'indifférence pour les bonnes œuvres qu'ils ne sentent

pas, et de l'emportement pour les satisfactions matérielles : chez les autres, on remarque les préjugés les plus ridicules, les plus durs, et pas un principe fixe de conduite.

Si des enfants naturellement bons ont vécu sous l'influence de la gâterie que nous signalons, ils seront à la fois égoïstes et généreux, irascibles et obligeants, insouciants et dévoués, ce qu'on nomme vulgairement des êtres inexplicables.

Toutes ces misères morales seraient évitées par les mères, si elles élevaient leurs enfants comme la Providence le leur indique. Nous reconnaissons facilement que l'éducation commence par les impressions; veillons assidûment à ce que nos enfants soient traités avec calme, douceur, intelligence. D'un an à deux ans, se manifeste chez les petits une disposition providentielle, *l'imitation*; cette faculté se développe rapidement de deux à quatre ans, et avec elle le besoin d'agir. Ces dispositions naturelles portent les enfants à imiter, à faire tout ce que nous faisons en leur présence, et nous trace clairement, à nous mères, notre devoir, qui est de bien diriger ces dons de Dieu. Ainsi ce que nous appelons à l'asile *faire travailler les enfants*, est l'action de guider sainement leur besoin d'imiter et d'agir. Cette action est le résultat de la vigilance des bonnes mères; ne la confondons pas avec la vanité des parents, qui veulent que leurs enfants *apprennent* pour *paraître*. Voici ce que me disait à ce sujet une mère de famille qui avait beaucoup observé.

« J'ai connu quelques jeunes femmes qui s'épuisaient en répétitions et en impatiences pour que de malheureux petits enfants de trois, quatre et cinq ans, sussent lire et répéter des fables. Elles ne comprenaient pas qu'elles faisaient du mal à leurs enfants, en les dressant comme des perroquets; elles se pavanaient de leur œuvre de vanité. Quand le bambin avait répété sa fable devant de grands parents ou des amis complaisants, et reçu avec sa mère le tribut d'éloges donnés en pareilles circonstances, il pouvait impunément avoir des caprices, battre sa bonne, etc.; il était charmant.... » — Est-il possible que les parents croient élever leurs enfants en agissant ainsi! *Connaissons-nous nous-mêmes !* corrigeons-nous, surmontons la paresse de notre esprit pour savoir conduire nos enfants.

Lorsque nous voyons à l'asile des mères qui, en amenant leurs petits enfants, disent avec une triste naïveté : « Nous sommes forcées de prendre ce parti; ces enfants sont si méchants, si insupportables que nous ne savons qu'en faire, » elles ne se doutent nullement que le manque d'attention est cause de tout ce dont elles accusent leurs enfants.

Nous croyons avec Mme Necker *que l'humeur, la désorganisation morale, la mutinerie chez les enfants, ayant presque toujours l'ennui pour cause, le secret de les rendre sages c'est de donner de l'occupation à leur esprit.*

Effectivement, aussitôt que ces enfants, que personne ne pouvait faire obéir chez eux, se trouvent dans la salle des exercices, ils se

calment et regardent; les divers objets qui les entourent attirent leur attention; il faut les leur présenter et prononcer bien distinctement le nom de chacun; le désir de répéter ces mots nouveaux soutient l'attention des enfants, les satisfait. Nous faisons remettre chaque chose à sa place, première leçon d'ordre : ensuite, nous donnons en chantant le signal des mouvements, des petits exercices faits en montant à l'estrade, et qui sont une excellente gymnastique, à laquelle ils se livrent avec un air de contentement prononcé.

Nous devons dire que ce sont ces exercices et les leçons *de choses* qui charment le plus les petits (de deux à quatre ans); les grands (de quatre à sept ans) s'en réjouissent fort, mais les leçons de causeries les intéressent davantage; ces mêmes leçons calment les petits, qui se tiennent tranquilles en remarquant l'attention des aînés. Quelquefois ils s'endorment...; mais peu à peu ils écoutent aussi, apprennent, et sans chagrin, sans contrainte, commence ainsi à s'amasser dans ces petites têtes le trésor des idées naturelles, vraies, justes.... Les enfants « reçoivent de l'éducation par tous les sens; il faut occuper à la fois leurs yeux, leur esprit et leur cœur. Leur apprendre à voir est pour eux la moitié du génie; car le vrai savoir est dans la juste appréciation, et non dans la mémoire. Beaucoup de nos fautes, de nos malheurs, proviennent d'un manque de jugement qui nous empêche d'être clairvoyants et justes dans notre conduite. »

Les habitudes réglées, variées et actives des asiles ont des résultats qu'on ne peut obtenir dans l'éducation individuelle. J'ai souvent observé à quel point un bon nombre d'enfants, à l'estrade, peuvent être amusés et intéressés par des récits et des explications à leur portée; ce sont les moments qu'il faut choisir pour développer, fortifier en eux l'amour de Dieu, créateur de tant de belles et bonnes choses que nous leur faisons connaître; l'amour pour les bons parents, qui *travaillent* afin de réunir autour de leurs petits enfants tout ce qui peut leur être nécessaire.

Variez vos récits; cela plaît aux enfants qui aiment le mouvement en tout. Mais il ne faut varier que dans la forme; une morale pure doit toujours être le fond de vos histoires. Les enfants aiment aussi que la maîtresse raconte encore la même chose, *l'histoire de l'autre jour*. Répétez, répétez, *et sachez attendre*, moyens infaillibles pour leur faire connaître peu à peu la joie d'apprendre, le plaisir de s'occuper. La Bible, et ensuite l'histoire naturelle, fournissent de charmantes et inépuisables leçons pour les enfants. Dieu a commandé le travail à Adam et à Ève; nos premiers parents ont été laboureurs. Parlez de cet état comme du premier, du plus utile et du plus indépendant de tous les états. Racontez l'histoire des pasteurs; dites comment les hommes se sont réunis; nommez les états de ceux qui construisent les habitations, de ceux qui confectionnent les vêtements, la nourriture, etc. Après l'utile, parlez de l'agréable, du beau.... Tout se tient, se lie. Mettez toujours les enfants en face de la nature et des œuvres vraies, et ils

contracteront en grandissant une rectitude de pensées et un naturel de manières que n'auront jamais les enfants élevés d'après les méthodes actuelles. Quand les enfants sont bien conduits, on est étonné de ce qu'ils peuvent savoir à sept ans, sans avoir jamais rien appris par cœur, c'est-à-dire sans fatigue et au grand profit de leur avenir. Il faut toujours parler aux enfants du travail avec respect, de tous les états, de tous les arts avec un grand sentiment de convenance, et flétrir l'oisiveté.

En nous occupant ainsi de nos enfants, nous pouvons dire que jusqu'à quatre, au moins, ils nous appartiennent corps et âme, et toujours avec ce pouvoir aimant et intelligent, nous les conduirons de quatre à sept ans, époque où le caractère commence à se former, où la volonté s'essaye.... Interrogez un enfant de sept ans, vous saurez vite auprès de qui il a été élevé ; il est tout empreint de l'influence sous laquelle il a vécu ; il vous débitera fièrement les plus grandes absurdités, si on les lui a apprises ; ou vous charmera par une foule de connaissances gracieuses, utiles, si l'on a su développer ses bons penchants et élever son cœur.

Considérez, en outre, que cette direction première aura une complète influence sur la seconde période de l'éducation : de sept à douze et quatorze ans l'instruction commence ; l'enfant devient partie active ; il met en action la bonne ou la mauvaise première direction. Suivez les résultats, la vie entière y est souvent engagée.... Il y a malheureusement un progrès pour le mal comme pour le bien. Pensons donc toujours que nos enfants, après avoir puisé la vie en nous, sucé leur nourriture à notre sein, doivent aussi trouver dans notre cœur leur première alimentation morale.

Mme M.

VARIÉTÉS.

RAPPORTS SUR LA SITUATION DES SALLES D'ASILE D'ITALIE[1].

II. TOSCANE (FLORENCE).

(Suite.)

Dans l'énumération des salles d'asile de Florence doit être comprise celle qui fait partie de l'établissement Démidoff.

L'ensemble des cours d'éducation populaire qui ont lieu dans les classes de Saint-Nicolas mérite d'être connu. L'institut ouvert à Florence aux jeunes garçons de la classe ouvrière a été en quelque manière, et sauf les modifications voulues, la reproduction

1. Voy. les numéros de juin, de juillet, d'août et de septembre.

d'une maison d'éducation et de charité fondée pour les filles pauvres à Saint-Pétersbourg par le même bienfaiteur, feu M. le comte commandeur Nicolas Démidoff, père du prince de San Donato. Votre Excellence, monsieur le Ministre, verra sans doute avec quelque satisfaction le résumé comparatif des deux établissements, tel qu'il m'a été communiqué par l'administration. Il n'est pas sans intérêt de voir un plan d'assistance et d'instruction charitable organisé sous les mêmes influences aux bords de la Néva et sur les rives de l'Arno[1].

Dans les deux établissements, les gains réalisés par les travailleurs de tout âge sont mis en dépôt, pour leur être répartis selon les conditions prévues par le règlement.

L'établissement de Saint-Nicolas, dont l'origine remonte à 1828, doit son organisation remarquable et très-complète au zèle, au dévouement, à la charité éminemment intelligente du marquis Charles Torrigiani, directeur général de l'œuvre depuis 1836. Il a eu tout le poids et tout le mérite de l'administration.

On a tiré le meilleur parti possible d'un local qui n'avait pas eu la destination spéciale à laquelle on a voulu l'approprier. Il a fallu l'augmenter suivant les besoins d'un institut complexe, se développant à mesure que les jeunes pupilles grandissaient et devaient entrer dans les diverses phases de leur éducation professionnelle.

Le local spécial de la salle d'asile est favorable. Pour les récréa-

1 MAISON DE BIENFAISANCE A SAINT-PÉTERSBOURG.	ÉTABLISSEMENTS SAINT-NICOLAS A FLORENCE.
1° Salle d'asile pour les petites filles. — Un seul degré d'instruction.	1° Salle d'asile pour les petits garçons. — Deux degrés d'instruction. 2° Ecole supérieure pour les jeunes garçons. Premier degré, enseignement mutuel. Deuxième degré, enseignement simultané. — Instruction variée, appropriée à l'exercice de toute profession manuelle. — Education du cœur et de l'esprit nécessaire à toutes les conditions de la vie.
2° Pensionnat de jeunes filles internes. — Education religieuse. — Instruction appropriée à l'exercice complet des soins du ménage et des professions dévolues aux femmes du peuple. — Confection d'objets destinés à la vente.	3° Ecole de dessin linéaire avec application spéciale aux machines le plus en usage dans l'industrie.
3° Magasin de vente pour les produits de l'établissement et pour les travaux apportés par des indigents du dehors.	4° Petits ateliers annexés à l'école supérieure. — Enseignement de quelques travaux manuels constituant un gain pour les enfants.
4° Asile-retraite pour les femmes de condition noble ou autres qui y trouvent, en travaillant, le nécessaire et le convenable.	5° Ateliers et écoles d'industrie. — Apprentissage de diverses professions industrielles avec rémunération en raison des progrès.
5° Distribution de nourriture; repas complets distribués dans différents quartiers de la capitale à 900 personnes par jour (en moyenne).	

tions des enfants, il n'y a peut être pas l'espace et l'air nécessaires; mais à l'intérieur, le mobilier qui a tant d'importance pour la mise en pratique des procédés et même pour suivre l'esprit de la méthode, le mobilier, dis-je, ne laisse rien à désirer, soit pour l'enseignement pratique, soit pour ce qui peut contribuer à la discipline et aux habitudes de décence et de propreté. — Les maîtresses m'ont paru capables et bonnes.

Les écoles, destinées aux enfants qui sortent de l'asile, ont été parfaitement disposées suivant les exigences des systèmes qui y sont suivis. Ce qui commande par-dessus tout l'admiration, ce sont les différentes collections d'objets qui se trouvent là classés d'après la division ancienne des trois règnes de la nature, dans des armoires séparées, pour les besoins de chaque enseignement. L'ordre suivi dans ce classement est si ingénieux, si prévoyant et en même temps si naturel, qu'à cette vue on se demande comment nos écoles ou au moins une école par grande ville, dans un pays comme la France, ne se trouve pas munie de tout ce matériel d'enseignement, sauf à adopter d'autres divisions scientifiques. En vérité, la besogne du maître, l'instruction de l'élève sont à moitié faites, en présence de classifications aussi complètes et aussi méthodiques. A l'aide de ces échantillons coordonnés de plantes, de pierres, de terres, de métaux, puis d'animaux et même de représentations anatomiques de l'homme, l'histoire naturelle pratique, usuelle, peut, suivant les convenances et les facultés des divers âges, être enseignée à l'enfant de l'asile et de l'école et à l'apprenti des ateliers. Ce dernier trouve encore l'enseignement, je dirais presque la récréation de l'enseignement de la mécanique appliquée par le même moyen, c'est-à-dire avec de petites machines industrielles de toute sorte ingénieusement et exactement reproduites.

Nos salles d'asile, d'après l'esprit de l'institution et autant que le permettent les ressources dont on dispose, devraient avoir tout ce matériel; mais combien peu en possèdent une partie notable et même une portion suffisante pour donner de bonnes leçons de choses, sans lesquelles il n'y a point d'asile.

Vous trouverez, monsieur le Ministre, joint au présent rapport un document renfermant d'importants détails d'administration de budget et de statistique sur la fondation dont j'ai l'honneur d'entretenir Votre Excellence. Je dois à la courtoisie et à la bienveillance de M. le marquis Torrigiani la communication de ce compte rendu, et l'accueil cordial de M. le Directeur a rendu doublement intéressante pour moi la visite de toutes les parties de l'établissement.

Il résulte de ce travail que les deux divisions de l'asile ont reçu journellement de 1836 à 1837 en moyenne 75 élèves sur 95 admis. — La dépense annuelle de l'asile[1] était évaluée à 4000 *lire*, soit à peu près 3600 fr.

1. La salle d'asile, pendant l'intervalle de dix ans, de 1836 à 1847, avait admis 405 élèves.

Il entre dans cette dépense une somme de 1400 lire pour nourriture et combustible et une autre de 200 lire pour les bains salés. Car nous trouvons encore dans cet établissement le matériel et les prescriptions nécessaires pour administrer aux enfants des bains hygiéniques.

Depuis longtemps on réclame pour nos salles d'asile de France ce précieux avantage. Car s'il existe quelque part, c'est une chari-

3	seulement avaient été expulsés pour désobéissance;
19	étaient morts;
80	étaient passés à l'école supérieure;
33	avaient quitté l'asile pour apprendre un état;
65	pour aller dans d'autres écoles;
200	
95	inscrits à l'asile pour 1847;
110	retirés pour causes diverses et inconnues.

L'école supérieure, pendant les mêmes années, a admis le nombre d'élèves qui suit :

Enfants venus de l'asile	80
— d'autres écoles	350
— tout à fait dénués d'instruction	294
	724
Ceux qui avaient quitté l'école pour prendre une occupation, mais sans avoir achevé leur éducation, présentaient un chiffre de	237
Sortis pour causes diverses et inconnues	354
Expulsés	10
Morts	9
Total égal	724

Les 114 admis pour 1847 se partageaient ainsi :

1° Appartenant à des familles pauvres	104
A des familles aisées	10
	114
2° A des familles demeurant dans la paroisse Saint-Nicolas	49
A des familles domiciliées dans d'autres paroisses.	65
	114
3° Elèves sortis de l'asile Démidoff	25
4° Le nombre des élèves présents aux leçons du matin était en moyenne de	95
Aux leçons du soir	70
5° Elèves sortis après leur éducation complète dans les deux années 1845 et 1846.	
Pour occuper un emploi	11
Pour d'autres causes	16
	27

table et intelligente exception que nous avons trouvée dans certains asiles des provinces : par exemple à Tonneins, à l'Argentière, etc. Les règlements n'ont encore rien prescrit à cet égard. Espérons que les louables efforts dont nous sommes en ce moment témoins, à Paris, vulgariseront cette précieuse mesure de salubrité publique.

L'exposé qui précède fait connaître de l'institut Démidoff ce que j'appellerai la partie organisée, celle qui dépendait entièrement de la volonté et de l'habileté du directeur : tout y est satisfaisant. Il n'en est pas de même de ce qui reste à présenter et qui vient confirmer ce qui a été dit plus haut de l'instabilité inhérente en quelque sorte aux œuvres privées.

Le jour où je visitai l'établissement était ce qu'on appelle en Toscane *demi-fête*, c'est-à-dire un de ces jours assez fréquents dans l'année où il y a obligation religieuse d'entendre la messe, mais où le travail est permis. — Cette institution a eu pour but de concilier les anciens usages de fêtes religieuses très-nombreuses avec les exigences actuelles du travail. Or la généralité du peuple toscan, et florentin surtout, n'a point encore accepté dans la pratique ce qu'on a fait en vue de ses intérêts ; je ne craindrai pas de dire ses intérêts moraux, certaine misère touchant de si près à l'immoralité. — Ce jour de demi-fête, j'ai trouvé les écoles et les ateliers Saint-Nicolas à peu près vides. La même chose avait lieu dans les autres établissements d'instruction de la ville. — Je pourrais citer telle grande école publique tout à la fois primaire et secondaire, où le nombre total des jours de vacance, dans une année, atteint un chiffre équivalent à 7 mois. J'ai vu dans cet établissement donner plusieurs jours de congé pour des courses de chevaux. Et je ne parle pas ici des fêtes nationales de la Saint-Jean ou de la Saint-Laurent.

Mais si les écoles et les ateliers Saint-Nicolas chômaient un jour de demi-fête, je m'empresse de dire que la salle d'asile avait la plus grande partie de ses élèves, et il y a lieu de croire qu'il en était ainsi des autres asiles de Florence ; car les règlements généraux de ces établissements ne reconnaissent pas un seul jour de vacance dans l'année, en dehors des dimanches et fêtes complètes. On voit par là l'utilité toute particulière de l'institution dans un pays comme l'Italie. Combien il serait à désirer qu'elle ne fût point laissée aux seuls efforts individuels qui sont de leur nature précaires et accidentels !

Cet institut remarquable de Saint-Nicolas n'échappe pas entièrement lui-même à cette loi d'inconstance. Le comte Nicolas Démidoff, fondateur, avait doté l'institut dans des conditions qui faisaient honneur à sa générosité, mais devenues trop restreintes par suite des développements donnés à l'œuvre. Depuis lors M. Anatole Démidoff, prince de San Donato, a dû fournir un supplément considérable pour couvrir les dépenses s'élevant annuellement à 15 000 lire. Cette subvention toute volontaire étant venue à manquer, on était, en 1853, au moment de voir le gouvernement ou la

municipalité prendre en mains l'administration du legs primitif et la direction de l'institut ; malheureusement, d'après les projets de l'administration publique, les écoles et la salle d'asile seules devaient survivre à cette secousse imprévue.

Ainsi nous voyons disparaître à la fois et de l'asile *Candeli* et de l'établissement Démidoff les ateliers qui étaient le complément, le couronnement de l'éducation professionnelle populaire si heureusement inaugurée à Florence par la charité privée.

Dans les salles d'asile de Florence, le manuel de l'abbé Aporti est entre les mains de toutes les directrices; mais on se sert pour les détails de l'enseignement des ouvrages spéciaux que M. le professeur Corridi, surintendant officiel des salles d'asile, a composés à l'usage de ces établissements et des écoles primaires. Ce fonctionnaire très-distingué a bien voulu m'accompagner et me prêter le concours de ses lumières et de son expérience dans les visites et les recherches nécessaires à l'accomplissement de ma mission. J'ai eu grandement à me féliciter, monsieur le Ministre, de son vif désir d'honorer la personne qui se présentait au nom de Votre Excellence.

M. Corridi m'a assuré qu'il n'existait point dans la ville d'asile proprement dit parmi les nombreux externats ouverts aux enfants de la classe aisée.

En 1735, le corps des juifs de Florence (*università israelitica di Firenze*) institua une *confrérie de l'arbre de la vie*, qui avait pour but de recueillir un nombre déterminé de garçons ayant moins de sept ans, pour leur enseigner les premiers éléments de la religion, et pour *laisser aux parents le temps de travailler*. — Armé de ce renseignement précieux qui renferme presque la définition d'une salle d'asile, je cherchai les traces de cet établissement séculaire.

Au *Ghetto*, je trouvai sous la conduite d'une excellente femme vingt garçons et vingt petites filles rangés, chaque sexe de son côté, sur une estrade de salle d'asile, dans une pièce fournie de tout le mobilier spécial. — Les exercices y sont assez régulièrement faits. La *minestra* se distribue gratuitement. Le goûter consiste dans le morceau de pain que les enfants apportent le matin. Ils restent toute la journée à l'asile, bien que le local et surtout le préau découvert soient fort exigus. Il m'a été dit que cette forme véritable de l'asile n'a été donnée à ce petit établissement qu'en 1835, c'est-à-dire juste cent ans après sa fondation.

Les écoles juives de Florence n'ont rien qui mérite d'être cité, ou qui puisse entrer en comparaison avec celles de Livourne.

Les observations que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Excellence, monsieur le Ministre, concernant les congrégations enseignantes dans les États sardes, auraient une application analogue et plus exacte encore en parlant de l'enseignement primaire en

Toscane. — Les instituteurs sont ecclésiastiques. Mais il n'y a point de frères des écoles. — S'il existe des écoles primaires gratuites de filles tenues par des religieuses, elles doivent être peu nombreuses et de bien peu d'importance.

Toutefois, j'ai été assez heureux pour connaître la personne et les essais d'écoles d'une sœur du tiers ordre, portant l'habit de saint François approprié à son sexe, mais toujours avec les pieds nus et l'étoffe grossière dont se couvrent les religieux de ce nom. C'est une veuve qui a réuni autour d'elle un certain nombre de femmes et de filles respectables, engagées sous une règle religieuse, et se vouant au service du prochain, notamment à tenir des écoles gratuites dans les villages. Elles ne demandent aux communes que d'être agréées et d'avoir deux chambres dans la localité pour y établir d'un côté les bancs destinés aux élèves, et de l'autre la paille sur laquelle elles couchent, et la table où elles doivent poser leurs deux ou trois livres de dévotion et l'image de Celui qui inspire et soutient leur dévouement. Les hardes qu'elles portent sont, pour ainsi dire, tout ce qu'elles possèdent, et encore en commun. Leur subsistance, elles la trouvent dans les aumônes en nature qu'elles vont, par devoir, solliciter de maison en maison.

Nous avons en France tout ce que la charité chrétienne a pu jamais imaginer de plus dévoué, de plus désintéressé; seulement, comme les ordres mendiants ne sont plus dans les mœurs, nos *Béates* de la Haute-Loire et les *Servantes de Marie* de l'abbé Cestac, près de Bayonne, reçoivent, les premières, une petite somme annuelle à ajouter au produit de leur travail de dentelles au milieu des élèves; les secondes, la somme *plus importante* de 150 fr. par sœur: ce qui ne comporte guère, chez nous, un plus grand luxe de table et d'ameublement que chez les Franciscaines de Florence. Quoi qu'il en soit, cette pieuse fondation *delle sagre stimmate* de Galluzzo, aux portes de Florence, bien que fort récente, compte déjà plusieurs écoles, et pour ce pays, c'est toute une révolution. Cette révolution, ou plutôt ce progrès moral, se produit encore sous une autre forme à Florence.

Je n'abuserai pas de votre bienveillance, monsieur le Ministre, en reproduisant, au sujet de cette ville, ce que j'ai dit de la confrérie de Sainte-Euphrasie à Pise, qui s'est transformée en ces dernières années. Cependant, le même fait s'est accompli dans la capitale de la Toscane. La confrérie des Pénitents qui se réunissait de temps immémorial à San-Lorenzo, si près du lieu de pèlerinage artistique que connaissent tous les voyageurs, cette confrérie a été remplacée, en ces derniers temps, comme celle de Pise, par une conférence de Saint-Vincent de Paul.

A ce nom vénéré, l'honneur de la France et du christianisme, se rattache une œuvre naissante aussi à Florence, et qui devra avoir une grande influence sur l'éducation populaire. Je veux parler d'écoles confiées à nos sœurs de Saint-Vincent.

En 1845, le supérieur des Lazaristes en Toscane sentait tout le bien qui résulterait pour ce pays au point de vue de l'éducation

générale, comme sous le rapport de la satisfaction à donner au besoin religieux d'un grand nombre de femmes appelées à se dévouer à Dieu et au prochain, ce supérieur nous disait que le recrutement des sœurs de charité trouverait dans cette belle contrée un grand nombre de sujets. Toutefois, les épreuves n'avaient pas encore répondu aux espérances, parce qu'il aurait fallu faire oublier aux jeunes Florentines leur première éducation. La mesure adoptée actuellement par la congrégation, de faire venir à Paris toutes les postulantes de l'ordre pour y passer les deux années du noviciat, porte déjà d'excellents fruits, et maintenant l'Italie se couvre de sœurs de charité, en grande partie italiennes, mais toutes formées à la maison mère de Paris. Florence a aujourd'hui sa petite légion de sœurs de Saint-Vincent dirigeant de bonnes écoles que j'ai pu visiter dans le faubourg Saint-Nicolas. En retrouvant parmi celles de nos compatriotes qui ont été jointes à leurs compagnes d'Italie pour monter les classes de Saint-Nicolas sur le pied de celles de France, en retrouvant, dis-je, une sœur qui avait dirigé un de nos asiles du Midi, j'aimais à penser que la congrégation ne tarderait pas à ouvrir près de ses écoles, à Florence, une véritable salle d'asile. Elles offriront ainsi aux petites filles de ce faubourg le bienfait d'une bonne éducation, que trouvent déjà depuis longtemps les petits garçons à l'asile Démidoff.

De plus, nos bonnes sœurs ont reçu, en 1853, du Grand-Duc, la mission de diriger l'important établissement connu sous le nom de *Pia casa di Fuligno*. Cette maison d'éducation a un bon nombre de petites orphelines de la capitale, et est entretenue par la munificence du souverain. — Ce prince a eu bien des préventions locales à surmonter pour mettre à exécution son projet. Il est juste de dire que la cause des sœurs, ou plutôt la cause des pauvres créatures qu'elles auront dorénavant à élever, a eu l'appui dévoué et éminemment intelligent de Mme la comtesse de Montessuy, femme de l'honorable ministre de France en Toscane.

Sienne.

A Sienne, on donne le nom de salle d'asile à un établissement ouvert, depuis 1834, dans le beau cloître de Saint-François, à 150 petits garçons divisés en trois classes.

Dans la première, une quarantaine d'enfants de trois à cinq ans, sous la conduite d'une maîtresse, sont exercés à de petites évolutions et initiés aux premières connaissances qui conviennent à cet âge. — Quoique l'on voie monter à l'estrade dressée dans une des salles, et que l'on entende les chants habituels, je n'ai pas bien reconnu là le vrai caractère d'une salle d'asile.

Dans la deuxième classe, les enfants de cinq à huit ans étaient également conduits par leurs maîtresses, plutôt à la manière des écoles que suivant les procédés et l'esprit des salles d'asile.

Des leçons d'écriture et de calcul y sont données tout à fait en règle par le maître de la troisième classe, c'est-à-dire de celle où

une soixantaine d'élèves de huit à dix ans sont dirigés avec beaucoup d'intelligence, et presque exclusivement d'après le système de l'enseignement mutuel.

On distribue encore ici, chaque jour, la *minestra* à tous les élèves, et des vêtements sont donnés de temps en temps aux plus nécessiteux.

Les enfants de Sienne sont ceux de la Toscane chez qui l'on trouve le plus de vivacité et d'apparence de santé et de vigueur. Le peuple est gai, spirituel et honnête.

Le maître de la grande classe a la haute direction de tout l'établissement. Il m'a paru mériter la confiance dont il jouit auprès de la société des souscripteurs qui soutiennent cette salle d'asile.

Le comité d'administration, composé entièrement d'hommes, avait pour président, en 1853, M. Corbani, professeur de l'université.

Je ne puis m'expliquer pourquoi ni cet établissement, ni les salles d'asile de Toscane, ne sont mentionnés à l'almanach officiel du grand-duché.

Il existe à Sienne un établissement destiné aux jeunes filles qui porte le nom de *Scuole regie normali*. Il est tout à fait analogue aux *Scuole normali* de Pise, de Pistoie et de Florence; même organisation, mêmes procédés, mêmes résultats. A Pise, ainsi que je l'ai déjà dit, il y a 200 élèves; à Sienne, j'en ai compté 400; Florence en reçoit 1000 dans les quatre maisons de Sainte-Catherine, de Saint-Paul, de Saint-Georges et de Saint-Laurent.

L'administration des écoles publiques gratuites de filles, *Scuole normali*, est toujours confiée à des comités d'hommes, tandis que la direction et l'inspection des établissements publics d'éducation destinés aux jeunes filles des classes bourgeoises ou patriciennes sont dévolues à des dames de la condition élevée. L'enseignement des deux côtés est donné dans ses diverses branches par des maîtresses laïques.

Sienne est largement pourvue, sous le rapport de l'enseignement public. Outre les écoles primaires gratuites et payantes, les établissements d'instruction secondaire s'y font remarquer. Le collége Tolomei jouit depuis longtemps d'une véritable réputation. Je dirai en passant que maintenant, malgré son titre de *Nobil collegio*, il admet des élèves de toute condition civile honorable. — La métropole et la collégiale de Provenzano ont aussi leurs classes secondaires gratuites.

L'université de Sienne s'est enrichie des dépouilles de celle de Pise, dont on a singulièrement diminué l'importance depuis quelques années. L'avenir démontrera sans doute que deux demi-universités ne vaudront jamais une université, telle surtout que celle de Pise.

L'enseignement des beaux-arts est aussi généreusement donné dans les salles de l'institut de ce nom.

L'école des sourds-muets pauvres est fort remarquable, sous la direction du R. P. Pendola, de la congrégation des Scuole pie (*écoles*

pies), qui a donné bien des maîtres dans cette partie si intéressante de l'enseignement. Ce digne religieux, qui est en même temps recteur du collége Tolomei et professeur de philosophie à l'université, a voulu assurer les soins maternels de nos sœurs de la charité aux malheureuses créatures qui, parmi ses pupilles et ses élèves, ont la première place dans sa pieuse sollicitude.

Les filles de Saint-Vincent de Paul ont aussi la direction des enfants trouvés, et viennent d'obtenir un grand triomphe sur les préjugés, je ne crains pas de dire antichrétiens, qui dominent encore dans la péninsule. Avant l'année 1848, elles avaient été chargées, à l'hôpital renommé de *Santa Maria della Scala* de Sienne, de la conduite de la section des femmes. Elles ont dû s'éloigner pendant quelques années; mais ayant été rappelées à leur poste, la condition que nos sœurs ont mise à leur rentrée a été acceptée, et, en 1853, elles étaient à l'hôpital de la *Scala* chargées de tous les soins à donner soit aux hommes, soit aux femmes. — Dans cet épisode, dont l'honneur revient à notre France chrétienne, on doit voir un pas de fait dans l'éducation civile de la vieille Toscane, de l'Italie : *Eppur si muove!* — Avec les dispositions excellentes, l'esprit éclairé et l'influence méritée du P. Pendola; avec la présence de nos sœurs, on doit espérer que Sienne aura, sous peu de temps, une bonne salle d'asile ouverte aux petites filles de la classe ouvrière et pauvre.

Les asiles de Pistoie et de deux ou trois autres petites villes ou bourgs n'ont rien qui puisse présenter un intérêt particulier pour l'étude de l'institution; rien qui vienne modifier ce qui a été consigné dans ce rapport sur les origines, l'organisation, les méthodes, la situation officielle et privée, l'influence et l'avenir des salles d'asile en Toscane.

Le troisième et prochain rapport fera connaître la situation de l'institution dans les États pontificaux.

Je suis avec un profond respect, monsieur le Ministre, de Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

DOUBET,

Secrétaire adjoint
du Comité central de patronage des salles d'asile.

Décembre 1854.

FAITS DIVERS.

S. Ém. le cardinal-archevêque de Tours, président du Comité central, vient de quitter Paris pour se rendre à Rome.

— Le Comité central des salles d'asile a tenu sa première séance de l'année 1856-57 le 15 courant, sous la présidence de M. Thayer, sénateur, vice-président.

Le Comité a entendu un rapport présenté par M. Doubet, secrétaire adjoint, sur les travaux de la session précédente.

La commission des méthodes et la commission des secours ont été saisies des communications réservées à leur examen respectif.

Sur la proposition de la seconde de ces commissions, présidée par Mme la princesse d'Essling, le Comité central a voté des subventions en faveur d'un certain nombre d'établissements.

— On lit dans le Rapport présenté par M. le préfet du Nord au conseil départemental de l'instruction publique :

« Sur les 111 salles d'asile du département du Nord, 79 sont dirigées par des sœurs, et 32 par des directrices laïques. Sur les 59 salles d'asile communales, 18 ont leur mobilier à compléter.

« Le nombre de ces refuges de l'enfance, qui prennent aujourd'hui une si large place dans notre système d'éducation populaire, n'est pas, à beaucoup près, en rapport avec les besoins de la population de notre département, d'ailleurs si riche en établissements d'instruction publique de tous les degrés. Il est regrettable de dire que quelques-unes de nos villes (Avesnes, Maubeuge, etc.) en sont encore complétement dépourvues. Néanmoins, dans son inspection si consciencieuse, si détaillée, Mme la déléguée spéciale a constaté dans le département, surtout dans l'arrondissement de Lille, et en particulier au chef-lieu, des résultats remarquables. Elle a été frappée de l'ordre, de la propreté extrême qui régnent dans nos salles d'asile; elle signale le zèle, l'abnégation, le dévouement affectueux de la plupart des directrices, et chez les dames patronnesses, une surveillance active, une sollicitude toute maternelle pour la santé et le développement physique de l'enfance. Quelques salles d'asile libres ont aussi attiré son attention. Nous citerons la partie de son rapport relative à la salle d'asile fondée et entretenue au Cateau par M. Seydoux, pour les enfants de ses ouvriers : « Cet établissement, dirigé par les sœurs de la Sagesse, dit la délé-
« guée spéciale, est un des mieux construits, des plus vastes et des plus com-
« plets que j'aie vus. Il y règne un ordre et une propreté admirables; la tenue
« est parfaite, la directrice exerce une grande influence sur tous les petits en-
« fants, et la discipline ne laisse rien à désirer. »

« Ce qui a été déjà fait donne la mesure de ce que l'on peut faire. Espérons que le haut patronage sous lequel les salles d'asile sont placées éveillera, en leur faveur, les sympathies des municipalités; elles s'empresseront, nous n'en doutons pas, de s'associer à l'intérêt que porte le Gouvernement à la création de ces établissements qui promettent au pays d'honnêtes générations.

« Outre les salles d'asile régulièrement organisées, on compte encore :

« 120 petites classes annexées aux écoles de filles et destinées aux jeunes enfants des deux sexes. Ces petites classes, qui forment le germe de véritables salles d'asile, comptent 3000 enfants.

« Enfin 262 garderies, dont l'administration se préoccupe vivement et qui ne contiennent pas moins de 5600 enfants.

« En résumé, la population totale participant aux bienfaits de l'instruction primaire dans le département du Nord, se compose :

« Population des écoles primaires (hiver)	117 800
— écoles des fabriques	11 000
— cours d'adultes	4 500
— ouvroirs	1 500
— salles d'asile	13 800
— petites classses	3 000
— cours de dessin, etc	800
	152 400

« Ce nombre est à peu près le même que celui de 1855.
« On doit remarquer qu'en faisant la somme des nombres des enfants dans les écoles primaires et dans les écoles des fabriques, on trouve pour les deux années le même nombre. Les élèves qui, en 1855, se trouvaient en plus dans les écoles, étaient en moins dans les fabriques. »

HAUTE-GARONNE. — 4 comités.

Toulouse. Mmes Polycarpe, Carcenac, veuve Arnoux, Chalvet, Garréta, Gèze (Charles), Piou, de Lostanges, de Carbonnel, Mlle de Carbonnel, Mmes Caze, veuve Teillier, Laferrière, veuve de Sartre, Borel.
Revel. Mmes Dirat, Roquefort, Noël, veuve Caraven, Mlles Combos (Alexandrine), Marty-Delgua, Laran.
Montesquieu-Volviste. Mmes Chourre (Henri), de Lartigue, veuve Chourre (Jean), veuve Guichou, Benoist, Bordes, Mlles Nouguiez, Mailhac.
Saint-Gaudens. Mmes Tatareau (Théodore), de Carrière, Tatareau (Julien), Martin, veuve Bordères.

LOIR-ET-CHER. — 6 comités.

Blois. Mmes la comtesse de Lezay-Marnésia, de Soubeyran, Riffault, Delagrange, de Saint-Vincent, Lefèvre, Bergevin, Hême, Féron, Baschet-Pilon, Baschet-Pinault, Blan, Dana, Marcandier, la comtesse de Poix.
Saint-Aignan. Mlle Emma de Talleyrand-Périgord princesse de Chalais, Mmes Gaignaison, Rouet-Dupuy, Boncour (Paul), Demontferrand, Daveau, Daveu, Bodin-Clivot, Rouet.
Mer. Mmes de Berranger, Dattin, Pinsard, Bruère, de Lamartinie, Chenille, Rogier.
Ouzoner-le-Marché. Mmes Beulay-Demarle, Corneux-Lemaire, Esson-Baudron, Barrillon-Guillemot, Dutray-Barrault, Chevallier-David, Piédallu-Doucet, Yvon, Mlles Cornuau, Beulay (Eulalie), Beulay (Élisa), Mme Rabier-Richard, Mlle Silvestre, Mme Givel-Hébert.
Selles-sur-Cher. Mmes Romieu, Picard-Audoire, Bizet, de Massas, Picard-Archambault, Clavier, Vieillard, Juigné, Cattaert.
Montoire. Mmes Chauvin, Bezançon, Guyon, Meunier, Roulleau, Sonnet-Sonnet.

RHONE. — 18 comités.

Lyon (asiles catholiques). Mmes Pignatel-Ferrouillat, Willermoz, Onofrio, Devienne, Lempereur, Dunod, Thorombert, Eymard, Cathelin, Genissieux, de Boissieu, Lagaite, Sandier, Bernard, Allegret, Coste.
Lyon (asile protestant du Ve arrondissement). Mmes Beltz, Rolland, Ferrand, Illaire, Brouzet (Edouard), Holstein, Teissier-Bontoux, Courtois, Brolemann (Léopold), Roque, Wagner, Noaek, Filler, Dabler, Schultz (Emile).
Lyon (asile protestant du IIIe arrondissement). Mmes Chion-Saint-Martin, Ferrand, Morlot, Molière, Sieffert, Hemmerling,

Gleyre, Duseigneur (Louise), Duseigneur (Cécile), Bernard (Louise), Gros, Hoffet, Higonnin, Duval, Jandin, Schultz (Charles).

Saint-Genis-Laval. Mmes Willermoz, Reverchon, Pignet, Paliard, Jouffret, Ras, Rival de Rouville, Bonnefoy, Bonnet, Lamy, Robelet-Chazot, Dumas, Dugas-Malgontier, Begule, Velay, Gaillard, Lionnet, Estienne, Charuan, Chapuis-Lager, Germain-Puy, Poton, Laboré, Rozet, Guichard, Julien, Sigaud, Rousset, Ferécond, Morand de Jouffrey, Guynel.

Vernaison. Mmes Delphin, Donat, Champagne, Bauet, Gomot-Marcelin, Damiens, Brunat, Damoure, Duret, Sauge, Abel, Abel (André), Gingoux, Flottard, veuve Verne, Verne (Victor), Grubis, Donat.

Irigny. Mmes Michel (Antoine), Bonnet, Delaunay, Pierron, Blanc (Jean-Baptiste), Picou, Mortier.

Oublins. Mmes Michel, Gronier, Condencia, Dulac, Doyat, Orsel, Gaillard, Prossard de Saugy, Senard, Savoie, Guignard, Ganthier.

Vaulx-en-Velin. Mmes Bonnet, Milliat, Millanais, Durand, Pocachard, Rolland, Bonnet mère.

Condrieu. Mmes Montucla, Soulary, Gueraud, Lions, Fonds (Auguste), Chaize, Creuzet, veuve Plasson, Reylie, Hardouin.

Villefranche. Mmes d'Orcières, Méade, Bourgeot, veuve Desarbres-Caussonel, veuve Perret, Durieu (Louise), Boiron, Guillot, veuve Bernard-Morin, Royé (Alix), Dulac-Desarbres, veuve Monin.

Tarare. Mmes Godde-Côte, veuve Bedin, veuve Mottin, Salet, veuve Brossette, Margand jeune.

Thizy. Mmes Suchel jeune, Moncorgé (Frédéric), Salvate (née Moncorgé), veuve Suchel (Adolphe), Lagrange, Perrier-Roure, Desclat, Pierrefeu aînée, veuve Sornet, Roche-Martin, Renard, Chervin aînée.

Chiroubles. Mmes Janson, Lafette, Félissent (Léon), Garnier (Mariette), Gonon, Palliot.

Villié. Mmes Bœuf, Delafond, Sauzet, Terrel, Milon, Gaudet, Cuvillier, Sornay, Hourse.

Belleville. Mmes Chassaignon, Méchet, Dubost-Dubost, Dessales aîné, veuve Durif, Jacquet-Desmarquet, Pardon, Charrat, Dubost, Sanlaville, Dumas.

Anse. Mmes Santon de Jouchey jeune, Bourceret, Pasquier, Durillon, Morel, Pechet, Laverrière-Lassale, Peignaud, Serand, Premillieu.

Reneins. Mmes Sandélion, marquise de Monsepey, Auguiot, comtesse Ferdinand de Monsepey, de Fleurieu, Berly, comtesse Maxime de Monsepey, Desbrosses.

Pommiers. Mmes veuve Gairal, Perroud, Laval, Meyra (Antoinette).

T. III. — N° 4. JANVIER 1857

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, des mentions honorables ont été accordées aux directrices de salles d'asile du département ci-après désigné, savoir :

LOIRE.

Mentions honorables. — Mmes Falgueirette, sœur de Saint-Vincent de Paul, à Firminy; Merlat, sœur de Saint-Joseph, à Terreneire; Varagnot, à Parigny.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

DE LA DIFFÉRENCE DES LEÇONS

DANS LES SALLES D'ASILE, SELON LA DIFFÉRENCE DES AGES.

Un homme qui a occupé de hautes fonctions dans l'Université, et qui, au sein du Comité central comme dans ses fonctions de président de la commission d'examen, met au service de l'œuvre de l'éducation de la première enfance les lumières d'un esprit très-distingué, M. Lorain a publié récemment une étude intéressante sur l'enseignement primaire en Angleterre. Nous croyons devoir

extraire de cette étude le passage relatif aux salles d'asile, et le placer sous les yeux de nos lecteurs. Ce morceau fixera leur attention sur une question que nous n'avons jusqu'à présent qu'indiquée dans *l'Ami de l'enfance*, nous voulons parler des degrés divers de l'enseignement à donner aux enfants des asiles selon leur âge, par conséquent de la séparation qu'il peut y avoir lieu d'opérer, au point de vue pédagogique, entre les petits élèves admis dans ces établissements.

Écoutons M. Lorain ; nous accompagnerons et ferons suivre de quelques réflexions le fragment que nous allons citer :

« J'insisterai peu sur les *asiles*, mais je ne dois pas négliger de faire connaître les différences essentielles qui les distinguent des nôtres. Le nom même qu'ils portent en Angleterre (infant-schools), écoles de la première enfance, indiquent qu'elles ont un autre caractère. Jusqu'ici l'instruction s'y réduit, chez nous, à si peu de chose, qu'elle y semble accueillie plutôt avec défiance. Ce fut un grand bienfait, dans l'origine, pour les classes pauvres, que d'ouvrir à tous ces petits enfants un refuge où ils pussent recevoir en commun des soins qui leur manquaient à la maison. Les noms de Mme Mallet, de M. Cochin, de M. Rendu, et de bien d'autres, qui ont fondé chez nous ou encouragé cette œuvre, se recommanderont toujours à la reconnaissance publique.

« Pendant longtemps, en Angleterre, on s'est aussi contenté de les regarder uniquement comme des lieux où les enfants, présumés trop jeunes pour profiter de l'instruction, devaient être amusés dans un abri sûr, loin des dangers de la rue et de la place publique; comme des établissements qui pouvaient, à juste titre sans doute, s'attribuer le mérite d'empêcher le mal, mais qui ne pouvaient guère prétendre à conférer au développement graduel des enfants jusqu'à l'âge de sept ans des avantages positifs[1]. Cependant, après ce premier élan de la charité satisfaite, il n'a pas fallu une étude bien attentive des ressources et des besoins de la première enfance pour reconnaître combien il serait fâcheux de n'avoir qu'une mesure d'instruction pour des âges si différents. Quelle est la mère de famille un peu soigneuse qui voulût, chez elle, condamner ses enfants de cinq à sept ans au même régime d'éducation que leurs frères et sœurs de deux et trois ans ? Il n'y a peut-être pas d'époque dans la vie où le travail de l'intelligence soit si multiple et si rapide. Et c'est l'étonnement de ceux qui se livrent sérieusement à

1. Nous avons de graves objections à élever contre les termes dans lesquels l'habile écrivain pose ici la question ; c'est sur un autre terrain, selon nous, qu'il convient de la placer. En effet, en France comme ailleurs, il ne faut juger l'institution que dans les établissements modèles et dans les livres des maîtres. C'est là, et là seulement, qu'on en peut trouver le véritable type. Or, jamais les bonnes salles d'asile n'ont été, en France, de simples *refuges*. Dès l'origine, l'idée d'*éducation* les a marquées d'un caractère spécial. L'honorable auteur prête ici à Mme Mallet, à M. Cochin et à M. Rendu une intention trop exclusivement *charitable*. Assurément, le *Manuel Cochin* donne aux préoccupations intellectuelles une place au moins aussi importante dans la salle d'asile, que celle

cet examen de voir toute la carrière que parcourt en un an l'intelligence humaine à son début. Faut-il que les aînés perdent ce bénéfice précieux de leur âge dans la pratique insipide, qui durera cinq années, d'exercices uniformes, bons au plus pour leurs cadets? Faut-il que leur droit d'aînesse, bien légitime, ne les empêche pas de rester l'esprit emmaillotté dans ses langes primitifs ? Je ne sais quel scrupule enfantin faisait considérer l'école et l'asile comme des domaines séparés, et non comme des parties d'un même tout. On voyait, dans l'asile, un but au lieu d'y voir un moyen. L'enfant y était traité généralement comme si son éducation n'avait pas d'avenir au delà, de même que l'école, à son tour, n'y trouvait pas de passé. L'asile n'était point un passage à l'école, et l'école n'avait point souci de l'asile. Il semble, au contraire, qu'on ne saurait les rattacher par une chaîne trop intime et trop continue ; que le devoir de l'une est de former à l'autre, de manière qu'un enfant passât, par un progrès insensible, de la classe supérieure de l'une à la classe inférieure de l'autre, sans subir, comme aujourd'hui, une entière transformation dans ses idées, ses habitudes, son régime d'instruction.

« La réflexion a donc conduit à une distribution plus rationnelle des forces intellectuelles de l'enfant. Des divisions d'âge ont amené des catégories d'enseignement mieux appropriées à chacun, et, sans avoir la prétention de faire violence à ces organisations délicates, de nouvelles combinaisons sont venues hâter l'essor de l'esprit qui grandit comme le corps, et l'aider à se dégager de ces entraves dont il ne demande qu'à sortir. C'est alors que la *Société de la science chrétienne* et d'autres centres d'éducation ont publié des cours de leçons élémentaires habilement gradués [1]. La méthode

qu'il assigne aux soins purement physiques. Quant à M. le conseiller Rendu, nous pouvons affirmer qu'il a toujours considéré l'asile comme le vestibule de l'école, mais qu'en même temps, à ses yeux, la salle d'asile doit rester dans l'avenir, comme elle l'a été jusqu'à présent, essentiellement distincte de l'école.

La première a pour but de préparer la seconde, et non pas d'en tenir lieu. Sa mission est donc non point d'enseigner les connaissances techniques qu'enseigne l'école, mais d'élever le niveau moral et intellectuel de celle-ci, en lui fournissant une pépinière d'écoliers dont les facultés auront été développées avec un soin particulier, par une méthode spéciale, et en y faisant pénétrer peu à peu des procédés d'éducation auxquels jusqu'à ce jour l'*école*, dans sa routine traditionnelle, a semblé rester systématiquement étrangère.

Il est temps que les hommes dévoués à l'enseignement primaire s'entendent sur le vrai caractère de la *salle d'asile*. La salle d'asile, disons-le très-haut, est, dans l'idée fondamentale qui la constitue, une création toute moderne, et sans précédents dans les anciens *refuges* dont parle ici M. Lorain. S'il ne se fût agi que de l'une de ces deux choses : ou *garder* des enfants à l'abri des dangers physiques, ou les envoyer, dès l'âge de deux ans, dans des classes qui sont pour eux des prisons, et les parquer pendant six mortelles heures entre *banc* et *table;* s'il ne se fût agi que de cela, alors, en effet, il n'y avait rien à créer, rien qui fût digne, reconnaissons-le, des noms cités plus haut, et de tant d'autres. Mais les personnes éminentes dont il s'agit s'étaient dit qu'avant l'école, et indépendamment d'elle, il y avait, au point de vue de l'éducation, toute une *institution* à créer; et elles ont fait la *salle d'asile*.

1. C'est aussi la voie qu'a tracée, dès l'origine, pour la France, le *Manuel Cochin;* c'est ce qu'ont fait, en réalité, les livres de Mme Pape-Carpantier et de la sœur Maria. Seulement, tout en graduant les exercices et les leçons,

adoptée aujourd'hui pour les écoles de première enfance de la métropole et des colonies (*Home and colonial schools*), à Whitelands et dans d'autres écoles normales, produit déjà d'heureux effets. L'idée qu'on s'était faite d'un asile, il y a quelques années, passe et disparaît rapidement; et l'on peut voir dès à présent un grand nombre d'établissements de ce genre qui prouvent, par les résultats de leur enseignement, que les quatre années qui précèdent l'âge de sept ans dans la vie d'un enfant, ne sont pas moins précieuses, au point de vue de son éducation, que les quatre années qui leur succèdent. « Il y a dans mon district, dit M. Bowitead, des « écoles de ce genre où les classes supérieures, entièrement com- « posées d'enfants au-dessous de sept ans, lisent le Nouveau « Testament, ou un livre séculier, couramment et d'une manière « intelligente, écrivent sur l'ardoise une jolie ronde, connaissent « un grand nombre des propriétés simples et des relations des « nombres; posent à la dictée tout nombre au-dessous de 100 000, « avec correction; sont familiarisés avec les premiers éléments de « la surface de la terre et de la géographie nationale; ont des no- « tions exactes de toutes les formes ordinaires, et possèdent un « petit trésor d'instruction, qui n'est pas sans valeur, sur l'histoire « naturelle et les objets d'utilité générale. Ajoutez à ces avantages « intellectuels les habitudes d'obéissance, d'observation attentive, « la facilité de compréhension qu'ils ont acquise chemin faisant, « et, en général, une culture morale qui les distingue, au premier « coup d'œil, des enfants de même origine et de même âge qui « n'ont pas été soumis au même système. »

« A sept ans, lorsqu'ils entrent dans les écoles véritables, ces enfants, ainsi préparés, deviennent facilement les meilleurs élèves de leurs classes[1]. Là où le système monitorial est encore en vigueur, ce sont eux qui passent bientôt chefs de leur petite escouade : partout enfin, ils forment des auxiliaires utiles pour le maître, et aident puissamment à l'avancement de leurs camarades. Tous les instituteurs qui peuvent avoir expérimenté déjà l'heureux effet produit sur leur école par l'association d'un asile, s'accordent à dire qu'ils en ont tiré pour leur propre enseignement d'immenses avantages; et l'on en est venu à comprendre que celui qui veut avoir une école de premier rang, doit commencer par s'assurer d'un asile bien dirigé dans ce but. »

Mme Pape-Carpantier et la sœur Maria se gardent de laisser s'évanouir l'idée primitive de l'asile, c'est-à-dire l'idée de l'*éducation* préparant le terrain sur lequel l'*instruction* recueillera plus tard une moisson facile.

1. C'est là exactement le tableau que nous tracerions nous-mêmes des enfants sortant de nos bonnes salles d'asile, des asiles tenus selon l'esprit de la méthode et les préceptes des maîtres. On peut demander aux instituteurs ce qu'ils pensent des petits élèves qu'ils reçoivent des mains de Mme Joly, de la sœur Maria, et de quelques autres directrices, à Paris; de ceux qui ont passé deux ou trois ans dans l'asile que Mme Marès, à Montpellier, soutient de ses deniers, dirige de ses propres leçons. Nous ne pouvons indiquer ici, bien entendu, tous ceux de nos établissements qui réalisent le type de la salle d'asile; la liste en serait trop étendue.

Nous donnons notre adhésion la plus entière à la pensée que renferme la dernière phrase du morceau que nous venons de citer. Plus d'une fois, nos lecteurs ne l'ont pas oublié, nous avons invoqué le moment où tout directeur d'école, annexant une salle d'asile à son établissement, se préparerait ainsi une pépinière d'excellents écoliers : « Dès lors, disait l'*Ami de l'enfance*[1], quelle heureuse révolution pédagogique accomplie ! Les classes des écoles débarrassées de cette foule de tout jeunes enfants que la nécessité ou l'insouciance y poussent aujourd'hui ; qui, dans un régime hygiénique et intellectuel sans rapport avec les besoins de leur âge, s'y étiolent de corps et d'esprit, et qui, en même temps, empêchent ou retardent par leur présence les progrès de camarades plus âgés ; les salles d'asile devenant le vestibule obligé des écoles primaires ; par conséquent, projetant le reflet de la *méthode* sur les procédés employés dans celles-ci, les améliorant, les transformant peu à peu ; devenant ainsi, dans toute la vérité de cette parole d'une instruction ministérielle, « la base de notre système d'enseignement « primaire ! »

Nous ne sommes pas moins d'accord avec M. Lorain, quand il constate combien il serait fâcheux de n'avoir, dans les salles d'asile, qu'une mesure d'instruction pour des âges très-divers. Oui, il y a plus de distance peut-être de l'enfant de trois ans à l'enfant de six ans, qu'il n'y a de différence entre les facultés intellectuelles d'un enfant de douze ans et celles d'un jeune homme de seize ans. Il serait tout à fait illogique et contre nature, nous le reconnaissons, de soumettre indistinctement à un même régime d'éducation tous les enfants de deux à sept ans reçus dans les asiles. Aussi, que font celles des bonnes directrices qui ne sont pas secondées par un personnel suffisant pour rendre possible l'établissement de deux divisions pendant les classes ? Aux instants où elles donnent les leçons relativement les plus élevées, elles envoient les tout petits enfants dans la cour ou dans le préau, sous la *garde* de la femme de service, et chacun y trouve son compte : les plus grands élèves un enseignement proportionné à leur âge ; les plus jeunes, une récréation dont ils ont besoin ; la maîtresse, un silence et un repos qui lui permettent de parler utilement.

Ici donc, la question de principe ne saurait donner lieu à une controverse.

Mais à côté de cette question de principe, viennent se placer ces questions de fait :

Comment, alors que la fondation d'un asile, dans les conditions actuelles, rencontre, la plupart du temps, de si sérieuses difficultés, comment, disons-nous, trouver les ressources suffisantes pour diviser les asiles en deux ou trois classes distinctes, et préposer à chacune de ces classes une directrice ou sous-directrice spéciale ?

Il y a là un obstacle financier contre lequel, nous le craignons, risquent de se briser les théories les plus solidement établies.

1. Numéro d'août 1856.

Nous venons de prouver d'ailleurs que, dans l'application et d'a-près l'esprit et la lettre des règlements, les directrices habiles, au-jourd'hui même, trouvent moyen de donner à l'intelligence de élèves les plus âgés de leurs asiles un aliment plus substantiel qu les simples exercices auxquels sont naturellement conviés les en-fants de trois ou quatre ans. Par le fait, bien que réunis habi-tuellement à leurs petits camarades, bien que dirigés par la mêm maîtresse que ces derniers, les enfants de cinq, six et sept ans dans nos asiles, sont préparés à l'enseignement qu'ils auront recevoir à l'école. Et, ne craignons pas de le dire, ce qui est à re-gretter en France et ailleurs, ce n'est pas que l'asile ne prépare pa bien à l'école, c'est qu'au point de vue pédagogique l'école, tro souvent, continue très-imparfaitement l'œuvre d'éducation com-mencée par la salle d'asile.

Et maintenant, il faut aborder une objection d'un autre ordre objection que malheureusement des faits quotidiens nous contrai-gnent à poser. Nous demanderons à M. Lorain comment, si le petits élèves possèdent à leur sortie de l'asile tout le bagage de con-naissances dont il est question dans le rapport cité par lui, com-ment on empêchera la cupidité d'un grand nombre de parents d détourner de si jeunes enfants de l'école pour les diriger impi-toyablement vers la manufacture ou l'usine?

Sans aller chercher des exemples en Angleterre, les journaux ces jours-ci même, ont retenti des plaintes présentées au conse académique de Nancy par le premier président de la cour impe-riale de cette ville. N'était-il pas question, dans le rapport de c magistrat, d'une *véritable exploitation des enfants de la pa de leurs familles?* N'y voyait-on pas de petits infortunés, dè l'âge le plus tendre, attachés de force, *douze heures durant*, à un pièce de broderie, « et cela pour un salaire presque dérisoire? Ne signalait-on pas ces réunions d'enfants « travaillant dans u état de promiscuité qui corrompt rapidement leur cœur et leur in-telligence? » Et n'entendait-on pas le rapporteur présenter ces con-clusions : « On ne parviendra pas à détruire de tels abus, tan que la loi n'aura pas autorisé les préfets à faire, suivant les lieu et les circonstances, des règlements d'administration pour prote-ger les malheureux enfants contre l'avide et cruelle exploitatio de leurs familles. »

Des faits analogues se produisent dans tous les centres indus-triels. Le jour où, dès l'âge de sept ans, les élèves sauront lire écrire, compter, l'école pourra être considérée comme supprimé de fait : que deviendra, dès lors, l'éducation religieuse et moral dont l'instruction est le moyen et le prétexte?

Voilà, nous l'avouons, les scrupules qui s'élèvent dans notr esprit.

On le voit : d'accord avec M. Lorain sur le principe, nous n différons avec le spirituel écrivain que sur la possibilité de l'ap-plication immédiate. Obligés que nous sommes de tenir compte du côté positif et pratique d'une question avec laquelle nou

sommes tous les jours aux prises, nous nous bornons, pour l'instant, à émettre le vœu que la *loi sur le travail des enfants* reçoive sa pleine et entière exécution, et aussi, comme le demande M. le premier président de la cour de Nancy, les compléments que des faits lamentables rendent absolument nécessaires.

Quand ce résultat sera atteint, quand de plus, ce qui est dans nos espérances, les méthodes de l'asile auront assez perfectionné l'école pour en rendre les leçons plus promptement efficaces, le temps exigé chaque jour pour les classes devenant moins long, une étude de deux heures remplaçant alternativement pour chacune des trois divisions les six heures enlevées aujourd'hui au travail professionnel, on aura désintéressé la cupidité, ou, si l'on aime mieux, la misère des familles. Alors aussi on aura levé le plus grand obstacle à ce que, dans la salle d'asile même, les connaissances techniques puissent être fructueusement enseignées.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.

Un certain nombre de comités locaux de patronage n'ont plus, en ce moment, à leur disposition, ou même, à raison de l'époque de leur création, n'ont jamais reçu les deux circulaires émanées du Comité central des salles d'asile. MM. les maires, présidents de ces assemblées, sont invités à réclamer, auprès du Comité central, communication des documents dont il s'agit.

— Le décret du 21 mars 1855, concernant l'institution des salles d'asile, dispose qu'il sera alloué par les communes aux directrices un traitement qui ne pourra être moindre de 250 fr., et aux sous-directrices un traitement minimum de 150 fr.; qu'une rétribution mensuelle pourra être exigée des parents dont les enfants fréquentent la salle d'asile, et enfin que les directrices et sous-directrices seront soumises à la retenue pour pensions civiles. La rétribution mensuelle devant, aux termes de l'article 34 du décret, être perçue pour le compte de la commune et spécialement affectée aux dépenses de la salle d'asile, ne constitue pas pour la directrice un émolument personnel; on procédera donc, pour l'établissement du rôle et pour la perception de cette rétribution, suivant la marche tracée par l'instruction réglementaire du ministre de l'instruction publique du 31 janvier 1854, § VIII, alinéa 6, pour le cas où l'instituteur reçoit un traitement fixe de la commune, et où la rétribution scolaire n'est plus dès lors qu'un revenu communal destiné à venir se joindre aux autres ressources affectées à l'instruction primaire. Quant à la retenue pour le service des pensions, les directrices ou les sous-directrices de salles d'asile la subiront sur le montant de leur traitement fixe, conformément à ce qui a été réglé par la circulaire du 14 février 1854, § XXIII, à l'égard des institutrices autres

que celles qui sont assimilées aux instituteurs par l'article 9 du décret du 31 décembre 1853.

(Extrait d'une instruction adressée aux receveurs généraux par le directeur de la comptabilité générale des finances).

ÉTAT DES SALLES D'ASILE

DANS LA BANLIEUE DE PARIS.

Depuis que nous tracions l'exposé de la situation des salles d'asile dans le département de la Seine (1er n°, octobre 1854), la banlieue de Paris a vu s'accroître d'une manière assez notable le nombre de ces précieux établissements. Ce nombre s'est élevé de 50 à 63; savoir, 32 pour l'arrondissement de Saint-Denis, 31 pour l'arrondissement de Sceaux; nous ne comprenons pas dans ce chiffre cinq asiles aujourd'hui en voie de construction, aux Batignolles, à Gentilly, au Grand-Montrouge, à Joinville-le-Pont, à Vincennes, et quelques autres à l'état de simple projet, à Épinay, à Romainville, aux Thernes, à Saint-Mandé.

Le nombre des enfants inscrits comme suivant les salles d'asile dans la banlieue est, pour l'arrondissement de Saint-Denis, de 5085, pour l'arrondissement de Sceaux, de 3279, ensemble 8364 : nombre bien insuffisant et que n'explique que trop, malgré des progrès réels, la rareté excessive, aujourd'hui encore, des asiles dans la circonscription dont nous nous occupons. Saint-Denis, cette ville d'industrie et d'usines, ne possède qu'une seule école maternelle; les villes de la Chapelle, avec ses 35 000 habitants, de Belleville, avec ses 50 000 âmes, ne comptent, le première, qu'un asile, la seconde que trois de ces indispensables refuges! et pourtant dans quelles communes serait-il plus nécessaire d'arracher les enfants aux périls et aux mauvais exemples de la rue et du cabaret!

Sur les 63 asiles, on en compte 8 libres, 27 gratuits, 28 mixtes. Cet ensemble se scinde, quant au personnel de la direction, en deux classes, la première comprenant 37 établissements dirigés par des laïques, et 26 placés sous la conduite de membres de congrégations religieuses.

Les salles d'asile de la banlieue, au point de vue de la situation matérielle, peuvent être rangées en catégories plus ou moins définies, de la manière suivante :

Hors Ligne, moins à titre de supériorité absolue qu'à titre de spécialité remarquable, le bel et vaste orphelinat de Ménilmontant, renfermant un asile où l'on applique, à certains égards, la méthode des *Jardins d'Enfants;*

Très-satisfaisantes, les salles d'asile de Saint-Denis, de Courbevoie, de Puteaux, de Neuilly, de Charonne, du Petit-Montrouge, des Deux-Moulins, de Choisy-le-Roi, de Saint-Maur, de Fontenay-sous-Bois;

Suffisantes, celles de Nanterre, d'Auteuil, de Boulogne, de la Villette, du Grand-Montrouge, d'Issy, d'Arcueil, du Grand-Jouy, de Vincennes ;

Médiocres, celles de la Chapelle, de Neuilly-les-Thernes, de Passy, de la barrière du Combat, d'Antony, de Vaugirard, de Grenelle, de Gentilly, de Charenton, de Champigny, de Nogent-sur-Marne, de Créteil, de Joinville-le-Pont, de Saint-Mandé ;

Moins que médiocres, celles de Stains, de Pierrefitte, d'Aubervilliers, de Colombes, de Suresnes, d'Asnières, de Montmartre, de Clichy, de Sceaux, de Vitry ;

Dans de très-mauvaises conditions matérielles, celles de Gennevilliers, de Batignolles, de la Villette, de Belleville, du Grand-Montrouge ; de Pantin, de Clamart, de Vanves, de Plaisance, de Villejuif, de Thiais, de Maisons-Alfort, de Vincennes, de Montreuil.

En résumé :

Hors ligne.	1
Très-satisfaisantes...........	10
Suffisantes....................	9
Médiocres.....................	15
Mauvaises.	11
Très-mauvaises	17
	63

L'asile de Ménilmontant, classé hors ligne, mérite particulièrement de fixer l'attention : « Organisée, à certains égards, d'après les procédés de la méthode Froebel, dit Mme Cauchois-Lemaire dans un intéressant rapport, cette école de l'enfance présente une physionomie originale ; c'est comme une colonie de petits travailleurs. A ma dernière visite, j'ai trouvé les enfants occupés au jardinage. Cinquante petits compartiments sont distribués à cinquante petits ouvriers, moitié filles et moitié garçons. Longtemps, m'a dit la sœur surveillante, ils n'ont su que faire et défaire, semer et détruire les germes de la semence, jusqu'à ce qu'ils aient vu les germes éclore et produire des fleurs dans leurs compartiments d'échantillon. Alors, chacun s'est armé de patience, on a de nouveau semé, arrosé, soigné pour recueillir ; et aujourd'hui, chaque petit jardin donne, au gré du cultivateur, des fleurs, des légumes, du blé, et presque toujours un mélange de tout cela.... Il est à remarquer que le carré des filles, placé à une assez grande distance de celui des garçons, est tenu avec plus de soin et avec infiniment plus de goût et de symétrie, et ne rapporte que des fleurs.

« Cette récréation ou cette occupation, animée, sans bruit, est charmante ; mais, excepté à Ménilmontant, où trouverons-nous l'espace nécessaire pour en gratifier les petits habitants de nos salles d'asile ?

« On se rendit ensuite en classe ; c'était le jour du *jeu des boîtes*.

La directrice indiqua ce qu'on devait faire en renversant elle-même un cube subdivisé dont elle fit compter, diviser et réunir successivement toutes les parties; puis, on descendit prendre place sur les bancs devant des tablettes où chacun trouva sa boîte. Pour le plus grand nombre, c'est un joujou sans signification; mais pour quelques-uns, c'est une excellente occasion de développement; et, pour les maîtresses, un moyen de saisir les aptitudes naturelles.

« Parmi les filles, nous en avons remarqué une dont les dispositions toujours régulières et symétriques servaient de modèle à toutes celles qui l'entouraient. Nous avons remarqué aussi un petit garçon qui rendait parfaitement au trait sur une ardoise les figures qu'on lui présentait. Ce qui, dans la méthode allemande, est pour les asiles et les directrices ordinaires un embarras et une difficulté, offre tout au contraire aux directrices de l'orphelinat de Ménilmontant des ressources auxquelles il leur serait très-difficile de suppléer. Le nombre et la variété des exercices sont autant de moyens qui leur manquaient jusqu'ici pour occuper tout le jour leurs pensionnaires sans les fatiguer.

« Les *pensionnaires*, avons-nous dit, c'est là, en effet, ce qui distingue essentiellement de nos salles d'asile, où l'on ne reçoit que des externes, l'établissement des sœurs de Saint-Vincent de Paul. Ajoutez à la présence continue des enfants, qui y sont domiciliés, l'espace dont ils disposent, ainsi que nous l'avons déjà dit, et vous vous expliquerez comment la méthode Froebel est applicable à Ménilmontant, tandis qu'elle l'est peu dans la plupart des autres localités.

« Une observation toutefois mérite d'être consignée ici, c'est que les élèves du dehors sont infiniment plus ingénieux, plus susceptibles d'émulation, plus prompts à saisir les rapports des choses que leurs camarades de l'intérieur. Ne serait-ce pas parce qu'on ne peut varier à un degré suffisant les impressions de ces derniers, parce qu'ils ne sont stimulés ni par les petits hasards, ni par les petites nécessités d'une vie plus libre et plus active ? »

(La suite au prochain numéro.)

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

DU MENSONGE ET DE LA VÉRITÉ.

Naturellement les enfants aiment la vérité; ils ont l'instinct du juste très-developpé; ces petits êtres ne se révoltent pas contre une réprimande faite avec un affectueux bon sens. J'ai souvent observé

des enfants grondés justement; ils sont tristes, mais ils ne se roidissent pas sous la punition qui leur est infligée, et ils se soumettront toujours volontairement à la vérité, dès que vous les habituerez à la chercher, à la connaître.

Les enfants ne mentent donc pas par inclination naturelle; mais tous les enfants désobéissants, paresseux, et surtout les gourmands, mentent toutes les fois qu'il s'agit de cacher leurs sottises. Il est dès lors certain que le mensonge est la conséquence des gâteries que nous avons déjà signalées. La plupart des enfants qui mentent y sont amenés par des causes très-diverses.

Ainsi, nous avons entendu mentir les meilleurs de nos enfants par crainte d'être grondés. Une petite fille très-douce, qui aimait fort les ciseaux pour couper du papier, prenait ceux de la bonne. Un jour, Adèle ne remit pas les ciseaux à leur place; la bonne la gronda fort, et lui dit avec humeur, sans autres explications, qu'elle la ferait punir si elle continuait à les prendre. Comme Adèle aimait à découper le papier, elle s'arrangea pour prendre les ciseaux en cachette, et finit, quand elle ne les remettait pas à leur place, par nier qu'elle s'en fût servie. Heureusement, sa mère, bonne et juste, s'aperçut de cette fâcheuse disposition, remonta à la source, en découvrit bien la cause, et se hâta d'y porter remède. Elle prit sa petite fille près d'elle, lui raconta doucement et avec l'air triste combien les enfants menteurs étaient malheureux, puisque personne *voulait plus les croire*.

Adèle comprit parfaitement, et promit à sa maman de ne plus mentir. Deux jours après, cette excellente petite vint en pleurant dire à sa mère : Vois-tu, tout à l'heure, j'avais envie de mentir, et je viens te le dire. — Eh bien! ma chère enfant, tu as très-bien fait de venir me prévenir; le bon Dieu te donnera du courage; et si tu avais encore envie de mentir, et que je ne fusse pas près de toi, pense que Dieu te voit et t'entend. » La jeune mère, qui me faisait ce simple et touchant récit, me dit que, pendant plusieurs mois, elle mit l'attention la plus soutenue à détruire toute envie de mensonge chez sa gracieuse enfant. Supposons que la mère n'eût pas été attentive, le caractère de sa fille pouvait être à jamais altéré. Il y a mille traits de ce genre; mais il suffit de celui-ci pour éveiller l'attention des mères et des directrices. Leurs soins doivent tendre à prévenir la formation du penchant au mensonge, et, si elles découvrent ce penchant, qu'elles emploient tous les moyens possibles pour le détruire à sa racine. Rappelons-nous qu'*un menteur est pire qu'un voleur*. Le mensonge précède le vol et le suit. Dans ma carrière d'observations, j'ai rencontré bon nombre d'enfants qui mentaient pour des motifs plus ou moins futiles. J'en ai connu cinq, deux filles et trois garçons, vaniteux, paresseux, gourmands; ils étaient menteurs et volaient. Je dois dire qu'un des garçons appartient à des gens pauvres; les autres enfants ont des parents aisés.

Le garçon pauvre, qui était très-beau, a été poussé au vol par la folle vanité de la mère. Hélas! plus à plaindre qu'à blâmer, elle

voulait le vêtir comme les enfants riches.... Il a fallu trois ans à une mère charitable pour opérer la guérison de ce pauvre garçon. Les secours, les bons soins, les sages préceptes l'ont ramené à la vie honnête. Cet enfant est maintenant en apprentissage et satisfait entièrement son maître. Il vénère sa bienfaitrice, et lui dit quelquefois : « Ah ! que j'étais malheureux quand je disais des mensonges pour cacher ce que je faisais de mal !... Aujourd'hui, je suis toujours content ; je regarde tout le monde avec plaisir, parce que je sais bien que personne n'aura rien à me reprocher.... C'est à vous que je dois ce bonheur. »

L'autre garçon volait pour satisfaire sa gourmandise, ce qui donnait lieu à de fâcheuses scènes d'intérieur. Les domestiques, irrités d'être accusés, compromis par ses mensonges, ont caché les clefs ; alors l'enfant a pris des pièces d'argent à sa mère, et s'en est allé furtivement chez le pâtissier ou le confiseur. Les parents se sont mis en colère *tout de bon*, trouvant indigne que *leur fils* osât se conduire comme un *polisson de la rue*, et ils ont pris la haute résolution de le placer dans un collége *très-sévère*. La mère assure qu'il se corrige ; nous savons malheureusement le contraire.

L'histoire du troisième garçon serait trop pénible à raconter, tellement les parents y jouent un rôle fâcheux par leur vanité, leur emportement et leur faiblesse ; mais si jamais ce nom figurait devant un tribunal, nous n'en éprouverions aucun étonnement.

Une des deux petites filles dont j'ai parlé était âgée de cinq ans, lorsque je l'ai connue. Elle avait toujours vécu dans un intérieur riche, mais assez désordonné ; elle s'était habituée, je ne sais comment, à s'approprier avec une grande adresse les petits bijoux et les pièces d'argent laissés à sa portée. La mère, femme bien légère, trouvait cela *drôle ;* elle appelait Claire *pie voleuse*, et c'étaient des rires.... Mon Dieu ! que de semblables aberrations sont tristes et dangereuses ! Claire était une belle petite, grande, forte, intelligente, mais capricieuse, entêtée et menteuse, de manière à persuader ou à dérouter les personnes auxquelles elle parlait. J'étais avertie par le père de tout ce qui se passait.

Claire fit d'abord quelques petites sottises, comme des essais ; je la prévins avec douceur qu'il ne fallait pas agir ainsi. J'avais vite compris que l'amour-propre et l'emportement étaient dominants chez cette petite, et je ne voulais pas du tout lui donner le mauvais plaisir d'essayer ses forces.

Mais Claire était audacieuse, et, prenant notre calme observation pour de la faiblesse, elle ne se gêna plus, déroba dans les paniers des petits camarades, et mentit de telle sorte, pour cacher ses larcins, que plusieurs querelles éclatèrent au milieu des enfants. Je les rassemblai tous, et de questions en questions (il faut toujours remonter à la source) j'arrivai vite à la cause de tout le mal, les mensonges de Claire ; elle était là, tous les enfants la regardaient, et semblaient ensuite me demander une décision. Claire avait l'air

encore plus irrité que confus; il me semblait voir sa pensée. Je me tournai près des petits camarades : « Mes bons enfants, depuis combien de jours Claire est-elle avec vous? — Depuis deux semaines, madame. — Eh bien! je pense qu'elle ne sait pas encore, comme vous, que, pour être heureuse et contente, il faut être sage; elle s'est conduite comme une mauvaise petite ignorante (Claire rougit, je continuai), et maintenant je crois qu'elle se conduira comme une fille forte et courageuse, si vous voulez lui pardonner et être ses camarades. »

Les enfants y consentirent tout de suite, et vinrent l'embrasser. Claire paraissait touchée, c'est ce que je désirais; je voulus l'aider à se réhabiliter et je l'*occupai* à porter quelques bonbons aux plus petits, à laver la figure de l'un, attacher le soulier de l'autre, mettre les paniers en place, etc., etc. Après la classe, je pris Claire sur mes genoux, et je lui parlais doucement, lorsqu'elle avisa une bourse dans la poche de mon tablier; ses yeux brillèrent; elle la saisit. « Voyons, lui dis-je, comptons ce qu'il y a dedans. » Elle ne savait pas compter. Prenant un air de pitié, j'ajoutai : « Que tu es ignorante! Comment! tu désires de l'argent, et tu ne sais pas le compter? Tous les marchands se moqueront de toi. » Je me mis à compter : il y avait dix francs en diverses monnaies et un écu. La petite était toute attention; l'idée me vint que le désir de *savoir* pouvait combattre celui de *prendre* et le remplacer. « Maintenant, lui dis-je, allons donner le goûter; tu m'aideras en aidant aux plus petits, et si tu es bonne et soigneuse, je te ferai voir comment on achète et l'on paye les provisions. » Je continuai par divers moyens à employer souvent l'activité de Claire, à parler à sa jeune conscience ou plutôt à la former, à lui inspirer le désir de bien faire. Ses parents me demandèrent de la garder pensionnaire pendant un voyage qu'ils devaient faire; j'y consentis, car je poursuivais mon œuvre avec amour.

Ayant Claire près de moi, je pus l'observer continuellement; je lui fis, comme grande récompense, visiter avec moi de pauvres familles et donner. La reconnaissance des malheureux soulagés fit sur Claire la plus heureuse impression. Le changement, la transformation de ses penchants était remarquable; mais il fallait lui venir en aide continuellement. Elle s'était attachée à moi avec l'énergie qu'elle apportait à toutes ses actions. Ses parents revinrent; elle retourna près d'eux sans empressement. Au bout de huit jours, la maman amena Claire et se plaignit de son humeur. Je dis à la petite combien j'étais surprise qu'elle méritât des reproches de ses parents, puisqu'elle était sage à l'asile. A ces mots, Claire se jeta à mon cou en disant : « Mais, toi, je t'aime, je travaille avec toi; tu me racontes de jolies histoires. »

Je fus profondément touchée.... Claire avait plus de sept ans; l'âge de l'asile était passé. J'expliquai minutieusement aux parents mon travail réparateur; je les suppliai de le continuer; ils me le promirent. L'auront-ils fait?

La seconde petite fille dont nous avons parlé n'était pas à l'asile.

Lucy avait près de sept ans lorsqu'elle perdit ses parents. Une de ses tantes, sans enfants, se chargea de l'élever; au bout de peu de temps, la tante vit avec grand chagrin que sa nièce faisait une foule de sottises, et mentait toujours pour les cacher. Elle résolut, vu l'âge de Lucy, de la traiter avec l'indulgence due à une enfant qui est coupable par ignorance.

Dès qu'il fut bien prouvé que Lucy avait volé et menti, sa tante lui dit : « Pauvre enfant, je te plains beaucoup; car je vois que tu te conduis si mal, parce que tu ignores ce qui est bien; je veux te l'apprendre; ta conscience aussi te l'apprendra, et tu te corrigeras. Tu ne sais pas ce que c'est que la conscience? C'est comme une voix intérieure que Dieu a mise en nous, pour nous avertir si nous faisons bien ou mal; tu ne l'as pas écoutée, cette voix, et elle ne te dit plus rien. Je vais t'expliquer tout ce que tu auras à faire pour te bien conduire, et quand tu seras tentée de faire autrement, tu diras en toi-même : « Est-ce bien, est-ce mal? » Et si tu n'en es pas sûre, viens près de moi, je te le dirai. » Lucy, qui, jusqu'à cette époque, avait été alternativement très-négligée, ou gâtée, ou rudoyée, fut extrêmement étonnée de procédés aussi nouveaux pour elle. Elle pensa un peu, les fautes furent moins fréquentes; sa tante continua à la traiter sur le ton du soutien indulgent. Au bout de quelques mois, Lucy hésita pour prendre et mentir; elle eut honte. Au bout d'un an, elle avait une franche envie de se corriger; au bout de deux ans, elle venait d'elle-même dire à sa tante si elle avait envie de mal faire, et sa tante avait alors des paroles de la plus douce persuasion pour soutenir la jeune enfant, réveiller sa conscience, cette voix intérieure qui a le sort de nos autres penchants naturels, qui tous ont besoin d'être développés, dirigés, sous peine d'être étouffés, pervertis.

Tout le dévouement de la bonne parente, toute sa sainte patience furent couronnés de succès. A onze ans, Lucy mérita d'être nommée sa fille. Quand cette dame pense à la difficulté de son travail, elle dit qu'il faudrait de *vrais asiles* partout, pour prévenir le mal par les bons commencements.

Les parents ne comprennent pas assez la force de la vérité; trop souvent, ils laissent le mensonge présider à l'éducation et à l'instruction; ils laissent étouffer le naturel de leurs enfants sous l'ignorance, ou sous un enseignement faux, routinier.

La vérité dans l'éducation, c'est la simplicité.

Mères, si vous voulez bien élever vos enfants, prenez l'inébranlable résolution d'être vraies dans vos paroles, dans vos actions.

Mme M....

LEÇONS DE CHOSES.

L'EAU.

« Qu'est-ce qu'il y a dans ce verre ? — De l'eau.

(Le maître y trempe un petit morceau de papier ou de linge.)

— Qu'est-ce que l'eau a fait au papier?—Elle l'a rendu humide, elle l'a mouillé.

— Maintenant regardez-moi bien.

(Le maître verse l'eau goutte à goutte.)

— Comment l'eau tombe-t-elle ? — En gouttes.

— Dites-moi en quoi l'eau est différente du caillou ?—Le caillou ne mouille pas le papier; il ne tombe pas en gouttes.

— Tout ce que vous pouvez verser et faire tomber en gouttes est appelé un liquide.

— L'eau est un liquide; dites-moi quelques autres liquides? — Le vin, la bière, le lait, etc.

— Maintenant regardez dans ce verre d'eau.

— Qu'est-ce que vous voyez? — Une petite tache au fond du verre.

(Le maître leur montre un autre verre avec une tache semblable au fond.)

— Voici un autre verre avec la même marque au fond.

— Vous la voyez ?

(Il verse dans l'eau un peu de lait.)

— Regardez encore la marque. —Nous ne pouvons plus la voir.

— Pourquoi donc ? — Parce que vous avez versé du lait dans ce verre.

— Mais cependant, dans l'autre verre, il y a de l'eau sur la marque, et vous la voyez encore ; comment cela se fait-il ? — C'est que nous voyons à travers l'eau et non pas à travers le lait.

— Trouvez quelques autres choses à travers lesquelles vous puissiez voir. — Le verre.

— Regardez encore cette eau : elle brille ; l'eau est brillante. Répétez tous : L'eau est brillante.

— Quelle est la couleur du caillou? — Il est noir.

— Et la couleur de l'eau, qu'en direz-vous?

— Regardez ces couleurs.

(Il leur montre un pain à cacheter rouge, une feuille verte, etc.)

— Ressemble-t-elle à l'une de ces couleurs? — A aucune.

— Que direz-vous donc de la couleur de l'eau? — L'eau n'a pas de couleur.

(Le maître appelle quelques enfants pour goûter l'eau.)

— Que remarquez-vous? — Cette eau est froide.

— Quel goût lui trouvez-vous ? Vous ne pouvez me le dire. L'eau a-t-elle un goût ? — Non.

— Alors que dire de l'eau ? — L'eau n'a pas de goût.

— Répétez ensemble : L'eau n'a pas de goût.

— Pourquoi vous êtes-vous servi d'eau aujourd'hui ? — Nous nous sommes lavés avec de l'eau.

— Mais le vin, mais la bière sont liquides comme l'eau ; on peut s'y tremper les mains; pourquoi ne vous lavez-vous pas avec de la bière ? — Nous sentirions la bière.

— Ainsi vous aimez mieux vous laver dans l'eau parce que ?.... — Elle ne sent rien.

— Dites-moi encore pourquoi vous ne vous lavez pas avec de la bière ? — Elle ne nous rendrait pas propres ; elle nous jaunirait la peau.

— Pourquoi donc est-ce de l'eau que l'on se sert pour se laver ? — Parce qu'elle n'a ni odeur, ni couleur, et qu'elle nettoie très-bien la saleté.

— Quand êtes-vous contents de trouver de l'eau ? — Quand nous avons soif.

— Dites-moi donc un second usage de l'eau ? — Elle sert à boire.

— L'eau sert sans cesse à tout le monde. On pourrait se passer des autres boissons, du cidre, du vin, de la bière ; on ne peut se passer d'eau.

— Quelle est la boisson dont on ne peut se passer ? — L'eau.

(Le maître pourra faire ici quelques remarques sur la bonté de Dieu, qui a fourni abondamment chaque contrée de ce liquide si essentiel au soutien de la vie humaine, tandis que les liqueurs moins utiles ou nuisibles ne s'obtiennent qu'avec beaucoup de peine, de dépenses et de travail.)

— Quel est le liquide que nous nous procurons le plus aisément ? — C'est l'eau.

— Oui, mes enfants, comme tout le monde a besoin d'eau, Dieu en a donné à tous les pays.

— En voici assez, je pense, pour la leçon d'aujourd'hui. Répétez ensemble ce que vous avez trouvé à dire sur l'eau. — L'eau est un liquide ; nous pouvons voir au travers ; elle est brillante ; elle n'a pas de couleur ; elle n'a ni goût ni odeur ; elle est froide ordinairement. On s'en sert pour se laver et pour boire ; et parce que l'eau est nécessaire à l'homme, Dieu en a donné à chaque pays une abondante provision. »

LA LAINE.

— Qu'est-ce que je tiens ? — De la laine.

—Oui, mes enfants, c'est de la laine. Et d'où vient la laine ? — Elle vient de la peau des moutons.

— Qu'est-ce que c'est qu'un mouton ? — Un animal.

— Alors qu'est-ce donc que la laine ? — C'est une partie d'un animal.

— A quoi la laine sert-elle aux moutons ? — A les réchauffer.

— Le mouton peut-il faire lui-même sa laine ? — Non.

— Qui donc a donné aux petits agneaux ce vêtement si chaud ? — C'est Dieu.

— Oui, Dieu a donné ce vêtement si chaud aux moutons, parce qu'ils ne peuvent s'en faire un eux-mêmes. Maintenant prenez cette laine; regardez-la, touchez-la et dites-moi comment vous la trouvez. — Elle est douce.

— Répétez : La laine est douce.

— Elle est toute faite de poils. Voyez-vous les poils ? — Oui.

— Répétez alors : La laine est faite de poils.

— Quelle différence y a-t-il entre la laine et l'eau ? — C'est que la laine est sèche, au lieu que l'eau est liquide.

— Répétez : La laine est sèche. Et encore : Elle est chaude.

— Quand vous la touchez, vous paraît-elle chaude comme le feu ? — Non.

— Qu'est-ce que vous voulez donc dire ? — Nous voulons dire qu'elle nous tient chaud.

— Répétez : La laine nous tient chaud.

— Oui, elle nous tient chaud, elle nous empêche de nous refroidir.

— Qui est-ce qui peut me dire à quoi sert la laine ? — A faire des bas, des tricots, de la flanelle.

— Quelles sont les grandes pièces de laine que vous avez sur vos lits ? — Des couvertures.

— Connaissez-vous des vêtements qui soient faits avec de la laine ? — Oui, l'habit de papa.

— Qu'est-ce que plusieurs personnes mettent sur le plancher de leurs chambres, pour tenir leurs pieds chauds ? — Des tapis ou des coussins.

— Les coussins se font avec de la laine. Maintenant répétez-moi tout ce que vous savez sur la laine. — La laine vient de la peau des moutons; c'est le vêtement que Dieu leur a donné pour leur tenir chaud; la laine est sèche; elle nous tient chaud. On en fait des bas, de la flanelle, des couvertures, des tapis et des coussins.

UN MORCEAU D'ÉCORCE.

(Le maître apporte un morceau de bois.)

— Qu'est-ce que cela ? — Un morceau d'écorce.

— Regardez bien tous cela ; c'est un morceau d'écorce. Où trouve-t-on l'écorce ? — Sur les arbres.

— Oui, elle enveloppe et recouvre le bois de tous côtés.

— Regardez bien : que voyez-vous ? — L'écorce est brune.

— Répétez tous : L'écorce est brune.

— Regardez encore ; est-elle comme l'eau ? — Non, nous ne pouvons pas voir à travers.

— Que dirons-nous donc encore de l'écorce ?

— Nous ne pouvons pas voir à travers l'écorce.

— Regardez-la en même temps que l'eau ; l'écorce ne brille pas ; quand une chose ne brille pas, on dit qu'elle est terne : l'écorce est terne.

— Répétez : L'écorce est terne.

— Maintenant touchez l'écorce : Elle est raboteuse. Et encore : Elle est sèche. Regardez bien.

(Le maître sépare les fibres.)

— Elle a des fils ; ces fils s'appellent des fibres, et nous disons que l'écorce est fibreuse.

— Répétez : L'écorce est fibreuse.

— Quelques plantes ont des tiges très-fibreuses, et nous sont très-utiles par cette raison. Voici des fibres de chanvre et de lin, dont on se sert pour faire du linge ; je vous en parlerai un autre jour. Mais touchez toujours l'écorce, je pense que vous trouverez encore quelque chose à dire. — Elle est dure.

— Maintenant répétez tout ce que vous m'avez dit. — L'écorce recouvre la tige des arbres ; elle est brune ; nous ne pouvons voir au travers ; elle est raboteuse, terne, sèche, dure et fibreuse. »

VARIÉTÉS.

INSTITUTIONS FONDÉES EN FAVEUR DE L'ENFANCE

PAR LA SOEUR ROSALIE.

« Le jour même des funérailles de la sœur Rosalie, au milieu du deuil universel, une pensée vint à quelques-uns de ses amis ; ils se promirent, comme adoucissement à leur douleur, de mettre en commun ce qu'ils se rappelaient de sa vie, et de présenter ces souvenirs au respect et à la reconnaissance de tous. » Le livre que vient de publier M. le vicomte de Melun est l'accomplissement de cette promesse[1].

Quiconque est associé de près ou de loin aux œuvres de charité, et particulièrement à celle de l'éducation des classes pauvres, a des exemples et des inspirations à puiser dans la vie de cette admirable femme, dont l'éminente sainteté, dont le bon sens élevé jusqu'au génie, n'ont pas laissé une douleur sans consolation, une misère morale ou physique sans soulagement.

Nul mieux que M. le vicomte de Melun ne pouvait faire revivre les traits d'une physionomie qu'il a si longtemps et si particulièrement étudiée ; nul, avec plus de droits que lui, n'était appelé à parler de ces institutions de bienfaisance, de ces croisades de la charité auxquelles il a pris lui-même une part si active et si fé-

1. *Vie de la sœur Rosalie*, par M. le vicomte de Melun ; 1 volume in-8. Chez Poussielgue-Rusand, rue Saint-Sulpice, 23.

conde. Ceux qui ont l'honneur de porter un nom que la sœur Rosalie a consacré, comme ceux qui n'étaient attachés à la sainte femme que par les liens de la gratitude et de l'admiration, s'uniront pour remercier M. le vicomte de Melun d'avoir élevé un monument durable à celle qui est apparue parmi nous comme la personnification de la pensée religieuse appliquée aux œuvres de charité.

Nos lecteurs nous sauront gré de placer sous leurs yeux, dès aujourd'hui, le remarquable chapitre consacré par M. de Melun aux *Institutions en faveur de l'enfance.*

Eug. Rendu.

« Quels que soient les torts d'un peuple ou d'une époque, la génération nouvelle, au moment de sa naissance, est en dehors de la dépravation générale, et ne sait rien du mal de ses pères. L'âme de l'enfant est une page blanche, et, tout atteinte qu'elle est de la faute originelle, elle est apte à recevoir l'impression de la vérité et de la vertu. C'est par l'enfance que Dieu rend les siècles corrigibles et les nations guérissables; c'est par elle qu'il fait pénétrer l'innocence dans le monde, comme par le malheur, le repentir. Lorsque vous voulez rendre à un peuple les croyances, les idées, les habitudes qu'il a perdues; lorsque vous cherchez à réformer ses mœurs, à régénérer sa vie, ne vous effrayez ni de ses refus, ni de sa persévérance dans le mal, ne vous découragez pas si vos efforts ne triomphent pas de son obstination et de son endurcissement; il y a là des petits enfants qui ne repoussent rien, n'ont de parti pris contre personne, croient à toutes paroles, espèrent en toutes promesses, et tendent leur cœur à quiconque leur ouvre ses bras. Dieu les envoie aux familles les plus perverses, pour laisser au bien quelques chances auprès d'elles, et les confie à la charité pour la consoler des mécomptes du présent et lui ouvrir la porte de l'avenir.

« Notre temps a compris le parti qu'il pouvait tirer de l'enfance; l'éducation du peuple est une de ses préoccupations et un de ses plus importants travaux. La loi, en France, a fondé des écoles dans toutes les communes, elle appelle les enfants pauvres à recevoir gratuitement l'instruction qui s'y distribue : une telle générosité lui fait honneur ; mais l'Église, accusée si souvent d'aimer l'ignorance et les ténèbres, n'avait pas attendu notre siècle pour enseigner que la vérité regarde l'ignorance comme sa pire ennemie, et qu'elle a tout à gagner de la science et de la lumière. Dès son origine, elle a ouvert des écoles gratuites jusque dans ses temples, et a institué des ordres religieux dont la mission est d'initier les enfants pauvres aux premières notions des lettres divines et humaines. Seulement deux systèmes se sont disputé l'enseignement du peuple. L'un demande à l'école d'exercer l'intelligence, de lui donner toutes les forces dont elle peut avoir besoin pour agir, sans lui apprendre comment elle doit en user, oubliant que l'instruction,

comme toutes les armes mises entre les mains de l'homme, devient protectrice ou meurtrière, suivant l'usage qu'ils en font. Cet imprudent système laisse tomber sur la science les reproches que méritent ses fausses applications, et fait porter à la lumière la responsabilité de l'incendie que l'inexpérience ou la mauvaise volonté allume avec elle.

« L'autre système, et de beaucoup le plus sage, ne sépare jamais le développement de l'intelligence de la règle à laquelle elle doit obéir, ne lui livre l'arme qu'en lui assignant son usage et son but, afin de proportionner la force à l'œuvre, la science au devoir, et de maintenir l'harmonie entre les ambitions et les destinées. Telle a toujours été la doctrine de l'Église : elle développe la conscience en même temps que l'esprit, enseigne à la fois ce qu'on est obligé de faire et ce qu'il importe de savoir, et met le catéchisme à la suite de l'alphabet. La sœur Rosalie était, en matière d'enseignement, du parti de l'Église; elle ne considérait la culture de l'esprit que comme un moyen d'arriver au perfectionnement moral, et le savoir comme l'apprentissage de la vertu. Les écoles placées sous sa direction avaient à ses yeux une extrême importance, et elle ne négligeait rien pour faire pénétrer l'instruction dans toutes les familles; mais elle voulait une éducation simple, sérieuse, chrétienne, proportionnée aux carrières et à la condition de ses enfants, et n'approuvait pas ce qu'elle appelait l'exagération du programme de l'instruction primaire : le dessin linéaire, les leçons d'histoire générale et de littérature, tout ce qui s'élevait au-dessus des notions élémentaires lui faisait peur; elle regrettait surtout le temps consacré au chant dans les écoles de filles.

« La musique, disait-elle, peut convenir aux garçons destinés au « contact bruyant des autres hommes, aux travaux en commun et « à la vie du dehors; elle peut adoucir les mœurs rudes de l'ou- « vrier, et substituer d'honnêtes et pacifiques récréations au tu- « multe et aux orgies du cabaret; mais elle est dangereuse pour les « jeunes filles, elle les appelle aux réunions nombreuses et mêlées, « les arrache à la modestie, aux devoirs du foyer domestique, pour « les livrer aux curiosités de la foule et aux applaudissements du « théâtre. Pourquoi chercher à éveiller chez nos pauvres filles des « besoins et des goûts en contradiction avec la condition que leur « naissance, leur fortune et la société leur imposent? Le dessin, le « chant, tout ce surcroît d'instruction, n'est bon qu'à les dégoûter « de leur aiguille, à propager ces idées de délassement qu'il serait « grand temps de réprimer, et qui font le tourment de la classe « ouvrière; car le malheur de nos ouvriers, c'est que personne ne « veut plus aujourd'hui rester dans son état. »

« Dans les écoles de la sœur Rosalie, la tenue des enfants était remarquable, et on était étonné de trouver dans les élèves de la rue de l'Épée-de-Bois une modestie, une réserve, des habitudes de bienséance et de politesse qui auraient fait honneur aux rangs les plus élevés. Si la supérieure excluait de la classe les hautes études, comme les rubans des bonnets et les volants des robes, on voyait

que l'esprit de piété, de discipline et d'ordre soufflait sur la petite assemblée; nulle part les enfants ne lisaient plus distinctement, l'écriture n'était plus correcte, on ne savait mieux ses prières; les robes étaient propres, les mines intelligentes, les visages ouverts. La sœur Rosalie allait tous les jours visiter l'école : dès qu'elle s'y montrait, c'était pour les jeunes filles un moment de grande émotion, de joie pour les savantes et les sages, qu'elle se faisait nommer, de honte pour celles qui étaient punies; elle allait toujours droit à la pauvre petite pénitente, debout ou à genoux dans un coin, et qui fondait en larmes à son approche; elle essuyait ses yeux, lui faisait répéter, en la lui soufflant, la leçon qu'elle n'avait pas sue, et demandait pardon pour elle.

« J'ai montré à lire à votre chère maman, disait-elle souvent « dans ses dernières années; qu'elle était sage et gentille quand » elle avait votre âge! Elle savait toujours sa leçon; vous ferez « comme elle, n'est-ce pas ? »

« La petite fille promettait, retournait consolée à sa place, le soir racontait à sa mère enchantée ce bon témoignage rendu à sa jeunesse, et s'efforçait de devenir la première et la plus sage de l'école.

« Dans la rue, si la sœur Rosalie rencontrait une enfant, elle lui demandait toujours à quelle école elle appartenait. Quand celle-ci lui avouait qu'elle n'allait pas en classe, elle faisait venir la mère, la grondait de sa négligence, et lui expliquait tous les avantages de l'éducation chrétienne, qui assure aux parents le respect et l'obéissance des enfants, et prépare des soins pieux à leur vieillesse. Quelquefois la mère n'était pas coupable, l'enfant n'avait pu être reçue faute de place; car, malgré la munificence de la ville de Paris envers l'instruction primaire, les écoles sont loin de suffire aux besoins de la population. La sœur Rosalie prenait alors la petite fille par la main, et la présentait elle-même à la sœur de la classe :

« Trouvez-moi, je vous prie, une petite place pour cette en« fant.

« —Mais tout est plein, ma mère.

« —Cherchez bien; elle est si mince, il ne lui en faut pas beau« coup, et vous me ferez grand plaisir. »

« A la voix de la sœur Rosalie, toutes les élèves se serraient les unes contre les autres, et trouvaient moyen d'admettre dans leurs rangs la nouvelle venue; car c'était pour toutes une grande joie de faire plaisir à leur bonne mère. Celle-ci, en les quittant, allait visiter les paniers dans lesquels elles apportaient leur goûter, et à la fin de la classe, les plus légers se trouvaient plus remplis que les autres.

« Frappée de cette insuffisance des écoles chrétiennes et des dangers auxquels elle expose les enfants pauvres, la sœur Rosalie poursuivit avec son énergie accoutumée la création de classes dans la rue du Banquier, fit un appel à toutes les personnes qu'elle savait dévouées à la bonne éducation du peuple, et parvint à réunir

la somme nécessaire à cette fondation. A force de démarches, en faisant agir toutes les influences qu'elle avait à sa disposition, elle obtint de la ville de Paris l'adoption de cette école ; une maison de sœurs y fut organisée, trois classes furent ouvertes. Un ouvroir permit d'associer le travail manuel à l'étude, et bientôt une sœur de la nouvelle communauté fut chargée de visiter la population si malheureuse et si abandonnée qui habite en dehors de la barrière d'Ivry, et qui a si grand besoin que la charité lui apporte des lumières et des secours.

« En 1844, la sœur Rosalie voulut étendre jusqu'à la naissance les soins qu'elle donnait à sa nombreuse famille ; elle fit établir une crèche au-dessus même de l'école, dans la maison de secours. Cette institution, de date récente, avait déjà soulevé plusieurs objections qui ne l'arrêtèrent pas : il lui semblait injuste de reprocher à la charité d'encourager les mères à négliger leurs devoirs, lorsque dans la crèche elle les oblige à venir plusieurs fois le jour allaiter leurs enfants, et ne se met à leur place qu'à l'heure où le travail de l'atelier, le commerce ambulant les forcent de quitter leurs nourrissons. « Pourquoi, disait-elle, interdire aux pauvres, « comme un oubli de la maternité, ce que des femmes qui n'ont ni « leur travail ni leur misère pour excuse, font chaque jour sans « provoquer ni réclamations ni reproches ? »

« Un grand nombre de mères, dans l'intérêt de leur santé, de leur liberté, et même de leurs plaisirs, abandonnent leurs enfants à des nourrices lointaines, se débarrassant sur des mercenaires du soin de les nourrir de leur lait, et de veiller sur eux la nuit et le jour.

« La pauvre mère du faubourg Saint-Marceau n'envoie pas loin d'elle son nouveau-né, et ne refuse pas de veiller la nuit après ses laborieuses journées : seulement elle le confie dans la crèche, pendant ses absences forcées, à la plus tendre, à la plus éclairée des vigilances. Quant au danger de réunir dans la crèche un trop grand nombre d'enfants, et de les exposer aux maladies qui viennent de cette réunion, la sœur Rosalie n'en était pas effrayée ; elle comparait les visages frais et roses de ses petits hôtes au teint hâve et flétri, aux apparences scrofuleuses des pauvres enfants étiolés dans les mansardes de leur famille ou les habitations malsaines des gardiennes, et se livrait sans scrupule au bonheur d'entourer ces frêles et délicates créatures de soins et d'affection, de remplacer leurs langes en guenilles, leur lit de sales chiffons, par le linge le plus blanc, par le plus joli berceau. La crèche était sa récréation, son orgueil, son repos ; elle la montrait à ses amis, aux étrangers, y montait dès qu'elle avait un moment de loisir ; son apparition mettait tout le petit peuple en mouvement, il y avait presse autour d'elle pour demander un baiser, une parole, un regard ; les plus grands se jetaient dans ses bras, ou tendaient vers elle leurs petites mains en se roulant à ses pieds et baisant le bas de sa robe. Elle s'arrêtait devant chaque berceau, provoquait les sourires, apaisait les chagrins, essuyait les larmes, soutenait celui

qui essayait de marcher, berçait celui qui voulait dormir, les embrassait tous, et ne s'arrachait qu'avec peine aux délices de cette virginale maternité.

« Un jour, elle trouva dans sa crèche un enfant abandonné, parlant à peine, et qu'on allait porter aux enfants trouvés ; elle voulut l'embrasser comme les autres ; l'enfant, jetant ses petits bras autour de son cou, s'écria : « Maman, maman ! » Toutes les caresses et les efforts des autres sœurs furent impuissants à lui faire quitter la sœur Rosalie.

« Il m'appelle maman, dit-elle, je ne puis plus l'abandonner. » Il n'alla pas aux enfants trouvés, et tant qu'elle vécut, la sœur Rosalie fut pour lui une mère.

« Plus tard, elle obtint qu'à la crèche on ajoutât l'asile, et c'était plaisir de voir avec elle manœuvrer ses petits bataillons. En peu de temps, sous l'habile direction des sœurs, employées par la ville, pour la première fois à Paris, à cette bonne œuvre, tous les enfants du quartier quittèrent la rue pour l'asile, marchèrent en cadence, s'amusèrent en mesure, firent de l'ordre avec leur agitation et du chant avec leur tapage ; ils ne furent plus exposés à végéter dans les ruisseaux ou à mourir sous la roue d'une voiture.

« Quelque temps auparavant, la sœur Rosalie avait fondé, dans la maison de secours, une nouvelle œuvre dont elle poursuivit avec persévérance le développement, et qu'elle regardait comme le complément indispensable de toutes les institutions protectrices de l'enfance et de la jeunesse. »

PATRONAGE.

« Depuis longtemps il en coûtait à la sœur Rosalie de voir ses enfants d'adoption lui échapper immédiatement après la première communion. Le lendemain du jour où Dieu couronnait lui-même par sa présence les pieuses leçons de leurs premières années, et prenait possession de ces âmes bien préparées, commençait pour elles la dangereuse émancipation de l'apprentissage. La boutique ou l'atelier remplaçait la classe, et trop souvent le travail ou de coupables distractions, la prière. Quelques-unes reparaissaient de temps en temps à la maison de secours, quand la famille était éprouvée par la maladie, le chômage ou la misère ; mais pour le plus grand nombre, le lien qui les avait unies à leurs saintes institutrices était brisé. Elles ne les rencontraient plus que dans la rue, où quelquefois leur conscience intimidée n'osait plus les reconnaître. Abandonnées sans protection sur une terre mouvante et inconnue, sans conseils pour les avertir, sans bras pour les empêcher de tomber, beaucoup cédaient aux mauvais conseils du voisinage, se laissaient prendre aux piéges cachés, et rejetaient loin d'elles, comme un vêtement puéril, les pieuses habitudes, les douces et sereines récréations de leur enfance.

« Quand la fièvre de la jeunesse était tombée, quand elles étaient fatiguées des joies qui agitent et des plaisirs qui corrom-

pent, elles venaient en pleurant se jeter dans les bras de la sœur Rosalie, et étaient accueillies comme l'enfant prodigue; mais souvent il était trop tard; la santé, l'honneur perdus ne se retrouvaient pas, le goût du travail revenait à grand'peine, et les années d'égarement pesaient douloureusement sur la vie. On avait souvent conseillé à la sœur de fonder un de ces asiles qui reçoivent les jeunes filles à l'âge de sept à huit ans, les gardent pendant le temps de l'école et de l'apprentissage, et ne les rendent à la vie commune qu'à l'âge où, devenues ouvrières, elles doivent être en état de se défendre contre le monde et de suffire à leurs besoins.

« La sœur n'avait jamais voulu établir dans sa maison une institution de ce genre ; la dépense était, à ses yeux, la moindre des objections; elle redoutait pour les enfants de son faubourg les douceurs, les facilités et jusqu'aux soins maternels des orphelinats et des providences : « Les internats, disait-elle souvent, ne con-
« viennent pas à un quartier où la vie est si pénible et si rude. »
Les jeunes filles, entourées de soins dévoués, objets d'une si pure affection, à qui la vie aurait été rendue si aimable et si douce, ne pourraient plus se résoudre aux humbles et fatigants devoirs qui les attendent dans leurs familles. Les faire ainsi passer par un régime si opposé à leur avenir, ce serait entrer dans les plus fâcheuses tendances du siècle, encourager le mouvement qui entraîne la jeunesse vers le dédain de la condition originelle, vers la recherche d'une situation supérieure à celle de leurs parents.

« L'école ouverte à tout le monde, en developpant l'intelligence universelle, fait monter le peuple entier dans l'échelle de la civilisation, et diminue, au profit des mœurs publiques, la rudesse de l'ignorance; elle élève le niveau général sans déclasser les individus, et maintient chacun à sa place en la rendant meilleure.

« Mais les maisons d'éducation populaire qui détachent quelques privilégiés de la masse commune, les retirent du peuple sans leur donner une position supérieure, éveillent des besoins nouveaux et ne fournissent pas les moyens d'y satisfaire; elles ne font souvent qu'aggraver à leurs yeux le poids de leur destinée, et leur rendre plus humiliant et plus pénible le sentiment de leur infériorité sociale. L'excellence même de l'éducation dans les internats paraissait à la sœur Rosalie un danger pour les jeunes filles du faubourg Saint-Marceau, élevées pieusement à l'ombre du sanctuaire; elles n'y respireraient qu'un air pur, n'entendraient que d'édifiantes paroles, n'auraient sous les yeux que des exemples de vertu. Comment, à la sortie d'un milieu si contraire à celui de leurs rues et de leurs maisons, supporteraient-elles l'inconvenance du langage, le sans façon des manières dans cette atmosphère corrompue, dont l'habitude émousse la contagion, mais où tout effarouche la délicatesse et scandalise la piété ?

« La sœur citait de tristes exemples à l'appui de sa répugnance; plus d'une jeune fille, sortie de ces saintes institutions pour rentrer dans son pauvre quartier, n'avait pas pu se faire aux priva-

tions, aux froissements, aux humiliations qui succédaient à tant de bien-être matériel et moral ; elle s'était retirée de la maison paternelle comme indigne de la recevoir, elle avait dédaigné sa famille trop mal élevée pour elle, repoussé les devoirs grossiers du ménage comme au-dessous de son aptitude ; elle avait demandé au travail solitaire une vie plus élégante et de meilleur ton ; son isolement et ses prétentions lui étaient devenus un piége, l'ennui avait conspiré contre son innocence avec les passions, que la délicatesse des sentiments déguise plus qu'elle ne calme ; elle était tombée victime de la supériorité de son éducation et de son ignorance du mal : comme ces fleurs délicates, dont la tige naissante a été trop bien défendue contre la chaleur et le froid, ne peuvent supporter ni la vivacité de la bise, ni l'ardeur du soleil d'été, le moindre souffle les abat, elles se fanent au plus léger rayon du soleil, à l'atteinte de la première gelée, et meurent à cet air libre où s'épanouissent les plantes plus robustes qui ont grandi sous tous les vents et subi toutes les températures.

« La sœur Rosalie préférait pour ses enfants, dès le début dans la carrière, la condition qui devait être celle de toute leur vie : à la maison, le lit dur, le dîner imparfait, la chambre nue, les pénibles et grossiers devoirs du ménage; et pour se préparer à l'ouvrage de la journée et s'en reposer, les soins qu'il faut donner le matin et le soir au jeune frère ou à l'aïeule ; puis, l'apprentissage avec les exigences, les caprices de la maîtresse, les taquineries des compagnes, le moûvement, et même les dangers du monde, mais d'où l'on sort ouvrière habile et exercée. Seulement, elle aurait voulu, au milieu de ces actions si variées, placer le bien à côté du mal, opposer la prière aux paroles mal sonnantes, les bons conseils aux mauvais exemples. Elle cherchait depuis longtemps un moyen de ne pas briser violemment les rapports de la jeune fille avec l'église et la maison des sœurs, et d'étendre à son apprentissage l'influence qui avait protégé son enfance: le patronage des jeunes ouvrières fut la réalisation de sa pensée. Cette œuvre laisse les jeunes filles dans leur atelier et dans leur famille pendant toute la semaine, ne prend de leur temps que les heures qui n'appartiennent pas au travail, les réunit chez les sœurs le dimanche pour la pratique de leurs devoirs religieux et de joyeuses et innocentes récréations; enfin, place les années de leur apprentissage sous la protection et la surveillance de dames chrétiennes. Maintenir la jeune ouvrière dans le milieu où elle est née, accepter en les purifiant les conditions où la Providence l'a placée, et n'intervenir dans sa vie que pour y faire entrer une sainte et salutaire influence, c'était donner satisfaction entière aux vœux de la sœur Rosalie.

« Aussi elle accueillit avec empressement le projet de patronage, et voulut l'appliquer immédiatement dans sa maison ; elle ne se laissa arrêter par aucune des difficultés qui faisaient hésiter ailleurs. « L'œuvre est bonne, dit-elle la première fois qu'on lui en « parla ; Dieu la fera réussir, et nous commencerons dimanche pro-« chain. » Pendant la semaine, son admirable activité prépara tout;

elle fit comprendre aux mères que le patronage serait d'un grand secours pour leurs filles; aux maîtresses, qu'il développerait l'obéissance, l'amour du travail chez leurs apprenties ; réveilla chez les jeunes filles le doux souvenir des années passées sous son aile, et parvint, à force d'habiles combinaisons, à trouver dans la journée d'une sœur quelques heures à consacrer aux réunions du dimanche. Sa voix puissante, que personne n'entendait en vain, persuada aux dames charitables qu'elles ne pouvaient rien faire de plus utile à leurs familles que d'attirer sur elles la bénédiction de Dieu en le visitant lui-même dans ses membres, et en gagnant par le salut d'une âme la santé et le salut de leurs enfants.

« Le dimanche suivant, dans le préau et la cour de la rue de l'Epée-de-Bois, un grand nombre de jeunes filles étaient réunies ; elles étaient vêtues avec simplicité et modestie ; elles ne portaient ni chapeaux ni rubans ; on leur distribuait des livrets sur lesquels les maîtresses devaient inscrire les notes de la conduite et du travail de la semaine. Des dames zélées prenaient l'adresse de leurs parents et de leurs maîtresses, et leur promettaient une prochaine visite dans leurs ateliers et des récompenses à la fin du trimestre. La sœur Rosalie indiquait aux patronnesses le fort et le faible du caractère de chaque apprentie, les dispositions qu'il fallait encourager, les tendances que l'on devait combattre. La séance se terminait par des jeux, des rondes, le chant des cantiques, auquel prenaient part toutes les sœurs. L'œuvre du patronage était fondée.

« Cet exemple résolut toutes les difficultés, triompha des hésitations : ce que l'on avait obtenu dans le quartier le plus pauvre avec les conditions les moins favorables pouvait se réaliser partout; l'impulsion, une fois donnée, ne s'est plus arrêtée ; et, grâce à l'initiative de la sœur Rosalie, l'œuvre du patronage voit chaque jour augmenter le nombre des paroisses où elle est établie, et celui des jeunes filles qu'elle protége. »

NÉCROLOGIE.

Une nouvelle et cruelle perte vient de s'ajouter à toutes celles qui ont frappé depuis peu les amis de l'institution des salles d'asile : M. de Salvandy a succombé après une longue et douloureuse maladie. Nous rappellerons dans notre prochain numéro tout ce que devaient les salles d'asile à l'illustre auteur de l'ordonnance de 1837.

FAITS DIVERS.

Le lundi 22 décembre, une foule considérable se pressait dans la grande salle de la mairie du 12ᵉ arrondissement. M. Leroy de

Saint-Arnaud y présidait la cérémonie de l'inauguration du buste de Mme Jeanne-Marie Rendu, si célèbre sous le nom de *sœur Rosalie*.

On sait de quels honneurs exceptionnels l'Empereur et l'Impératrice se sont plu à entourer, pendant sa vie, l'humble fille de la charité qui, pendant cinquante ans, fut la consolatrice, disons mieux, la souveraine de ces quartiers populeux. L'Empereur a voulu que ces honneurs se perpétuassent dans un impérissable témoignage, et un décret a autorisé le maire du 12e arrondissement à placer le buste de la sainte femme dans le palais municipal.

La solennité a commencé à une heure. Autour de M. Leroy de Saint-Arnaud, sur l'estrade que dominait le buste encore voilé de sœur Rosalie, on remarquait, avec les membres de la famille Rendu, les notabilités de la magistrature, du clergé, du barreau, de l'administration. Le reste de la salle était occupé par les dames qui s'étaient faites les instruments des charités de la sœur Rosalie, par les sœurs de la communauté de la rue de l'Epée-de-Bois, par les enfants des écoles et des ouvroirs; enfin, par une multitude jalouse de payer à celle qui répandit partout tant de bienfaits, le tribut d'un dernier hommage.

La distance et les intempéries de la saison avaient seules empêché Mgr Rendu, évêque d'Annecy, de se joindre à sa famille dans cette circonstance solennelle.

Après le chant d'une cantate composée pour la circonstance, et la lecture des documents officiels relatifs au décret, M. Leroy de Saint-Arnaud, dans un discours semé de pensées élevées et délicates, a mis en un saillant relief la grave et douce physionomie de celle qu'il appréciait tout ensemble en administrateur et en ami. Les traits heureux dont abondait ce remarquable discours, relevés encore par l'émotion de l'orateur, ont provoqué plusieurs fois les plus vifs applaudissements. Quand, se tournant vers le buste que la main de l'artiste découvrait à ce moment, il a évoqué des souvenirs que ranimait la vivante inspiration du marbre, la salle s'est levée tout entière, et a témoigné, dans une acclamation unanime, de son admiration pour l'héroïne, et de sa sympathie pour l'orateur.

L'allocution de M. de Saint-Arnand a été suivie de la lecture d'une pièce de vers fort distinguée, que l'auteur, M. Blanchemain, a dite lui-même avec un profond sentiment. M. Blanchemain a rencontré plus d'une fois des inspirations dignes de son sujet.

La séance s'est terminée au chant du *Domine, salvum*.

L'auteur du buste est M. Maindron. L'artiste a consacré gratuitement son ciseau à la reproduction des traits vénérés. Le marbre avait été donné par S. Exc. M. le ministre d'État.

— Une cérémonie pleine d'intérêt réunissait, le 28 du mois dernier, les habitants de la commune de Groslay, canton de Montmorency (Seine-et-Oise), auxquels était venu se joindre un grand concours de personnes notables des environs. On devait procéder ce jour-là à l'inauguration des bâtiments que l'honorable maire de

la commune, M. Delachaussée, vient de faire construire à ses frais, pour y installer l'école des filles et la salle d'asile dont la fondation est due à la généreuse initiative de son épouse.

L'Université était représentée, à cette petite fête de l'instruction primaire, par M. l'abbé Dours, inspecteur de l'Académie de Paris, en résidence à Versailles, et par M. Cretté, inspecteur des écoles de l'arrondissement. M. l'abbé Lemaire, délégué par Mgr l'évêque de Versailles pour bénir la chapelle qui fait partie de l'établissement, était assisté de MM. les curés de Groslay et de Montmorency. Avant la messe, qui a précédé la bénédiction des salles de l'école et de l'asile, il a adressé aux assistants quelques paroles pleines d'onction, dans lesquelles il a fait ressortir ce qu'il y a de louable dans la pensée qu'ont eue les fondateurs d'associer la religion à leur œuvre et de vouloir que les enfants de l'école et de la salle d'asile fussent élevés en quelque sorte à l'ombre du sanctuaire.

Après la bénédiction de l'école, M. Delachaussée, dans une allocution pleine de convenance et empreinte de sentiments véritablement chrétiens, a fait connaître comment sa reconnaissance envers Dieu, qui a constamment favorisé ses entreprises, l'avait porté à fonder à ses frais, et sans le concours de personne, un établissement durable dont toute la population de Groslay est appelée à profiter.

M. l'inspecteur de l'Académie a pris la parole à son tour. Il a expliqué aux nombreux enfants réunis dans l'enceinte et plus particulièrement aux mères de famille qui s'y pressaient, le sens de ces paroles du divin Sauveur, gravées au frontispice de l'établissement : *Laissez venir à moi les petits enfants*; il en a pris texte pour énumérer tous les avantages qui résultent pour l'enfance de la fréquentation des salles d'asile. Puis, passant de l'asile à l'école, il a insisté sur l'importance qu'une mère chrétienne doit attacher à l'éducation de sa fille. Les paroles de M. l'abbé Dours ont paru faire sur les assistants une impression profonde.

Cette petite cérémonie laissera dans les souvenirs des habitants de Groslay des traces durables. En voyant s'élever au centre de la commune cette belle construction, et en passant devant cet asile où leurs enfants trouveront chaque jour le bien-être physique et moral, ils comprendront que le magistrat qui se dévoue ainsi au bien de ses administrés, que l'honnête homme qui fait un aussi noble usage d'une fortune acquise par une longue carrière de travail et de probité, a bien mérité de ses concitoyens, et qu'il s'est acquis des droits à la reconnaissance et à la vénération de tous.

L'école de Groslay, dans la construction de laquelle rien n'a été épargné pour la parfaite installation de tous les services, n'aura pas coûté moins de quarante mille francs à M. Delachaussée. Cette école, ajoute-t-il, peut à juste titre être considérée comme un établissement modèle en ce genre.

T. III. — N° 5. FÉVRIER 1853.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, des médailles et des mentions honorables ont été accordées aux directrices de salles d'asile des départements ci-après désignés, savoir :

AUBE.

Mentions honorables. — Mme Guignon, sœur Placide, de la Providence de Troyes, directrice à Vandœuvres.

MAINE-ET-LOIRE.

Médaille de bronze. — Mlle Beaumont, directrice à Rochefort.

ALGÉRIE.

Mentions honorables. — Mme Pouzzol, sœur Claudie, de la congrégation de la Sainte-Trinité, directrice à Mascara; Mme Lilant, sœur Eulalie, de la congrégation de la Doctrine chrétienne, directrice à Constantine.

GIRONDE.

Mention honorable. — Mme Michel, sœur Roseline, directrice à Castillon-la-Dordogne.

MEUSE.

Médaille de bronze. — Mme Garcenot, directrice à Saint-Mihiel.

SEINE-ET-MARNE.

Médaille de bronze. — Mme Bidoi, sœur Madeleine, directrice à Bray-sur-Seine.

Mentions honorables. — Mme Coquenguiot, sœur Saint-Hippolyte, directrice

à Melun; Mme Noisette, sœur Marie-Françoise, id. à Montereau-sur-Yonne; Mme Roussin, sœur Marie-Constance, id. à Brie.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

DES SALLES D'ASILE MODÈLES.

L'article 8 du décret du 21 mars 1855 est ainsi conçu :

« Le titre de salles d'asile modèles peut être conféré par le ministre de l'instruction publique, sur la proposition du comité central de patronage, à celles des salles d'asile qui auraient été signalées, par des déléguées spéciales, pour la bonne disposition du local, l'état satisfaisant du mobilier, les soins donnés aux enfants, ainsi que pour l'emploi judicieux et intelligent des meilleurs moyens d'éducation et de premier enseignement. »

Cet article du décret du 21 mars n'a pas encore été mis à exécution ; aucune salle d'asile n'a donc reçu jusqu'à ce jour le titre qui désignera les établissements jugés dignes de le porter comme des modèles offerts à l'imitation des autres asiles du ressort académique ou départemental. La constitution des salles d'asile dont il s'agit sera toujours faite, nous en sommes certains, à l'avance, dans les conditions déterminées par la sérieuse intelligence des besoins auxquels il importe de pourvoir. Et il faut s'en féliciter; car, on ne saurait se le dissimuler, la création des salles d'asile modèles exercera une influence directe et décisive sur l'avenir de l'institution elle-même.

Nous recevons, sur la question des salles d'asile modèles, une lettre émanée d'une personne très-compétente, et que nos lecteurs liront avec le plus vif intérêt. Nous n'acceptons pas la responsabilité de toutes les opinions énoncées dans cette lettre ; nous réservons notre jugement et nos appréciations, notamment en ce qui concerne les propositions formulées en articles de règlement. Mais le problème est abordé par l'auteur du morceau qu'on va lire avec une liberté et une précision de nature à provoquer des réflexions salutaires, et à éclairer d'ailleurs bon nombre de points obscurs. L'*Ami de l'enfance* est, on le sait, la tribune où peuvent se produire avec une entière franchise toutes les convictions inspirées par un sincère dévouement à l'institution des salles d'asile. L'*Ami de l'enfance* garde seulement le droit, bien entendu,

de conclure plus tard pour son propre compte. Ces réserves faites, nous publions la lettre sans commentaires :

« Paris, le 4 février 1857.

« Monsieur le directeur,

« Examiné de près, le problème des asiles-modèles me paraît plus difficile à résoudre qu'il ne peut sembler au premier abord. Si les prescriptions du législateur et les prévisions du pouvoir ministériel ont réuni les éléments constitutifs d'une bonne solution, je viens vous dire, tout bas, que certaines omissions, certaines tolérances, et parfois certaines exigences, d'ordre secondaire à mon gré, ont créé plus d'un embarras sérieux. J'ajouterai tout haut que ces embarras se multiplient sous l'administration divergente, sinon contradictoire, des autorités locales qui, souvent, elles me pardonneront ma franchise, ne s'épargnent pas, en outre, les actes de négligence ou de faiblesse, et jusqu'aux infractions ouvertes à la loi.

« Les irrégularités d'exécution les plus fréquentes dans les localités les plus éloignées des grands centres, et quelquefois dans des localités centrales, peuvent se réduire à quelques points capitaux dont les détails fourniraient la matière d'une longue plainte et qui, mis en regard de la règle, forment d'étranges dissonances entre la fin et les moyens. Le législateur décrète la méthode, la capacité spéciale ; les agents exécutifs, chargés de la nomination du personnel, choisissent, dix fois sur vingt, des directrices d'une inaptitude notoire, sans études préliminaires de quelque valeur. Le législateur prescrit la surveillance assidue, l'hospitalité permanente de l'asile, sauf les dimanches et les fêtes reconnues ; et l'asile presque partout, Paris excepté, est fermé le jeudi ; et dans maints départements, il y a des quinzaines de clôture, des six semaines de chômage, sous prétexte de vacances[1]. Le législateur interdit la perception de tout droit fiscal sur les élèves par la main des directrices communales ; et de l'aveu des magistrats municipaux, les directrices perçoivent elles-mêmes, dans la plupart des communes, la taxe défendue.

« Décrets, arrêtés, instructions ministérielles recommandent que l'éducation reste bien distincte de l'instruction proprement dite ; que l'élément maternel ne soit pas absorbé par l'élément pédagogique ; et, au lieu d'une mère, les enfants au-dessous de six années trouvent, le plus souvent, une maîtresse d'école, heureux quand celle-ci ne supplée à l'ancienne férule par aucune voie de fait.

« J'ai franchement énoncé ce que je crois être les torts de beau-

1. Une femme dont on peut invoquer l'autorité en pareille matière, la sœur Maria, condamne de la manière la plus formelle les congés et les vacances : « Nous ne comprenons pas, dit-elle, comment il se trouve encore quelques personnes pour les tolérer dans les classes maternelles. Une mère prend-elle des vacances ? son enfant n'en souffrirait-il pas ? C'est, dit-on, pour reposer la directrice. Nous répondons que nous avons été directrice, et que ce sont les vacances qui nous ont le plus fatiguée. En voici la raison, etc., etc. »
(*Nouveau manuel*, préface, page III.)

coup d'administrations locales ; j'ai attribué à l'insouciance, à l'inertie, au défaut de connaissances spéciales de certains agents de ces administrations, j'ajouterai encore, aux petites passions de clocher, qu'ils subissent ou qu'ils propagent, la désuétude où tombe la loi et les violations dont elle est l'objet. Pour être juste, je dois mettre à côté de ces griefs un fait qui les atténue : c'est le manque habituel de ressources financières, de patronage généreux et suffisamment éclairé, de moyens d'instruction, de haute impulsion et de surveillance suivie. Enfin, pour être complétement sincère, il est de mon devoir de dire, ou plutôt de répéter ici que les tristes effets dont je viens d'esquisser le tableau sont en partie imputables à la loi elle-même. Ne me déclarez pas téméraire, de grâce, avant d'avoir ouï jusqu'au bout mon petit réquisitoire.

« La constitution réglementaire de nos salles d'asile n'a-t-elle pas, je vous le demande, ses complaisances, ses flexibilités, dirai-je ses anomalies et ses complicités, qui, comme des dissolvants, minent à la longue les bases du système général, en dégradent et en disjoignent l'ensemble? N'est-ce pas elle, pour préciser mes critiques, qui autorise ces moyens d'esquiver l'examen qu'on appelle les certificats de stage; qui accorde, au moins par son silence, la facilité aux aspirantes de passer leurs examens pratiques ailleurs que dans des asiles-modèles? La loi n'a-t-elle pas omis jusqu'à ce jour d'organiser définitivement cette partie essentielle de l'institution, permettant de la sorte, si ce n'est à la faveur, du moins au fait irrégulier ou équivoque, de tenir lieu de droit constaté; ajournant les résultats précieux de l'émulation entre les localités pourvues ou à pourvoir de salles d'asile et entre ces établissements eux-mêmes? N'est-ce pas la loi encore qui tolère la divergence ou l'absence de cours préparatoires? Ne laisse-t-elle pas confondre dans les mêmes conditions d'épreuves et d'aptitude les candidatures essentiellement distinctes des prétendantes à l'inspection et à la simple direction des écoles maternelles?

« De cette réunion de concurrentes égales hier dans la commission d'examen, égales aujourd'hui par le brevet, l'une devient supérieure à toutes les autres, quant au titre et aux fonctions; elle est constituée leur juge et dispose, jusqu'à un certain point, de leur emploi ou de leur avenir, sans qu'il soit rien survenu dans l'intervalle qui justifie ce brusque passage de l'égalité scolaire à la supériorité administrative, qui le justifie d'une façon saisissante et péremptoire.

« Ces inconséquences et ces lacunes de la loi sont autant de fissures par lesquelles s'écoulent son énergie et sa vitalité. Elles finiraient par élargir les mailles du réseau légal jusqu'à y laisser pénétrer non-seulement les prétentions peu fondées et les vocations douteuses, mais la médiocrité reconnue et l'incapacité flagrante.

« Quant aux exigences dont je mêlais le reproche à celui de ces facilités beaucoup plus fâcheuses, elles ne portent que sur un point : j'entendais parler des conditions matérielles imposées aux asiles pour qu'ils aient le droit de prétendre au titre de modèles,

conditions interprétées par l'*Instruction aux préfets*, en date du 18 mai 1855, dans ce sens que le local et le mobilier ne doivent donner prise à aucune critique : quelques tempéraments à une interprétation aussi rigoureuse ne vous paraissent-ils pas nécessaires? Que de fois, en effet, nous avons rencontré dans les plus déplorables conditions de domicile des merveilles de direction, et dans de merveilleux monuments d'architecture de déplorables directrices! Après avoir pris note de la sévérité de ce commentaire pour solliciter une variante qui se concilie mieux avec le côté moral et supérieur de la question des asiles-modèles, je reviens à cette question.

« Vous me direz peut-être que c'est précisément pour remédier aux abus que je retrace, qu'il faut mettre cette question à l'étude. Soit! n'en faisons pas dépendre la solution de réformes préliminaires, et procédons, quant à celles-ci, par voie de conséquences ultérieures. Que l'*Asile-modèle*, au faîte de la hiérarchie des asiles dans chaque circonscription départementale, serve à ces derniers de leçon vivante et de stimulant; que sa sphère d'attraction leur imprime un mouvement relatif de progrès et d'ascension!

« Commençons donc par édifier sur le terrain, tel qu'il se présente, sans en dégager les abords et avec les matériaux qui se trouvent à notre disposition, principes, choses et personnes. Il faudra sans doute transiger, au début, avec les personnes et les choses; mais la vertu des principes, s'ils sont bien épurés de toute exception, saura prévaloir avec le temps.

« Nous sommes à l'œuvre, je suppose; cette œuvre est de deux espèces; le fait ou l'exécution; le droit ou la législation. Érigeons-nous, en fait, un des asiles existants en asile-modèle? Notre choix, déterminé par la comparaison, aura pour résultat le mieux relatif actuel; dans le cas cependant où les meilleures conditions matérielles ne se rencontreraient pas avec les meilleures conditions personnelles, nous aviserions soit à changer la personne, soit à modifier les choses; et si cela était impossible, nous prendrions une sorte de terme moyen pour rétablir l'équilibre, non sans faire pencher la balance en faveur de la personne, si elle rachetait le vice des choses par les mérites de la direction.

« Mais nous plaçons-nous dans le droit législatif? S'agit-il de réglementer pour l'avenir les conditions à exiger, de créer le type sur lequel doivent se modeler les écoles de l'enfance qui prétendent à leur tour servir d'exemple et qui seront désignées pour propager l'enseignement? Il convient que ce type soit pris dans un certain idéal de perfection qui se puisse réaliser toutefois; il convient dès lors qu'il soit exclusif et des inconvénients que l'expérience a démontrés et des condescendances auxquelles se prête la loi antérieure.

« Ces restrictions à la loi n'ont rien qui ne soit légal, d'abord parce qu'elles ont leur base dans cette loi elle-même, ensuite parce qu'elles s'appliquent à une *institution exceptionnelle* et très-imparfaitement organisée jusqu'à présent. Le titre d'établissement modèle

est un *privilége*, les fonctions enseignantes dévolues à ce titre sont des *prérogatives* qui supposent des qualités rares, qui imposent des *devoirs spéciaux*, et comportent ainsi doublement les clauses plus sévères attachées à ces concessions. Il est donc naturel que ces clauses écartent tout ce qui n'a pas un caractère de supériorité incontestable, tout ce qui n'offre pas de garanties suffisantes de stabilité et de permanence comme élite, tant au point de vue du local et de son entretien qu'au point de vue du personnel et de la direction; tout ce qui manque de la liberté ou des facultés nécessaires à une surveillance continue, à une action progressive, au service enfin qu'on ne saurait accomplir sous l'influence de préoccupations plus obligatoires que ce service lui-même. Le règlement complétera son œuvre en définissant le but pour lequel sont institués les asiles, de manière à faire cesser la méprise si commune par suite de laquelle on substitue l'instruction à l'éducation, l'effort d'esprit et le mécanisme de la mémoire à l'épanchement du cœur et à la spontanéité de l'intelligence.

« La théorie des asiles-modèles et sa mise en pratique successive nous ramèneront ainsi, je le répète, par une voie logique, bien que lente et un peu détournée, par une voie nécessaire d'analogies, d'influences, d'harmonie, aux réformes finales dont l'utilité préalable nous frappait en commençant ces observations.

« Ce mode d'améliorations graduelles étant admis comme le moins embarrassant ou le plus pratique, permettez, monsieur, que, pour donner une conclusion plus simple et plus nette à ce long exposé de motifs, j'essaye une formule dont vous pardonnerez le caractère à mon inexpérience de ces sortes de choses : puisque j'ai osé critiquer la loi, je me ferai législateur à mes risques et périls :

« Vu, etc., etc.

Art. 1er.

« Les dames déléguées par le ministre de l'instruction publiqu[e] pour l'inspection des salles d'asile ne pourront, chacune dans l[e] ressort académique qui leur est assigné, signaler au Comité central, comme leur paraissant dignes d'être élevés au rang d'asiles modèles, que les établissements réunissant les conditions énoncée[s] à l'article 8 du décret, et qui remplissent ces conditions soit quan[t] à leur esprit général, soit quant à leur application usuelle, e[n] prenant pour guides les explications qu'elles ont reçues dans l[e] rapport à l'Empereur, en date du 21 mars 1855, et dans l'instruc[-]tion du ministre aux préfets, en date du 18 mai 1855.

Art. 2.

« Le choix de l'établissement à désigner comme modèle se fera[,] autant que possible, au chef-lieu du département ou dans la vill[e] relativement la plus importante et la plus centrale eu égard au[x] voies de communication.

Art. 3.

« Les dames déléguées par le ministre se concerteront, en conséquence, avec M. le recteur du ressort académique, avec MM. les préfets et MM. les inspecteurs d'académie, avec Mmes les déléguées départementales là où il en existe, avec les comités locaux et les autorités religieuses et municipales, pour préparer, développer, compléter les éléments nécessaires à la formation des asiles-modèles dans les localités où il serait utile à l'intérêt général de l'institution d'en établir; pour constater, avant toute proposition au Comité central, la réunion suffisante de ces éléments et leur conformité avec les conditions requises par le présent arrêté; enfin, le titre d'asile-modèle une fois obtenu, pour surveiller l'établissement investi de ce titre et des fonctions y relatives, le maintenir à la hauteur de ces prérogatives et des devoirs qu'elles lui imposent, ou en soumettre à qui de droit la suspension motivée.

Art. 4.

« Aucune personne ne pourra être placée à la tête d'un asile-modèle qu'elle n'ait suivi un cours préparatoire autorisé, qu'elle n'ait deux ans d'exercice comme directrice titulaire, et qu'elle n'ait subi des épreuves spéciales de confirmation en présence de dames patronnesses désignées, au nombre de cinq ou de sept, par M. le préfet du département, et présidées, pour la partie scolaire, par l'inspecteur de l'académie, et, pour les exercices pratiques, par la déléguée de cette même académie, membres l'un et l'autre de ce jury spécial.

Art. 5.

« Le programme d'examen se composera, pour les épreuves écrites ou orales, de questions relatives aux connaissances et aux aptitudes que réclament les fonctions de directrices d'asile et de directrices chargées de l'enseignement des aspirantes.

« Le programme, en ce qui concerne les épreuves pratiques, laissera le choix à la dame déléguée, d'accord avec la commission qu'elle présidera, des exercices les plus propres à édifier cette commission sur les qualités naturelles et acquises de la directrice, sur les résultats de son expérience personnelle et sa participation aux progrès de l'institution en général, sur la manière d'entendre et de pratiquer l'éducation première, l'éducation maternelle, d'aller au cœur des enfants, de les discipliner sans contrainte, d'ouvrir leur intelligence sans la fatiguer, de les tenir sains et dispos de corps et d'esprit par l'hygiène physique et morale, de la variété et de la liberté des mouvements et des impressions.

Art. 6.

« Il est bien entendu que toutes les prescriptions des lois, décrets et arrêtés relatifs à la tenue des salles d'asile et aux devoirs des directrices sont plus étroitement obligatoires, par suite du privi-

lége d'asiles-modèles : notamment le bon entretien du local et du mobilier; la défense faite à la directrice de percevoir par elle-même aucune taxe sur les enfants; la nécessité pour la commune, au delà de quatre-vingts élèves, de nommer une sous-directrice; le choix de celle-ci parmi les personnes ayant déjà exercé; l'interdiction des congés en dehors des dimanches et des fêtes reconnues par l'Etat; celle de la fermeture des classes pendant les vacances; la surveillance habituelle de l'établissement par les autorités municipale, académique, départementale, etc.

Art. 7.

« Les sous-directrices, adjointes, suppléantes, attachées aux salles d'asile modèles, devront être présentées par Mme la déléguée de l'académie au ressort de laquelle appartiennent ces établissements, et la présentation à l'autorité n'aura lieu qu'en faveur d'une personne ayant déjà au moins deux années d'exercice. Les femmes de service des asiles-modèles devront faire preuve d'au moins six mois de service dans un asile ordinaire.

« Vous le voyez, monsieur, la formule qui précède a beaucoup moins pour objet d'imiter le style bref et impératif des arrêtés, que de masser à la suite des inconvénients et des abus, leurs correctifs, les moyens que j'avise pour prévenir le mal ou le détourner du cadre privilégié de l'asile-modèle. Puis j'entrevois que, par une heureuse contagion de propagande et d'affinité, le privilége attirerait à lui la loi commune, dont il ne serait un jour que la plus haute expression. »

Agréez, etc. X.

SALLES D'ASILE DE LA VILLE DE BOULOGNE

(PAS-DE-CALAIS).

M. le maire de Boulogne nous écrit pour réclamer contre l'exposé que nous avons présenté dans notre numéro de novembre dernier de l'état des salles d'asile de cette ville.

Tout d'abord, nous tenons à le déclarer, nous rendons le plus complet hommage au zèle dont n'a cessé de faire preuve, pour les intérêts de l'enseignement, l'administration présidée par M. Adam. L'expérience éclairée et la haute intelligence de l'honorable magistrat sont trop connues pour qu'il soit possible de douter de la sincérité et de la persévérance des efforts qui ont été prodigués afin d'introduire dans l'organisation des établissements d'éducation populaire de Boulogne des améliorations très-notables. Est-ce à dire qu'il n'y ait pas encore beaucoup à faire? Nous ne pouvons aller jusque-là. Si nous constatons avec empressement que Boulogne possède quatre asiles publics, nous ne pouvons point ne pas reconnaître en même temps que trois de ces établissements présen-

tent des conditions de local tout à fait insuffisantes. Ainsi les deux asiles du Calvaire manquent l'un et l'autre de préau couvert, en sorte que, par la pluie et le froid, les enfants doivent rester dans des salles d'exercice qui, sous le rapport de la salubrité, sont loin de satisfaire à toutes les exigences. Sans doute, on remarque dans ces deux asiles de la propreté et de l'ordre; sans doute les enfants y sont l'objet de soins très-attentifs; et les directrices, habituées au dévouement depuis de longues années, tirent des circonstances, nous sommes heureux de l'avouer, à peu près tout le parti possible; mais ce sont là des mérites tout personnels, et nous ne sommes pas moins autorisés à répéter qu'il est difficile d'appliquer la méthode en des conditions matérielles aussi défavorables que celles qui se trouvent réalisées dans les deux salles d'asile dont on parle.

Nous pourrions dire à peu près la même chose de la troisième salle d'asile; et nous n'avons, sous le rapport du local, d'éloge à faire que du quatrième établissement, celui de Capécure.

Mais c'est sur les salles d'asile libres, ou plutôt sur les *garderies* qu'a porté tout spécialement la sévérité des critiques de l'*Ami de l'enfance*, et c'est à leur sujet qu'une susceptibilité dont assurément nous honorons le motif s'élève le plus vivement contre nos appréciations. Nous désirons très-sincèrement, M. le maire de Boulogne n'en saurait douter, avoir à constater que ces *misérables réduits où tout manque, air, espace, lumière*, « ont disparu devant le zèle et l'énergie soutenue de l'administration municipale. » Les faits dont nous avons parlé dans notre numéro de novembre n'avaient été énoncés qu'à bon escient; ils étaient d'une exacte vérité au moment où ils ont été mis en lumière, c'est-à-dire en 1855. Que si, depuis cette époque, des améliorations fondamentales ont eu lieu, nous sommes les premiers à nous en féliciter. Or, nous nous empressons de le dire : nous sommes tout disposés à croire très-fermement, sur l'affirmation de M. le maire, et nous sommes charmés dès lors de pouvoir apprendre à nos lecteurs que le fléau des garderies a été entièrement extirpé de la ville de Boulogne.

Quant aux treize salles d'asile libres, nous en connaissions l'existence, et c'est à propos de ces établissements que nous avons parlé « des excellentes intentions de l'autorité locale » et des « sacrifices considérables accomplis par elle depuis plusieurs années. » Nous ne croyons pas moins, aujourd'hui comme hier, que la création de deux ou trois nouvelles salles d'asile *publiques* serait très-préférable à la multiplication de ces petits asiles privés, où le local est toujours sinon malsain, du moins très-insuffisant pour l'exacte application de la méthode, et dont la direction laisse presque nécessairement à désirer, au point de vue de l'aptitude technique et de la connaissance des procédés spéciaux.

Un dernier mot : M. le maire, dans un passage de sa lettre que nous croyons inutile de mettre sous les yeux de nos lecteurs, se plaint d'*attaques passionnées* dirigées contre les établissements de la ville qu'il administre; et, à la fin de cette même lettre, il croit pouvoir se servir des mots *imputations malveillantes*. L'honorable magis-

trat, dont nul plus que nous n'apprécie le caractère, regrettera, nous en sommes certains, les expressions que lui a dictées son zèlé. L'*Ami de l'enfance* obéit à des inspirations trop élevées, il est l'organe d'une pensée trop maîtresse d'elle-même pour que des reproches du genre de celui auquel on fait allusion puissent jamais lui être adressés. L'*Ami de l'enfance* n'a qu'un but : servir la cause générale de l'institution des asiles. C'est pour atteindre ce but qu'il signale avec la même impartialité le bien et le mal, partout où il les rencontre; toujours prêt, d'ailleurs, à rendre hommage, comme il le fait en ce moment même, aux intentions généreuses et aux efforts dévoués.

Voici maintenant la partie de la lettre de M. le maire de Boulogne, que, dans l'intérêt de l'administration représentée par l'honorable magistrat, il est opportun de faire connaître à nos lecteurs :

« ... A l'éternel honneur de notre ville on peut proclamer, qu'entre toutes les cités françaises, celle qui souscrit, peut-être, toutes choses égales d'ailleurs, les plus grands sacrifices pour l'instruction et l'amélioration de l'enfance, c'est la ville de Boulogne. Combien de cités de l'ordre de la nôtre peuvent en effet s'enorgueillir d'un budget de l'instruction publique s'élevant au chiffre de quatre-vingt-cinq mille francs?

« Une notable part de ce budget va droit aux salles d'asile, et s'emploie à y introduire, avec les meilleures méthodes, l'air, l'espace, la propreté, la salubrité. Bien plus, chose qui n'existe nulle part en province peut-être, un médecin spécial, rémunéré par l'administration municipale, surveille dans ces établissements les affections cutanées, la vaccine, etc., et passe hebdomadairement une revue sérieuse de mille enfants qui y sont recueillis.

« Depuis plus de vingt ans Boulogne s'honore de posséder des salles d'asile, et déjà elle pouvait être citée comme un exemple à suivre sous ce rapport, comme sous tant d'autres, alors que les villes voisines ne semblaient pas soupçonner encore la nécessité de tels établissements. A ce jour, elle en possède quatre, c'est-à-dire autant que le chef-lieu du département, et deux d'entre elles peuvent rivaliser avec des salles d'asile modèles.

« Si des garderies, sortes de crèches libres, plus ou moins bien ou mal tenues et surveillées ont existé, c'est là un mal qui a dû se produire partout ailleurs comme ici, mais qui, grâce au zèle et à l'énergie soutenue de l'administration municipale, est entièrement extirpé de notre ville.

« Aujourd'hui il n'existe plus de garderies ni d'autres crèches que celles créées en vertu d'un arrêté municipal stipulant berceaux, lits, espace, lumière abondante, foyer spécial, plancher, etc.

« En échange des anciennes garderies, treize salles d'asile libres ont été ouvertes, dont trois assimilables, pour l'étendue, l'appropriation des locaux et le mobilier, à nos salles d'asile publiques.

« Une somme annuelle de dix-huit cents francs est inscrite au budget pour encouragement à ces asiles libres, et l'administration, assurée d'être ainsi entrée dans une voie excellente, est disposée à faire plus encore pour l'avenir de ces asiles, qui sauvegardent mieux que les autres le juste sentiment de dignité et de fierté de la famille ouvrière, qui entretiennent chez les parents le sentiment du devoir par l'exercice de l'esprit de sacrifice, et qui finiront par exonérer la ville de la nécessité de multiplier les asiles publics.

« En présence des exagérations et des imputations malveillantes qui ont été dirigées contre notre ville, le silence de l'administration municipale ne serait point excusable. Vous comprendrez, dès lors, qu'elle attache un certain prix à l'insertion de cette lettre dans votre plus prochain numéro, et qu'elle attende cette insertion de votre impartialité.

« Agréez, etc. « *Le maire de Boulogne*,

« A. Adam. »

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

CULTURE DE L'INTELLIGENCE.

LEÇONS DE CATÉCHISME.

Monsieur,

Dans le dernier numéro de l'*Ami de l'enfance*, vous discutiez ce passage où l'honorable auteur d'une *Étude sur l'enseignement primaire en Angleterre* semble ne considérer nos asiles de France que comme de simples refuges « où les enfants, présumés trop jeunes pour profiter de l'instruction, devaient être amusés dans un abri sûr, loin des dangers de la rue et de la voie publique; que comme des établissements qui pourraient, à juste titre, s'attribuer le mérite d'empêcher le mal, mais qui ne pourraient guère prétendre à conférer au développement graduel des enfants jusqu'à l'âge du 7 ans, des avantages positifs. » Pour combattre cette opinion, vous disiez, monsieur, et ce me semble avec toute justice, « que dès leur origine, une idée d'éducation (et il faut bien ici distinguer l'éducation de l'instruction) avait marqué nos asiles d'un caractère spécial, et que, dans l'intention des personnes éminentes qui ont attaché leur nom à cette utile et féconde institution, la salle d'asile, préparant le terrain sur lequel l'instruction recueillera plus tard une moisson facile, n'était que le vestibule de l'école. »

Ma faible opinion personnelle ne serait d'aucun poids pour la décision d'une aussi grave question : je ne viens donc pas vous

dire, monsieur, que je partage complétement votre manière de voir; mais je viens mettre à votre disposition quelques notes recueillies d'abord pour moi seule, dans un but d'étude, mais qui pourront, je le crois, prouver d'une manière irréfutable, que dans nos bons asiles, dans ceux qui répondent d'une manière satisfaisante à la pensée des fondateurs, et qui par conséquent doivent servir de types pour juger l'institution et de modèles pour les autres asiles, l'éducation morale du cœur et de l'intelligence des enfants et leur développement successif y sont poussés à un point qui ferait rougir bien des mères de la classe la plus instruite et la plus éclairée de la société. Depuis plusieurs années que je m'occupe de cette intéressante question, dans chacune de mes visites aux différents asiles, j'écrivais, en quelque sorte sous leur dictée, les questions des directrices, les réponses des petits élèves; je notais les faits arrivés dans l'asile même et proposés en exemple aux enfants, et surtout ces causeries maternelles qui s'établissent à l'estrade entre une bonne directrice et ses élèves; car je voulais avoir pour moi une sorte de daguerréotype des asiles. J'ai donc tâché de conserver à ces notes, qui n'ont d'autre mérite que leur scrupuleuse exactitude, l'esprit et même le style de ces causeries; et si je me décide à vous les communiquer, monsieur, c'est que je pense que vous pouvez y trouver quelques bons arguments pour la cause que vous défendez : je serais trop heureuse d'apporter la plus petite pierre à l'édifice que s'efforcent d'élever tant de personnes charitables et zélées dont les noms seront voués à la reconnaissance publique. — Voici donc la première causerie; elle a pour objet une leçon de catéchisme.

Veuillez agréer, monsieur, etc.

Mme Frappaz.

Les enfants à l'estrade récitent cette phrase du catéchisme :

« Dieu gouverne le monde parce qu'il règle toutes choses par sa providence, et que rien n'arrive sans son ordre ou sans sa permission. »

C'est cela, mes enfants; mais puisque rien n'arrive dans le monde sans la permission de Dieu et que nous faisons souvent le mal, Dieu veut donc aussi le mal? — Non, madame, le bon Dieu ne veut pas le mal, mais il nous laisse libres.

— Qu'est-ce que cela, être libre? — C'est pouvoir faire sa volonté.

— Ainsi l'homme est libre de faire le bien ou le mal. — Oui, madame.

— Voyons, mes enfants, si vous pouvez me dire ce que Dieu a fait pour empêcher l'homme de faire le mal? — Il a envoyé sur la terre notre Seigneur Jésus-Christ qui nous a gagné beaucoup de grâces.

— Oui, sans doute, notre Sauveur en venant sur la terre nous a mérité beaucoup de grâces, et ces grâces, le bon Dieu les donne à ceux qui ont la volonté de faire le bien; il les aide à faire mieux,

à se corriger. Ainsi, voici Adolphe qui jusqu'à présent n'avait pas été sage, qui ne faisait pas attention aux leçons qu'on lui donnait; cette semaine il s'est beaucoup mieux conduit, il n'a plus dérangé ses camarades, et s'est montré tout à fait bon garçon. Hé bien! sans doute qu'il s'est dit au commencement de la semaine : Je veux être plus sage! et alors le bon Dieu, qui aime beaucoup la bonne volonté, a soutenu Adolphe et l'a aidé à se bien conduire. Pouvez-vous, mes enfants, me donner un exemple qui prouve que Dieu aime la bonne volonté et qu'il la récompense? — Oui, madame; Abraham avait la bonne volonté de sacrifier Isaac; Dieu s'est contenté de sa bonne volonté et lui a laissé son fils.

— Dieu a-t-il le droit de nous demander de la bonne volonté? — Oui, madame.

— Pourquoi? — Parce que nous sommes les créatures et les serviteurs de Dieu.

— Oui sans doute, nous sommes les serviteurs de Dieu. Mais pouvez-vous me dire pourquoi Dieu nous a créés? — Pour le connaître, l'aimer, le servir, et par ce moyen obtenir la vie éternelle.

— Nous sommes les serviteurs de Dieu, et pourtant Dieu est si bon que, tout puissant qu'il est, il se plaît, pour ainsi dire, à faire la volonté de ceux qu'il aime bien. Ainsi, comme je vous le disais tout à l'heure, quand un enfant veut être sage, qu'il a de la bonne volonté, le bon Dieu se met à la disposition de ce petit enfant et vient l'aider à se bien conduire. Tenez, mes enfants, nous avons justement la preuve de ce que je vous dis là dans l'évangile qu'on lisait à la messe dimanche dernier. Notre-Seigneur avait été invité à des noces avec sa mère. Savez-vous comment on appelle ces noces? — Les noces de Cana.

— Justement. Notre-Seigneur était donc à table avec sa mère, quand tout à coup on s'aperçoit qu'on n'avait plus de vin à offrir aux personnes invitées; la sainte Vierge, qui aime toujours à soulager les peines et qui pensait bien que les personnes qui avaient invité leurs amis à ce repas seraient très-affligées de n'avoir que de l'eau à leur offrir, se tourne vers son fils et lui dit : « Ils n'ont plus de vin. » Mais Notre-Seigneur, qui aime les prières, qui ne veut pas qu'on s'empresse trop, et qu'on se hâte sans réfléchir, répond à sa mère : « Mon heure n'est pas encore venue, » c'est-à-dire qu'il faut mettre de l'ordre même dans le bien qu'on veut faire, qu'il faut faire chaque chose en son temps. La sainte Vierge, qui sait que le meilleur moyen de toucher le cœur de son fils est de lui obéir, dit aux gens qui servaient à table : « Faites tout ce qu'il vous dira. » De quelle vertu ces gens-là firent-ils preuve? — D'obéissance.

— Très-bien. Nous voyons donc que c'est à la prière de la sainte Vierge que l'eau fut changée en vin. Or, quand nous avons besoin de quelque chose, par exemple de courage et de persévérance pour être sages, nous devons prier la sainte Vierge de les demander pour nous au bon Dieu. Et comme tous les jours nous prions la sainte Vierge, c'est peut-être elle qui aura obtenu pour

Adolphe la grâce d'être plus sage cette semaine; car ceux qui prient bien la sainte Vierge de tout leur cœur sont presque toujours exaucés. Ainsi, je me rappelle avoir eu ici, à l'asile, une gentille petite fille qui était toujours très-sage, et qui avait grande confiance à la sainte Vierge. La maman de la petite Alexandrine tomba malade, et la petite fille ne vint plus à l'asile, parce qu'elle restait auprès de sa maman dont elle faisait les petites commissions; elle allait bien sagement chercher le pain, le lait dont on avait besoin; elle avait soin de ne pas s'arrêter dans les rues, ni d'aller trop vite et trop étourdiment dans l'escalier. La pauvre mère, qui ne pouvait plus travailler, ne gagnait pas d'argent; et vous savez, mes enfants, qu'il faut de l'argent pour acheter du pain et tout ce dont on a besoin. Les voisins, qui étaient pauvres eux-mêmes, avaient bien d'abord prêté quelques sous; mais ils ne pouvaient plus en donner. Sa mère, l'ayant déjà envoyée chez les personnes charitables qu'elle connaissait, craignait d'être indiscrète en renouvelant ses demandes, et pourtant un matin la pauvre femme se trouva n'avoir pas de quoi acheter du pain pour la journée; elle se tourmentait surtout pour sa fille. Alexandrine lui demanda alors la permission de sortir; et la maman, qui savait que sa petite fille était bien raisonnable, qu'elle ne faisait jamais rien que ne dût faire une petite fille bien élevée, lui permit de sortir sans lui demander même où elle allait. Alexandrine alla tout droit à l'église; en entrant, elle prit pieusement de l'eau bénite, fit avec attention son signe de croix, et se rendit d'un air modeste et recueilli à la chapelle de la sainte Vierge, et là, s'agenouillant, elle dit: « Ma bonne mère, vous qui nous consolez dans tous nos chagrins, vous qui êtes la mère de tous les malheureux, je vous en prie, donnez une bonne idée à maman; qu'elle se rappelle le nom d'une personne charitable que j'irai trouver et qui nous donnera du pain à toutes les deux. » Puis Alexandrine se relève et se retourne pour s'en aller; mais elle s'aperçoit que le curé de la paroisse est derrière elle, et qu'il lui fait signe d'approcher. M. le curé sortait de la sacristie au moment où Alexandrine passait pour se rendre à la chapelle; frappé de l'air recueilli de l'enfant, il la suivit et se mit à prier à côté d'elle, parce qu'il savait que le bon Dieu écoute volontiers la prière des enfants, et qu'il avait entendu lapetite fille faire sa demande à la sainte Vierge. Aussi il dit à l'enfant : « Eh bien! ma bonne petite, c'est moi qui viens.... » Mais Alexandrine le regardait avec de grands yeux étonnés. « Oui, mon enfant; tu demandais à connaître une personne qui soulagerait ta mère: ce sera moi. » Alors Alexandrine, avant même de remercier le bon M. le curé, se jette à genoux devant lui, joint les mains, et s'écrie : « O sainte Vierge, je vous remercie de tout mon cœur d'avoir exaucé ma prière. » « Qu'était-elle, mes enfants, cette petite fille? — Elle était reconnaissante.

— Oui, elle était reconnaissante envers la sainte Vierge d'abord; et elle le fut ensuite envers le bon curé, qui donna à sa mère tout ce qu'il lui fallait pour se rétablir; et, quand sa maman

fut guérie, Alexandrine revint à l'asile, et c'est elle-même qui m'a raconté son histoire.

— Pourriez-vous, mes enfants, changer de l'eau en vin ? — Non, madame.

— Et pourquoi notre Sauveur put-il le faire, lui ? — Parce qu'il est tout-puissant.

— Sans doute ; Dieu, qui a créé le ciel et la terre, et tout ce qu'ils renferment, peut changer l'ordre des choses par le simple effet de sa volonté. Quand Dieu, pour se faire connaître particulièrement à nous, accomplit ainsi quelque chose de contraire aux règles ordinaires, — ce dont il est bien le maître, puisque que c'est lui qui a établi ces règles, — il fait ce qu'on appelle un *miracle*.

BIBLIOGRAPHIE[1].

Douze histoires pour les enfants de quatre a huit ans, par une mère de famille. Chez L. Hachette et Cie.

« Quand mes enfants ont commencé à lire, dit l'auteur de ce petit ouvrage, je me suis trouvée dans un grand embarras, ne pouvant réussir à découvrir un livre convenable à mettre entre leurs mains ; tous les ouvrages nouveaux que je feuilletais avaient généralement le défaut de manquer de simplicité, et lorsque je demandais à un libraire un de ces anciens recueils d'histoires enfantines qui ont fait les délices de nos premières années, on me répondait que l'édition en était épuisée et qu'il n'existait plus dans le commerce. On m'offrait bien quelques abécédaires, quelques livres tout à fait élémentaires qui conviennent tant que l'enfant épelle, mais rien pour le moment où il commence à lire un peu couramment, et où il aurait justement le plus grand besoin d'être encouragé par une lecture à la fois facile et amusante.

« En voyant mon embarras partagé par toutes les jeunes mères qui m'entouraient, je me suis décidée à essayer si je ne réussirais pas à parler cette langue enfantine qui résonne sans cesse à mes oreilles. Je me suis mise à écrire ces histoires, dans l'unique but d'amuser assez les enfants pour leur faire prendre goût à la lecture, et de faciliter ainsi la tâche ingrate de la mère de famille. Ai-je réussi ? C'est à mes petits lecteurs à me le dire. Tout ce que je sais, c'est que j'ai trouvé l'entreprise plus difficile que je ne m'y étais attendue, et qu'en finissant, j'ai fort bien compris que les mamans, en général toujours si occupées, ne devaient pas trouver

1. La librairie de MM. L. Hachette et Cie se charge de procurer les ouvrages annoncés aux personnes qui en feront la demande.

facilement le temps et la tranquillité nécessaires pour composer et écrire des histoires pour leurs petites filles et leurs petits garçons.

« UNE MÈRE DE FAMILLE. »

Nous croyons que tous les lecteurs de ce petit livre se chargeront de trancher la question modestement posée par l'auteur. Les histoires qui le composent sont simples, naturelles, agréablement racontées; et nous voyons d'ici les jeunes enfants s'accoudant le soir sur la table de famille, pour suivre les attachantes aventures du *Petit pêcheur*, du *Chien reconnaissant*, etc., etc. Dès aujourd'hui, nous mettrons les mères de famille à même de juger la manière de l'auteur, en détachant l'histoire qui a pour titre :

IL Y A PLUS DE PLAISIR A DONNER QU'A RECEVOIR.

Trois enfants, Victoire, Charlotte et Raymond, se promenaient avec leur bonne par une froide matinée du commencement de décembre.

Ils parlaient gaiement entre eux du nouvel an qui approchait et des étrennes qu'ils comptaient recevoir.

« Maman m'a promis une belle boîte à ouvrage avec tout ce qu'il faut pour coudre, disait Victoire. — Et à moi, une belle poupée, reprenait Charlotte. Tu m'aideras à l'habiller, n'est-ce pas, petite sœur ? — Moi, ajoutait le petit Raymond, j'aurai un beau cheval de bois avec une selle et une bride. Il aura l'air presque vivant. Quelles belles promenades je ferai sur son dos ! Mais aussi je le soignerai bien. Tous les jours je le brosserai et lui donnerai de la bonne herbe fraîche que j'irai cueillir dans le jardin. »

Tout en bavardant ainsi, nos enfants étaient arrivés tout près d'une misérable petite chaumière. Ils s'arrêtent tous les trois en même temps, en entendant des pleurs et des cris déchirants qui partaient de l'intérieur de la maisonnette.

Leur bonne, qui était restée en arrière, les ayant rejoints, ils la prièrent de s'informer de ce que c'était. Elle ouvrit la porte, et là ils trouvèrent deux enfants demi-nus : un petit garçon de deux à trois ans, c'était lui qui pleurait, et une petite fille de huit ans qui cherchait à le calmer.

LA BONNE.

« Qu'est-ce qu'il a donc ton frère, ma petite ?

LA PETITE FILLE.

Oh ! mademoiselle, il a faim ! J'ai beau lui dire que je n'ai pas de pain, il se fâche, parce que je ne lui en donne pas.

LA BONNE.

Où sont vos parents ?

LA PETITE FILLE.

Nous n'avons plus de papa, et maman est partie ce matin pour

aller en journée. Elle reviendra ce soir et nous apportera à souper. Elle n'avait pas d'argent et ne nous a rien laissé à manger. Cela paraît bien long jusqu'à huit heures, quand on a faim. Si je pouvais au moins mener promener Paul, cela lui ferait prendre patience; mais voyez, mademoiselle, nous sommes si mal habillés; nous n'avons même pas de sabots, nous gèlerions dehors.

VICTOIRE.

Comment t'appelles-tu, ma pauvre petite?

LA PETITE FILLE.

Madeleine, mademoiselle.

VICTOIRE.

Eh bien! Madeleine, attends un instant; j'ai quelques sous dans ma poche, je vais vite vous acheter du pain. »

Les enfants, suivis de leur bonne, coururent au premier boulanger, et réunirent tous les sous qu'ils avaient sur eux pour acheter un grand pain, dont la vue fit bien vite changer les larmes du petit Paul en cris de joie et en sauts de bonheur.

A peine furent-ils de retour à la maison, que nos trois petits amis se précipitèrent vers leur mère et commencèrent tous à la fois à lui parler des pauvres petits enfants. Lorsqu'elle eut réussi à comprendre de quoi il était question, leur maman leur dit : « J'irai les voir, je procurerai du travail à leur mère et je leur donnerai un pain de temps en temps; mais quant à les habiller complétement, comme vous me le demandez, cela ne m'est pas possible. Nous ne sommes pas riches, mes chers enfants; je dépense beaucoup pour vous et n'ai pas, dans ce moment, d'argent dont je puisse disposer pour cela.

CHARLOTTE.

Oh! maman, ils sont si déguenillés. S'ils étaient mieux habillés, ils pourraient aller à l'école apprendre à lire, au lieu de rester toute la journée tout seuls dans cette triste cabane.

LA MAMAN.

Ce serait, en effet, un grand bonheur pour eux, et je regrette vivement de ne pouvoir le leur procurer. »

Les enfants se retirèrent fort tristes, et, pendant toute la soirée, ils ne parlèrent que de leurs petits protégés et de la manière dont ils pourraient leur être utiles.

« Ecoute, ma sœur, dit tout à coup Victoire, j'ai une idée. Si nous priions maman de nous donner l'argent qu'elle comptait employer à nous acheter nos étrennes, je suis sûre qu'elle y consentirait, et nous pourrions alors acheter tout ce qu'il faut pour habiller Madeleine et son petit frère.

CHARLOTTE.

J'aurais pourtant bien aimé avoir une belle poupée; cependant

Madeleine a plus besoin d'une robe que moi d'un joujou. Je puis bien encore jouer avec ma vieille poupée sans tête. Et toi, Raymond, qu'en penses-tu, veux-tu renoncer à ton cheval?

RAYMOND.

Cela me fait bien un peu de peine; mais ce pauvre petit Paul avait les pieds tout rouges de froid. Il lui faut absolument des bas et des sabots. Oui, c'est décidé. Adieu mon beau cheval! Je galoperai très-bien sur un manche à balai. »

La maman, bien heureuse d'avoir des enfants si compatissants, les embrassa tendrement quand ils vinrent lui faire cette proposition, et, dès le lendemain, elle conduisit ses filles chez des marchands où elles achetèrent de bonnes étoffes chaudes pour faire une robe, une blouse et un pantalon; du calicot pour des chemises, et enfin des bas, des chaussons et des sabots.

Dès qu'elles furent de retour à la maison, nos deux petites filles s'établirent près de la fenêtre, comme de petites ouvrières, et se mirent très-activement à coudre les vêtements que leur mère avait taillés.

« Quel dommage que je ne sache pas coudre! disait Raymond. Je ne puis plus rien faire pour nos petits enfants.

CHARLOTTE.

Tu leur sacrifies ton cheval, c'est déjà très-beau. Si tu savais bien lire, tu pourrais nous faire la lecture pendant que nous travaillerions, cela nous amuserait et nous ferait avancer bien plus vite.

RAYMOND.

Malheureusement je ne lis pas assez bien. Savez-vous ce que j'ai envie de faire? Je veux garder, chaque jour, la galette qu'on me donne pour mon goûter. Quand vos vêtements seront finis, j'en aurai une provision que Madeleine et Paul seront bien contents de manger.

VICTOIRE.

Tes galettes seront vieilles et ne vaudront plus rien. Demande plutôt à maman de te donner les sous qu'elles coûtent, et alors tu auras de quoi acheter un bon dîner à ces pauvres gens.

RAYMOND.

C'est cela, c'est cela. Le pain me paraîtra bien meilleur que ma galette, quand je penserai au plaisir qu'ils auront à manger leur bon dîner. »

Avec un peu d'aide de la maman, les vêtements se trouvèrent finis pour le jour de l'an.

Le matin de ce grand jour, après avoir embrassé bien tendrement leurs parents, les enfants envoyèrent la bonne chercher leurs protégés. Madeleine et Paul arrivèrent tout intimidés de se trouver dans une si belle maison.

Les petites sœurs s'emparèrent d'eux et commencèrent par bien les peigner et les laver.

Les pauvres petits se regardaient l'un l'autre sans oser rien dire. Mais comme leurs figures prirent une expression joyeuse lorsqu'ils se virent mettre tous ces beaux habillements neufs!

CHARLOTTE.

« Allons, mon petit Paul, voilà votre toilette faite. Regardez dans la glace comme vous êtes beau.

PAUL.

Oh! mais ce n'est pas petit Paul ce beau monsieur-là.

MADELEINE.

C'est bien vrai, mademoiselle, qu'on ne le reconnaît plus. Comme il est joli! Que maman sera fière de le voir comme ça! Et moi donc! j'ai l'air d'une demoiselle. J'ai envie de me faire une belle révérence quand je me vois dans cette grande glace.

VICTOIRE.

A présent, mes enfants, venez vous montrer à papa et à maman. »

Lorsque la maman eut admiré leur bonne mine, elle les engagea à s'asseoir près de la table et leur fit servir à chacun une bonne tasse de café au lait et de la brioche.

Paul mangea avec avidité tout ce qu'on lui servit, tandis que Madeleine cassa proprement la moitié de sa brioche et voulut la mettre dans sa poche.

« Est-ce que tu n'as plus faim? lui demanda Victoire.

MADELEINE.

Oh! oui, mais c'est si bon. Je veux que maman y goûte aussi.

VICTOIRE.

Mange ton morceau, ma petite, en voici un autre que nous porterons à ta mère. Venez maintenant, nous allons vous reconduire chez vous. »

Raymond se charge d'un grand panier qu'il peut à peine porter, et on se rend chez la pauvre mère qui commençait à s'inquiéter de l'absence de ses enfants. Elle fut si heureuse en les voyant revenir si bien habillés, qu'elle en pleurait de joie.

Raymond ouvrit son panier et en tira un gros morceau de viande froide, une bouteille de vin, des pommes et une grosse brioche.

« C'est moi qui vous donne cela, dit-il, et aussi les chaussons et les sabots. » Je vous assure qu'en disant ces mots il ne regrettait pas son cheval et qu'il n'était guère moins joyeux que le petit Paul qui chantait et sautait de joie tout autour de la chambre.

En rentrant à la maison, nos trois enfants se jetèrent dans les bras de leur mère, en lui disant : « Que nous sommes heureux et quel beau nouvel an!

LA MAMAN.

N'oubliez jamais cet instant, mes chers enfants. Rappelez-vous toute votre vie ce dont vous avez fait l'expérience aujourd'hui : C'est qu'il y a plus de plaisir à donner qu'à recevoir. Pour vous montrer que c'est bien ainsi que je pense, j'ai renoncé à une robe que votre père voulait me donner, afin de pouvoir vous acheter vos étrennes.

Regardez derrière ce rideau, il y a la boîte à ouvrage, la poupée et le cheval que vous désiriez tant. »

II.

La santé des enfants, par Mme la comtesse de Ségur. Petit in-18. Chez L. Hachette et Cie.

Ce petit livre renferme de très-utiles remarques et d'excellents conseils. Sous la forme la plus dénuée de prétention scientifique, il parle le langage de l'expérience et de la raison; et nous n'en saurions trop recommander la lecture à toutes les personnes appelées à s'occuper de l'éducation de la première enfance : « Que de fois, dit Mme de Ségur, ai-je vu de pauvres mères pleurer des enfants qu'elles auraient conservés, si elles avaient su prévenir les maladies, ou tout au moins aider aux prescriptions du médecin par des soins éclairés! Moi-même, j'en ai perdu un par ignorance des symptômes du mal qui me l'a enlevé, et par une alimentation reconnue trop tard détestable. Mes premiers enfants ont fait des maladies graves qui ont nécessité des remèdes douloureux. J'aurais tout évité si j'avais eu les notions d'hygiène et de médecine que j'ai eues plus tard et que je dois à un homme de talent et de conscience.

« Mes filles mariées ont profité de ma tardive expérience et ont préservé leurs enfants des maux dont je n'avais pas su préserver les miens. J'ai pensé qu'en publiant ce petit écrit, je rendrais service à bien des jeunes mères; j'espère que chacune pourra comprendre et mettre en pratique les moyens très-simples que je recommande pour les maladies ou les indispositions les plus communes à l'enfance. »

On nous saura gré de citer quelques passages du livre de Mme de Ségur :

Utilité de la médecine préventive.

Il faut mieux prévenir le mal que le guérir.

Les moyens préventifs sont simples, faciles, et ne demandent qu'une surveillance maternelle, c'est-à-dire intelligente.

C'est pourquoi je vais, pour différentes indispositions, indiquer le moyen d'arrêter le mal au début.

Il est bien entendu que je ne prétends pas traiter ici des maladies graves pour lesquelles les soins d'un médecin sont indispen-

sables, mais seulement des symptômes qui peuvent les faire redouter.

Disposition des enfants à avoir la tête prise.

Chez les enfants, la tête est l'organe le plus constamment menacé.

Quand un enfant a la fièvre, la tête se prend généralement.

On reconnaît que la tête se prend, lorsque l'enfant a le regard lourd, c'est-à-dire quand il tourne péniblement l'œil, qu'il le fait avec effort;

Quand la pupille est plus dilatée que d'habitude;

Quand les battements du cœur et la force du pouls sont en désaccord, le cœur battant très-fort et le pouls étant petit quoïque vif;

Quand la tête est chaude;

Quand l'enfant est disposé à l'assoupissement;

Quand le visage est rouge et brûlant;

Quand l'enfant ne s'amuse de rien, s'irrite de tout et n'accépte aucune distraction.

Lorsque tous ou la majorité de ces symptômes sont réunis, vous pouvez craindre que la tête ne s'engage; alors, si l'enfant a un an et plus, faites-lui prendre un bain de pieds d'eau chaude et de savon. (J'indiquerai à la fin comment il faut faire administrer les bains de pieds, les cataplasmes, etc.)

Pendant le bain de pieds, mouillez la tête de l'enfant avec une éponge pleine d'eau *fraîche*, mais pas trop froide.

Laissez la tête découverte, ou tout au moins ne mettez qu'un petit béguin de batiste ou de toile fine.

Si le bain de pieds ne soulage pas l'enfant, vous mettrez à chaque pied un cataplasme de farine de graine de lin saupoudré de camphre que vous laisserez une bonne demi-heure.

Vous continuerez à mouiller de temps à autre la tête de l'enfant.

Vous reconnaîtrez qu'il y a du mieux lorsque l'enfant reste éveillé;

Qu'il accepte la distraction;

Qu'il est moins rouge;

Que le regard reprend de la vivacité;

Que l'œil se meut sans effort pour regarder ce qui se passe autour de lui;

Que les mouvements de la tête, des mains, sont plus vifs;

Que le pouls reprend de la force et que les battements du cœur perdent de la leur;

Que la tête et le front sont moins chauds;

Alors il ne reste plus qu'à maintenir les pieds chauds, la tête fraîche.

Il ne faut donner aucune nourriture pendant plusieurs heures jusqu'à ce que la fièvre soit passée, la tête complétement dégagée;

Donner à boire soit de l'eau panée, soit de l'eau de riz, soit de l'eau de gruau.

(J'indiquerai la manière de les faire à la fin du livre.)

Achevez de dégager la tête en donnant un demi-lavement de lait tiède.

Si l'enfant est trop jeune pour prendre des bains de pieds, commencez tout de suite par les cataplasmes et l'eau fraîche sur la tête et le front.

Pour tenir les pieds chauds après le cataplasme, enveloppez chaque pied d'une flanelle double. Quand l'enfant est posé dans son lit, mettez-lui aux pieds une bouteille de grès pleine d'eau très-chaude et bien bouchée. Placez-la de manière qu'elle ne touche pas aux pieds de l'enfant qu'elle pourrait brûler.

Maintenez la chambre dans une bonne température, pas trop chaude, donnez de l'air s'il ne fait pas froid dehors; l'air est toujours bon pour les enfants, surtout quand la tête est prise ou menacée.

Soignez le régime pendant quelques jours.

Tenez le ventre libre au moyen de lavements moitié lait et moitié eau.

Délicatesse de l'estomac, des entrailles.

Donnez à votre enfant une nourriture saine, pas trop abondante; garantissez-le du froid, surtout aux extrémités et au ventre; garantissez-le de l'humidité aux pieds; il aura un bon estomac et par conséquent de bonnes digestions.

Si toutefois la dentition ou un refroidissement amenait un vomissement et un dérangement d'entrailles, donnez à l'enfant pendant la durée de l'indisposition :

Une nourriture légère, pas de soupes grasses; des panades, du riz cuit à l'eau et au sel, et sauté dans du beurre frais, des tartines de pain et de beurre, du pain sec à volonté et autres mets sains et légers.

Faites boire soit de l'eau de riz, soit de l'eau de gomme, soit de l'eau panée, fraîche et légèrement sucrée; on peut en donner trois ou quatre verres par jour; mais si l'enfant n'a pas soif, il ne faut pas le forcer à boire.

Si le dévoiement persiste, prenez un blanc d'œuf cru et aussi frais que possible; mettez-y une grande cuillerée de sirop de gomme ou de sucre râpé, battez-le jusqu'à ce qu'il soit en mousse; alors, ajoutez un verre d'eau fraîche en continuant de battre et en versant l'eau tout doucement.

Faites-en prendre à l'enfant une cuillerée toutes les heures, en ayant soin de battre chaque fois.

Interrompez quand le dévoiement est arrêté depuis plusieurs heures.

Mettez sur le ventre une feuille de coton cardé, que vous ferez tenir en la bâtissant sur un ruban.

Frictionnez légèrement le ventre avec de l'huile tiédie.

Tenez les pieds bien chauds.

Donnez matin et soir une tasse d'eau de gruau un peu sucrée, chaude ou froide, selon le goût de l'enfant.

S'il y a des coliques, de fréquentes garde-robes avec peu de matières et des glaires, donnez une cuiller à bouche d'huile de ricin dans une petite tasse de bouillon ; la purgation amenée par l'huile de ricin arrêtera l'irritation d'entrailles commençante. Quand le dévoiement est fini, augmentez progressivement la nourriture ; et quand, au bout d'un jour ou deux, vous reviendrez à la viande, commencez par du mouton rôti ou grillé ; une côtelette, une tranche de gigot, du filet de mouton sans graisse, est la nourriture la plus légère et la plus saine. Ne donnez du poulet que lorsque les entrailles seront remises ; gardez-vous du veau, c'est la pire des viandes.

S'il y a disposition aux coliques et dérangements d'entrailles, continuez l'eau de gruau pendant dix ou quinze jours.

(*La suite au prochain numéro.*)

VARIÉTÉS.

Nous avons parlé dans notre dernier numéro de la cérémonie de l'inauguration du buste de la sœur Rosalie. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire le discours prononcé par M. de Saint-Arnaud en l'honneur de la sainte femme de qui les amis des salles d'asile et des écoles conserveront un éternel souvenir.

Messieurs,

L'inauguration autorisée par le décret impérial dont vous venez d'entendre la lecture nous ramène, pour la troisième fois, devant un spectacle qui élève l'âme et la pénètre d'une douce émotion.

C'est qu'il y a dans l'hospitalité reconnaissante et instructive offerte dans cette modeste enceinte à l'image de nos bienfaiteurs une sorte de gloire toute locale et sans faste qui, dans les honneurs rendus à leur mémoire, respecte encore la touchante simplicité de leur vie.

Interprète fidèle du sentiment public, la piété de nos prédécesseurs avait déjà recueilli le buste d'un maire dont l'administration dans cet arrondissement s'était signalée par des fondations restées municipales sous le nom vénéré du fondateur [1].

Nous avons obtenu le même privilége pour un autre ami des pauvres. Celui-ci n'avait cherché la richesse dans le travail et au prix des plus rudes privations que pour vivre et mourir, pauvre

1. M. Cochin, ancien maire du 12e arrondissement, fondateur de la salle d'asile et d'une école-modèle qui porte son nom.

lui-même, en face d'un demi-million consacré à fonder des lits dans un hospice [1].

Nous voici rassemblés autour de l'image de la sœur Rosalie.

Vous le savez, ce que la religion a de plus éclairé, la pitié de plus tendre, la charité de plus angélique, se rencontrait dans cette admirable fille de Saint-Vincent de Paul.

Dans ses traits, restitués à nos souvenirs par le ciseau d'un habile et généreux artiste [2], l'œil satisfait retrouve tout ce que le marbre a pu faire revivre d'un de ces types où la main de Dieu avait révélé sa touche suprême.

Quelques paroles prononcées sur une tombe n'avaient point acquitté envers la sainte femme la dette du 12e arrondissement; et nous attendions cette cérémonie promise à nos regrets, pour rendre à sa mémoire si chère un hommage plus digne d'elle.

Dans cette tâche où l'éloquence de la chaire eût triomphé, votre indulgence ne saurait attendre de nous que la simple expression des sentiments dont vous êtes remplis.

Ce n'est pas pour l'histoire que nous avons tracé ces lignes; aussi bien, si grande que nous apparaisse la vie de la sœur Rosalie, c'est moins peut-être aux annales de la charité chrétienne qu'à l'éternel entretien de la reconnaissance populaire qu'il nous semble réservé d'en perpétuer le souvenir [3].

Jeanne-Marie Rendu, en religion sœur Rosalie, était née le 8 septembre 1786 à Confort-Laucrans, dans le département de l'Ain.

Sa famille, originaire du canton de Gex, remonte au XVIe siècle.

Longtemps elle a donné des avocats aux parlements, des notaires à la province; l'Université, la magistrature lui doivent des fonctionnaires élevés. Aujourd'hui encore, dans l'Eglise, au conseil d'Etat, dans l'administration, au barreau, elle compte des rejetons qui répandent l'éclat de leur mérite sur son antique honorabilité.

Au XVIIIe siècle, la souche s'est partagée en deux branches.

L'une, dont on suit la trace depuis Philibert Rendu, notaire à Confort en 1620, se continue jusqu'au baron Athanase Rendu, notaire à Paris en 1815, le même qui fut depuis secrétaire général de la préfecture de la Seine et procureur général près la Cour des comptes [4].

Plus fidèle au sol natal, l'autre branche n'avait pas quitté Confort [5].

1 M. Simonin, fondateur de 38 lits à l'hospice des Incurables.

2 M. Maindron, à qui l'on doit la statue de Velléda, le buste de M. Simonin, etc.

3. Nous ignorions l'intéressant travail que vient de publier M. le vicomte de Melun sous le titre d'*Histoire de la sœur Rosalie*.

4. A cette branche se rattache M. Ambroise Rendu, conseiller honoraire de l'Université.

5. C'est à cette branche qu'appartiennent MM. de Lavenay, dont l'aîné est maître des requêtes au conseil d'Etat.

Louis-Joseph Rendu, aïeul de la sœur Rosalie, y exerçait le notariat dans l'étude patrimoniale.

C'est à lui que devait échoir l'honneur de compter dans sa descendance directe Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy, et la sainte femme dont nous rappelons les origines avec un intérêt mêlé de respect.

N'ayons nul regret de ces quelques détails de généalogie. Que celle dont l'ambition se bornait à mériter le titre de servante des pauvres nous pardonne d'y avoir insisté; mais sans parler de l'honneur d'appartenir à la sœur Rosalie par les liens du sang, ce n'est pas de nos jours un enseignement perdu que l'exemple, trop peu cité, moins rare qu'on ne le pense, de ces femmes, grandes par leur mérite, fortes des appuis d'une famille nombreuse et puissante, et se vouant, cachées sous la bure et le voile, au soulagement des misères humaines.

L'enfance et la première jeunesse de Jeanne Rendu ont dû être ce que les a révélées sa vie entière : un merveilleux assemblage des qualités du cœur et des dons précoces de l'esprit.

Sa mère, Jeanne Laracine, veuve après quelques années de mariage, est morte en 1856 à Confort en odeur de sainteté, à l'âge de 88 ans; de deux jours seulement elle a précédé dans la tombe sa fille qui, par la pensée, ne tenait déjà plus à la terre.

Jeanne Laracine était une femme d'une rare énergie. Un seul trait suffit à la dépeindre : en 1793, elle avait donné l'hospitalité dans sa maison aux prêtres poursuivis pendant la Terreur.

Ne reconnaîtrez-vous pas, dans quelque cinquante ans plus tard, Jeanne Laracine dans la sœur Rosalie, lorsque celle-ci, en 1848, aux journées de juin, arrachant à l'émeute un soldat de l'ordre, terrassé et sans armes, le couvrit de son corps et lui sauva la vie?

La jeune enfant, témoin des scènes de notre première révolution, avait grandi dans la méditation et dans la prière. Cédant à une vocation irrésistible, elle entre en 1802 dans la communauté des filles de la Charité.

C'est le 10 mai 1803 que, sur la paroisse de Saint-Médard, au fond du quartier Saint-Marcel, s'ouvrait pour recevoir cette sœur de 17 ans à peine, l'obscure maison de la rue de l'Epée-de-Bois.

Ne semble-t-il pas que la sagesse divine ait mesuré à des forces pour elle seule appréciables le labeur de la charité officielle dans nos populeux faubourgs, lorsqu'elle assignait à la sœur Rosalie le temps, le lieu marqués pour les débuts de sa longue carrière.

Fixez vos souvenirs sur l'état de l'assistance publique à cette époque si voisine encore des temps révolutionnaires.

On ne vivait déjà plus, il est vrai, sous la loi du 22 floréal an II, qui avait décrété le livre de la bienfaisance nationale et la fête civique du malheur; mais il avait été plus facile de rompre avec ces creuses et menaçantes utopies, que de créer un système de secours publics également propre à soulager la misère et à prévenir sa périlleuse organisation.

Les pauvres, enregimentés en quelque sorte et divisés en escoua-

des nombreuses, attendaient à la porte de rares distributeurs la remise des cartes de pain.

C'était l'unique secours de l'époque et le mode usité de sa distribution.

L'on n'était pas loin de ces tristes jours où la population entière, sans distinction, pressée en longues files, allait attendre à la porte des boulangers la part de pain fixée par les agents de la commune, pour la subsistance de chaque famille.

On ne s'étonnera pas qu'un tel mode ait été, quelque temps encore, continué dans le service des indigents; mais dès le premier Empire, il fut remplacé par des essais de secours à domicile.

Toutefois, quelque intérêt que le grand homme qui réorganisait la France attachât aux questions d'assistance publique, si la législation charitable, de l'an VIII à 1812, avait posé les vrais principes, le temps allait manquer pour en faire l'application. Il faut descendre jusqu'à la période de 1820 à 1850 pour voir apparaître des règlements nouveaux mieux inspirés. Ils attestent une influence jusqu'alors inaperçue.

Les associations charitables vont se multipliant.

Un fait nouveau surgit et domine : l'invasion dans le domaine de la charité d'une foule empressée de nobles bienfaitrices.

Il y avait alors dans la maison de secours de la rue de l'Epée-de-Bois une sœur en grand renom de douceur et de charité pour les pauvres, de bon conseil et d'humilité chrétienne parmi les riches et les gens du monde.

A une dignité naturelle de langage et de manières elle joignait cette science de la vie, lettre morte souvent pour les plus éprouvés, livre toujours ouvert aux esprits d'élite; son accueil bienveillant encourageait la confidence, sa discrétion la rassurait. Elle plaisait aux petits par une simplicité pleine de charme, elle convenait aux grands par une réserve qui attendait leur confiance sans la devancer ni la contraindre.

Indulgente aux insistances du besoin qu'elle savait distinguer des obsessions importunes, elle excellait à créer la ressource du moment, si précieuse à celui qui souffre, et, toujours ardente à étendre le domaine de la charité, sa pensée, généralisant le secours, concevait une œuvre utile à l'occasion d'une souffrance individuelle.

Que de trésors versés dans ses mains discrètes!

Que de consolations puisées, en échange, aux sources de sa piété communicative et de sa douce résignation!

Jamais religion plus tolérante n'éclaira les œuvres de la charité chrétienne. Jusque dans la dernière année de sa vie, elle avait associé à l'entretien de la maison des vieillards Mme Jules Mallet, cette grande sœur de charité d'une autre église, si regrettée et si digne de l'être.

On conçoit l'empire exercé par cette simple sœur de Saint-Vincent de Paul. La charité officielle recherchait ses conseils : la cha-

rité privée venait au-devant de ses lois. Son empreinte est dans toutes les institutions récentes : c'est la même étude des misères sociales ; c'est la variété des moyens dans l'unité du but ; à côté de chaque plaie béante, c'est une œuvre charitable qui la cicatrise et lui dispute sa proie.

Dans ces appréciations toujours délicates d'un mérite exceptionnel, à Dieu ne plaise que nous nous laissions entraîner au delà de notre pensée en vous faisant voir, dans la sœur Rosalie, l'idéal de la création de saint Vincent de Paul.

Non ; du bienheureux séjour d'où elle plane, exempte d'erreurs sur nos jugements d'ici-bas, sa grande âme dédaignerait une auréole de gloire qui rejetterait dans l'ombre ses modestes sœurs, si près d'elle par leur affection, si rapprochées de son exemple par l'exemple même de leur propre vie.

Remarquable entre toutes par ce génie d'organisation que guidait une raison supérieure, la sœur Rosalie peut être louée sans réserve ; car, en montrant le but placé par sa course inimitable au delà des efforts de la volonté commune, son éloge ne saurait décourager les saintes filles qu'une même vocation et une ardeur égale ont entraînées à sa suite dans la voie qu'elle avait tracée.

Parmi tant d'œuvres, les unes sorties de ses mains, d'autres inspirées par ses conseils, la plupart redevables à ses soins d'une organisation qui les a fait vivre, il en était quelques-unes fonctionnant sous son regard, objets d'une contemplation dans laquelle s'épanouissait son cœur : c'étaient la crèche, la salle d'asile, l'école, l'ouvroir, la maison des vieillards.

Dans l'ordre et le choix de ces institutions groupées autour d'elle, on retrouve sœur Rosalie tout entière. L'assistance publique et la charité privée s'y montrent dans une étroite alliance.

Inutile de définir ici ces institutions dont nous voyons autour de nous tant de zélés protecteurs ! Héritage sacré de la sœur Rosalie, elles resteront inséparées comme un monument de sa sagesse et de notre piété filiale !

Le bureau de bienfaisance a revendiqué la charge et l'entretien de la maison des vieillards ; elle portera désormais le nom d'*asile Rosalie*.

Un tel mérite ne cherchait point ici-bas sa récompense.

Cependant, un décret qui devança l'Empire vint décerner à la sœur Rosalie la croix que la sœur Marthe avait reçue des mains de Napoléon Ier. Sa modestie se refusa toujours à se parer de ces nobles insignes.

Mais un autre honneur l'attendait.

Les trésors renfermés dans la rue de l'Epée-de-Bois y avaient de tout temps attiré d'illustres visiteurs. Nul ne s'est étonné d'y voir un jour descendre deux augustes hôtes.

Témoin de cette mémorable visite, que ne pouvons-nous raconter tout ce qu'il y eut de sympathie populaire et de spontanéité dans l'accueil fait à Leurs Majestés Impériales ?

Un seul souvenir peut ici trouver place.

La présence de notre Impératrice au milieu des enfants de la

crèche fut, comme osa le prédire la bonne sœur dans sa sainte confiance en Dieu, l'indice précurseur et providentiel de l'événement heureux qui allait combler les vœux de la France.

Ces distinctions, ces honneurs n'avaient malheureusement pas la puissance d'arrêter dans leur pente fatale une santé détruite, une vie sur son déclin.

Devenue aveugle, affaissée par les fatigues plus que par l'âge, la sœur Rosalie sentait la mort s'approcher. Sa tranquillité d'âme, sa pieuse indifférence n'entretenaient aucune illusion parmi ses compagnes. Jamais sa parole n'avait été plus onctueuse, son esprit plus vif, son âme plus ouverte aux saintes ardeurs de la charité.

Providence visible au sein de nos faubourgs, elle avait exercé dans la simplicité de son cœur cette souveraineté de la vertu ; elle allait, calme et souriante, porter aux pieds du Créateur le sacrifice accompli d'une vie entière vouée au culte de la charité.

Le 7 février 1856, la sœur Rosalie rendait à Dieu cette âme que la divine charité avait animée de son souffle.

Partout ressentie, une telle perte répandit dans le 12ᵉ arrondissement l'émotion la plus profonde ; la maison de la rue de l'Epée-de-Bois vit des flots de population se diriger vers son étroite enceinte ; vieux et jeunes, riches et pauvres, chacun voulait contempler une dernière fois cette noble figure dans la sérénité de la mort.

Quand vint le jour des funérailles, sur le passage du char des pauvres emportant les précieux restes, les travaux suspendus, les ateliers déserts, les mères, les enfants, les vieillards agenouillés au seuil de leurs demeures tant de fois visitées par la sainte femme, cette foule entraînée, grossissant à chaque pas comme si chaque rue traversée par le convoi fût descendue à sa suite laissant derrière elle la tristesse et le vide.....

On peut dire que ce fut là une de ces pompes comme il n'appartient ni à la puissance, ni à la richesse d'en renouveler le spectacle.

Il parut alors à ceux qui en furent les témoins qu'une population capable de tels regrets était digne du présent céleste dont la privation causait tant de larmes.

Ce sentiment public, l'Empereur ne l'avait point ignoré; son décret nous le prouve, puisqu'il ordonne que l'image vénérée de la sœur Rosalie, placée à toujours dans cette enceinte, y perpétue le souvenir d'une vie si belle et d'une mort si regrettée !

T. III. — N° 6. MARS 1857.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, des médailles et des mentions honorables ont été accordées aux directrices de salles d'asile des départements ci-après désignés, savoir :

ALLIER.

Médaille de bronze. — Mme Gay, sœur Thérèse, directrice à Vichy.
Mention honorable. — Mme Mathieu, sœur Agathe, directrice à Gannat.
Médailles de bronze. — Mmes Beloir, sœur Désirée, directrice à Clermont. — Marchandin, id. à Beauvais.
Mentions honorables.— Mme Senault, directrice à Compiègne.— Mlle Berge, id. à Pont-Saint-Maxence. — Mmes Chopin, sœur Saint-Nectaire, id. à Liancourt-sous-Clermont. — Ruez, sœur Alexis, à Songeons.

CHER.

Mentions honorables. — Mmes Chateau, directrice à Sancerre; — Tournaire, id., à Châteauneuf; — Labrune, id., à Saint-Florent.

GERS.

Mentions honorables. — Mmes Arriès, sœur Thérèse, directrice à Condom; — Sens, sœur Marie-Louise, directrice à Lectoure.

LOIRET.

Médaille d'argent. — Mlle Ménard, directrice à Beaugency.
Médaille de bronze. — Mlle Laurancin, directrice à Meung.
Mentions honorables. — Mmes Tarpeau, sœur Alauzée, directrice à Montargis; — Dupuy, sœur Florence, id. à Gien; — Moreau, id. à Neuville.

MEURTHE.

Médaille d'argent. — Mme Fleurant, sœur Sainte-Espérance, sous-directrice à Nancy.
Médaille de bronze. — Mmes Fournier, sœur Marie, directrice à Vic; — de Sirejean, id., des Trois-Maisons, à Nancy.
Rappel de médaille de bronze. — Mme Halzig, sœur Marie, directrice à Bourdonnay.
Mentions honorables. — Mmes Mercey, directrice à Lunéville; — Vauthier, sœur Elisabeth, id. à Nomeny; — Dome, sœur Modeste, directrice à Comblanc.

RHÔNE.

Rappel de médaille d'argent. — Mme Servet, directrice à Lyon.
Médaille d'argent. — Mme Bernard, directrice à Lyon.
Médaille de bronze. — Mme Triomphe, directrice à Villefranche.
Mentions honorables.— Mmes Gorand, directrice à Vernaison; — Glattard, id., à Villié; — Martinon, id., à Lyon; — Pothé, id., à Tarare.

Un journal a publié la circulaire suivante, sous la date du 14 novembre 1856 :

« Monsieur le recteur, la circulaire qui vous a été adressée par mon prédécesseur, le 10 juillet 1855, porte ces mots : « Avant de « me transmettre le double du rapport de Mme la déléguée sur la « situation du service des salles d'asile, vous aurez à y puiser la « matière d'observations que vous devrez adresser à chacun de « MM. les inspecteurs académiques. Vous ne manquerez pas de me « faire part du caractère de ces observations et des résultats que « vous êtes en droit d'en attendre. »

« Je viens vous rappeler des prescriptions à l'exacte exécution desquelles j'attache une sérieuse importance. Les rapports de Mmes les déléguées m'ont été transmis et me permettent de me rendre compte des besoins particuliers de la plupart des établissements destinés à l'éducation de la première enfance. Mais c'est à vous, monsieur le recteur, ne l'oubliez pas, qu'il appartient de veiller sur tout ce qui se rattache à la direction morale et intellectuelle de ces établissements. Lorsque la salle d'asile est fondée et le traitement de la directrice assuré, lorsque même les enfants se sont accoutumés à prendre le chemin de la classe, il reste encore beaucoup à faire; et c'est alors précisément que commence votre tâche, puisque toutes les questions de méthodes, d'enseignement, d'éducation proprement dite, vous ont été expressément réservées dans le partage que la loi de 1854 a opéré entre vous et MM. les préfets. C'est à ce point de vue que s'était placé mon prédécesseur en vous adressant la circulaire du 16 juin 1855. J'ignore si vous vous êtes conformé à ses recommandations, car je n'ai reçu de vous aucune communication à ce sujet. Ce m'est une raison d'autant plus pressante de signaler à votre attention spéciale des intérêts qui, tout modestes qu'ils paraissent, n'en constituent pas

moins, à mes yeux, une des parties essentielles de notre système d'éducation nationale. Les directrices d'asiles de votre académie font-elles des progrès dans la connaissance et dans l'application de la méthode? La pratique des procédés qui permettent de travailler avec fruit au développement moral et intellectuel de très-jeunes enfants devient-elle plus générale? Les dames qui composent les comités locaux s'emploient-elles avec quelque succès à répandre les notions indispensables à ce point de vue? Telles sont les questions principales sur lesquelles, éclairé que vous êtes par les rapports de Mme la déléguée spéciale, vous avez à faire parvenir des conseils à chacun des fonctionnaires qui représentent votre autorité dans les départements composant votre ressort académique.

« Les recommandations que je vous adresse, monsieur le recteur, devront, sans délai, porter leurs fruits; et je désire que vous vous associiez efficacement à la pensée qui me les dicte. C'est avec une profonde conviction que je m'approprie, en terminant cette dépêche, les paroles si vraies de mon prédécesseur : « Quand toutes « les salles d'asile de votre ressort donneront le salutaire exemple « de cette méthode régulière et rationnelle par laquelle le jugement « est exercé, l'intelligence éveillée, le sens moral affermi, toutes les « facultés mises en jeu, les écoles primaires elles-mêmes partici- « peront des résultats qui se seront manifestés au-dessous d'elles. « Au développement des premières correspondra nécessairement « l'élévation des secondes. C'est en ce sens que les salles d'asile « devront être considérées réellement comme la base de tout notre « système d'enseignement primaire. »

« Vous voudrez bien, monsieur le recteur, me faire connaître la suite que vous aurez donnée aux recommandations contenues dans la présente dépêche.

« Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« *Le ministre de l'instruction publique et des cultes*,

« ROULAND. »

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

NOTE SUR LA NÉCESSITÉ DE NOUVEAUX ASILES A PARIS.

Les salles d'asile aujourd'hui existantes dans le département de la Seine ne répondent plus aux besoins de la population. Il y a,

dans les faubourgs de Paris, des asiles publics où plus de cent enfants sont inscrits sans pouvoir y être admis. Pour leur faire place, on renvoie au plus tôt ceux qui approchent de leurs sept ans. Il en résulte que, comme il faut aussi une inscription pour entrer à l'école communale, la négligence des parents ne faisant pas toujours concorder l'admission à l'école avec la sortie de l'asile, les enfants se trouvent quelquefois abandonnés des mois entiers à l'oisiveté et aux mauvais enseignements de la rue, ou exposés, seuls, dans un local souvent malsain, aux dangers si redoutables pour leur âge[1]. Il serait infiniment désirable qu'on pût obtenir l'assiduité à l'asile. Eh bien! si l'on y parvenait, ce serait encore un surplus d'enfants, figurant sur le registre, ayant droit à une place et qui ne pourraient l'y trouver.

L'édilité intelligente de Paris a parfaitement compris que l'asile public, celui sur lequel M. le maire a la haute main, celui pour lequel il délivre un certificat d'admission qui donne, pour ainsi dire, droit de cité au pauvre petit enfant, ne doit pas manquer à l'ouvrier. Celui-ci conçoit pour la ville qui lui fournit du travail et pourvoit à l'éducation de sa famille une grande reconnaissance. S'il est étranger, ce lien l'attache à l'administration, et, s'il est né parisien, le petit orgueil du terroir se fera jour à travers sa franchise traditionnelle; l'asile est *sien* s'il appartient à son arrondissement, et peu à peu il arrivera à se soumettre aux exigences que lui impose son titre de bon citoyen. La commune est un petit gouvernement auquel les administrés sont soumis. Le peuple, remarquons-le bien, n'a pas peur d'être gouverné, mais il veut que les lois qui le gouvernent soient justes à son point de vue. C'est ce point de vue qu'il faut rendre raisonnable, et le meilleur moyen est de lui faire apprécier par lui-même les bienfaits d'un gouvernement paternel. Malheureusement, s'il est facile de reconnaître l'urgence de nouveaux asiles, la difficulté est d'indiquer le moyen de triompher de deux grands maîtres : *le temps* et *l'argent*. Il faut pour cela des calculs administratifs qui ne sont pas du ressort d'une femme : elle constate les besoins et laisse à d'autres le soin de les combler. Mais elle compte beaucoup, pour la réalisation de son

1. Voy. un article de l'*Ami de l'enfance* sur le même sujet, numéro d'octobre 1854. « 20 asiles seulement existent à Paris pour les quartiers de la rive gauche, et ces asiles ne reçoivent pas plus de 2740 enfants. Or, quel est le chiffre de la population de ces trois arrondissements? 275 000; et la population dont on parle est, on le sait, la plus nécessiteuse de Paris.

« Sur la rive droite, le second arrondissement ne possède que 2 asiles. On ne peut voir sans étonnement que, dans tout l'espace compris, d'un côté entre la rue Saint-Lazare et la Seine, de l'autre entre la rue Montmartre et le rond-point des Champs-Elysées, il ne se rencontre pas une seule salle d'asile communale! Il n'existe que 7 asiles communaux pour les 1er, 2e et 9e arrondissements; la population de ces trois arrondissements étant de 277 554 âmes, on a un asile pour 39 670 habitants; proportion, on le voit, infiniment au-dessous des besoins.

« Qu'on sorte des barrières de Paris, qu'on entre dans les communes de la Villette et de la Chapelle, on n'y trouvera qu'une salle d'asile communale pour 30 000 et 40 000 habitants.... etc. »

vœu le plus cher, sur la charité publique ou privée, qui n'a pas de bourse qui se vide, mais des trésors qui ne s'épuisent jamais.

En créant de nouveaux asiles, il ne faut pas perdre de vue que les petits asiles, pouvant recevoir de 100 à 150 enfants, pourront seuls remplir le but qu'on se propose. La surveillance d'un plus grand nombre d'enfants dans le même local ne peut être parfaite, même en doublant le service. En admettant que l'on parvienne à préserver de tous accidents matériels ces petits êtres, qui doivent trouver là la sollicitude maternelle qui leur manque, qu'en résultera-t-il pour leur éducation? Ils auront passé 5 années sous un toit protecteur, mais on aura fait très-peu pour le développement de leurs facultés. Il faut profiter de l'inspiration providentielle qui fait rechercher à l'ouvrier un abri pour ses enfants dans nos salles d'asile. Ce dépôt qui nous advient ne doit pas être entre nos mains comme le *marc* de l'Evangile; les parents réclament simplement de notre bon vouloir le rôle du *troisième serviteur*, mais un maître plus sévère nous demandera compte un jour du produit de ce *marc* que, dans sa bonté, il nous aura confié. D'ailleurs, le sage l'a dit : « L'enfant apprend plus jusqu'à l'âge de sept ans que pendant le reste de sa vie; » c'est donc à nous de profiter de ce temps précieux.

La surveillance de 300 enfants et le maintien de l'ordre excluent presque toute autre préoccupation.

Les heures qui précèdent les classes sont ordinairement employées à obtenir des jeux utiles à la santé, mais ne dégénérant pas en tumulte dangereux. On conçoit qu'il faut empêcher les enfants de courir outre mesure, de sauter sur les bancs, de crier de manière à se faire mal: il faut obtenir l'ordre dans la liberté; mais comment s'y prendre, si l'on a affaire à 300 enfants? comment tout voir, tout entendre? comment faire en sorte que des actes blâmables ne passent pas inaperçus? Voilà dans les trop grands asiles, les récréations, ces mines fécondes en observations, s'écoulant sans profit, et laissant au contraire une fatigue faite pour ôter aux surveillantes cette sérénité d'esprit dont elles ont besoin pour leur classe.

Le dîner dans les asiles exige une foule de soins; il faut voir s'il est en quantité voulue, s'il n'est pas de qualité nuisible; il faut qu'il soit pris avec propreté, sans hâte ni lenteur; quelques règles de civilité doivent y être imposées. Imagine-t-on ce repas fait en commun par 300 enfants, mangeant sur leurs genoux, privés de ce qui paraît si nécessaire? le linge y manque, les fourchettes et couteaux sont partout prohibés. Ajoutez à cela que la plupart d'entre eux, ceux des faubourgs ou du quartier Maubert, à cause de l'incurie des parents, ont des manières de petits sauvages, et, pour parvenir à quelque chose d'à peu près bien, il faut des peines incalculables.

Le débarbouillement de 300 enfants peut bien s'effectuer très-vite par des femmes habiles, mais si cette prouesse est une tâche remplie, la propreté en est-elle satisfaite? Arrivés dans la classe,

qui doit être immense si elle est en rapport avec ses habitants, il faut que les commandements soient entendus de tous et exécutés régulièrement, qu'un banc du milieu ou un coin obscur ne se promette pas d'échapper aux regards. Que de difficultés alors pour obtenir de si nombreux enfants que la classe soit un sanctuaire, où le bruit inutile soit interdit, l'agitation inféconde réprimée! Ici on dira qu'avec l'enseignement mutuel, on a des moniteurs qui aident! Mais il faut considérer que ces moniteurs-là ne passent pas l'âge fatal de sept ans, qu'on ne trouve pas toujours réunies dans de si jeunes enfants les qualités requises pour en faire d'excellents moniteurs; qu'après avoir mis des soins de toute nature à en former de bons, ils quittent l'asile quand ils commencent à être utiles. Puis aussi, comme ils sont déjà assez forts pour rendre quelques services à la maison, les mères les gardent et leur font souvent manquer la classe. Chaque instant du jour doit être mis à profit pour l'éducation de l'enfant confié à l'asile; cependant la seconde heure de classe, celle de l'estrade, est plus particulièrement consacrée à l'amélioration morale, au développement intellectuel. Placés sous l'œil de la maîtresse, les enfants n'en font plus qu'un; les directrices, qui apportent à l'estrade l'intelligence d'un cœur dévoué, savent *régner* là, afin de *gouverner* sans peine partout ailleurs. Mais il est facile de comprendre que dans un grand établissement, l'estrade ne peut avoir la portée qu'on lui assigne dans l'institution des asiles. En raison de son élévation, l'estrade a souvent deux ou trois de ses bancs supérieurs où la voix de la maîtresse n'atteint pas. Dans les quartiers habités par des ouvriers de fabriques et d'usines, des enfants belges, allemands, anglais, peuplent cette estrade, et, relativement au grand nombre, une quantité de très-petits garnissent les bancs inférieurs. De là, une cinquantaine d'enfants qui ne participent pas aux bienfaits de l'enseignement du gradin et y causent un tumulte inévitable. Mettez en regard de ce tableau une estrade plus petite, où seront assis seulement cent et quelques enfants; les étrangers, s'il s'en trouve, seront disséminés avec soin, afin d'éviter qu'ils se parlent entre eux; la voix parvenant à tous, il n'y aura plus d'enfant jouant ou dormant parce qu'ils n'entendent rien, et le service des petits, peu nombreux alors, n'occupant que la bonne, les maîtresses seront tout à leurs élèves.

Un mot encore sur les *grands* asiles. Ils détruisent la santé des directrices, forcent par ce fait à des remplacements continuels, qui entraînent des conséquences déplorables; ils tuent le zèle, dont les efforts ne sont pas soutenus par le succès. Au dévouement qui se brise contre les mauvais résultats succède le découragement, et, s'il n'y avait pas des grâces d'état, on verrait bientôt des infractions à la règle, des abus de toutes sortes; au lieu d'une œuvre si bien conçue dans son principe, on aurait une triste parodie, digne tout au plus de soutenir la comparaison avec les anciennes garderies.

Et puisque nous demandons de *petits* asiles, peut-être sera-t-on délivré à l'avenir de ce mode de chauffage construit souterraine-

ment, qui répercute le bruit d'une façon pénible pour de faibles organes. On voit souvent, dans les grands préaux chauffés par des calorifères, les plus jeunes enfants ou les nouveaux venus se boucher les oreilles afin d'échapper à cette sensation; puis, parvenus à s'aguerrir et voulant faire aussi leur partie dans ce concert discordant, ils s'habituent à crier en forçant leurs voix pour couvrir celles de leurs camarades. Cachez le poêle, si vous lui préférez les calorifères, mais il le faut quelque part. Où réchauffer les petits membres engourdis, où sécher le vêtement qu'on ne peut changer, où chauffer le potage du convalescent? Si vous voulez que nos asiles soient maternels, le poêle est indispensable. Comme on ne bâtit pas souvent des asiles, on les manque pour la plupart. MM. les architectes devraient s'aider pour leurs plans de l'expérience des personnes spéciales. Il ne s'agit pas ici d'un monument, mais d'un bâtiment propre, aéré, sain, et dont les dispositions intérieures soient en rapport avec le mécanisme de l'institution. Si cette construction ne donne pas à son auteur un nom célèbre dans le monde artistique, elle lui sera comptée un jour comme une bonne action; car de l'agencement parfait d'une salle d'asile dépend une partie de son succès.

Mme S.

ÉTAT DES SALLES D'ASILE

DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE.

(Département des Hautes-Pyrénées.)

M. Bergès, inspecteur de l'académie de Toulouse en résidence à Tarbes, avait, on s'en souvient, lors de la cérémonie de la remise de la médaille décernée par l'Impératrice à la sœur Saint-Hugues, tracé le tableau de la situation des salles d'asile dans le département des Hautes-Pyrénées. Le rapport de l'honorable inspecteur trouve ici naturellement sa place; nous sommes heureux de pouvoir mettre ce document sous les yeux de nos lecteurs :

« Le département des Hautes-Pyrénées compte en ce moment huit asiles réunissant 1182 enfants; 4 appartiennent à l'arrondissement de Tarbes, 3 à celui d'Argelès, et 1 seul à l'arrondissement de Bagnères.

ARRONDISSEMENT DE TARBES.

« La salle d'asile de Tarbes, dirigée par une sœur de Saint-André de la Croix et réunissant près de 300 enfants, est établie au quartier des Petits-Fossés, et se trouve dans les meilleures conditions de salubrité et de propreté. Un local vaste, bien aéré, avec cour et préau, a été construit à grands frais par la ville de Tarbes,

qui ne recule devant aucun sacrifice lorsqu'il s'agit du bien-être matériel et moral de ses habitants, portant une égale sollicitude à l'instruction et à l'éducation de ses enfants, à quelque degré de l'ordre social qu'ils appartiennent.

« Si le mobilier n'a pas encore été entièrement complété, bientôt cette légère lacune sera comblée, nous en avons la certitude.

« Quant à la tenue, à la direction de l'établissement, depuis longtemps elles ne laissent rien à désirer. Dès 1850, déjà, notre salle d'asile avait fixé l'attention de M. le ministre de l'instruction publique, qui accordait à sa directrice une médaille d'argent. Cette récompense était dignement placée; un bien triste événement, hélas! est venu la justifier, car la pauvre sœur a succombé peu de temps après, victime de son dévouement, allant recevoir là-haut la seule couronne qu'elle ambitionnait ici-bas, couronne du martyre de la charité, devant laquelle s'effacent toutes les gloires terrestres.

« La sœur Marie Saint-Hugues, aussi de l'ordre de Saint-André de la Croix, directrice actuelle, lui a succédé en 1851 : on trouverait difficilement réunies plus d'intelligence, de grâces modestes, de douceur et d'amour tendre pour les enfants qui, sous sa direction, sont tous contents, heureux et dociles. En faisant part de nos impressions au chef éminent de cette académie, nous avons donc rempli un devoir et accompli un acte dont la justice et la convenance, je suis heureux de le répéter, ont été confirmées après nous par les honorables témoignages de Mme la déléguée des salles d'asile et de M. l'inspecteur général Magin.

« Nous disions en commençant que la salle d'asile de Tarbes réunissait près de 300 enfants. Au moment de notre inspection, au mois de février dernier, ce nombre avait subi une diminution qui nous causa un pénible étonnement; elle provenait d'une erreur, d'un malentendu causé par une interprétation erronée du nouveau décret qui réglemente la rétribution dans les asiles de certaines villes où l'on reçoit des enfants appartenant aux familles aisées. Je reviens ici à dessein sur ce petit événement, afin que les familles comprennent bien que rien n'est changé dans les premières habitudes, et que s'il y en avait quelques-unes parmi elles qui ne fussent pas désabusées, elles s'empressent de renvoyer avec confiance leurs enfants à l'asile : jamais l'autorité municipale, si sympathique à toutes les souffrances, n'oubliera les intérêts du pauvre. En attendant notre exposé, on s'étonnera peut-être qu'une ville dont la population est de 14000 âmes ne fournisse pas un plus grand nombre d'enfants à la salle d'asile, lorsqu'on voit plus de 600 garçons réunis chez les frères de la Doctrine chrétienne, et 400 filles environ dans l'école charitable des sœurs de la Croix, au quartier de la Sède. C'est que la salle d'asile actuelle ne reçoit que les enfants des rues qui l'avoisinent. Un second établissement serait nécessaire à l'autre extrémité de la ville. Nous appelons de tous nos vœux le jour où il sera possible à l'administration de compléter son œuvre par cette nouvelle création.

« Nous ne pouvons terminer cet article, messieurs, sans rendre un hommage public à la tendre sollicitude des dames patronnesses de l'asile qui, sous l'impulsion de Mme la baronne Massy, dont la bonté inépuisable soulage en secret tant de souffrances, n'ont cessé de donner à l'œuvre des marques de leur vif intérêt, en venant en aide aux pauvres mères par la charité la plus ingénieuse et la plus féconde.

VIC.

« A Vic, la munificence municipale a aussi élevé, pour recueillir la première enfance, un édifice vaste, bien exposé, réunissant les meilleures conditions de salubrité et de bonne appropriation. Malheureusement, le matériel, encore insuffisant, ne permet pas aux dignes sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui sont chargées de la direction de cet établissement, d'obtenir tous les résultats que nous sommes en droit d'attendre de leur zèle éclairé; mais nous avons la ferme confiance que leur pieuse persévérance, si puissamment aidée de l'active influence des dames patronnesses et de celle de l'administration municipale, surmontera bientôt les obstacles et triomphera de l'insouciance, de l'inertie des familles, qui ne comprennent pas encore l'excellence d'une institution ayant pour objet d'enlever leurs enfants aux dangers de la rue pour développer leur intelligence en les amusant, et déposer sans contrainte dans leur cœur les premiers germes des vertus chrétiennes.

MAUBOURGUET.

« L'exemple du bien a heureusement aussi sa contagion : il y a peu d'années, deux dames de Maubourguet, Mme de Lussy et Mlle Pascau, s'inspirant auprès de Mme la baronne Massy, ont la généreuse pensée d'établir un asile. Que de difficultés d'abord ne fallait-il pas surmonter ! La ville a peu de ressources, point de local. « Eh bien ! commençons toujours, disent-elles, avisons nous-« mêmes aux premiers besoins. » Aussitôt une maison est louée, appropriée le mieux possible, et, en peu de semaines, plus de cinquante enfants sont confiés aux soins d'une directrice intelligente.... les fondements de l'édifice sont jetés.... La confiance des dames patronnesses et de l'administration municipale en la haute sollicitude du ministre de l'instruction publique, toujours empressé à venir au secours des villes qui montrent un généreux élan dans la voie du progrès moral, ne sera point déçue, et, dans un avenir prochain, nous l'espérons, l'asile improvisé avec une si louable résolution recevra les améliorations indispensables qu'il réclame.

GALAN.

« Entrant dans cette voie de noble émulation, Galan ne veut pas non plus que les enfants de l'ouvrier laborieux mais pauvre augmentent au foyer domestique la gêne de la famille, que ses besoins appellent tout entière au travail du dehors qui suffit à peine pour

lui procurer le pain de chaque jour. Des ressources suffisantes manquent, il est vrai, pour une organisation régulière et complète ; n'importe, une bonne œuvre entreprise arrive toujours à la fin désirée. Une jeune institutrice, capable et zélée, cédant avec désintéressement, pour la plus modique rétribution, aux instances des autorités locales, reçoit d'abord 120 enfants, et leur prodigue les soins les plus actifs ; puis bientôt des sœurs de Saint-André de la Croix donnent une plus grande extension au petit établissement. Les généreux efforts de la ville de Galan ne resteront pas stériles. Le gouvernement, nous osons l'espérer, leur viendra en aide pour l'exécution d'utiles travaux dont les plans sont en ce moment à l'étude.

ARRONDISSEMENT D'ARGELÈS.

« L'arrondissement d'Argelès compte trois salles d'asile, qui reçoivent ensemble 323 élèves.

« Celle d'Argelès, sous la direction d'une sœur de Saint-André de la Croix, se fait aussi remarquer par son excellente tenue et par les résultats remarquables qu'elle a produits jusqu'à ce jour : exquise propreté chez les enfants, régularité parfaite dans les mouvements, exercices intellectuels et moraux judicieusement gradués et présentés avec ordre et simplicité à 158 enfants, tout justifie les témoignages de satisfaction dont la directrice, sœur Saint-Vincent, a été l'objet, en recevant une médaille de bronze dans une précédente distribution des récompenses honorifiques. Pourquoi faut-il que les imperfections, l'insuffisance d'un local mal approprié viennent accroître les fatigues déjà si pénibles de la directrice et arrêter le développement de l'œuvre, qui pourrait être plus étendu.

« Ce n'est pas le luxe que nous réclamons pour une salle d'asile, mais la régularité dans les formes, de l'espace pour les exercices, de la lumière, un air pur, des meubles, des objets gracieux dans leur simplicité, qui récréent la vue de l'enfant et lui inspirent par les yeux le goût de l'ordre moral, qui a plus de connexion qu'on ne pense avec celui de l'ordre matériel. L'administration municipale d'Argelès a senti depuis longtemps l'importance de ces observations, et nous avons presque la certitude qu'elle ne tardera pas à opérer des améliorations que la nécessité seule l'a empêchée d'entreprendre.

LOURDES.

« La ville de Lourdes possède aussi depuis plusieurs années une salle d'asile qui, après avoir subi diverses directions et plusieurs phases inégales de succès, se trouve enfin, aujourd'hui, avec des chances d'un meilleur avenir, confiée aux dames de Nevers. La population assez importante de cette petite ville, son mouvement commercial, le nombre des familles occupées à divers travaux, réclament plus que toute autre localité de l'arrondissement les avantages, les bienfaits de la salle d'asile ; ce qui explique les louables préoccupations de l'administration municipale pour créer

dans un emplacement convenable et central autant que possible un établissement qui soit en rapport avec les besoins des familles de la classe ouvrière. Les cent élèves qui se trouvent aujourd'hui provisoirement réunis dans une annexe de l'hospice se trouveront doublés le jour où des salles vastes, pourvues d'un mobilier suffisant, pourront être ouvertes dans l'intérieur de la ville. Lourdes a des ressources, son administration est éclairée, libérale, sagement affermie dans la voie du progrès. Nous avons donc les espérances les mieux fondées que, prochainement, son asile n'aura rien à envier à ceux que nous citons avec éloge.

LUZ.

« Luz, au milieu de ses montagnes, aux extrémités du département, ne reste point étrangère aux généreuses inspirations qui, pour le bien de l'humanité, donnent aujourd'hui à la charité mille formes diverses. Elle s'est donné son asile. Ce n'est qu'une ébauche, il est vrai, mais cette ébauche, avec un peu de temps et de persévérance, cessera d'être informe en sortant des mains des hommes d'intelligence et de cœur dont la volonté ferme saura vaincre tous les obstacles qui retardent l'exécution de leur œuvre.

ARRONDISSEMENT DE BAGNÈRES.

« Bagnères, hélas ! est la seule ville de l'arrondissement qui ait une salle d'asile, si toutefois nous pouvons honorer de ce nom la réunion d'une centaine d'enfants dans un espace étroit où ils peuvent à peine se mouvoir. Mais ne précipitons pas notre jugement et n'attribuons pas à l'insouciance ce qui n'est que le résultat de circonstances impérieuses. Nous connaissons toute la haute capacité, le zèle du premier magistrat de la cité et le concours sympathique qu'il est toujours sûr d'obtenir de son conseil lorsqu'il s'agit d'une entreprise utile. Aussi, avons-nous appris sans étonnement qu'un projet, digne du chef-lieu du second arrondissement des Hautes-Pyrénées, est à l'étude et que l'exécution ne s'en fera pas attendre.

« Mais comment se fait-il que dans les autres localités de ce même arrondissement il n'existe aucun asile ? C'est que là sans doute, plus que partout ailleurs, est enracinée l'erreur funeste que le succès d'un établissement de cette nature est impossible dans une petite ville, surtout dans une commune rurale ; comme si les rudes travaux des champs, les soins minutieux du ménage permettaient à la pauvre mère de prodiguer à son enfant les soins incessants que réclament sa faiblesse et le développement de ses facultés. Non, l'asile n'est pas impossible dans une campagne. Dirigez-vous vers une des extrémités de l'arrondissement de Tarbes, avancez jusqu'à un modeste village, à Oroix ; là, à côté de l'école, vous entendrez la voix argentine de cent cinquante enfants qui, sous l'œil vigilant d'une bonne sœur de la Croix, essayent déjà de chanter les louanges de la mère de celui qui a dit : « Laissez venir à moi les petits

« enfants. » C'est qu'ici a pénétré l'esprit vivifiant du prélat vénéré, du premier pasteur de ce diocèse, dont la charité, inépuisable comme celle de son divin maître, allant au-devant de toutes les infortunes, se manifeste chaque jour par quelque création, quelque œuvre utile.

« Nous résumant donc en peu de mots, messieurs, nous rappelons, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que ce département possède huit asiles réunissant 1182 enfants. C'est bien peu encore; mais nous avons foi en l'avenir et dans les prescriptions fécondes du décret du 22 mars 1855, qui, en plaçant les salles d'asile sous un régime spécial, les fait entrer dans une voie nouvelle et les distingue de l'école, dont elles diffèrent en ce sens qu'on s'y applique moins à instruire les enfants qu'à former leur cœur et à leur inspirer de bons principes et de bonnes habitudes.

« Nous avons foi surtout dans l'établissement du comité des dames patronnesses, dont la douce et persévérante influence triomphera de tant d'obstacles contre lesquels l'apparence seule de la contrainte viendrait se briser.

« Enfin, messieurs, pourquoi ne le dirions-nous pas? Le département des Hautes-Pyrénées marche aux premiers rangs pour les progrès de l'enseignement populaire : pour 480 communes, 753 écoles renferment une population de 28 594 enfants ! »

EXEMPLE A SUIVRE.

Joseph Fuchs est domestique, ainsi que sa femme, à Paris. Originaire de Bennwihr, le brave Alsacien n'a jamais perdu le souvenir des modestes œuvres de charité accomplies, dans son village, par une mère à qui sa piété tenait lieu de richesse. En mémoire de cette excellente femme, et aussi en témoignage de reconnaissance pour la bonté particulière avec laquelle la Providence a béni ses travaux, le digne homme a voulu assurer l'existence d'une salle d'asile dans sa commune. Les époux Fuchs ont trois enfants ; ils leur laisseront, disent-ils, avec les trésors d'une éducation chrétienne et laborieuse, des ressources dont ils ont été privés eux-mêmes au début de leur carrière ; mais ils prélèveront sur leur avoir la somme nécessaire pour mener à bien l'exécution de leur charitable pensée. Fuchs et sa femme ont fait don à leur paroisse natale d'un capital de 10 000 fr. placé en rentes sur l'Etat.

Le Comité central de patronage, à qui ces détails ont été communiqués, a fait parvenir à ces braves gens ses félicitations sympathiques.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

CULTURE DE L'INTELLIGENCE.

PROMENADE SIMULÉE AU JARDIN DES PLANTES.

Profitant du droit de prise que Mme Frappaz a bien voulu nous donner sur ses cahiers de notes, nous en détachons successivement les fragments qui nous paraissent de nature à intéresser spécialement les directrices et à leur fournir des modèles de leçons.

Les notes dont il s'agit sont une mine précieuse où l'expérience pratique a accumulé des matériaux auxquels une vive intelligence de l'institution des asiles a donné toute leur valeur. Nous remercions Mme Frappaz de nous permettre d'y puiser largement.

« 15 février 1856.

«....Vraiment j'admire combien une directrice d'asile qui aime les enfants, qui ne se contente pas des diverses méthodes d'enseignement qu'elle a étudiées, mais qui sait encore puiser dans son intelligence et surtout dans son cœur, peut varier à l'infini les études de sa classe en faisant de la moindre chose un nouveau sujet d'instruction et d'étude, et en procurant par là même un vrai plaisir à ses élèves. Ma visite d'aujourd'hui à la salle d'asile de.... en est la preuve irrécusable; et l'exercice auquel j'ai assisté pour la première fois vient corroborer ce passage du remarquable ouvrage de l'*Education progressive* où Mme Necker, parlant du rôle que l'imagination joue chez les enfants de trois ans, s'exprime ainsi [1] : « Plus l'imagination est en jeu chez l'enfant, plus il a de plaisir. Il aime à se figurer autre chose que ce qu'il voit et jouit de la fiction dont il a l'idée. » A ce propos Mme Necker raconte qu'un enfant de sa connaissance, qui n'avait pas plus de deux ans et demi, s'occupait assez régulièrement à nourrir avec des graines imaginaires des oiseaux de basse-cour, imaginaires eux-mêmes : eh bien! ce fait s'est renouvelé devant moi à l'asile et j'ai vu tous les enfants rire de meilleur cœur et s'amuser plus franchement d'une promenade simulée qu'ils ne l'auraient peut-être fait de la plus réelle partie de plaisir.

« Au moment où j'arrive, les enfants viennent de remonter au gradin pour la classe de 2 heures ; il règne sur leurs riantes figures un tel air de satisfaction et d'épanouissement que je ne puis m'y tromper : ils sont dans les meilleures dispositions possibles.

1. Tome Ier, p. 188 et suivantes.

« Voyons, mes chers enfants, dit la maîtresse, vous avez écouté si attentivement la leçon de ce matin, vous avez été si sages à la récréation, que je serais heureuse de vous accorder une récompense. Seriez-vous contents si je vous emmenais tous à la promenade?—Oh, merci! merci, madame! disent à la fois toutes les petites voix.

« — Eh bien, c'est décidé! nous profiterons du beau temps, et nous allons partir. Mais où irons-nous?

« *Quelques voix :* Au Luxembourg! *la plupart :* Au Jardin des Plantes.

« *La Maîtresse.* Moi, je suis pour le Jardin des Plantes; c'est la plus intéressante promenade que nous puissions faire. Mais le trajet est long, il faut que vous me promettiez de marcher bien sagement, et vous allez tous vous donner le bras.

« Au coup de claquoir, tous les enfants du même rang de l'estrade se prennent par le bras; au second signal, ils se lèvent et commencent à marcher sur place en marquant bien le pas et en levant régulièrement le pied.

« *La Maîtresse.* Ah! j'entends quelques-uns de mes garçons qui traînent le pied en marchant; ils font un bruit désagréable à entendre, puis ils usent leurs sabots et risquent de les casser. Voilà deux ou trois petites filles qui ont crotté leurs robes parce qu'elles n'ont pas pris garde, en traversant le ruisseau, à la manière dont elles ont posé le pied, et qu'elles n'ont pas eu le soin de relever leurs jupes; aussi, ce soir, leurs mamans ne seront pas contentes; elles gronderont leurs petites filles, et des enfants sages doivent éviter de faire de la peine à leurs bons parents. Mais dites-moi donc, vous enfants qui êtes en tête, est-ce que vous n'apercevez pas la grille? — Oh! non! madame, pas encore! s'écrient tous les enfants qui semblent prendre un grand plaisir à cette marche sur place, car les petites jambes continuent à marquer le pas de plus belle.

« *La Maîtresse.* Nous allons passer devant le factionnaire; mais songez, mes enfants, qu'il ne vous laissera entrer que si vous avez l'air posé et raisonnable; et moi-même, je serais bien honteuse si j'entendais dire autour de moi : Voilà une maîtresse qui a des enfants qui ont l'air bien mal élevés. Mon Dieu! mes enfants, il me semble que le factionnaire vous a porté les armes. Ah! je comprends, il salue les moniteurs qui portent leurs croix; c'est si beau d'avoir la croix. N'est-ce pas, mes enfants, que quand vous serez grands, ceux d'entre vous qui seront militaires se comporteront si bien qu'ils mériteront tous la vraie croix d'honneur; ou bien vous inventerez dans vos divers états de si belles choses, que vous la mériterez aussi? Et vous serez tous bien heureux et bien fiers de l'avoir méritée et de la porter, j'en suis certaine.

« Ah! mes enfants, quelle longue course! Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais je suis bien lasse! » — La maîtresse se rassied comme épuisée de fatigue, et les enfants se laissent retomber sur leurs gradins en riant de tout leur cœur.

« Maintenant, Pierre, descends de l'estrade et viens nous dire bien haut ce que tu as vu au Jardin des Plantes ? — Madame, j'ai vu des poules.

« *La Maîtresse.* Ah ! tu as vu des poules, mon ami ; peux-tu nous dire combien elles ont de pieds ? — Madame, les poules n'ont pas de pieds, elles ont deux pattes.

« *La Maîtresse.* C'est vrai, j'avais oublié le vrai nom ; mais es-tu bien sûr qu'elles n'aient que deux pattes, car tous les animaux ont quatre membres ordinairement ; elles ont donc deux bras ? — Non, madame, elles ont deux ailes.

« *La Maîtresse.* A quoi servent ces ailes ? — A voler.

« *La Maîtresse.* Pouvez-vous me dire, mes enfants, ce qui recouvre les ailes de la poule ?—*Une voix :* C'est du crin. — *Plusieurs autres voix :* Non, c'est de la plume.

« *La Maîtresse.* Voilà deux avis opposés : c'est du crin, c'est de la plume ; qui a raison ? qui a tort ? — *Presque tous les enfants ensemble :* Madame, les oiseaux ont des plumes et non pas du crin.

« *La Maîtresse.* Ainsi, décidément, vous ne voulez pas que Pierre ait vu des poules qui avaient du crin ? — Non, non, madame ; » et tous les enfants de rire aux larmes.

« *La Maîtresse.* Pouvez-vous me dire la différence du crin à la plume ?—Madame, la plume a un tuyau ; de chaque côté du tuyau, elle a deux barbes.

« *La Maîtresse.* Oui ; et ces deux barbes qui s'étendent dans l'air aident à soutenir l'oiseau dans l'air. Et le crin, comment est-il ?—Le crin est comme un fil fort et roide ; il pousse sur le dos des animaux comme le cheval, par exemple.

« *La Maîtresse.* C'est cela, mes enfants. Et Marie, qu'a-t-elle vu au Jardin des Plantes ?—Madame, j'ai vu des singes qui grimpaient au haut de leur grande maison en grillage.

« *La Maîtresse.* Est-ce que les singes grimpent facilement ? — Oui, madame, très-facilement.

« *La Maîtresse.* Pourquoi donc ?—Parce qu'ils ont quatre mains. —*Plusieurs voix :* Non ; parce qu'ils ont quatre pieds.

« *La Maîtresse.* Voyons, mes enfants, accordez-vous. Les singes ont-ils quatre mains ou quatre pieds ?—*La petite Marie.* Mais, madame, c'est quatre mains, puisqu'ils saisissent très-bien avec leurs mains de derrière.

« *La Maîtresse.* C'est vrai, mes enfants ; Marie a raison ; les singes ont quatre mains, et c'est pour cette raison qu'on les nomme quadrumanes. Quelques-uns d'entre eux ont une queue assez longue qui leur sert à s'entortiller autour d'une branche d'arbre et à saisir les objets ; ils sont très-imitateurs, c'est-à-dire qu'ils copient à l'instant tout ce qu'on fait devant eux, comme font quelquefois certains enfants méchants qui s'amusent à imiter tout ce qu'ils voient faire de mal par hasard à leurs camarades. »

On comprend combien il est facile d'amener ainsi les sujets de conversation les plus variés. Dans un cadre aussi élastique que celui d'une promenade simulée, la directrice de l'asile peut aisément

revenir sur les explications qu'elle a déjà données, et s'assurer si les enfants les ont bien comprises ; de plus, si elle ne multiplie pas trop cet exercice, qu'elle le fasse désirer, et ne l'accorde que comme une récompense, elle en fera un stimulant qui agira puissamment sur l'esprit de ses élèves et leur fera chérir l'asile où ils s'amusent si bien. »

LA PETITE PARESSEUSE.

Rose était une jolie petite fille de cinq ans, qui aurait été fort aimable, si elle n'avait eu un bien vilain défaut : elle était horriblement paresseuse. Lorsque sa maman l'appelait pour faire sa leçon, elle avait toujours une foule de raisons à donner pour ne pas venir. « C'est trop tôt, ce n'est pas encore l'heure ; ou : Attends que j'aie fini ce que je fais ; ou : Il fait trop froid. » Puis, quand elle se décidait à venir, elle bâillait entre chaque mot, puis s'arrêtait, regardait au plafond, jouait avec ses pieds et disait à tout moment : « Oh ! que c'est ennuyeux d'apprendre à lire ! » Aussi, vous pensez bien qu'elle ne faisait pas de progrès. Tous ses amis de son âge s'amusaient déjà beaucoup à lire tout seuls de jolies histoires, tandis qu'elle commençait à peine à les épeler péniblement.

Un jour, elle dit à sa mère : « Pourquoi donc, maman, faut-il absolument apprendre à lire et à travailler ? Regarde Jeannette, la fille de la fermière ; elle a quinze ans, eh bien ! elle ne sait ni lire, ni écrire. Elle m'a dit que cela l'ennuyait d'aller à l'école, et que sa mère l'a laissée faire ce qu'elle a voulu.

LA MAMAN.

Tu aimerais donc ressembler à Jeannette, qui dans toute sa vie ne pourra jamais faire autre chose que de garder les vaches ? Mais encore fait-elle cela, c'est une occupation, et toi, tu ne voudrais rien faire du tout.

ROSE.

C'est très-amusant de garder les vaches et les chèvres, et si tu veux, maman, ne plus me faire faire de leçons, j'irai tous les jours aider Jeannette à les surveiller.

LA MAMAN.

Je crois que tu en auras vite assez, mais je veux bien essayer. Dès demain, tu commenceras ton office de vachère. »

Le lendemain, à six heures, la bonne réveille Rose, qui trouve un peu dur de se lever si matin, mais cependant le plaisir de la nouveauté fait qu'elle ne murmure pas trop. Elle avale vite une tasse de lait, mange un morceau de pain et va rejoindre Jeannette qui l'attendait dans la cour avec ses chèvres et ses vaches. Rose,

une baguette à la main, les chasse devant elle. On arrive bientôt dans une grande prairie, entourée de haies et de talus de gazon. Jeannette s'assied sur une pierre et se met à tricoter, pendant que Rose cueille des fleurs pour faire un bouquet et court gaiement de tous côtés. Elle aperçoit dans une haie une jolie églantine ou rose sauvage : elle veut l'attraper, mais, pour y atteindre, elle est obligée de grimper sur les arbustes qui l'entourent ; enfin, sa main y arrive, elle tire la branche ; mais les épines la piquent, et la douleur la fait retirer en arrière, si vite, qu'elle tombe, déchire sa robe et s'écorche le genou.

La voilà tout en larmes, qui va montrer ses doigts égratignés et son genou sanglant à Jeannette. Celle-ci, au lieu de la plaindre, se moque d'elle et lui dit : « Dame, mamselle, vous savez bien que les roses ont des épines! Quand on joue dans la campagne, faut pas pleurer pour si peu de chose! » Quand Rose est un peu consolée, elle veut aller jouer avec une jeune chèvre, qui d'abord consent à gambader avec elle ; mais ensuite la chèvre veut brouter; Rose la tire et la pousse pour l'en empêcher, jusqu'à ce que l'animal impatienté donne un grand coup de tête à ma pauvre Rose qui va rouler par terre, en criant comme si on la tuait. Jeannette arrive à son secours, car madame la chèvre voulait encore la retourner avec ses cornes. Elle relève la petite, la fait asseoir auprès d'elle et lui dit : « Mais, mamselle Rose, tenez-vous donc un peu tranquille, vous êtes plus difficile à garder que toutes les vaches et les chèvres ensemble !

ROSE.

Jeannette, j'ai faim, quand donc irons-nous déjeuner ?

JEANNETTE.

Oh ! nous ne rentrons pas pour déjeuner. Ce n'est qu'à sept heures que nous revenons à la ferme. Mais tenez, voilà du pain noir et un oignon.

ROSE.

Un oignon ! Pouah ! l'horreur ! que cela sent mauvais, cela me fait pleurer rien que de te le voir manger ! »

Rose mange une partie de son pain, donne l'autre aux vaches, puis ne sait plus que faire. « Jeannette, raconte-moi donc une histoire.

JEANNETTE.

Dame, mamselle, je n'en sais pas.

ROSE.

Tu n'en as donc pas lu dans des livres, comme l'a fait maman qui m'en conte de si jolies ?

JEANNETTE.

Vous savez bien, mamselle, que je ne sais pas lire.

ROSE.

Ah! c'est vrai! Mais Jeannette, je m'ennuie. Est-ce que tu ne t'ennuies pas, toi?

JEANNETTE.

Dame, pas trop. Je tricote, et vous? Pourquoi ne tricotez-vous pas?

ROSE.

Je ne sais pas. Maman a essayé de me l'apprendre, et je n'ai pas voulu. »

Rose veut encore faire causer Jeannette, mais à tout ce qu'elle lui demande, celle-ci répond toujours : « Dame, mamselle, je ne sais pas; » et la pauvre petite fille s'ennuie de plus en plus. Jamais une journée ne lui a paru si longue. Elle donnerait tout au monde pour voir paraître sa maman, même le livre de leçons à la main. Comme elle n'a pas mangé tout son pain, la faim commence de nouveau à la tourmenter. Elle pleure et prie Jeannette de la reconduire à la maison; mais Jeannette dit qu'elle ne peut quitter ses bêtes, et qu'il faut qu'elle attende l'heure de les rentrer. Pour comble de malheur, le temps se gâte, il tombe une forte pluie. Jeannette, avec sa grosse jupe de laine, n'en est pas bien mouillée, mais les vêtements minces de Rose sont de suite transpercés. Enfin, Jeannette consent à rentrer. La pauvre Rose, mouillée, crottée, déchirée, se jette dans les bras de sa mère, en lui disant : « Maman, je ne serai plus paresseuse, je ferai autant de leçons que tu voudras, mais je t'en prie, ne m'envoie plus garder les vaches. » Sa mère l'embrasse et lui dit : « Mon enfant, crois-tu que si moi ou ton père nous eussions été avec toi, tu te serais autant ennuyée?

ROSE.

Oh! non, maman. Vous m'auriez raconté de jolies histoires, et vous m'auriez dit des choses intéressantes sur les fleurs et les animaux qui m'entouraient, tandis que Jeannette me répondait toujours : « Dame, je ne sais pas! »

LA MAMAN.

D'où crois-tu que vient cette différence?

ROSE.

Mais je pense, maman, que cela vient de ce que Jeannette est ignorante, et qu'elle n'a rien voulu apprendre, tandis que toi, tu sais bien des choses.

LA MAMAN.

Eh bien! voudrais-tu encore ressembler à Jeannette?

ROSE.

Oh, non, maman! Je veux bien m'appliquer pour devenir savante comme toi et pour être bonne à autre chose qu'à garder les vaches! »

Mme de C.

HYGIÈNE DE L'ENFANCE.

La santé des enfants, par Mme la comtesse de Ségur. Petit in-18. Chez L. Hachette et Cie.

Nous continuons à citer les excellents conseils donnés par Mme la comtesse de Ségur au sujet de la *santé des enfants*. Nos lecteurs n'ont pas oublié avec quel zèle une autre dame qui porte, elle aussi, un nom illustre, Mme la comtesse A. de Noailles, s'est occupée, dans ce recueil même, des intérêts hygiéniques des petits élèves des salles d'asile. Mme A. de Noailles, nous le savons, n'a pas cessé de prouver par des actes la persévérance de son dévouement à la cause si utile qu'elle a prise en main. L'impulsion donnée par elle aux questions qui se rapportent à cet ordre de faits ne s'est pas ralentie, et la *santé des enfants* est désormais l'un des principaux objets des préoccupations de toutes les personnes appelées à mettre la main à l'œuvre de l'éducation de la première enfance.

Croup. — Moyens préservatifs. — Moyens curatifs.

Le croup véritable est fort rare, tandis que sa première phase ou le faux croup est malheureusement très-fréquent; je vais indiquer les moyens de reconnaître et combattre le faux croup.

Il se manifeste par une toux enrouée qui ressemble au chant d'un jeune coq ou à l'aboiement d'un chien enroué.

Des observations faites pendant quinze ans par un médecin plein de talent et de tact médical, le docteur Mazier, constatent : que le croup ne se déclare jamais que la nuit;

Que le croup provient d'un courant d'air qui vient frapper la figure ou le cou de l'enfant pendant son sommeil.

Des centaines d'expériences ont confirmé cette observation.

Placez le lit de votre enfant de manière que les portes en s'ouvrant et en se fermant ne fassent pas soufflet sur lui quand il dort, que les fenêtres soient assez éloignées pour qu'il ne sente pas l'air qui en vient; placez-le enfin hors de tout filet d'air, et il n'aura jamais le croup. Evitez de mettre le lit de l'enfant contre le mur, car les courants d'air suivent toujours les murs.

Si, malgré ces précautions, l'enfant se réveillait avec une toux croupale, commencez par changer le lit de place; une crevasse dans le mur, une fente suffisent pour donner le croup.

Ensuite mettez à la plante des pieds des cataplasmes de farine de lin, saupoudrés d'une bonne pincée de camphre en poudre.

(J'indiquerai plus loin la manière de faire les cataplasmes et de réduire le camphre en poudre.)

Si la toux croupale disparaît et fait place à une toux ordinaire, ne faites plus rien que tenir les pieds chauds au moyen d'une bouteille d'eau bouillante, et faire boire chaud soit de l'eau sucrée, soit de l'eau gommée.

Si au bout d'un quart d'heure la toux persiste ainsi que l'enrouement, délayez un grain d'émétique dans un verre d'eau sucrée tiède, et faites-en prendre à l'enfant deux cuillers à café toutes les cinq minutes jusqu'à ce qu'il vomisse.

Quand il aura vomi deux ou trois fois, si la respiration devient plus facile, la voix plus claire, la toux plus naturelle comme une simple toux de rhume, laissez l'enfant dormir; mettez-lui seulement une bouteille d'eau chaude aux pieds et enveloppez-les de laine après avoir retiré les cataplasmes.

Le lendemain, donnez une nourriture très-légère et tenez l'enfant chaudement, mais sans excès et hors des courants d'air.

Dans les croups les plus violents, l'enfant a grande chance d'être sauvé quand il a vomi.

Pour empêcher une rechute, changez l'enfant de chambre, ou tout au moins changez son lit de place.

Quand une toux croupale prend un enfant de jour, soyez sûr qu'il a avalé quelque chose qui s'est logé dans la cavité du larynx; j'en ai été témoin plus d'une fois.

Dans ce cas, il faut faire vomir l'enfant avec l'eau émétisée prise d'après l'indication ci-dessus, et si cela ne suffit pas pour amener des vomissements, alternez avec du sirop d'ipécacuanha pris par demi-cuillerée de quart d'heure en quart d'heure; quand l'enfant vomit, penchez-le vivement en avant pour que le corps étranger sorte plus facilement.

Continuez à faire vomir jusqu'à ce que la toux prenne le caractère d'une toux ordinaire, et que la respiration soit facile.

Attendez-vous à une toux prolongée de quelques jours, à cause de l'irritation causée par le séjour d'un corps étranger dans la cavité du larynx.

Soignez alors l'enfant comme pour un rhume ordinaire.

Convulsions.

C'est une erreur de croire que le dévoiement préserve les enfants des convulsions; j'ai toujours vu le contraire chez mes enfants; les convulsions arrivaient à la suite d'un dérangement mal soigné.

J'ai indiqué dans un chapitre précédent les moyens à employer quand la tête de l'enfant commençait à se prendre.

Si on les a négligés ou que malgré ces moyens l'enfant soit pris de convulsions, commencez par lui mettre dans la bouche une petite pincée de sel de cuisine.

Mettez-lui le plus tôt possible les pieds dans un bain d'eau de savon; réchauffez souvent l'eau et laissez l'enfant les pieds dans le bain pendant vingt minutes. Pendant ce bain, bassinez la tête et le front avec de l'eau fraîche et laissez-la découverte.

Ayez soin de mettre la main jusqu'au poignet dans le bain pour vous assurer qu'il n'est pas trop chaud et ne peut pas brûler les pieds de l'enfant.

Si le bain de pieds et le sel ne suffisent pas, mettez sur les cuisses et le ventre des ventouses sèches. (J'indiquerai plus loin le moyen de les appliquer.)

Si enfin les convulsions continuent, mettez l'enfant dans un bain tiède d'eau de son; à défaut de son, de l'amidon ou du lait.

Pendant le bain, humectez la tête d'eau fraîche, et mettez à ses pieds une bouteille d'eau très-chaude.

Si enfin les convulsions persistaient encore, mettez à chaque cheville interne une petite sangsue que vous laisserez saigner pendant une heure au plus. (J'indiquerai plus loin la manière d'appliquer les sangsues et d'arrêter le sang.)

Les convulsions qui dépendent d'un état inflammatoire du cerveau exigent un traitement médical très-énergique.

Elles sont précédées d'un état maladif de la tête avec des symptômes graves et alarmants, et nécessitent les soins d'un médecin.

Mal de gorge. — Angine couenneuse; symptômes; moyens curatifs.

L'angine couenneuse, qui semble s'être implantée en France, a des symptômes particuliers qui la font facilement reconnaître.

L'enfant se plaint de mal de gorge, mais pas d'une manière vive.

Le léger mal de gorge s'accompagne d'une altération extraordinaire du visage. La fièvre par sa violence n'est pas en harmonie avec le mal de gorge; l'haleine est fétide.

La gorge est rouge à l'intérieur à la place des amygdales.

Il y a de l'enflure à l'extérieur.

Si vous laissez marcher le mal, il se forme sur les amygdales, à l'intérieur, une tache blanche semblable à une goutte de lait.

Si l'enfant a moins de deux ou trois ans, le traitement est difficile et pénible, parce qu'il faut agir par la force.

Si l'enfant a assez d'intelligence pour comprendre ce qu'on lui dit, et assez de docilité pour le faire, on peut avoir l'espérance d'arrêter cette terrible maladie au début.

Voici le traitement :

Tenir l'enfant au lit, les pieds bien chauds.

Faire prendre matin et soir un bain de pieds d'eau de savon, pendant un quart d'heure; prendre garde que l'enfant n'ait froid pendant le bain.

Recoucher l'enfant dans un lit bassiné et mettre aux pieds une bouteille d'eau chaude.

Faire boire souvent une boisson acidulée; la plus agréable est la

limonade pas trop sucrée et cuite, c'est-à-dire faite avec de l'eau bouillante qu'on jette sur des tranches de citron dont on a enlevé la peau.

Faire gargariser au moins trois fois par jour avec de l'eau fortement vinaigrée; vous mettez un quart de vinaigre contre trois quarts d'eau.

Les enfants ne pouvant pas conserver longtemps la même gorgée, il faut leur en faire prendre trois ou quatre qu'ils crachent successivement.

Il est inutile de faire chauffer l'eau; il vaut même mieux qu'elle soit un peu fraîche.

S'il n'y a pas d'amélioration au bout d'une demi-journée, faites faire de l'eau d'orge, faites aciduler fortement par un pharmacien avec l'*acide muriatique* et sucrer avec du miel.

Si l'enfant n'aime pas le miel, sucrez avec du sucre, ou pas du tout si l'enfant le préfère.

Il faut tâcher que l'enfant n'avale pas ce gargarisme; pourtant, s'il en avalait un peu, il n'y aurait pas de mal sérieux à redouter; quelques coliques peut-être.

Si l'enfant est trop jeune ou trop indocile pour se gargariser, prenez un petit bâton, comme un crayon ou un pinceau; fixez au bout un tampon de charpie gros comme une petite noisette, trempez dans le gargarisme et passez dans la gorge de l'enfant, principalement sur les parties malades.

Ayez soin de fixer la charpie de manière qu'elle ne puisse se détacher du bâton, et ne serrez pas le bout ni le milieu, pour qu'elle puisse s'imbiber d'une plus grande quantité de gargarisme.

Recommencez trois fois par jour jusqu'à ce que les symptômes fâcheux soient disparus.

S'il y a déjà une ou plusieurs taches blanches dans la gorge, vous prendrez au lieu du gargarisme du jus de citron, et vous y tremperez votre tampon.

Il faut alors procéder différemment pour bassiner la gorge.

Vous commencez par appuyer un côté du tampon sur la place blanche; vous tournez le tampon sur l'escarre pour l'enlever et pour bien humecter ensuite la place de l'escarre avec le jus de citron.

Si un caustique plus énergique devient nécessaire, il ne peut être employé que par un médecin.

S'il y a plusieurs taches blanches, vous recommencez pour chacune la même opération, en ayant soin de tremper chaque fois votre tampon dans le jus de citron.

Souvent une seule opération suffit ; mais il est plus prudent de la recommencer dix ou douze heures après.

Pour faire cette opération, il faut être quatre; une personne maintient les mains de l'enfant; une autre lui maintient la tête; une troisième cautérise d'une main, et de l'autre maintient, avec le manche d'une cuiller, la langue de l'enfant; la quatrième personne tient la bougie pour éclairer la gorge.

Agissez avec promptitude et sans prévenir l'enfant. Ne lui donnez pas le temps de se reconnaître ; plus vous irez vite, mieux l'enfant s'en trouvera.

Que tout soit prêt d'avance.

Tant que l'enfant a le visage altéré, l'haleine fétide, et la fièvre, il faut ne donner aucune nourriture, faire boire souvent et continuer le traitement.

S'il n'y a pas de garde-robe, donnez tous les jours un lavement d'eau et de lait.

Quand tous les mauvais symptômes ont disparu, qu'il ne reste plus que de la fièvre, si l'enfant demande à manger, vous pouvez lui donner du bouillon à l'oseille ou aux herbes, et, peu d'heures après, une petite croûte de pain sec.

Pour les tout petits enfants, le traitement est indiqué ; il faut tout faire par la force.

Une chose très-utile dans la prévision de l'angine et de tout mal de gorge, c'est d'apprendre aux enfants de quinze à dix-huit mois à se gargariser ; ils le feront s'ils vous le voient faire.

J'ai eu récemment encore occasion de bénir l'heureuse prévoyance qui m'avait fait apprendre à mes petits enfants à se gargariser. Je le faisais devant eux tous les matins, à ma toilette, et ils l'ont fait par imitation; une de mes petites-filles a été prise d'une angine couenneuse qui a été arrêtée dès son début par l'habileté de l'enfant à se gargariser et par sa docilité extraordinaire.

Je ne pense pas qu'on puisse prévenir l'angine couenneuse, mais on peut prendre des précautions préservatrices.

Il faut éviter de sortir les enfants par les temps de brouillard, par un vent froid, et par l'humidité du soir.

Il faut couvrir le cou et surtout la nuque.

Il faut éviter le froid et l'humidité aux pieds.

Il faut assez couvrir les enfants pour qu'ils n'aient froid nulle part.

L'angine couenneuse est contagieuse.

Tant que la maladie dure, empêchez que les enfants sains ne soient en contact d'air et d'haleine avec l'enfant malade ; qu'ils couchent, qu'ils jouent dans une autre chambre, et qu'ils ne se servent pas des verres ou des cuillers qui ont servi à l'enfant malade.

Il est utile, tant pour l'enfant malade que pour les personnes qui le soignent, de tenir les fenêtres ouvertes le plus possible. Si la saison trop froide ne le permet pas, renouvelez l'air, soit par des portes ouvertes, soit en ouvrant une fenêtre pendant quelques secondes seulement, trois ou quatre fois par jour. Mettez sur la tête et la figure de l'enfant un mouchoir pendant que la fenêtre est ouverte, pour qu'il ne sente pas l'air froid.

Mal de gorge commun.

Le mal de gorge provient toujours de froid aux pieds ou au cou, principalement à la nuque.

Quand l'enfant a mal à la gorge sans les symptômes de l'angine couenneuse indiqués dans le chapitre précédent, faites prendre un bain de pieds d'eau de savon, tenez l'enfant chaudement, couvrez le cou, les pieds et les jambes; faites boire souvent tiède, n'importe quoi, eau sucrée, eau pure, eau de groseille, de cerise, de gomme; c'est indifférent.

S'il y a de la fièvre, couchez l'enfant après le bain de pieds; mettez aux pieds une bouteille d'eau chaude.

S'il n'y a pas d'amélioration après douze heures, mettez à la plante des pieds un cataplasme de farine de lin camphré[1].

Si l'enfant est échauffé, donnez un lavement d'eau tiède et de lait.

Ces moyens suffisent pour faire passer le mal de gorge dans son début.

Si l'enfant est raisonnable, vous hâterez beaucoup la guérison en lui donnant un gargarisme d'eau acidulée de vinaigre.

Rhume de cerveau.

Le rhume de cerveau vient d'humidité aux pieds, de froid à la nuque, au front.

Il se manifeste par des éternuments; plus tard, le nez coule, le dessous du nez rougit, les yeux pleurent, souvent la fièvre survient.

Pour préserver des rhumes de cerveau, il faut éviter de sortir les enfants par le vent froid, surtout le vent d'est.

Il faut leur couvrir les pieds, la nuque et la tête, en faisant revenir le bonnet ou le chapeau un peu sur le front.

Malgré ces précautions, on ne préserve pas toujours du rhume de cerveau.

Aussitôt que vous entendez l'enfant éternuer, mettez-lui sur le bas du front touchant aux sourcils, sur les sourcils, sur le nez, jusqu'aux narines, dessus et de côté, un corps gras quelconque, soit du cold-cream, soit de l'huile d'amandes douces, soit de l'huile d'huile d'olive, soit de la pommade à cheveux, soit même de la chandelle ou du beurre, si vous n'avez pas autre chose.

Remettez le corps gras chaque fois que vous vous apercevez qu'il a été soit essuyé par l'enfant, soit absorbé par la peau.

Lavez bien, le lendemain, avec de l'eau tiède et du savon, essuyez et recommencez si le rhume de cerveau dure encore.

S'il fait du vent, ne laissez pas l'enfant sortir.

Le meilleur des corps gras pour les rhumes de cerveau est le *baume tranquille*, mais il a une odeur et une couleur désagréables qui répugnent quelquefois.

Rhume de poitrine ou toux.

Les enfants très-jeunes ont souvent des toux de dents; ces toux

1. Voy., à la fin du volume, comment il faut faire ces cataplasmes.

sont généralement grasses dès le début, ou bien sèches et presque continues.

Pour ce genre de toux, il faut éviter l'air froid, le vent, couvrir un peu plus le cou, le dos, la poitrine et les bras, et donner des choses rafraîchissantes, comme raisin, cerises douces, pommes, poires crues, pruneaux, etc.

Le lait d'amandes légèrement sucré réussit quelquefois pour ces toux de dents et d'irritation.

La nourriture doit être non diminuée, mais soignée; éviter les choses salées, poivrées, épicées, trop sucrées.

Si la toux persiste, mettez sur le dos et sur la poitrine de la ouate, et laissez-la jour et nuit.

Si la toux menace de devenir grave, si la fièvre s'en mêle, et que vous n'ayez pas de médecin :

Prenez quelques feuilles de belladone, mettez-les dans une cuvette, versez dessus de l'eau fraîche, et laissez cette cuvette dans la chambre où est l'enfant.

Renouvelez l'infusion matin et soir.

Prenez une cuiller à café de cette infusion; cinq minutes après qu'elle a été faite, versez cette cuillerée dans un verre d'eau, sucrée ou non, selon le goût de l'enfant, et faites-lui-en prendre une cuiller à café toutes les deux heures.

Cessez aussitôt que la toux diminue.

Coqueluche.

La coqueluche est une maladie terrible pour les enfants et pour ceux qui les soignent. Elle est contagieuse par l'haleine de l'enfant malade ou par l'application des lèvres sur un verre, une tasse, une cuiller qui auraient servi à l'enfant malade et qui n'auraient pas été lavés. Elle est facile à reconnaître à cause des quintes, avec difficulté de reprendre la respiration, qui en sont le principal symptôme. Quand on n'arrête pas la coqueluche dès le principe, les quintes se rapprochent et deviennent plus longues, surtout la nuit; les vomissements surviennent principalement après avoir mangé.

Quand la toux menace de devenir coqueluche, l'enfant tousse plus la nuit que le jour, et tousse par quintes.

Voici le traitement que j'ai vu appliquer avec le plus de succès, et qui a même quelquefois arrêté la coqueluche dès son début.

Prenez cinq ou six feuilles de belladone, mettez-les dans une cuvette, versez dessus de l'eau fraîche et laissez-la s'évaporer dans la chambre de l'enfant. Renouvelez l'infusion le soir, et mettez dans toutes les chambres où l'enfant joue ou se tient une cuvette ou terrine avec une infusion de belladone.

Donnez à l'enfant, le matin à jeun, une once de *manne en larmes*, délayée dans de la pomme cuite ou dans des pruneaux bien cuits.

Recommencez tous les deux jours.

Si la première dose n'a pas amené une ou deux garde-robes abondantes, recommencez le lendemain et augmentez la dose d'une demi-once.

Si une once et demie n'a pas purgé du tout, donnez deux onces le lendemain et continuez à cette dose tous les deux jours.

Mettez une goutte d'huile de *crotontiglium* avec trois ou quatre gouttes d'huile d'amandes douces ou d'huile d'olive tiède, et frictionnez légèrement, soir et matin, avec ce mélange, le cou de l'enfant par devant.

Il va sans dire qu'à chaque friction on fait le même mélange des deux huiles.

Si le cou devient rouge et sensible, changez de place, frictionnez au-dessous ou à côté.

Promenez l'enfant au grand air, tant que vous le pourrez et si le temps le permet. Le vent froid serait préjudiciable; faites-le changer d'air si c'est possible ; l'air et le changement d'air sont de puissants remèdes contre la coqueluche.

Donnez une nourriture légère et un peu moins abondante que d'habitude ; évitez les mets salés, poivrés, épicés, les pâtisseries, les bonbons, le café, le vin, enfin tout ce qui pourrait exciter la toux.

Souvent une cuillerée de café noir ou de vin de Malaga empêche le vomissement et diminue la violence des quintes.

Au moyen de ce traitement si simple, j'ai vu plusieurs fois la coqueluche arrêtée en vingt-quatre heures et convertie en une toux sans gravité ni durée. Il est vrai que j'ai commencé le traitement dès la première quinte avec suffocation.

FAITS DIVERS.

— Le Comité central a tenu séance, le 20 janvier dernier, sous la présidence de Son Eminence Mgr le cardinal archevêque nommé de Paris.

Le Comité s'est spécialement occupé des questions relatives à l'enseignement des asiles ; il a en outre accordé divers secours :

1° Au comité des dames patronnesses de Clamecy (Nièvre)....... 200 fr.
2° Aux sœurs de la salle d'asile de Tarbes (Hautes-Pyrénées)....... 500 fr.
3° Au comité de Montereau (Seine-et-Marne)....... 800 fr.
4° Au comité de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir)... 200 fr.
5° A l'asile de Tonneins (Lot-et-Garonne)......... 500 fr.
6° A l'asile Saint-Hilaire, ouvert, à Paris, aux petits aveugles et idiots....... 800 fr.

— L'Impératrice vient d'accorder un secours de 1000 fr. à l'orphelinat de Ménilmontant.

— Ce même établissement a également reçu un secours de 1000 fr. de Mme la comtesse A. de Noailles. Mme A. de Noailles, nos lecteurs le savent, est placée depuis longtemps au nombre des bienfaitrices les plus généreuses de l'orphelinat.

— La Société de secours mutuels des instituteurs et des institutrices du département de la Seine, autorisée par un décret impérial, a fait célébrer sa messe annuelle dans l'église Saint-Eustache.

La vaste nef de cette magnifique église était remplie par les membres de la Société, domiciliés soit à Paris, soit dans les deux arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, par un certain nombre de leurs élèves et par quelques-uns de leurs parents qui s'étaient joints à eux. La messe a été chantée par 300 jeunes orphéonistes, qui, sous la direction de M. Desmoulins, sociétaire, ont exécuté différents morceaux avec beaucoup d'ensemble, bien qu'ils appartinssent à un assez grand nombre d'écoles différentes, et après avoir eu à peine quelques répétitions.

A l'Evangile, M. l'abbé Frappaz, ancien chapelain de Sainte-Geneviève, premier vicaire à Saint-Philippe du Roule, est monté en chaire et a prononcé un discours plein de nobles pensées et empreint d'une véritable sympathie pour la belle profession de ses auditeurs. Après avoir payé un tribut de regrets à la mémoire de feu Mgr l'archevêque de Paris, qui entourait la Société de tout son intérêt, il a rappelé que, dans sa dernière allocution aux instituteurs, ce prélat avait nommé leur mission un véritable sacerdoce. Partant de cette idée, M. l'abbé Frappaz a établi un parallèle entre la mission du prêtre et celle de l'instituteur, tous deux ayant pour but d'instruire les hommes et de leur apprendre à connaître, à aimer et à servir Dieu, en faisant le bien sur la terre; le premier leur enseignant la science de Dieu et leur montrant les voies de la sanctification; le second, tout en enseignant à la jeunesse les sciences humaines, la conduisant aussi à Dieu, et lui apprenant à réussir dans le monde par la pratique des vertus.

Traçant ensuite une peinture animée de la vie de l'instituteur et des services qu'il rend à la société, il l'a montré gagnant chaque jour en considération, à mesure que le monde apprécie mieux l'étendue de ces services. Puis, s'adressant aux nombreux élèves qui assistaient à la cérémonie, il leur a rappelé leurs devoirs envers les maîtres qui leur consacraient avec tant de dévouement et d'abnégation leur temps, leurs veilles, leurs forces et leur santé, et qui souvent épuisaient leur vie pour orner leur intelligence et purifier leur cœur, et il a résumé tous ces devoirs en un seul, celui de la reconnaissance.

Après ce discours, qui a vivement impressionné l'auditoire, et pendant la messe, il a été fait une quête au profit des instituteurs et des institutrices, âgés et infirmes, qui sont secourus par la So-

ciété, et en faveur de qui M. l'abbé Frappaz avait, en terminant, fait appel aux sentiments généreux de l'assistance.

— M. le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les sous-préfets, maires et délégués cantonaux de son département :

« Vous savez quel vif intérêt le Gouvernement attache à l'œuvre des salles d'asile, dont S. M. l'Impératrice a bien voulu accepter le patronage.

« La multiplication, l'organisation régulière et le perfectionnement de ces établissements dans le département sont un de mes vœux les plus chers, et je désire trouver en vous une disposition empressée à seconder, sous ce rapport, mes efforts constants et ceux de M. l'Inspecteur d'Académie, qui dirige sous mon autorité cette partie du service.

« L'administration supérieure se plaît à reconnaître que le Maine-et-Loire est, parmi les départements de l'ouest, un de ceux où on a le plus fait déjà pour l'établissement des salles d'asile. Mais le progrès ne sera complet et le but ne sera entièrement atteint, que lorsqu'il en aura été formé dans toutes les communes où l'agglomération de la population permet de réunir ensemble, pour les élever, trente ou quarante enfants de deux à sept ans, puisque le décret du 21 mars 1855 reconnaît des salles d'asile où le nombre des élèves se renferme dans ces limites. Or, combien de communes qui donneraient deux et trois fois ce nombre sont encore privées du bienfait de cette fondation !

« J'apprends cependant avec satisfaction que, sur plusieurs points, l'on se prépare à combler avec une lacune regrettable et qui ne saurait échapper longtemps aux amis de l'enfance. Il importe, dans ce cas, de se conformer avec l'exactitude la plus complète aux dispositions du décret précité, qui règlent les conditions que le local et le mobilier scolaires doivent toujours remplir, ainsi que l'esprit et le mode des exercices. L'établissement et la direction d'une salle d'asile ne sauraient être abandonnés au hasard.

« Pour les salles d'asile déjà fondées, le même décret a prescrit l'organisation des comités locaux de patronage. J'ai déjà constitué la plupart d'entre eux par des arrêtés ; mais il ne faut pas qu'ils existent seulement de nom, et j'invite expressément MM. les maires, qui sont appelés à les présider, à fixer l'époque des réunions mensuelles et à recevoir exactement à la mairie, au jour et à l'heure marqués, MM. les curés et Mmes les patronnesses pour conférer en commun des intérêts de la salle d'asile. Le zèle pour la visite assidue de l'établissement et pour la tutelle des enfants qu'il reçoit, serait exposé à se refroidir, s'il n'était pas entretenu par ces réunions périodiques et par ces relations avec l'autorité qui prend ou dirige les mesures destinées à pourvoir aux besoins signalés.

« L'*Ami de l'enfance*, journal des salles d'asile, publié sous les auspices du Gouvernement et dont il paraît chaque mois un numéro, est tout à fait propre à servir de guide à ces entretiens, à faire connaître aux personnes qui y prennent part les règles à observer dans la direction ou dans la surveillance des asiles et les meilleures pratiques à introduire dans leur régime. Je vous recommande d'abonner la commune à ce recueil, si elle ne le reçoit déjà. Il sera placé utilement sous les yeux des dames patronnesses, et les directrices, aux mains desquelles il pourra être remis plus tard, feront bien de l'étudier et de se pénétrer des conseils qu'il renferme.

« Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le Préfet, VALLON. »

T. III. — N° 7. AVRIL 1857

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, des médailles et des mentions honorables ont été accordées aux directrices de salles d'asile des départements ci-après désignés, savoir :

SEINE-ET-OISE.

Médaille de bronze. — Mme Rahoul, directrice de la salle d'asile, à Sèvres.

Mentions honorables. — Mmes Mansion, sœur Julie, directrice à Rueil-Guillemot; sœur Saint-Simon, id. à Villeneuve-Saint-Georges; Dié, sœur Saint-Mathieu, id. à Pontoise.

BOUCHES-DU-RHÔNE.

Médaille d'argent. — Mme Rader, directrice à Marseille.

Mentions honorables. — Mmes Buzin, directrice à Marseille; Gaspard, id. à Tarascon.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

MOUVEMENT EN FAVEUR DES SALLES D'ASILE.

La vive impulsion donnée aux salles d'asile se communique peu à peu de départements en départements.

Les principes fondamentaux sur lesquels repose l'institution sont désormais des axiomes :

Il faut dispenser l'éducation aux enfants à qui les familles ne veulent pas, ne savent pas ou ne peuvent pas la donner;

Cette éducation doit poser les bases de la vie religieuse et intellectuelle, en même temps qu'elle doit pourvoir aux intérêts hygiéniques des petits élèves;

Tout, dans cette éducation, doit être attrait et séduction. Il faut faire *aimer* le travail, à un âge où la raison n'est pas assez forte pour soumettre la volonté à l'empire de l'idée abstraite du *devoir*.

Ces idées se retrouvent plus ou moins développées dans les circulaires adressées par plusieurs préfets aux maires de leurs départements. Nous citerons particulièrement la circulaire de M. le préfet des Côtes-du-Nord. On ne saurait trop louer le zèle intelligent dont témoignent les diverses recommandations qui y sont contenues :

« S'il est une institution, dit M. le comte Rivaux, dont tous les hommes éclairés, quelle que soit d'ailleurs la différence des vues et des opinions qui les séparent, s'accordent à proclamer les bienfaits, c'est sans contredit l'institution des salles d'asile.

« Ces précieux établissements, je le sais, ne peuvent être organisés dans toutes nos communes rurales, au moins immédiatement; mais ils pourraient l'être dans un grand nombre de localités qui en sont encore dépourvues; et je suis convaincu que je ne ferai pas un appel inutile à votre zèle et à votre dévouement, en vous invitant à me faire connaître, dans le délai d'un mois, les mesures que vous croiriez devoir proposer pour la création d'asiles, ou pour l'amélioration de ceux qui existent déjà dans la commune que vous administrez.

« Vous n'ignorez pas que ces établissements sont, avant tout, des maisons de première éducation. On s'y applique moins à instruire les enfants qu'à former leur cœur, à leur inspirer de bons principes, de bonnes habitudes, et à leur faire contracter le goût du travail, tout en développant, dans une juste mesure, leur jeune intelligence, et en leur donnant les soins physiques que réclame leur jeune constitution.

« Si les asiles se multipliaient en raison des besoins des populations, ils donneraient à la France des générations fortes par leurs principes religieux et moraux, laborieuses et capables de supporter les fatigues par le développement de leurs facultés physiques.

« En voulant bien accepter le patronage de ces maisons si intéressantes, S. M. l'Impératrice a donné un haut et touchant exemple de charité, qui a déjà exercé une heureuse influence. L'exemple donné de si haut ne peut demeurer stérile; mais pour qu'il porte tous ses fruits, il est nécessaire que vous le fassiez connaître à vos administrés, qui apprécieront, je n'en doute pas, cette maternelle sollicitude, et qui ne manqueront pas de s'associer à vos efforts par les dons de la charité privée.

« Mais il ne suffisait pas de provoquer la création d'asiles partout où il y a possibilité de le faire; la loi, dans une sage prévoyance, a

voulu encore, en instituant des comités locaux de patronage, assurer un appui tutélaire à de malheureux enfants qui trop souvent ne trouvent pas au sein de leurs familles la direction que réclame leur faiblesse.

« Vous ne manquerez pas, monsieur le maire, de convoquer fréquemment ce comité, s'il existe déjà dans votre commune. Vous rappellerez aux membres qui le composent que la mission qu'ils ont acceptée n'est pas une mission purement honorifique, mais qu'elle doit provoquer l'application de la charité chrétienne dans une de ses œuvres les plus touchantes.

« Si, contre mon attente, vous ne l'aviez pas fait encore, vous ne devriez pas différer plus longtemps à mettre sous ses yeux le décret du 22 mars 1855 et le règlement qui porte la même date.

« Vous voudrez bien aussi me faire connaître, avant le 15 mai prochain, combien de fois le comité s'est réuni depuis son installation ; sur quels points ont porté principalement ses délibérations ; le bien qu'il a déjà fait, le bien qu'il peut faire encore, et quelles mesures il a prises pour remplir les attributions qui lui sont conférées par l'article 15 du décret précité.

« Vous ne perdrez pas de vue que l'Etat et le département, dans la mesure de ses ressources, aident puissamment les communes qui s'imposent des sacrifices pour répondre aux intentions bienveillantes du gouvernement et du conseil général, qui attachent une si grande importance à la création et à la bonne direction des asiles. Je compte, monsieur le maire, sur tout votre zèle et sur tout votre dévouement pour seconder leurs efforts. » (17 mars 1857.)

M. le préfet des Côtes-du-Nord a compris, on le voit, tout le bien qu'on peut attendre de l'intervention assidue des dames patronnesses, membres des comités locaux. Il stimule à ce point de vue l'activité de MM. les maires. Il veut savoir « combien de fois chaque comité s'est réuni depuis son installation ; sur quels points ont porté principalement ses délibérations; quelles mesures il a prises.... » L'insistance de M. le comte Rivaux sera, nous l'espérons, imitée par beaucoup de ses collègues.

A l'autre extrémité de la France, M. le préfet de l'Hérault fait entendre un langage digne aussi de toute la reconnaissance des amis des salles d'asile.

« L'institution des salles d'asile est une de celles qui, par les services qu'elles rendent aux familles et à la société, méritent le plus d'être recommandées. Elle forme, dans la pensée du gouvernement, la base de notre système d'éducation populaire. Elle est aussi par l'un de ses côtés une œuvre d'assistance; car, en recueillant, pendant tout le jour, les enfants de 2 à 7 ans, elle laisse les parents tout entiers aux travaux qui font leur seule richesse. Elle donne aux enfants la première éducation qui a presque toujours manqué à leurs pères, et les dispose à recevoir avec plus de fruit les leçons de l'enseignement primaire; enfin elle assure, pour

l'avenir, à notre pays des générations plus religieuses, plus morales, plus disciplinées, mieux préparées de toutes les manières à remplir les devoirs qui les attendent.

« Le gouvernement impérial, qui a tant à cœur le bien-être moral et matériel des classes laborieuses, lui devait, à tous ces titres, ses encouragements ; aussi vient-il largement en aide aux communes que le manque de ressources empêche de réaliser la création d'une salle d'asile.

« Malgré ces encouragements, le département de l'Hérault, l'un des mieux partagés sous tant de rapports, possède à peine en ce moment trente de ces si utiles établissements. Mon vif désir est de le voir prochainement sortir de cette regrettable situation, et d'étendre, s'il est possible, les bienfaits de l'institution dont il s'agit à toutes les communes dont la population agglomérée dépasse mille âmes.

Je viens, messieurs, dans ce but, vous demander votre concours le plus actif et le plus dévoué. »

M. Gavini adresse ensuite des recommandations pratiques au sujet de la construction des salles d'asile, des conditions que doivent remplir les directrices, et du rôle des comités locaux. « Je prie, dit-il en terminant, ceux de MM. les maires des communes dans lesquelles il y aurait lieu de créer un de ces établissements, de prendre dès à présent, de concert avec leurs conseils municipaux respectifs, les mesures nécessaires à cette fin, et de me faire connaître, dans un délai rapproché, ce qui aura été décidé. Je verrai avec satisfaction les efforts qui seront faits dans ce sens, et je me ferai un devoir de vous donner toujours les nouvelles instructions dont vous pourriez avoir besoin pour mener promptement à bonne fin les projets dont l'exécution aurait été votée. »

Dans les régions de l'est, M. le préfet de la Moselle adresse un appel à « tous les hommes de bien qui, sympathiques à l'institution des asiles, comprennent qu'elle ne saurait demeurer plus longtemps le privilége de quelques localités, et que tous les centres importants doivent en être pourvus. »

Il insiste, comme ses collègues, sur l'influence que doivent avoir les comités locaux ; il rappelle que, d'après les instructions ministérielles, « ces comités sont appelés à jouer un rôle considérable ; que « chacun d'eux, image du comité central institué auprès du « ministre de l'instruction publique, a, dans l'étendue de sa juri- « diction, à exercer des droits et à remplir des devoirs analogues à « ceux qu'exerce et que remplit le comité supérieur pour la France « entière, et qui se résument par ces mots : *Protection des salles « d'asile.* »

« Ces comités, continue-t-il, sont en partie organisés dans les communes de la Moselle où il existe des établissements de ce genre, et bientôt, je l'espère, nous aurons à constater les bienfaits dus à leur salutaire influence. »

Ainsi, sur les points les plus divers de l'empire, se prononce un

mouvement dont les effets ne peuvent manquer d'être décisifs.

Et l'on voit s'unir, au profit de l'institution des salles d'asile, les deux forces dont l'alliance triomphe de tous les obstacles : l'initiative gouvernementale et la charité individuelle.

Patience et courage ! le succès couronnera tant d'efforts.

COMMUNICATIONS ADRESSÉES AU COMITÉ CENTRAL.

Un assez grand nombre de comités locaux de patronage ont répondu aux circulaires émanées du Comité central, en adressant à cette haute assemblée un compte rendu de la situation morale et matérielle des salles d'asile placées sous leur surveillance. Ces comités se sont conformés ainsi à l'instruction ministérielle du 18 mai 1855, instruction dont il faut rappeler les termes :

« Recueillir les offrandes en faveur des établissements du ressort ; pourvoir au bon emploi des fonds alloués par la commune, le département ou l'Etat ; veiller au maintien des méthodes, à la direction intelligente de l'enseignement ; s'assurer des résultats de l'éducation reçue dans l'asile par des visites régulières, telles seront les attributions des dames qui voudront bien, sous la direction du maire, et avec la coopération du curé de la paroisse, mettre en commun les inspirations de leur charité.

« Ces comités ne resteront point isolés : d'un côté, ils correspondront avec les dames déléguées par le ministre pour l'inspection des salles d'asile de l'Académie ; de l'autre, ils se rattacheront au Comité central, avec lequel ils *devront se tenir en communication permanente*.... Les présidents, lorsqu'ils le jugeront convenable, transmettront les résultats de leurs délibérations au Comité central de Paris. Ce dernier, on peut en avoir l'assurance, s'empressera de mettre à profit, dans l'intérêt général de l'œuvre, les avis et les renseignements qui paraîtraient renfermer le germe d'améliorations sérieuses[1]. »

Il est très-désirable que tous les comités locaux suivent l'exemple donné par un certain nombre d'entre eux, et qu'ils s'empressent de satisfaire aux recommandations si sages et si libérales de la circulaire qui vient d'être rappelée.

LES SALLES D'ASILE DE GÊNES

ET M. L'ABBÉ BERNARDI.

On se rappelle les intéressants détails donnés par M. Doubet sur les salles d'asile de Gênes (voy. l'*Ami de l'enfance*, numéro de

1. Voy. la circulaire dans le numéro de mai 1855 (l'*Ami de l'enfance*).

juin 1856). Ces établissements ont reçu, il y a peu de temps, la visite des jeunes princes de la maison royale de Savoie. A cette occasion, un ami zélé des salles d'asile, qui est en même temps un littérateur habile, M. l'abbé Bernardi, a prononcé un discours dans lequel nous retrouvons les plus généreuses et les plus utiles pensées. Nous eussions désiré traduire ce discours dans son ensemble; le défaut d'espace nous force de nous borner à en placer quelques lignes sous les yeux de nos lecteurs ; ceux d'entre eux qui voudront juger de tout le parti qu'un esprit ingénieux peut tirer d'un pareil sujet feront bien de recourir au texte original[1].

« .... Le 1er août 1840, se faisait avec 12 petits enfants l'ouverture de ces asiles qui, s'élevant aujourd'hui dans les quatre principales sections de la ville, présentent un total de 1000 petits élèves et sont le vivant éloge de la charité intelligente qui les créa. Unis que nous sommes dans une même pensée et dans un même sentiment devant le Père des miséricordes divines et humaines, aux yeux de qui nous nous proclamons tous frères, nous ne pouvons, en contemplant ces innocentes créatures, ne pas nous sentir émus au plus profond de nos âmes. Et cette émotion doit être d'une douceur infinie pour vous qui, semblables à des anges de miséricorde, les protégez de vos œuvres, de vos conseils, de votre infatigable dévouement. Voir ces jeunes enfants sains d'esprit et de corps, propres, modestes, reconnaissants, pieux, quelle consolation, quelle cause d'espérance pour l'avenir! puisque cette belle œuvre de la charité, commencée avec ces petits, aura son complément dans l'enseignement des métiers et des arts, dans le renouvellement viril des vertus civiles et religieuses qui sont la puissance d'un peuple.

« Mais pendant que ces heureux enfants jouissent du fruit précieux de votre charité, plus de 600 autres se sont tournés vers vous, et, par la voix suppliante de leurs parents, vous ont conjurés de les admettre au partage des mêmes bienfaits.... »

Pour faire face aux besoins qu'il signalait, M. l'abbé Bernardi a fondé une association de jeunes enfants appartenant à des familles aisées. Nous ferons connaître, dans notre prochain numéro, le règlement de cette œuvre excellente.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

CULTURE DE L'INTELLIGENCE.

LEÇON DE CHOSES.

Nous devons à la plume de Mme Pape-Carpantier le morceau

1. Discorso recitato in Genova dall' abate Jacopo Bernardi.

qu'on va lire. En présentant à nos lecteurs cette gracieuse page, nous sommes heureux de reporter à l'habile directrice du *Cours pratique* une partie du succès qu'a obtenu la leçon publiée dans notre dernier numéro sous le titre de *Promenade simulée au Jardin des plantes.* Cette leçon, si heureusement mise en relief par le talent de Mme Frappaz, avait été faite dans la salle d'asile annexée à l'établissement de la rue des Ursulines; elle était l'œuvre de Mme Pickaert, la maîtresse dévouée, si digne, par son zèle intelligent, d'être associée aux efforts de Mme Pape-Carpantier, et de mettre ses inspirations en pratique.

Les lettres que nous avons reçues de plusieurs directrices, au sujet de cette leçon, et les imitations qu'elle a déjà provoquées, nous prouvent qu'elle contient des éléments précieux pour le développement intellectuel, et qu'elle renouvelle en quelque sorte le cadre où les directrices ont coutume de jeter leur enseignement. Mme Frappaz, nous ne l'ignorons pas, s'est imposé la loi de ne nommer ni les directrices ni les établissements qui ont posé devant elle, souvent sans s'en douter, pour lui fournir la matière de ses intéressantes observations; nous sommes certains toutefois d'entrer dans ses vues en faisant une exception en faveur d'un établissement hors ligne.

L'*Ami de l'enfance* aura l'occasion de revenir sur la discipline intellectuelle du *Cours pratique* des salles d'asile. L'établissement où se forment les maîtresses appelées à propager la connaissance de la méthode et des meilleurs procédés mérite d'être sérieusement étudié par tous ceux qui ont à cœur les progrès de l'institution. Nous préluderons à cette étude en faisant connaître les modifications matérielles qui viennent d'être apportées à l'organisation du *Cours pratique.* Le plan du local sera présenté dans tous ses détails; et des explications données par Mme Pape-Carpantier elle-même, sur toutes les parties de l'établissement, mettront les lecteurs de l'*Ami de l'enfance* à même de se faire une idée exacte des conditions matérielles dans lesquelles s'y accomplit l'éducation pédagogique des futures maîtresses.

Voici, en attendant, une de ces *Leçons de choses* que Mme la directrice du *Cours pratique* excelle à faire de vive voix, comme elle excelle à les écrire :

LE BOUQUET DE VIOLETTES.

Il était une fois une petite fille qui allait avec sa mère se promener au Luxembourg.

On était déjà au mois de mars; les arbres commençaient à bourgeonner, le printemps était proche.

A l'entrée du jardin se tenait une pauvre bonne femme qui vendait des bouquets de violettes. A chaque passant, elle étendait le bras, offrant sa fraîche marchandise, et répétant : *A cinq centimes, la violette ! elle embaume ! elle embaume !* Quelques messieurs achetaient un bouquet pour le mettre à leur boutonnière; mais le

plus grand nombre passait sans même jeter un coup d'œil sur les fleurs pourtant si jolies ! et la pauvre marchande répétait en vain : *Elle embaume ! elle embaume !*

« Maman, dit la petite fille, veux-tu m'acheter un bouquet?

— Volontiers, ma mignonne, » répondit la maman. Et aussitôt elle prit un sou dans sa bourse et le remit à la bonne vieille, qui, en échange, remit à la petite fille son plus joli bouquet.

Mais à peine l'enfant l'eut-elle entre les mains, qu'elle se mit à le déchiqueter, arrachant feuilles et pétales et les éparpillant avec sa petite main, comme elle eût fait d'une marguerite des champs.

La maman allait l'arrêter; mais la marchande, plus prompte, s'écria :

« Ah ! mademoiselle, que faites-vous ? Pourquoi déchirez-vous ainsi mes pauvres fleurs ?

— Mais, répondit la petite fille, elles sont à moi maintenant, puisqu'on vous les a achetées.

— C'est vrai, reprit la pauvre vieille, vous avez payé ces fleurs avec de l'argent, et vous n'y tenez pas plus qu'aux cinq centimes que vous m'avez donnés. Mais moi, mademoiselle, je les aime, parce que Dieu n'a pas créé fleurs plus aimables que ces simples petites fleurettes ; et si vous les connaissiez comme moi, comme moi aussi vous les aimeriez et vous ne les détruiriez pas.

— Mais je connais les violettes, dit la petite fille toute surprise; je sais que les violettes ne sont pas des roses, ni des lilas, ni aucune autre fleur que des violettes.

— Oh ! je comprends, répondit la marchande, vous connaissez leur couleur, leur forme, leurs feuilles, et cela vous plaît.... tout au plus ; mais leurs qualités, leur *caractère*, vous ne les connaissez point sans doute, et voilà ce qui vous les ferait aimer.

— Est-ce que les fleurs ont un *caractère?* demanda la petite fille, interrogeant sa mère ; est-ce que les fleurs ont des *qualités?*

— Ecoute, répondit la maman, écoute ce que te dira cette bonne marchande, elle connaît bien l'histoire des violettes.

— Voulez-vous m'apprendre l'histoire des violettes ? demanda alors la petite fille.

— De tout mon cœur, répondit la bonne vieille, car on ne se lasse jamais de parler de ce qu'on aime. Et d'abord, mon enfant, respirez cette bonne odeur que répandent mes petites fleurs chéries, *ce doux parfum*, comme on dit. Y a-t-il, en effet, rien de plus doux, de plus agréable que ce parfum-là ? Eh bien ! les violettes n'en sont cependant pas fières le moins du monde. Au lieu de se montrer et de se faire valoir, elles se cachent le mieux qu'elles peuvent. Au lieu de se mettre en vue pour se faire admirer, comme font les roses, les belles-de-jour, auxquelles il faut le soleil et la lumière, elles, ces chères petites violettes, croissent paisiblement sous les plus épais ombrages, dans les bois touffus, les sentiers déserts. Elles se voilent de leurs feuilles, se tiennent mutuellement compagnie ; elles vivent en famille, si l'on peut dire, et elles ne demandent rien de plus. La rosée du matin, un rayon de l'aurore

entre les branches, voilà tout ce qu'il leur faut. Moi qui vous parle, moi qui sais pourtant bien dans quels lieux elles se plaisent, il faut que je les quête dans l'air en aspirant leur parfum, car l'odorat les devine avant que l'œil les aperçoive ; et cette délicieuse modestie leur donne encore un charme de plus.

Puis, quand on a joui pendant la jeunesse, et, pour ainsi dire, du vivant de la fleur, de son *parfum* délicieux, on le recueille, on le distille, pour le conserver. Les *parfumeurs* le mêlent aux pommades qui *parfument* vos cheveux; ils en font des essences qui parfument vos mouchoirs, des poudres qui, renfermées dans de jolis sachets, embaument vos meubles, vos vêtements, vos lettres. Et ce doux parfum de la violette, tout le monde l'aime, personne ne le redoute, car il est aussi innocent qu'il est suave ; et jamais il ne cause le moindre mal de tête, comme cela arrive pour beaucoup d'autres odeurs, que l'on finit par ne plus pouvoir supporter.

Puis enfin, quand cette pauvre petite fleur est fanée, desséchée, car, hélas! tout finit, il lui reste encore la vertu d'adoucir nos souffrances. Si vous toussez, mon enfant, si Mme votre maman a une fièvre, un mal de gorge, prenez quelques pincées de fleurs de violettes, jetez-les dans une tasse de bon lait chaud, faites-le-lui boire, et vous verrez que ces chères petites fleurs, lorsqu'elles n'ont plus ni beauté, ni fraîcheur, ni parfum, ressemblent à ces dignes et saintes personnes qui, ayant perdu l'éclat de leur jeunesse, conservent la bonté, cette éternelle beauté du cœur !

— C'est vrai, c'est vrai tout cela, dit à son tour la petite fille, quand la bouquetière eut fini. Je le savais; et pourtant, j'ai déchiré mon bouquet étourdiment, sans y penser.... »

Et elle restait là, immobile, pensive, regardant à ses pieds les débris de violettes éparpillés sur la terre.

« Mon enfant, reprit la bonne marchande qui voyait son regret, mon enfant, voici un autre bouquet de violettes. Acceptez-le.... pour ma peine! Vous le conserverez, celui-là, n'est-ce pas? Et surtout, surtout, vous ne ferez plus jamais rien *sans y penser!* »

Marie PAPE-CARPANTIER.

23 mars 1857.

INFLUENCE DES SALLES D'ASILE.

Monsieur le rédacteur,

Je crois répondre à votre tendre sollicitude pour les enfants de nos asiles, en vous redisant les heureuses impressions que font sur leurs jeunes cœurs les leçons qu'ils reçoivent.

Dans l'asile de la Souterraine (Creuse), existant depuis peu d'années, et dirigé par les filles du Sauveur, nous avons déjà remarqué une grande amélioration physique et morale parmi nos chers enfants. L'air salubre qu'ils respirent, la propreté à laquelle ils sont astreints, l'obéissance et l'ordre établis en toute chose, ont vivifié ces chers petits êtres, qui pour la plupart vivaient abandonnés, se

vautrant et, passez-moi le mot, polissonnant comme de véritables animaux. Leur cœur et leur intelligence se développent en même temps que les forces physiques, et mille traits charmants viennent consoler et encourager nos bonnes sœurs dans la tâche pénible qu'elles se sont imposée. Le petit Pierre, âgé de quatre ans, refusait à l'un de ses frères, plus âgé que lui, et n'ayant pas été à la salle d'asile, de faire une chose que les sœurs lui avaient défendue. Vivement sollicité par son frère : « Vois-tu, dit-il, un Roi serait là ; il m'ordonnerait de faire quelque chose de mal, je lui dirais : « Je ne veux pas désobéir au bon Dieu. »

Un petit enfant bien pauvre ayant reçu, par extraordinaire, de sa mère un morceau de sucre, l'apporta à la sœur, en la priant de le donner aux plus pauvres.

Cet esprit de charité se montre encore parmi ceux qui, étant sortis de l'asile, reviennent les jeudis visiter les sœurs; l'un d'eux, voyant mettre plusieurs enfants en pénitence, se jeta aux genoux de la bonne sœur pour obtenir la grâce de ses anciens camarades.

Un petit pauvre s'étant présenté à la porte de l'asile, tous les enfants voulaient donner leur dîner, et la directrice fut obligée d'user d'une sainte violence pour faire garder le nécessaire à ces chers enfants.

L'enseignement des grandes vérités de notre sainte religion est tellement mis à la portée de ces jeunes intelligences, que les cœurs de nos enfants vont déjà puiser à cette source les consolations qu'elle répand. Une petite fille de six ans ayant perdu sa mère avait assisté aux funérailles ; on lui demanda si elle avait beaucoup pleuré : « Oh! oui, répondit la petite fille, mais la sœur m'a dit qu'un jour je retrouverai ma mère dans le ciel!... »

Que ces résultats sont consolants! mais qu'ils sont coupables, ceux qui propagent dans nos campagnes des enseignements impies! nous avons, hélas! à déplorer ce malheur. Bénies soient les salles d'asile qui luttent contre de tels fléaux!

La société doit un hommage de reconnaissance aux dignes femmes qui, véritables filles du Seigneur, s'immolent chaque jour pour le salut des jeunes âmes! Ces existences, toutes de dévouement, sont bien souvent abrégées par le travail.... hélas! et nous ne saurions terminer ces quelques lignes sans donner un souvenir de regret et d'admiration à une jeune émule de nos dignes sœurs, qui, première directrice de la salle d'asile de Guéret, mit tant de zèle et de charité à faire réussir cette œuvre naissante, qu'une année suffit pour détruire sa santé. Elle ravit le ciel, emportant la palme du martyre, et méritant pour devise : Le zèle de votre maison m'a dévorée, Seigneur!

J'ai l'honneur d'être, monsieur, etc., Fanny MONTANDON,

Présidente des dames patronnesses.

La Souterraine (Creuse), le 20 mars 1857.

HYGIÈNE DE L'ENFANCE[1].

Rougeole; premiers symptômes. — Maladie. — Période décroissante.

La rougeole est une maladie peu grave si elle est bien soignée, très-grave si les soins sont donnés avec négligence ou inintelligence.

Les symptômes précurseurs sont :

Rhume de cerveau;

Yeux pleurants;

Toux;

Mal de gorge.

Au bout d'un jour ou deux survient la fièvre avec agitation.

Après un jour ou deux de fièvre, on commence à apercevoir de légères taches rouges comme des piqûres de puce sur la poitrine, les bras, les cuisses ; elles gagnent le visage et tout le corps.

A mesure que les taches rouges se multiplient, la toux, le rhume, la fièvre diminuent; au bout de deux jours les rougeurs tendent à s'effacer ; c'est le moment du danger et des précautions[2].

Tant que la fièvre entretient dans le malade une chaleur qui porte à la peau, il n'y a pas à craindre de voir les rougeurs disparaître subitement; chacun sait le danger d'une rougeole rentrée.

Mais quand la fièvre est tombée, que les rougeurs tendent naturellement à s'effacer, il faut préserver soigneusement le malade de tout refroidissement, de tout air extérieur, de tout courant d'air.

Nous allons indiquer les soins à donner au début et dans le courant de la maladie.

Lorsque les symptômes énoncés plus haut sont accompagnés de fièvre, on doit toujours se mettre en garde contre une maladie de peau et chercher à faciliter l'éruption.

Il faut tenir l'enfant au lit, avec une boule d'eau chaude aux pieds.

S'il a mal à la tête, mettez aux pieds des cataplasmes de farine de lin, saupoudrés d'une pincée de camphre ou de farine de moutarde.

Si le cataplasme ne dégage pas la tête, s'il y a de l'agitation, faites prendre à l'enfant un bain de pieds d'eau de savon. C'est un excellent moyen de faire paraître les rougeurs et d'attirer aux pieds.

Si les rougeurs sont abondantes à la tête et moins apparentes et nombreuses sur le reste du corps, mettez encore des cataplasmes camphrés aux pieds, faites, sous la couverture, des frictions aux jambes et aux cuisses avec une brosse en laine à frictionner, ou, à

1. Voy. les deux numéros précédents.

2. Le danger, en fait de rougeole, consiste surtout dans les complications, à la tête desquelles il faut mettre la pneumonie ou fluxion de poitrine.

défaut de cette brosse, avec une flanelle. Ne couvrez pas la tête et tenez chaudement les pieds et les jambes.

Ne donnez pas à manger pendant la fièvre. Donnez à boire de l'eau de gomme, de l'eau pure, de l'eau de poulet, selon le goût de l'enfant.

Ne donnez pas à boire chaud, mais seulement dégourdi, un peu moins que tiède.

Si toutefois l'enfant préfère boire chaud, il ne faut pas le contrarier ; c'est un instinct naturel qu'on doit écouter.

Quand les rougeurs diminuent, que la fièvre tombe, ne changez pas l'enfant de lit, ne le laissez pas se découvrir jusqu'à ce que les rougeurs soient entièrement effacées. C'est, je le répète, le moment du danger, celui des plus grandes précautions.

Ne tenez pas la chambre trop chaude; la grande chaleur porte à la tête.

Ne donnez, dans cette période décroissante, que du bouillon ; une petite tasse à la fois et pas plus souvent que toutes les deux heures. Le bouillon de poule serait meilleur que le bouillon de bœuf.

Quand les rougeurs sont disparues, vous pouvez donner des potages, des croûtes de pain ; augmentez de jour en jour jusqu'à ce que vous arriviez à la côtelette et au gigot. On peut donner de la viande trois jours après la cessation de la fièvre.

Il est important, pendant toute la durée de la maladie et de la convalescence, de ne laisser dans la chambre qu'un demi-jour qui ne blesse pas les yeux. La rougeole atteint particulièrement les yeux, c'est pourquoi il faut, pendant quinze jours au moins, beaucoup les ménager.

On ne doit sortir que lorsque les forces sont tout à fait revenues et par un beau temps.

Scarlatine.

La scarlatine est de la même famille que la rougeole, mais c'est une maladie plus grave, et qui demande les soins les plus minutieux pendant et après.

Le symptôme principal de la scarlatine est un mal de gorge très-violent; il n'y a pas de rhume de cerveau bien prononcé, ni de rougeur et de larmoiement aux yeux.

Les taches n'ont pas de point rouge au milieu; elles s'étendent et finissent par se joindre.

Il faut, plus encore que pour la rougeole, attirer aux pieds et dégager la tête. La disposition constante dans cette maladie est la congestion cérébrale. Il faut donc, dès les premiers soupçons de la scarlatine et avant que les rougeurs paraissent, donner des bains de pieds d'eau de savon et mettre des cataplasmes camphrés, comme c'est indiqué pour la rougeole.

La scarlatine est plus perfide que la rougeole; elle peut rentrer à toutes les phases de la maladie et la tête est constamment disposée à s'engager. Pour éviter les accidents qui, dans cette maladie,

sont presque immédiatement mortels, il faut veiller à ce que le malade ne se découvre pas, qu'il ne soit pas dans une chambre trop chauffée, qu'il ne soit pas démesurément couvert, que la tête soit autant que possible découverte; si l'enfant a la bonne habitude de dormir nu-tête, laissez la tête nue pendant toute la durée de la maladie; c'est un préjugé fâcheux que celui de presque toutes les mères, nourrices et bonnes, de croire que les enfants doivent avoir la tête très-couverte. *Quand l'enfant a des cheveux*, il vaut infiniment mieux pour lui qu'à dix-huit mois ou deux ans, selon la saison où il est né, il prenne l'habitude de rester nu-tête, la nuit comme le jour. Ne lui mettez un bonnet que s'il est enrhumé du cerveau.

Les soins à donner à la convalescence de la scarlatine sont plus longs; il faut surveiller davantage le régime, il faut rester plus longtemps sans sortir, surtout l'hiver; le moindre refroidissement amène une enflure générale, une hydropisie accidentelle, qui est quelquefois difficile à combattre, et d'autres accidents fort graves.

En hiver, ne sortez l'enfant que six semaines après la fin de la scarlatine.

Quant aux boissons, donnez-les tièdes, même chaudes si l'enfant le préfère; vous donnerez les tisanes que vous voudrez, depuis l'eau pure jusqu'à la violette, le tilleul, la bourrache, la mauve, etc.

Si l'enfant ne tousse pas, vous pouvez sucrer avec du sirop de cerises, d'oranges, de framboises, de mûres.

Si l'enfant tousse, sucrez avec du sirop de gomme, de capillaire, de fleur d'oranger, ou, à défaut de ces sirops, avec du sucre.

Il faut tenir le ventre libre au moyen de lavements de lait ou d'eau de son.

Petite vérole et petite vérole volante.

Les symptômes de la petite vérole sont les mêmes que ceux de la petite vérole volante, mais plus prononcés.

L'enfant a des vomissements, mal à la tête; la fièvre suit de près ces symptômes; la tête s'engage davantage, jusqu'à ce que des boutons semblables à ceux du vaccin commencent à paraître. Ils sont d'abord rouges et pointus; le second et le troisième jour, ils blanchissent et s'aplatissent; le quatrième jour, ils commencent à sécher et à noircir par le milieu; l'escarre se forme et tombe au bout de huit jours.

A la période du dessèchement, survient la démangeaison; pour l'adoucir, il faut mettre un peu d'huile d'amandes douces ou même de l'huile d'olive ou de faîne.

Les soins à donner à la petite vérole sont faciles :

Tenir l'enfant au lit jusqu'à ce que les boutons soient séchés.

Faire prendre, avant l'apparition des boutons, des bains de pieds d'eau de savon.

Tenir le ventre libre en donnant tous les jours un lavement moi-

tié lait, moitié eau, ou bien d'eau de graine de lin ou d'eau de guimauve.

Ne donner aucune nourriture jusqu'à ce que la fièvre tombe et que l'enfant demande à manger.

Faire boire de l'orangeade[1], jusqu'à ce que les vomissements et le mal de tête soient passés; alors remplacez l'orangeade par de la tisane de fleurs de mauve, ou de violette, ou de tilleul. Ayez soin, avant tout, de ne pas forcer l'enfant à boire une boisson qui lui répugne ; vous augmenteriez le mal de cœur et le mal de tête. Donnez à l'enfant de l'eau pure s'il témoigne le désir d'en avoir; il faut pour ces détails très-innocents écouter l'instinct du malade.

Tenez les pieds chauds au moyen d'un cruchon d'eau chaude.

Quand la fièvre est tombée, donnez une petite croûte de pain, si l'enfant témoigne un vif désir de manger ; si la croûte passe bien, vous pouvez donner, deux ou trois heures après, un bouillon. Si l'enfant préfère encore des croûtes de pain, vous pouvez lui en donner sans inconvénient.

L'enfant peut se lever quand les boutons sont secs et noirs; il peut sortir quand toutes les escarres sont tombées.

La petite vérole volante est la miniature de la petite vérole; tout est moins grave et les boutons sont moins abondants; le traitement est le même pour les deux maladies.

J'ajouterai pour terminer que si la tête reste engagée et très-douloureuse, malgré les bains de pieds et les cataplasmes camphrés, et que les boutons ne paraissent pas, il faut mettre une petite sangsue à chaque cheville interne et laisser couler le sang pendant une heure. Cette saignée de pieds dégagera la tête et facilitera la sortie des boutons.

Comtesse DE SÉGUR.

BIBLIOGRAPHIE.

LA SEMAINE DES ENFANTS, magasin d'images et de lectures amusantes et instructives. Chez L. Hachette et Cie.

Pour faire connaître le but et l'esprit de cette publication dont 12 numéros ont déjà paru, nous n'avons qu'à reproduire la courte préface placée en tête de la première livraison :

AUX PÈRES ET AUX MÈRES DE FAMILLE.

Depuis le moment où les enfants des deux sexes commencent à savoir lire, jusqu'à celui où ils peuvent entreprendre des études

1. La meilleure manière de faire l'orangeade et la limonade, c'est d'exprimer un peu de jus d'orange ou de citron dans de l'eau sucrée.

sérieuses, s'écoule un intervalle presque toujours perdu pour leur instruction et entièrement occupé par des amusements frivoles.

Il est à désirer que cet intervalle soit en partie plus utilement rempli.

Si cet âge est trop léger pour être susceptible d'une application soutenue, il peut être aisément captivé par la représentation des objets au moyen de la gravure et par des lectures courtes et agréables, qui aident au développement de l'intelligence, en même temps qu'elles déposent dans la mémoire, comme préparation aux études prochaines, un trésor de faits et d'idées.

Tel est le but que nous voulons atteindre par la nouvelle publication que nous offrons à la sollicitude éclairée des pères et mères de famille.

La *Semaine des Enfants*, destinée à amuser ses jeunes lecteurs en les instruisant, excitera vivement leur curiosité par des récits intéressants et par de belles gravures, et fera ainsi tourner leur ardeur pour le plaisir au profit d'un enseignement, très-élémentaire sans doute, mais utile pour le présent et fécond pour l'avenir.

Cet enseignement, ainsi disséminé dans des feuilles légères, n'aura rien qui puisse effrayer les enfants. Nous ne le leur présenterons pas sous sa forme rigoureuse; nous les appellerons à nous par l'attrait du plaisir; nous leur dirons : « Quittez vos jeux de temps en temps pour un amusement qui aura plus d'utilité, sans vous offrir moins d'attraits. Voyez ces images; elles reproduisent ici des paysages, des monuments, des animaux; là ce que l'industrie et les arts ont de curieux; là des scènes intéressantes, ou même des scènes plaisantes qui provoqueront votre gaieté. Voyez ce texte composé exprès pour vous par des auteurs qui sont vos amis, et qui se font un plaisir de se mettre à la portée de votre âge; nous causerons familièrement avec vous; nous vous raconterons d'agréables histoires; et après avoir écouté nos histoires et nos causeries, vous aurez pris une excellente leçon sans vous en douter. »

Telle est la pensée qui nous guidera dans la composition de la *Semaine des Enfants*. Ce que la nature, tant animée qu'inanimée, a de plus merveilleux; ce que les arts ont de plus curieux; ce que les scènes de la vie humaine, reproduites par l'histoire et par le conte, ont de plus propre à intéresser le jeune âge, sera représenté par de charmantes images, de manière à frapper vivement l'attention, et à laisser dans le souvenir une empreinte durable. Dans nos récits, tout sera simple, tout sera court, et tout aussi sera amusant : mais, en même temps, tout sera instructif et surtout moral, et tendra à faire pénétrer insensiblement dans les jeunes cœurs l'amour de la religion et de la vertu.

Voici le programme des matières qui entreront dans la rédaction de la *Semaine des Enfants :*

Première partie : Récits historiques.

Deuxième partie : Contes, Historiettes.

Troisième partie : VARIÉTÉS. Merveilles de la création et curiosités de l'industrie; petite chronique, etc.

Nous citons dès aujourd'hui les deux morceaux qui suivent :

LES MILLE ET UN MÉTIERS.

LE CHARBONNIER ; LES AUVERGNATS DE PARIS.

Un jour le petit Adolphe, armé de pied en cap, et relégué dans l'antichambre pour cause de tapage immodéré, avait mis en batterie plusieurs pièces de canon contre les remparts de Sébastopol (superbe ouvrage de carton donné par sa grand'mère, et solidement établi contre une banquette). Les assiégés (de bois peint en vert russe), ayant ralenti leur feu, la brèche s'ouvre, le fossé se comble, et le redoutable Adolphe se commande à lui-même un « en avant, les colonnes d'assaut ! » Il s'élance, mais, hélas ! les *colonnes d'assaut* reculent aussitôt et se replient en désordre du côté du salon ; car un charbonnier venait de paraître dans l'antichambre; Adolphe avait eu peur. Son père, M. Prémont, accueillit assez mal le fuyard :

« Encore un acte de poltronnerie ! N'as-tu pas honte d'être aussi peureux ? Tu prends plusieurs fois par jour la tour Malakoff avec ton sabre de fer-blanc et ton fusil de zinc ; et cependant tu te sauves parce que tu vois entrer un charbonnier qui ne t'a jamais fait de mal.

ADOLPHE.

Papa, c'est un grand homme tout noir avec de grandes dents blanches, des yeux à faire peur, et coiffé d'un grand sac. C'est effrayant à voir.

M. PRÉMONT.

Si tu vendais du charbon pour gagner ta vie, tu serais aussi noir que ce charbonnier ; alors tes dents paraîtraient plus blanches, et même elles le seraient réellement, car la poussière du charbon s'emploie pour nettoyer les dents. Sais-tu du moins à quoi sert le charbon et d'où on le tire ?

ADOLPHE.

On s'en sert pour la cuisine, et l'homme noir le tire de son grand sac.

M. PRÉMONT.

Sans doute : mais l'*homme noir*, comme tu dis, va remplir son sac aux bateaux pleins de charbon que tu vois sur la rivière. Ces bateaux arrivent des pays couverts de grands bois où nous irons passer l'automne, et où toi et ta sœur vous verrez faire le charbon.

EUGÉNIE.

Pourquoi donc ma bonne dit-elle que les charbonniers et les

porteurs d'eau sont des Auvergnats? Qu'est-ce qu'un Auvergnat? Ce n'est pas un Français, sans doute? Et puis, quel drôle de langage! L'autre jour....

M. PRÉMONT.

Si je te laisse babiller, nous en avons pour longtemps. Respire un instant, pendant que je réponds à tes questions.

Les Auvergnats sont des Français qui habitent le Puy-de-Dôme et le Cantal, deux départements montagneux du centre de la France, qui formaient l'ancienne Auvergne. Leurs ancêtres étaient les Arvernes, guerriers redoutables qui combattirent vaillamment autrefois, pour défendre notre pays contre les Romains.

L'Auvergne fournit encore de braves militaires, mais elle a surtout le privilége d'approvisionner Paris de porteurs d'eau, de charbonniers, de ramoneurs, de chaudronniers, d'étameurs, etc.; tous travailleurs intrépides, économes et d'une grande sobriété en général.

Les Auvergnats de Paris font commerce de toute espèce de débris et de résidus, comme verre cassé, ferraille, vieux cuivre, peaux de lapin, chiffons, etc.

ADOLPHE ET EUGÉNIE.

Quelle horreur! quels métiers malpropres!

M. PRÉMONT.

Ce ne sont pas les plus mauvais métiers; tel Auvergnat s'amasse promptement une petite fortune avec ses chiffons et sa ferraille, qui lui procurent de quoi bien vêtir ses enfants et les élever. D'ailleurs, tous ces métiers sont fort utiles.

En faisant refondre le verre cassé, on en fabrique une foule d'objets comme avec le verre neuf.

La ferraille chauffée et reforgée en barres donne d'excellent fer.

Le vieux cuivre refondu vaut le neuf.

Les chiffons servent à fabriquer le papier. A cause de la grande consommation que l'on en fait, le prix des chiffons augmente constamment, et on cherche à les remplacer par une foule d'autres matières.

Enfin, le poil des peaux de lapin sert pour la fabrication des chapeaux, pour les imitations de fourrures, etc.

Vous voyez que les Auvergnats sont des gens très-utiles, et qui méritent les égards de ceux qui savent estimer le travail.

ADOLPHE.

Et le charbon, papa, sont-ce les Auvergnats qui le font?

M. PRÉMONT.

Non; il y a deux sortes de charbon: le charbon de terre, qu'on

appelle aussi la *houille*, que l'on trouve dans des mines ; et l
charbon proprement dit, ou charbon de bois.

EUGÉNIE.

On le fait donc avec du bois ?

M. PRÉMONT.

Oui, le charbon n'est autre chose que du bois que l'on réduit, à l'aide du feu, en une masse noire susceptible de brûler sans flamm ni fumée. On le fabrique dans les forêts. Les ouvriers vont s'y éta blir ; ils se construisent une petite hutte, et ils passent là quelque mois avec leurs familles. On forme des espèces de fourneaux où o entasse des bûches ; puis on ôte une bûche du milieu, et l'on jette dans le vide ou cheminée qu'elle laisse, des amas de petit boi sec, puis une pelletée de feu. Bientôt une épaisse fumée se dégag tout autour du fourneau et de la cheminée ; quand la flamme sor de la cheminée, on recouvre la cheminée d'un morceau de gazo sans la fermer complétement. Le troisième ou le quatrième jour le charbon est fait. On le retire à l'aide de crochets en fer, et o fait un nouveau fourneau. »

CH. AUBIN.

FABRICATION DU FER.

Deux enfants, âgés l'un de huit ans, l'autre de dix environ, s'ap prochent avec une certaine hésitation d'une petite rivière, sur le bords de laquelle on entend retentir un bruit formidable de coup pressés et égaux. Le plus jeune surtout cherche à retenir son frèr qui marche en avant :

« Maurice, tu as tort de vouloir approcher de si près. Notr vieille Thérèse nous a dit que nous n'aurions rien de bon à gagne à vouloir regarder ce qui se passait au bord de la rivière et dan cette grande maison qui est là-bas de l'autre côté. Depuis troi jours qu'elle est avec nous en vacances chez mon oncle, elle ne nou parle, le soir, que de revenants, de sorciers, de brigands et d faux-monnayeurs, et tu sais bien qu'elle nous donnait à entendre hier soir, que la grande maison pouvait bien être une caverne d voleurs. Elle regarde avec épouvante ces hautes cheminées d'o l'on voit toute la nuit sortir des gerbes de feu.

— Qu'y a-t-il donc de si épouvantable ? c'est une usine, à c que dit mon oncle.

— Oui, mais ces figures que nous apercevions, au milieu de flammes ?...

— Eh bien, ce sont des ouvriers sans doute. Et voilà déjà ce qu t'explique ce vacarme effroyable que nous entendons presque san cesse et dont tu n'osais demander l'explication à personne. »

En ce moment, nos deux enfants, arrivés sur le bord même de l'eau, virent une quinzaine de poutres en bois dressées le long d'un barrage qui coupait le cours de la petite rivière ; ses eaux faisaient tourner une grande roue toute semblable à celle d'un moulin. L'arbre de cette roue, en tournant sur lui-même, accrochait, à l'aide de fortes dents en bois plantées sur son pourtour, des chevilles fichées dans les grandes poutres, et, soulevant alors celles-ci, les laissait ensuite retomber lourdement dans une grande auge en bois d'où s'écoulait une boue jaunâtre.

Etienne, s'enhardissant un peu, et peut-être craignant les moqueries de son aîné, se décida enfin à s'approcher :

« Que font donc là ces singuliers pilons ? Ils se lèvent les uns après les autres, et avec leur grosse tête de fer qui, chaque fois qu'ils montent, apparaît un peu au-dessus de l'eau, ils ont l'air de casser de gros cailloux bruns.

— Je vais te l'apprendre, dit leur père, M. de Mersen, qui arrivait près d'eux, et je vais vous faire visiter cette forge dont je connais le directeur. Cette grande machine, dont le vacarme vous a attirés, est ce que l'on appelle une batterie de *bocards*. Ces pierres brunâtres que cassent les bocards sont du minerai de fer.

— Qu'est-ce qu'un minerai ? dirent en même temps Maurice et Etienne.

— Je vais vous l'expliquer. Le fer, le plomb, l'étain, le cuivre, enfin presque tous les métaux, se trouvent au sein de la terre, dans des mines plus ou moins profondes, et quelquefois même à la surface du sol : ils n'y sont pas purs et tels qu'il les faut pour l'usage de l'homme ; ils s'y trouvent en parcelles unies intimement avec des substances terreuses ou autres, dont il faut avant tout les séparer ; c'est ce que l'on appelle des *minerais :* le minerai de fer est, grâces à Dieu, un des plus abondants, des plus universellement répandus, et en même temps des plus faciles à décomposer. Pour débarrasser les parcelles de fer des matières terreuses qui les enveloppent, on brise le minerai en petits morceaux gros comme des noix ou des noisettes, à l'aide de ces gros pilons que vous venez de voir et qu'on appelle des bocards. L'eau qui coule d'une manière continue dans les auges en bois entraîne les boues terreuses et laisse au fond les grains ou parcelles de fer. Tenez, voilà sous ces hangars, et toujours sur les bords de la rivière, d'autres ouvriers qui complètent le travail des bocards. Vous les voyez plonger dans l'eau des espèces de grands paniers en tôle, percés de petits trous, pour les retirer et les replonger à plusieurs reprises. Ces paniers reçoivent la boue sortie des auges où battent les bocards et qui contient une notable quantité de minerai en grains plus fins. L'eau, en entrant par les petits trous, soulève la boue et la délaye ; alors, les grains de minerai, plus lourds que la terre, descendent vers le fond : si bien qu'après avoir plongé le panier un certain nombre de fois dans l'eau, l'ouvrier trouvera tout le minerai au fond ; par-dessus sera la terre détrempée qu'il rejettera à la rivière. »

En ce moment, M. de Mersen se trouvait avec ses deux enfants

tout près de ces hautes cheminées qui, toute la nuit, vomissent de la flamme. Il leur montra les tas de minerai amoncelé sous de vastes hangars, et à côté une sorte de terre grisâtre que Maurice eut bien vite reconnue pour de la chaux.

Le directeur de l'usine vint serrer la main de M. de Mersen et embrasser ses enfants.

« Ce sont, dit M. de Mersen, de petits curieux fort impatients de savoir comment on fabrique le fer. »

Les enfants tournaient autour d'immenses fourneaux hauts de près de quinze mètres. Ils voyaient sur la plate-forme qui couronne ces hautes tours des ouvriers, noircis par la fumée, jeter presque sans cesse de grandes pelletées de minerai et de chaux mélangés, puis du charbon. Le directeur leur dit :

« Vous voyez là, mes petits amis, un haut fourneau. Les ouvriers y jettent par l'ouverture supérieure, qu'ils appellent le *gueulard*, des couches successives de charbon et de minerai mélangés à la chaux. Grâce à l'effroyable chaleur qui règne dans le fourneau, la chaux forme avec les matières terreuses qui accompagnent encore le minerai une espèce de verre qui coule d'une manière presque continue par des trous que vous voyez là percés à la base du fourneau. C'est ce qu'on appelle les *scories*. C'est ainsi que le minerai qui reste dans le haut fourneau se trouve complétement débarrassé des matières terreuses. Le minerai, ainsi épuré, est fondu par l'ardeur du feu et va ensuite couler en masse enflammée et ardente, qui se refroidira à l'air ; c'est ce qu'on appelle la *fonte* ou *fer fondu*. Attention ! on va procéder à la coulée, car le moment est arrivé. Voyez ces petites rigoles creusées dans le sable : elles vont tout à l'heure recevoir la fonte liquide ; reculez-vous pour qu'il ne vous arrive point d'accident. »

Les enfants virent alors un ouvrier déboucher avec une barre de fer, un trou pratiqué au bas du fourneau. A l'instant même s'élance par cette ouverture un ruisseau de feu qui se répand dans les petites rigoles et les remplit, puis, peu à peu, se refroidissant, finit par se prendre en grosses barres.

« Je sais comment s'appellent ces barres, s'écrie Maurice ; ce sont des *gueuses*, n'est-ce pas ? Je me rappelle ce nom qui m'avait frappé. Mais, c'est donc là du fer !

— C'est, comme je viens de vous le dire, ce qu'on appelle de la fonte ou du fer fondu : venez voir comment on le transforme en véritable fer ou *fer forgé*. »

Alors le directeur emmena les enfants dans une immense salle où la fonte, fortement chauffée dans un four exposé à un courant d'air violent, produit par des soufflets énormes, se transformait en une sorte de grosse éponge, toute blanche de feu. Alors, des hommes la saisissaient avec de fortes pinces, et, la traînant sur le sol, venaient la poser sur une large enclume ; un monstrueux marteau, qui semblait se mouvoir de lui-même, tantôt frappant à coups redoublés, tantôt au contraire, s'élevant lentement, retombait par un puissant effort sur la masse de fonte ; cette masse, retournée dans

tous les sens sur l'enclume, lançait au loin un feu d'artifice de brillantes étincelles; quelques coups de marteau achevaient alors de lui donner la forme d'une barre. Ces barres sont ce qu'on appelle du fer forgé, du fer doux ou simplement du fer.

Maurice et Etienne, enchantés de leur visite, remercièrent le directeur et s'en retournèrent à la maison avec leur père.

Etienne raconta tout ce qu'il avait vu à la bonne Thérèse qui, dès ce moment, cessa de soupçonner les habitants de la *grande maison* d'être des voleurs ou des sorciers.

B. Monvel.

VARIÉTÉS.

ANNE BIGET

OU LA PETITE PAYSANNE DE LA THORAISE.

Dans une petite ferme baignée par le Doubs, tout près du petit village de Thoraise, qui se trouve situé à quelques kilomètres de Besançon, vivait, vers le milieu du siècle dernier, la famille Biget, une des plus anciennes et des plus estimées du pays, et qui, depuis plus de cent ans, occupait cette ferme de père en fils. Biget travaillait avec courage pour élever quatre enfants dont l'aîné, au moment où se passent les faits qu'on va lire, c'est-à-dire en 1758, était une jeune fille d'une dizaine d'années environ et nommée Anne. C'était une charmante enfant qui se distinguait par une piété au-dessus de son âge, son obéissance pour ses parents, les soins vigilants qu'elle prenait de ses frères, et surtout son amour pour les malheureux, qu'elle cherchait sans cesse à soulager; aussi était-elle chérie de tous, et lui avait-on donné dans le village le surnom de *la bonne petite*.

« Anne, lui dit un matin sa mère, tandis qu'elle coupait de gros morceaux de pain et les mettait dans un panier placé sur la table de la grande salle, voici ton déjeuner et celui de tes frères. Tu vas leur porter avec ces gâteaux que votre tante de Besançon m'a envoyés pour vous; mais j'entends que tu en prennes ta part et que tu ne la donnes pas à tes frères comme tu le fais toujours; ils devraient être honteux d'abuser ainsi de ta bonté, et pour plus de sûreté, j'ai bien envie de te faire déjeuner devant moi.

— Eh! non, maman; je vous en prie, j'aurai bien plus de plaisir à déjeuner avec mes frères. »

Et la jeune fille, saisissant le panier, partit en courant.

En approchant de la grande route qu'elle devait suivre quelque temps, avant d'arriver à l'école, Anne aperçut au loin un long nuage de poussière que le vent soulevait par moments; on distinguait alors des hommes en habits rouges, qui semblaient conduits par des soldats à cheval. Le détachement s'arrêta à l'entrée du

village, et quand la jeune fille y arriva à son tour, elle se trouva au milieu d'une halte de prisonniers anglais escortés par des dragons français, et qui, épuisés de fatigue et de chaleur (on était alors au mois de juillet), s'étaient assis ou couchés sur l'herbe le long des fossés de la route pour trouver un peu d'ombre sous les arbres[1].

Anne sentit son cœur se serrer en voyant l'air malheureux et abattu des pauvres prisonniers; et, en passant devant un tout jeune homme à moitié évanoui dans les bras d'un de ses camarades qui cherchait à l'adosser contre un mur, la jeune fille n'y tint plus et elle s'arrêta pour demander:

« Qu'avez-vous donc, bonnes gens?

— Ma petite, lui répondit l'un d'eux en mauvais français, nous sommes prisonniers et nous mourons de faim.

— Ah! mon Dieu! ils meurent de faim, » répéta Anne, et son premier mouvement est de saisir le panier passé à son bras; mais tout à coup elle s'arrête: elle pense que ses frères, qui doivent avoir faim aussi, comptent sur leur déjeuner, et qu'elle n'a pas le droit d'en disposer sans leur consentement. « Mais, se dit-elle, je puis toujours donner mon pain et mon gâteau. » Et, joyeuse, elle les offre au jeune homme malade qui se met à les dévorer à belles dents, tout en la remerciant par gestes.

Aussitôt, tous les prisonniers entourent l'enfant et lui tendent leurs larges mains. La petite fille attristée est indécise: elle voit ces pauvres gens jeter sur leur camarade des regards d'envie qu'elle comprend d'autant mieux que la faim commence à l'aiguillonner elle-même; aussi elle ne peut résister à ce navrant spectacle:

« Tant pis, s'écrie-t-elle, mes frères se fâcheront s'ils veulent, et maman me punira si j'ai mal agi, mais je ne puis ainsi laisser souffrir ces pauvres malheureux. Si mes frères les voyaient comme moi, je suis sûre qu'ils en auraient compassion. Et, ouvrant son panier, elle se mit à distribuer son pain et ses gâteaux avec une grâce enfantine. Tout à coup son panier s'échappa de ses mains.

« Je n'en ai plus, » dit-elle avec tristesse à ceux qui n'avaient rien eu.

En ce moment, l'officier qui commandait le détachement, et qui depuis quelques minutes considérait avec admiration la bonne petite fille, s'approcha d'elle et lui dit d'une voix qu'il s'efforçait de rendre sévère, et qui cachait mal son émotion:

« C'est joli, mademoiselle, de donner à déjeuner à des ennemis.

— Des ennemis, ça? mais ce sont des malheureux! Pardon, monsieur, je ne savais pas. » Et ramassant bien vite son panier, la jeune fille reprit le chemin de la ferme.

Une fois qu'elle est seule dans les champs, Anne ralentit le pas, elle paraît réfléchir. Ce n'est pas la première fois que la charitable enfant se prive de son déjeuner pour le donner à quelque malheu-

1. Historique.

reux ; et déjà sa mère, qui craint que cette privation ne nuise à a santé de sa fille, l'a souvent grondée pour ce fait. Que dira--elle si sa mère lui parle des gâteaux? « La vérité, bien sûr, se dit-elle en elle-même, et si maman me punit, c'est que je l'aurai mérité ; » et, rassurée par cette bonne résolution, la jeune fille continue sa route en chantant.

En arrivant à la ferme, Anne est saisie d'effroi en voyant le désordre qui règne dans la grande salle. Son père, que la maladie retenait au lit depuis plus de six mois, est assis dans un grand fauteuil au coin de la cheminée, et il paraît encore plus pâle que de coutume. Toutes les armoires sont ouvertes ; toutes les chaises sont couvertes d'effets et de linge ; sa mère pleure à chaudes larmes en comptant de l'argent sur ses genoux.

« Mon Dieu, maman, qu'est-ce qu'il y a? dit Anne toute tremblante; pourquoi pleurez-vous ainsi?

— Ma pauvre enfant, je ne puis plus te cacher un chagrin qui me ronge depuis plusieurs mois, et que j'espérais toujours t'épargner. Tu sais que depuis que ton père est malade, tous les malheurs sont venus fondre sur nous : la grêle a perdu nos récoltes, la maladie s'est mise dans nos bestiaux, et les dernières pluies ont gâté les foins, sur lesquels nous comptions pour payer notre fermage arriéré de l'année dernière. M. Lelong, l'intendant de monseigneur, qui avait promis à ton père de ne pas le tourmenter, est venu tout à l'heure nous demander notre fermage, parce que monseigneur, qui ne devait pas venir au château cet été, va arriver dans les environs avec son régiment, et qu'il demandera à voir tous ses comptes. Comme je disais à M. Lelong qu'il nous était impossible de le payer dans ce moment, il a répondu qu'il répondait à monseigneur de ses fermages, et que demain à midi, si nous n'avions pas payé, il ferait vendre tous nos meubles pour avoir son argent tout prêt à l'arrivée de M. le comte. Pauvres malheureux enfants, qu'allez-vous devenir ? Et ton père, qui est né dans cette ferme, il en mourra de chagrin s'il lui faut la quitter! Que faire, que devenir, mon Dieu? » Et les sanglots étouffaient la voix de la pauvre femme, tandis qu'Anne, toute saisie, cherchait à la calmer par ses caresses.

— Ne vous désolez pas ainsi, maman, le bon Dieu aura pitié de nous, j'en suis sûre. M. le curé dit que le bon Dieu vient toujours en aide à ceux qui le prient. Eh bien! nous le prierons et nous travaillerons; je suis assez forte maintenant pour vous aider. Qui sait si nous ne trouverons pas le moyen de sortir de peine. Je vais tout de suite le demander au bon Dieu. »

Et Anne s'agenouilla au pied du petit crucifix en terre bleue qui ornait le chevet du lit de sa mère, et pria longtemps avec ferveur. Ses larmes coulaient d'abord avec abondance; mais quand elle se releva, sa figure avait repris sa sérénité habituelle.

« Chère maman, voulez-vous bien me permettre de sortir, mais, je vous en prie, ne me demandez pas où je vais. »

La fermière semblait hésiter; mais Biget, appelant sa fille près de lui, la baisa au front :

« Tu veux aller voir quelque malade, fillette ; eh bien! va, mon enfant. Sois toujours bonne et pieuse comme tu es, et tu feras notre consolation. »

Mais, au grand étonnement de ses parents, Anne s'approcha du petit miroir qui était au-dessus de la cheminée pour relever ses cheveux, mettre un petit bonnet tout blanc, et rajuster son fichu et son tablier ; puis elle partit après avoir tendrement embrassé son père et sa mère.

Anne traversa le village sans répondre aux enfants qui voulaient l'arrêter par leurs jeux, puis elle entra dans la dernière chaumière, où une femme encore jeune, mais paralytique, filait devant la fenêtre.

« Mère Jeanne, dit la petite fille en la saluant avec affection, je ne pourrai pas vous lire ce soir l'Évangile; il faut que j'aille au château.

— Ah ! *la bonne petite* va voir les réjouissances qu'on prépare pour l'arrivée de monseigneur. Mes enfants, qui sont venus hier voir leur chère nourrice, m'ont dit qu'on l'attendait ce matin, et ils préparaient une foule de belles choses pour ce soir.

— Ainsi, monseigneur doit être arrivé, dit Anne toute pensive. Voyons, mère Jeanne, vous qui avez habité le château si longtemps, dites-moi, croyez-vous que je pourrais parler à monseigneur ?

— Toi, enfant, et que veux-tu donc à M. le comte? Il te recevrait bien tout de même, car il n'est pas fier, mais c'est à savoir si les domestiques te laisseront entrer. Ecoute, s'ils te font des difficultés, demande Mlle Marie, et dis que tu viens de la part de mère Jeanne. Elle est si bonne, ma fille, qu'elle te recevra bien ; et puis elle te connaît, je lui ai souvent parlé de toi. Mais tu as l'air bien sérieux ce soir, bonne petite?

— Ah ! mère Jeanne, si vous saviez ! mais vous l'apprendrez toujours assez tôt. Priez seulement le bon Dieu de bénir ma course; et merci, et adieu ! »

La jeune fille était partie dans l'intention d'aller solliciter M. Lelong en faveur de ses parents ; mais maintenant qu'elle pense parvenir auprès de monseigneur lui-même, elle espère qu'il sera plus facile à émouvoir que son intendant. Pourtant son cœur bat plus fort, et elle tremble en sonnant à la grille du château, et en demandant au grand domestique en livrée, qui vient lui ouvrir, si elle pourrait parler à monseigneur.

« Ah ! bien oui ! voir M. le comte; il est avec sa famille, qu'il n'a pas vue depuis longtemps. Il ne reçoit pas.

— Oh ! je vous en conjure, reprit la jeune fille, toute rouge, laissez-moi entrer ; j'ai absolument besoin de parler à monseigneur.

— Ah ! tu t'imagines par hasard que j'irai déranger monseigneur pour une enfant comme toi!

— Au moins, dit Anne les larmes aux yeux, faites-moi parler à Mlle Marie.

— Veux-tu bien me laisser tranquille et t'en aller, ou je vais te chasser, » dit le domestique avec colère.

A cette menace, Anne sentit son courage l'abandonner ; et, tout en larmes, elle reprenait le chemin de la grille, quand une jeune fille à peu près de son âge, et attirée par la voix élevée du domestique, parut à l'autre extrémité de la cour, et demanda de quoi il s'agissait.

« Mademoiselle, dit respectueusement le domestique en se découvrant, cette petite fille veut absolument parler à monseigneur ou à mademoiselle.

— Eh bien ! dit la jeune fille, il n'y a pas là de quoi rudoyer cette enfant. Vous savez bien que mon père n'entend pas qu'on renvoie les gens qui demandent à lui parler. Voyons, ma chère petite, dit-elle en prenant la petite paysanne par la main, assieds-toi là auprès de moi sur ce banc, sèche tes pleurs, et tu me raconteras ce que tu veux à mon père. Et, d'abord, comment t'appelles-tu ?

— Anne Biget, pour vous servir, mademoiselle.

— Alors tu es cette *bonne petite* dont tout le monde me parle dans le village. L'autre jour, j'admirais la propreté et l'ordre qui régnaient dans le pauvre ménage de la vieille Marthe l'aveugle, et elle m'a raconté que tu venais tous les matins l'aider à faire son ménage, sa cuisine, avant l'heure où ta mère a besoin de toi pour lever tes frères. Aussi comme elle t'aime, la pauvre femme !

— Ah ! mademoiselle, dit Anne confuse, qui n'en ferait pas autant? la pauvre femme est si à plaindre de n'y voir goutte !

— C'est vrai, dit Marie, mais elle n'est pas la seule qui m'ait dit du bien de toi. Il paraît que l'autre jour, au moment où notre jardinière s'inquiétait de ne pas voir revenir sa petite Lison, tu es arrivée en nage en la rapportant sur ton dos, parce qu'elle s'était fourré une épine dans le pied en cherchant des mûres.

— Ah ! oui, mademoiselle; heureusement, qu'une de nos voisines qui chauffait le four m'avait priée de lui aller chercher de l'eau ; car j'ai trouvé Lison auprès de la fontaine, et elle se désolait tellement que je ne savais comment la consoler.

— Oh ! vois-tu, Anne, je ne vais pas voir ma nourrice, qu'elle ne me parle de toi ; et elle t'aime tant que, dimanche dernier, lorsque je lui lisais l'Évangile, elle a prétendu qu'elle ne me comprenait pas aussi bien que toi ; mais je n'en suis pas jalouse, et j'avais bien envie de te connaître. Mais à propos, ma chère enfant, que venais-tu faire au château ?

— Mademoiselle, la mère Jeanne m'avait dit que vous auriez sans doute la bonté de me faire parler à monseigneur.

— Tu veux parler à papa? Ah ! ce n'est pas difficile, je me promenais tout à l'heure avec lui dans le jardin et il doit être au bout de cette allée. Papa ! papa ! Tiens ! il me fait signe qu'il va venir. N'aie pas peur, ma chère Anne, papa a une grosse voix parce qu'il est habitué à commander à ses soldats, mais il est très-bon, et, d'ailleurs, si tu veux, je t'aiderai et j'intercéderai pour toi ; il a souvent la bonté de m'accorder ce que je lui demande. — Papa, dit-elle en s'avançant vers un jeune officier de dragons et en lui présen-

tant la petite paysanne, voici une enfant qui a besoin de vous parler. »

Anne, toute tremblante, baissait la tête, et roulait dans ses doigts les cordons de son tablier; en chemin elle avait bien préparé dans sa tête un petit discours qui commençait par ces mots : « Monseigneur, ayez pitié de mes pauvres parents! » mais maintenant qu'il faudrait parler, elle reste là rouge et immobile; tout ce qu'elle peut faire, c'est de lever les yeux et de murmurer : « Monseigneur.... »

Le comte de L..., qui jusqu'alors s'était amusé de l'embarras naïf de l'enfant, la reconnaît alors et s'écrie :

« Eh! mais c'est ma petite marchande de gâteaux de ce matin. C'est l'enfant qui s'est privée de son déjeuner pour le donner à mes prisonniers, comme je te le racontais tout à l'heure, Marie. Voyons, ma chère enfant, continua le comte avec bonté, que me voulais-tu? Venais-tu chercher d'autres gâteaux pour les distribuer de nouveau aux prisonniers?

— Ah! monseigneur! dit Anne si bas qu'on l'entendait à peine, il s'agit de bien autre chose!

— Eh bien! parle franchement, ma chère enfant, car ta bonne action de ce matin m'a vivement ému; et je donnerais de mon sang pour l'avoir vu faire à Marie; ainsi explique-toi sans crainte, et si la chose que tu veux me demander est en mon pouvoir, je te promets de te l'accorder sur-le-champ.

— Ah! mon Dieu! je vous remercie, s'écria Anne en joignant les mains avec ferveur, et en levant vers le ciel des yeux baignés de larmes, mes parents sont sauvés! Monseigneur, poursuivit-elle, mon père Jean Biget est votre fermier depuis fort longtemps, mais voilà six mois qu'il est malade et dans son lit; la pluie a gâté ses foins, il ne peut vous payer maintenant; et votre intendant est venu lui dire ce matin que si d'ici à demain mon père n'avait pas payé, on vendrait nos effets et nos meubles, et on nous chasserait de la ferme.

— Non, ma chère enfant, il n'en sera pas ainsi, je te l'assure, dit le comte de L.... en attirant à lui la petite paysanne qu'il embrassa sur le front. Ton père restera à la ferme, quoi qu'en puisse dire M. Lelong. Les parents qui ont su élever si bien leur enfant ne peuvent être que de braves gens; va les rassurer de ma part, ma bonne petite, dis-leur que j'irai les voir demain; et, ajouta-t-il en lui donnant sa bourse, comme tu pourrais rencontrer en route d'autres prisonniers, voilà de quoi leur distribuer de nouveaux gâteaux. »

Trop émue pour pouvoir parler, Anne porta respectueusement la main du comte de L.... à ses lèvres, lui fit sa plus belle révérence, et s'éloigna d'abord lentement; mais aussitôt qu'elle fut sortie de la cour et qu'elle s'imagina n'être plus en vue du château, le comte et sa fille la virent prendre sa course et se diriger vers le village avec la rapidité d'une biche que poursuit une meute de lévriers altérés de son sang. Anne ne s'arrêta que dans la grande salle de la ferme. « Maman, s'écria-t-elle en se jetant dans les bras de sa

ère, vous êtes sauvés! Monseigneur viendra ici demain; » et des nglots convulsifs vinrent soulager la pauvre enfant.

La *bonne petite* réalisa les brillantes espérances qu'elle avait dones dès son enfance; plus tard, elle fut connue de l'Europe entière, devint, sous le modeste nom de *sœur Marthe*, une des gloires cifiques de l'Empire. Sur tous les champs de bataille de cette orieuse époque, on retrouvait sœur Marthe prodiguant indistincnent aux Français blessés et à leurs ennemis les soins et les seurs d'une inépuisable charité. Une autre fois nous dirons cette signalée par de si héroïques vertus, que la plupart des souveins de l'Europe envoyèrent, à l'envi, à l'humble sœur des mares de leur munificence et leurs plus glorieuses décorations. ıjourd'hui nous n'avons voulu parler que des gâteaux de la petite ysanne de la Thoraise.

Mme FRAPPAZ.

FAITS DIVERS.

Le Comité central a tenu séance le 16 mars dernier, sous la préence de M. A. Thayer, sénateur, vice-président.

— La quête en faveur des enfants indigents qui fréquentent les les d'asile de Paris a produit une somme de plus de 9000 fr. — sermon a été prêché à Notre-Dame par M. Lecourtier.

— La quête en faveur de l'orphelinat de Ménilmontant a eu lieu a Madeleine, le 26 mars dernier. Les collectes se sont élevées au ffre de 8200 fr. Les résultats si remarquables de deux quêtes reprises simultanément, et dans un but à peu près identique, noignent de la popularité plus grande chaque jour dont jouit stitution des salles d'asile.

— La ville de Vimoutiers (Orne), qui possède déjà un asile-ouir destiné aux petites filles indigentes, se dispose à fonder une itable salle d'asile. L'initiative de M. Delaporte, maire de noutiers, est secondée par le zèle des membres de la *Société de nfaisance* qui l'année dernière a recueilli, dans l'intérêt de difentes œuvres de charité, la somme de 11 910 fr. : « Il a fallu, dit le maire, dans le compte rendu récemment publié, augmenter demnité que l'hospice reçoit pour la nourriture et le cidre des ites filles de la salle d'asile. D'après une note présentée par l'écone le 11 janvier dernier, devant la commission administrative, 565 journées ont dû être comptées à raison de 12 centimes, au de 10, parce que tout est plus cher.

Assurément l'entretien de ces enfants pauvres, au nombre 57, tant internes qu'externes, est une grande charge, un lourd

fardeau pour notre société de bienfaisance. Mais n'est-ce pas fair une bonne œuvre que de se charger des soins physiques et morau de l'enfance abandonnée? Personne, je crois, ne contestera l'utilit d'une institution aussi féconde en résultats. Pour mon compte, j suis impatient de voir à Vimoutiers l'établissement d'une salle d'a sile où seront admis les enfants des deux sexes encore trop jeune pour fréquenter les écoles : sa création est arrêtée par des circon stances indépendantes de ma volonté, car j'aurais été heureux d fonder cet établissement comme complément de nos amélioration populaires. »

CHARENTE.

Angoulême. Mmes Daras, Noël, comtesse de Marcellus, Dular mère.
Edon. Mme la comtesse de Béarn.
Barbezieux. Mmes Gasc, Boucherie.
Cognac. Mmes Peyrot, Otard (Léon), Dupuis (Jules).
Châteauneuf. Mme Piet.
Ruffec. Mmes Thierry mère, Royer.
Aigre. Mmes André, Lhémerie.
Saint-Fraigne. Mmes veuve de Vareilh, Rancureau.
Confolens. Mmes Laferrière, Pignier.

Suite du département de la HAUTE-GARONNE.

Toulouse. Mmes Polycarpe, Carcenac, veuve Arnoux, Chalve Garréta, Gèze (Charles), Piou, de Lostanges, de Carbonnel Mlle de Carbonnel, Mmes Caze, veuve Teillier, Laferrière, veu de Sartre, Borel.
Revel. Mmes Dirat, Roquefort, Noël, veuve Caraven, Mlles Com bes (Alexandrine), Marty-Delgua, Laran.
Montesquieu-Volvestre. Mmes Chourre (Henri), de Lartigue veuve Chourre jeune, veuve Guichou, Benoît, Bordes, Mlles Nou guiez, Mailhac.
Saint-Gaudens. Mmes Tatareau (Théodore), de Carrière, Tata reau (Julien), Martin, veuve Bordères.

Suite du département de la MANCHE.

Villedieu. Mmes Lepelletier, Guérin, Marie-Nicole, Bassinot-Po phily, veuve Lecharpentier.
Avranches. Mmes Gilbert (Auguste), Pinel (Antoine), Mlle Gu rin (Pauline).
Pontorson. Mme Belloir.

Suite du département de la MEUSE.

Verdun. Mmes Baudoin de Saint-Étienne, Chadenet (Camill Morin.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

DÉCRET PORTANT NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL DES SALLES D'ASILE.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,
A tous présents et à venir, salut;
Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes;
Vu l'article 1er de notre décret en date du 16 mai 1854,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er.

Sont nommées membres du comité central de patronage des salles d'asile :
Mmes la maréchale de Saint-Arnaud;
A. Cochin;
L'amirale Hamelin;
Magne;
Rouland.

Art. 2.

Notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 11 avril 1857.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

Rouland.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

ARRÊTÉ SUR LES SALLES D'ASILE MODÈLES.

Le ministre au département de l'instruction publique et des cultes,
Vu l'article 8 du décret du 21 mars 1855,
Sur la proposition du comité central de patronage des salles d'asile;

Arrête :

ART. 1er.

Nulle salle d'asile ne pourra prendre le titre de *salle d'asile modèle*, si ce titre ne lui a été conféré par un arrêté spécial du ministre de l'instruction publique et des cultes, rendu sur la proposition du comité central de patronage des salles d'asile, en vertu de l'article 8 du décret du 21 mars 1855.

ART. 2.

Il n'y aura par département qu'une ou deux *salles d'asile modèles* au plus.

ART. 3.

Lorsqu'il y aura lieu à déclarer une salle d'asile *salle d'asile modèle*, le recteur de l'Académie fera parvenir au ministre, avec sa proposition, une copie du rapport qui lui aura été adressé par Mme la déléguée spéciale, constatant que toutes les conditions prescrites par l'article 8 du décret du 21 mars 1855 sont remplies. A ce rapport seront joints : 1° un tableau de l'emploi du temps; 2° un plan certifié de l'établissement, y compris le logement de la directrice; 3° un état détaillé des recettes et des dépenses de la salle d'asile, indiquant le taux du traitement et la quotité de la rétribution mensuelle.

ART. 4.

Aucune maîtresse ne pourra être appelée à diriger une salle d'asile modèle, si elle n'a exercé comme directrice, pendant un an au moins, dans un établissement public, ou pendant deux ans dans un établissement libre.

ART. 5.

Sur le rapport du recteur de l'Académie, le titre de *salle d'asile modèle* pourra être retiré par le ministre, après avis de la dame déléguée spéciale, et sur la proposition du comité central de patronage, aux salles d'asile qui cesseraient de remplir les conditions déterminées ci-dessus.

Fait à Paris, le 28 mars 1857.

ROULAND.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

DE L'ARRÊTÉ DU 28 MARS.

L'arrêté relatif aux *salles d'asile modèles* est la mise à exécution de l'un des articles du décret du 21 mars 1855 les plus importants pour le développement de l'institution.

C'est dans les *asiles modèles* que peut être accompli le stage qui permet, soit d'être nommée sous-directrice, soit d'être admise à diriger, dès l'âge de vingt et un ans, une salle d'asile publique ou libre ne recevant pas plus d'une quarantaine d'enfants (art. 20 du décret). Ce sont ces établissements, leur nom l'indique, qui seront considérés, dans chaque département, comme les spécimens offerts à l'imitation des autres asiles. On comprend, en conséquence, combien il était nécessaire que les salles d'asile, appelées à jouer un rôle si exceptionnel, ne pussent être investies des prérogatives dont on parle, que sous des conditions de nature à garantir les résultats qu'on s'était proposé d'atteindre. Selon que la salle d'asile modèle remplira ou désertera ces conditions, l'institution elle-même s'élèvera ou s'abaissera dans le ressort auquel elle aura été présentée comme un type.

C'est pourquoi, aux termes de l'arrêté du 28 mars, nulle salle d'asile ne pourra être désignée au ministre pour obtenir le titre de *salle d'asile modèle*, sans que le recteur de l'académie se soit assuré, après un rapport spécial de Mme la déléguée, que l'établissement auquel il s'agit de conférer ce privilége est supérieur à tous ceux du département « pour les bonnes dispositions du local, l'état satisfaisant du mobilier, les soins donnés aux enfants, ainsi que pour l'emploi judicieux et intelligent des meilleurs moyens d'éducation et de premier enseignement » (art. 8 du décret). C'est pourquoi aussi le comité central ne proposera au ministre un arrêté en faveur de tel ou tel établissement, qu'après avoir pris connaissance non-seulement du rapport de Mme la déléguée et de la proposition du recteur, mais encore de documents destinés à éclairer tous les détails de la situation : ce sont ces documents qu'énumère l'article 3 de l'arrêté.

Ce qui fait qu'une salle d'asile peut être considérée comme *modèle*, ce n'est pas seulement les conditions matérielles qu'elle réalise, c'est aussi et surtout la manière dont elle est dirigée. Tel établissement est vaste, aéré, salubre, pourvu du mobilier le plus complet, qui, sous la conduite d'une maîtresse douée de peu d'ap-

titude ou sans expérience, ne donne que des résultats très-médiocres. Évidemment, si l'on veut atteindre le but que le décret du 21 mars a assigné aux efforts de l'administration, la présence d'une directrice habile dans la salle d'asile déclarée *modèle* est un des éléments les plus essentiels de succès. On voit combien il est naturel qu'aucune maîtresse ne puisse être appelée à diriger un des établissements en question, si elle n'a exercé comme directrice, pendant un an au moins dans un établissement public, ou pendant deux ans dans un établissement libre. On a pensé qu'une directrice, dont on a suivi les efforts pendant le temps fixé par l'article 4 de l'arrêté, avait donné d'elle-même une idée suffisante pour qu'elle pût être appréciée et jugée; on eût craint, en exigeant une épreuve de plus longue durée, d'écarter de la direction des asiles modèles les maîtresses qui, dès leurs débuts, révéleraient des qualités exceptionnelles et une incontestable supériorité.

S'il est bon de prendre toutes les précautions nécessaires pour que le titre et les priviléges de salle d'asile modèle ne soient pas indûment conférés, il n'est pas moins indispensable de veiller à ce que ces priviléges et ce titre ne soient point conservés à des établissements qui cesseraient de remplir les conditions prescrites. De là les dispositions de l'article 5. Mmes les déléguées comprendront tout ensemble, et la responsabilité que fait peser sur elles le soin de signaler les asiles modèles qui se trouveraient dans le cas prévu par cet article, et le moyen d'action que leur donnerait au besoin, sur une directrice négligente, le droit de provoquer une mesure qui serait pour cette dernière une véritable *dégradation*.

Ainsi l'arrêté du 28 mars a satisfait d'une manière complète aux intentions du législateur et aux intérêts les plus élevés de l'œuvre des salles d'asile. Nous ne doutons pas que, dans un prochain avenir, l'application intelligente de cet arrêté ne permette de recueillir, au profit de l'institution, des résultats décisifs.

Lorsque, dans chaque département, une ou deux salles d'asile modèles réaliseront toutes les conditions de direction habile et d'excellente situation matérielle, quel établissement ne sera entraîné dans le mouvement de progrès que détermineront nécessairement l'influence du voisinage et la contagion de l'exemple?

ATTRIBUTIONS DES DAMES PATRONNESSES.

Plusieurs maires présidents de comités locaux nous ont écrit pour nous faire savoir que beaucoup de dames patronnesses ne se rendaient pas un compte exact de la mission qui leur est attribuée par les règlements; et que l'incertitude qui règne dans leurs esprits, à cet égard, paralysait des intentions d'ailleurs excellentes. Ils nous ont donc prié de « retracer sommairement les services qu'il est permis de réclamer du dévouement des dames patronnesses. »

Nous ne pouvons mieux répondre à la demande qui nous est faite qu'en rappelant ici les principaux passages de la circulaire adressée par S. Ém. le cardinal, président du comité central, à MM. les maires et aux membres des comités locaux. La solution à toutes les difficultés dont on nous entretient se trouve dans le document dont il s'agit, et qui porte la date du 15 mars 1856. Les membres des comités locaux ne sauraient trop se pénétrer de l'esprit et des termes de ce document.

« L'intéressante mission que les comités locaux partagent avec le comité central peut se formuler ainsi : *Surveillance assidue et protection des salles d'asile.* Les droits à exercer et les devoirs à remplir par suite de cette mission sont tracés dans les deux documents officiels qui déjà vous sont connus, monsieur le maire, et dont le comité central croit devoir vous adresser un exemplaire, destiné spécialement à votre comité. Le décret impérial du 21 mars 1855 et le règlement général constituent, en quelque sorte, le code d'après lequel chacune des dames qui font partie d'un comité de patronage doit être fermement résolue à revendiquer sa part sérieuse de responsabilité et d'action.

« L'article 15 du décret établit que les comités locaux de patronage se réunissent au moins une fois par mois. Pour les dames qui verront dans la pratique des devoirs de protectrice d'asile une œuvre de compassion chrétienne et d'intérêt maternel, les jours de réunion du comité ne paraîtront pas trop rapprochés. Ils seront attendus et désirés en raison du bien que chacune de ces réunions ne peut manquer de réaliser pour l'asile.

« La dame qui visite l'établissement confié à sa tutelle doit inscrire sur le registre spécial (art. 23, § 4 du règlement) les observations que lui suggère ce qu'elle voit ou ce qu'elle entend. La personne qui lui succède dans cette inspection prend connaissance de ces observations et y ajoute ses réflexions personnelles. Comme les dames du comité, dont le nombre n'est limité par aucun règlement, se seront entendues pour que chaque jour, autant que possible, l'asile soit visité, le registre deviendra une sorte de journal qui, tenu avec régularité, offrira pour les séances les éléments d'entretiens pleins d'intérêt. A ce journal viendront se joindre les notes que les dames patronnesses auront pu prendre en particulier et qu'elles auront cru devoir soustraire à la connaissance des directrices.

« Un des points qui doivent dès à présent préoccuper les comités, monsieur le maire, c'est l'adoption du règlement particulier qui, aux termes de l'article 28 du règlement général, doit rester affiché dans la salle d'exercices de chaque établissement. Cet exemplaire du règlement local, écrit en gros caractères, sera placé de manière à frapper les regards de la maîtresse qui le met en œuvre, des parents qui doivent s'y conformer et des personnes qui veillent à son exécution.

« Pour la rédaction de ce règlement, on peut consulter avec fruit les ouvrages spéciaux où se trouve indiquée la distribution méthodique du temps dans les asiles de Paris. Des exigences locales imposant parfois des combinaisons particulières, les comités auront à apprécier ce qui, dans ce mécanisme suivi généralement, doit être conservé ou modifié. Mais il importe que ces modifications ne soient pas laissées à l'arbitraire des directrices, et que les dames patronnesses s'assurent, dans leurs visites, que l'ordre prescrit est scrupuleusement observé.

« Pour atteindre ce but, il serait bon de visiter l'asile à des heures qui ne fussent pas déterminées par avance. Là est le moyen de faire de l'inspection un instrument de contrôle efficace. Les heures de récréation fournissent d'ailleurs, comme les heures de classe, des moyens d'étudier les habitudes extérieures, les dispositions morales, le développement des facultés intellectuelles des enfants.

« Le comité croit devoir insister sur un point capital. La présence des dames patronnesses dans les salles d'asile ne doit jamais détourner l'attention de la maîtresse au détriment de ses élèves. Il sera bien établi que celle-ci agira, parlera, continuera ses leçons comme si elle était absolument seule avec les enfants. Il

pourrait se faire que la dame patronnesse trouvât opportun de s'associer, pour quelques instants, à la direction de l'asile; mais elle ne perdra pas de vue que sa mission est de juger l'enseignement de la directrice et sa manière de conduire l'asile. Lorsqu'elle croira devoir lui communiquer en particulier ses observations critiques, une encourageante bienveillance, nous en sommes assurés, présidera toujours à cet entretien.

« La surveillance des dames devra porter sur la bonne tenue des établissements, sur la nature et l'à-propos des leçons qui y sont données, sur la propreté qu'il est essentiel d'y maintenir, et principalement sur les rapports de la maîtresse avec les élèves. On devra se préoccuper aussi des objets mobiliers, soit d'instruction, soit de propreté, qui peuvent manquer ou qui auraient besoin de réparation.

« Il est inutile de rappeler à la sollicitude des mères de famille combien il importe de veiller à ce que les soins personnels, prévus dans les articles 4 et 6 du règlement général, soient donnés aux élèves *conformément aux dispositions prescrites*. L'inspection des vêtements sera faite avec exactitude par la directrice, qui doit toujours être présente à l'arrivée des enfants. Il ne faut point souffrir, dans leur habillement, les traces de cette négligence pour laquelle la pauvreté même n'est pas une excuse; certains soins sont toujours compatibles avec les situations les plus gênées. Mais il faut prendre garde de décourager les familles pauvres et de se laisser entraîner à préférer les enfants mieux tenus des familles aisées: la salle d'asile est surtout établie dans l'intérêt des premières.

« La dame d'asile est dame de charité : aussi se préoccupera-t-elle de l'état sanitaire des enfants. Dans son inspection, elle portera son attention particulière sur le registre où doivent être consignées les observations du médecin de l'asile, et elle s'assurera qu'on y a eu égard.

« Ce qui contribue le plus au développement des forces physiques chez les enfants, c'est une nourriture suffisante et saine, c'est l'air et la lumière, c'est aussi le mouvement.

« La visite des paniers des enfants faite de concert avec la directrice, pour qui cette inspection est un devoir journalier, procurera à la dame patronnesse une occasion intéressante d'entretenir le comité des besoins des enfants les plus malheureux. La charité des membres des comités de patronage n'a jamais fait défaut, lorsqu'il s'est agi de contribuer en leur faveur à des distributions de nourriture et de vêtements.

« En ce qui est de l'air et de la lumière, les règlements renferment des prescriptions positives dans le but d'assurer à l'enfant du pauvre, au moins dans le local de l'asile, espace et salubrité... »

Son Ém. le cardinal président ajoutait d'excellents conseils que nous recommandons à l'attention particulière des membres des comités locaux :

« C'est ici l'occasion d'appeler votre charitable attention, mesdames, sur la nécessité de ne jamais laisser les enfants dans l'immobilité et dans le désœuvrement. Les heures du matin et du soir qui ne sont employées ni aux récréations proprement dites ni aux exercices de l'asile, ces longs moments d'attente, soit pour les arrivées, soit pour les départs, sont remplis, dans toutes lee bonnes salles d'asile, par quelque occupation manuelle. De quelle importance n'est-il pas de joindre aux petits travaux intellectuels demandés aux enfants ces occupations qui donnent de la dextérité à leurs doigts et les préparent à la pratique du travail corporel, travail qui, pour la plupart, sera celui de toute leur vie !

« La combinaison méthodique des exercices physiques, intellectuels et moraux distingue nettement la salle d'asile de ces tristes réunions d'enfants où l'on ne trouve ni local salubre, ni matériel convenable, ni maîtresse capable de donner l'éducation, et qui sont connues sous le nom de *garderies*.

« On doit éviter avec soin qu'une directrice ne tombe dans le défaut contraire en faisant dégénérer la salle d'asile en *école*.

« Le ministre, qui a opéré de si profondes réformes dans toutes les branches de l'instruction publique, a donné à l'institution des salles d'asile une organi-

sation complète; il lui a assigné une place distincte en la posant comme *la base de l'enseignement primaire.* « L'asile, a dit Son Excellence, précède l'école, y « prépare, y conduit; mais il ne doit pas en tenir lieu. » C'est dans cet esprit que l'article 2 du décret du 21 mars a posé les limites dans lesquelles doit se renfermer l'enseignement.

« Jusqu'ici le comité vous a sinalé, monsieur le maire et mesdames, les écueils à éviter et les améliorations à introduire dans les salles d'asile dirigées par des maîtresses peu zélées ou peu expérimentées; mais il importe de vous prémunir également contre un excès de confiance à l'égard de celles qui sont instruites et dévouées. Souvent, en présence d'une semblable maîtresse, on se croit dispensé de visiter la salle d'asile; c'est un grand tort. La meilleure directrice, ainsi abandonnée à elle-même, n'est-elle pas tentée, à son tour, de se reposer sur la femme de service d'une foule de soins dont elle se chargeait dans l'origine? Le bon ordre qu'elle est parvenue à établir et qui règne depuis longtemps dans l'asile lui inspire alors une certaine sécurité, et de déplorables abus ne tardent pas quelquefois à raviver, mais trop tard, une surveillance endormie. N'eût-elle d'ailleurs pour effet que de combattre la tendance à la routine, votre vigilance aurait encore les plus heureux résultats.

« Ne refusez donc pas, mesdames, à cette maîtresse si appliquée aux devoirs pénibles de chaque jour l'encouragement de vos visites, l'appui de votre présence, la satisfaction de voir ses sollicitudes appréciées et partagées. La directrice d'asile doit peu compter sur la reconnaissance des familles. C'est dans votre approbation, mesdames, qu'après les consolations et les dédommagements dont la religion est la source, elle trouvera sa récompense la plus assurée; c'est dans votre exemple généreux qu'elle puisera chaque jour une force nouvelle.

« Toutes les fois d'ailleurs qu'une maîtresse, laïque ou religieuse, appelle de ses vœux votre présence, tenez pour certain que vous avez affaire à une personne qui comprend sa mission et qui répondra à votre sollicitude; si, au contraire, vous trouvez un accueil froid, peu empressé, c'est, n'en doutez pas, qu'il existe, sous un rapport plus ou moins grave, des imperfections regrettables, de mauvais errements à redresser. Dans l'un et dans l'autre cas, que votre zèle et votre charité prononcent.»

OEUVRE DES CRÈCHES.

La dixième séance publique annuelle de la Société des crèches a eu lieu le 30 mars dernier.

S. Em. Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, accompagné de M. l'abbé Coquereau, aumônier en chef de la marine, de M. l'abbé Dupré, chanoine de Bordeaux, et de M. Martin de Noirlieu, curé de Saint-Louis d'Antin, présidait l'assemblée. A deux heures l'éminent prélat a pris place au fauteuil, et a ouvert la séance par le discours suivant :

« Mesdames,

« Celui qui ne regarde pas la religion comme un bienfait ne peut avoir que de l'indifférence ou de l'éloignement pour elle : ce qui est une terreur pour l'esprit cesse bientôt d'être une vérité pour le cœur; et si, moins sensibles à ses consolations qu'effrayés de ses anathèmes, nous ne voyons le christianisme sur l'autel que comme sur un trône, toujours prêt à lancer la foudre, nous nous armons contre lui, parce que nous le croyons toujours armé contre nous.

« Apprendre à aimer la religion serait donc un moyen puissant

de la prouver à ceux qui nourrissent encore quelques préjugés contre elle : car peut-il exister dans le monde un homme que n'ait jamais attendri la beauté de la morale évangélique ? Quelle pénétrante onction dans la simplicité de ses maximes ! Comme elles remuent toute la conscience ! La paix, la félicité, en sont les fruits. Elle unit, elle console, elle prévient ou répare les maux de l'humanité. Pour être heureux, les hommes n'auraient qu'à consentir à être chrétiens dans toute l'acception de ce mot. (Applaudissements.)

« Et, pour nous borner à la part que la religion s'adjuge dans l'œuvre admirable qui est l'objet de la réunion de ce jour, n'est-ce pas l'Evangile qui nous montre dans l'enfant du pauvre une créature de Dieu; dans l'humble crèche que votre intelligente charité a préparée, la crèche même du Sauveur ? L'auréole d'innocence qui entoure tous ces petits berceaux projette sur eux un attrait indéfinissable, un charme qui fait du bien au cœur. C'est que l'enfance porte en elle les destinées de l'avenir !

« Quand, après avoir vu le monde de trop près et en avoir sondé toutes les misères, nous sentons le besoin d'une heureuse diversion, allons dans quelques-uns de ces asiles que la charité ouvre au premier âge de la vie ; là, notre cœur se repose, s'épanouit, et nous sortons calmes, tranquilles, consolés.

« Je ne suis plus étonné, dès lors, qu'à ces solennités qui ont le bien-être des enfants pour objet, nous voyions accourir les sommités d'une grande capitale, flattées et heureuses de se mettre au service de cette œuvre touchante.

« Que ne nous est-il possible de donner à cette enceinte de plus vastes proportions ! Tout le monde pourrait se convaincre, en vous voyant si dévouées, mesdames, que la religion, dont l'esprit vous anime, n'a pas épuisé ses dernières ressources en faveur des souffrances de l'humanité, et que non-seulement elle se prête aux innovations qui ont pour but l'amélioration des hommes, mais qu'elle les encourage et les soutient, quand elle n'en prend pas elle-même l'initiative.

« Pour ne parler ici que de la crèche, l'Eglise n'a pas hésité à la saluer comme la continuation du grand mystère de Bethléhem ! Pourquoi méconnaître tout ce qu'il y a de prévoyance et d'amour dans la religion de Jésus-Christ ? Que l'on consente à la voir ce qu'elle est, à la dépouiller de ce qu'elle n'est pas, et l'on proclamera bien vite qu'elle est une famille où la solidarité n'est pas un vain mot et le devoir une abstraction. Quand on sait la comprendre, on sait la servir avec dévouement ; on ne rêve point pour elle, comme un bien idéal, la seule direction de quelques âmes d'élite ; on aime à voir tous les âges, toutes les conditions, subir son influence et ses bienfaits. Laissez-moi donc, mesdames, vous dire encore que ce que vous ferez à un de ces petits qui souffrent, c'est à elle, dans la personne même de son fondateur, que vous le ferez.

« Or, N. T. C. F., qu'y a-t-il de plus faible que l'enfant qui fait

sa première apparition sur la terre ? Qu'y a-t-il de plus digne d'intérêt que la frêle créature qui reçoit le jour dans un réduit où elle ne trouve, pour apaiser ses premiers cris, qu'un sein tari par la misère et la souffrance ? Aussi a-t-on vu la médecine, l'économie sociale et tous les arts unir leurs efforts pour donner extension et force à cette nouvelle branche du grand arbre de la charité. La science n'affirme-t-elle pas que la vie entière dépend des soins accordés au premier âge, et que dès lors un établissement où est gardé l'enfant du pauvre, où il trouve un air pur et tempéré, une bonne alimentation, des soins intelligents et non interrompus, est un immense bienfait ? (Applaudissements.)

« L'économie politique reconnaît, a dit quelque part le respectable fondateur des crèches, que la force, la richesse et l'indépendance nationales sont garanties surtout par la vigueur des bras, par la pureté des mœurs, par la bonne direction du travail. L'humble crèche ne se trouve-t-elle pas ainsi comme la clef de voûte du précieux édifice de l'éducation populaire, la base de tout bon système de secours public, un intelligent levier de moralisation, un puissant auxiliaire pour la force, la richesse et l'indépendance du pays ! Alors, chaire, tribune, académie, poëtes, célèbrent à l'envi son passé ; et nous trouvons dans les comptes rendus de la Société de ravissants détails qui nous prouvent que jamais cause plus sainte n'eut un interprète plus persuasif que M. Marbeau. C'est que son éloquence est celle de la raison passionnée pour le bien.

« L'invention des crèches est donc un bienfait, et on l'attaque cependant. Prenez garde, dit-on, vous détruisez le sentiment maternel ; il faut que les mères ne se séparent point de leurs enfants ; il ne faut pas accorder de prime au vice, ajoutent quelques moralistes plus sévères, et c'est l'encourager que de tendre ainsi les bras même à l'enfant du désordre.

« Hélas ! messieurs, quelle est l'institution humaine qui n'a pas son côté attaquable ? Mais songez donc, vous qui n'appréciez pas assez ces berceaux proprement tenus et ces surveillances attentives, à combien de dignes mères, pour qui la maternité peut devenir un fardeau, votre sévérité ombrageuse serait préjudiciable. Si une mauvaise mère exploite le bienfait de la crèche, pardonnez au moins à son enfant qu'on a soigné pour elle ; elle le retrouve là, reposé, embelli ; il a été heureux tout le jour au moins, et puisse l'éducation de la crèche se prolonger ainsi longtemps ! (Applaudissements.)

« Aucune d'entre vous, mesdames, n'a perdu le souvenir de cette femme supérieure[1] (pourquoi faut-il, hélas ! qu'à toutes nos fêtes viennent se mêler quelques anniversaires de douleur ?) qui aida puissamment à la propagation de l'institution des crèches ; pouvant à peine articuler quelques mots, elle se fit porter à l'une de vos dernières assemblées : « Je ne puis pas vous parler, dit-elle au

1. Mme Dupin.

« fondateur, mais je puis vous entendre nous raconter tout le bien « fait aux petits enfants ; vous allez nous dire le nombre de ces « frêles créatures que l'on a apportées à la crèche étiolées et qui en « sont sorties pleines de fraîcheur, de santé et de vie. Il y aura « dans ce récit quelque chose qui rassérénera, qui ravivera mon « âme, quelque chose qui fait oublier le mal. » Cette pensée de l'enfance protégée était pour cette âme pleine de foi et de générosité le sujet d'une immense consolation. Cette consolation est aussi la vôtre aujourd'hui, N. T. C. F., elle est la mienne ; il n'est personne d'entre vous qui ne puisse s'écrier, comme les disciples du Sauveur sur le Thabor : *Il fait bon ici*. En évoquant les idées, les souvenirs qui se rattachent à la crèche, de quel parfum chrétien ce mot n'est-il pas embaumé ! Il y a tant de douceur, tant d'espérance, tant d'amour dans ce seul mot : la crèche.

« Ah ! puissé-je, mesdames, en vous félicitant aujourd'hui des succès toujours croissants de votre belle œuvre, avoir réussi à ranimer encore dans vos cœurs l'amour de Jésus-Christ ! Aimer Jésus-Christ, c'est aimer ce qu'il y a de plus adorable ! Aimer Jésus-Christ, c'est aimer les enfants qu'il appelait à lui et qu'il comblait de ses caresses ! Qui pourrait refuser son cœur à ce bon maître ! Vos âmes, mesdames, ouvertes aux seules jouissances que procure la pratique du bien, sont faites pour comprendre tout ce qu'il y a de suavité dans l'amour de Jésus-Christ. Mais l'amour n'est pas une impression fugitive ; il se prouve par des actes, il se dévoue, il se sacrifie. Continuez donc, mesdames, au nom de Jésus-Christ, vos soins les plus tendres à vos enfants d'adoption, et, quand arrivera le grand jour des récompenses, vous entendrez le Dieu que nous pouvons justement appeler le premier-né de la crèche vous dire de sa voix la plus caressante : « Tout ce que vous « avez fait à un de ces plus petits qui, dès leur apparition dans « la vie, n'auraient eu pour apaiser leur souffrance qu'un lait « mêlé de larmes, c'est à moi que vous l'avez fait ! » (Applaudissements.) »

M. Marbeau, président de la Société, a pris ensuite la parole et donné lecture d'un rapport dont nous citerons le passage suivant :

« Dans le courant de 1856, les crèches de Paris et de la banlieue ont donné asile à 2300 enfants, qui ont eu 150 000 journées de présence (environ 300 enfants et 15 000 journées de plus qu'en 1855). Or, chacune de ces journées, il ne faut pas l'oublier, a été un bienfait, un bienfait multiple, non-seulement pour l'enfant, qui pendant quinze heures de jour a été mis à l'abri de misère et d'accidents, mais encore pour sa mère, qui a pu travailler sans inquiétude, et pour le ménage tout entier. On demandait à une pauvre ouvrière de Chaillot si elle avait été contente de la crèche où sa petite fille était restée quinze mois : « Quand on m'aurait donné « 600 francs, répondit-elle, on m'aurait fait moins de bien !... » Une veuve pauvre et sans famille a légué tout ce qu'elle possédait,

190 francs de rente, en usufruit à l'indigente qui soignait sa dernière maladie, et en nue propriété à la crèche Saint-Philippe. Un charbonnier apportait la provision de la crèche Saint-Louis. Il demande si on peut voir..., et vous savez que le public est inspecteur né de ces établissements : plus on les visite, plus ils ont de ressources, et mieux ils sont tenus. L'Auvergnat ôte ses sabots, se découvre et entre bien doucement : c'était l'heure du sommeil, et tous les enfants étaient dans leurs berceaux. Il fait le tour de la salle, examinant tout avec une émotion visible. Arrivé devant le tronc, il s'arrête, réfléchit, et, sans dire mot, y dépose une offrande.... qui absorbait la majeure partie du gain de la journée ! Il ne troubla point le sommeil des enfants ; mais, en franchissant le seuil de la crèche, il dit : « C'est bien, oh ! que c'est bien ! » et partit, les larmes aux yeux, bénissant les dames si bonnes pour les pauvres !

« Le renchérissement des loyers et de presque tous les objets de première nécessité a rendu vos bienfaits plus grands et plus précieux que jamais ; il explique l'augmentation du nombre des journées dans la plupart des crèches, et de la dépense dans toutes.

« Ne nous étonnons pas si la charité demande toujours, et toujours de plus en plus : chargée de réparer les torts de la fortune, elle demande aux plus favorisés un peu de leur superflu pour le donner à ceux qui manquent du nécessaire ; et chaque jour elle invente quelque nouveau moyen d'accroître ses ressources, parce que ses besoins s'accroissent chaque jour. Quand elle sollicite pour le vieillard, pour l'infirme, pour l'orphelin, pour les pauvres petits enfants de sa crèche, ne l'accusons pas d'importunité, d'indiscrétion ; elle travaille pour nous-mêmes, en soignant les pauvres, et fait ce que nous n'aurions pas la force ou le courage de faire, ce qui pourtant doit être fait : elle visite le malheureux, écoute ses lamentations, le console, et lui apporte ce qu'il faut, ce qu'il faut pour secourir efficacement : le pain corporel et le pain spirituel.

« Il y a toujours quelque mérite à soulager l'indigence, même par mandataire ; il y en a plus à la secourir de sa propre main, et beaucoup plus encore à demander pour elle. Les dames pieuses qui soutiennent les œuvres par leurs aumônes, par leurs soins et par la quête, doivent exciter la reconnaissance, le respect, l'admiration, non-seulement des pauvres qu'elles assistent, mais encore des riches qu'elles associent à leurs bienfaits. Il est si pénible de demander, même pour autrui ! Il est si doux et si facile de faire le bien, en donnant ce qu'on peut ! Rarement on regrette une aumône ; le refus, au contraire, laisse au cœur un regret presque toujours, et quelquefois un remords ! Ceux qui refusent à cause de l'assistance publique ignorent, et il est utile de le leur apprendre, que sans la charité libre un grand nombre de malheureux seraient privés de secours indispensables. Que deviendrait le pauvre honteux qui préfère la mort à tout secours public ? Que deviendrait celui qu'une maladie chronique exclut des hôpitaux ? Que deviendraient ces petits enfants aujourd'hui si bien soignés dans vos

crèches, mesdames, et leurs malheureuses mères? Le don de la multiplication des pains a été fait à la charité pieuse, mais seulement à elle, et l'assistance publique ne suffirait jamais à toutes les misères, alors même qu'on pourrait doubler sa dotation !... »

TABLEAU *indiquant, pour chaque crèche de Paris et de la banlieue, le nombre des enfants qu'elle a eus en* 1856, *et le nombre des journées de présence.*

Noms des crèches.	Nombre d'enfants.	Nombre de journées.
Chaillot	50	4 986
Roule	93	7 593
Saint-Louis d'Antin	215	15 951
La Madeleine	126	8 230
Notre-Dame de Lorette	90	7 171
Saint-Sauveur (9 mois)	69	4 033
Saint-Antoine	132	7 921
Saint-Ambroise	137	8 191
Diaconesses	»	»
Saint-Gervais	205	18 236
Gros-Caillou	220	18 190
Saint-Vincent de Paul	150	9 409
Saint-Thomas d'Aquin	62	6 732
Bethléhem-Saint-Sulpice	121	5 523
Sainte-Geneviève	141	8 473
Saint-Marcel	76	12 721
Neuilly	53	3 941
Belleville	135	3 948
Batignolles	95	4 883
Clichy	52	4 098
Passy	»	»
Totaux	2222	152 250

SALLE D'ASILE A CHATILLON-SUR-MARNE.

Le 19 mars dernier, tous les habitants de la petite ville de Châtillon-sur-Marne se pressaient à la cérémonie de l'inauguration de la salle d'asile, présidée par M. le sous-préfet de Reims.

Accompagné des membres du conseil municipal et de M. le curé de la ville, le maire, M. Hureaux-Richon, a fait connaître à M. le sous-préfet tous les détails de l'établissement; puis il a adressé les paroles suivantes à l'honorable magistrat.

« Monsieur le sous-préfet,

« Permettez-moi de vous remercier, au nom du conseil munici-

pal, au nom de tous les habitants de Châtillon, de l'honneur que vous nous faites en ce jour en présidant à l'inauguration de notre salle d'asile.

« Nous sommes heureux, monsieur le sous-préfet, de vous présenter, réunies dans cette maison qu'un prince de l'Église a bénie, toutes les institutions d'éducation et d'assistance publique, dont la ville de Châtillon est redevable au gouvernement de l'Empereur.

« Les bénédictions répandues sur nos institutions naissantes par l'éminent prélat ont porté leurs fruits.

« Nos jeunes filles, confiées aux soins de la digne sœur supérieure de cet établissement, reçoivent les pieux conseils qu'elles reporteront un jour dans la famille; par l'exemple de leurs vertus, elles concourront à la moralisation et à l'amélioration sociale, but constant de la sollicitude de votre sage administration.

« Ici encore, monsieur le sous-préfet, nous nous félicitons de pouvoir vous offrir les institutions d'assistance publique organisées dans cette maison même : la pharmacie communale, le vestiaire des pauvres, sous la direction d'une sainte sœur, la providence de tous nos malheureux.

« Grâce à ces institutions, grâce au sincère dévouement de notre sœur hospitalière, aucune misère ne reste sans secours dans cette commune, aucune affliction sans consolations; et vous venez, monsieur le sous-préfet, d'ajouter un précieux couronnement à l'édifice, en ouvrant à nos enfants les portes de cet asile.

« Dans ce lieu, désormais consacré à la première éducation de l'enfance, la sœur directrice de notre asile, ce modèle de tendresse maternelle, élèvera nos enfants dans l'amour de tous les sentiments chrétiens, afin que, devenus hommes, ils soient de bons, honnêtes et dévoués citoyens.

« Permettez-nous, monsieur le sous-préfet, de reporter le mérite de ces bienfaits à vos sages conseils et à votre puissant appui; c'est à l'aide de votre bienveillant concours, d'avance acquis à tous les intérêts de notre arrondissement, qu'il a été donné à l'administration municipale d'accomplir cette œuvre, qui restera l'un des plus beaux titres de la reconnaissance des habitants de Châtillon envers le gouvernement impérial. »

M. le sous-préfet a répondu à ce discours par quelques mots pleins de bienveillance et d'à-propos.

La salle d'asile de Châtillon reçoit environ soixante enfants des deux sexes. Pour fonder ce précieux établissement, la commune n'a sollicité aucun secours; elle s'est résolûment imposé, pour douze mois, un impôt extraordinaire de 20 centimes.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION.

LEÇON DE CHOSES.

LES CHENILLES.

Il était une fois une petite fille.

Cette petite fille s'appelait Lucie. Elle allait passer tous les jeudis chez sa grand'mère ; et comme il y avait un beau et très-grand jardin, la petite courait, sautait, respirait à pleins poumons l'air embaumé du beau jardin.

Elle ne détruisait jamais rien, de sorte qu'on ne lui avait rien défendu. Un jour elle aperçoit sur un petit pêcher une pêche mûre. Cette pêche était blanche, rose, violette, veloutée et semblait délicieuse. Lucie pense aussitôt à sa grand'mère si bonne pour elle; et, désireuse de lui porter ce beau fruit, elle étend la main et la cueille. Mais en dessous de la pêche ses petits doigts sentent quelque chose de souple, de mou ; elle regarde, et jette au loin la pêche en poussant un cri et s'enfuyant à toutes jambes.

Ce quelque chose de mou, c'était.... une chenille!...

Le vieux jardinier, qui était à quelques pas de là à sarcler des planches de fraises, courut aussitôt vers la petite fille, et lui demanda avec inquiétude ce qui lui était arrivé. Pour toute réponse Lucie, encore pâle d'émotion, lui montre du doigt la pêche qui a roulé sur le sable, et dont la chenille ne s'est point détachée.

« Quoi! dit en souriant le vieux jardinier, c'est cette pauvre petite chenille qui t'a fait crier pareillement! (Le jardinier avait vu naître la mère et la petite fille; il les avait presque élevées toutes les deux; aussi il les tutoyait et les aimait presque comme un père.) Et comment, ma fifille, une si petite et si innocente bête peut-elle te causer si grand'peur? — Oh! c'est si laid! répondit Lucie avec un geste et une grimace de dégoût. — Pas toutes, reprit le jardinier, il y en a, au contraire, de très-jolies. Et celle-ci n'est déjà pas si mal. Vois donc, ajouta-t-il en ramenant doucement la petite fille vers la pêche, et prenant dans sa main le fruit et l'insecte. Vois, ma mignonne, comme cette petite chenille est richement habillée. On dirait qu'elle a une robe de velours brun, avec des rubans couleur d'or, et une double guirlande de perles. Il n'y a vraiment que le bon Dieu pour prodiguer ainsi les belles choses. — Tiens.... c'est vrai! » dit Lucie en avançant la tête, mais retirant son corps, et cachant ses mains derrière elle. Puis, rassurée par la présence du jardinier, et aussi par un peu de réflexion, elle se mit à examiner avec intérêt la chenille qui se promenait à sa manière tout autour de la pêche.

« Oh! vois donc, mon bon Jérôme, elle va manger la pêche de grand'mère! — Non, mignonne, les chenilles ne mangent pas les fruits, ils sont trop durs pour elles. Mais elles mangent les feuilles, les boutons, les fleurs, et souvent elles détruisent l'arbre avec la récolte.—Tu vois donc bien, Jérôme, que ces bêtes sont méchantes. — Pas du tout, mon enfant. Être méchant, c'est avoir la volonté du mal, même quand on ne peut pas le faire. Tandis que les chenilles n'ont point de méchante volonté. Elles mangent comme nous, parce qu'elles sont créées pour vivre; et, comme nous, elles choisissent ce qui leur convient. Seulement, comme leur subsistance ferait tort à la nôtre en nous privant des fruits qu'elles empêchent de naître, nous les détruisons parce que nous sommes les plus forts.... Tu vois bien, fillette, que s'il y avait des méchants dans cette affaire, ce ne seraient pas les petites chenilles! — Ce serait donc nous? demanda Lucie. — Nous en faisons bien d'autres, va, ma mignonne, reprit le vieux jardinier, et nous ne pensons pas être plus méchants pour cela. Nous subissons aussi bien que les chenilles la nécesité de besoins journaliers, et comme elles nous y pourvoyons avec l'industrie que le bon Dieu nous a donnée. — Est-ce que le bon Dieu a donné une industrie aux chenilles? demanda Lucie. — Il a appris à tous les êtres, ma mignonne, depuis les plus grands jusqu'aux plus imperceptibles, tout ce qu'ils doivent savoir pour accomplir leur destinée. Sans cela, que sauraient-ils exécuter? et nous-mêmes, que saurions-nous inventer?

— Que font donc les chenilles?

— Tu ne le sais pas?

— Non.

— D'abord elles travaillent.

— Pour leurs enfants?

— Non; les chenilles n'ont pas d'enfants.

— Pourquoi donc travaillent-elles alors?

— Pour une autre vie. »

A ce mot, la petite fille leva ses grands yeux sur le jardinier, et le regarda avec surprise. Elle n'avait entendu parler d'une autre vie qu'à propos de notre âme immortelle, et cela est si loin des chenilles!

« Tiens, vois-tu, ma mignonne, moi je ne peux pas m'empêcher d'aimer les chenilles, tout jardinier que je suis, et quoiqu'elles me fassent souvent enrager par les dégâts qu'elles me causent. Mais leur vie est si touchante! si méritante! Imagine-toi que ces pauvres bêtes n'ont aucun des plaisirs de ce monde. Elles n'ont, comme je te l'ai dit, ni ménage ni famille, pas même un petit nid où s'abriter le soir. Elles éclosent au printemps sur les branches encore presque nues; elles y rampent à pas lents pour chercher une maigre nourriture. Tristement attachées par leurs pattes courtes et crochues au rameau qui les a vues naître, elles ne connaissent ni la beauté des fleurs, ni la douceur des airs, ni le plaisir des courses vagabondes. Elles inspirent presque à tout le monde l'aversion que tu viens de montrer. Et rien, rien de tout cela ne les décou-

rage, ne les détourne de leur tâche. Elles passent dans cette vie sans s'y arrêter, comme si elles comprenaient, ces pauvres petites bêtes, que ce n'est là pour elles qu'un temps à passer.

« On les voit manger sans cesse, mais ce n'est point par gourmandise, c'est par devoir, pour amasser les éléments de leur travail, comme tu vois mère Jérôme entasser les poupées de filasse autour de sa quenouille. Puis, quand les chenilles ont assez amassé, elles terminent leur repas et commencent à filer. — A filer des écheveaux de fil comme ta femme, Jérôme? demanda Lucie. — Oh! non, petite folle, répondit Jérôme en riant, elles se filent une petite maison.

« D'abord elles choisissent sagement un endroit tranquille où elles ne soient ni dérangées pendant leur travail ni exposées ensuite. Elles se suspendent sous une branche d'arbre ou dans une fente de mur. Puis elles s'enroulent peu à peu dans leur fil et s'en font une petite enveloppe si bien close qu'on finit par ne plus voir l'ouvrière.

« Alors ce n'est plus une chenille, c'est une *chrysalide*, comme cela s'appelle; une chose qui n'a ni pieds ni tête, ni rien, et qui remue cependant quand on la touche. On ne dirait jamais que c'est une bête. On croirait plutôt que c'est une graine, un fruit de je ne sais quoi. Enfin c'est tout à fait laid! — Et c'est là leur récompense pour avoir si bien travaillé? demanda la petite fille. — Oh mais! cette mort apparente n'est qu'un déguisement, une espèce de préparation à leur seconde existence. Quand le froid, la neige, les mauvais temps sont tout à fait passés; que le printemps revient nous dire bonjour et réveiller tout ce qui a vie sur la terre, les chrysalides s'entr'ouvrent, et les anciennes chenilles prennent leur vol au soleil, sous la forme de brillants papillons.

C'est alors, vois-tu, qu'elles sont récompensées de leur courage, de leur patience, de leur soumission. Autrefois la pauvre petite bête rampait sous les feuilles; aujourd'hui elle voltige sur les fleurs. Elle s'y nourrit de leurs parfums, elle y boit les gouttes de la rosée. Pour la chenille devenue papillon, plus de triste labeur, plus de solitude, plus d'isolement! Elle s'élève au-dessus des jardins fleuris, des prairies émaillées. Elle folâtre dans les airs avec une foule d'amis joyeux et légers comme elle. Tous les yeux la suivent comme une des plus gracieuses choses du printemps. Elle est admirée, enviée de ceux-là qui la méprisaient; et comme si tous les bonheurs se donnaient le mot pour la dédommager de toutes les privations, elle a, sous sa nouvelle forme, une famille et des petits enfants! — Les petits papillons sont donc les enfants des gros papillons? demanda Lucie. — Non, ma mignonne, répondit le bon Jérôme. Les gros, les petits, les blancs, les jaunes, les papillons de nuit, sont autant d'espèces différentes qui vivent plus ou moins de temps, et mettent plus ou moins de temps à éclore. Les enfants des papillons sont de petits œufs, que leurs mères collent soigneusement à l'écorce des plantes, et qui, quand le temps sera venu, écloront en petites chenilles. Ces petites che-

illes passeront par les mêmes épreuves que leurs parents; et si, à leur tour, elles font et achèvent bien leur ouvrage, elles auront la même transformation et la même récompense.

— Tu as raison d'aimer les chenilles, mon bon Jérôme, dit l'enfant, car ce sont, je le vois, des petites bêtes bien courageuses. Donne celle-ci, que je la voie mieux. »

En disant cela, la petite fille prit résolûment la pêche et la chenille des mains du vieux jardinier, et elle se mit à observer en silence.

« C'est singulier! dit-elle après un moment; l'histoire de la chenille que tu viens de me raconter ressemble beaucoup à ce que m'a raconté maman de notre propre histoire.... Je sais bien que nous sommes des personnes et que les chenilles sont des animaux; que nous avons une âme et que les chenilles n'en ont pas; que dans un autre monde notre vie ne finit pas, tandis que les papillons meurent sur la terre. Mais ce qui se ressemble, c'est que pour nous aussi, dit ma mère, c'est le travail en ce monde, puis la mort, puis la résurrection....

— Oui, mon enfant, répondit le jardinier, la résurrection, et si nous avons bravement accompli notre tâche.... l'éternelle récompense!![1] »

Marie Pape-Carpantier.

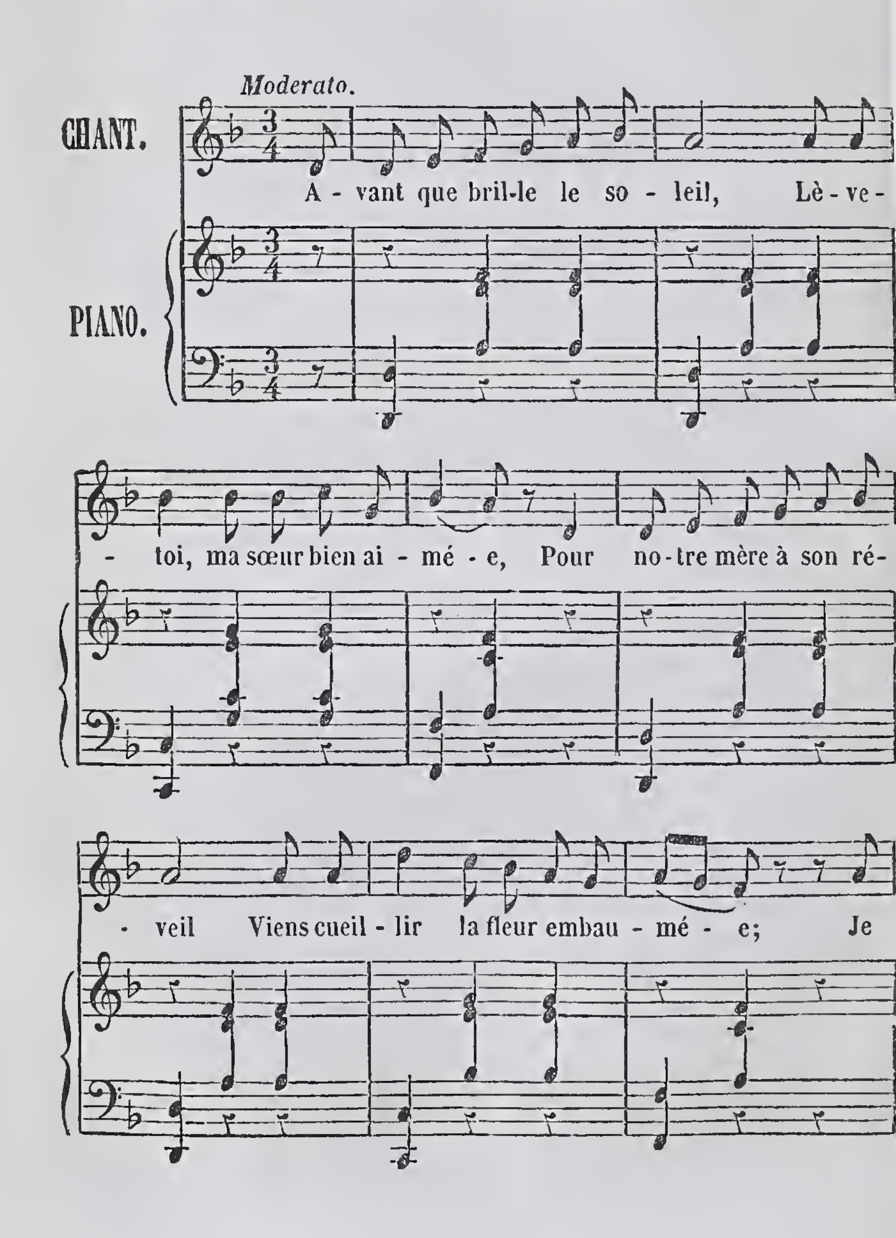
13 avril 1857.
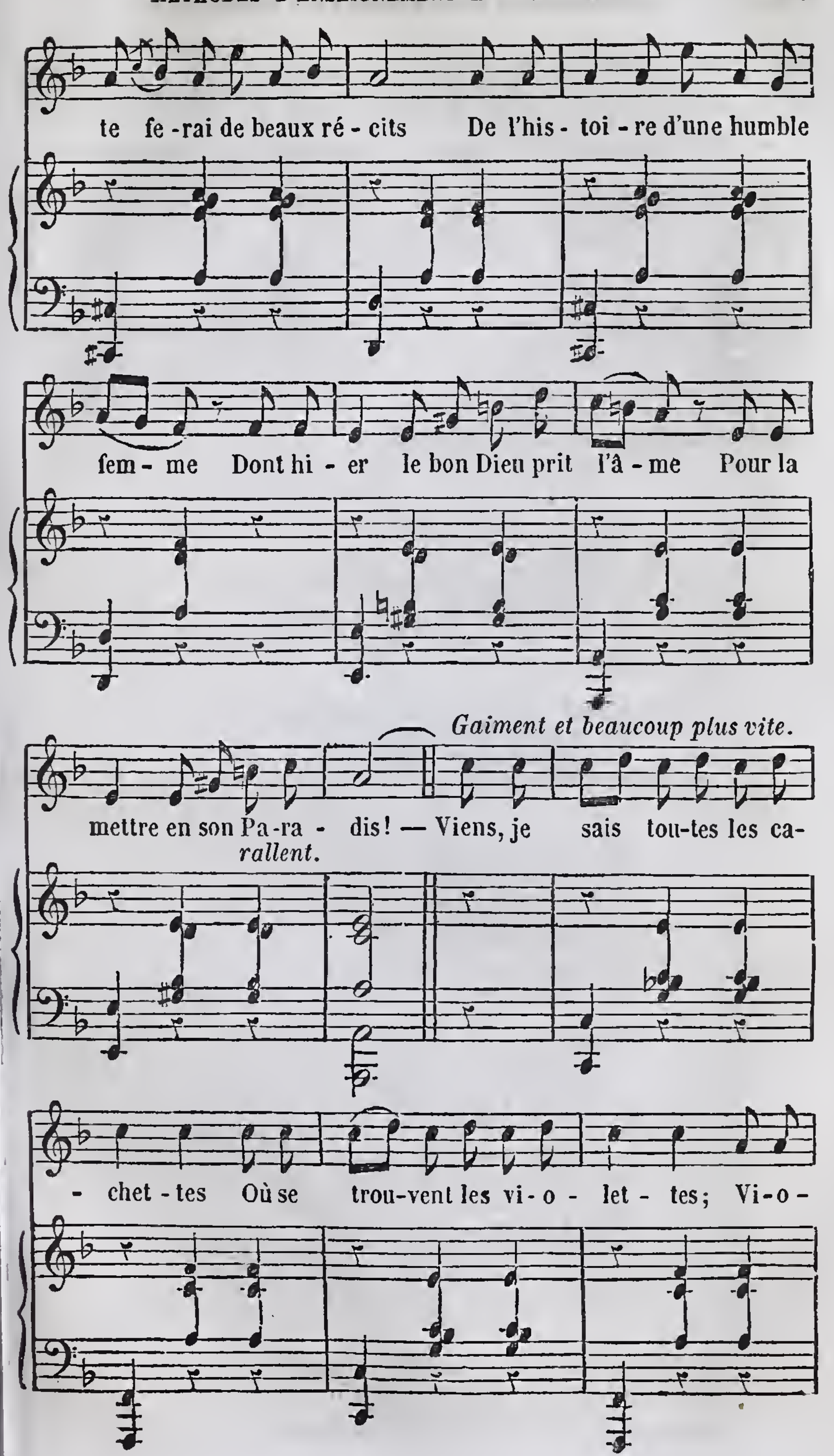
1. Extrait d'un recueil de *Leçons de choses* qui sera publié prochainement.

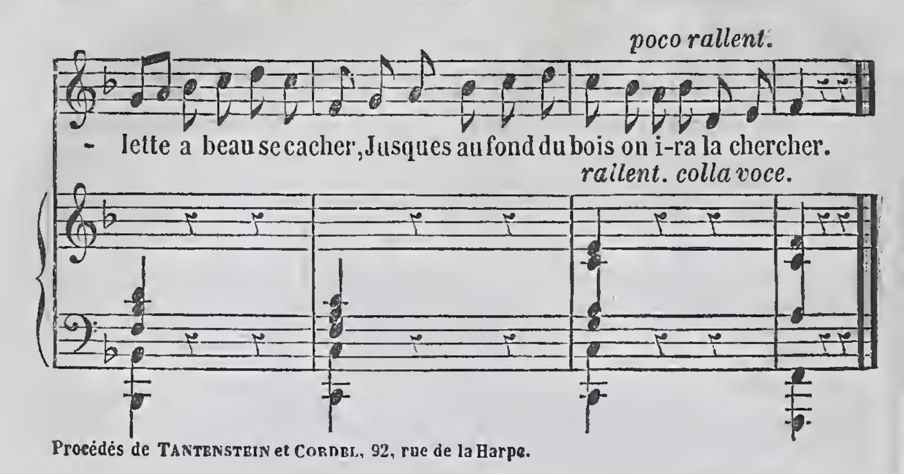
JEANNE,

CHANSONNETTE,

Paroles de M. Edouard JACQUES. — Musique de Mlle Laure COLLIN.




te fe-rai de beaux ré-cits De l'his-toi-re d'une humble
fem-me Dont hi-er le bon Dieu prit l'â-me Pour la
Gaiment et beaucoup plus vite.
mettre en son Pa-ra-dis! — Viens, je sais tou-tes les ca-
rallent.
-chet-tes Où se trou-vent les vi-o-let-tes; Vi-o-



Procédés de TANTENSTEIN et CORDEL, 92, rue de la Harpe.

Avant que brille le soleil,
Lève-toi, ma sœur bien-aimée;
Pour notre mère à son réveil,
Viens cueillir la fleur embaumée.
Je te ferai de beaux récits
De l'histoire d'une humble femme,
Dont, hier, le bon Dieu prit l'âme,
Pour la mettre en son paradis.

Viens! je sais toutes les cachettes
Où se tiennent les violettes....
Violette a beau se cacher :
Jusques au fond du bois on ira la chercher.

Nous partons; or, écoute-moi :
Déjà, lorsqu'elle était petite,
Jeanne cherchait autour de soi
Tout ce qui souffre et qui palpite.
Et, l'hiver, aux flancs des coteaux
Stérilisés par la froidure,
Elle donnait, pour nourriture,
De son pain aux petits oiseaux!

Avançons; voici les cachettes
Où se tiennent les violettes....
Violette a beau se cacher :
Jusques au fond du bois on ira la chercher.

La famille était son trésor....
Mais, ses parents morts avant l'âge,
On lui dit : « Prenez ce peu d'or;
C'est votre part, votre héritage. »
Et Jeanne avec ce petit bien
Voulut racheter de la guerre
Un garçon qui de son vieux père
Se trouvait l'unique soutien....

Baisse-toi, pour voir les cachettes
Où se tiennent les violettes....
Violette a beau se cacher :
Jusques au fond du bois on ira la chercher.

Jeanne vivait en travaillant;
Mais, se sentant un cœur de mère,
Un jour, elle prend un enfant
Dont elle abrite la misère.
Puis deux, puis trois, si bien qu'enfin,
Voyant l'ardeur qui la transporte,
On avait écrit sur sa porte :
« A la maison de l'orphelin ! »

Cueillons, cueillons les violettes
Qui se tiennent dans leurs cachettes....
Violette a beau se cacher :
Jusques au fond du bois on ira la chercher.

« Par Jésus! qu'il en soit ainsi!
Dit Jeanne, eh! que sont les obstacles !
Aux bons cœurs, jamais, jusqu'ici,
Dieu n'a refusé ses miracles. »
Et la foule de s'écrier :
« Vive Jeanne! Mais, sur notre âme,
A-t-elle donc, la sainte femme,
Notre-Seigneur pour trésorier ?...

Cueillons, cueillons les violettes
Qui se tiennent dans leurs cachettes....
Violette a bean se cacher :
Jusques au fond du bois on ira la chercher.

Bien que Jeanne souvent eût faim,
Son troupeau s'élevait sans peine;
Le jour même où manquait le pain,
Venait toujours quelque main pleine.
Avec honneur Jeanne accueillait
Ces dons apportés par les anges;
En réservant gloire et louanges
A Celui qui les envoyait!...

Cueillons, cueillons les violettes
Qui se tiennent dans leurs cachettes....
Violette a beau se cacher :
Jusques au fond du bois on ira la chercher.

Loin du bercail, soudain, voilà
Qu'une fille s'est égarée!
Sans la trouver on a déjà
Visité toute la contrée;
Alors Jeanne, se rappelant
Jésus et la brebis perdue,
Quitte tout, d'amour éperdue,
Pour courir après son enfant....

Cueille encor cette violette
Qui se tient là dans sa cachette....
Violette a beau se cacher :
Jusques au fond du bois on ira la chercher.

Ce que devint, pendant trois jours
D'anxiétés et de délire,
Jeanne, marchant, marchant toujours,
Nul encore n'a pu le dire!

Mais, arrivant on ne sait d'où,
Lorsqu'on vit Jeanne reparaître,
Elle portait, comme son maître,
Sa brebis autour de son cou!...

Cueille encor cette violette
Qui se tient là dans sa cachette....
Violette a beau se cacher :
Jusques au fond du bois on ira la chercher.

Hélas! dans ce suprême effort,
Jeanne avait épuisé sa vie!...
A présent, on dit que son sort
Même aux anges peut faire envie.
Le Maître qu'elle eut ici-bas
Veut la payer de ses fatigues;
Et l'on sait qu'avec les prodigues,
Ce bon Jésus ne compte pas!...

Mais le bois n'a plus de cachettes;
Allons offrir nos violettes....
Que dis-tu de mon doux récit?
La vertu, c'est la fleur que son parfum trahit.

ÉDOUARD JACQUES

ÉLISA.

Je vais, mes petits enfants, vous raconter aujourd'hui la troisième histoire arrivée dans l'asile du passage Saint-Pierre : vous savez, dans cet asile où les enfants qui sont bien sages peuvent obtenir pour récompense la grâce d'un camarade qui est en pénitence. J'étais présente quand la chose s'est passée. Il n'y a pas longtemps de cela.

Il faut vous dire qu'il y a dans cet asile un petit garçon et une petite fille qui sont frère et sœur. Le petit garçon s'appelle Auguste, et la petite fille Elisa. Auguste est plus âgé qu'Elisa ; il est un peu étourdi et *turbulent;* mais pourtant c'est un bon enfant. Elisa est un petit bijou de sagesse : on m'a dit qu'elle n'avait jamais été punie. Vous comprenez combien il faut être sage et docile pour cela. Elisa aime son frère Auguste avec une grande tendresse. Elle est heureuse et toute fière quand Auguste a mérité un *éloge* ou une récompense. Elle est inquiète et chagrine, quand il a fait une étourderie. C'est une bonne et excellente petite sœur.

L'autre jour je me trouvais avec quelques personnes dans cet asile; les enfants étaient au gradin. Auguste, qui est assez facile à distraire, était apparemment distrait par la présence des visiteurs, et n'écoutait pas du tout la leçon. Il faisait des petites mines, et tirait son voisin par la blouse pour lui parler. La maîtresse lui fit signe de se tenir tranquille et d'être attentif. Auguste obéit pour un petit moment; mais bientôt après il recommença ses mines et ses petites niches à son voisin. Alors la maîtresse lui fit signe de se

mettre en pénitence à sa place. Cette pénitence consistait à croiser ses mains sur sa tête et à rester ainsi immobile. Auguste s'y conforma; mais il devint tout rouge, et se sentit très-humilié d'être puni devant les personnes étrangères qui étaient dans l'asile.

La petite Elisa, pendant ce temps-là, avait remarqué les mouvements et les signes de la maîtresse, et elle avait entendu prononcer le nom de son frère. Cela lui causa de l'inquiétude. Elle se leva, tourna la tête du côté d'Auguste, et elle le vit en pénitence. Alors la pauvre petite se mit à sangloter, en se cachant le visage dans ses deux mains. La bonne maîtresse, ne comprenant pas ce qui avait pu arriver à Elisa pour la faire pleurer ainsi, courut vers elle, et lui demanda ce qu'elle avait. La pauvre Elisa pouvait à peine parler. Cependant, à travers ses sanglots, elle parvint à prononcer quelques mots : « Ah ! ah ! madame, dit-elle, Auguste.... Auguste a les mains sur la tête. » Et en disant cela, elle se tournait du côté d'Auguste avec un regard si touchant, que j'en fus tout attendrie. Puis elle reprit : « Il a les mains.... sur la tête ! il a les mains.... sur la tête !... » Et elle sanglotait toujours. « Eh bien, mon enfant, dit la maîtresse, puisque cela te fait tant de peine, sois vite bien sage, afin d'avoir la grâce de ton frère. Voyons, retiens-toi de pleurer et montre-toi raisonnable. — Oui, oui, madame, dit Elisa en s'efforçant de sourire, je vais.... tâcher.... je.... vais.... être.... bien.... bien sage. » Alors la pauvre petite s'assit, et tâcha de retenir ses larmes et de gros soupirs qui la *suffoquaient*. Si vous saviez avec quel courage elle travaillait ! et sa petite bouche souriait doucement et d'un air suppliant, pendant que ses yeux étaient tout mouillés de larmes. Au bout de quelques instants, elle se leva pour regarder Auguste, et, toute prête à sangloter de nouveau, elle s'écria : « Ah ! mon Dieu, il a toujours les mains sur la tête !... Madame, est-ce que je ne suis pas sage ? est-ce que je n'ai pas pu être sage ? — Si, si, ma bonne enfant, dit la maîtresse ; mais il fallait bien au moins que cela durât un petit moment. Console-toi, je t'accorde la grâce d'Auguste. — Ah ! merci, merci, madame, dit Elisa essuyant ses yeux avec son petit mouchoir. — Allons, Auguste, retirez vos mains de dessus votre tête, reprit la maîtresse, et travaillez bien. Et puis quand vous serez tenté d'être étourdi et distrait, pensez à la peine que vous venez de faire à votre sœur. » Auguste regarda sa sœur avec un regard qui marquait du repentir et de la reconnaissance ; il lui fit le petit salut qu'on fait d'ordinaire pour remercier. Alors, la petite Elisa fut toute saisie de joie, et elle se retourna vers la maîtresse et vers nous, en disant d'une voix tremblante d'émotion et la figure tout épanouie de plaisir : « Il m'a fait le petit salut ! il m'a fait le petit salut ! Il n'a plus les mains sur sa tête ! Il m'a fait le petit salut ! »

Je ne puis vous exprimer, mes chers enfants, à quel point j'ai été touchée. En voyant les émotions de cette charmante petite fille, nous pleurions tous. Un petit garçon n'est-il pas bien heureux d'avoir une sœur comme Elisa ? Pauvre bonne enfant ! quel excellent cœur ! quels nobles et généreux sentiments ! quelle délicatesse !

Oh ! je n'oublierai jamais la petite Elisa ! Ni vous non plus, n'est-ce pas ?

Mme CHEVREAU-LEMERCIER.

HYGIÈNE DE L'ENFANCE[1].

Urticaire ou Ortilière.

Cette maladie n'en est pas une ; elle est incommode à cause de la démangeaison affreuse qu'elle occasionne ; mais elle n'empêche ni de manger, ni de jouer, ni de sortir ; même en hiver, contrairement à toutes les maladies de peau, le froid provoque sa sortie ; la chaleur diminue plutôt les boutons.

Les symptômes sont des boutons comme des piqûres d'orties, accompagnées de démangeaisons intolérables, surtout la nuit. Habituellement ces boutons changent de place, tantôt c'est un bras qui en est couvert, un instant après c'est une jambe, ou un pied, ou le visage.

Il n'y a pas de fièvre ; l'appétit reste bon.

Le seul traitement à faire est de rafraîchir en faisant boire un ou deux verres par jour d'orangeade ou de limonade, et de s'abstenir de toute nourriture salée ou excitante.

Il faut essayer des bains de feuilles de mauve ; un bain de vingt minutes tous les soirs avant le dernier repas.

Si le bain de mauve ne réussit pas, essayez-en un autre le lendemain avec un verre de vinaigre dans la valeur de deux seaux d'eau. Souvent l'acidité du vinaigre enlève la démangeaison.

Un remède facile et qui réussit presque toujours, c'est de faire à l'enfant une soupe avec de jeunes feuilles d'orties comme on fait une soupe aux herbes ordinaires.

On y met du pain si on veut.

On peut recommencer cette soupe aux orties plusieurs jours de suite si elle plaît à l'enfant.

J'ai vu l'urticaire ou ortilière venir subitement à la suite d'une frayeur, d'une douleur vive, etc. ; un de mes plus jeunes fils, en ramassant une balle qui avait roulé sous une commode, fut piqué sous l'ongle par une guêpe ; la douleur fut si vive, qu'il manqua de se trouver mal ; quelques instants après il fut couvert de boutons urticaires, qui ne se dissipèrent qu'au bout de trois jours.

Croûtes au visage.

Les croûtes à la tête, au front, au visage, sont le résultat d'une humeur héréditaire ; on peut les conjurer, les prévenir même en partie, avec une grande propreté.

1. Voy. les deux numéros précédents.

La tête de l'enfant, de même que tout le corps, doit être lavée à grande eau et savonnée tous les jours. C'est un préjugé de bonne femme, de craindre l'humidité à la tête et le savon pour la peau. Lavez, savonnez tous les matins la tête, le visage, le corps de l'enfant; il s'en trouvera bien et sera moins sujet à s'enrhumer.

Si, malgré ces soins, l'enfant a des rougeurs, puis des croûtes sur la tête, mettez sur la croûte, pendant deux heures, un petit cataplasme; ensuite mettez dessus un corps gras quelconque, cold-cream, huile d'amandes douces, huile d'olive, n'importe; le lendemain, lavez bien, et si la croûte tient encore, recommencez le cataplasme et le corps gras; les croûtes ne tarderont pas à tomber. Vous mettrez ensuite de la poudre, vous continuerez à laver tous les matins et à poudrer jusqu'à ce que la rougeur ait disparu.

Quand il survient des rougeurs au visage, mettez tout de suite un des corps gras ci-dessus désignés; lavez matin et soir; quand la rougeur tend à s'effacer, mettez de la poudre matin et soir.

Si la croûte se forme malgré ces précautions, mettez de la crème fraîche pour la nuit; lavez bien le matin et poudrez pour la journée.

Écoulement d'oreilles.

La cause en est dans le principe héréditaire, de même que pour les croûtes, les scrofules, etc.

Le traitement consiste dans la propreté d'abord.

Injectez très-doucement, avec précaution, de l'eau tiède dans l'oreille qui donne de l'humeur; pendant l'injection, faites incliner la tête de l'enfant du côté où se fait l'injection, pour que l'eau entraîne toute l'humeur qui s'est amassée dans l'oreille. Continuez jusqu'à ce que le dedans de l'oreille soit nettoyé.

Ayez soin, je le répète, de ne pas injecter trop fortement; allez-y avec ménagement; un jet trop fort pourrait irriter le tympan et donner des maux d'oreilles.

Après l'injection, quand l'eau est bien écoulée, essuyez avec précaution l'oreille, faites pencher la tête du côté opposé à l'oreille malade et versez-y une goutte d'huile d'amandes douces ou d'olive, *tiédie* dans une cuiller d'argent. Prenez garde de trop chauffer; le remède serait pire que le mal.

Il faut, si ces moyens ne suffisent pas, un traitement tonique et antiscrofuleux qui doit être dirigé par un médecin.

Mal d'oreilles.

Les enfants sont sujets à avoir des maux d'oreilles; la souffrance en est très-vive.

Quand l'enfant se plaint de mal dans l'oreille, versez-y une ou deux gouttes d'huile de lis, légèrement tiédie, et mettez du coton par-dessus, mais sans le faire entrer dans le tuyau de l'oreille. Mettez un bonnet par-dessus pour maintenir la ouate et empêcher le contact de l'air.

Si la douleur persiste, faites bouillir pendant cinq minutes une tête de pavot dans un verre d'eau; faites refroidir promptement, et quand l'infusion n'est plus que tiède, trempez-y un morceau de ouate gros comme une petite noisette et mettez-le dans l'oreille en faisant pencher la tête du côté opposé pour que l'eau pénètre bien dans le fond de l'oreille. Mettez par-dessus de la ouate sèche et maintenez le tout avec un bonnet.

Continuez l'usage du bonnet pendant un jour ou deux.

Écorchures dans les jointures, dans les plis et derrière les oreilles.

Les très-jeunes enfants sont sujets aux écorchures dans les plis du cou, des cuisses, des jarrets, des pieds, des aisselles.

Pour les prévenir, il faut laver l'enfant tous les jours, principalement dans tous ces plis, bien essuyer jusqu'au fond sans frotter, et poudrer deux fois par jour au moins avec de la poudre de riz ou d'orge; elle se vend chez tous les parfumeurs et les pharmaciens.

Quant aux plis des cuisses, etc., lavez et poudrez toutes les fois que l'enfant aura sali sa couche, et pour le moins trois fois par jour.

Lavez et poudrez deux fois par jour derrière les oreilles.

Si, par négligence, l'enfant est coupé, mettez une goutte d'huile d'amandes douces ou d'olive; lavez deux fois par jour en laissant couler l'eau sans frotter; remettez chaque fois de l'huile.

Quand l'écorchure est guérie, mettez de la poudre.

Soyez certain que les coupures et écorchures dans les plis sont dus à la négligence et au défaut de propreté. Un enfant bien soigné ne se coupera jamais.

Comtesse DE SÉGUR.

FAITS DIVERS.

Le Comité central de patronage a tenu séance le 20 avril sous la présidence de S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Paris.

Divers secours ont été accordés :

A M. le curé de Port-Louis (Morbihan), fondateur de la salle d'asile de cette localité, 500 francs.

A M. le maire d'Excideuil, pour acquisition de mobilier, 500 fr.

A M. le curé de Lambersaert (Nord), pour subvenir aux frais d'agrandissement de l'asile fondé par lui, 800 fr.

A Mme la supérieure de la maison de la rue de Reuilly, à Paris, pour dépenses d'amélioration, 1000 fr.

— Le cours pratique des salles d'asile ouvrira sa deuxième session de l'année 1857 au mois de juillet prochain.

L'objet de ce cours est d'enseigner aux aspirantes la méthode es salles d'asile et de les préparer à diriger ces établissements oit à Paris, soit dans les départements.

Chaque session dure quatre mois. On y admet des internes et es externes de 21 à 40 ans. Au-dessus de cette limite, il faut une ispense d'âge. M. le ministre, pour encourager et favoriser le zèle es personnes qui aspirent à la direction des salles d'asile, a décidé ue l'enseignement donné au cours pratique serait entièrement ratuit ainsi que tout ce qui s'y rattache. Des bourses et des demi- ourses (nourriture, blanchissage, etc.) sont également accordées ar lui aux aspirantes qui en font la demande et paraissent avoir es droits à cette faveur. La pension, pour les personnes à qui urs ressources permettent d'en acquitter le prix, est de 60 francs ar mois. Les demandes doivent être adressées à M. le ministre : l'instruction publique.

Les inscriptions seront reçues d'ici au 1er juin à l'établissement : cours pratique, rue des Ursulines, 10.

Nous continuons à faire connaître la composition des comités :aux de patronage.

Indre.

Châteauroux. Mmes Devasson, Mars, Veillat, Duchan, Moreau, rnard, Boucheron, Charlemagne, Damourette, Dechellerin, Du- s, Fleuret, Janin, Huet, Lavigerie, Mare, Moreau, de Roche- taine.

Déols. Mmes Godinat, Destouches, Coulon-Gourichon.

Argenton. Mmes Planchat, Barnay, de Romanet, Martin de Li- rolles.

Buzançais. Mmes Cloquemin, la supérieure des Dames de l'Im- culée-Conception, Rayet, Pénigaud.

Ardentes. Mmes de Gabory, Bourin.

Palluau. Mmes Bourdin, de Séré.

evroux. Mmes Trotignon, Desvarennes, Rochoux, Mlle Guil- lt (Angélique).

Valençay. Mmes Journel, d'Houdouard, Naudin (Ernestine).

hâtillon. Mmes Vieq (Jules), Faguet.

ssoudun. Mmes de Saint-Cyr, de Montlaur, Daussigny, Auger, Forceville.

atan. Mmes Martin (Eugène), Séguin, Lemarchand, Ruet arles).

habris. Mmes Rouge de Montant, Borel de La Rivière.

audy. Mmes Dupré de Saint-Maur, de La Villegille.

a Châtre. Mmes Delaveau (Ch.), Jensaud, Daiguzon, Houdaille nille).

igurande. Mmes Barluet, Aubergier.

uis. Mmes Richer mère, Godin.

aint-Sever. Mmes de Villeneuve, Moreau.

Le Blanc. Mmes de Fontbrune, Gaudon (Clovis), Saint-James, Laminière (Anthène).

Saint-Gaultier. Mmes Lescot, de Millanderie.

Bélabre. Mme Lae.

Saint-Benoît. Mmes Guillemet, Bellon, Pinotière.

Loir-et-Cher.

Blois. Mmes la comtesse de Lezay-Marnésia, de Soubeyran, R fault, Delagrange, de Saint-Vincent, Lefèvre, Bergevin, Hêm Féron, Baschet-Pilon, Baschet-Pinault, Blau, Dana, Marcandie la comtesse de Poix.

Saint-Aignan. Mmes Gaignaison, Rouet-Dupuy, Boncour (Pau de Montferrand, Daveau, Daveu, Bodin-Clivot, Rouet.

Mer. Mmes de Berranger, Dattin, Pinsard, Bruère, de Lama tinie, Chenille, Rogier.

Ouzouer-le-Marché. Mmes Beulay-Demarle, Corneau-Lemair Esson-Baudron, Barillon-Guillemot, Dutray-Barrault, Chevallie David, Piédallu-Doucet, Yvon, Mlles Cornuau, Beulay (Eulali Beulay (Élisa), Mme Rabier-Richard, Mlle Silvestre, Mme Give Hébert.

Selles-sur-Cher. Mmes Romieu, Picard-Audoire, Bizet, de Ma sas, Picard-Archambault, Clavier, Vieillard, Juigné, Cattaert.

Montoire. Mmes Chauvin, Bezançon, Guyon, Meunier, Roullea Sonnet-Sonnet.

Rhône.

Lyon (pour 16 asiles catholiques). Mmes Pignatel-Ferrouill Willermoz, Onofrio, Devienne, Lempereur, Dunod, Thorombe Eymard, Cathelin, Genissieux, de Boissieu, Lagaite, Sandi Bernard, Allegret, Coste.

Lyon (asile protestant du 5e arrondissement). Mmes Beltz, R land, Ferrand, Illaire, Brouzet (Édouard), Holstein, Teissier-Bo toux, Courtois, Brolemann, Roque, Wagner, Noack, Filler, Dabl Schutz (Émile).

Lyon (asile protestant du 3e arrondissement). Mmes Chi Saint-Martin, Ferrand, Morlot, Molière, Sieffert, Hemmerli Gleyre, Duseigneur (Louise), Duseigneur (Cécile), Bernard (Loui Gros, Hoffet, Higonnin, Duval, Jandin, Schultz (Charles).

Saint-Genis-Laval. Mmes Willermoz, Reverchon, Pignet, Palia Jouffret, Ras, Rival de Rouville, Bonnefoy, Bonnet, Lamy, Re let-Chazot, Dumas, Dugas-Malgontier, Begule, Velay, Gailla Lionnet, Estienne, Chauran, Chapuis-Lager, Germain-Puy, Pot Laboré, Rozet, Guichard, Julien, Sigaud, Rousset, Férécond, rand de Jouffrey, Guinel.

Vernaison. Mmes Delphin, Donat, Champagne, Bauet, Gon Marcelin, Damiens, Brunat, Damoure, Duret, Sauge, Abel, A (André), Guigoux, Flottard, veuve Verne, Verne (Victor), Gru Donat.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique, ont été décernées des médailles et des mentions honorables aux institutrices dont les noms suivent :

ARDÈCHE.

Rappel de médaille d'argent. — Mme Favet, sœur Léopold, directrice de salle d'asile à Privas.

EURE-ET-LOIR.

Rappel de médaille d'argent. — Mme Guimond, sœur Marie-Rose, directrice à Dreux.

Mention honorable. — Mme Lesage, sœur Clémente, directrice à Anet.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

ASSOCIATION DE JEUNES ENFANTS

EN FAVEUR DES SALLES D'ASILE.

Nous avons promis de faire connaître l'œuvre très-intéressante fondée, en Piémont, par M. l'abbé Bernardi. Nous sommes en mesure aujourd'hui de tenir notre parole.

Cette œuvre est l'association des jeunes enfants appartenant à des familles aisées, association formée dans le but d'exercer un patronage charitable sur les enfants pauvres des salles d'asile.

M. l'abbé Bernardi s'est proposé, d'un côté, d'attirer dans les asiles, par la perspective de quelques secours (en vêtements, en livres, en nourriture, selon les cas), les enfants exposés à grandir sans éducation, et d'ouvrir, par des mains à peu près inactives jusqu'à ce jour, une source nouvelle de charité; de l'autre côté, d'accoutumer les enfants des familles riches ou aisées à de petites économies méritoires, au sacrifice volontaire de friandises, de joujoux, d'objets de toilette ou de luxe d'un genre quelconque. « Dans cet exercice de la charité, dit très-bien le zélé fondateur, les jeunes enfants favorisés de la fortune apprendront à remercier la Providence des faveurs qu'ils ont reçues d'elle par préférence à tant d'autres; et appelés de temps en temps à contempler, de leurs propres yeux, les angoisses de l'indigence et la triste condition de tant d'enfants qui sont leurs frères, ils sentiront se développer en eux cette affection puissante et féconde qui est un lien entre les diverses classes de la société, et les porte à s'entr'aider. »

Les jeunes filles faisant partie de l'association apprennent à consacrer quelques instants du jour ou de la soirée à des ouvrages qui forment des lots pour les loteries ou qui sont distribués dans les familles.

« On ne se propose pas, remarque sagement l'abbé Bernardi, d'aller au delà du possible, de changer le caractère des enfants, et de pousser le jeune âge au delà des limites qui lui sont prescrites par la nature même des choses. Il ne s'agit pas de former des hommes avant le temps, sauf à s'exposer à les voir redevenir enfants quand il leur faudra être hommes en réalité; il s'agit tout simplement de préparer l'enfance à la jeunesse, en lui inculquant les habitudes qui doivent être la règle de la vie. Accoutumés à accumuler de petites économies pour le soulagement des pauvres, les enfants éviteront plus tard de gaspiller leurs biens; ils se montreront, peut-on espérer, justes, modérés, pleins de mesure dans leurs désirs et dans leurs actes. »

Nous voyons avec plaisir, et M. Bernardi reconnaît lui-même que l'idée fondamentale de l'œuvre nouvelle est empruntée à des œuvres qui existent déjà en France : tout le monde connaît l'*Association des jeunes économes*, la *Petite œuvre* établie dans les catéchismes, l'œuvre des *Petits ramoneurs*, etc., etc. Ce qu'il y a d'original dans la fondation de M. l'abbé Bernardi, c'est d'avoir appliqué cette pensée féconde de secours mutuels des enfants au développement de l'institution des salles d'asile. Il suffit de signaler une telle œuvre pour en faire apprécier l'utilité pratique. Nous ne doutons pas, — et nous en exprimons ici toute notre gratitude au respectable fondateur, — qu'elle ne soit appelée à rendre d'éminents services à la cause que l'*Ami de l'Enfance* a pour mission de servir.

Voici maintenant le règlement général de l'œuvre :

I. Une personne d'expérience éprouvée et en possession de la

confiance entière des jeunes garçons et des jeunes filles, est choisie soit parmi leurs parents, soit parmi leurs maîtres ou maîtresses, pour diriger l'association des *Enfants charitables* et des *Jeunes économes*.

II. Pour chaque association, on fait un règlement particulier, lequel tient compte des circonstances de temps et de lieux, et de la position sociale des jeunes membres.

III. Le règlement, rédigé par la personne qui consent à se faire l'initiatrice de cette œuvre de piété chrétienne et d'éducation pratique, est lu et expliqué avec soin aux enfants qui s'agrégent à l'association, soit dans sa famille soit à l'école : on lui en remet de plus un exemplaire.

IV. Une petite cotisation est fixée par semaine ou par mois. La cotisation est recueillie par les enfants chargés spécialement de cet office. Le père et la mère, dans les familles, les maîtres et maîtresses dans les écoles, prennent part à cette opération, et sont tenus au courant de tout ce qui se passe.

V. Il serait bon que dans quelque coin de la maison fût placée une *tirelire*, dans laquelle les enfants déposeraient spontanément le fruit de leurs petites épargnes et des sacrifices volontaires qu'ils se sont imposés. Ces tirelires seront ouvertes tous les six mois ; la moitié du contenu sera versée dans la caisse commune pour les asiles ; l'autre moitié sera donnée à quelque famille indigente, ou consacrée à toute œuvre qu'indiqueraient les parents ou les maîtres.

VI. Les vêtements usés par les enfants membres de l'association ou ceux que leurs parents mettraient à leur disposition, les ouvrages que les jeunes filles auraient confectionnés de leurs mains, seront envoyés au siége de l'œuvre ou portés individuellement à des familles pauvres, mais toujours de manière que la distribution en soit faite avec opportunité et prudence.

VII. Il est désirable que les enfants membres de l'association tiennent un petit livre où ils inscrivent par eux-mêmes, ou par une main étrangère s'ils en sont encore incapables, les cotisations versées par eux dans la caisse de l'œuvre.

VIII. La distribution des secours doit être un moyen puissant d'éducation. Il sera bon de mettre, de temps en temps, sous les yeux des jeunes membres de l'association, le spectacle des privations et des souffrances de leurs petits protégés. Ces visites, toujours faites avec l'approbation et avec la participation des familles, seront une récompense et un encouragement accordés à la sagesse, au travail, à l'accomplissement fidèle des devoirs.

IX. Comme la religion est la première maîtresse de toute œuvre de charité, il sera bon que chaque association se donne le nom de quelque patron illustre et populaire. On célébrera sa fête tous les ans de la manière la plus appropriée à l'âge et à la condition des enfants. Les fêtes de ce genre ont pour effet de raviver l'esprit des institutions, quelles qu'elles soient ; il est salutaire, d'ailleurs, qu'une fois l'an, les œuvres de charité soient consacrées solennel-

lement, et qu'on implore sur elles les bénédictions du ciel. Les salles d'asile ressentiront particulièrement les effets de ces solennités.

X. Il sera utile de faire connaître, par les moyens qu'on jugera convenable d'adopter, les résultats moraux et économiques auxquels sera parvenue chacune des associations. De tels rapports seront féconds en exemples et en enseignements.

XI. Les pères, mères, maîtres et maîtresses mettront tous leurs soins à conserver à l'association des jeunes garçons et des jeunes filles son caractère spontané et modeste; à en tirer une source de sentiments de compassion, de mansuétude, de douce bienfaisance; à faire en sorte qu'en y acquérant un esprit d'ordre et d'économie généreuse, le cœur des enfants qui la composent s'élève à l'idée la plus pure et la plus simple de cette vertu, la plus belle parmi les vertus chrétiennes, la charité.

RÉPONSES A DES QUESTIONS.

A M. D***, à L.

Comment peut-on faire recevoir *gratuitement* un enfant dans une salle d'asile?

R.—Voyez l'article 12 du décret du 21 mars 1855 : « Le maire, de concert avec les ministres des différents cultes reconnus, dresse la liste des enfants qui doivent être admis gratuitement dans les salles d'asile publiques. » Du reste, « les billets d'admission ne font aucune distinction entre les enfants payants et les enfants admis gratuitement. » (Art. 13, même décret.)

A M. E. P***, à D.

Quelle doit être la dimension d'une salle d'asile proportionnellement au nombre d'enfants?

R. — « Les dimensions des salles d'asile doivent être calculées de manière qu'il y ait au moins 2 mètres cubes d'air pour chaque enfant admis. » (Même décret, art. 4.)

A Mme R***, à V.

Combien de temps faut-il avoir exercé pour pouvoir aspirer à la direction d'une salle d'asile modèle?

R. — Voyez l'arrêté du 28 mars. D'ailleurs le ministre vient de rappeler les dispositions de cet arrêté dans une circulaire du 10 courant : « Nulle maîtresse ne pourra être appelée à diriger un asile modèle, si elle n'a mis l'administration à même d'apprécier son aptitude, en exerçant comme directrice, soit pendant un an au moins dans une salle d'asile publique, soit pendant deux années dans une salle d'asile libre. (Art. 4).

« L'élévation au poste de directrice d'asile modèle sera en général le prix d'une longue pratique et de persévérants efforts. Ce-

pendant, il eût été imprudent peut-être, en exigeant une épreuve de trop longue durée, d'écarter de la direction des asiles modèles les maîtresses qui, dès leurs débuts, révéleraient des qualités hors ligne. Lors donc qu'elles seront consultées par MM. les préfets sur les choix à faire pour ces postes importants, Mmes les déléguées devront désigner celle des maîtresses qui, dans leur pensée, réunira au plus haut degré les qualités de toute nature qui font la véritable directrice. Un long exercice sera sans doute un titre; mais le peu de durée des services ne suffira pas à constituer un motif d'exclusion. Une supériorité incontestable, voilà ce qui devra fixer l'attention et déterminer les préférences. »

A M. le maire de la ville de R.

Chaque département doit-il posséder son asile modèle?

R. — Le ministre s'est expliqué sur ce point dans la circulaire précitée : « En vous communiquant l'arrêté du 28 mars, M. le recteur, je ne viens pas vous mettre en demeure de m'adresser une proposition d'érection d'asile modèle pour chacun des départements de votre ressort académique; bien loin de là. Toutes les fois que les conditions diverses ne se trouveront pas remplies d'une manière incontestable, vous devrez ajourner l'initiative qui vous est attribuée vis-à-vis de l'administration supérieure. Il faut que la possession d'une salle d'asile modèle soit un privilége envié, et que la conquête de ce privilége devienne. entre les départements de l'académie, la cause d'une émulation féconde. J'attends de vous qu'un esprit de discernement sévère et de prudente réserve préside à l'examen des demandes qui vous seraient présentées et aux propositions que vous pourriez avoir à me faire. »

LE COURS PRATIQUE A VOL D'OISEAU.

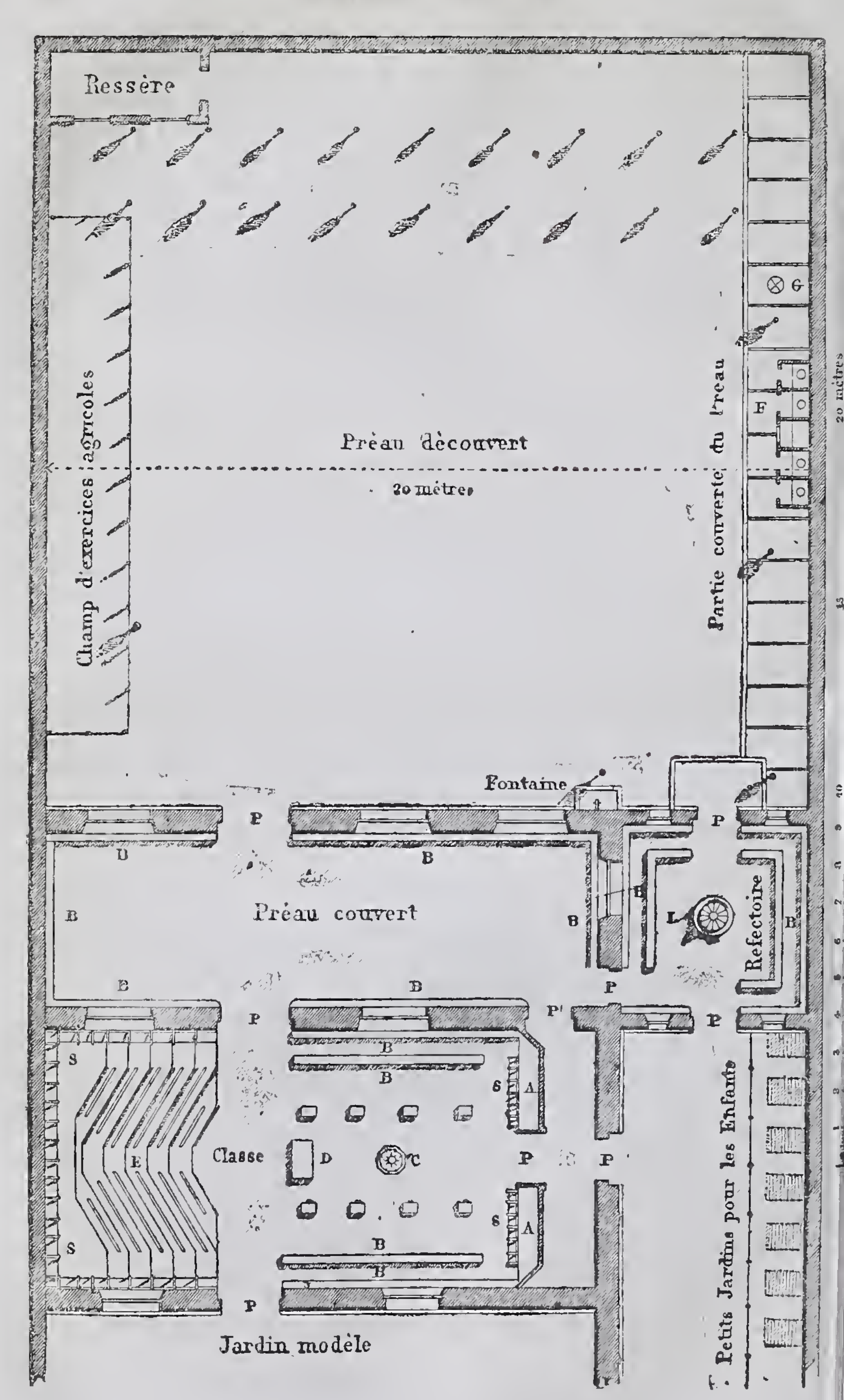
Le cours pratique (Ecole normale) des salles d'asile, situé, 10, rue des Ursulines, à Paris, est un établissement de l'Etat, dépendant du Ministère de l'instruction publique. Il est destiné à former de bonnes directrices pour les salles d'asile de France; et il reçoit en effet des élèves laïques et religieuses de tous les points de notre territoire.

Il est le premier et le seul établissement de ce genre qui existe en France.

La première ébauche en fut faite en 1847, rue Neuve-Saint-Paul, 12. Depuis cette époque, il a grandi comme le grain de sénevé, et il est maintenant en pleine possession d'une existence laborieusement acquise.

Le cours pratique occupe un terrain de 52 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur.

Au midi se trouvent : la rue, un petit bâtiment servant de logement au concierge, et le *jardin modèle*.


Ressère
Champ d'exercices agricoles
Préau découvert
20 mètres
Partie couverte du Préau
G
F
Fontaine
P
B
Préau couvert
L
Refectoire
P'
S
E
Classe
D
C
A
Petits Jardins pour les Enfants
Jardin modèle
20 mètres

Pl éneral.

Au levant, une cour d'arrivée avec 16 *petits jardins* à l'usage des *enfants*.

Du côté du nord une cour de récréation de 20 mètres carrés, plantée de sycomores, avec un petit champ pour les exercices agricoles (charrue, bêche, etc.).

Au centre, le bâtiment principal, occupé au rez-de-chaussée par l'asile et ses dépendances, et aux étages supérieurs par la salle d'étude des élèves-maîtresses, les dortoirs, etc.

Ce corps de bâtiment est suivi à l'est d'une aile faisant retour vers la rue ; cette partie est occupée au rez-de-chaussée par la cuisine et la salle à manger des élèves-maîtresses ; et les étages, desservis par un escalier particulier, sont habités par les fonctionnaires de l'établissement.

Il a été pourvu avec un soin particulier à ce qui regarde la salle d'asile, à tout ce qui tient au bien-être des petits enfants, à celui des femmes dévouées, des religieuses intelligentes qui s'exilent de leurs familles, de leurs communautés, pour venir, pendant cinq mois, chercher de modestes leçons, sans s'inquiéter d'elles-mêmes.

Le domaine de la salle d'asile comprend :

Une salle de classe,

Un préau couvert,

Un réfectoire-lavabo,

Les deux grandes cours dont il vient d'être parlé.

La salle de classe a 12^m,30 de longueur, 7 mètres de largeur, et 3^m,70 de hauteur.

A l'une des extrémités se trouve le gradin.

De chaque côté, deux bancs fixes perpendiculaires au gradin.

Au-dessus du banc adossé au mur des ardoises encadrées, non suspendues par un clou, mais posées et soutenues entre le mur et une tringle de 3 centimètres de hauteur.

Au centre, devant les bancs, sont huit porte-tableaux rangés sur deux files.

En face du gradin est un meuble renfermant tout le matériel des leçons *scolaires*.

A l'extrémité opposée au gradin sont deux armoires vitrées contenant le matériel illimité des *leçons de choses* [1].

Au milieu du plafond, vis-à-vis du gradin, un tableau de musique, une carte de France, un tableau d'histoire sainte, sont roulés, suspendus par des poulies, et se descendent pour les leçons à l'aide de cordons glissant le long du mur.

Devant les armoires, deux bancs mobiles à stalles, destinés aux tout petits enfants.

Entre les deux armoires, une porte pleine, à deux vantaux, pour l'entrée en classe des enfants.

A gauche, une porte vitrée de 2 mètres de largeur, ouvrant sur le jardin-modèle. A droite, une autre porte semblable ouvrant sur le préau couvert.

1. Voy. l'indication sur le plan.

A droite et à gauche, de grandes fenêtres en arcades, de 2 mètres de large, comme les portes, laissant entrer à profusion l'air et la lumière.

Le sol est parqueté à l'anglaise, en frise de chêne (frotté une fois par semaine).

Au milieu du parquet, s'ouvre, sous une grille de fonte, la bouche d'un calorifère souterrain, qui amène l'air extérieur après l'avoir chauffé.

Sous les bancs latéraux, sont d'autres ouvertures grillées aussi, qui attirent l'air intérieur déjà vicié de la classe.

Les bancs, le gradin, tout le matériel, les portes et les boiseries du pourtour sont en chêne verni.

Les murs sont peints à l'huile en marbre blanc, et vernis, sans aucun dessin ni inscription.

Les seuls objets décorant la salle sont :

Au-dessus du gradin, un crucifix ;

Au-dessus de la porte d'entrée des enfants, faisant face au gradin, une sainte Vierge mère.

A droite, de chaque côté de la porte vitrée, les bustes de l'Empereur et de l'Impératrice.

A gauche, vers le milieu, un tableau à l'huile représentant Jésus bénissant les enfants.

Et, plus près du gradin, la pendule.

Le préau couvert, attenant à la classe, a 15^{m},50 de longueur sur 4^{m},70 de largeur et 3^{m},50 de hauteur.

Il est garni tout autour d'une rangée de bancs fixés au mur, et formant de petits coffres dont le dessus se lève par parties au moyen de charnières.

Ce préau est parqueté à l'anglaise, comme la classe ; il communique d'un côté avec cette pièce ; et de l'autre avec la cour de récréation, par une porte et trois fenêtres de 2 mètres de largeur.

Vers le centre se trouve une bouche de chaleur grillée, et sous les bancs des bouches d'appel pour l'air intérieur, semblables à celles qui existent dans la classe.

Le préau communique par un couloir avec le bas de la classe pour l'entrée et la sortie générales des enfants. Il s'ouvre en même temps sur le réfectoire par une porte qui en est l'entrée habituelle.

Les murs, les bancs et les boiseries du pourtour sont peints à l'huile et vernis.

L'arrivée des enfants et de leurs parents a lieu par le réfectoire.

La surface de cette pièce est calculée pour 100 enfants assis. Elle a 25 mètres carrés, mais elle est élevée en forme de toit, éclairée et aérée par le haut et par quatre petites fenêtres au nord et au midi.

A droite, en arrivant, sont fixées au mur trois planches superposées pour recevoir les paniers des enfants. Ces planches sont à jour et formées chacune de cinq tringles en chêne de 0^{m},05 de largeur assemblées parallèlement, et ayant entre elles un intervalle également de 0^{m},05.

Dans les deux angles du réfectoire sont placés deux petits hamacs en toile pour le sommeil des enfants.

Ces hamacs, roulés par une courroie, se déroulent au besoin et s'accrochent par le pied à une petite console très-solide. Quand le hamac est roulé, la console tourne et s'applique contre le mur.

Au milieu se trouve un lavabo en zinc de 1^{m},75 de diamètre, où 12 enfants peuvent se laver à la fois. Le bord intérieur de ce lavabo forme un bassin circulaire; et la partie supérieure, en forme de cône, est terminée par un petit appareil de cuivre d'où l'eau s'échappe en forme de globe et descend en nappe légère jusque dans le bassin d'où elle s'écoule au fur et à mesure par un petit tuyau qui la conduit sous le sol.

Au-dessous du lavabo est établi un petit poêle en fonte destiné à chauffer le réfectoire. Le tuyau qui amène les eaux dans le lavabo rampe le long de ce calorifère, de manière que, dans les jours froids de l'hiver, les enfants se lavent dans une eau légèrement chauffée.

Le réfectoire, comme on le voit par le plan, communique, d'un côté, avec la cour de récréation, et de l'autre avec la cour d'arrivée, où sont situés les petits jardins.

Dans le prochain numéro, nous reviendrons en détail sur l'usage et les avantages de tout ce qui précède.

ORPHELINAT DE MÉNILMONTANT.

Le 10 juin était le jour fixé pour la confirmation des enfants qui, cette année, ont fait leur première communion dans la paroisse de Ménilmontant. Dès deux heures, c'est-à-dire bien avant le moment indiqué, toute la population de ces quartiers envahis par les usines et par les lieux de grossiers plaisirs, toute la population était sur pied, attendant l'arrivée de *Monseigneur*. Chacun voulait contempler les traits du prélat vénéré qu'une popularité si universelle précède partout où il porte ses bénédictions.

Son Eminence est arrivée à quatre heures. Précédé du clergé de Ménilmontant, des confréries de jeunes filles, des enfants des écoles congréganistes et des écoles laïques, et suivi des flots d'une multitude empressée, le cardinal s'est dirigé vers l'église.

L'illustre prélat n'oublie jamais qu'il est président du comité central des salles d'asile : après la confirmation, il a bien voulu exprimer l'intention de visiter le refuge des *petits orphelins* fondé en 1849 par la sœur Rosalie et Mme Jules Mallet. Les longues files de la procession ont gravi la côte de Ménilmontant, et Son Eminence est entrée dans l'établissement par la belle pelouse où s'ébattent d'ordinaire les jeunes enfants.

Le prélat a été reçu par la sœur Félicité, supérieure de l'établissement, entourée des sœurs de charité, ses pieuses compagnes, et

par les dames membres du conseil. Parmi les dames, on remarquait Mme la duchesse de Chevreuse, présidente de l'œuvre.

Son Eminence a daigné visiter toutes les parties de la maison et s'informer avec intérêt de tout ce qui concerne la situation morale et matérielle de l'institution.

La bienveillance du prélat, son extrême bonté, étaient connues des enfants. Aussi, c'est avec un respect plein d'abandon que tout le petit peuple a entouré Son Eminence, qui a bien voulu lui adresser quelques mots pleins d'une paternelle tendresse.

Le prélat a quitté l'orphelinat, laissant derrière lui des cœurs émus et de profonds souvenirs.

La visite de Son Eminence à l'orphelinat donne un intérêt de circonstance au rapport que M. Thibault, adjoint au maire de Belleville, secrétaire de l'œuvre de Ménilmontant, a présenté dans la séance du conseil général tenue à la maison des Lazaristes. Nous sommes heureux de mettre cet intéressant document sous les yeux de nos lecteurs.

« Mesdames et Messieurs,

« Le comité d'administration de l'*Asile des petits orphelins* est heureux de vous voir réunis aujourd'hui autour de lui pour vous rendre compte des résultats de la gestion de l'œuvre pendant l'année 1856. Grâce à Dieu, ces résultats n'ont pas démenti les espérances dont j'avais eu l'honneur de vous entretenir dans mon rapport de l'an dernier; et malgré la crise financière qui a pesé sur l'année qui vient de s'écouler, malgré la cherté extraordinaire des subsistances qui l'a rendue si pénible à traverser pour toutes les œuvres en général, et en particulier pour une œuvre comme la nôtre, où le besoin du pain quotidien se fait si naturellement sentir, j'ai la satisfaction de vous annoncer, en vous présentant les comptes financiers de 1856, que notre position s'est encore améliorée, et que l'œuvre des *Petits orphelins* est sortie victorieuse de cette quatrième épreuve. Vous allez pouvoir en juger par les chiffres que j'ai à vous mettre sous les yeux.

« Les recettes effectuées depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1856, y compris l'encaisse existant audit jour 1er janvier, se sont élevées à la somme totale de 55 085 fr. 90 centimes.

« Elles se décomposent ainsi qu'il suit :

En caisse au 1er janvier 1856	2 808 fr.	05
Pensions et droits d'entrée	23 189	50
Cotisations	2 240	»
Souscriptions	294	»
Subvention du ministère de l'intérieur	1 500	»
Subvention de la ville de Paris (exercice 1855)	2 000	»
Allocation du Comité central de patronage des salles d'asile	1 000	»
Allocation de la compagnie d'assurances *la Générale*	300	»
Dons divers	9 373	»
Sermon de charité à Saint-Thomas d'Aquin	4 381	35
Vente à l'hôtel de Luynes et produit des jeux	4 562	50
Loterie annuelle	3 287	50
Dégrèvement de contributions sur 1855	150	
Total	55 085 fr.	90

« Les dépenses soldées depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1856 se sont élevées à la somme de 53 895 fr. 84 cent. et se décomposent ainsi qu'il suit :

Dépenses extraordinaires. — Travaux effectués à l'asile en 1855, installation des jardins d'enfants, appropriation des récréations, le tout suivant le vœu spécial des donateurs..............................	6 757 fr. 42
Dépenses ordinaires de l'année....................	47 138 42
Total égal.... ..	53 895 fr. 84
Les dettes qui restaient encore à payer au 1er janvier 1857 montaient à la somme de....................	5 690 fr. 69
L'encaisse audit jour 1er janvier étant de..............	1 193 76
Il en résulte que le chiffre réel de la dette se réduisait à la somme de..............................	4 496 fr. 93

« Mais des recettes en prévision, appartenant de droit à l'exercice 1856, permettaient d'espérer que cette dette provenant de l'arriéré ne tarderait pas à être complétement éteinte, comme elle l'est en effet aujourd'hui, ainsi que M. le trésorier nous en a informés dans la séance du bureau du 2 février dernier.

« Le mouvement de la population de l'asile pendant l'année 1856 se résume ainsi :

« Au 1er janvier 1856, les lits étaient au nombre de 154. Ils sont actuellement au nombre de 158.

« Au 1er janvier 1857, trois places étant vacantes, les enfants présents à l'asile étaient au nombre de 155.

« 47 enfants étaient entrés dans le courant de l'année.

« 46 en étaient sortis.

« L'état sanitaire de la maison a été des plus satisfaisants. On n'a compté que deux décès, un parmi les garçons et un autre parmi les filles.

« Vous le voyez, mesdames et messieurs, par les détails qui précèdent, si la situation de l'établissement que nous avons formé a été encore laborieuse sous certains rapports (et cela se conçoit facilement eu égard aux circonstances extraordinaires qui se sont produites en 1856), il n'en est pas moins évident qu'il n'a en aucune façon périclité, qu'il continue à se développer régulièrement, qu'il a une existence parfaitement caractérisée, que le chiffre des recettes de 1856 a dépassé celui des dépenses effectuées, et qu'en conséquence tout doit nous conserver l'espoir que cette œuvre produira en bienfaits tous les résultats heureux que nous pouvions en attendre, grâce au concours actif et dévoué de tous les membres qui la soutiennent, ainsi qu'aux principes d'ordre et de régularité que M. le trésorier a maintenus avec tant de persévérance dans toutes les parties de sa gestion administrative.

« Les services que l'*Asile des petits orphelins* rend à la classe malheureuse du département de la Seine sont suffisamment appréciables par le rapprochement que je vais vous faire ici.

« En répartissant entre les 158 lits la dépense de 47 138 francs qui a constitué la dépense ordinaire de l'année, on trouve que l'entretien de chaque enfant a coûté à l'œuvre, en 1856, la somme de 25 francs par mois.

« Ainsi la pension de 15 francs demandée pour les enfants qui n'ont pas droit aux places gratuites a été encore inférieure de 10 francs par mois à la réalité de la dépense effectuée; ce qui prouve que l'œuvre ne saurait en ce moment, sans compromettre l'existence de l'établissement, dépasser les limites que vous lui avez fixées pour la gratuité.

« Les places gratuites restent donc toujours au nombre de 25 : 11 d'entre elles appartiennent encore aux filles, et les 14 autres aux garçons.

« Une observation aura dû vous frapper dans le relevé des recettes : c'est le chiffre extrêmement faible du produit des souscriptions.

« Ne serait-il pas à souhaiter qu'un certain nombre de dames patronnesses, se préoccupant plus sérieusement de ce mode de ressources, voulussent bien se charger, sous le titre de *dames trésorières*, de recruter des souscripteurs chacune dans la circonscription de leur paroisse ? Cela se pratique ainsi dans l'*OEuvre de Sainte-Geneviève*, et ce moyen ingénieux lui a procuré une source abondante de recettes qui, comme autant de petits ruisseaux, alimentent le fonds de la recette générale.

« Je n'ai pas cru pouvoir entrer devant vous dans le détail des dons faits à

l'asile pendant l'année qui vient de finir. Il est généralement dans l'esprit de la véritable charité d'aimer l'ombre et le mystère, et vouloir trop la produire au grand jour, ce serait peut-être s'exposer à lui faire offense. Toutefois je croirais manquer à la justice et à la convenance, si je n'adressais des remercîments publics, au nom de tous les membres de l'œuvre, à trois dames qui se sont signalées par leurs bienfaits envers l'asile; je veux dire à Mme Anisson Duperron, à Mme la comtesse Antonin de Noailles, enfin à Mme la présidente du comité des dames patronnesses.

« J'oserai me permettre encore de remercier particulièrement en votre nom Mme la duchesse de Chevreuse pour la gracieuse hospitalité qu'elle a donnée au mois de mai dernier à nos petits orphelins dans les appartements de l'hôtel de Luynes, et pour l'organisation de cette charmante matinée d'enfants où nous avons vu les jeunes filles de nos dames patronnesses exercer au profit de notre asile leur industrie charitable de petites marchandes avec un succès qui a eu du retentissement dans la caisse de M. le trésorier.

« Enfin ne dois-je pas vous rappeler aussi qu'une noble existence, une existence entièrement dévouée à l'infortune et au soulagement de toutes les misères, s'est éteinte au mois de septembre de l'année 1856? Je ne doute pas que je ne sois l'interprète fidèle de vos pensées en rendant ce dernier hommage à la mémoire de Mme Jules Mallet. Vous savez tous que jusqu'à la fin de sa vie elle n'a cessé de prêter son appui à cette œuvre qu'elle avait commencée de concert avec sœur Rosalie, qui a dû, en 1849, sa première institution aux généreuses inspirations de son âme, et qu'elle a soutenue, seule en quelque sorte, pendant plus de trois ans, de ses facultés et de ses ressources. Mais en accordant à ces souvenirs du cœur la part qu'ils méritent à si juste titre, admirons ici avec un sentiment de profonde reconnaissance les voies mystérieuses dont la Providence s'est servie pour amener tous ces petits orphelins aux pieds de l'héritier de saint Vincent de Paul, qui s'est empressé de les adopter comme s'ils étaient sa propre famille, et auquel ils seront redevables du bienfait qui assure leur existence et leur avenir.

« Je passe maintenant aux détails sur l'administration intérieure de la maison, pensant qu'il peut vous être agréable d'avoir quelques notions précises à ce sujet.

« Les enfants se lèvent vers six heures un quart du matin. Les sœurs passent une heure environ aux soins de propreté qu'exige tout ce petit peuple. A sept heures un quart, ils se rendent dans leurs réfectoires respectifs pour y faire la prière et déjeuner ensuite avec la soupe et un morceau de pain.

« Voici comment ils sont répartis :

« L'établissement comprend une salle d'asile et deux classes séparées, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles.

SALLE D'ASILE.

« Les enfants de l'âge de deux à sept ans (garçons et filles) composent le personnel de la salle d'asile. Ils sont actuellement au nombre de 84.

« Après le déjeuner, ces enfants restent en récréation jusqu'à neuf heures. Alors commencent pour eux les exercices qui durent jusqu'à onze heures, et ne cessent que lorsque la cloche du dîner les appelle.

« A la suite du dîner, nouvelle récréation jusqu'à midi et demi. A midi et demi ils rentrent pour s'occuper de travaux manuels jusqu'à deux heures; récréation ensuite jusqu'à trois heures.

« L'été, ils sont occupés de une heure et demie à trois heures dans les petits jardins qu'on leur a assignés pour leur fournir l'occasion d'un exercice favorable à la santé, et leur donner en même temps le goût des travaux qui concernent la culture de la terre.

« A trois heures, ils rentrent dans la salle d'asile pour y rester jusqu'à cinq heures moins un quart.

« A cinq heures a lieu le souper; après quoi ils restent en récréation jusqu'à sept heures, moment où ils vont se coucher.

« La salle d'asile est dirigée selon la méthode des salle d'asile de Paris.

« Les enfants qui ont atteint l'âge de six ans. ou ceux qui avant cet âge montrent des dispositions, reçoivent une leçon de lecture, de manière qu'en

quittant la salle d'asile, à sept ans, ils puissent savoir lire couramment et se mettre à suivre les leçons des classes.

CLASSES DES GARÇONS ET DES FILLES.

« Au-dessus de sept ans, les enfants se divisent pour entrer dans les classes.

« Elles ont lieu le matin depuis huit heures jusqu'à onze heures, et dans l'après-midi depuis deux heures jusqu'à cinq heures.

« Les enfants y apprennent la lecture courante, l'écriture, la grammaire, l'orthographe, l'histoire sainte, l'histoire de France, les premières notions de l'arithmétique et du dessin linéaire, et la musique vocale.

« La classe de l'après-midi pour les filles est consacrée aux travaux à l'aiguille.

« Les sœurs ont beaucoup à se louer de la docilité et de la bonne volonté des enfants; ils répondent à leurs soins d'une manière admirable. Des moyens d'encouragement, qui sont propres en même temps à leur inspirer le goût de la piété et à les y entretenir, ont été établis dans la maison par M. le curé de Ménilmontant, de concert avec la sœur supérieure. Les exemptions récompensent les devoirs accomplis, les leçons bien récitées, et servent au besoin à racheter les fautes.

« Les sœurs n'ont jamais de punitions à infliger; l'autorité y est toute maternelle, et le commandement, qui maintient la discipline, ne se fait sentir pour tous ces enfants que par les voies de la douceur.

« La sœur supérieure, persuadée que rien n'est plus agréable à Dieu que la prière des petits orphelins, a institué dans sa maison la pratique d'une invocation qui se renouvelle trois fois par jour, pour demander à Dieu, par l'intercession de la très-sainte vierge Marie, qu'il veuille bien prendre sous sa protection l'établissement qui les a recueillis, ainsi que les bienfaiteurs de l'œuvre : doux et pieux usage qui entretient dans les âmes de ces enfants le sentiment de la reconnaissance pour le bienfait, l'espoir et la confiance dans la bonté divine, et qui les habitue de bonne heure à élever toujours leurs regards et leurs pensées vers Celui qui tient dans ses mains nos cœurs et nos destinées.

« Et nous aussi, mesdames et messieurs, unissons-nous en esprit aux prières de ces petits enfants. N'oublions pas que si Dieu nous a longtemps et souvent éprouvés dans la formation de cette œuvre, il nous a manifesté cette année surtout sa bonté miséricordieuse envers nous par des témoignagne d'une évidence incontestable. Le don providentiel, entre autres, qui a été fait pour l'asile au mois de novembre dernier, dans un moment où M. le trésorier voyait avec inquiétude les finances de notre budget prêtes à retomber dans un grand délabrement, ce don qui a excité dans nos âmes une émotion si naturelle de reconnaissance, nous a prouvé encore une fois après tant d'autres que nous ne devons jamais désespérer, ni laisser s'affaiblir notre foi au point de retomber dans les langueurs du doute et du découragement.

« Nous ne sommes pas, il est vrai, au bout de nos épreuves. L'Œuvre des petits orphelins n'est pas encore définitivement fondée, puisqu'elle n'a pas de maison qui lui appartienne en propre. La question difficile et importante de l'acquisition d'un immeuble va vous être incessamment soumise; car nous ne saurions rester plus longtemps exposés aux chances toujours fâcheuses et aux embarras continuels qu'entraîne une simple location pour un établissement qui doit tendre par sa nature à se développer et à se consolider. Il devient nécessaire que cette situation précaire ait un terme. D'ailleurs l'expiration au 1er octobre 1858 du bail en vertu duquel l'asile a été établi dans la maison de Ménilmontant nous fait un devoir de nous occuper dès à présent d'une installation définitive et permanente.

« Implorons donc en premier lieu la Mère de tous les affligés, pour que, grâce à sa médiation toute-puissante, Dieu incline les cœurs des riches et des heureux de ce monde vers cet humble asile, et qu'il leur ouvre les trésors de sa grâce en échange des trésors terrestres qu'ils pourront offrir pour la construction de l'édifice que nous avons à élever.

« Enfin associons-nous tous dans une sainte communauté de désirs, d'espérances et de résolutions actives, afin que chacun, dans la mesure de nos ressources individuelles, nous apportions aussi notre offrande à l'achèvement de

cette œuvre que nous regarderons comme une œuvre essentiellement bénie, lorsque nous pourrons dire en toute vérité : « Cette maison, c'est bien l'asile « des petits orphelins; elle leur appartient, elle est à eux; nul ne pourra les en « faire sortir; car ils y seront à perpétuité sous la protection de Dieu et de la « sainte Vierge. »

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

ET D'ÉDUCATION.

DU STYLE DES LEÇONS DE CHOSES

DANS LES SALLES D'ASILE.

Une personne pour les jugements de laquelle nous professons une sincère déférence nous adresse la lettre qu'on va lire à l'occasion des *Leçons de choses* publiées dans nos deux derniers numéros. Comme la lettre dont il s'agit, malgré le tour piquant de quelques phrases, ne contient rien que de très-honorable pour l'auteur de ces *Leçons de choses;* comme d'ailleurs elle traite la question générale du style qu'on doit employer dans les *leçons* de ce genre, et qu'il y a là matière à des réflexions fort intéressantes pour les directrices d'asile, nous la mettons tout entière sous les yeux de nos lecteurs.

C'est un principe pour nous de ne jamais fuir la contradiction. Sans rechercher la polémique, nous nous efforçons d'en profiter dans l'intérêt de notre œuvre, dès qu'elle nous est offerte : l'*Ami de l'enfance*, on le sait, est une tribune ouverte à toutes les opinions inspirées par un sincère attachement aux salles d'asile et défendues avec bonne foi.

« Monsieur le directeur,

« J'ai lu avec un soin tout particulier les *Leçons de choses* composées par Mme Pape-Carpantier, et que vous avez publiées dans vos deux derniers numéros. Le nom de l'auteur m'attirait tout d'abord; car je suis de ceux qui considèrent les ouvrages de Mme Pape comme le *vade-mecum* de toute personne qui s'occupe de l'éducation de la première enfance, et je professe pour son talent la haute estime qu'il mérite. Ensuite, le sujet lui-même m'offrait un intérêt très-sérieux; j'ai toujours regardé les *Leçons de choses* comme devant constituer la base de tout l'enseignement des salles d'asile; je les voudrais même voir introduites dans les écoles : car elles sont pour tous les âges, variées comme elles peuvent l'être, dans le fond et dans la forme, un moyen puissant et très-agréable tout ensemble de développement intellectuel.

« Donc j'ai lu et relu les deux *Leçons de choses*. Le sujet, et je dirai presque la pensée philosophique m'en ont paru des plus heureux ; l'enseignement tiré de la vie d'une chenille est d'une haute portée, et à propos d'une humble violette, il se dit les choses les plus utiles du monde. Je voudrais donc que toutes les *leçons* pussent être empruntées à un ordre de considérations analogues. Il ne faut pas craindre d'élever la pensée des enfants : les enfants nous suivent naturellement et comme par une sorte d'entraînement divin dans les sphères où les esprits vulgaires pourraient craindre de les attirer. Même dans nos plus jeunes années, il en faut rendre grâces à Dieu, ce sont les idées nobles qui nous séduisent. Seulement il faut les présenter sous une forme qui puisse convenir au premier âge, et qui, en exprimant la vérité, ne sacrifie pas la vraisemblance.

« C'est à ce dernier point de vue que je ne puis m'empêcher, monsieur le directeur, de vous présenter quelques critiques. Je crois pouvoir le dire : Mme Pape-Carpantier, dans ses deux *Leçons de choses*, a mis dans la bouche des interlocuteurs des expressions que les enfants, je le crains, ne peuvent toutes comprendre. Des enfants de l'asile, des enfants de deux à sept ans au plus, disserteront-ils avec nous sur les *caractères* et les *qualités* d'une fleur ? Voient-ils bien clair dans l'idée que cachent des mots tels que celui-ci : *transformation?* Ces expressions élevées peuvent-elles laisser quelque notion nette dans l'esprit de si jeunes créatures ? Est-ce que les formes abstraites ne sont pas précisément ce qu'il faut éviter, avant tout, quand on veut être compris des enfants ? Evidemment, Mme Pape s'est laissé entraîner par sa plume, et certes je comprends ce plaisir; seulement, lorsqu'elle parle à son jeune auditoire, je suis sûr que son inspiration se produit sous une forme, non pas plus délicate, mais plus à la portée du grand nombre.

« Et maintenant, je voudrais savoir dans laquelle de nos écoles communales la *pauvre bonne femme*, marchande de violettes, a appris à célébrer les *rayons de l'aurore entre les branches*, ou la *délicieuse modestie qui leur donne* (aux violettes) *un charme de plus ;* dans quel boudoir élégant le vieux jardinier s'est habitué à décrire *la robe de velours brun* de la chenille, avec des *rubans couleur d'or*, et *une double guirlande de perles ;* et enfin si c'est en *échenillant* ses arbres, qu'il s'est pris de sensibilité pour les bêtes auxquelles il fait la chasse, et que l'envie lui est venue d'admirer « leur vie si touchante et si méritante ! »

« Il n'y a pas là seulement, ce me semble, défaut de vraisemblance, il y a le contraire du possible ; et Mme Pape, avec infiniment d'esprit au reste, de délicatesse et d'élévation de pensée, nous a créé là un monde idéal dans lequel je la défie de nous faire vivre. Qu'un jardinier s'attendrisse sur les pauvres *chenilles qui n'ont aucun des plaisirs de ce monde*, c'est très-bien, et Florian n'aurait rien dit de mieux ; mais si, pour leur laisser du moins le *plaisir* de vivre, il les laisse flétrir mes pêches et ronger mes fleurs, cela ne fera précisément l'affaire ni du jardin, ni du propriétaire, ni même, je le crains, du jardinier.

« Je veux vous parler aussi, monsieur le directeur, d'un reproche que j'ai entendu adresser aux *Leçons* de Mme Pape-Carpantier, mais que pour mon compte je suis bien loin de m'approprier. Je ne parle de ce reproche que parce qu'il m'amène à un point fort intéressant, celui de savoir si, dans les salles d'asile, il convient de faire entendre aux petits enfants du peuple le langage de la société polie et bien élevée. « Quelle que soit la position sociale des inter-« locuteurs, me disait l'autre jour une dame, il ne faut leur faire « parler devant les enfants des classes pauvres que le langage tri-« vial auquel ces derniers sont accoutumés. Que veut Mme Pape « avec le langage poli, élégant, châtié, qu'elle met dans la bouche « de gens simples et d'enfants d'ouvriers? A quoi bon cette recher-« che? Que le peuple parle comme doit parler le peuple; sinon « vous effacez les distinctions sociales, et où irions-nous? »

« Une telle argumentation, je l'avoue, ne me touche que très-médiocrement. Est-il juste que les classes *bien élevées* se croient autorisées à revendiquer le privilége du langage correct et poli? L'égalité est le grand principe de toute notre organisation sociale; elle existe dans la loi, dans les idées, dans les mœurs; elle peut sans danger, à mon avis, s'établir dans le langage.

« Donnez-moi le langage d'un peuple, je vous dirai quel est l'état de son intelligence, et, jusqu'à un certain point, de sa culture morale. S'il se sert de termes grossiers, vous le trouverez à moitié barbare dans ses mœurs; au contraire, est-il poli dans son langage, soyez sûr que son esprit a lui-même de certaines exigences. Voulez-vous faire une expérience décisive? promenez-vous dans les campagnes ou dans les villes de Toscane : vous entendrez un langage pur, élégant, *distingué* dans toute la force de ce mot, le même qui se parle dans les salons de Florence ou de Sienne. Or, le peuple qui l'emploie a l'esprit fin, délicat, apte à comprendre les émotions de la religion, de la poésie et de l'art; il est, on peut vraiment le dire, un peuple *civilisé*.

« Et pourtant, jamais peuple n'a été moins impatient des supériorités sociales; jamais peuple n'a été moins troublé par les passions de l'esprit niveleur.

« En regard de ce phénomène, considérez la population de telles parties de la France que vous connaissez parfaitement : quelle trivialité de langage, et aussi quelle grossièreté de mœurs! En même temps, quelle facilité à céder aux entraînements révolutionnaires!

« Loin donc de m'unir aux reproches que j'ai entendu articuler contre la distinction du langage dans lequel Mme Pape-Carpantier s'adresse aux petits enfants de nos asiles, je vois dans cette distinction un mérite que je voudrais voir partout encourager. Ne présentez aux enfants des asiles que des idées justes, des idées en rapport avec leur situation sociale; ne leur exposez que des faits empruntés au monde dans lequel ils sont destinés à vivre, à merveille! — et je viens de prouver que je ne dissimulais, à cet égard, ni ma pensée ni ce que j'appellerai mes griefs; — mais, de grâce,

présentez ces idées et ces faits sous une forme pure, correcte, élégante. Eh ! en épurant le langage des enfants, vous élèverez leur esprit et leurs cœurs. Qu'y perdra-t-on ?

« Je termine cette lettre trop longue sans doute, monsieur le directeur, en remerciant Mme Pape-Carpantier de m'avoir fourni l'occasion d'attirer l'attention de vos lecteurs sur une question fort intéressante et que je n'ai fait ici qu'effleurer. D'autres la traiteront avec tous les développements qu'elle mérite ; et Mme Pape elle-même nous donnera bientôt, je l'espère, ce qu'il lui est si facile de créer : un *modèle*.

« Agréez, monsieur le directeur, etc. » M. L.

INFLUENCE DES SALLES D'ASILE.

Monsieur le directeur,

Permettez-moi de faire connaître à vos lectrices deux petits traits qui ont eu lieu dans une des salles d'asile de Paris, et que la directrice de l'établissement a bien voulu me raconter. Ces traits prouveront, une fois de plus, tout ce qu'il est permis d'attendre de la bonne et douce direction que les petits enfants trouvent dans nos salles d'asile :

Ernest, moniteur de trois ans, fort raisonnable ordinairement, tenait, à l'heure du dîner, son panier à la main, comme font tous les enfants de l'asile ; tout à coup, ému de colère, par suite de quelques observations fort sages que lui fait Jules, plus âgé que lui de deux ans, le petit bonhomme frappe son camarade d'un grand coup de panier à la figure. Aussitôt, le sang coule de la lèvre de Jules ; à cette vue, Ernest comprend la gravité de sa faute ; il s'effraye et se met à pleurer. La sous-maîtresse qui préside au dîner s'empresse de laver la lèvre malade avec de l'eau fraîche ; mais, au milieu de ses souffrances, Jules n'a qu'une pensée : « Je ne veux pas qu'on dise à madame qu'Ernest m'a frappé, il perdrait sa croix ! Je ne veux pas qu'il perde sa place de *moniteur* à cause de moi ! » — Et la sous-maîtresse se rendit aux prières du généreux enfant.

Dieu permit, cependant, que la vérité se découvrît, et que tous les enfants connussent la belle conduite du bon petit Jules. Au moment de la prière, Ernest, qui avait offensé le bon Dieu et ne lui en avait pas encore demandé pardon, fut distrait et ne pria pas comme à l'ordinaire. La maîtresse le prit à part pour l'interroger, et Ernest lui avoua sa faute ainsi que la recommandation de Jules. — La directrice, appelant alors ce dernier, l'embrassa, et dit à Ernest : « Mon enfant, puisque vous sentez combien vous avez eu tort de frapper votre camarade, je ne vous gronderai pas ; mais embrassez Jules et aimez-le bien, car c'est grâce à lui, à lui que vous avez offensé, que vous ne perdrez ni votre croix ni votre place de *moniteur*. »

Les deux enfants s'embrassèrent tendrement, et depuis cinq mois que ce fait a eu lieu, le petit Ernest n'a cessé d'être le modèle de l'asile.

Une monitrice de tableau, ne remplissant pas bien les devoirs de son poste, la directrice se vit dans la nécessité de la remplacer, et désigna, pour cet office de confiance, une jeune enfant à qui ses bonnes qualités avaient fait donner par ses camarades de classe le joli surnom de l'*Angette*. Cependant Caroline, la monitrice destituée, pleurait si fort que le bon cœur de l'Angette en fut ému de compassion; elle pria la directrice de l'asile de pardonner à Caroline, qui promettait de mieux faire et se priva ainsi du grade qu'elle venait d'obtenir.

Le lendemain de bonnes religieuses vinrent visiter l'asile; elles trouvèrent les enfants à l'estrade en train de prendre leur leçon d'histoire sainte. Sur l'invitation de la directrice, les religieuses interrogèrent les enfants, et la supérieure, enchantée de la justesse des réponses, chercha dans son livre de messe quelques images qu'elle pût distribuer aux enfants. Comme à son grand regret elle n'en trouva qu'une, et qu'elle aurait eu de la peine à faire un choix parmi les élèves qui lui avaient bien répondu, elle pria les enfants de désigner eux-mêmes celui d'entre eux à qui elle devait l'offrir : « L'Angette! l'Angette! » s'écrie de toute part le petit peuple en battant des mains.

Mais la petite l'Angette se cache la figure dans ses mains. La directrice étonnée interroge l'enfant. L'Angette, qui croit que ses camarades l'ont désignée à la sœur à cause de son généreux dévouement de la veille, et qui sait bien que Dieu seul peut nous tenir compte des bons sentiments que les hommes ne sont jamais assez riches pour payer, l'Angette ne veut recevoir aucune récompense.

La sœur, charmée de la délicatesse de conscience de l'enfant, l'attire près d'elle, la console, l'embrasse, et lui dit en lui frappant doucement sur la joue : « Je suis heureuse, ma chère enfant, de voir à quel point vous profitez des excellentes leçons de votre bonne directrice; vous avez raison de penser que nos bons sentiments ne méritent et ne doivent recevoir aucune récompense. Dieu vous bénira, chère petite; moi je n'offrais au plus diligent d'entre vous tous qu'un simple souvenir que vous pouvez accepter en conscience, puisque vos camarades vous l'ont décerné d'une commune voix.

— Et vous l'avez bien mérité, l'Angette, reprit la directrice de l'asile, puisque je vous avais choisie hier pour monitrice de tableau, grade supérieur à celui que vous occupez aujourd'hui par votre propre volonté comme simple monitrice d'estrade. »

Mme FRAPPAZ.

VARIÉTÉS.

M. Wallon, membre de l'Institut, vient de publier un rapport plein d'intérêt sur l'œuvre des *Ecoles d'Orient*, dont il est le secrétaire général. Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître quelques fragments de ce curieux document.

.... Les écoles de filles sont dans des conditions mieux assurées. Les sœurs de la Charité ont à Galata trois classes de filles avec ouvroir, contenant 300 enfants, et deux salles d'asile, une de garçons et une de filles ; à Péra, dans l'hôpital civil français, trois autres classes contenant aussi de 250 à 300 enfants; à Bebek, près du collége des Lazaristes, une crèche où l'on compte environ 30 enfants, filles ou garçons de deux à sept ou huit ans, et une classe avec ouvroir pour les enfants du village; en outre, de l'autre côté du canal, au lieu qu'on nomme Saint-Vincent d'Asie, il y a une maison d'orphelins, sous la direction d'un lazariste, assisté d'un frère et de deux sœurs. Cette maison est une ferme et pourra devenir un village quand les orphelins, formés à l'agriculture, auront reçu leur lot dans la propriété même, qui n'a pas moins de sept lieues de tour. A ces divers établissements, les sœurs joignaient tout récemment encore un pensionnat de jeunes filles : c'était une exception à la règle de leur institut, car les sœurs, on le sait, doivent se consacrer exclusivement à l'enseignement des pauvres. Mais les familles aisées, privées de toute autre ressource, réclamaient pour leurs enfants, comme une aumône, une part des mêmes soins. Pour concilier un si légitime désir avec le bien des pauvres, qui, chez les enfants de Saint-Vincent de Paul, est la règle des règles, il fut décidé que chaque famille ayant une fille à mettre en pension chez les sœurs, payerait une somme assez forte pour qu'on pût recevoir gratuitement une orpheline. Ainsi le pauvre devenait la rançon du riche; et pendant seize ans, on a vu chaque année 150 orphelines vivant à côté de 100 pensionnaires qui leur assuraient la nourriture, mais qui leur devaient l'instruction. Depuis quelques mois, ce pensionnat n'est plus aux sœurs. Les religieuses de Notre-Dame de Sion étant venues s'établir à Constantinople, les sœurs le leur ont abandonné, sûres de remettre en bonnes mains leurs élèves ; mais elles ont gardé leurs orphelines, se confiant pour les nourrir en celui qui leur donne à elles-mêmes le pain de chaque jour. L'orphelinat reste annexé aux écoles gratuites de Galata.

Ces écoles sont en voie de s'accroître. On sait quelle légitime influence les sœurs, tour à tour maîtresses d'école et infirmières, ont acquise en Orient au prix de leur vie. Répandues en divers lieux pour le service des ambulances, on voudrait partout les garder et elles seraient heureuses de pouvoir convertir leurs infirmeries en

maisons d'écoles; elles se contenteraient même d'un moindre logis. « Je prends la confiance, écrivait l'une d'elles à M. le supérieur général, de vous demander si vous ne jugeriez pas à propos de proposer à ces messieurs (il s'agit de notre œuvre) de faire quelque chose pour aider nos sœurs de Sainte-Sophie à rester dans ces quartiers, lorsque l'ambulance va se fermer. Les Turcs les y engagent beaucoup, non pour la classe, puisqu'elles ne l'ont pas encore faite, mais pour le dispensaire où ils viennent en foule, et *qui peut en être considéré comme la porte.* L'un d'eux, grand personnage, disait ces jours-ci à nos sœurs : « Je vous assure que nous vous « voulons tous, et pour preuve, je vais signer ce que je vous dis, si « vous le désirez. Mais il vous faudrait une grande maison. » Lui ayant répondu que nous nous contenterions d'une petite : « Vous « avez raison, ajouta-t-il, Dieu veut que l'homme vienne petit dans « le monde, puis tout doucement comme le soleil il parvient à son « midi. »

Elle ajoute : « Dernièrement un pacha vient lui-même chercher nos sœurs pour une de ses petites filles mortellement blessée. Dieu a permis qu'elle guérît. Il est si joyeux qu'il assure qu'il l'enverra à l'école chez les sœurs. Il a un charmant petit garçon qui veut absolument y venir aussi. Déjà il a un de ses petits amis qui vient tous les jours chez nos sœurs pour qu'elles lui apprennent à lire et à parler français. Deux de nos sœurs savent le turc, plusieurs autres l'apprennent. »

Ces traits naïfs marquent le secret de l'influence des sœurs (mais ce n'est plus un secret) et tout le bien qu'elle peut produire. Les sœurs ne sont pas restées à Sainte-Sophie, mais elles se sont établies à Yéni-Kapou, au milieu des Arméniens schismatiques, où déjà elles font merveille; et ce n'est pas seulement à Constantinople qu'on les demande. A Gallipoli, ce champ d'honneur de leur ordre, à la suite du choléra et du typhus, les habitants de la ville, presque tous musulmans, juifs ou grecs, les prièrent de prendre soin de leurs filles. On ouvrit donc une école qui reçut une trentaine d'enfants. Les Français partant, allait-on la fermer? Loin de là, on résolut de l'accroître, en y joignant une école de garçons, et nous venons d'apprendre qu'elle est installée. Les deux écoles prennent naturellement la place de l'hôpital. La chapelle reste avec le presbytère; l'administration cède des baraques avec lesquelles on pourra bâtir la maison des sœurs sur un terrain qu'offre le vice-consul. C'est un terrain qu'elles ont bien gagné!

Les Latins ou les Francs, on l'a vu, ne font que la moindre partie de la population catholique de Constantinople. Le plus grand nombre sont des Arméniens, et c'est à nos frères des écoles chrétiennes que Mgr le patriarche a voulu confier sa principale école de garçons. Quant aux filles, il a fondé pour elles un institut parmi les indigènes : l'institut des sœurs de l'Immaculée-Conception qui date de douze années et compte 17 professes et 42 postulantes. Elles tiennent une école fréquentée par 280 externes à Constantinople et doivent fournir des maîtresses à toutes celles qu'on pourra établir

parmi les Arméniens dans le reste de l'empire. Mais depuis l'incendie qui a dévoré leur maison elles sont réduites à un local si étroit et si incomplétement pourvu, que tout essor leur semble refusé. Et au dehors de Constantinople la situation n'est pas moins difficile. Dans les cinq diocèses qui relèvent du siége primatial, savoir : Broussa, Angora, Trébisonde, Erzeroum et Artvin, il n'y a, au rapport du patriarche, qu'un petit séminaire et une école élémentaire à Angora, et deux écoles fort élémentaires à Erzeroum et à Trébisonde ; or, Broussa a aujourd'hui les avantages et les misères de nos grandes villes industrielles. Depuis que l'on y a transporté de France le filage de la soie à la vapeur, le travail domestique se perd dans les campagnes; les jeunes filles attirées dans les filatures (on en compte 40 qui font mouvoir 2000 tours) sont exposées à tous les périls dont nos manufactures nous ont donné une triste expérience. Un honnête commerçant qui a récemment visité Broussa paraît moins frappé encore des désastres du dernier tremblement de terre, que des dangers de cette forme nouvelle de travail. Il a écrit à la supérieure des sœurs de Constantinople, il a écrit au supérieur général à Paris pour demander qu'on y envoyât des sœurs qui commenceraient comme infirmières (on en a grand besoin dans ces ateliers malsains), et trouveraient à panser ou à prévenir bien d'autres infirmités ; et la plainte était si touchante et si vraie qu'elle ne pouvait pas manquer d'être entendue. Depuis le 1er janvier, nous sommes heureux de vous l'apprendre, trois sœurs sont établies à Broussa avec un missionnaire ; aux dernières nouvelles, on n'attendait plus que l'arrivée de la quatrième sœur pour ouvrir l'école. Voilà une charge de plus à joindre à celles qui pèsent sur les enfants de Saint-Vincent de Paul ; car il ne faut pas compter sur les ressources du pays ; toutes celles dont pouvait disposer le patriarche ont été épuisées par les besoins pressants des diocèses, victimes de la dernière guerre (Erzeroum, Artvin, Trébisonde), et surtout de la malheureuse ville de Kars. L'Arménie catholique doit d'autant plus vous intéresser, messieurs, qu'elle paraît plus délaissée et qu'elle mérite moins de l'être ; car cette nation, petite en nombre, mais répandue sur tous les points de l'empire, est encore, comme le montre son vénérable patriarche, celle qui, par la souplesse de son génie, par son habileté dans le maniement des affaires, comme par son penchant naturel pour les peuples de l'Occident et surtout pour la France, peut le plus efficacement concourir à la régénération de l'Orient....

Les Latins ont sur les populations de la Palestine un ascendant qui tient à plusieurs causes. Nos religieux n'ont pas cessé d'occuper la terre sainte depuis les croisades; et les ordres nouveaux qui s'y sont établis dans les derniers temps, ont ravivé par leur activité et par leur zèle cette vieille considération méritée par le dévouement de leurs prédécesseurs. Quant aux femmes, venues les dernières, elles ont conquis le premier rang tout d'abord : elles l'ont conquis par la charité. Toutes, en effet, quel que soit leur ordre, sont *filles de la charité* en Orient. Elles soignent les malades ;

c'est par là qu'elles commencent, et rien n'est plus touchant que le spectacle de la reconnaissance des populations, comme elles le décrivent naïvement dans plusieurs de leurs lettres : « Chaque fois que nous nous montrons, écrit de Nazareth l'une d'elles, nous avons toujours une nombreuse escorte ; les enfants sortent de toutes les cabanes, ou bien quittent leurs jeux pour venir nous baiser la main et ensuite nous suivre. Les mères nous montrent à ceux qu'elles ont à leurs bras, comme quelqu'un qu'on voit venir avec plaisir. » Et ce ne sont pas seulement les enfants. « Toute la population nous fait fête, dit-elle encore ; ce sont des baisemains à n'en plus finir. Turcs, Grecs, Arabes, tout vient à nous pour pansements et consultations. » Les femmes sont surtout heureuses de ces soins délicats, qui respectent, qui réveilleraient en elles, au besoin, le sentiment de la pudeur. « Le 2 mars, dit la même sœur, il nous en est arrivé une toute jeune de Séphoris, qui s'est trouvée si heureuse de l'appareil que nous avons apposé à son mal, qu'elle m'offrait de l'argent : je l'ai remerciée. Alors elle a voulu la permission de nous apporter poules et pigeons. Mme de C.... m'a aidée dans cette circonstance, elle a eu sa part dans les témoignages d'affection ; aussi nos deux bonnets ont-ils été à peu près froissés. » Une chose ajoute encore à la reconnaissance des habitants de ces contrées : c'est quand ils entendent ces femmes étrangères leur adresser quelques mots dans leur langue. Alors leur joie ne se contient plus ; il faut qu'elle se manifeste par des marques sensibles, « marques, dit la sœur, consistant toujours en un petit coup frappé sur l'épaule. » Ainsi l'étude qui doit servir à communiquer l'enseignement aux enfants aide encore à gagner les parents à nos bonnes sœurs. Cela les soutient doublement dans ce genre de travail, le plus rude pour elles, à coup sûr ; un travail, après tout, qui rebuterait plus d'un savant.

Il y a enfin pour nos religieuses, comme pour nos religieux, une cause d'influence qui ne leur est point aussi personnelle, mais qui n'en est pas moins propre à étendre leur action : je veux parler de la dernière guerre. Les pachas ne manquent aucune occasion de leur donner des preuves des sentiments du gouvernement turc à leur égard : « Quel malheur, disait de l'un d'eux une de ces bonnes sœurs, quel malheur qu'il ne soit pas chrétien ! Il est si bon, et ils sont si bien ensemble, lui, M. le consul et M. le chancelier (le chancelier du patriarche). Toutes les fois qu'il voit celui-ci, il lui embrasse la barbe de tout son cœur. » — « Nous avons pour gouverneur, dit une autre, un pacha qui nous a placées dans la prunelle de son œil. L'autre jour, apprenant que des enfants en jouant avaient cassé une de nos vitres, il a fait publier qu'il y aurait une amende de 3000 piastres, et je ne sais combien de journées de prison, pour quiconque commettrait encore un semblable délit. »

La guerre a pourtant eu de singuliers effets dans certains cantons de la Palestine. On l'y a connue sans qu'on ait bien débrouillé partout ni les motifs de la lutte ni les combinaisons des alliances :

ce qu'on y a vu de plus clair, c'est la victoire des Francs. La prise de Sébastopol a entouré le nom français d'une terreur qui rejaillit jusque sur nos religieuses et les transfigure de la façon la plus étrange dans l'imagination frappée des Arabes. Depuis ce temps-là, les dames de Nazareth ont remarqué, parmi ceux qui viennent se faire panser, une appréhension inaccoutumée. Quand il faut leur ouvrir un abcès : « Je le veux bien, disent-ils, mais j'ai peur que la rabbath (la religieuse) ne me coupe le cou. » Même dans les mains de ces bonnes sœurs, ils croient voir la redoutable épée des Francs ! Et faut-il s'étonner qu'ils n'aient pas bien compris que l'épée des Francs servît la cause de Mahomet ? Il serait peut-être un peu long de leur apprendre notre politique ; il y a tant d'autres choses à leur apprendre ! Comme la Samaritaine au bord du puits où le Seigneur lui demandait à boire, plusieurs n'entendent rien encore au sentiment qui efface les distinctions de religion et de race parmi les hommes. « Pourquoi, disait l'un d'eux à une sœur de Nazareth, pourquoi toi, chrétienne, me soignes-tu, moi qui suis Turc ? » Elle aurait pu lui dire : « Si tu savais le don de Dieu ! *Si scires donum Dei !* » Mais ce don, elles le leur enseignent par la charité, et déjà il porte des fruits dans les âmes. « Ils sont touchés, reconnaissants, et nous consolées, » dit simplement la sœur. Elles sont consolées, car elles aiment leurs enfants d'adoption, « leur joli et remuant troupeau, » comme elles disent ; elles aiment ce peuple qui se réjouit dans l'abondance et ne se plaint pas dans la misère, « content de peu quand il y a peu ; » et elles voient le sentiment de la reconnaissance triompher même de la superstition chez les Turcs. En retour de ces soins dévoués, les Turcs promettent à nos sœurs les honneurs de leur paradis. « Dernièrement, dit l'une d'elles, un bonhomme turc qui a un séton que nous pansons tous les jours, disait qu'il prierait le bon Dieu pour moi, que nous irions au ciel ensemble. Je lui ai fait comprendre que nous ne prenions pas la même route pour arriver ainsi au même terme ; et il me montrait les doigts de sa main pour désigner l'union qui existait entre nous deux. »

Avec tous ces moyens d'influence et malgré le concours de tant d'ordres différents, malgré l'appui qu'elles trouvent dans la haute position et dans le dévouement du consul général de France, les écoles réclament toute votre sollicitude en terre sainte. Même dans les villes le mieux pourvues comme Beyrouth, il y a encore à faire. Mgr l'archevêque arménien de Beyrouth nous a vivement recommandé une école où il veut faire apprendre, avec l'arménien, les langues qui s'enseignent déjà dans le pays, le turc, le français, l'arabe. Et les établissements dont l'existence porterait à croire qu'on ne peut plus songer à certaines villes éprouvent eux-mêmes des nécessités fort pressantes. Ainsi, il y a à Saïda une école dirigée par les sœurs de Saint-Joseph, qui réunit 150 enfants et dans le nombre une trentaine de musulmanes : c'est une école florissante à coup sûr. Mais il faut payer le loyer de la maison, payer une maîtresse d'arabe (les sœurs ne sont pas encore en mesure de s'en

passer), pourvoir les enfants non-seulement de papier et d'objets propres au travail manuel, mais aussi de livres, livres français, livres arabes (c'est là ce qui coûte le plus); et malgré l'assistance de Mgr Brunoni, il y a souvent détresse : le cri en est arrivé jusqu'à nous. Il faut donc des secours aux écoles existantes; il en faut pour celles qui n'existent pas et que réclament les besoins les plus impérieux, comme à Deir-el-Kamar, gros bourg du Liban qui ne compte pas moins de 5500 catholiques grecs ou maronites, et en tant d'autres lieux de la montagne. Or, le pays même pourrait fournir des maîtres et des maîtresses.

Ce n'est pas qu'il n'y ait quelque difficulté, notamment du côté où, avec nos habitudes, nous en soupçonnerions le moins : je veux parler des femmes. La femme s'achète toujours par son mari en Orient; les parents au lieu de payer une dot la reçoivent : c'est ordinairement, nous dit-on, 200 ou 300 piastres (la piastre valant 22 cent.), soit 55 à 65 francs environ. Les filles sont donc pour eux une fortune : « aussi celles qui veulent se faire religieuses ont-elles beaucoup de peine, car les parents tiennent beaucoup aux piastres qu'ils ne peuvent pas tirer du couvent. Il y en a deux, ajoute la même correspondante, chez les sœurs de Saint-Joseph; l'une d'elles a pu décider ses parents, mais on a fait souffrir à l'autre le martyre. On l'a fait jeûner, on l'a frappée jusqu'à la laisser presque morte, on l'a foulée aux pieds. Mais elle a toujours été ferme, disant qu'elle mourrait plutôt sous les coups que de se marier. Enfin elle s'est sauvée chez les sœurs, où le père est venu le jour de sa profession et lui a souhaité toutes sortes de malédictions. Elle est si bonne qu'on ne la croirait pas de la race des Arabes. Elle a converti par ses prières ses parents qui sont maintenant bien contents qu'elle soit religieuse.

Heureusement, ces obstacles suscités par des raisons d'intérêt ne sont pas absolus; et l'on trouve chez les Maronites, en particulier, un zèle, une ardeur, qui doivent donner les meilleures espérances. Pour continuer de laisser la parole à ceux chez qui elle a une si légitime autorité, j'en prendrai un exemple dans une lettre d'un respectable prêtre qui naguère, entendant parler des missions de terre sainte, a vendu tout ce qu'il avait pour y aller établir des écoles. « Il y a trois ans, dit-il, un père de famille maronite mourut, laissant une jeune veuve avec cinq filles dont la plus jeune avait quatre ans. Le défunt avait un frère prêtre, auquel il recommanda en mourant son épouse, ses cinq filles et sa petite maison. Ce prêtre commence par instruire sa belle-sœur et ses petites nièces, il fait de la petite maison un couvent, une maison de prières; il recrute parmi les filles les plus sages de cette montagne, les réunit à la petite communauté dont la vertueuse veuve devient la mère. Il n'y a plus que la plus jeune des cinq filles de cette veuve qui ne soit pas encore religieuse, parce qu'elle n'a pas l'âge. Mais, en attendant, elle invite tout le monde à se faire religieuse dans le couvent de sa mère. Lorsque je la vis, l'année dernière, elle s'offrait à me bien nourrir, si je voulais y

entrer. Je fus obligé de lui dire que je n'avais pas de vocation pour cet ordre. Une des religieuses allait faire l'école à deux lieues et demie de sa demeure, dans un village grec schismatique de treize cents âmes. Cette bonne fille allait avec tant de persévérance et d'exactitude, malgré la longueur et la difficulté du voyage, malgré les mauvais traitements et les outrages qu'elle essuyait souvent de la part des hérétiques, elle y est allée avec tant de précaution et de prudence, elle fit tant par ses prières, qu'au bout de quinze mois elle finit par convertir tout le village, le curé aussi bien que les paroissiens.

Ces heureuses dispositions des Maronites ont été mises à profit par les pères de la Compagnie de Jésus dans leurs missions. C'est l'origine de leurs belles écoles de Zahlé. L'un d'eux, il y a quinze ou seize ans, après avoir traversé la Mésopotamie, la Chaldée et l'Arménie, cherchant un lieu où fonder une mission, s'était arrêté dans les vastes plaines de Baalbeck, frappé de la beauté du pays et de l'air intelligent et fort de la race. Il se bâtit dans l'endroit le plus peuplé une maison en terre, appela à lui les enfants qui erraient abandonnés; et bientôt il lui en vint tant que seul il n'y aurait pu suffire. Quelques jeunes gens et deux jeunes filles formés par ses soins furent bientôt en état de le suppléer, et ces écoles, par leur bonne discipline et leur parfaite tenue, font encore l'admiration de ceux qui les visitent. On y enseigne les éléments des lettres, on y enseigne l'Ecriture sainte, enseignement tout particulièrement plein de charmes pour des peuples qui vivent dans le pays des patriarches, et qui retrouvent dans l'histoire sacrée une histoire nationale. Ces écoles montrent par un autre exemple comment on peut de leurs élèves faire des maîtres. Un père, brillant professeur de rhétorique au collége des nobles, à Naples, venu plus tard dans cette mission, s'est avisé de réunir les élèves les plus intelligents de quinze à vingt ans, garçons et filles; il les exerce sur un sujet donné pendant la semaine, et le dimanche les envoie deux à deux (deux garçons ou deux filles), comme Notre-Seigneur envoyait les apôtres ou les soixante-douze disciples dans les villages voisins de ces mêmes contrées, pour leur enseigner sa parole. Les jeunes missionnaires, munis de leur canevas (le maître ici a été professeur), s'en vont au lieu qui leur a été désigné; et quels que soient les moyens, souvent ils atteignent au véritable but de l'éloquence qui est de convaincre et de toucher. Dans la mission de Molaka, la seconde des quatre missions des jésuites, on a recours aux mêmes procédés : les filles se distinguent par leur zèle à s'en aller les dimanches dans les villages les plus abandonnés de la plaine pour enseigner la doctrine chrétienne, en attendant qu'on y puisse ériger des écoles. Enfin au milieu de la montagne, dans la mission de Bikfeia, on a plus qu'une simple présomption sur le parti qu'on peut tirer des indigènes pour répandre l'enseignement dans le pays. On a depuis quatre ans une petite congrégation maronite enseignante. Un bon prêtre maronite, qui, depuis vingt-trois ans, vit en rapport avec les jésuites, conçut et

exécuta le plan de cette institution. Vendant tout ce qu'il avait, il offrit un asile à quelques jeunes filles qui paraissaient avoir des dispositions sérieuses pour instruire les enfants. Il leur apprit à vivre sous une règle, à former à la religion et à la vertu les enfants de leur sexe; et déjà les jeunes institutrices consacrées à Marie sous le nom de *Mariamettes* ont sept à huit écoles de 40 à 50 enfants chacune. « La Mariamette, dit le père qui nous donne ces détails, peut être considérée comme le type de l'institutrice libanaise, la seule qui puisse vivre au milieu des populations les plus grossières, s'adapter à leur genre de vie dur et pauvre, les aimer et se dévouer pour elles. Elle commence par chercher dans le lieu où elle s'établit une pieuse fille ou veuve du village même, laquelle lui sert d'aide et de compagne, et partage avec elle son habitation. Le pain dur et sec du pauvre qui vient recevoir ses leçons est sa seule nourriture et l'unique prix de ses travaux. » Cependant, il lui faut des vêtements, un asile en cas de maladie; il faut quelque chose d'assuré dans la maison où les novices viendront se former à leur tour. Or, le bon prêtre maronite n'a pu que commencer, et ses modestes honoraires, bien qu'entièrement appliqués à son œuvre, ne lui permettraient jamais de la développer comme tout l'y convie, car de nouvelles demandes lui arrivent tous les jours. On réclame ses institutrices même au dehors du Liban. Mgr Joseph Mattar, évêque maronite d'Alep, en a emmené deux pour les fidèles de sa résidence.

Pour asseoir sur des bases solides une institution si éminemment utile, il faudrait trois choses; 1° une maison-mère qui appartînt à la congrégation; 2° une dotation suffisante pour l'entretien des sœurs professes ou novices qui devraient y vivre; 3° une petite rente annuelle pour le vêtement des sœurs occupées au dehors; quant aux vivres et au reste, on a vu comment elles y pourvoient.

FAITS DIVERS.

Le comité central des salles d'asile a tenu séance le 18 mai, sous la présidence de M. Amédée Thayer, sénateur.

— Il se produit à Londres un fait très-curieux, et qui prouve à quel point l'opinion publique, de l'autre côté du détroit, est préoccupée des intérêts de l'enseignement populaire.

Un congrès se réunira, dans la capitale du Royaume-Uni, les 22, 23 et 24 juin, sous la présidence du prince Albert, pour délibérer sur les questions les plus saillantes auxquelles donne lieu le développement de l'instruction primaire.

Le vice-président du congrès est le comte de Granville. On compte parmi ses membres lord Lansdown, lord John Russell, lord Stanley, M. R. Cobden, M. Sydney Herbert, lord Lyttelton, plusieurs évêques, M. Moseley, M. Henry Dunn, M. Cook, M. Colquhoun, M. Joseph Kay, etc.

Ainsi les hommes politiques et les représentants les plus élevés des intérêts administratifs et religieux, en Angleterre, se maintiennent avec une remarquable persévérance en tête du mouvement si énergiquement imprimé, il y a 20 ans, à l'œuvre de l'éducation des classes pauvres, par la création du *Committee of council on education*.

M. Eugène Rendu, l'auteur de l'*Instruction primaire à Londres*, est au nombre des quelques étrangers qui ont été invités à se rendre en Angleterre pour prendre part aux délibérations et aux travaux du congrès.

— On remarquait dernièrement au palais de l'Industrie les ouvrages exposés par l'école arabe de Constantine, et qui sont confectionnés par les jeunes filles indigènes.

Dans cette école, composée de 63 élèves (dont l'aînée n'a pas 14 ans), on enseigne à lire, écrire, calculer en français et en arabe, et *surtout* à travailler; les instructions insistent pour qu'on arrive à rendre ces jeunes filles aptes à devenir des femmes de ménage. La couture et le tricot, seules choses utiles dans le ménage arabe, sont donc enseignées de préférence; les autres ouvrages, tels que la tapisserie, les ouvrages en perles, etc., ne sont accordés qu'à titre de délassement et afin de ne pas dégoûter du travail des enfants dont la mobilité d'esprit est extrême.

Parmi les ouvrages exposés au palais de l'Industrie avec les autres produits de l'Algérie figurait un tapis fond blanc, au chiffre de l'Impératrice et en trois points différents, dont l'exécution ne laisse rien à désirer.

Un autre travail beaucoup moins apparent mérite d'être mentionné; ce sont des chaussettes en laine blanche très-fine à l'usage des Arabes. C'est pour les jeunes filles de l'école une industrie toute nouvelle. Il y a deux ans encore, les Arabes tiraient ces chaussettes de Tunis, au prix de 4 fr. 50 c.; aujourd'hui, les filles de Constantine peuvent les confectionner au prix de 3 fr. ou 3 fr. 25 c.

Cette exposition est remarquable, parce qu'elle est une preuve des progrès vraiment surprenants des jeunes musulmanes.

—Nous continuons à faire connaître la composition des comités locaux de patronage.

Suite du département du RHÔNE :

Irigny. Mmes Michel (Antoine), Bonnet, Delaunay, Pierron, Blanc (Jean-Baptiste), Picou, Mortier.

Oullins. Mmes Michel, Gronier, Condencia, Dulac, Doyat, Or-

sel, Gaillard, Prossard de Saugy, Senard, Savoie, Guignard, Gauthier.

Vaux en Velin. Mmes Bonnet, Milliat, Millanais, Durand, Pocachard, Rolland, Bonnet mère.

Condrieu. Mmes Montucla, Soulary, Gueraud, Lions, Fonds (Auguste), Chaize, Creuzet, veuve Plasson, Reylie, Hardouin.

Villefranche. Mmes d'Orcières, Méade, Bourgeot, veuve Desarbres-Caussonel, veuve Perret, Durieu (Louise), Boiron, Guillot, veuve Bernard-Morin, Royé (Alix), Dulac-Desarbres, veuve Monin.

Tarare. Mmes Godde-Côte, veuve Bedin, veuve Mottin, Salet, veuve Brossette, Margand jeune.

Thizy. Mmes Suchel jeune, Moncorgé (Frédéric), Salvate née Moncorgé, veuve Suchel (Adolphe), Lagrange, Perrier-Roure, Desclat, Pierrefeu aînée, veuve Sornet, Rochemartin, Renard, Chervin aînée.

Chironbles. Mmes Janson, Lafette, Félissent (Léon), Garnier (Mariette), Gonon, Palliot.

Villié. Mmes Bœuf, Delafond, Sauzet, Terrel, Milon, Gaudet, Cuvillier, Sornay, Hourse.

Belleville. Mmes Chassaignon, Méchet, Dubost-Dubost, Dessales aîné, veuve Durif, Jacquet-Desmarquet, Pardon, Charrat, Dubost, Sanlaville, Dumas.

Anse. Mmes Sauton de Jouchey jeune, Bourceret, Pasquier, Durillon, Morel, Pechet, Laverrière-Lassale, Peignaud, Serand, Prémillieux.

Rencins. Mmes Sandélion, la marquise de Monsepey, Auguio, la comtesse de Monsepey (Ferdinand), Fleurieu, Berly, la comtesse de Monsepey (Maxime), Desbrosses.

Pommiers. Mmes veuve Gairal, Perroud, Laval, Neyra (Antoinette).

Suite du département de SEINE-ET-OISE.

Eaubonne. Mmes Pérignon, la maréchale Dode de La Brunerie, Sanson-Davillier, Andryane, Davillier (Henri), Tarbé des Sablons.

Triel. Mmes la comtesse Déclosier, Maittet, Delamarre, Dupuis, Bonnet, Lemoine jeune, Lemoine aîné, Leclerc, Casaubon.

Suite du département de l'YONNE.

Joigny. Mme Lefebvre-Nailly veuve Lallier.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Le ministre au département de l'instruction publique et des cultes,
Vu l'article 18 du décret du 21 mars 1855 sur les salles d'asile;

Arrête :

Mlle Lescot (Marie-Adèle) est nommée déléguée générale pour l'inspection des salles d'asile, en remplacement de Mme Doubet, décédée.

Fait à Paris, le 23 juin 1857.

ROULAND.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

SECONDE NOTE SUR LES SALLES D'ASILE DE PARIS.

Le choix d'un local convenable dans les quartiers populeux, où l'air et l'espace manquaient, a dû, pour la création des asiles de Paris, présenter de très-graves difficultés. Quelques-uns d'entre eux se sentent encore de cette première installation; il serait vrai-

ment utile de remédier à ce qu'ils ont de défectueux sous le rapport de l'hygiène, et même au point de vue de l'application de la méthode. Partout où il sera possible d'améliorer l'état actuel des choses par quelques dispositions intérieures, qu'on n'hésite pas à le faire; l'argent ne manquera pas plus à la continuation de l'œuvre qu'il n'a manqué à ses commencements.

Des fenêtres à percer ou simplement à baisser peuvent donner du jour et de l'air, là où l'air et le jour sont si nécessaires; des lieux sur un modèle reconnu parfait, de l'eau partout (ce qui est toujours facile), une cour assez vaste, tout cela peut s'obtenir si on veut bien en reconnaître la nécessité.

Le décret du 22 mars 1855 dit : « Les salles d'asile seront situées au rez-de-chaussée et planchéiées; » et il existe encore des classes et des préaux carrelés; deux asiles sont placés à un étage supérieur. Le même décret dit : « Les gradins seront au nombre de cinq au moins et de dix au plus. » Combien dépassent ce nombre!... Pourtant, si ce nombre a été fixé par ordonnance, c'est qu'apparemment il y avait pour cela de bonnes raisons.

« Le sol de la cour doit être battu et uni, » dit encore le règlement; or, partout, on sable. S'il y a des avantages à sabler, ce que j'ignore, voici les désagréments que j'y reconnais : les enfants trouvent dans le sable de gros cailloux qui peuvent les blesser; ils se salissent s'ils y touchent; en tombant ils se font beaucoup plus de mal que sur un terrain battu; ils apportent aussi avec leurs pieds de petites pierres sur le bitume qui entoure ordinairement les cours et rendent ce passage des plus dangereux.

On trouve des asiles dont le préau ne peut contenir le nombre d'enfants admis dans la classe. Ailleurs, ce sont les cours qui sont trop petites. Il y a des classes séparées de leurs préaux par la cour, ce qui devient d'autant plus fâcheux en hiver, que, la traversée ne s'exécutant point au pas de course, les plus petits ont nécessairement à souffrir de cette transition du trop chaud de la classe au grand froid du dehors. Si l'attention des administrateurs est quelquefois frappée des défauts qui se révèlent d'eux-mêmes, les personnes qui exercent dans les asiles peuvent en signaler bien d'autres qui échappent aux visiteurs; c'est en faisant droit à leurs justes observations qu'on réalisera les améliorations désirables.

Mais il existe des asiles qui ne peuvent être réparés; en tête de ceux-là il faut placer celui de la Vieille-Monnaie; on peut se convaincre en le voyant qu'un tel état de choses a déjà trop duré. Si on oppose aux enfants chétifs qui le fréquentent, l'exemple des enfants robustes et sains des deux asiles de la halle aux draps, incendiés il y a deux ans, asiles qui étaient dans des conditions aussi déplorables, je ferai observer que les parents de ces enfants, cités autrefois pour leur belle santé, sont tous des employés aux halles, originaires de la Picardie ou de la Normandie, forts parmi les forts, dans une position aisée, et pouvant quelques mois chaque année envoyer leurs enfants respirer l'air des champs.

Les enfants de la Vieille-Monnaie appartiennent presque tous à des ouvriers en chambre, qui n'ont le grand air que quelques heures le dimanche, et dont l'habitation n'est devenue un peu plus saine que lors du percement du boulevard de Sébastopol et de la rue de Rivoli. Cet asile de la Vieille-Monnaie, sans cour et presque sans air, est une anomalie.

Il faut espérer que l'idée souveraine qui donne une nouvelle vie aux quartiers les plus déshérités, en faisant luire le soleil pour tous, s'étendra jusqu'à ces asiles si peu en harmonie avec l'œuvre, et qu'on verra bientôt s'élever à leur place d'autres asiles dans des conditions meilleures.

Ces démolitions qui changent l'aspect de Paris, et qui, à un point de vue plus élevé, peuvent aussi en changer les mœurs, ne sauraient rendre inutiles les salles d'asile, situées non loin de ces grandes et magnifiques voies. Il y aura toujours, dans le centre de Paris, des concierges, des porteurs d'eau, des blanchisseuses, de petits fournisseurs, etc., et on n'éloignera jamais des 6e et 7e arrondissements les marchands de vieux habits, les étameurs, les ouvriers en chambre et les commissionnaires; ils trouveront à se loger dans les combles ou les sous-sols. Les asiles qui reçoivent leurs enfants seront toujours à peine suffisants. Mais combien aussi il faudrait les multiplier dans les quartiers où la population s'agglomère chaque jour! La plupart des ménages habitant ces localités éloignées viennent quotidiennement dans le centre de Paris; c'est par ce motif qu'il faut à la mère, forcée d'abandonner son foyer, un toit pour y déposer sa petite famille. De nouveaux asiles sont donc à créer dans ces arrondissements.

Je n'ai aucune mission pour élever la voix en faveur d'une œuvre qui est devenue une institution sociale; mais persuadée, malgré les immenses résultats obtenues depuis 1826, qu'il y a beaucoup à faire, je ne me lasserai pas de réclamer l'augmentation du nombre des salles d'asile dans Paris et le perfectionnement de ceux qui existent. J'ai l'espoir de convaincre facilement, puisque je m'adresse à des personnes gagnées d'avance à la cause du bien public. S.

UNE COMMUNE MISE EN DEMEURE.

On nous communique une note relative à la salle d'asile d'une commune considérable, appartenant à un département voisin de la capitale. Nous insérons cette note sans nommer la commune dont il s'agit. L'autorité municipale ne peut manquer de reconnaître la vérité du tableau, et de donner satisfaction à des besoins impérieux.

« La commune de C.... est, à l'égard des salles d'asile, dans une situation exceptionnelle, et qui ne peut être longtemps tolérée.

Elle possède, par suite d'une donation, un vaste terrain destiné à recevoir une salle d'asile, et, par une autre donation, elle est défrayée des dépenses d'entretien du personnel.

« Malgré ces rares avantages, la salle d'asile reste dans des conditions telles que Mme la supérieure de l'ordre de Saint-*** menace de retirer les sœurs commises à la direction, et que, dans l'intérêt de la santé des enfants, l'autorité devrait exiger la fermeture d'un établissement, si nécessaire d'ailleurs dans un centre industriel.

« La sœur qui dirige l'asile a de la fermeté et de l'intelligence. Elle sait captiver les enfants et leur parler sans sécheresse. Les petits élèves sont remarquablement propres. Les sœurs ont su aussi obtenir des mères, grâce à une certaine autorité persuasive, une mise décente inconnue jusqu'à ce jour.

« Il est déplorable que les conditions matérielles soient si peu propres à développer de tels éléments de succès. La classe basse et humide, qui reçoit environ 100 enfants, est de moitié trop petite : si ses dimensions le permettaient, elle recueillerait plus de 200 enfants. On est obligé d'en refuser tous les jours.

« 40 à 50, parmi les plus petits, sont tenus dans une espèce de couloir dont le sol est en terre battue, et surveillés par une sœur qui serait beaucoup plus utile comme adjointe à la classe, si tous les enfants y étaient réunis. Les lieux sont infects. C'est enfin un cloaque qu'il faut changer ou fermer. Le médecin renonce à y faire des visites, les trouvant parfaitement inutiles.

« Le zèle de l'autorité municipale s'éveillera, nous en sommes sûrs. On ne laissera pas plus longtemps inutile la donation bienfaisante d'un concitoyen généreux; on se lassera de maintenir, aux dépens de la santé de toute une jeune population, les vices et l'insalubrité d'un local qu'une volonté intelligente transformera facilement en un asile sain et véritablement maternel. »

POINTS SIGNALÉS A L'ATTENTION DES COMITÉS LOCAUX ET DES DAMES DÉLÉGUÉES.

I. Défectuosité d'un grand nombre de plans de salles d'asile : très-souvent salle d'exercices trop grande, préau couvert trop petit, lieux d'aisances mal placés. A part les raisons hygiéniques, les mauvaises conditions matérielles entravent l'application de la méthode.

Que les cours où jouent les enfants ne soient point pavées. Le pavé est dangereux pour les petits élèves : il convient de le remplacer par un sol battu et sablé.

II. Abus des congés et des vacances. — Certaines directrices, sous un prétexte ou sous un autre, ferment l'asile de temps en temps, pendant huit et quinze jours. — Rappeler les prescriptions du

règlement[1] à cet égard; et, aux directrices congréganistes particulièrement, les recommandations de la sœur Maria, plusieurs fois citées dans l'*Ami de l'Enfance.*

III. Exercice exclusif de la mémoire, sans développement de l'intelligence. — Ne pas perdre de vue ces paroles : « Les salles d'asile ne sont en réalité que des maisons de première éducation. On s'y applique, non pas tant à instruire les enfants qu'à former leur cœur, à leur inspirer de bons principes, de bonnes habitudes..., à développer, sans la fatiguer, leur jeune intelligence.... » (Rapport à l'Empereur; 21 mars 1855.) — « Il convient que la salle d'asile précède l'école, qu'elle y prépare et qu'elle y conduise; mais il serait fâcheux qu'elle en tînt lieu. » (Instruction aux préfets; 18 mai 1855.)

IV. On oublie, dans bon nombre de communes, la prescription du règlement d'après laquelle tout asile qui réunit plus de 80 enfants doit avoir une adjointe (article 25 du décret du 21 mars 1855).

---

*A M. le Rédacteur de l'*Ami de l'enfance.

Bordeaux.

Dernièrement, a eu lieu la cérémonie de la bénédiction solennelle de la première pierre d'une salle d'asile[2], à l'extrémité ouest de Bordeaux, quartier de Bacalan, où sont établies plusieurs grandes fabriques.

C'était au milieu d'une prairie, dont une portion a été achetée pour y bâtir un asile devant réunir 250 enfants. Plus que d'autres, les enfants de ce quartier ont besoin que la charité se fasse mère, car chaque jour, dès six heures du matin, ils ont quitté leurs lits, et déjà sont abandonnés à eux-mêmes.

Cette cérémonie avait pour témoins toute la population ouvrière, les sœurs directrices (de l'Immaculée-Conception), les dames patronnesses. M. le curé de Saint-Martial, entouré de son clergé, prit la parole, et entretint la foule d'une manière touchante des bienfaits des salles d'asile. Il termina son allocution par un élan de profonde reconnaissance envers le gouvernement, qui, par des encouragements si flatteurs et des secours considérables, honore et développe une institution que les communes, comme les familles, entourent de leurs plus ardentes sympathies.

Lorsque furent dites les prières de l'Église qui appelaient la bénédiction divine sur ce refuge de l'enfance, les petits élèves de la

1. « Les salles d'asile sont fermées les dimanches et les jours fériés, savoir : le jour de la Toussaint, le jour de Noël, le 1er janvier, les jours de l'Ascension et de l'Assomption. — Il est interdit aux directrices de les fermer d'autres jours sans l'autorisation du comité local de patronage. » (Décret du 21 mars 1855.)

2. On doit cette salle d'asile principalement à l'initiative de Mmes Vieillard et de Choisy.

salle d'asile provisoire chantèrent à pleine voix le *Laudate Dominum*, et, pendant ce temps, les personnes qui présidaient à la cérémonie maniaient la truelle, et déposaient des médailles bénites entre les premières pierres.

Trois jours plus tard, à une autre extrémité de Bordeaux, nous recevions le dimanche, à l'asile Sainte-Croix, S. Ém. le cardinal-archevêque qui, tous les ans, honore de sa visite chacune des salles d'asile de paroisse.

L'asile, reblanchi tout exprès, était orné de guirlandes. Son Éminence, accompagnée de LL. GG. les évêques d'Agen et de Belley, accorda à chaque enfant une attention paternelle, et voulut bien répondre au compliment du moniteur général, qui se termina par un chant; comme toujours, elle eut pour chacun des paroles bienveillantes,

La prédilection marquée de Mgr Donnet pour les salles d'asile n'a pas seulement pour effet d'encourager le personnel des salles d'asile dans son œuvre difficile; elle seconde le progrès et encourage la multiplication des salles d'asile dans tout le diocèse de Bordeaux.

Mgr de Langalerie, fondateur de deux salles d'asile de Bordeaux, devait partir prochainement pour se rendre à Belley. Devait-il quitter Bordeaux sans qu'on cherchât à lui témoigner encore à l'asile Saint-Louis reconnaissance profonde et tendresse respectueuse?

Nos enfants, tout pénétrés des souvenirs d'une bonté qui s'était si souvent révélée à eux, avaient supplié Monseigneur de venir leur faire une visite d'adieux. La fête fut arrêtée; on n'avait que deux jours pour les préparatifs nécessaires. Chacun apporte tout ce qu'il peut de fleurs et de feuillages. Mais, composer et apprendre les compliments, le temps va manquer! Alors on les fera courts, et, pour les remplacer, nous dirons: « Monseigneur, nous vous aimons bien; » et puis, ce jour-là, on laissera entrer à l'asile tous ceux qui l'aiment.

Ainsi fut-il fait. Le vaste préau découvert était rempli. A l'intérieur des classes, plus de monde encore, et toutes les dames patronnesses. Sur l'estrade, 415 enfants, tous gracieusement vêtus d'un petit vêtement uniforme (les deux salles d'asile étaient réunies).

Chacun d'eux vint en rang et à son tour saluer Monseigneur, et lui offrir une branche de pensées ou d'immortelles. Le faisceau de fleurs emportées par Sa Grandeur avait donc 415 branches détachées. Après les enfants, la directrice, sœur Claire (de la Conception), remit à Monseigneur une épreuve bien rendue de daguerréotype représentant l'estrade où sont assis tous les chers petits enfants que ses soins et sa bonté ont enlevés au malheur du délaissement.

La même bonté qui avait si souvent ému ces petits enfants fut encore plus touchante et plus expansive en ce jour des adieux et des recommandations dernières.

Victorine Verdin,

Déléguée pour l'inspection des salles d'asile de l'académie de Bordeaux.

OUVROIRS ET SALLES D'ASILE

DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET.

M. Villemereux, inspecteur de l'Académie de Paris, en résidence à Orléans, vient de publier un rapport sur la situation de l'instruction primaire dans le département du Loiret. Ce document, qui fait suite au rapport dont nous avons entretenu nos lecteurs l'année dernière, est digne de toute l'attention des amis de l'instruction primaire. Nous en détachons le fragment qui suit, et qui est relatif aux ouvroirs et aux salles d'asile :

Ouvroirs.

On compte dans le département 312 ouvroirs qui peuvent se diviser en 8 catégories, savoir :

1° Ouvroirs spéciaux	11
2° Ouvroirs distincts des écoles de filles et annexés à ces écoles	133
3° Ouvroirs annexés à des écoles mixtes	168
Total	312
L'année dernière, le nombre des ouvroirs n'était que de	242
Différence en plus pour 1857	70

Le tableau suivant fait connaître la répartition de ces établissements entre les quatre établissements :

NOMS des ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'OUVROIRS.			
	SPÉCIAUX.	ANNEXÉS à des écoles mixtes.	ANNEXÉS à des écoles de filles.	TOTAL.
Orléans	3	30	108	141
Pithiviers	»	47	12	59
Montargis	6	38	31	75
Gien	2	18	17	37
TOTAUX	11	133	168	312

De cette organisation, il résulte que les jeunes filles sont exercées aux travaux à l'aiguille, soit par une directrice spéciale, le plus

souvent la parente ou même la femme de l'instituteur dans les écoles mixtes, soit par les institutrices elles-mêmes dans les écoles spéciales, soit par les religieuses dans les écoles annexées aux hospices.

Dans les écoles spéciales de filles, on s'occupe de la couture le *jeudi* et le *samedi matin*; dans les écoles mixtes, le *jeudi* et tous les jours, en dehors des classes, pendant une heure. De cette manière, la directrice de l'ouvroir peut donner ses soins, non-seulement aux enfants qui fréquentent sa classe, mais encore aux jeunes filles récemment sorties de l'école et qui ont besoin de se perfectionner dans les divers travaux à l'aiguille.

Ces établissements ont pour ressources :

1° Une subvention des communes	4 714 fr.
2° La rétribution scolaire	942
3° Une indemnité du département	3 000
4° Une indemnité de l'État	3 000
Total	11 656

soit une moyenne de 37 fr. 35 c. par ouvroir.

Il reste encore 58 écoles mixtes, dans lesquelles les travaux à l'aiguille ne sont pas enseignés, savoir :

Dans l'arrondissement d'Orléans	2
— de Pithiviers	20
— de Montargis	28
— de Gien	8
Total	58

Ce n'est pas que les familles ne reconnaissent toute l'importance des travaux à l'aiguille, loin de là; mais ces écoles sont confiées pour la plupart à des instituteurs célibataires ou veufs.

Dans quelques-unes aussi, la femme du maître d'école n'a pas toute l'habileté nécessaire pour diriger convenablement un ouvroir, ou ses occupations ne lui permettent pas de consacrer chaque jour à ces leçons les heures prescrites. Alors il est quelquefois difficile de la remplacer par une personne étrangère qui réunisse aux conditions d'aptitude et de dévouement toutes les garanties désirables sous le rapport religieux et moral.

L'absence d'un ouvroir est une chose bien fâcheuse. En effet, ces jeunes filles, qui se trouvent ainsi placées sous la direction d'un instituteur, ne peuvent apprendre aucun des travaux de femme si utiles à la mère de famille, et, au sortir de l'école, elles se trouvent complétement inhabiles à tous les soins d'un ménage : c'est là un grave inconvénient des écoles mixtes qui ne peuvent donner qu'une éducation très-insuffisante à une partie considérable des enfants qui les fréquentent. Des mesures ont été prises pour remédier à cet état de choses, et doter au moins de la précieuse insti-

tution des ouvroirs toutes les communes qui peuvent être longtemps encore privées d'institutrices pour les jeunes filles.

Salles d'asile.

Trente-six communes possèdent des salles d'asile, réparties de la manière suivante entre les quatre arrondissements :

NOMS des ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DE COMMUNES qui possèdent des salles d'asile		NOMBRE DE SALLES D'ASILE		TOTAL.
	publiques.	libres.	publiques.	libres.	
Orléans...............	9	3	12	3	15
Pithiviers............	3	3	3	3	6
Montargis............	3	3	3	3	6
Gien................	7	5	7	5	12
TOTAUX.......	22	14	25	14	39

Ainsi, 36 communes, 4 de plus que l'année dernière, ont des salles d'asile; mais, il faut le dire, 3 encore, dans l'arrondissement de Pithiviers, ne sont pas régulières et se rapprochent plutôt des garderies que des véritables écoles maternelles.

Quatre salles d'asile ont été fondées cette année, savoir :

Dans l'arrondissement d'Orléans : à Orléans même, à Cléry, à Châteauneuf;

Dans l'arrondissement de Montargis : à Montargis même, asile libre.

Cinq autres projets sont à l'étude et pourront être réalisés prochainement : à Orléans, trois (Sainte-Croix, Saint-Laurent, les Aydes); à Chevilly; à Beaune-la-Rolande.

Par une meilleure répartition de la somme de 1300 francs que le conseil général vote chaque année, on est parvenu à réaliser les véritables intentions du conseil général pour le développement des salles d'asile. En deux ans l'accroissement est de 19 : 14 en activité, 5 en projet. Le mouvement imprimé se propage sur la surface du département. Tout le monde comprend aujourd'hui que la salle d'asile est l'institution la plus précieuse pour les familles et leurs enfants : les familles peuvent se livrer aux travaux du dehors sans le moindre souci, tandis que leurs enfants reçoivent, là seulement, une éducation maternelle, et sont l'objet de tous les soins qui doivent développer à la fois l'intelligence, le cœur et les facultés physiques, avec toutes les précautions réclamées par un âge aussi tendre.

Le zèle des autorités locales et celui de la charité privée se sont réveillés, comme l'attestent les quatre créations nouvelles et les cinq projets à l'étude. La réorganisation de la surveillance de ces écoles du premier âge n'est pas étrangère à ces succès; la haute protection de l'Impératrice a jeté aussi une nouvelle faveur sur ces utiles établissements de l'enfance; elle contribuera puissamment à les propager dans les centres nombreux de population.

Les communes où il serait urgent d'établir des salles d'asile sont encore au nombre de sept : Artenay, Patay, Loury, Châtillon-sur-Loing, Courtenay, Ferrières, Ouzouer.

Dans les campagnes, dans la banlieue d'Orléans, dans les pays viticoles surtout, les mères de famille quittent leurs maisons le matin, soit pour porter leurs denrées à la ville, soit pour se livrer aux travaux des champs, et ne rentrent que fort tard. Les jeunes enfants sont presque toujours abandonnés à eux-mêmes dans leurs lits, ou confiés à la garde de leurs aînés qui, par ce fait seul, sont obligés de négliger l'école. Ils sont privés de toute éducation première; ils manquent des exercices corporels, si nécessaires au développement de leurs facultés physiques, et leur santé s'altère, sans parler de ces graves accidents de toute espèce qui résultent journellement de l'abandon des enfants dans les villages.

Telles sont les circonstances, aussi impérieuses dans les villes que dans les campagnes, qui font naître ces garderies au nombre de 50 dans le département.

Elles sont dirigées par de pauvres femmes sans instruction, souvent sans moralité et sans principes. Elles sont établies, pour la plupart, dans des locaux trop petits, humides, dans lesquels l'air se renouvelle difficilement et la lumière ne pénètre qu'à travers d'étroites lucarnes.

Dans de pareilles conditions, elles ne sont pas moins dangereuses au point de vue moral qu'au point de vue hygiénique, et c'est un pressant devoir pour l'administration de les faire disparaître.

Dans les localités importantes, les garderies peuvent être remplacées par les salles d'asile; dans les villages, transformées en petites écoles maternelles, bien dirigées et convenablement surveillées, loin de présenter encore quelques dangers, elles rendront d'utiles services aux familles.

Ici, comme pour les ouvroirs, il est facile de réaliser les principaux avantages de la salle d'asile sans beaucoup de frais : la femme de l'instituteur, sa mère ou une de ses parentes peut recueillir les jeunes enfants dans une dépendance de l'école ; la rétribution payée par les familles l'indemnise de ses peines. A défaut, on trouve facilement une honnête femme, désignée à l'autorité supérieure par les autorités scolaires, pour remplir cette mission.

Telle est la voie suivie par l'administration ; elle a annexé cette année, conformément aux demandes des communes, 12 petites écoles maternelles à des écoles mixtes. Déjà leurs services sont ap-

préciés par les familles et les autorités locales qui les surveillent et les protégent.

Directrices de salles d'asile.

Les 39 salles d'asile, tant publiques que libres, sont dirigées par 39 directrices auxquelles sont adjointes 54 personnes, 21 sous-directrices et 33 femmes de service. Le tableau ci-après indique le nombre de laïques et de religieuses qui composent ce personnel, et sa distribution entre les quatre arrondissements :

NOMS des ARRONDISSEMENTS.	DIRECTRICES		SOUS-DIRECTRICES	
	LAÏQUES.	RELIGIEUSES.	LAIQUES.	RELIGIEUSES.
Orléans..........	7	8	6	4
Pithiviers.........	4	2	1	2
Montargis.........	»	6	»	3
Gien..............	2	10	»	5
TOTAUX.....	13	26	7	14

Les directrices de salles d'asile ont toutes une excellente conduite, l'honorables habitudes, une moralité irréprochable.

La salle d'asile de Saint-Marceau est toujours, sous le rapport le la direction et de la tenue, l'asile modèle du Loiret. C'est là que es aspirantes aux fonctions de directrices et de sous-directrices ont le stage prescrit par le dernier règlement ou se préparent à subir l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude. Mme Perloux a formé, depuis deux ans, trois directrices : deux laïques, une religieuse, qui ont subi avec beaucoup de succès l'examen de capacité et d'aptitude devant la commission spéciale du Loiret, et qui toutes trois, aujourd'hui, à la tête de salles d'asile nouvellement créées dans le département, font le plus grand honneur à la maîtresse qui les a formées. Mme Perdoux a obtenu la récompense la plus honorable qu'elle pouvait ambitionner, une des 25 médailles décernées par l'Impératrice dans tout l'Empire.

A côté de l'asile de Saint-Marceau, on doit placer ceux de Beaugency et de Meung; on peut déjà ranger sur la même ligne les nouveaux établissements qui viennent de s'ouvrir à Neuville, à Jargeau, à Cléry, à Saint-Benoît-sur-Loire.

La plupart des autres ne peuvent offrir ces résultats qui ravissent d'une admiration bien légitime tous les spectateurs; mais il faut remarquer que ces résultats sont les fruits d'une méthode toute particulière, très-ingénieusement tracée, et qui n'est féconde

qu'à la condition d'être scrupuleusement observée dans ses moindres détails. Or, les directrices religieuses, si l'on en excepte toutefois les sœurs de Meung, celles de la Sagesse à Orléans et à Montargis, celles de Châteaurenard, celles de Gien qui ont fait depuis deux ans les plus louables efforts pour la prospérité de l'enseignement qui leur est confié, les sœurs, en général, ne paraissaient pas, jusqu'à ce jour, convenablement préparées pour l'application de cette méthode.

Directrices d'ouvroirs autres que les Institutrices.

Les femmes des instituteurs chargées de l'enseignement des travaux à l'aiguille aux jeunes filles qui fréquentent l'école de leurs maris, s'acquittent généralement de leur mission avec zèle, méthode et intelligence.

Elles consacrent aux travaux à l'aiguille une heure par jour, en dehors des heures des classes, et toute la matinée du jeudi.

L'administration devait se préoccuper de la rémunération qu'exigeaient les services si précieux rendus par ces femmes qui, pour la plupart, n'avaient d'autre traitement que les indemnités du département et de l'État, souvent absorbées par les fournitures faites aux enfants pauvres de l'ouvroir; M. le préfet, dont l'incessante sollicitude embrasse toutes les parties de l'important service de l'instruction primaire a, dans une circulaire adressée aux maires, renouvelé les invitations aux conseils municipaux, pour obtenir l'inscription au budget d'une allocation annuelle d'au moins 35 fr. pour le traitement de la directrice des travaux à l'aiguille. La plupart des conseils municipaux ont répondu à cet appel.

La rétribution des femmes d'instituteurs dirigeant un ouvroir s'élève aujourd'hui à 65 francs en moyenne.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

*A M. le Directeur de l'*Ami de l'enfance.

Monsieur,

Puisque l'auteur de la lettre sur les leçons de choses insérée dans le dernier numéro de l'*Ami de l'enfance* a cru, à mon grand regret, devoir garder l'anonyme, permettez-moi de lui adresser ici des remercîments bien sincères pour l'indulgence évidente avec laquelle il a parlé de mes leçons. Je ne connais point l'auteur de cet article; mais il m'a semblé, même dans les critiques, entendre

partout une parole amie, et cela m'a entraînée doucement au plaisir de lui répondre, comme dans une affectueuse causerie, sur cette *gaie science* des leçons de choses.

L'auteur signale, dans le *Bouquet de violettes* et les *Chenilles*, comme inintelligibles pour les enfants, ces trois mots : *Transformation* (de la chenille), *caractères*, *qualités* (des violettes). Trois mots! mais il y en a bien d'autres dans le même cas, que l'auteur eût pu relever. Ainsi, *bourgeonner*, *distiller*, *parfum*, *essence*, *sachets*, *embaumer*, *vivre en famille*, etc., etc.; *subsistance*, *besoins journaliers*, *industrie*, *imperceptibles*, etc., etc. La majorité des enfants des salles d'asile ne savent point l'acception absolue, grammaticale, de toutes ces expressions, qui seraient déplacées dans une lecture s'adressant directement à eux et devant être faite par eux-mêmes.

Mais ces histoires sont faites pour les maîtresses; et celles-ci les leur transmettront dans la même forme sans doute, mais non dans les mêmes termes, s'interrompant autant de fois qu'il le faudra pour commenter, expliquer, faire comprendre.

Et cette tâche est facile. Il suffit d'encadrer les mots bien à leur place, puis de s'aider de petites périphrases, d'analogies, d'équivalents, que sais-je? de mille moyens qui sont du tact, de l'art si l'on veut, mais qui sont avant tout de la vocation.

Il ne faudrait pas, ce me semble, vouloir s'enfermer à tout jamais, pour communiquer avec les enfants, dans le cercle étroit de leur propre vocabulaire; ce serait un effort impossible, inutile et à contre-sens.

Impossible, parce que l'on ne peut jamais déterminer avec précision le point exact du développement intellectuel d'un petit enfant. Tout le monde sait que les prévisions et les observations les plus attentives sont constamment mises en défaut à cet égard.

Inutile, parce que, grâce à l'intime rapport qui doit unir l'institutrice *maternelle* aux petits enfants, ceux-ci pénètrent sa pensée comme d'intuition, de sorte que, contrairement à ce qui se produit plus tard, ce n'est point la parole qui fait comprendre la pensée; mais à cette époque merveilleuse de la vie, c'est la pensée sympathique qui enseigne et fait comprendre la parole. Combien de fois ainsi dans les familles unies, entre personnes aimées, il suffit d'un sourire, d'un regard pour l'échange d'une muette pensée! Alors, comme le disent les disciples de l'abbé de L'Épée, la parole est du luxe, et la bouche, inutilement entr'ouverte, se referme sans avoir eu besoin de parler.

Enfin ce serait un effort à contre-sens, parce que, *instruire* les enfants, c'est justement leur enseigner les choses, les idées et les mots qu'ils ne savent pas encore.

Que les mots nouveaux soient simples, sans recherche, sans prétention; qu'ils soient rigoureusement appropriés à la chose qu'ils expriment, et l'on peut les introduire peu à peu, l'un après l'autre, dans le vocabulaire des enfants. L'enseignement de la

langue maternelle est sans contredit un des premiers et des plus utiles enseignements.

L'auteur signale encore, dans les deux leçons dont il s'agit, des invraisemblances de langage.

Il me reproche d'avoir créé un monde idéal, dans lequel il me défie de le faire vivre. Rien ne serait plus facile pourtant. Car s'il y a deux manières de s'exprimer sur le compte des violettes, il n'y a pas deux manières de les voir. Elles sont ce qu'elles sont. On ne peut pas les voir autrement; ce n'est pas ma faute, si elles sont gracieuses, charmantes, embaumées, bienfaisantes et agréables à tout le monde. Ma bouquetière a des yeux, elle aime ses fleurs, et le cœur a son éloquence. Et puis, elle ne dit vraiment rien d'extraordinaire; elle parle français, voilà tout.

Le *rayon de l'aurore entre les branches*, c'est littéralement : *Un' petite rayée de soulé entremi les fœilles;* phrase parfaitement familière à tous les paysans de la province où je suis née.

Quant au père Jérôme, un jardinier parler de robes de velours, de rubans, de perles!... Mais remarquez, je vous prie, que le père Jérôme n'est pas un jardinier comme un autre, un manœuvre que l'on paye et qui ne passe jamais le seuil de la porte. Prenez la peine de relire, et vous verrez que le père Jérôme est un vieil ami de la maison; *il a élevé la mère et la fille, il les tutoie, il les aime comme un père;* il est probable qu'il a été plus d'une fois, dans l'intimité de l'enfance, le confident des beaux projets de toilette, des longues et vives dissertations sur le chapeau neuf, sur la robe nouvelle, etc., etc. Évidemment Jérôme doit être fort sur cet article, ne fût-ce que par complaisance pour sa petite amie.

Le sentiment de compassion qu'il éprouve pour les chenilles, sentiment qui ne l'empêche pas du tout de les détruire, parce qu'elles le *font enrager par leurs dégâts*, n'est que le pendant de ce sentiment de compassion rigoureusement exact, d'un boucher que j'ai connu dans mon enfance, qui ne manquait jamais de se savonner les mains avant de tuer une bête, parce que, disait-il, *cela la faisait moins souffrir.*

La destruction, quelque nécessaire qu'elle soit, n'est indifférente, croyez-le bien, qu'aux cœurs mauvais et pervertis, et jamais, s'il plaît à Dieu, nous ne parlerons à nos enfants, si bons et si purs, de cette douloureuse exception.

Je demande mille fois pardon à l'auteur d'insister sur ce reproche. J'ai l'air de vouloir défendre ces deux petites histoires qui n'en valent assurément pas la peine. Non, ce ne sont pas mes histoires que je défends en ceci; c'est la réalité trop méconnue. Certes, le peuple n'est point lettré dans notre pays; plus d'un patois déconcerte l'oreille du voyageur en France; trop de pauvres gens ne savent ni lire, ni écrire, ni exprimer leur pensée, ni comprendre souvent celle des autres. Mais, grâces en soient rendues à l'auteur du printemps, du soleil et des fleurs, ses belles et divines créations sont un livre ouvert à tout ce qui sent, aime et pense. Le peuple, au milieu duquel j'ai longtemps vécu comme directrice de salle

d'asile, ces parents de mes enfants, demi-campagnards, pauvres ouvriers de petite ville, je les ai beaucoup observés, beaucoup écoutés, et j'ai vu souvent, à travers leur ignorance, leurs préjugés, leur grossièreté même, briller l'éclair de leur âme immortelle. J'ai vu ces mêmes bouches, qui, sous l'empire de la souffrance ou d'une déplorable éducation, se profanaient journellement par des paroles indignes, s'ouvrir à certains moments pour laisser échapper dans un mot incorrect, dans une phrase difforme, une remarque pleine de poésie, un sentiment d'ineffable charité, ou de religieuse espérance!...

Ni si haut, ni si bas, simple enfant de la terre!

a dit Lamartine. Nul homme ici-bas, en effet, n'est complétement doué, et nul aussi complétement déshérité. La dégradation est l'ouvrage des hommes, mais l'âme humaine est l'ouvrage de Dieu; elle est indestructible; et quelle que soit la profondeur de l'abîme dans lequel elle est tombée, à certains moments elle remonte à la surface, et l'œil attentif, compatissant, ne peut la méconnaître!...

Je ne puis vous dire, Monsieur, combien je suis reconnaissante envers l'auteur de l'article anonyme pour avoir si bien défendu le langage poli, *bienséant* si je puis dire, contre la trivialité que certaines personnes préconisent par un motif que je ne voudrais pas pénétrer. Je n'ai point, comme le judicieux auteur de l'article, de faits à citer à l'appui de cette bonne cause; je n'ai que mon oreille, mon goût, mon sentiment; et, si cette lettre n'était déjà trop longue, je vous demanderais la permission de justifier ici mes préférences.

Veuillez agréer, etc.

Marie PAPE-CARPANTIER.

Mme Frappaz veut bien nous communiquer les notes recueillies par elle lors d'une visite qu'elle a faite récemment au *Cours pratique* de la rue des Ursulines. A part la vive intelligence de l'œuvre des Asiles dont témoignent les lignes qu'on va lire, une circonstance particulière qui touchera vivement nos lecteurs donne au morceau qui suit un intérêt tout spécial.

UNE LEÇON DE CHOSES

OU LE MEILLEUR REMÈDE CONTRE LA SOMNOLENCE.

5 juillet 1857.

Aujourd'hui, comme j'arrivais à l'asile à 2 heures par une chaleur accablante, je me disais que la pauvre maîtresse aurait fort à faire pour vaincre la somnolence de ses élèves. Mon attente ne devait pas être trompée; les enfants ne faisaient que de monter à

l'estrade, et déjà en entrant, je ne voyais que petites têtes brunes ou blondes tombant alanguies sur les épaules ou les genoux de leurs voisins.

« J'espère, mes enfants, dit la maîtresse après qu'un vigoureux coup de claquoir eut réveillé toute la classe, pour le salut d'usage aux visiteurs, j'espère que quand Madame vous fait l'honneur de venir vous voir, vous n'allez pas vous abandonner à la paresse et au sommeil ; je sais bien que le temps est très-lourd aujourd'hui, mais j'ai là dans cette armoire un excellent remède contre la chaleur, et tant que vous regarderez attentivement ce que je vais vous montrer, vous n'aurez pas envie de dormir, je vous le promets.

« Voyons, mes enfants, qu'est-ce que je tiens là ? dit la maîtresse en leur montrant un bouquet de fleurs artificielles. — Des œillets et des roses, madame. — Vous avez raison ; mais qu'est-ce qu'une rose ? — C'est une fleur. — Où poussent les fleurs ? — Dans les jardins. — Et sauriez-vous me dire, mes enfants, à quel règne appartiennent les fleurs ? — Oui, madame, au règne végétal. — Très-bien, mes enfants ; comment vient la fleur ? — Elle pousse. — Qu'est-ce qui la fait pousser ? — Elle se nourrit par ses racines et se développe. — Ah ! la fleur a donc des racines ? — Oui, madame ; des racines qui s'enfoncent dans la terre. — A quoi servent les racines ? — Elles sucent les sucs de la terre. — Et qu'est-ce qu'il arriverait si la fleur était plantée dans une terre sèche ? — La fleur ne pousserait pas, parce que les racines ne trouveraient rien à sucer. — Sans doute, mes enfants ; pouvez-vous me dire comment pousse la plante ? — Il sort de terre une petite tige verte sur laquelle se développent de petites branches qui ont des feuilles, puis au haut de la tige, il y a d'abord un tout petit bouton vert qui grossit et qui devient la fleur ; enfin la fleur se sèche et ses pétales tombent à terre. — Alors, mes enfants, la vie de la pauvre fleur est finie ; elle n'est plus bonne à rien. — Si, madame ; il y a encore l'ovaire. — Et à quoi sert l'ovaire ? — A renfermer la graine. — Oui, sans doute ; et quelquefois l'ovaire grossit beaucoup : n'auriez-vous jamais par hasard mangé l'ovaire de quelques fleurs ? — Non, non, madame. — Voyons, cherchez bien ; vous savez que l'ovaire est destiné à renfermer la semence ; n'avez-vous jamais trouvé de petites graines noires en mangeant quelque chose ? — Ah ! madame, vous voulez dire des poires, s'écrient quelques-uns. — Non, des pommes, disent les autres. — Vous avez tous raison, mes enfants, les poires et les pommes ne sont réellement que des ovaires que Dieu a destinés à votre nourriture, parce qu'il a pensé qu'il vous serait très-agréable de les manger, et il ne s'est pas trompé, n'est-ce pas ? En même temps les ovaires sont destinés à garantir la graine. Toutes les graines sont-elles des pepins comme dans les pommes ou les poires ? — Non, madame ; il y a des noyaux. — Dans quelles espèces de fruits ? — Dans les cerises, les pêches. — Oui, ces noyaux sont faits d'un bois très-dur et pourtant, quand on les plante dans la terre, ils s'ouvrent d'eux-mêmes pour laisser passer le germe de la plante. Maintenant, mes

enfants, dites-moi, et vous, poussez-vous comme la plante? — Oh non! madame; nous n'avons pas de racines. — Vous croyez. Eh bien, moi, mes enfants, je pensais que nous avions dans notre corps un endroit où se réunissaient tous les sucs de la nourriture que nous mangeons et que ces sucs-là vous faisaient pousser et grandir? — Oui, madame; c'est l'estomac. — Oui vraiment; l'estomac remplit chez nous les fonctions de la racine dans la plante! N'auriez-vous pas aussi une tige à laquelle viennent s'attacher des branches? Réfléchissez bien! — Ah! madame, vous voulez dire notre corps auquel tiennent nos bras et nos jambes?—Sans doute; ce sont des branches fort utiles, il me semble, et avons-nous des feuilles? — Ah! pour ça, non, madame. — En êtes-vous bien sûrs? A quoi servent les feuilles? — A garantir la fleur et le fruit du soleil et de la pluie. — Sans doute! mais elles ont une autre fonction encore; elles aspirent l'air pour la plante, et c'est si vrai que si vous renfermiez une plante sous le globe de pendule de votre maman, elle mourrait. Croyez-vous, par exemple, que si j'enfermais la petite Zéphirine sous une cloche à melon, elle pourrait y vivre? — Non, madame; elle mourrait. — Pourquoi donc? — Parce qu'elle ne pourrait respirer. — Vous respirez donc? — Oui, madame. — Qu'est-ce qui respire en vous? Respirez bien fort et vous me le direz. — Les poumons, madame. — Oui, les poumons font chez nous l'office des feuilles, et savez-vous pourquoi on cherche à multiplier dans Paris les jardins et les arbres? C'est que les plantes et les arbres aspirent dans l'air justement la partie de cet air que nous ne pouvons pas respirer, et dans la plante, n'y a-t-il pas une liqueur qui monte et qui circule pour vivifier la plante? — Oui, madame; la séve. — Et dans votre corps, y a-t-il une liqueur aussi? — Oui, madame, le sang. — Sans doute, mes enfants; Dieu, qui est tout-puissant, a mis la variété dans l'unité, c'est-à-dire que, pour faire des choses différentes, il a employé les mêmes moyens et qu'il a établi le même ordre partout; mais puisque vous avez des racines, une tige, des branches comme la plante, vous êtes donc une plante? — Non, madame. — Mais en quoi différez-vous de la plante? qu'avez-vous de plus qu'elle? Peut-on apprendre quelque chose à une plante? — Non, madame, c'est que nous avons de la mémoire.—Un chien a de la mémoire aussi; il se rappelle très-bien où demeure son maître. N'avez-vous rien de plus qu'un chien? — Si, madame, nous avons une âme. — Allons donc! à la bonne heure; vous avez une âme et c'est cette âme qui vous donne la connaissance de vous-même, la conscience de ce que vous faites. Et voilà pourquoi moi, je vous mets en pénitence quand vous n'êtes pas sages, parce que vous êtes responsables de vos actions, et que Dieu vous punirait si vous faisiez le mal. A quoi l'âme sert-elle encore? — A aimer. — Oui, sans doute. Et qui aimez-vous?

Une voix d'enfant : Tout le monde. — C'est une bonne disposition, mon enfant; mais il est des personnes que vous aimez plus particulièrement?

Tous les enfants : Dieu, nos parents, *la dame* de notre ministre[1].

— Vous avez raison, mes enfants; cette dame a été si bonne pour vous; elle vous a témoigné tant d'affection quand elle se dérangeait pour m'aider à faire tenir tranquilles mes plus jeunes élèves, que vous lui devez beaucoup d'affection et de reconnaissance. Et comment peut-on prouver sa reconnaissance? — En étant bien sage, en obéissant.

— Oui, vraiment. De même, les grandes personnes vous témoignent leur affection en vous défendant ce qui pourrait vous être nuisible: si on vous défend de monter à l'arbre, c'est que vous pourriez vous casser la jambe; si on vous dit de ne pas grimper sur les meubles, c'est que vous pouvez tomber et vous faire mal.

Une voix de garçon : Oui; moi je suis monté sur une table et je me suis cassé le nez en tombant.

— Tu vois, mon pauvre garçon, ce qu'on gagne à désobéir! Le bon Dieu nous a donné de l'intelligence, de la volonté, une figure, des membres; mais il nous a donné tout cela pour que nous nous en servions utilement, et ceci, je vais vous le prouver par une histoire que notre Seigneur Jésus-Christ a racontée à ses disciples:

« Il y avait une fois un maître, un grand roi qui allait partir pour un long voyage. Il rassemble tous ses serviteurs et leur dit : « Je m'en vais aller bien loin; je vais vous donner à tous de l'ar- « gent, et vous le ferez fructifier pendant mon absence. » A l'un de ses serviteurs, il remit alors dix talents, à un autre cinq, et à un troisième il ne donna qu'un seul talent. Le talent, mes enfants, c'était une monnaie de ce temps-là. Quand le maître fut parti, le serviteur qui avait reçu dix talents et celui qui en avait reçu cinq les mirent dans le commerce pour qu'ils leur en rapportassent d'autres. Vous savez, mes enfants, que les marchands achètent de la marchandise et qu'ils la vendent un peu plus cher, ce qui leur procure un bénéfice. Quant au serviteur qui n'avait rien qu'un talent, il se dit : « Mon maître le roi est très-sévère; si j'allais perdre son « talent, il me gronderait, il me punirait; je sais bien ce que je vais « faire. Je vais creuser un trou dans la terre de mon jardin, et je « le cacherai si loin que personne ne me le prendra et que je n'au- « rai pas peur de le perdre. »

« Quand le maître fut de retour, il fit venir ses serviteurs pour qu'ils lui rendissent compte de son argent. Celui qui avait reçu dix talents vint le premier et lui dit : « Seigneur, vous m'avez confié « dix talents; les voilà, et de plus en voilà dix autres que j'ai ga- « gnés. »

« Combien, mes enfants, rendait-il de talents à son maître? — Vingt talents, madame. — Précisément.

« Le serviteur qui avait reçu cinq talents les rendit aussi avec cinq autres en plus et le maître leur dit : « Bons et fidèles servi-

1. Mme Rouland a bien voulu, le 25 juin dernier, honorer de sa visite la salle d'asile du Cours pratique. Elle était accompagnée de Mme la comtesse de Bar.

teurs, venez avec moi, entrez dans la joie de votre maître.» Puis e serviteur qui n'avait reçu qu'un talent s'approcha à son tour : Seigneur, je savais que vous étiez un maître sévère; j'ai eu peur de perdre votre talent, je l'ai bien caché et le voici.— Comment! méchant serviteur, tu dis toi-même que je suis sévère, que je veux qu'on travaille et tu n'as rien fait? Tu n'entreras pas avec les autres dans la joie de ton maître. Qu'on lui ôte son talent et qu'on le donne à celui qui en a eu dix; il l'a bien mérité. »

« Était-ce juste, mes enfants, ce que faisait le roi? — Oui, ma-ame. — Oui, mes enfants, le roi était juste; mais cette histoire ue notre Sauveur racontait à ses disciples était une parabole, est-à-dire une figure. Qui Notre-Seigneur voulait-il représenter par e roi?—Dieu?— Oui, Dieu qui est le maître de tous les hommes, : les talents représentent notre intelligence, nos bras, nos mains, os dix doigts qui sont autant de talents que nous devons faire ravailler. Moi aussi je suis le roi; vous êtes tous mes petits servi-eurs, mes petites servantes. Je leur donne de l'ouvrage à faire; s ont des leçons à écouter, à apprendre; ils s'instruisent et tra-aillent à leur manière. Je leur donne des bons points, puis un eau jour je viendrai, moi aussi, en cérémonie; je me ferai rendre ompte de ce qu'on aura fait, de ce qu'on aura appris, et je dirai : Bon et fidèle serviteur, tu as bien travaillé, tu as bien écouté et répondu, voici ta couronne et ton livre et tu partageras la joie de ton maître. » Mais à celui d'entre vous qui n'aurait pas tra-aillé, qui n'aurait pas appris, je dirai : « Méchant serviteur, tu n'as pas fait fructifier ton talent; qu'on lui ôte bien vite et qu'on donne ses bons points à celui qui en a déjà le plus; car il les a bien mérités et c'est justice! »

« Maintenant, mes enfants, ne voulez-vous pas raconter à ma-ame la belle visite que vous avez reçue et à qui vous devrez vos ouronnes et vos prix?

Tous les enfants à la fois : Oh si, madame, si, madame! l'autre our il est venu une belle dame nous voir.—La dame de notre mi-istre, s'écrie-t-on sur les gradins du haut où sont les plus grands èves, et elle a été bien bonne; elle est restée longtemps; elle nous interrogés. — Oui, et comme vous avez bien répondu, mes en-ınts, en partant, elle vous a donné.... — Deux pièces jaunes, ıadame. — Sur les gradins du haut: Deux pièces d'or, madame, our avoir des fruits et des gâteaux.

— Oui, madame, reprend la maîtresse, et quand j'ai demandé mes enfants ce que je devais faire de l'argent que cette dame vait eu la bonté de me remettre pour eux, ils m'ont priée d'ache-er des livres, des couronnes et des images pour avoir une belle istribution de prix; et ce n'est pas tout encore : nous espérons ue Madame voudra bien venir elle-même présider notre fête t couronner les petits enfants que sa bonté a rendus si heureux.»

L'exercice avait duré une heure et demie, et je puis affirmer u'aucun enfant n'avait dormi, même parmi les plus jeunes, tant habile maîtresse qui les dirige avait su captiver leur attention et

leur intérêt. Pour moi, je me suis retirée émerveillée de la puissance, je pourrais dire de la fascination que peut exercer une bonne directrice, et partageant toute la reconnaissance des jeunes élèves envers la femme pleine de bonté qui avait su dérober quelques instants aux devoirs qu'une grande situation lui impose, pour venir encourager de modestes maîtresses et de tout petits enfants.

Mme FRAPPAZ.

Nous accueillons avec plaisir le dialogue qu'on va lire, et qui nous est adressé par un honorable magistrat. Nous l'avons dit, et nous le répétons, l'intelligence des enfants est accessible, plus tôt qu'on ne le pense généralement, aux idées élevées, lorsque ces idées sont en même temps simples et claires. Seulement il est indispensable qu'elles soient dégagées, dans leur expression, de toute formule abstraite. A ce point de vue le dialogue qui suit semble destiné à des enfants d'un âge plus avancé que celui des petits élèves des salles d'asile. Nous le donnons cependant, comme indication très-utile de ce qu'il est possible de faire; ce sera aux directrices à modifier plusieurs phrases, et à simplifier quelques-uns des termes.

LA JUSTICE.

LA LOI. — LE DROIT. — LE JUGE.

Un grand cabinet entouré de livres. — M. Gilbert examine avec attention une gravure richement encadrée qu'on vient de suspendre au-dessus de son bureau. Juliette, sa fille, debout à ses côtés, regarde d'un air étonné ce nouvel ornement du cabinet de son père.

JULIETTE.

Ah! père, le beau portrait! Quel est donc ce monsieur à l'air si sérieux et cependant si bon? Comme il est habillé! Quelle grande perruque! Et puis cette robe de soie, ce rabat de dentelle, cette pèlerine d'hermine comme le manchon de ma tante et cette belle croix sur sa poitrine!... Ah! il y a quelque chose d'écrit au bas : « Henry François d'Aguesseau.... » Je ne connais pas du tout ce nom-là.

M. GILBERT.

C'est celui d'un grand et savant magistrat, mort il y a plus de cent ans, dont la haute intégrité, l'amour de la justice et la profonde connaissance des lois ont rendu le nom célèbre. Il n'y a point de tribunal ni de juge en France qui ne cherche encore aujourd'hui des conseils dans les écrits de l'illustre d'Aguesseau.

JULIETTE.

Oh! tous ces mots que je ne comprends pas! Père, qu'est-ce onc qu'un juge, qu'est-ce que les lois, qu'est-ce qu'un tribunal?

M. GILBERT, *souriant.*

Voilà bien des questions à la fois, mon enfant, et peut-être me era-t-il difficile de mettre les réponses à la portée de l'intelligence 'un enfant de ton âge. Je commencerai par t'adresser à toi-même ne question : sais-tu ce que c'est que la justice?

JULIETTE, *après avoir un peu cherché.*

C'est ce qui est juste.

M. GILBERT.

Et qui est-ce qui est juste par excellence, par-dessus tout?

JULIETTE, *vivement.*

C'est Dieu.

M. GILBERT.

Bien, ma fille. La justice, ou, comme tu le dis, ce qui est juste ient donc de Dieu. Maintenant, à quoi sert la justice?... Voyons, e sais-tu bien?

JULIETTE.

Père, je m'en doute bien un peu, mais je ne saurais comment le ire.

M. GILBERT.

Et tu as raison de ne rien dire que tu ne comprennes parfaitement et que tu ne puisses expliquer clairement. Eh bien! la justice sert à rendre et à conserver à chacun ce qui lui appartient, à défendre le faible contre le fort, à récompenser les bons, et enfin à punir les méchants.

JULIETTE.

Oh! père, c'est une belle chose que la justice!

M. GILBERT.

Oui, sans doute; c'est un des plus beaux attributs de Dieu. C'est lui qui en a mis le sentiment dans le cœur de tous les hommes; c'est lui qui en a dicté les préceptes et qui les a écrits d'une manière ineffaçable dans....

JULIETTE, *vivement.*

Les commandements de Dieu!

M. GILBERT.

Oui, mon enfant, les commandements de Dieu qu'on appelle

aussi le Décalogue, mot qui signifie les dix paroles ou les dix lois car les paroles de Dieu sont des lois. Ainsi donc, la loi de Dieu, o sont tracés les principes de la justice, est la plus parfaite de toute les lois, celle qui doit servir de modèle aux lois que les homme établissent; tellement, qu'on peut dire, sans courir le risque de s tromper, qu'une loi est juste et bonne si elle est conforme à ce divins commandements, injuste et mauvaise, si elle leur est con traire. Me diras-tu bien maintenant ce que c'est que la loi?

JULIETTE.

C'est bien difficile. Voyons.... La loi.... est une règle de la jus tice. Et elle doit toujours être conforme aux commandements d Dieu.

M. GILBERT.

A merveille! Mais il ne suffisait pas d'établir et d'écrire la loi il fallait encore la faire respecter par ceux dont elle pouvait gêne les mauvais penchants; il fallait enfin faire exécuter ce qu'ell prescrit. Les hommes qui sont chargés sur la terre de faire res pecter et observer les lois portent le titre de *juges*. Ils écoutent le plaintes ou réclamations des personnes qui prétendent qu'on a ag envers elles d'une manière contraire à la justice. Ils examinent s ces plaintes ou réclamations sont fondées, c'est-à-dire si la loi ou la règle de la justice a été ou n'a pas été observée. Faire cet exa men est faire ce que tout le monde fait, ce que tu fais toi-même lorsqu'il s'agit de décider s'il est bon ou mauvais, utile ou nui sible, juste ou injuste de faire ou de ne pas faire une chose : c'es juger. Ils jugent donc, et c'est de là que leur est venu leur titre de juge. Le résultat de leur examen, la décision qu'ils prennen pour ou contre celui qui se plaint, s'appelle *jugement*. On appelle *tribunal* la réunion des juges assemblés pour rendre la justice c'est-à-dire pour juger. On donne aussi ce nom au lieu où ils siégent en public sur une *tribune* ou estrade.

JULIETTE.

Mais, père, qu'est-il besoin de lois et de juges, puisque Dieu a mis le sentiment de la justice dans le cœur des hommes, et qu'il leur a donné ses lois dans le Décalogue?

M. GILBERT.

Sans doute, mon enfant, il ne serait besoin ni de lois ni de juges, si ce sentiment de la justice régnait seul, sans partage, dans le cœur des hommes. Malheureusement, il y est trop souvent étouffé et remplacé par des sentiments tout contraires. A côté de la justice, il y a la méchanceté, l'envie, l'avarice, l'injustice enfin, et c'est pour nous défendre contre ces mauvais sentiments que les lois ont été écrites et que les juges ou les tribunaux ont reçu la

ission de les faire respecter et observer en faisant respecter les
oits de chacun.

JULIETTE.

Ah ! père, qu'est-ce donc qu'un droit ?

M. GILBERT.

Le droit est le pouvoir qui nous est accordé de faire ce qui
ous est utile, ou de nous opposer à ce qui pourrait nous être nui-
ble.

JULIETTE.

Je ne comprends pas très-bien.

M. GILBERT.

Écoute et tu vas me comprendre : il est écrit dans la loi que ce
'une personne a acheté ou ce qui lui a été donné lui appartient :
est là un *Droit*. Ainsi ton beau livre d'histoire t'appartient parce
'il t'a été donné par ta tante. Tu as le *Droit* de le conserver et
rsonne n'aurait celui de te le prendre contre ton gré.

JULIETTE.

Mais il pourrait m'être pris par quelqu'un qui serait plus fort
e moi.

M. GILBERT.

Voilà précisément ce que la loi donne le moyen d'empêcher.
ncore un exemple qui te fera comprendre, à la fois, à quoi ser-
nt la loi, le droit et le juge. Ne m'as-tu pas raconté que, hier, à
cole, la grande Henriette s'était emparée d'une image qui avait
é donnée en récompense à la petite Marie ? Est-ce un sentiment
justice qui avait porté Henriette à commettre cette action ?

JULIETTE.

Tout au contraire, c'était une action injuste inspirée par la ja-
usie ou par l'envie.

M. GILBERT.

Et pourquoi la petite Marie ne reprenait-elle pas son image ?

JULIETTE.

Cela lui eût été bien difficile, car Henriette est beaucoup plus
rte qu'elle.

M. GILBERT.

Voilà donc la faiblesse dépouillée et opprimée par la force !
omment la pauvre petite fille a-t-elle pu rentrer en possession de
mage qui lui appartenait ?

JULIETTE.

Elle est allée se plaindre à ces dames qui ont, aussitôt, fa appeler Henriette devant elles et lui ont demandé si elle avait eu l droit de s'emparer d'une image appartenant à une autre. Henriett a baissé la tête et n'a rien répondu. Alors ces dames lui ont ordonn de rendre l'image à la petite Marie qui a été bien contente. Henriett a, en outre, été privée de la promenade au jardin pour toute l semaine [1].

M. GILBERT.

Ces dames étaient les juges et formaient le *tribunal* qui a reç la plainte de la petite Marie. Après s'être assurées qu'elle avait d la vérité et que sa réclamation était juste, elles ont prononcé le *ju-gement* qui a reconnu son droit et l'a remise en possession de c qui lui appartenait, en même temps qu'une punition a été infligé à celle qui avait commis une action contraire à la justice. Mais qu serait-il arrivé si la grande Henriette avait refusé de rendre l'i mage à la petite Marie.

JULIETTE.

Oh! ces dames la lui auraient ôtée de force!

M. GILBERT.

C'eût encore été de la justice, et c'est là le seul emploi légitim de la force. As-tu remarqué la statue placée à l'entrée de cett grande maison qu'on appelle le Palais de justice, et où siégent c'est-à-dire s'asseyent les juges sur leur tribunal?

JULIETTE.

Oui, père : une grande femme au visage sévère, vêtue d'u long manteau, tenant dans une de ses mains une balance et d l'autre une épée.

M. GILBERT.

C'est ainsi qu'on représente la Justice. La sévère expression d son visage et la gravité de son costume, ses balances dont les deu plateaux sont au même niveau, expriment la sévérité, la gravité e l'impartialité de sa décision. L'épée qu'elle serre dans sa mai nerveuse est l'emblème ou l'image de la Force au moyen de la-quelle elle en assure l'exécution.

Plus tard, mon enfant, lorsque l'âge et l'étude auront mûri e fortifié ton intelligence, nous reviendrons sur cette première leço et nous lui donnerons des développements progressivement plu étendus et des applications plus sérieuses.

1. Cette punition est, selon nous, mal choisie. Il faut se garder d'infliger de punitions de nature à compromettre la santé des enfants.

(*Note de la Rédaction.*)

DES PUNITIONS DANS LES SALLES D'ASILE.

Mme P..., membre du comité local de patronage de C..., nous rit pour nous demander des explications sur le *régime péniten-ire* qu'il y a lieu de suivre dans les salles d'asile. Ces seuls ots *régime pénitentiaire* et quelques autres expressions de notre norable correspondante nous font craindre qu'elle ne s'exagère elque peu le rôle que doivent jouer les punitions dans des éta-ssements où il importe de voir régner la plus indulgente disci-ine. Nous ne pouvons rien faire de mieux pour fixer les idées, cet égard, que de reproduire un remarquable chapitre de *Iistoire d'une salle d'asile*. Cette citation sera un nouvel hom-age à l'auteur de cet excellent petit livre, à la femme éminente nt les amis des salles d'asile ne cesseront de déplorer la perte[1] :

«... Tenez bon aussi au sujet de la guérite de pénitence et tes-la disparaître le plus tôt possible. Un instrument de punition permanence dans une salle d'asile, c'est une note fausse au lieu d'un chant juste et doux. Une fois la prison admise, pour-oi pas les cornes d'ânes, les écriteaux, la langue rouge, le bon-t de nuit, le martinet et tout cet agréable attirail des garderies e la salle d'asile a banni ?

« Ce magasin de petits supplices,— car supplice il y a, quand on ige à l'âge auquel on a affaire, — avait pu sembler nécessaire squ'il s'agissait de soumettre une légion de petits êtres vifs et nuants à un régime d'immobilité, de contrainte et d'ennui qui oltait leur nature et ne pouvait être maintenu que par la force. is à quoi bon, dans un lieu où le petit enfant trouve ce qui lui utile et agréable, où l'on satisfait à ses besoins physiques et raux, où on lui parle un langage qu'il comprend, où l'on sait ployer l'influence si puissante du bon exemple ?

« Quel est le but qu'on doit se proposer pour toutes ces petites atures ? Leur faire éviter le mal et surtout leur faire vouloir le n. Or, le mal, le petit enfant le fait presque toujours par fai-sse, par désœuvrement, sans le savoir, sans le vouloir, le plus vent sans en être coupable. Pour le détourner de ce qui est uvais, il faut le distraire, l'occuper, éveiller doucement sa science, la fortifier par le reproche qui suit une mauvaise ac-ı, par la louange qui récompense un bon mouvement. La puni-ı ne doit servir qu'à lui faire sentir plus fortement l'approbation e blâme de la personne envers laquelle il se sent responsable sa conduite, et qui doit être, comme on l'a dit, le représentant sa conscience, et, en bien des cas, sa conscience elle-même. La ition, ici, est un avertissement et ne saurait devenir le châti-nt que mérite seule une volonté réfléchie et coupable.

« Qu'ont à faire la prison, les cornes, et tous les châtiments de e espèce, avec la conscience qu'ils n'éclairent pas, avec la rai-

Mme Doubet.

son qu'ils ne convainquent pas, avec la faiblesse qu'ils opprimer au lieu de la soutenir et de l'appuyer? Si vous traitez sévèremer le petit enfant, il a peur, il se cache; si vous le menacez, il ruse il ment; vous lui inspirez la crainte de la punition, mais nullemer le dégoût du mal. Qu'avez-vous gagné? vous avez fait un peu d police, peut-être, mais rien qui ressemble à de l'éducation La grande œuvre de l'éducation est de vaincre le mal par l bien.

« Ce qu'il faut, c'est de faire aimer le bien au petit enfant, de lu rendre désirable, facile, tout ce qui est bon; pour cela, il fau éclairer l'esprit, échauffer l'âme par l'affection, épanouir le cœu par la confiance, tandis que sous l'empire de la sévérité tout s glace, se resserre, se dessèche. L'âme du petit enfant est un ter rain neuf; vous n'avez pas à déraciner, à grand'peine, de coupa bles habitudes; il s'agit d'ensemencer si bien toute l'étendue d sol qu'il n'y ait plus de place pour la mauvaise herbe. Envahisse par le bien toutes les facultés de l'enfant, et vous lutterez facile ment contre le mal.

« Les punitions, dans la salle d'asile, doivent donc être très-lé gères, plus morales que matérielles, présentées le plus possibl comme une conséquence de la faute elle-même. C'est pourqu aucun instrument de punition ne doit faire partie du mobilier d l'asile; en étant très-sobre de punitions on se réserve d'immense ressources, car tout signe de blâme, de la part d'une maîtresse q domine l'esprit et captive le cœur de ses petits élèves, devient un punition. Se tenir debout quand les autres sont assis, être placé un autre banc, descendre du gradin, ne pas prendre part, pen dant quelques instants, aux exercices, être signalé aux autre comme un enfant dont on est mécontent, et mille choses de c genre : telles sont les punitions admises dans les salles d'asil Appliquées avec intelligence et équité, elles font, je vous l'assur beaucoup plus d'effet que celles qu'elles ont remplacées. — Nou visitions, en 1844, un des asiles de Florence; c'était le moment d la prière : tous les enfants étaient à genoux et récitaient *Notre Pè* avec beaucoup de recueillement. Une petite fille de quatre ans seule, debout auprès de la maîtresse, sanglotait, et des larme bien amères coulaient le long de ses joues, tandis qu'elle s'effor çait de cacher ses yeux et son front dans ses petites mains. — « Qu'a donc cette enfant? dis-je à la directrice après que tous se fu « rent relevés au signal du claquoir.—Cette petite fille se tenait fo « mal, elle s'agitait et troublait ses voisins ; pour la seconde fois o « l'avertissait inutilement. Vous voyez donc, madame, qu'elle n'éta « pas digne de se joindre à des petits enfants, qui prient le bo « Dieu de tout leur cœur. »

« Croyez-vous que ces enfants-là n'auront pas une autre idé de la prière que ceux à qui on donne un soufflet, ou que l'on oblig à répéter quatre fois de suite, en guise de *pensum*, le *Pate* comme je l'ai vu faire, il y a peu de temps, dans une petit école ?

« La mère d'un petit garçon de cinq ans, qui fréquentait une des salles d'asile de Paris, vint se plaindre un matin à la directrice : son enfant l'avait frappée; elle priait la maîtresse de le châtier sévèrement. La directrice promit que l'enfant n'oublierait pas la leçon. Lorsque tous furent rassemblés sur le gradin, la maîtresse prit un air plus grave que de coutume. « Mes amis, dit-elle, j'ai à « vous annoncer quelque chose de fort triste. Un enfant de cet asile, « un de ceux qui sont assis sur ces bancs, a été assez malheureux « pour frapper sa mère. Je ne connais pas de punition pour une « telle faute; nous allons donc prier Dieu d'avoir pitié de celui qui « s'en est rendu coupable. Nous ne chanterons pas pendant « l'exercice de ce matin, parce que nous avons le cœur trop « affligé. »

« Une sorte de consternation se répandit aussitôt parmi toutes ces petites créatures ; ils regardaient avec stupeur le coupable que son embarras, sa rougeur et ses larmes avaient aussitôt trahi. La classe s'acheva sans aucun chant; les enfants descendirent en silence; mais le petit garçon était dans un tel état de désolation que l'on fut longtemps avant de parvenir à le calmer et à lui persuader que son repentir et ses bonnes résolutions effaçaient sa faute. Croyez-vous que des heures de prison et des coups redoublés eussent ainsi remué l'âme de ce petit enfant, et laissé une impression aussi profonde dans celle de tous ses camarades?

« Soyez sûre, ma chère Cécile, que chez les enfants du peuple, élevés en général fort rudement, tout est usé en fait de punitions matérielles. Elles n'ont servi le plus souvent qu'à leur donner une sorte d'énergie sauvage qui lutte contre les traitements rigoureux. Le châtiment est pour eux une compensation de la faute; c'est un compte qui se solde entre le maître et l'élève, et tout est dit. Demain, on sera plus habile, on se cachera mieux ; au pis aller, on saura souffrir, mais on se sera satisfait. Au contraire, si vous attaquez, chez ces mêmes enfants, une corde toute neuve, celle d'une sensibilité qui n'a point été mise en jeu; si vous vous adressez à des sentiments affectueux auxquels on n'a jamais fait appel, à un sentiment naturel d'équité et de justice que Dieu a fait chez les petits enfants droit et sûr comme l'instinct, oh! alors, vous trouverez d'immenses ressources, et vous sentirez qu'on a mille moyens l'influencer, de captiver, de dominer ces volontés enfantines qui se roidissaient sous la menace et plient à la voix de la persuasion, comme la neige se durcit au vent du nord et se fond aux rayons du soleil.

« S'il est donc tout à fait dans l'esprit des salles d'asile d'être sobres de punitions, de n'employer que des punitions légères, punitions qui soient surtout dans l'impression morale qui s'y rattache; je crois aussi qu'il est désirable de ne pas prodiguer les récompenses, et de faire en sorte qu'elles tirent leur prix de la satisfaction dont elles sont le témoignage. Des images, certaines petites décorations, des croix de mérite, etc., etc., peuvent être utilement données. Il y a là des moyens d'action et des jouissances

qu'on ne doit enlever ni aux enfants, ni aux maîtresses, ni aux inspectrices. — Mais, Cécile, il faut surtout que les récompenses signalent les enfants sages, complaisants, propres, attentifs, dociles, plutôt que les plus instruits et les plus avancés ; tout ce qui tient, en un mot, à la bonne volonté, plutôt qu'au hasard d'une mémoire heureuse et d'une compréhension facile. Il est si important de remplir l'âme du petit enfant de sentiments affectueux et bienveillants, qu'on doit employer avec une grande réserve l'émulation, qui dégénère facilement à cet âge en mécontentement et en jalousie; puis surtout habituez l'enfant à *bien faire* parce que c'est le devoir, parce que c'est par là qu'on est agréable à Dieu et qu'on accomplit sa volonté, parce que l'on est content quand on est bon et que l'on est mal à l'aise et chagrin quand on n'est pas sage. C'est ainsi que se forme la conscience, c'est ainsi qu'elle devient peu à peu le guide et le juge de l'enfant, c'est ainsi qu'on développe le sentiment moral et religieux, seule base solide pour l'édifice de l'éducation.

« Puisque nous avons parlé de récompenses, il me vient à l'idée de vous mettre en garde contre une proposition qu'on vous fera peut-être au premier jour. Dans beaucoup de villes, on a cru faire bien en organisant, pour les enfants de l'asile, une solennelle distribution de prix ; eh bien, dans quelques-unes, cela était peut-être nécessaire, ou du moins très-utile pour attirer sur la nouvelle institution la bienveillance générale ; mais le plus souvent il résulte de là une foule d'inconvénients. Les exercices de l'asile sont dérangés longtemps à l'avance pour les préparatifs de cette fête d'apparat. Les *grands*, qui doivent surtout représenter devant le public, deviennent l'objet d'une attention très-exclusive, et les directrices se donnent beaucoup de mal pour l'exhibition de leur petite science, qui risque bien de n'être plus celle de l'asile. Puis, ma chère amie, remarquez-le bien, la distribution des prix, c'est ordinairement le signal des vacances, de vacances bien en règle et fort prolongées. Or, dans la salle d'asile, il n'y en doit point avoir : s'il est comme indispensable d'accorder quelques instants de repos aux personnes qui remplissent des fonctions extrêmement laborieuses, — on ne saurait le nier, — il serait fort à souhaiter que partout on pût les faire remplacer, comme cela se pratique à Paris et à Lyon. Au moins faut-il que pendant le temps où les exercices sont suspendus, l'établissement reste toujours ouvert aux enfants que leurs parents ne peuvent ni garder ni soigner dans aucun moment de l'année. Il va sans dire que le congé du jeudi n'est pas connu dans les salles d'asile.

« Adieu, Cécile ; dans quelques mois nous verrons si vous êtes de mon avis : j'estime que la visite habituelle d'une salle d'asile équivaut, je n'ose dire plus, à la lecture des meilleurs livres qui traitent de l'éducation.

« Adieu ; toute à vous. »

T. III. — N° 11. AOUT 1857.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

ASSOCIATION DE JEUNES ENFANTS

EN FAVEUR DES SALLES D'ASILE.

Nos lecteurs n'ont point perdu de vue l'exposé que nous avons présenté dans l'avant-dernier numéro de ce recueil[1], du plan d'association conçu, au delà des Alpes, par M. l'abbé Bernardi. Nous apprenons avec plaisir qu'un plan si digne d'un assentiment universel est aujourd'hui en voie d'exécution.

« L'autre jour, nous écrit-on de Gênes, la salle d'asile de Sainte-Sophie était en fête, et présentait le plus attendrissant spectacle.

« Les jeunes filles de la maison d'éducation *delle Peschiere*, accompagnées de la fondatrice et de leurs maîtresses, étaient venues visiter les petits enfants de l'asile, et y assister aux divers exercices. Cette visite a été comme un échange de sentiments affectueux. Vous pouvez penser quelle douce satisfaction d'un côté, quelle reconnaissance et quelle joie de l'autre! Laissez-moi aussi vous parler du bon exemple donné par les élèves de l'institut *Nava Pirola*, et vous communiquer la lettre adressée par le secrétaire des asiles, M. G. Colla, à Mme Teresa Orsolini, trésorière des offrandes présentées par cet institut aux enfants des salles d'asile :

1 Voy. le numéro 9.

« Très-honorable dame,

« Je viens remercier, au nom des pauvres enfants des salles d'asile, les gracieuses élèves de l'institut *Maria Nava Pirola*, de l'offrande transmise par vous, et de l'assurance que vous me donnez qu'elles sont dans l'intention de la renouveler chaque semaine. Une telle résolution révèle avec éclat le généreux sentiment des élèves et de la maîtresse; l'éloge ne pourrait qu'en affaiblir la haute valeur morale. Honneur à l'institut dans lequel l'exercice pratique de la charité fait partie de l'éducation.

« Agréez, etc., etc.

« Le secrétaire des asiles,

« G. COLLA. »

« Cette pieuse *association* en faveur des asiles pourra recevoir les développements les plus larges et les plus propres à agir sur le cœur. Écoutez le trait suivant : L'autre jour, nous avons rencontré un groupe de petits garçons et de petites filles des asiles qui accompagnaient un cercueil au cimetière. Avait-on perdu une de ces innocentes créatures? Non. Qu'était-ce donc? La dépouille mortelle d'une jeune fille de dix ans, appartenant à une famille aisée, qui, avant de mourir, avait demandé à son père de faire suivre son cercueil par les enfants des asiles. Et le père, pour mieux satisfaire aux derniers désirs de cette fille bien-aimée, avait fait don aux asiles d'une somme de 150 francs.

« Quelle vaste perspective ouverte à la charité des enfants riches ou, du moins, aisés! Et quelle heureuse influence la mise en œuvre de l'association dont il s'agit n'exercerait-elle pas sur les parents mêmes des jeunes garçons et des petites filles appelés à en faire partie! Plus on y réfléchit, plus il semble qu'il y a là une source nouvelle d'où jailliront les pensées pieuses et les inspirations les plus douces de l'esprit chrétien. A l'œuvre donc! et qu'en France, comme en Italie, les familles se rallient à cette formule bienfaisante :

Association des enfants aisés en faveur des pauvres enfants des asiles.

« Vous pouvez beaucoup, monsieur le Directeur, pour la propagation d'une idée si digne de vos sympathies; nous comptons sur l'appui de votre publicité.

« Agréez, etc. »

LE COURS PRATIQUE A VOL D'OISEAU.

DÉVELOPPEMENTS.

(Suivre sur le n° de juin, page 229.)

Petits jardins.

Les petits jardins placés sur l'arrivée des enfants comme pour les inviter à entrer sont au nombre de 16. 8 pour les garçons et 8 pour les petites filles.

Le jardinage a lieu principalement le matin avant l'entrée en classe, et le soir après quatre heures.

Le travail de la terre, la culture des plantes qui vivent et grandissent est tellement attrayante pour les enfants que, dès sept heures du matin, ils arrivent en hâte et s'appliquent aux détails les plus minutieux de leur chère culture. La terre des petits jardins est en ce moment littéralement cachée sous une forêt de verdure composée de chanvre, haricots, œillets, capucines, pensées, lin, coréopsis, réséda, ortie blanche, lupins, silènes, mil, reines-marguerites, amaranthes, etc.

L'autre jour Ballaging, le petit moniteur, disait fièrement à Mme Pickaert en lui montrant le brin de chanvre issu de la graine de chènevis que sa petite main avait mise en terre : « Voyez, madame, il est déjà plus grand que vous! »

La petite Maria Moindrot, propriétaire de quelques pieds de pois verts disait la semaine dernière avec une figure émerveillée :

« Madame, j'ai une cosse!

— Oh! montre-la moi, lui dit la maîtresse. »

Elle écarta les feuilles avec précaution et fit voir son trésor.

« Qui donc a fait pousser cette cosse?

— C'est moi, répondit-elle avec une légère teinte de suffisance.

— Ah! et avec quoi l'as-tu faite? »

Maria ne répondit pas; elle chercha dans ses souvenirs; elle se retourna du côté de sa cosse comme pour l'interroger, et le résultat de cet *exercice* PERSONNEL *de la réflexion et du jugement* PROPRES de l'enfant fut cette réponse : « Non, c'est le bon Dieu! »

Petit champ.

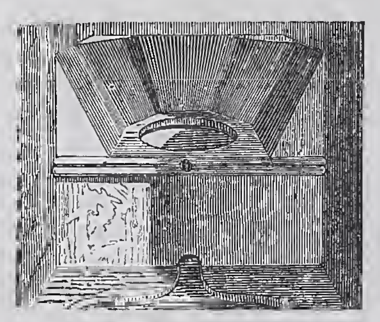
Une petite charrue très-élémentaire, très-bon marché, traînée par deux enfants et dirigée par un troisième leur montre à tous comment on ouvre le sein de la terre pour y jeter le grain nourricier.

Leur intérêt s'attache dès lors à ce travail bien plus près de la nature que l'industrie. Ils apprennent à labourer et semer avant de recueillir, c'est-à-dire à travailler avant de posséder, et cet enseignement en vaut bien plusieurs autres.

Indirectement le labourage a l'avantage d'un très-bon exercice

gymnastique. La traction de la charrue et la direction du soc exercent les bras, les épaules, développe la poitrine, les hanches, exerce le coup d'œil, discipline le mouvement. Ce qui est réellement bon est toujours bon à plusieurs choses.

En face du petit champ, de l'autre côté de la cour, sont les cabinets d'aisances, partie trop importante pour n'avoir pas été l'objet d'une sérieuse étude. Voici le modèle du petit siége arrondi



Modèle du siége.

comme un fauteuil de bureau, de manière que l'enfant ne puisse s'asseoir autrement que comme il faut.

Quand la planchette sur laquelle l'enfant s'assied est malpropre, on la tire par une petite boucle de cuivre, comme un tiroir, et on la remplace par une planchette semblable suspendue à un clou dans l'intérieur de chaque cabinet. Par ce moyen l'enfant s'assied toujours sur un bois sec; le lavage de la petite planche s'effectue plus facilement que celui d'un siége tout entier, et les fosses se trouvant moins vite remplies, c'est autant de gagné pour l'économie et la salubrité.

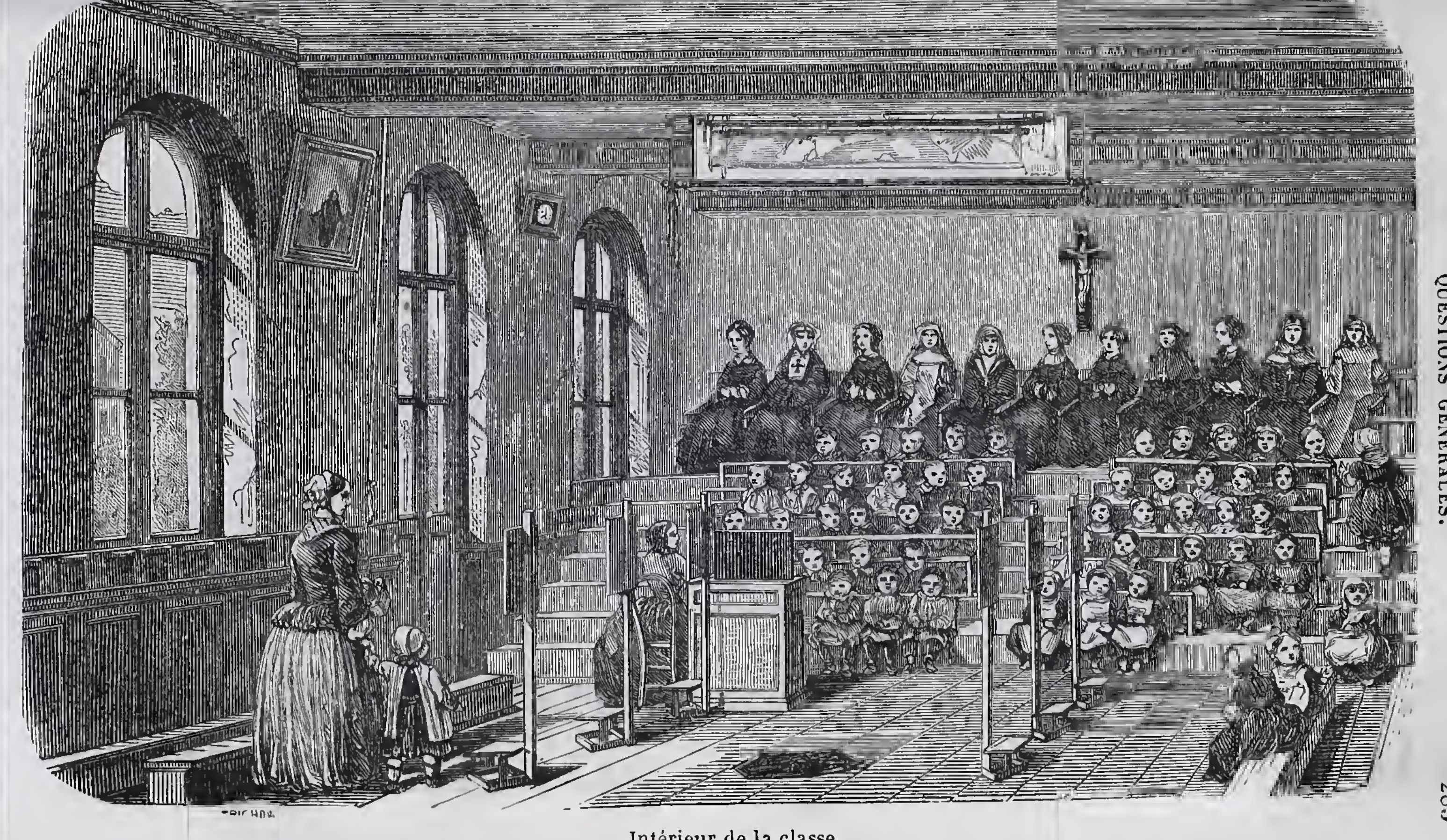
Classe.

La salle de classe, calculée pour 100 enfants, contient 319 mètres cubes d'air, ce qui fait un peu plus de 3 mètres par enfant. Cette proportion, à laquelle sont loin d'atteindre un trop grand nombre d'établissements, serait encore insuffisante, si on n'y avait ajouté par un moyen efficace de ventilation.

Cette ventilation fait partie du système de chauffage connu sous le nom de son inventeur, l'appareil Piclet. Le ventilateur donne en hiver 1800 mètres cubes d'air chaud par heure et des bouches d'appel situées dans les parties latérales de la salle soutirent en égale quantité l'air qui s'y décompose par la respiration.

Ici le calorifère est placé dans la cave, ce qui laisse dans la salle un précieux espace libre pour la circulation et le coup d'œil. Mais, dans les asiles où il y aurait difficulté, il peut être également posé dans quelque coin avec la même combinaison et les mêmes avantages.

Le gradin situé à l'extrémité de la classe n'est ni droit ni circu-



Intérieur de la classe.

laire, et forme un angle d'environ 120 degrés, tronqué à son sommet sur une largeur de 70 centimètres et distribué en 7 bancs pourvus en arrière d'un dossier droit, et en avant d'une tablette se relevant et se rabattant au moyen de petites poternes mobiles manœuvrées avec la plus grande facilité par les enfants eux-mêmes. Chaque tablette est fixée au dossier du banc inférieur qui lui sert de support.

C'est sur ces tablettes que s'exécutent les petites occupations manuelles prises tant dans la méthode Froebel que dans les jeux enfantins de notre pays. C'est encore sur ces tablettes que posent



Groupe de petites filles.

les mains des enfants pendant les leçons de la maîtresse; ce qui facilite la surveillance et surtout diminue énormément les occasions de mal faire.

Le pourtour du gradin est garni de stalles où se placent les élèves-maîtresses, et d'où elles peuvent entendre, voir, saisir toute la classe dans son ensemble et dans ses détails.

Le matériel des leçons scolaires est renfermé dans un petit meuble en chêne verni, monté sur quatre roulettes, et se déplaçant aussi facilement qu'une chaise.

Ce meuble contient :

Un tableau de lecture avec des lettres mobiles ;

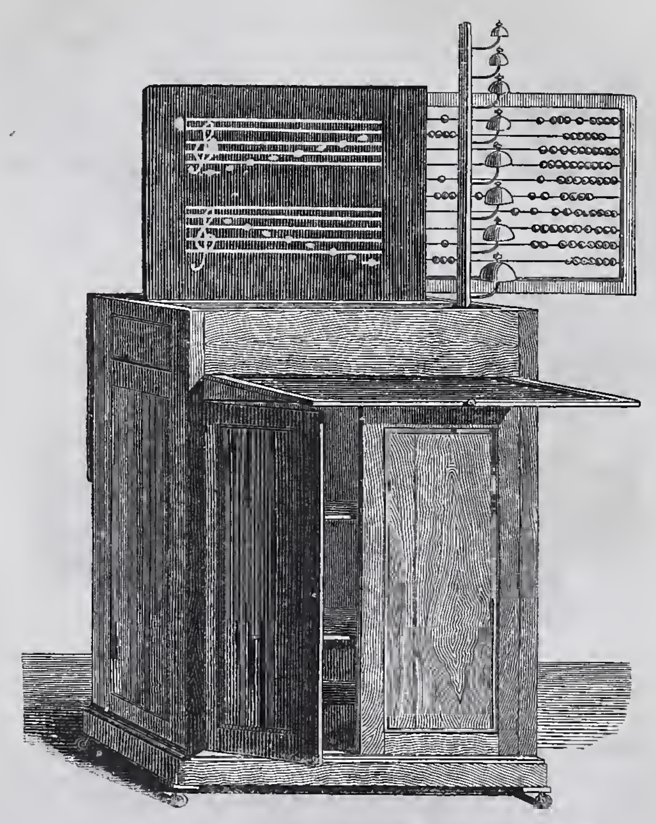
Un boulier compteur dont les dix rangées de boules présentent les sept couleurs de l'arc-en-ciel, plus le blanc, le noir et le gris ;

Un tableau noir sur lequel la maîtresse dessine les modèles que les enfants doivent imiter sur l'ardoise;

Une gamme de timbres, dont l'accord se fait en serrant ou desserrant la vis qui attache chaque timbre sur son pivot.

Le devant de ce petit meuble forme une armoire dans laquelle on resserre les images et les objets de leçons que l'on veut momentanément dérober à la vue des enfants.

A l'autre extrémité de la classe sont deux grandes armoires vitrées, à moitié remplies, en attendant qu'elles le soient tout à fait, des objets les plus variés que la maîtresse amène chaque jour dans



Meuble renfermant le matériel des leçons scolaires.

les leçons de choses. Des images, des joujoux, un petit berceau, une petite bêche, des fleurs, un tambour, un violon, du minerai de fer, des coquillages, une gerbe de blé, des nattes de paille, etc.

Des ouvrages d'enfants, tissage en papier, dessins symétriques, cathédrales construites en cubes et plans, étoiles en fines lames de bois, toutes choses prises de la méthode Froebel, et qui sont aussi utiles aux maîtresses qu'aux enfants eux-mêmes, si les enfants en effet apprennent plus et mieux en travaillant quelquefois qu'en écoutant toujours; pendant que cette importante partie de leur éducation s'accomplit en silence, les poumons, le larynx de la maîtresse se reposent, et c'est une amélioration aussi humaine que sensée.

Préau couvert, ou mieux salle de jeu.

Cette pièce offre une superficie de près de 63 mètres carrés. Elle

ajoute encore à cette étendue par son heureuse disposition en longueur, mille fois plus favorable aux ébats des enfants que ne le serait un espace carré, fût-il même plus considérable.

Cette pièce est le refuge contre la pluie et les trop grandes ardeurs du soleil. Toujours aérée, toujours salubre, et sans aucune odeur, jamais encombrée par quoi que ce soit, elle plaît à l'œil par son étendue, sa régularité, sa netteté. On sent que là les enfants savent être heureux uniquement de ce bonheur qui leur appartient en propre, celui de bien se porter et de bien courir.

C'est dans la salle de jeu que se font les constructions plus con-



Groupe de petits garçons.

sidérables, les exercices de gymnastique enfantine, hygiénique, dont M. le ministre a ordonné l'expérimentation, que se joue *le jeu du blé* avec tant de gaieté et d'entrain ; cette salle, enfin, est au développement corporel des enfants ce que la classe, sa voisine, est à leur développement moral et intellectuel.

Réfectoire.

Le réfectoire n'a pas 25 mètres carrés. C'est assez pour 100 enfants assis. Les enfants n'y entrent que pour prendre leurs repas, et aussitôt le repas fini, ils se lavent et s'en vont, selon le temps, dans la cour ou dans la salle de jeu.

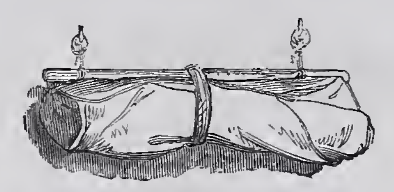
Après leur départ, le réfectoire est nettoyé, aéré et remis en ordre plus facilement, plus promptement qu'une grande pièce, et faciliter le travail, c'est toujours en assurer la meilleure exécution. Les planches à jour destinées à recevoir les paniers laissent circuler l'air, préviennent les mauvaises odeurs, et il ne peut s'y amasser ni poussière, ni chiffons, ni aucun de ces objets de toutes sortes qui se multiplient si vite et l'on ne sait comment sous des mains trop souvent négligentes.

Là sont les petits hamacs dont nous avons parlé, et enfin au



Hamac.

milieu le lavabo dont nous avons également parlé dans le premier



Hamac roulé.

article, et dont le meilleur développement à donner est la gravure elle-même.

TRICHON.

Lavabo.

CONCLUSION.

Et maintenant, si l'on considère l'état actuel du cours pratique, son établissement si complet, si recherché, si conforme aux exigences de l'hygiène, si neuf, si aimé de l'enfance, et qu'on le rapproche de son point de départ, obscur, contesté, privé de tout, pauvre germe tombé en terre maigre et livré longtemps aux seules forces renfermées en lui-même, on ne peut s'empêcher de convenir que ce germe était bien vivace, et bien digne dès lors d'attirer à lui les hautes sollicitudes qui ont successivement consacré, élargi, embelli son heureux développement; on éprouve, en même temps, le besoin d'offrir un hommage de gratitude à la femme distinguée sur laquelle a porté le poids des labeurs et des difficultés premières, et qui a conquis le succès au prix de son dévouement.

Dix ministres se sont succédé depuis la fondation du cours pratique, et tous ont été jaloux d'ajouter une pierre à l'édifice. Qu'il soit permis de dire en terminant qu'à ces pierres bénies une fleur vient d'être attachée par la main d'une femme dont le nom, absent de ces pages, vivra désormais dans le cœur expansif et reconnaissant de tous les petits élèves.

REMISE D'UNE MÉDAILLE DE L'IMPÉRATRICE

A NAPOLÉONVILLE.

Une grave maladie de sœur Marie-Ambroise (de Napoléonville), honorée l'année dernière de l'une des médailles de l'Impératrice, avait forcé de différer jusqu'à ce jour la cérémonie de la remise de la médaille. Cette cérémonie vient d'avoir lieu sous les auspices de M. Mourier, recteur de l'Académie de Rennes, l'un des hauts fonctionnaires de l'Université auxquels l'institution des salles d'asile est le plus redevable.

On nous transmet, à ce sujet, les détails suivants :

« Napoléonville avait pris jeudi un air de fête. Dès le matin, la population se pressait aux abords de la salle d'asile, désireuse de voir les préparatifs de la cérémonie qui devait avoir lieu dans cet intéressant établissement. M. le recteur de l'Académie devait remettre lui-même à la directrice la grande médaille d'honneur par laquelle S. M. l'Impératrice a voulu récompenser le zèle et les succès si remarquables de la sœur Marie-Ambroise. Organisée par les soins infatigables de Mme de Cimier, providence de l'asile, avec le concours empressé de toutes les dames patronnesses et de l'administration départementale et municipale, la fête s'est accomplie dans l'ordre le plus parfait.

« A cinq heures, les enfants de l'asile et ceux de toutes les écoles communales, au nombre de près de 900, étaient rangés, par les

soins de M. l'inspecteur des écoles, dans la cour élégamment décorée de guirlandes, de drapeaux et d'écussons aux initiales de Leurs Majestés. A six heures, M. le recteur, en costume, a pris place sur l'estrade élevée en face des enfants, ayant à ses côtés M. le sous-préfet et M. le maire de Napoléonville.

« A droite et à gauche, les places réservées étaient occupées par toutes les notabilités civiles et militaires : le colonel du 5e chasseurs, l'inspecteur de l'Académie, les membres du tribunal, les ingénieurs des ponts et chaussées, le proviseur et les fonctionnaires du lycée, un grand nombre d'ecclésiastiques, parmi lesquels on remarquait M. le curé de Napoléonville et M. le supérieur de la congrégation des filles de Jésus. Au bas de l'estrade étaient rangés les élèves du lycée. Au fond de la cour, au-dessous du buste de l'Empereur entouré de feuillages, les sœurs qui dirigent les écoles et les divers établissements charitables de Napoléonville formaient un groupe au milieu duquel aurait voulu se confondre inaperçue la sœur Marie-Ambroise, humble héroïne de la fête. A côté de ce groupe, étaient placées les dames composant le comité de patronage auxquelles s'était jointe Mme Nève-Marguery, déléguée spéciale pour l'inspection des asiles de la circonscription académique.

« En entrant dans cette enceinte enveloppée de feuillages, pleine de joyeux murmures, on était frappé d'un spectacle aussi bien fait pour émouvoir le cœur que pour enchanter les yeux. A droite, de longues rangées d'enfants appartenant pour la plupart à la classe populaire, espoir de la société qui les a pris sous son patronage et veille sur leur éducation, entourés de leurs familles toutes fières et tout heureuses des soins et de l'attention dont ils sont l'objet ; à gauche, l'élite même de la société, représentée par les fonctionnaires publics et les plus hautes notabilités, témoignant par leur présence de l'intérêt qu'ils portent à l'éducation populaire ; en face, et comme formant le lien entre les deux classes, ces saintes femmes, instruments de toutes les bonnes œuvres, personnification vivante de la charité, ces sœurs dont le modeste costume se détachait au milieu des toilettes brillantes, comme leurs vertus se distinguent de l'éclat quelquefois trompeur de la philanthropie mondaine ; puis les dames patronnesses, ces femmes doublement dévouées, qui malgré les exigences de leur position sociale, au milieu des devoirs de la famille, savent trouver encore tant de temps dans la journée, tant de tendresse dans leur cœur, pour les consacrer aux œuvres de charité.

« Les frais visages de ces enfants éclairés par les rayons affaiblis du soleil couchant, la foule empressée et sympathique qui remplissait l'enceinte, les accords de l'excellente musique du 5e régiment de chasseurs, tout, jusqu'à l'éclat d'une magnifique soirée d'été, contribuait à donner à cette fête de famille un aspect joyeux qui laissera de longs souvenirs dans les cœurs de tous ceux qui y ont assisté !

« Dans un discours aussi remarquable par l'élévation de la pensée que par l'élégance de la parole, M. Mourier, recteur de l'Aca-

démie, a fait ressortir les précieux avantages qui doivent découler de l'institution des écoles maternelles; puis, au milieu de l'émotion et des applaudissements de l'assemblée, il a remis aux mains de la sœur Marie-Ambroise la médaille qui reproduit si heureusement l'image gracieuse de la douce protectrice des asiles de l'enfance.

« M. le maire a pris ensuite la parole pour adresser des remercîments aux dames du comité de patronage dont le précieux concours a fécondé l'œuvre due à son initiative, et aux excellentes sœurs qui se la sont en quelque sorte appropriée en y consacrant tout ce qu'elles ont de force, de cœur et d'intelligence.

« Avant et après ces discours, les enfants ont fait entendre leurs chants, et mille voix jeunes et fraîches se sont élevées vers le ciel pour appeler sa bénédiction sur les jours de l'Impératrice et de son auguste époux. C'est aux cris répétés avec ensemble de : Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial ! et au bruit des fanfares de la musique militaire que s'est terminée cette fête touchante qui restera comme un doux souvenir dans les annales de la bonne et gracieuse cité de Napoléonville. »

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire en entier le discours de M. le recteur.

« Mesdames, messieurs,

« Ce jour est deux fois heureux pour l'asile. Les enfants saluent le retour de leur bien-aimée directrice, dont les forces s'étaient épuisées dans ce miracle de dévouement et d'amour que Dieu met au cœur de la mère et de la vierge chrétienne; et la douce patronne des asiles s'associant à leur gratitude, et comme pour mieux assurer dans les cœurs le souvenir d'une mission si pieusement remplie, veut aujourd'hui que ses traits gracieux et vénérés, dont le burin fidèle a reproduit l'auguste ressemblance, soient remis à la mère selon la grâce de tout ce petit peuple qui lui fait fête. Saintes joies de l'enfance qui toutes ont un doux écho dans le cœur des mères ! quelles vives sources de sentiments généreux la sœur avait su éveiller dans ces jeunes cœurs ! quel spectacle plus consolant, plus salutaire à l'âme que l'œuvre d'éducation où elle a mis tant de piété et de tendresse; les dames patronnesses, une si vive ardeur de prosélytisme et de dévouement; l'administration municipale, fondatrice de l'œuvre [1], le clergé tout entier, une si touchante sollicitude pour les besoins des pauvres et des faibles ! Nulle part l'admirable pensée de charité et de religion qui a inspiré la fondation des asiles n'a été mieux comprise qu'à Napoléonville : il a suffi pour toucher les cœurs et faire jaillir pour l'œuvre les sources vives de la charité, de répéter le mot d'un saint évêque [2], le plus vrai qui ait été prononcé sur les écoles de la première enfance : « L'asile est un supplément de la sollicitude « maternelle. »

« Sans doute c'est à la mère, pour emprunter à un autre éminent prélat ses tendres et émouvantes paroles [3], « à éveiller dans son enfant les premières « lueurs de l'intelligence et le premier amour du bien, à mettre sur ses lèvres « les premières paroles de la foi et de la vertu, à tourner ses premiers regards « vers le ciel; c'est à la mère à le doter d'une âme chrétienne, comme elle lui « a donné un corps humain. » Mais si l'enfant du peuple, trop souvent abandonné au foyer domestique, ne pouvait y rester sans péril; si trop de jeunes enfants séparés de leurs mères étaient livrés aux dangers et aux hasards de la

1. M. Jouanno, maire de Napoléonville.
2. S. Ém. le cardinal Giraud.
3. Mgr Dupanloup.

voie publique, qui n'admirerait les tendresses inquiètes de la charité et de la religion les recueillant sous son aile sacrée, pour veiller sur leurs corps, les protéger par une surveillance active contre tout accident, entretenir et développer leurs forces en même temps qu'échauffer leurs âmes par un enseignement facile, varié, qui excite aussi vivement l'esprit qu'il pénètre le cœur. Nous ne comptons pas ici moins de 300 enfants que l'asile, selon une expression heureuse[1], *emprunte* chaque matin à leurs mères pour les rendre le soir bien portants, améliorés, parfumés pour ainsi dire de la bonne odeur de l'éducation chrétienne, et tout pénétrés de ses joies innocentes. L'asile, dans la pensée qui l'a fondé, s'est formé tout entier à l'image de la maternité; il en remplit tous les devoirs, en continue la vigilance et la tendresse; il n'est pas jusqu'au doux nom de sœur donné par l'enfant à la vierge chrétienne, qui ne soit un écho de la famille, en même temps qu'il est l'accent ineffable de cette fraternité spirituelle que Dieu a apportée sur la terre. Quelle mère donna plus tendrement que la sœur à tous ces enfants bénis de Dieu les premiers enseignements de la foi, leur fit bégayer avec plus de respect les noms les plus sacrés, instruisit mieux leur besoin d'aimer à rechercher l'autel où la religion elle-même bénit la famille et l'asile par les mains d'une mère et de son divin Fils.

« C'est sous cet aspect d'éducation morale et religieuse que j'aime à contempler l'asile; c'est par là qu'il exerce une mission vraiment sociale au milieu des institutions qui honorent l'esprit de charité de notre temps, et que, pour parler avec un ami de l'enfance et de la jeunesse qui porte un nom cher aux écoles maternelles[2], *il projette sur l'avenir un jour vraiment délicieux.*

« Former le cœur de l'enfance dans cet âge heureux où l'âme reçoit, comme une cire docile, toutes les impressions, donner à ses facultés actives qui déjà s'éveillent, l'aliment salutaire des idées justes, des sentiments généreux qui en dirigeront le premier essor, en seront désormais l'inspiration et le besoin; appeler la sensibilité sur les seuls objets qui méritent d'arrêter les regards; régler l'imagination si vive dans ses conceptions, de telle sorte que chaque tableau soit un trésor d'innocence et de pureté; surveiller les penchants; former les habitudes; éclairer par la religion et diriger la conscience; ne donner à la sensibilité et à la volonté que des motifs pour l'un d'aimer, pour l'autre de vouloir le bien; avez-vous reconnu à tous ces traits l'œuvre d'éducation dont le cœur des mères avait le secret, avant d'être reconnue dans ses besoins, formulée dans ses lois par les philanthropes et les penseurs?

« Mais la mère la plus éclairée a besoin de toutes les forces de son dévouement et de sa tendresse pour remplir cette tâche sacrée envers les chers êtres qui lui viennent de Dieu. Comment l'asile pourrait-il suffire à tout ce petit peuple dont il doit diriger, assurer les pas encore incertains, conserver la santé, développer les forces; dont il doit aussi ouvrir le cœur à tous les sentiments purs, l'intelligence aux premiers rayons de la raison et de la foi. Une méthode ingénieuse a résolu le problème.

« Tout ce bruit, cette agitation, ce besoin de mouvement qui sont la vie de l'enfance, et qui semblent devoir désespérer les efforts les plus dévoués d'une directrice, vont devenir des moyens et des conditions d'ordre et de discipline. Voyez comme au premier signal la troupe bruyante, dispersée dans les préaux, forme ses rangs; ses pieds se meuvent en cadence; ses mains lient ces petites têtes enfantines pour en former la chaîne gracieuse qui s'ébranle en mesure, s'arrête ou reprend sa marche, mais toujours en cadence, et toujours animée par le chant de ses chœurs et le son *rhythmé* du claquoir. Combien tout ce petit peuple se sent heureux de vivre et d'obéir! Chacun de ses mouvements, et même son repos et son silence, sont prévus et reglés pour l'ordre et l'autorité. Il faut le voir à l'estrade dans les courts exercices, où les premières notions lui sont données sous une forme saisissante: quelle vive attention; quelle discipline heureuse pour les facultés; comme ils savent écouter, combien ils sauront retenir; quelles semences laisseront dans ces âmes qui s'ouvrent à la vie morale, les exemples de piété, de charité et de docilité dont on leur fait la touchante histoire! Tous les yeux, tous les cœurs sont tournés vers la chère directrice, soit qu'elle parcoure avec eux les dizaines du *boulier-compteur*, soit

1. M. Vivien
M. Rendu.

que par la religion et l'histoire elle les pénètre, comme d'une rosée bienfaisante, des idées d'obéissance, de travail, d'affection pour les parents et pour l'auguste patronne des asiles, de toutes ces vertus sociales et politiques qui préparent au pays d'honnêtes générations, et dont les chers petits apportent le souffle et comme l'inspiration au foyer domestique.

« Voilà l'asile et son consolant spectacle, aux mains des saintes femmes que Dieu anime, dans leur faiblesse, de toutes les forces et de tout le dévouement de l'amour maternel; telle est la puissance de la méthode que Mme la Déléguée popularise avec une si intelligente ardeur dans l'Académie, et dont sœur Marie a voulu hier encore apprendre les derniers progrès pour la rapporter à ses chers enfants: pour eux, elle a supporté les fatigues d'un long voyage, malgré sa santé délicate; elle est allée s'asseoir sur les bancs du *cours pratique* de Paris, où la vive sollicitude de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique livre à l'imitation des Directrices les résultats les plus éprouvés des recherches, *des études ingénieuses inspirées par la charité* [1] pour épurer à leur source les courants de l'éducation populaire. L'une des plus chères pensées de l'Empereur, l'exemple de sœur Marie autorisé et encouragé par le prélat vénéré de ce diocèse, devait trouver une imitation généreuse chez les associations religieuses qui se vouent à l'œuvre de l'éducation de la première enfance. L'asile de Napoléonville que nous aimons à citer parmi les belles écoles maternelles de nos sept départements, après avoir propagé l'œuvre par son exemple, vient ainsi concourir aux progrès de la méthode que nous avons à faire pénétrer, dans une certaine mesure, au sein des écoles primaires elles-mêmes, pour en renouveler l'esprit et en exciter l'ardeur. Vous savez, mesdames et messieurs, ce qu'une semblable tâche peut offrir d'espérances avec un concours aussi précieux et dévoué que celui de M. l'inspecteur d'Académie. L'œuvre de l'asile est particulièrement chère au premier magistrat du département [2]; sa vigilance en signalait hier les bienfaits dans une instruction officielle avec l'autorité d'une expérience féconde en progrès pour le pays; l'administrateur habile [3] qui interprète si heureusement sa pensée dans cet arrondissement, seconde de toutes ses sympathies l'œuvre de dévouement des dames patronnesses que je ne sépare pas dans mon respect et ma vive reconnaissance, mais où votre gratitude, mesdames et messieurs, aime à distinguer, dans cette émulation pour le bien, l'esprit ingénieux, l'âme ardente et généreuse, le cœur sympathique [4], qui en vous montrant les enfants heureux, a appelé votre compassion sur les vieillards [5]. Noble cité, bien digne de cette terre de Bretagne, dont la vieille foi s'émeut si vive pour toute œuvre de religion et de charité; elle compte et montre à l'étranger, comme les institutions dont elle a le plus à s'honorer, l'asile consacré à recueillir la misère et l'asile destiné à la prévenir, l'un et l'autre protégés par notre auguste et gracieuse souveraine, qui de tous les priviléges du trône a recherché celui si doux à son cœur d'être la providence de l'enfance et de la vieillesse. Chers enfants, c'est sa main elle-même qui destine cette médaille d'honneur à votre bien-aimée directrice; élevez vos esprits et vos cœurs; que vos cœurs unissent le nom de l'Impératrice et la pensée du berceau de son fils dans l'invocation que vos voix fraîches et innocentes vont adresser à Dieu pour l'Empereur. »

M. le maire a prononcé ensuite l'allocution suivante :

« Mesdames du comité de la salle d'asile qui faites tant de bien à cette institution et qui la rendez véritablement charitable, permettez-nous de vous remercier d'avoir voulu vous associer à la mission du bureau de bienfaisance auquel il a été donné de provoquer le bien qui s'accomplit sous vos auspices. Oui, nous avons posé la première pierre d'un édifice, et vous, mesdames, vous avez fait de cet édifice un asile modèle pour l'enfance, pour cette enfance qui renferme

1. Mme Doubet, *Histoire d'une salle d'asile.*
2. M. Boulage, préfet du Morbihan.
3. M. de Cimier, sous-préfet de Napoléonville.
4. Mme de Cimier.
5. Maison Sainte-Eugénie récemment fondée.

presque toujours le germe d'une vie tout entière, et qui multiplie par de longs souvenirs les bienfaits dont elle a reçu le dépôt. Grâces vous en soient rendues, mesdames, c'est une œuvre qui vous sera comptée.

« Nous vous rendons grâces aussi, pères et mères de famille qui avez eu confiance en cet asile, dans cette école maternelle, vous n'aurez pas lieu de vous repentir de cette confiance; lorsque vos enfants devenus plus grands, passeront à d'autres écoles pour y chercher une instruction qui convienne à leur âge, vous vous direz en voyant leurs progrès : « Nous avons eu raison de les « envoyer d'abord à l'asile suivant ces paroles de Notre-Seigneur : *Sinite par-* « *vulos venire ad me;* laissez venir à moi les petits enfants. »

« Et vous, mes sœurs, qui avez accepté la direction de notre asile, comment vous remercierons-nous de consacrer à nos pauvres petits enfants tout ce que vous avez de force et de dévouement? Où avez-vous puisé ce zèle toujours gai, toujours infatigable, qui ne permet aux enfants, ni de languir, ni de s'affaiblir? Ah! nous le savons, vous l'avez puisé dans la religion qui rend doux et légers tous les sacrifices et qui les paye d'un salaire surnaturel.

« Cependant, Sa Majesté l'Impératrice qui a pris sous sa protection toutes les salles d'asile de France, a voulu que des médailles à son effigie fussent accordées aux meilleures institutrices des salles d'asile afin d'exciter l'émulation parmi toutes les autres; or, sœur Marie-Ambroise, quoique le nombre de ces médailles ait été très-restreint puisqu'il n'y en a eu que vingt-cinq pour bien des centaines de salles d'asile. vous avez été jugée digne d'être recommandée à Sa Majesté pour l'obtention d'une de ces médailles. Nous nous félicitons donc, ma sœur, autant que nous vous félicitons vous-même, de voir votre zèle soutenu, vos soins éclairés et vos heureux efforts récompensés par une haute distinction qui, tout en vous honorant, ne laisse pas que de répandre un certain lustre sur la salle d'asile de Napoléonville.

« Enfin tous unis dans un sentiment commun de reconnaissance envers l'Impératrice, saluons Sa Majesté de nos acclamations :

« *Vive l'Impératrice!* »

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

ET D'ÉDUCATION.

DES LEÇONS DE CHOSES.

« L'enseignement à donner dans les salles d'asile ne doit pas être le même que l'enseignement donné dans les écoles. » Tel est l'avis unanime de toutes les personnes qui ont compris les besoins de l'enfance, et déduit les conditions dans lesquelles un asile doit se tenir pour satisfaire à ces besoins.

Quel est l'objet de cette interdiction et que signifie-t-elle? Proscrit-on les matières mêmes de l'enseignement donné dans les écoles, la lecture, le calcul, la géographie? Cependant tout le monde convient que la salle d'asile doit, au moins comme *passe-temps*, ébaucher dans l'esprit des enfants les premières notions des choses utiles dont les développements lui sont réservés au sein des écoles primaires. Et, en effet, dans les asiles les mieux organisés et les

mieux dirigés, dans les asiles où l'enfance est non-seulement disciplinée, mais heureuse; où non-seulement l'œil du visiteur est charmé, mais aussi son esprit et son cœur; dans ces asiles on parle aux enfants de calcul et de géographie, on leur apprend à lire et à chanter, on les entretient de dessin et même de grammaire, d'histoire sainte, d'histoire naturelle, enfin on les occupe de tout ce qui est enseigné dans les écoles et de bien plus de choses encore! Et pourtant, je le répète, les enfants de ces asiles sont gais et heureux, et le visiteur, amené sans préventions devant cette petite population active, se trouve le cœur à l'aise, parce qu'il sent que toute cette activite de l'esprit et du corps est calculée de manière à satisfaire maternellement les facultés naissantes, sans les exalter ni les refouler.

Si donc les enfants peuvent être heureux en apprenant les premières notions de l'enseignement donné dans les écoles, ces notions ont le droit d'entrer dans les asiles; ce ne sont point elles, ce n'est point la matière de l'enseignement qu'on a entendu proscrire.

Car le fond des choses est le même partout; à l'asile comme à l'école deux et deux font quatre, mais il y a plusieurs manières de l'enseigner. Cette manière, c'est la méthode, c'est la forme de l'enseignement. La méthode a sur les enfants une influence extrême, et comme les méthodes varient selon les établissements, c'est ce qui a fait dire aux amis judicieux de la première enfance : « Nous ne voulons point dans l'asile de l'enseignement des écoles, c'est-à-dire de la méthode qu'on y emploie. »

Au delà de l'asile, l'enseignement est tout dogmatique, tout carré, sec et froid comme une addition; prévu, monotone comme la marche d'une aiguille sur le cadran d'une montre; stérile enfin, pour la majorité des élèves, comme tout ce qui les ennuie, comme tout ce qui ne se rattache à rien de ce qui les préoccupe et les intéresse [1].

Dans les asiles bien compris, toute leçon, au contraire, est attachante pour les enfants, parce que la nature ou la forme en a été indiquée, à leur insu, par leurs propres dispositions. Elle est facile à comprendre, parce que, bien qu'elle soit conforme à la science, elle est donnée sans prétentions scientifiques. Les sujets les plus froids s'y revêtent d'une douce gaieté, tout y stimule et attire l'attention, parce que tout y est enseigné d'une manière pratique.

Dans les écoles, on n'apprend les règles que par des leçons de règles.

Dans les asiles, on n'apprend les règles que par des leçons d'application : là est la différence.

Cet enseignement des règles, des théories au moyen des expé-

1. Il va sans dire que l'auteur ne fait ici qu'énoncer ce qu'il considère comme une réalité; il va sans dire aussi qu'un enseignement du genre de celui dont il s'agit est aussi mauvais dans l'*école* qu'il le serait dans la *salle d'asile*. Dans les *bonnes* écoles, l'enseignement présente, toutes proportions gardées, un caractère analogue à celui qu'offre l'enseignement de l'asile. (*Note de la rédaction.*)

riences, est un secret mis en faveur par la sollicitude des mères au bénéfice des petits enfants ; c'est peut-être une source de rénovation complète, qui se répandra hors de l'asile et pénétrera dans toutes les voies de l'enseignement pour les adoucir et les fertiliser.

Ce bienfait est récent, il date seulement de notre époque, et l'on en trouve la raison en considérant l'ordre qu'a suivi la transmission des connaissances d'une génération à l'autre, et la nature des établissements d'instruction qui se sont succédé jusqu'à nos jours.

Dans les colléges et dans les écoles proprement dites, la férule et les méthodes routinières avaient pu régner en maîtresses. Tout dut changer quand s'ouvrit la salle d'asile : là les écoliers étaient de pauvres petits êtres, blancs et roses, aux organes tendres, aux membres fragiles, aux têtes blondes et bouclées, aux regards souriants, confiants, qui semblaient demander grâce.... On ne put se décider à leur parler des variations du participe, du carré de l'hypoténuse, des divisions organique et inorganique de la nature ; les anciennes méthodes, placées ainsi en face de l'œuvre la plus simple, poussées ainsi à leur dernière conséquence, laissèrent éclater toute leur imperfection, et la faiblesse de l'enfant militant pour l'adolescent et pour l'adulte, fut d'abord épargnée. Lorsqu'elle eut à enseigner sur un berceau, la science se fit mère, et la mère inventa *la leçon de choses*.

La leçon de choses ou leçon pratique se donne à toutes les occasions et renferme tous les sujets, car elle est une méthode, et non un sujet lui-même ; elle est cette méthode qui n'enseigne les règles que par les faits, les préceptes que par les œuvres. En vivant au jour le jour, l'enfant voit, entend, touche mille objets ; la leçon de choses l'intéresse à ce qu'il a vu, entendu, et satisfait aux questions que cet intérêt lui suggère. Ainsi l'enfant tient dans sa main une pomme ; la main est petite, la pomme est grosse, elle échappe à l'enfant et roule sur la terre : « Pourquoi la pomme a-t-elle roulé ? » demande l'institutrice. L'enfant, surpris de cette question, regarde sa pomme, et s'*aperçoit* qu'elle est ronde !... C'est là de l'enseignement linéaire.

Un enfant pleure parce qu'un autre enfant l'a frappé ou contrarié : « Mon ami, lui dit l'institutrice après l'avoir un peu consolé, pardonnez-lui.... pour l'amour de Dieu ! » L'enfant qui pleurait essuie ses larmes, tend la main au coupable qui rougit de sa faute. L'un est repentant, l'autre vient d'apprendre la douceur ineffable de la clémence, et tous les deux ont reçu dans cette petite leçon de choses, une grande leçon de morale.

Au sein de la famille, la mère épie dans le regard de son enfant les impressions de sa jeune âme et les désirs de sa pensée. Elle les devine ; elle y répond ; et grâce à l'affectueuse sagacité du cœur maternel, sa réponse est une leçon de choses. Mais la curiosité de l'enfant a déjà changé d'objet, et la leçon de choses, en changeant mille fois d'objets, est toujours demeurée elle-même. Telle est la marche naturelle du premier enseignement dans la famille.

Mais dans l'asile, l'enfant n'est plus seul. Ils sont un si grand nombre que la mère, l'institutrice ne pourrait absolument pas épier les impressions de chacun. D'ailleurs, dans cette réunion, la vie collective, la vie d'ensemble a commencé pour ces petits enfants, et par cette confraternité de jeux et d'intérêts, il s'est établi dans leurs mouvements moraux comme dans leurs évolutions physiques une harmonie qui a tout simplifié. Les différences individuelles se sont coordonnées dans l'unité. Il n'y a plus cent enfants, cent désirs contraires, cent volontés mutines; il y a une enfance qui vous aime, qui vous attend, toute prête à vous comprendre, si vous la comprenez vous-même.

Cette enfance, la voilà posée devant vous, sur ce gradin. Après le bruit de la marche, le silence s'établit. Tous les yeux sont fixés sur vous : qu'allez-vous dire? qu'allez-vous faire?... Votre cœur bat!... Pourtant, depuis des années peut-être vous dirigez le même asile? N'importe; il y a dans l'enfance quelque chose de si respectable et de si sacré, qu'on ne l'approche pas sans émotion.... quand on est digne d'elle.

Et puis l'enseignement à l'estrade, c'est la solennité de votre ministère. La docilité de tous ces enfants qui se groupent ainsi volontairement sous votre main vous donne charge d'âmes, et mieux ils sont disposés à vous entendre, plus ils vous imposent le devoir de leur dire des choses substantielles et salutaires.

Pendant le repas ou la récréation, quand vous parliez à l'oreille de l'un d'eux, votre tâche était moins importante, vos paroles devaient avoir moins d'écho; l'enfant auquel vous parliez n'était qu'un enfant. A l'estrade, tous ces enfants réunis sont comme un public qui va vous apprécier. De plus, ils représentent une génération nouvelle!... Tout ce que vous sèmerez aujourd'hui grandira et se multipliera pour l'avenir!... L'institutrice qui a compris sa mission cache à ce moment une pensée bien sérieuse sous la naïveté de ses leçons, une préoccupation bien grave sous la grâce de ses jeux!

A l'estrade, les leçons prennent un peu plus de suite, reçoivent un peu plus de développement. C'est, sous des formes agréables, le commencement de l'enseignement scientifique. Les enfants, assis et inactifs, ne vont plus, comme dans les autres moments de la journée, au-devant de la leçon : ils l'attendent. La directrice a donc, sauf les événements, le choix de la matière, et lorsqu'elle vient devant l'estrade son plan est fait. Elle renouera l'entretien sur le sujet qu'elle a traité la veille, amènera graduellement l'esprit de ses auditeurs au sujet qu'elle veut traiter présentement, et ne terminera la séance qu'après avoir tourné la conversation de manière à préparer le sujet qui doit suivre. Ainsi une grande variété se sera manifestée dans l'unité de la leçon, et les divisions principales du temps, *passé*, *présent*, *futur*, ces divisions que l'on peut à peine définir par des mots, se trouveront nettement établies dans l'esprit des enfants par le seul intérêt des leçons, qui relieront ensemble *hier*, *aujourd'hui*, *demain*.

Hier, je suppose, vous avez parlé de l'extraction et des usages de la résine, de la poix, du goudron. Vous avez dit que les différentes résines étaient le suc desséché d'un genre d'arbres résineux appelés pins.

Aujourd'hui voici une branche de pin. Cette branche est couverte d'une multitude de petits rameaux verts, et cependant tous les autres arbres sont depuis longtemps dépouillés de leurs feuilles, car nous sommes au mois de janvier!... Pourquoi donc le pin est-il seul resté vert?

C'est que le pin n'est pas semblable aux arbres de notre pays. Voyez, il n'a pas comme le châtaignier, comme le saule, de ces feuilles en forme de lames minces, délicates, que le froid de l'hiver fait jaunir et tomber des branches. Le pin est un arbre des pays du nord, et Dieu qui l'a fait naître dans ces pays l'a constitué de manière à résister au froid.

Ici quelques détails, appuyés de démonstrations, sur la forme des pins, leur couleur aux différentes époques de l'année, sur la solidité des ramuscules qui leur servent de feuilles, sur leur manière particulière de croître, et les signes certains auxquels on peut reconnaître leur âge; sur la nature, la forme, l'usage de leurs fruits, etc., etc.

Puis, faisant un retour sur la sagesse de la Providence, qui, tout en remettant le sort de l'homme à la justice et à la charité de l'homme, organise les autres êtres selon le climat où elle les place, dire combien il fait froid dans les pays du nord, dans la Russie, la Sibérie surtout : « Les animaux de ces contrées sont vêtus de chaudes fourrures qui les abritent contre le vent et la neige. Mais, hélas! on voit bien souvent des hommes et des femmes malheureux mourir de faim ou de froid, faute du secours de leurs semblables. Oh! si nous le pouvions, comme nous irions, n'est-ce pas, secourir ces pauvres qui sont nos semblables et nos frères en Dieu! Nous partirions de France, nous irions.... Par où irions-nous pour arriver en Russie? Voyons : la Russie est au Nord, le Nord est le côté opposé au Midi.... » Et l'on s'oriente, on cherche sa route à travers la Belgique, l'Allemagne, la Prusse, en passant des fleuves et des montagnes, le tout représenté sur une très-grande carte. Et voilà, en se jouant, une leçon de charité, de botanique et de géographie.

Je le répète, l'enfance vous comprendra, si vous la comprenez. Songez-y donc bien; ce petit auditoire, composé d'enfants, a toute la mobilité, toute la faiblesse, tous les goûts de l'enfant isolé. Ce que vous êtes pour chaque enfant en particulier, il faut donc que vous sachiez l'être pour votre auditoire. Ayez autant de bonté douce et complaisante, autant de gaieté, de simplicité, de patience, en donnant vos leçons. Et comme la manifestation des désirs et des dispositions de chacun est, à cette heure, contenue dans les limites de la bonne discipline, c'est à vous à pénétrer, pour ainsi dire, dans vos petits enfants. pour savoir ce qui s'y passe; pour deviner ce qu'il leur faut, ce qu'il va leur falloir; pour gouverner leurs dé-

sirs, même en les satisfaisant; pour leur donner l'impulsion, même en suivant leurs fantaisies; enfin et surtout pour épargner à ces petits enfants la lassitude et l'ennui auquel il ne leur serait pas permis en ce moment de se soustraire.

L'heure de l'estrade est, dans les salles d'asile, le temps le plus spécialement destiné à l'instruction des enfants, en même temps que le plus curieux pour les visiteurs.

Pendant les exercices de lecture aux cercles, et d'écriture sur l'ardoise, il n'y a à juger qu'une première soumission des enfants à l'ordre, et une certaine harmonie dans l'ensemble des mouvements qui ont le double but de préparer les élèves aux évolutions de l'école primaire, et de satisfaire dans une sage mesure le besoin d'activité naturel à l'enfance.

Pendant les récréations telles qu'elles se passent encore, ainsi que pendant les repas, il n'y a rien à voir que pour la directrice. Non que pendant ce temps il n'arrive beaucoup d'épisodes; au contraire, bien des petits dévouements s'y accomplissent avec une touchante simplicité; bien des petits actes de despotisme s'y produisent avec une ignorante candeur; bien des petits événements variés s'y succèdent, révélant tous les organisations et les caractères. Mais ceci est pour la directrice seulement. Il n'y a que son esprit exercé qui puisse distinguer dans ces mille bruits une voix, dans ces mille mouvements un geste, dans ces mille faits une intention. Habituée à ce tourbillon, comme les yeux habitués à l'obscurité, la directrice peut seule discerner les détails de ce qui se passe autour d'elle; le visiteur, dans les récréations au préau surtout, n'entend qu'un *brouhaha* qui l'incommode et le fait fuir.

La récréation représente une très-nombreuse famille en pleine vacance, où chaque enfant livré à lui-même, sauf la surveillance qui doit prévenir le mal, s'occupe et s'amuse à sa guise.

L'estrade montre aussi la famille, mais groupée autour de la mère qui cause et raconte, c'est-à-dire qui captive l'attention, fait battre les cœurs, passionne comme elle veut *et pour ce qu'elle veut!*... Et pour le dire en passant, qui sait si ce n'est point surtout par ce charme naïf de sa parole, que la mère instruisant l'enfant soit au foyer, soit à l'asile, remplit la mission tutélaire que notre siècle, après Dieu, a confiée au cœur des femmes?

A l'estrade, on joue encore; mais la leçon de choses tire parti, au bénéfice de l'instruction, des jeux et des jouets.

On y exerce encore les facultés physiques, mais on observe et l'on apprécie ces facultés. On s'y félicite franchement des jouissances et des bienfaits qui nous viennent de Dieu; mais en reconnaissant les biens on reconnaît aussi les devoirs!... Ainsi doucement l'esprit des enfants se recueille, leur âme s'élève; et ces premières impressions de l'être moral qui se découvre peu à peu, sont remplies d'une piété tendre que les âmes religieuses comprendront bien.

Et tandis que les leçons qui procèdent rigoureusement par règles et selon les règles, c'est-à-dire par chapitres bien invariables,

bien spéciaux, venant à leur tour, à leur jour, nonobstant les dispositions et les circonstances, ne tenant compte de rien, s'imposant avec sécheresse, sans respect pour la pure joie de l'enfance, sans égards pour sa fatigue peut-être, tandis que ces leçons attristent et se font appréhender, la leçon de choses qui touche à tout, qui relie tout, qui intéresse à tout, la leçon de choses se fait aimer et désirer à toute heure.

L'enseignement à l'estrade est aussi la véritable épreuve, la pierre de touche des facultés de la directrice. La bonté instinctive de son cœur doit se révéler partout; mais sa bonté intelligente, ou si l'on veut l'intelligence de sa charité, se révèle plus spécialement dans les leçons données à l'estrade. On peut aimer beaucoup les enfants et ne savoir pas les intéresser; comme on peut avoir une véritable instruction, et ne savoir pas mettre *l'alphabet* à la portée des enfants! L'institutrice affectueuse et intelligente, c'est-à-dire complétement capable, se fera comprendre de ses enfants, quelque sujet qu'elle aborde. Sa capacité se trahira par sa manière de converser avec eux, par sa manière de leur dire peu de chose, bien mieux que par la quantité de choses qu'elle leur dira. L'institutrice capable parlera à ses enfants des sujets les plus divers avec une égale clarté; des choses les plus élevées avec la simplicité la plus enfantine; elle saura les intéresser une demi-heure à l'occasion d'une mouche, d'une épingle, d'un grain de blé. Elle leur apprendra cent choses en ne paraissant s'occuper que d'une seule. Des éléments les plus frivoles, elle fera jaillir les plus solides enseignements; et lorsque finira la séance, on verra les enfants regretter qu'elle ait été si courte, alors que sans doute on la trouverait bien longue, si l'on en pouvait compter les résultats.

Marie Pape-Carpantier.

VARIÉTÉS.

M. le vicomte de Melun vient de publier le rapport annuel de la *Société des apprentis et des ouvriers*, dont il est le fondateur. Il y a pour les jeunes gens des classes laborieuses un moment décisif, c'est celui où, après avoir subi l'heureuse influence de la salle d'asile et de l'école, ils entrent dans la vie de travail, qui est pour eux, la plupart du temps, la vie de l'atelier et de l'usine. Que de périls les environnent alors! et combien d'entre eux ont mis rapidement en oubli les enseignements salutaires d'une première éducation!

S'emparer, au nom du bien, d'années livrées trop souvent aux inspirations du mal, substituer pour le jeune ouvrier le patronage à l'abandon, l'association à l'isolement, lui inspirer à la fois la charité et l'économie, le conduire en lui épargnant les chutes jusqu'à l'âge de l'expérience, par le chemin le plus simple, par les moyens les plus faciles, sans rien changer aux conditions de sa vie, aux habitudes de son travail, tel est le but que l'œuvre des apprentis a

voulu poursuivre. C'est par là que cette œuvre continue directement la salle d'asile et l'école. A vrai dire, elle est le couronnement de l'édifice.

Nous croyons donc intéresser vivement nos lecteurs en mettant sous leurs yeux le fragment qui suit du rapport de M. le vicomte de Melun.

Les sociétés des jeunes ouvriers, dont le dernier rapport annonçait la fondation, se sont admirablement développées; le passage du patronage à l'association a parfaitement réussi.

Les plus anciennes à Saint-Lazare, à Saint-Nicolas des Champs, à Saint-Roch, gardent leurs bonnes et saintes traditions et comptent déjà des membres vieillis dans la pratique du bien et capables de servir de modèle aux autres.

A la rue Charonne, dont l'école adoptée par l'empereur n'est plus à la charge de l'œuvre sans cesser de lui profiter, la société se maintient. A Saint-Thomas d'Aquin, elle est toujours la plus nombreuse et doit à sa puissante direction, aux admirables dispositions de son local, aux secours et aux encouragements qu'elle trouve dans sa paroisse, des éléments d'une prospérité que l'avenir ne fera que confirmer. Les associations de Saint-Jacques, de Saint-Médard enlèvent, dans les quartiers populeux, une jeunesse laborieuse aux plaisirs dangereux, aux fatals entraînements du voisinage, et lui ouvrent le dimanche un lieu de réunion qu'anime la gaieté la plus franche, mais où le mal n'entre pas. Les sociétés plus nouvelles de Saint-Germain l'Auxerrois, de Saint-Eustache, de Saint-Ambroise, apportent à l'exécution de leurs règlements un zèle, un dévouement qui peuvent se passer d'une longue expérience.

Celle de Saint-Laurent a maintenant pour se développer toutes les conditions que lui refusait son local, et pour atteindre les autres, il ne faut plus à Saint-Louis en l'Ile que des facilités extérieures qui lui ont manqué jusqu'ici. La société de Saint-Pierre de Chaillot vient d'entrer toute formée dans l'œuvre générale, et Saint-Éloi, à l'ombre de son église naissante, et sous l'impulsion de son zélé pasteur, quoique placée dans un quartier peu familiarisé avec les œuvres, présente dès ses premières séances des signes de force et des présages de durée.

La charité a su découvrir dans un des faubourgs de Paris une colonie allemande que son inexpérience de la langue française privait de tous secours moraux et intellectuels; elle lui a bâti une église et ouvert des écoles.

La société de Saint-Joseph des Allemands réunit aujourd'hui, chaque dimanche, à l'Ecole des Frères, 160 jeunes ouvriers ; ceux-ci célèbrent les louanges de Dieu dans les deux langues, et retrouvent dans ces assemblées pieuses et fraternelles les jeux, les chants et les douces intimités de leur première patrie.

L'œuvre n'a pas arrêté son action aux limites de Paris. La banlieue a appelé ses efforts, elle n'y avait que trop de droits, car dans le voisinage de la capitale, la population, qu'augmente chaque jour la cherté des loyers de la ville, manque presque partout d'école et de maison de secours. L'ignorance et la misère préparent le chemin à la haine et à la révolte, et quand on pénètre à travers ce monde

presque inconnu à la charité, on est effrayé de l'avenir d'un peuple dont les enfants grandissent sans éducation chrétienne, sans habitudes religieuses, et qui, se pressant autour des murs d'enceinte, semble se disposer à faire le siége de Paris et y jeter, dans un jour d'égarement et de colère, l'émeute et la révolution; l'association et le patronage ont commencé la conquête de ce pays qui a si grand besoin du catéchisme et de l'Evangile. Une société de jeunes ouvriers est établie à Ménilmontant, à Saint-Denis et à Gentilly. Ce premier pas sera suivi de beaucoup d'autres; c'est là qu'il faut apporter, comme autrefois aux assiégeants de l'empire romain, la foi qui éclaire, la charité qui désarme, et introduire la vérité dans des régions que l'incrédulité réduirait à la barbarie; maître de ces jeunes intelligences, le christianisme poursuivra son œuvre de pacification et de moralité, il apaisera les colères, dissipera les ténèbres, ramènera les habitudes d'ordre, de discipline dans ces esprits, dont le vagabondage et l'anarchie allaient faire leur proie ; il recommencera ce qu'il a fait si heureusement pour l'ancien monde, car il n'a pas oublié comment on civilise les nations.

Les progrès intérieurs marchent de pair avec les développements du dehors. Exacts et recueillis à la messe, attentifs à l'instruction religieuse, les jeunes ouvriers s'attachent de plus en plus à leurs camarades, et, s'appuyant les uns sur les autres contre l'entraînement des passions, contre la lâcheté du respect humain, ils sont fiers d'une société qui est à la fois leur protection et leur ouvrage, dont ils ont la responsabilité et l'honneur, et qui les habitue à rester chrétiens, même en devenant des hommes.

Les retraites pascales donnent chaque année la mesure de l'esprit chrétien de l'œuvre; elles ont été en 1856 et 1857 plus fructueuses et plus suivies encore que par le passé; elles sont entrées maintenant dans les besoins, dans les habitudes de cette jeunesse qui vient avec empressement, au jour consacré par l'Église à la méditation et à la pénitence, retremper sa foi dans la parole évangélique et apprendre à travailler et à souffrir à l'école du Dieu qui a tant travaillé et tant souffert pour nous. Là où la chapelle était assez grande, une retraite spéciale a été prêchée ; lorsque les conditions du local ou les nécessités du saint ministère ne le permettaient pas, les jeunes gens se sont réunis aux membres de la société de Saint-François-Xavier; l'ouvrier était à côté de l'apprenti; l'âge mur donnait l'exemple à la jeunesse; la même parole touchait le cœur de toute la famille, et l'on voyait s'agenouiller ensemble à la table sainte le père et les enfants.

A l'école Saint-Guillaume, la société des jeunes ouvriers de Saint-Thomas d'Aquin a donné, suivant son usage fraternel, l'hospitalité à plusieurs œuvres de patronage, aux amis de l'enfance, aux jeunes convalescents; la chapelle était trop petite pour la foule empressée et recueillie. Chaque soir, pendant une semaine, Mgr de Ségur l'a retenue attentive et suspendue à sa parole si douce et si persuasive.

Le patronage des jeunes ouvrières ne le cède pas en progrès aux associations des jeunes gens ; peut-être ce progrès était-il plus nécessaire encore. L'oubli des préceptes religieux ne jette pas les jeunes filles dans les émeutes, préludes des révolutions que la force au moins peut comprimer, et ne menace pas la société d'un bouleversement immédiat en la frappant instantanément d'un coup mortel, mais il l'affaiblit, en mine peu à peu les ressorts en relâchant les liens de la famille. Malheur à la maison dont les hommes insouciants de leur devoir passent leur vie au dehors et dépensent en orgie leur salaire ; la tristesse, la souffrance les remplacent au foyer domestique ; mais si la femme est restée honnête et laborieuse, si sa jeunesse a été pure, si les saintes traditions de son enfance lui ont enseigné la résignation et la prière, elle a encore des forces pour nourrir, pour élever ses enfants ; elle les serre autour d'elle, elle devient à la fois leur père et leur mère ; elle pleure, mais ses pleurs bénissent son travail, et ses veilles sanctifiées par la souffrance protégent le berceau de ses fils. Quand le désordre, à l'aide d'une flatterie, de l'intérêt d'un roman, de l'ivresse d'un bal, s'est glissé dans le cœur de la jeune fille, quand elle apporte dans le ménage un esprit impur et une âme souillée, l'affection s'enfuit en même temps que le respect ; les enfants sucent avec le lait le mépris de leur mère et l'éloignement de la maison paternelle ; la famille ne se forme pas, et là où il n'y a pas de lien de famille il peut y avoir encore des agrégations d'individus que rapproche l'intérêt du moment, que retient la crainte des lois ; il n'y a bientôt plus de société. A son début dans la carrière du travail, tout semble pousser la jeune fille du peuple vers cette fatale destinée. Toutes les attractions paraissent en faveur du mal : d'un côté l'austérité de la vie, l'insuffisance du salaire, un travail opiniâtre et incertain, une existence d'obscurité, de douleur, de privations, de pénitence ; de l'autre, tout ce qui sourit, ce qui charme et qui entraîne, le bien-être dans la paresse, des joies bruyantes qui ne laissent pas entrevoir le repentir, des hommages qui dissimulent le mépris et la dégradation.

Voilà ce que le patronage avait à combattre, et partout où il a été établi, il a vaincu.

Là, comme toujours en notre pays, le mal ne devait sa puissance qu'à l'inaction du bien ; dès que celui-ci a paru, il a repris son empire.

Cette jeunesse semblait appartenir sans retour à la dissipation, aux mauvaises influences ; il n'a fallu qu'une parole pour éveiller sa bonne volonté : on la croyait bien loin de Dieu, et dès que s'est ouverte une maison des Sœurs, elle est venue s'agenouiller à la chapelle, se placer sous la tutelle de la religion, et demander les conseils de l'expérience.

Ce sont les jeunes filles qui ont réellement fondé le patronage : les protectrices discutaient encore sur son opportunité, que déjà les protégées le déclaraient indispensable, réclamaient les réunions, sollicitaient les visites, et aujourd'hui encore elles demandent, avec

plus d'instance que leurs patronnesses, la stricte exécution des règlements.

Le patronage, en effet, continue pour la jeune ouvrière les saintes pensées, les pieux sentiments de sa première communion; il lui rend tout ce qu'elle aimait, tout ce qu'elle regrettait de quitter; les Sœurs qui lui apprenaient ses devoirs, les compagnes qui jouaient et travaillaient avec elles, les cantiques qu'elles chantaient ensemble, la prière qu'elles répétaient en chœur aux pieds de la Vierge immaculée; il ajoute seulement, dans la douce influence de la dame patronnesse, une protection de plus à reconnaître et à aimer.

Aussi cette maternelle intervention de la dame et de la Sœur produit des merveilles de charité et de réforme, de nombreuses vocations, une propagande active, intelligente, des sacrifices dignes des premiers temps du christianisme, des conversions inattendues, des retours inespérés. Naguère une jeune fille que l'on croyait bien près de sa perte, subissant peu à peu le joug aimable du patronage, abandonnait successivement tout ce qui l'avait exposée, renonçait aux occasions dangereuses; puis se faisant missionnaire au milieu de sa famille et de son atelier, rappelait au devoir ses parents, ses compagnes, sa maîtresse elle-même; la brebis la plus égarée ramenait au bercail tout le troupeau.

C'est surtout dans la réunion du conseil général de l'OEuvre qu'il faut étudier son action : chaque mois, les présidentes y apportent le compte rendu des travaux de leur comité; tout y est plein d'encouragement et d'espérance, chaque séance annonce une amélioration et constate un progrès. Il y a entre les divers comités une émulation de dévouement, et l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de l'intelligente industrie de la charité qui protége, ou de la fidélité et de la reconnaissance des protégées.

Une fâcheuse lacune était signalée dans un grand nombre de comités : l'été dispersait au loin les dames patronnesses, les jeunes filles restaient de longs mois sans visite et sans surveillance extérieure; elles s'en plaignaient encore plus que les Sœurs. Le comité de la Madeleine s'est mis en recherche; il a appelé à lui des dévouements infatigables, il a maintenant des dames qui ne quittent pas Paris et qui veulent bien se charger de remplacer pendant l'été toutes les absentes. Les visites n'auront plus d'interruption.

Le choix d'un état et d'une maîtresse exerce une grande influence sur la destinée de l'apprentie; elle se laisse souvent entraîner vers les professions dont l'éclat apparent nuit à la solidité; plusieurs, hélas ! ont trouvé le vice là où elles cherchaient le travail, et sont entrées dans un atelier de désordre et de corruption. Le patronage est venu au secours de leur inexpérience : un comité de placement est chargé dans plusieurs quartiers de désigner, conjointement avec les Sœurs, les maîtresses sûres et habiles; il choisit les apprentissages, défend les intérêts de l'apprentie et a le droit de réclamer l'exécution d'un contrat dans lequel il est intervenu. Les parents, les jeunes filles trouvent dans ce comité la di-

rection et les conseils qui empêchent les mécomptes; les maîtresses, une garantie contre la mobilité des enfants et l'impatience des mères; et plus d'une fois il a prévenu des hostilités, apaisé des résistances et affermi de bons rapports que les exigences mutuelles menaçaient de briser.

Partout des mesures sont prises pour garantir l'assistance exacte à la messe et la sincérité des livrets, pour prolonger le temps arraché le dimanche aux dissipations du dehors; les exercices religieux, les instructions remplissent une partie de la journée, mais les récréations ont aussi leurs heures.

Il est utile, il est beau de consacrer une partie du dimanche à prier et à écouter la parole de Dieu; mais ce n'est pas assez, et il manquerait quelque chose aux réunions si elles n'offraient que des offices et des instructions. Il y a dans la vie humaine, surtout pendant la jeunesse, une part légitime qu'il convient de faire au repos, je dirai même au plaisir; Dieu lui-même nous en a donné l'exemple : après avoir créé le monde, il s'est reposé et il s'est réjoui de son œuvre. L'Église, dans ses plus augustes cérémonies, mêle à la célébration des mystères redoutables les cantiques joyeux, l'éclat des lumières, l'harmonie de l'orgue, le parfum de l'encens et des fleurs, parce qu'elle sait que l'âme, même pendant les heures où elle doit être le plus recueillie, a besoin de quelque chose qui la repose et la récrée. Ce ne sont pas les distractions qu'il faut exclure de la journée du dimanche, mais le mal qui se glisse avec elles; il n'y a rien de plus chrétien que la joie qui vient d'une bonne conscience et est la suite d'un devoir accompli. Dans l'OEuvre des apprenties, la réunion des Sœurs offre à la jeune fille des jeux, des divertissements; elle peut, après la messe et l'instruction, se livrer à toute la vivacité, à toute l'expression de la joie; elle associe à la pensée de Dieu et de ses devoirs les doux souvenirs des heures passées à rire, à jouer, à s'amuser avec ses compagnes; elle ne songe plus à courir, pour se distraire des travaux de la semaine, après les fêtes, si pleines de dangers, et à chercher le mal, qu'on appelle trop souvent comme un remède contre l'ennui des bonnes choses.

Dans un grand nombre de patronages, rien n'est négligé pour rendre les réunions attrayantes, varier les distractions, égayer les loisirs : aux jeux ordinaires, on ajoute les petites fêtes, les goûters; on substitue aux distributions un peu sérieuses des récompenses l'intérêt et le mouvement de la vente aux enchères, qui permet aux plus riches en bons points de se disputer les plus belles robes et les plus belles images, à l'aide d'une monnaie acquise par l'exactitude, la piété, la sagesse et l'excellence du travail. Puis, aux grandes fêtes de l'année, de longues et belles promenades conduisent les jeunes patronnées dans les environs de Paris. L'un des comités a voulu que la partie de campagne conservât un caractère pieux; il en a fait un pèlerinage : après avoir parcouru les champs et les bois, les jeunes filles entrent dans l'église du village, à l'heure des vêpres et du salut, y chantent des cantiques, à la grande édi-

fication du curé et des rares fidèles, étonnés d'entendre dans leur paroisse des voix si pieuses et d'y voir une foule si jeune et si recueillie.

Mais le patronage a poussé plus loin encore l'industrie de ses plaisirs : dans les jours consacrés par la foule aux plus coupables excès, où tant de mal se cache sous le masque de la folie, il a voulu lutter avec le monde et lui emprunter jusqu'à ses armes. Des scènes, des dialogues récités par les jeunes filles les corrigent en les amusant. Ici, des apprenties réveillent, dans le cœur d'une compagne dissipée, les bons instincts et la ramènent à un sérieux apprentissage; là, le bon et le mauvais ange se disputent la jeunesse de deux ouvrières, et mettent en lumière les avantages de la vie sérieuse sur les tristes conséquences d'un amour exagéré du plaisir; le tout se termine toujours par une pressante invitation en faveur du patronage. On a ri, on a applaudi; beaucoup se sont reconnues dans l'esprit d'indiscipline, dans la tendance au changement, et ont pris l'engagement de profiter de ce joyeux avertissement. Quelques esprits sévères s'étonneront peut-être de ces jeux, qui ressemblent presque aux scènes du théâtre; mais ce spectacle en a empêché d'autres qui attendaient à la porte et dont on ne serait pas sorti avec les mêmes résolutions, et cette journée, pleine de piéges et de périls, s'est passée gaiement, sans une mauvaise pensée, sans une douteuse parole, sans que le bon ange de la jeune fille ait eu jamais à se voiler le visage.

Les dialogues sont empruntés à une création dont deux années d'expérience ont assuré le succès. L'almanach, on le sait, est le livre le plus populaire, celui qui pénètre le plus loin et le plus profondément; c'est par lui qu'arrivent jusque dans la chaumière l'histoire, la science et la philosophie de l'enfance et du peuple.

C'est le maître qui a le plus de disciples, le professeur qui compte le plus d'auditeurs. Les œuvres qui s'occupent de l'hygiène morale l'ont bien compris, elles ont eu leur almanach où de pieux enseignements, d'édifiants récits, ont remplacé les niaiseries des contes et la licence des bons mots; l'Almanach de l'Apprenti et du Laboureur, répandu dans les ateliers et dans les campagnes, a souvent combattu avec avantage cette littérature corruptrice à vingt centimes, qui va jusque dans les hameaux porter le venin du mensonge et de l'incrédulité. Le patronage a voulu avoir son almanach et il a réussi : c'est le livre de la jeune ouvrière; il lui parle de ses devoirs, de ses jeux, des bonnes œuvres qu'elle peut faire, et nous connaissons un village où, distribué par les mains des Sœurs aux enfants de leur école, il leur a inspiré des actes d'une touchante charité.

Avec de tels secours, en présence de tels résultats, il n'est plus permis de désespérer de la fondation d'un patronage et de s'arrêter devant les obstacles inséparables de tous les commencements. Combien, au début, semblaient impossibles! Pendant plusieurs séances du conseil général, quelquefois même pendant plusieurs années, ce n'était que doléances et gémissements, et comme l'orai-

son funèbre de l'institution naissante; les parents, les maîtresses refusaient leurs concours, les Sœurs n'avaient ni temps ni local, les apprenties ni volonté ni loisir, la charité elle-même ne comprenait pas l'utilité du règlement et le croyait impraticable; les fondatrices seules avaient foi dans leurs œuvres ; modestes dans leur première ambition, elles se sont d'abord contentées d'une heure par semaine et de quelques enfants retenues à grand'peine. Bientôt le succès encourageant l'effort, elles ont demandé quelques moments de plus, des jeux, une instruction, une classe; plus tard, elles ont ajouté à la réunion le bureau et l'inspection de placement, les secours aux malades, le vestiaire pour les plus pauvres, le catéchisme pour les ignorantes; aujourd'hui les préventions sont tombées, le patronage est populaire, l'atelier le demande pour ses apprenties, la famille pour ses enfants, les dames y apportent leurs bonnes visites, les Sœurs bénissent la pensée qui leur rend tant de jeunes amies qu'elles pleuraient, et la maison est trop petite pour la foule qui veut y entrer.

Le vicomte de MELUN.

FAITS DIVERS.

35 aspirantes au certificat d'aptitude se sont présentés, lors de la dernière session, devant la commission d'examen du département de la Seine. 11 aspirantes ont échoué à la première épreuve, celle de l'orthographe, 4 à celle de l'histoire sainte, 1 à celle de la géographie; 2 autres à la récapitulation générale, faute de réunir dans les divers exercices un nombre de points suffisant pour passer aux examens pratiques.

15 aspirantes seulement ont donc subi les dernières et importantes épreuves, et parmi elles 2 ont dû être ajournées.

T. III. — N° 12. SEPTEMBRE 1857.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

RAPPORT A L'IMPÉRATRICE.

MADAME,

Je demande à Votre Majesté la permission de lui soumettre les noms des directrices d'asile jugées dignes d'obtenir les médailles d'honneur qui leur sont accordées par une auguste bienveillance.

Par les décrets du 16 mai 1854 et du 21 mars 1855, l'Empereur avait inauguré la réorganisation générale de l'œuvre des salles d'asile. La création du comité central, celle des comités locaux destinés à en refléter les inspirations dans toutes les communes de l'Empire, avaient fait aux salles d'asile de nouvelles conditions d'existence. Le cadre administratif dans lequel doit se produire le développement de l'institution était tracé; le rôle de la législation était accompli; celui de la prévoyance maternelle allait commencer.

Votre Majesté voulut que le Comité central résumât dans un règlement spécial l'indulgente discipline du premier âge, et présentât à son approbation le *code maternel* des salles d'asile (Règlement du 22 mars 1855); elle désira que des *instructions* fissent connaître aux Dames associées à sa pensée dans les comités locaux, toutes

les ressources d'une méthode où un art ingénieux se fait l'auxiliaire de l'instinct, et seconde, en les régularisant, les élans les plus spontanés du cœur. Elle ajoutait ainsi à l'efficacité des prescriptions administratives ce que la charité ajoute à la puissance de la loi.

Votre Majesté fit plus : Elle se proposa de montrer qu'une constante sollicitude suivrait dans leur carrière les femmes modestes vouées au soin de la première enfance; elle décida que des médailles à son effigie seraient distribuées à celles des directrices qui se seraient le plus distinguées.

Le résultat a prouvé tout ce que la pensée de Votre Majesté présentait de fécond pour le développement de l'œuvre. Sur tous les points de la France, la distribution des médailles a donné lieu à des solennités où la pieuse émulation des directrices, la joie des mères, la reconnaissance de tout un peuple d'enfants, avaient pour témoins les autorités les plus élevées de l'ordre religieux et de l'ordre civil, pour interprètes, les premiers magistrats de l'enseignement. C'est dans ces solennités qu'on vous a bénie, Madame, d'avoir, par la charité, rapproché du trône impérial le berceau de l'enfant du pauvre, et que Votre Majesté a reçu un titre qu'invoque avec orgueil l'institution placée sous ses auspices. Ce titre, Votre Majesté daigne en accepter le modeste éclat. Désormais, avec les petits enfants de l'une de nos cités, la population tout entière des salles d'asile proclame Votre Majesté : « La première dame patronnesse de France[1]. »

Aujourd'hui, pour la seconde fois, Votre Majesté veut exercer les droits que lui crée ce titre, et que la charité consacre.

Cette année, comme l'année dernière, les vingt-cinq directrices les plus dignes d'encouragement sont présentées à la protectrice des salles d'asile; cette année, comme l'année dernière, le Comité central a examiné les candidatures soumises à son impartiale sagesse par MM. les recteurs de chacune des académies. Grâce à ses travaux, je puis placer sous les yeux de Votre Majesté les éléments d'une décision consciencieusement motivée.

1. Remise de la médaille de l'Impératrice, dans l'académie de Clermont. (Juillet 1856.)

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de décerner des médailles aux personnes dont les noms suivent :

Académie d'Aix.

Sœur Marie-Sainte-Scholastique (Marguerite Alméras), de la congrégation de Saint-Thomas de Villeneuve, à Hyères (Var).

Mme Dalteyrac, à Bollène (Vaucluse).

Académie d'Alger.

Sœur Joseph (Rose Bégué), de la congrégation de Saint-Vincent de Paul, à Alger.

Académie de Besançon.

Sœur Mathilde (Julie Frelet), de la congrégation du Saint-Esprit, à Poligny (Jura).

Académie de Bordeaux.

Sœur Julienne (Mme Tournier), de la congrégation des Dames de Nevers, à Oloron (Basses-Pyrénées).

Académie de Caen.

Sœur Saint-François Xavier (Armande Geoffroy), de la congrégation de la Miséricorde, à Caen (Calvados).

Mlle Marie-Emilie Bessa, à Bernay (Eure).

Académie de Clermont.

Mme veuve Reignier (Pétronille), à Montmarault (Allier).

Académie de Dijon.

Sœur Saint-Henri (Marie Tassin), de la congrégation des Ursulines, à Troyes (Aube).

Académie de Douai.

Sœur Étienne (Virginie Rabe), de la congrégation de la Providence, à Tourcoing (Nord).

Académie de Grenoble.

Sœur Léopold (Octavie Favet), de la congrégation des Trinitaires, à Privas (Ardèche).

Académie de Lyon.

Sœur Stanislas (Marie-Louise Servet), de la congrégation de Saint-Charles, à Lyon (Rhône).

Académie de Montpellier.

M. Mallard (Jacques-Adèle), à Montpellier (Hérault).

Académie de Nancy.

Sœur Zozime (Mlle Thouvenot), de la congrégation de la Doctrine chrétienne, à Nancy (Meurthe).

Académie de Paris.

Mlle Rocton, à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

Mlle Égasse, à Versailles (Seine-et-Oise).

Sœur Maria (Laure-Cuzon), de la congrégation de Saint-Vincent de Paul, à Paris.

Mlle Arnould (Wilhelmine), à Paris.

Académie de Poitiers.

Sœur Sainte-Artémase (Rosalie Lutiaux), de la congrégation de la Sagesse, à Angoulême (Charente).

Académie de Rennes.

Mme veuve Vignan, à Brest (Finisterre).

Sœur Henriette (Julienne Pommier), de la congrégation d'Évron, à Laval (Mayenne).

Académie de Strasbourg.

Sœur Médaric (Richard), de la congrégation de la Doctrine chrétienne de Nancy, à Thanon (Haut-Rhin).

Mme Letz, à Strasbourg (Bas-Rhin).

Académie de Toulouse.

Sœur Stanislas (Mme Vialard), de la congrégation de l'Instruction chrétienne de Nevers, à Lectoure (Gers).

Sœur Félicité (Anne Girard), de la congrégation de Saint-Vincent de Paul, à Toulouse (Haute-Garonne).

Si Votre Majesté daignait accueillir les propositions que j'ai l'honneur de lui soumettre, je la prierais de vouloir bien revêtir le présent rapport de son approbation.

Je suis avec le plus profond respect,

Madame,

De Votre Majesté

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

ROULAND.

Approuvé :

EUGÉNIE.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

NOTE SUR LA COMMUNE DE C....

Sous ce titre : *Une commune mise en demeure*, nous avons inséré dans notre numéro de juillet une note qui nous avait été communiquée sur une salle d'asile d'une commune considérable appartenant à un département voisin de la capitale. L'auteur de cette note nous en adresse une seconde qui indique un commencement de satisfaction donnée, suivant nos espérances, ou du moins sérieusement promise à d'impérieux besoins.

La commune de C.... est en voie d'amélioration intentionnelle en ce qui concerne la salle d'asile. Il ne s'agit encore que d'un projet dont la réalisation n'est pas aussi prochaine que nous pourrions le souhaiter; mais ce projet existe, il a déjà pour lui ce qu'on appelle le nerf de la guerre, c'est-à-dire un vote municipal dont le chiffre s'élève à 25 000 francs. Voilà un argument péremptoire en réponse à ceux qui doutaient que le zèle de l'autorité administrative s'éveillât, après avoir si longtemps sommeillé. Hâtons-nous d'en prendre note et d'ajouter qu'il n'est question de rien moins que de la transformation complète de l'établissement dont nous déplorions les conditions matérielles. C'est par la construction d'une grande et belle école de l'enfance qu'on entend le remplacer.

Cette construction sera placée sur un terrain dont la commune est propriétaire depuis quelques années, par suite d'un legs qui en déterminait la destination. Ainsi la conscience publique et la volonté généreuse d'un ami, d'un bienfaiteur de l'enfance sont également satisfaites. Les plans et devis dépassent, il est vrai, la somme votée, mais, outre qu'ils sont susceptibles sans doute de quelques modifications économiques, l'État ne saurait manquer de venir en aide à l'achèvement de cette œuvre qui a déjà un excellent personnel dans les sœurs directrices, et dont M. le maire annonce les premiers travaux matériels pour le printemps prochain.

SALLE D'ASILE DE COMPIÈGNE.

La distribution des récompenses vient d'avoir lieu à la salle d'asile de Compiègne. Un ami de l'enfance, patron zélé de l'institution dont cette ville possède un type si remarquable, M. Vachette, a composé pour la cérémonie une cantate que les petits élèves ont chantée avec beaucoup d'ensemble, et dont tout le monde s'est plu à louer la gracieuse inspiration. Voici cette cantate :

L'INNOCENCE.

Belle innocence,
Au cœur droit, aux simples atours,
Sois du ciel la riche espérance,
De la terre sois les amours,
Belle innocence.

Douce innocence,
Ton temple c'est un noble cœur;
Ta parure c'est la décence,
Ton voile une aimable pudeur,
Douce innocence.

Tendre innocence,
Que ton éclat est passager !
Qu'elle est frêle ton existence!
Elle craint un souffle léger,
Tendre innocence.

De l'innocence
Gardons le dépôt si touchant :
Ah! combien coûte une imprudence
Quand on perd le doux sentiment
De l'innocence.

Sur l'innocence
O vous qui répandez des pleurs!
Voyez la main de la clémence:
Du ciel, elle répand des fleurs
Sur l'innocence.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

PREMIER ENSEIGNEMENT RELIGIEUX.

Mme Chevreau-Lemercier, déléguée générale pour l'inspection des salles d'asile, va publier un recueil qui aura pour titre :

PREMIÈRES LEÇONS DE PIÉTÉ, *ou Explication des jours de la semaine, des jours du mois et des images du livre de la bonne maman, offerte aux directrices d'asile et aux mères de famille, pour commencer l'enseignement religieux des jeunes enfants.*

L'apparition d'un livre de Mme Chevreau-Lemercier est une bonne fortune pour les amis de l'institution aux développements de laquelle Mme la déléguée consacre, depuis 1837, l'ardeur d'un zèle que rien ne lasse, et dont l'essor a été si puissamment favorisé par les conseils de son expérience. Mme Chevreau-Lemercier, au moment même où avait lieu l'organisation administrative des salles d'asile, a été associée à la pensée de M. Cochin et de M. le conseiller Rendu ; elle conserve donc le dépôt si précieux de l'idée première, et est, en quelque sorte, la tradition vivante des salles d'asile.

Une nouvelle publication de l'auteur de l'*Essai sur l'inspection*, des *Histoires pour les salles d'asile*, des *Chants* à l'usage des enfants, sera donc accueillie avec un vif intérêt. Nous sommes heureux d'en pouvoir donner un avant-goût à nos lecteurs en leur présentant l'*Explication des jours de la semaine* que Mme Chevreau-Lemercier veut bien nous communiquer.

L'INVOCATION DES JOURS DE LA SEMAINE,

EXPLICATION POUR LES PETITS ENFANTS.

Mes bons petits enfants, vous connaissez tous le nom de chaque jour de la semaine ; vous savez qu'il y en a sept : *dimanche*, *lundi*, *mardi*, *mercredi*, *jeudi*, *vendredi* et *samedi*. Vous savez aussi qu'on doit prier Dieu tous les jours, et même plusieurs fois par jour, le matin et le soir, particulièrement. Mais ce que vous ignorez encore, c'est que chaque jour a été consacré à une dévotion particulière ; je veux vous expliquer l'intention qui a fait établir cette pratique de piété.

Rien n'est plus doux, plus consolant que de savoir qu'on est

protégé, surveillé, encouragé par une personne qui vous aime. Vous l'avez éprouvé bien souvent, tout petits que vous êtes. Vous savez bien dire : Maman ? si vous avez peur de quelqu'un ou de quelque chose; vous courez vous jeter dans les bras de votre mère pour échapper au danger; et lorsque celle-ci vous serre contre son cœur, vous êtes consolé et vous prenez l'air brave; au besoin, vous provoqueriez celui qui vous avait fait fuir quelques minutes auparavant. On aime la protection, on la recherche instinctivement, et elle nous donne confiance et force au jour de l'infortune et du danger. Vous marcherez donc avec plus de confiance quand vous saurez que vous pouvez chaque jour vous rappeler au souvenir, pour ainsi dire, de ceux qui sont vos interprètes et vos protecteurs près de Dieu. La reconnaissance est un noble et beau sentiment, elle est aussi un devoir bien satisfaisant à remplir pour les bons cœurs. La reconnaissance doit nous porter à bénir et à remercier tous ceux qui nous sont utiles ou qui nous font du bien.

Mais, avant tout le monde et par-dessus tout le monde, ne devons-nous pas remercier Dieu, élever notre pensée vers lui, espérer en sa bonté, en sa justice, et l'aimer? Oui, mes enfants, car c'est de lui que nous tenons tout, et c'est à lui que tout appartient : père, mère, enfants, parents, amis, la santé, la vie, les biens; qui dit tout n'excepte rien. Il est donc tout à fait convenable et juste que nous commencions la semaine par le dimanche; mais, avant d'aller plus loin, voyons si on a bien retenu ce que j'ai déjà dit :

Combien y a-t-il de jours dans une semaine? — Comment les nommez-vous? — Quand doit-on prier Dieu? — Qu'est-ce qui a été consacré à une dévotion particulière? — Qu'est-ce qui est doux et consolant? — Qui appelez-vous à votre secours quand vous avez peur, vous petits enfants?... Oui, votre mère; vous savez bien que sa tendresse répondra avec empressement à votre cri de détresse. Soyez toujours bien bons et bien reconnaissants envers vos mères; rendez-leur un peu de cet amour dont elles vous donnent tant! — Qu'est-ce qu'on aime à avoir et qu'on recherche instinctivement, naturellement?... Oui, on aime à se sentir protégé. — Qu'est-ce que la reconnaissance? Non-seulement c'est un beau et noble sentiment; c'est encore un devoir, mais un devoir qui réjouit l'âme quand on le remplit bien. — Avant tout le monde, qui devons-nous remercier? — Qu'est-ce qui appartient à Dieu? — A qui est-il juste que nous rendions le premier hommage? Oui, à Dieu, et c'est pour cela que nous commencerons notre explication par le dimanche.

Je suis très-contente : on a très-bien écouté et on a très-bien retenu; la preuve, c'est qu'on sait et qu'on m'a bien répondu.

LE DIMANCHE.

Le dimanche est le jour du Seigneur; il a été consacré à la très-sainte *Trinité*, c'est-à- dire *au Père*, *au Fils* et *au Saint-Esprit;* quand vous irez à l'école et que vous serez plus grands, vous lirez

dans votre *Journée du chrétien* la pratique qui s'y trouve pour chaque jour de la semaine, et le jour du mois; peut-être, si vous êtes bien sages, je vous en parlerai aussi : c'est que c'est long, trente et un jours, nous verrons. Le dimanche étant spécialement consacré à la très-sainte Trinité, il est de notre devoir de l'employer plus particulièrement au service de Dieu. Je vous ai dit ailleurs comment les petits enfants pouvaient faire de bonnes œuvres malgré leur âge. Vous devez profiter du dimanche pour vous rendre utiles à vos mères. Vous devez leur obéir avec plus d'empressement encore et d'amabilité qu'un autre jour. C'est une si grande fête que le dimanche! c'est le jour que Dieu a consacré à son service. Les fautes faites le dimanche sont donc plus graves que celles commises les autres jours! Je vois d'ici des petits enfants qui voudront être très-sages dans leurs familles et à l'église; pour plaire à Dieu, ils seront doux, obéissants, et ils diront du fond du cœur : « Nous vous adorons, *Trinité sainte*, et nous vous remercions très-respectueusement de tous vos bienfaits; nous vous supplions humblement de nous accorder de voir un jour et de glorifier éternellement dans le ciel ce que nous croyons sur la terre, un Dieu en trois personnes, *le Père*, *le Fils* et *le Saint-Esprit!* »

Mantenant, quel est le jour qui a été consacré à *la très-sainte Trinité?* — Qu'est-ce que vous lirez dans la *Journée du chrétien* quand vous irez à l'école?... Oui, vous lirez la pratique de chaque jour; vous le ferez avec d'autant plus de plaisir qu'elle vous aura été conseillée dès l'asile; et puis, que lirez-vous encore...? Oui, le jour du mois; vous trouverez dans chacun d'eux un conseil à mettre en pratique; il vous aidera à supporter le mal avec résignation en vue de plaire à Dieu, et il vous maintiendra dans la bonne voie ou le bon chemin dans lequel l'asile vous avait placés. — Souhaitez-vous apprendre les jours du mois?... C'est bien, vous êtes courageux et vous avez envie de bien faire; cet espoir est pour moi un grand bonheur, je vous le promets. — A quoi devons-nous employer le dimanche? — Qu'est-ce que vous devez faire avec plus d'empressement et d'amabilité le dimanche? — Qu'est-ce qui est plus grave encore le dimanche que les autres jours? — Quels sont les enfants qui veulent être très-sages à la maison et à l'église? Je vois avec plaisir que tous ont répondu *moi;* c'est très-bien, Dieu tient compte de la bonne volonté, chez les enfants surtout. — Que direz-vous du fond du cœur? — Nous vous adorons, *Trinité sainte*, et nous vous remercions très-respectueusement de tous vos bienfaits; nous vous supplions humblement de nous accorder de voir un jour et de glorifier éternellement dans le ciel ce que nous croyons sur la terre, un Dieu en trois personnes, *le Père*, *le Fils* et *le Saint-Esprit!* — C'est très-bien. Oui, Dieu accordera un bonheur éternel, c'est-à-dire qui ne finira jamais, jamais, aux bons petits enfants qui l'auront aimé et prié de toute leur âme et de toutes leurs forces, et qui auront toujours bien employé et bien respecté le jour du Seigneur!

LE LUNDI.

Le lundi a été consacré au Saint-Esprit, qui est la troisième personne de la sainte Trinité.

Mes bons petits enfants, rien n'est plus sage que de commencer la semaine en se plaçant sous la protection de l'Esprit saint; il faut lui demander le courage qui vous est nécessaire pour pratiquer le bien et pour éviter le mal. L'esprit de lumière et de force peut vous éclairer et vous soutenir pour marcher dans la voie ou le chemin qui mène à Dieu! Ayez confiance, vos intérêts sont bien entre ses mains. L'esprit de vérité et de lumière éclairera votre entendement si vous lui demandez cette grâce de bien bon cœur. Il est très-important de bien passer cette première journée de la semaine, et de l'employer au travail qui vous est désigné. Ordinairement le lundi se passe bien quand il a été préparé par un bon dimanche. J'appelle ainsi celui qui a été employé au service de Dieu et en délassements approuvés et permis par vos mères. Les enfants qui ont manqué de docilité le dimanche et qui ont fait fâcher leurs mères devront faire de grands efforts pour bien commencer leur semaine, c'est positif. Mais n'allons pas trop loin sans nous arrêter un peu et examiner ce que nous avons déjà dit.

Sous la protection de qui devons-nous nous placer pour bien commencer la semaine? — Que devons-nous lui demander? — Il faut donc plus de courage et plus de volonté pour faire bien que pour faire mal? Oui, mes enfants, notre nature est faible et va plus naturellement au mal qu'au bien. — Ne rien faire semble souvent plus facile que de travailler, n'est-ce pas? Il faut donc combattre notre paresse et notre nature pour repousser le mal et aller au bien. —Qu'est-ce qui peut vous soutenir et vous éclairer pour aller à Dieu? — En qui devez-vous avoir confiance? — Qu'est-ce que le Saint-Esprit? Il y aurait bien d'autres choses à vous dire sur cette troisième personne de la très-sainte Trinité, mais vous êtes trop jeunes pour les comprendre. Retenez seulement que le lundi est consacré à son culte et qu'il est l'auteur de la pureté de nos âmes. Dites-lui souvent: « Esprit saint, préservez notre enfance de tout mal; faites briller votre lumière dans nos âmes; vous êtes notre consolateur et notre force, protégez-nous! »

LE MARDI.

Ce jour a été consacré aux saints anges gardiens.

Dieu vous a donné, le jour de votre naissance, mes petits enfants, un bon ange qui veille sur vous; il vous conseille sans cesse de bien faire, mais vous ne l'écoutez pas toujours. Il vous parle intérieurement et il vous reproche, aux uns leur paresse, aux autres leur désobéissance, etc., etc. Il voit tout et il connaît nos bonnes ou mauvaises intentions; il tâche de nous faire préférer ce qui est bon et bien, mais, je le répète, on ne l'écoute pas assez

docilement : c'est un malheur. Priez-le, ce bon ange, et pensez à lui particulièrement le mardi, puisque c'est le jour qui lui est réservé. La dévotion à notre bon ange gardien est une dévotion de reconnaissance. En effet, n'est-il pas près de vous jour et nuit? n'est-ce pas à ses inspirations que vous devez toutes vos bonnes actions? Ceci reconnu, quelle ingratitude de ne pas le prier et de ne pas le remercier de tous les bons offices que vous en recevez! Il est votre interprète auprès de Dieu, il prie pour vous et avec vous quand vous avez une grâce à solliciter; cette pensée est l'une des plus consolantes. N'est-il pas admirable, en effet, d'avoir dans ses intérêts un ange du bon Dieu, qui le voit et qui lui fait connaître nos besoins, avec le désir de les voir satisfaits? Quelles prières ne lui devez-vous pas? N'oubliez point qu'il prie quand vous souffrez, et qu'en demandant votre soulagement, il l'obtient! Ne manquez pas de lui dire : « O saint ange, aimable protecteur, je vous conjure de me continuer vos charitables soins pendant toute ma vie et de ne me quitter qu'après m'avoir conduit au séjour du repos éternel, qui est au ciel! »

Quel est le jour consacré aux anges gardiens? — Quand Dieu vous a-t-il donné un ange pour veiller sur vous? — Qu'est-ce que vous conseille votre bon ange? — Suivez-vous toujours les bons avis qu'il vous donne? — Comment vous parle-t-il? — Connaît-il le fond de notre cœur? — Quand devez-vous plus particulièrement penser à votre bon ange? — Cette dévotion est-elle juste? — A qui devez-vous toutes vos bonnes actions?... Oui, aux inspirations de votre bon ange, qui est votre interprète auprès de Dieu et qui tâche de vous obtenir toutes les grâces dont vous avez besoin. — Qu'est-ce que vous devrez dire à votre bon ange le plus souvent possible? — O saint ange, aimable protecteur, je vous conjure de me continuer vos charitables soins pendant toute ma vie, et de ne me quitter qu'après m'avoir conduit au séjour du repos éternel, qui est au ciel!

Combien avons-nous déjà expliqué de jours? — Trois ; savoir : le dimanche, qui est consacré à la très-sainte Trinité; le lundi, qui est consacré au Saint-Esprit, et le mardi, qui est consacré aux anges gardiens. — C'est bien; nous allons parler du quatrième, maintenant.

LE MERCREDI.

Ce jour a été consacré à saint Joseph, époux de la très-sainte Vierge. Ce saint nous a, pendant sa vie, offert l'exemple de toutes les vertus! Vous souvenez-vous, enfants, que je vous ai parlé de lui en vous montrant les images du Nouveau Testament? Oui; alors dites-moi dans quel moment vous l'avez vu? C'est très-bien... Vous vous souvenez aussi combien nous l'avons trouvé humble, patient, fidèle et soumis à la volonté de Dieu! C'est un très-grand saint, qui a un grand crédit au ciel, c'est-à-dire que Dieu lui accorde tout ce qu'il demande. Sainte Thérèse affirme qu'elle n'a jamais rien demandé en son nom sans l'avoir obtenu. Tâchons de mériter

sa sainte protection ; mais pour cela il faut s'efforcer d'imiter ses vertus. La vertu de douceur n'est pas toujours pratiquée par les petits enfants, pas plus que celle de patience; il faut demander à saint Joseph de solliciter ces deux vertus pour vous auprès de Dieu. Si vous allez à lui avec confiance, il vous écoutera, il priera pour vous et il obtiendra! Vous savez comme il aimait le bon petit Jésus et Marie, sa mère; il est mort entre leurs bras! Dites-lui, enfants, à ce bon père nourricier : « Priez pour nous, grand saint, et par l'amour que vous avez eu pour Jésus et Marie et que Jésus et Marie ont eu pour vous, obtenez-nous le bonheur incomparable de vivre et de mourir dans l'amour de Jésus et de Marie! » N'oubliez pas de lui adresser cette prière tous les mercredis, sans jamais manquer. Il est à croire qu'avec cette protection vous resterez fidèles, et un jour vous retrouverez ce grand saint au ciel, où il brillera de toutes les splendeurs de sa gloire!

Quel est le jour qui a été consacré à saint Joseph? — Quel est l'exemple qu'il nous a offert pendant sa vie? — Quand est-ce que je vous ai parlé de saint Joseph la première fois? — Qu'est-ce qui a un grand crédit au ciel? — Et pourquoi?... Oui, parce qu'il a été le protecteur de la vie de Jésus-Christ, le consolateur et l'appui de sa sainte mère. — Quelle est la sainte qui affirme n'avoir jamais rien sollicité en son nom sans l'avoir obtenu? — Comment pouvez-vous mériter sa sainte protection? — Quelles sont les deux vertus que les petits enfants doivent solliciter par l'entremise de saint Joseph? — Qui saint Joseph aimait-il? — Dans les bras de qui est-il mort? — De qui fut-il le père nourricier? — Quelle prière lui adresserez-vous le mercredi, sans jamais y manquer?... Oui, c'est bien celle-là; priez donc pour nous, grand saint, et par cet amour que vous avez eu pour Jésus et Marie et que Jésus et Marie ont eu pour vous, obtenez-nous le bonheur incomparable de vivre et de mourir dans l'amour de Jésus et Marie! — Où tous les petits enfants veulent-ils retrouver le grand saint Joseph? Au ciel; c'est très-bien; mais il faut travailler tous les jours à mériter ce bonheur. C'est ce que vous voulez faire, n'est-ce pas, mes bons petits amis? Je veux espérer et croire que pas un enfant des asiles ne manquera à ce beau rendez-vous!

LE JEUDI.

Ce jour est consacré au très-saint sacrement, en mémoire de son institution, qui a eu lieu le jeudi, la veille de la mort du Sauveur du monde! Vous souvenez-vous, mes enfants, d'avoir vu une image qui vous représentait Notre-Seigneur, au milieu de ses disciples, au moment où il instituait le sacrement de l'Eucharistie et où il nous le laissait comme le plus précieux gage de son amour? Vous êtes trop petits pour comprendre tout ce que nous devons de reconnaissance à notre Seigneur Jésus-Christ pour un si grand bienfait! Mais vous savez très-bien avec quel empressement vos mères vous conduisent pour recevoir la bénédiction du très-saint

sacrement, les jours de grande fête, quand il est exposé sur nos autels, dans nos églises, et le jour des processions de la Fête-Dieu plus particulièrement encore! C'est une grande faveur que de voir le très-saint sacrement; eh bien! le jeudi est un jour privilégié où l'on peut, pendant la messe, aller se prosterner devant le très-saint sacrement! Nous savons que Dieu lui-même est là, caché sous les espèces divines; c'est pourquoi le respect le plus profond doit être gardé par tous, et par conséquent par les petits enfants; ceux-ci ne doivent jamais aller regarder avec une curiosité indiscrète le très-saint sacrement, et se tenir debout devant l'autel, encore moins parler et montrer du doigt l'ostensoir dans lequel est placée l'hostie! Il faut, au contraire, se mettre à genoux et baisser la tête et les yeux, en signe de soumission et de profond respect.

L'Église a demandé et obtenu de notre saint-père le pape une fête particulière pour la dévotion au très-saint sacrement. Elle dure trois jours tous les ans dans chaque église; on la nomme l'adoration perpétuelle. L'autel est alors orné de belles draperies, de beaucoup de lumières et de magnifiques fleurs. On fait l'office avec pompe, et le saint sacrement reste exposé jour et nuit. Il est gardé par des prêtres et des personnes pieuses qui veillent et qui prient également jour et nuit. Rien n'est plus touchant que de voir beaucoup de petits enfants en prière au pied de l'autel, quand ils ont une bonne tenue; on croit voir, près du bon Dieu, une troupe de petits anges venus du ciel pour l'adorer!

Nous en avons peut-être dit bien long, mes enfants, sans nous arrêter; reprenons un peu nos questions, pour nous assurer que nous savons bien.

A quelle dévotion le jeudi est-il consacré? — Pourquoi? — Pouvez-vous comprendre la reconnaissance que vous devez à Notre-Seigneur pour un si grand bienfait? Non, vous ne le pouvez pas, parce que vous êtes trop jeunes. — Où vos mères vous conduisent-elles avec empressement?... Oui, elles vous conduisent le plus près possible du très-saint sacrement; elles ne sont heureuses que lorsqu'il a été posé sur vos têtes et que vous avez été touchés par l'ostensoir qui porte l'hostie. On appelle ostensoir cette espèce de soleil en argent ou en or au milieu duquel on trouve une boîte en verre où est placée l'hostie, afin que tout le monde puisse la voir, de loin comme de près. — Quand le saint sacrement est-il exposé? Les jours de grande fête, le jour de la Fête-Dieu et pendant l'octave, c'est-à-dire pendant huit jours, puis pendant l'adoration perpétuelle, et tous les jeudis pendant la grand'messe. — Comment doit-on se comporter devant le très-saint sacrement? — Comment nommez-vous la fête qui est célébrée, chaque année, dans toutes les églises et pendant trois jours? — Comment se fait l'office à cette solennité? — Qu'est-ce qui est bien touchant et fait plaisir à voir devant l'autel où est exposé le très-saint sacrement?... Oui, beaucoup de petits enfants, quand ils sont comme vous bien sages et bien respectueux, et qu'ils font tout ce qui leur a été conseillé à l'Asile.

Maintenant que vous savez que le jeudi est spécialement consacré au très-saint sacrement, vous ne manquerez jamais d'adresser cette prière à Dieu du fond de votre cœur : « Daignez agréer, Seigneur, le désir sincère que j'ai de vous honorer dans le sacrement de votre amour! Oh! c'est de tout mon cœur que je souhaite, moi, pauvre petit enfant, vous y aimer, vous y bénir et vous y adorer avec tous les saints et tous les anges du ciel, afin de mériter à ma mort de partager le séjour des bienheureux et vous glorifier éternellement avec eux! »

Vous n'oublierez pas, mes petits enfants, que le jeudi est un jour privilégié, pendant lequel on peut obtenir bien des grâces, quand on les demande de tout cœur et en se soumettant d'avance à la volonté de Dieu. On vous donne ce jour-là plus de récréation, vous devez aussi prier un peu plus longuement qu'un autre jour.

LE VENDREDI.

Ce jour a été consacré à Jésus souffrant, en mémoire de la mort de Notre-Seigneur, qui est arrivée ce jour-là. N'est-il pas juste que nous pensions au moins un jour par semaine, et d'une manière toute particulière, à remercier notre Sauveur de nous avoir rachetés du péché et de nous avoir ouvert la porte du ciel, qui nous avait été fermée par la faute de notre premier père? Vous le voyez, mes petits enfants, Dieu est si bon qu'il cherche à ne pas nous punir; il nous offre sans cesse le moyen de réparer nos fautes et de rentrer en grâce avec lui; mais on n'entend pas toujours cette voix miséricordieuse, et on fait mal au lieu de faire bien. Si les enfants pensaient quelquefois aux souffrances du Sauveur, ils ne voudraient pas commettre une seule faute le vendredi; ils accepteraient avec douceur et résignation tout ce qui pourrait leur arriver de fâcheux, et ils porteraient *leurs petites croix*, à l'exemple du Sauveur, sans révolte ni murmures. Il ne faut pas oublier que notre Seigneur Jésus-Christ a souffert *volontairement* pour nous. Quel est l'enfant qui voudrait endurer le moindre mal volontairement pour un camarade? On a peur de souffrir, parce que la nature est faible. Mais souffrir jusqu'à la mort! il n'y a qu'un Dieu et les martyrs, auxquels il accorde des grâces toutes spéciales, qui puissent braver la douleur et l'accepter avec bonheur!

Dieu, d'ailleurs, ne nous demande rien qui soit au-dessus de nos forces, et des petits enfants il n'exige que de la bonne volonté.

A qui le vendredi est-il consacré? — Pourquoi est-il juste de remercier Dieu, une fois par semaine, d'un si grand sacrifice? — Qu'est-ce qui nous a été ouvert par la mort de notre Seigneur Jésus-Christ?—Qu'est-ce que Dieu nous offre sans cesse?—Répondons-nous toujours à la voix qui nous invite à bien faire? — A quoi faut-il penser pour ne pas commettre de fautes? — Qu'est-ce qu'il faut faire à l'exemple du Sauveur? Porter les croix qui nous sont envoyées, selon nos forces. — Dieu demande-t-il quelque chose qui soit au-dessus de nos forces? Non, certainement; et il se con-

tente, pour les enfants, de la bonne volonté qu'ils montrent à vouloir bien faire.

Pensons que le vendredi est le jour qu'il a donné sa vie pour nous, après avoir souffert les plus affreuses tortures; mettons-nous au pied de la croix et demandons, au nom de ses souffrances, les grâces dont nous avons besoin, et disons : « O Agneau sans tache, victime innocente, aidez-moi à accepter avec résignation toutes les douleurs qu'il vous plaira de m'envoyer; Jésus, élevé en croix, attirez-moi à vous, faites que je ne vive plus que pour vous et que je sois toujours occupé à vous aimer et à vous plaire, afin d'arriver un jour au ciel, où vous régnerez éternellement! »

LE SAMEDI.

Ce jour a été consacré à Marie, la mère de Jésus-Christ et notre mère à tous! A quelle protection plus puissante pouvez-vous avoir recours? Vous savez qu'elle est toute-puissante auprès du Tout-Puissant. Aimez-la bien, aimez-la toujours, mes chers enfants! Contez-lui vos peines, vos inquiétudes quand vous serez plus grands, et vos douleurs! Elle vous soutiendra dans le malheur; elle vous encouragera, elle vous consolera! Sa tendresse pour les enfants s'est bien souvent manifestée! Espérez en Marie; elle est la reine des anges, la porte du ciel, le refuge des pécheurs, le secours des chrétiens! On lui fait partout de belles fêtes; le mois des fleurs (tout le mois de mai) lui est consacré; elle a partout des autels : dans les bois, dans les montagnes, au bord de la mer; la plus petite des églises ou des chapelles a un autel de la Vierge. On la prie et on l'invoque souvent sous le nom de Notre-Dame de Miséricorde, de Bon-Secours, des Ardilliers, de Liesse, des Victoires, de Fourvières, de Beaulieu, etc. On fait en son honneur des pèlerinages sur tous les points de la France, et partout on trouve des marques et des preuves de sa puissante intercession auprès du Père et du Fils! Je ne sache pas qu'un seul enfant, l'ayant priée de tout cœur, n'ait pas obtenu ce qu'il demandait. A l'un elle avait obtenu la sagesse, à l'autre la bonté, à celui-ci la santé pour sa mère, à celui-là l'amour du travail, etc., etc.

Il y a beaucoup de salles d'asile dans lesquelles on fait le mois de Marie, et chaque enfant apporte sa fleur ou son bouquet pour orner l'autel, qui a été disposé à cette intention. Je vous promets que la directrice n'a pas besoin de rappeler à ses jeunes élèves qu'il faut des fleurs toujours fraîches pour l'autel; ils sont tous bien empressés et bien heureux de voir accueillir leur humble offrande.

Mais à qui le samedi a-t-il été consacré? — Qu'est-ce qui est toute-puissante auprès du Tout-Puissant? — Comment devez-vous l'aimer? — Qui vous soutiendra, vous encouragera et vous consolera dans le malheur? — De qui Marie est-elle reine? — De qui est-elle le refuge? — Quel est le mois qui lui est consacré? — Sous quel nom l'invoque-t-on le plus souvent? Oui, mes enfants, sous

celui de Notre-Dame des Victoires, de Liesse, de Bon-Secours, etc. — Où fait-on des pèlerinages en l'honneur de la sainte Vierge?— Où la Vierge a-t-elle des autels? — La sainte Vierge aime-t-elle les enfants et porte-t-elle leurs prières au pied du trône de Dieu?—Y a-t-il des asiles dans lesquels on fait le mois de Marie? — Qui est content et heureux d'apporter des fleurs pour l'autel de Marie? Oui, c'est bien. Et vous aussi, mes enfants, vous aimez Marie et vous n'oublierez point le jour qui lui est consacré et qui termine chaque semaine. Et vous lui direz avec amour : « Vous le savez, Vierge sainte, dès ma plus petite enfance je vous ai regardée comme ma mère, mon avocate et ma patronne. Vous avez bien voulu me regarder aussi comme un de vos enfants, et toutes les grâces que j'ai reçues de Dieu, c'est par vous qu'elles ont été obtenues. Recevez donc, Vierge sainte, la protestation que je fais d'être toujours parfaitement à vous! Très-sainte Vierge, obtenez-moi de vous imiter dans la pratique de toutes les vertus pendant ma vie, afin que je mérite le secours de votre protection à l'heure de ma mort, pour arriver jusqu'au ciel. »

Mme Chevreau-Lemercier.

BIBLIOGRAPHIE.

MANUEL DES SALLES D'ASILE, par J. D. M. Cochin, fondateur de la première salle d'asile modèle à Paris, ouvrage couronné par l'Académie française, autorisé par le Conseil de l'instruction publique, et approuvé par Mgr le cardinal-archevêque de Paris, président du comité central de patronage des salles d'asile. 5e édition, mise en harmonie avec la législation actuelle, par M. Augustin Cochin, maire du 10e arrondissement de Paris. 1 volume in-8° avec planches. Prix, 5 fr. Librairie de L. Hachette et Cie, à Paris.

L'éloge de cet ouvrage n'est plus à faire. La reconnaissance des amis des salles d'asile, le suffrage des autorités les plus hautes, l'estime publique l'ont depuis longtemps consacré. C'est un de ces livres rares auxquels il est donné d'agir tout à la fois sur le présent et sur l'avenir, en traçant à une institution naissante sa formule et ses lois. Le fils de l'auteur, l'homme distingué dont les œuvres ajoutent chaque jour à un héritage déjà si riche en vertus et en talents, M. Augustin Cochin, n'exagère point les mérites du *Manuel* lorsque, dans la notice pieusement fidèle reproduite en tête de la nouvelle édition, il parle de « ce livre plein de science, de méthode, d'invention et de charme, qui est devenu le code indispensable de l'institution, le guide de la méthode, et mériterait d'être nommé, si l'on pouvait personnifier un livre, le fondateur et le directeur de la plupart des asiles. » Et il ajoute : « L'utile ouvrage du principal fondateur des salles d'asile en France a déjà

traversé bien des années et de nombreux changements de législation; avec les lois, il a changé, mais, malgré le temps, il n'a pas vieilli. D'excellents, d'admirables écrits ont été consacrés aux salles d'asile; cependant l'expérience n'a pas ajouté notablement à l'ingénieuse méthode présentée dans le *Manuel*, et l'amour de l'enfance et de la pauvreté n'a point inspiré des conseils plus sages et plus tendres. »

Qu'avait donc à faire l'auteur de cette cinquième édition ? A supprimer, en plusieurs endroits, les rapprochements peu utiles aujourd'hui, qu'écrivant avant l'ordonnance de 1837, M. D. Cochin avait naturellement établis entre la législation générale des écoles primaires et les dispositions applicables aux salles d'asile; à remplacer les règlements vieillis par des règlements nouveaux; à éclaircir quelques passages par des notes précises et substantielles; à rendre, en un mot, à un livre d'une si grande valeur ce caractère essentiellement pratique que les variations du temps avaient pu lui enlever à certains égards. C'est là ce qui a été fait. Mais à part des changements que son expérience administrative et sa connaissance approfondie du sujet lui rendaient très-faciles, M. Augustin Cochin n'avait qu'à conserver la pensée et les formes primitives du *Manuel*. Or, « on peut s'en rapporter à cet égard, dit-il excellemment, au pieux respect d'un fils pour les traces de son père : il se garde de les effacer même en les embrassant. »

Les administrateurs, les dames patronnesses, les directrices savent, sans qu'il soit besoin de le rappeler, tout ce qu'ils peuvent trouver dans le *Manuel*. Nous voulons cependant les mettre en mesure de relire ici les excellents conseils prodigués par l'éminent auteur de ce livre, et d'apprécier le talent avec lequel M. Augustin Cochin retrace les mérites d'une vie tout entière consacrée au bien.

Nous empruntons à sa *Notice* le passage qui se rapporte à la fondation des salles d'asile :

« .... Cette belle institution a par elle-même une trop réelle importance et occupe dans la vie de mon père une trop grande place pour que je ne me croie pas obligé d'en exposer avec quelque détail le but et l'origine.

« C'est pour suppléer aux soins, aux impressions, aux ensei-
« gnements que chaque enfant devrait recevoir de la présence, de
« l'exemple et des paroles de sa mère, qu'il a paru nécessaire d'ou-
« vrir des salles d'hospitalité et d'éducation en faveur du premier
« âge. » (*Manuel des salles d'asiles*, n° 7).

« Ces paroles contiennent la définition juste, claire et complète des salles d'asile. Qui les comprend bien, connaît l'idée première, le but et le caractère de cette institution vraiment chrétienne.

« L'idée fausse d'une éducation publique et uniforme pour tous les enfants n'est pas moderne. Ses partisans (car elle en a encore) n'imaginent rien de mieux pour trouver du nouveau que de s'adresser aux anciens; ils admettent volontiers que les lois humaines peuvent démentir les lois divines, et voudraient que l'homme,

assujetti de bonne heure à un niveau commun sous lequel seraient confondues toutes les aptitudes et toutes les destinées, fût formé d'avance pour remplir un rôle déterminé dans une société de convention, à peu près comme la pierre se façonne sous la main qui la taille pour occuper dans un plan symétrique une place qu'elle ne quittera jamais.

« D'autres penseurs, confiants dans l'infaillibilité de tel ou tel procédé sorti de leur cerveau, voudraient que la jeunesse fût confiée à leurs expériences, et font dépendre le salut du monde d'une manière plus lente ou plus expéditive d'écrire ou d'épeler.

« La salle d'asile n'est due ni à la fausse théorie des uns, ni à l'orgueilleuse confiance des autres. Elle est née d'une juste appréciation de notre état social, et d'une pensée de charité religieuse.

« En effet, depuis que, grâce au christianisme, on s'occupe de former moins le *citoyen* que *l'homme*, l'importance de l'éducation des premières années est mieux sentie, et l'on reconnaît que cette éducation est, avant tout, l'œuvre de la famille, et, dans la famille, l'œuvre de la mère; Dieu, pour conserver la vertu et la vérité dans le monde, leur a fait un asile bien sûr, il les a mises à l'abri de l'amour que les mères ont pour leurs enfants. En même temps, on éprouve pour l'enfant, pour sa pureté, pour son âme naissante, un plus tendre, un plus scrupuleux respect. Nos inclinations et nos croyances s'unissent pour élever sur nos autels un enfant et sa mère, et ne présenter à nos cœurs rien de plus sacré qu'une mère, et de plus charmant qu'un enfant.

« Sous l'empire de ce respect de la maternité et de l'enfance, tous les hommes de bien et de cœur souhaitent que la première éducation soit l'ouvrage des mères.

« Mais ce souhait n'est qu'un idéal impossible à atteindre. Sans parler des malheureux orphelins, combien d'enfants dans les cités manufacturières et aussi dans les campagnes, sont séparés de leurs mères par les nécessités du travail! Combien de mères, auxquelles le plus médiocre savoir et la vertu manquent pour bien accomplir leurs devoirs envers leurs enfants! Que de malheurs, et quelquefois que de crimes résultent de ces abandons involontaires!

« L'auteur du *Manuel des salles d'asile* a donc eu bien raison de penser, de dire et de mettre en pratique ces simples mots par lesquels nous avons commencé :

« C'est pour suppléer aux soins, aux impressions et aux ensei-
« gnements que chaque enfant devrait recevoir de la présence, de
« l'exemple et des paroles de sa mère, qu'il a paru nécessaire
« d'ouvrir des salles d'hospitalité et d'éducation en faveur du pre-
« mier âge. »

« Ainsi donc, la charité se mettant à la place et tâchant de se former à l'image de la maternité; telle est l'idée première des salles d'asile.

« Voici leur simple histoire :

« Il est rare qu'une bonne œuvre ne soit pas inspirée vers le

même temps à plusieurs âmes généreuses; il semble que Dieu le veuille ainsi, de peur que, réduite à un seul instrument, l'œuvre ne périsse s'il fait défaut. Il est également rare qu'elle ne débute par plusieurs essais infructueux avant de réussir. Cette épreuve, ces tâtonnements semblent nécessaires à la perfection, et ce mérite indispensable au succès de l'œuvre. Les salles d'asile ont traversé ces pénibles commencements.

« En 1770, Oberlin, charitable pasteur d'une petite commune des Vosges, le Ban-de-la-Roche, fonda dans cinq communes des écoles de petits enfants. On les appela des *écoles à tricoter*, parce que non-seulement la prière, le chant, mais aussi le travail manuel occupaient le temps des enfants, surveillés et instruits par de pieuses femmes qu'on nommait *conductrices;* la première fut *Sara Bauzet*, et la plus connue *Louise Scheppler*, qui continua l'œuvre du pieux pasteur pendant cinquante-cinq ans.

« En 1801, une femme d'un haut mérite et d'un admirable cœur, Mme la marquise de Pastoret, touchée par le spectacle de deux pauvres enfants, l'un tué, l'autre contrefait, par suite de l'abandon où les avait laissés l'absence de leurs pères, se promit de trouver un moyen de garder et de protéger les pauvres enfants placés dans de semblables conditions, et bientôt elle satisfit sa pitié, en confiant à une sœur de la charité douze berceaux établis dans une chambre de la rue de Miroménil. Les mères des enfants qui y furent admis les apportaient le matin, les venaient allaiter deux fois dans le jour et les emportaient le soir. C'était, on le voit, plutôt une crèche qu'une salle d'asile. L'œuvre ne put se développer; Mme de Pastoret éleva toutes ses petites filles de ses berceaux avec une charité toute maternelle; mais la salle d'hospitalité dut être transformée en une école ordinaire.

« Plus heureux furent les essais tentés en 1817 dans le nord de l'Écosse par un manufacturier connu, M. Owen, de Newlanark. Par ses soins, 150 enfants âgés de deux à sept ans furent réunis sous la direction de *James Buchanan;* c'était un simple tisserand, mais à qui Dieu avait donné l'amour de l'enfance et le génie de l'éducation. Encouragé par lord Brougham et quelques illustres amis de l'humanité, il donna aux *Infants' Schools* une méthode régulière.

« Paris comme Londres fut attentif aux essais de Buchanan, et, en 1826, un comité de dames présidé par le vénérable abbé des Genettes, curé des Missions, et à la tête duquel était très-naturellement et très-justement placée Mme de Pastoret, se forma dans le but de fonder à Paris des écoles pour les petits enfants. Environ 80 enfants de deux à six ans furent réunis dans un local dépendant de l'hospice des Ménages et accordé avec une subvention de 3000 francs par le conseil général des hospices; des dons et des souscriptions firent le reste des dépenses; l'établissement fut confié à des sœurs de la Providence de Portieux (Vosges).

« Cette tentative devait encore échouer sans lasser l'admirable dévouement de celles qui l'avaient entreprise. La traduction de

deux Manuels anglais n'avait pas suffi pour faire comprendre suffisamment la méthode; il fallait se livrer à de nouvelles recherches.

« C'est alors, et dans les tristes circonstances que nous avons rapportées, que M. Cochin, qui avait commencé une salle d'asile sans connaître l'essai tenté par le comité des dames, fut mis en rapport avec les personnes si charitables qui le composaient (1827). Il associa volontiers ses efforts intelligents aux leurs, et de cette alliance devait sortir enfin, pour ne plus périr, l'œuvre tant de fois ébauchée des salles d'asile. M. Cochin présenta au comité une personne pleine d'activité et de persévérance, Mme Millet, qui fut envoyée en Angleterre pour étudier en détail l'œuvre qu'on voulait imiter en la perfectionnant. M. Cochin s'y rendit lui-même.

« Il revint d'Angleterre, ayant étudié complétement l'organisation des *Infant's Schools;* Mme Millet s'était initiée également à tous les détails pratiques, et, à son retour, elle entreprit, avec les conseils de M. Cochin et l'assistance du comité des dames, la direction d'une salle d'asile (rue des Martyrs) qui réussit parfaitement. En même temps, M. Cochin fondait à ses frais le grand établissement d'instruction gratuite pour 1000 élèves, auquel une ordonnance du 22 mars 1831 donna son nom, et qui, projeté, bâti, terminé en trois mois, plaça auprès d'écoles spacieuses et excellentes pour les garçons et les filles, pour les adultes, hommes et femmes, la première *salle d'asile modèle*, depuis si souvent imitée sans être dépassée.

« Trois autres salles d'asile furent fondées par les soins du comité des dames, avec les secours du conseil des hospices, du gouvernement et de la charité publique. Sur les instances de M. Cochin, auxquelles se joignirent ses honorables collègues MM. de Pastoret, de Gérando, Delessert, de La Bonardière, MM. Valdruche et Desportes, le conseil des hospices adopta l'œuvre des salles d'asile, qui devinrent ainsi établissements d'utilité publique. Cette haute protection accéléra les progrès de l'institution; 24 asiles furent fondés en onze ans. Madame Adélaïde en devint protectrice après la révolution de Juillet. Ils continuèrent d'être plutôt considérés comme des établissements de charité que d'éducation, jusqu'au moment où ils trouvèrent dans le conseil supérieur de l'Université un ami infatigable, M. Rendu, et où le ministre de l'instruction publique, qui venait de soumettre à une loi générale (loi du 28 juin 1833) toute l'instruction populaire, les considéra comme un premier degré de cette instruction et les rangea, par une circulaire et des arrêtés successifs, au rang des écoles de l'enfance.

« Que de rapides progrès, que de touchants détails, que d'encouragement au bien dans cette simple histoire des salles d'asile! Quelques dames, pleines d'une ardente charité, trois ou quatre humbles religieuses, un saint prêtre, des administrateurs éclairés, un homme intelligent et dévoué, persévérant et confiant, voilà les auteurs, après Dieu, d'une des œuvres qui honorent le plus l'humanité! Et (s'il est permis à un fils de revendiquer, même avec un orgueil un peu partial, les mérites de son père), quelle belle

part M. Cochin eut dans cette fondation! Pendant qu'on discute, il agit; on hésite, il invente; on quête, il donne; on essaye dans une ville, il propage dans toutes. La salle d'asile était une bonne œuvre; il en fait une institution. »

Nous extrayons maintenant du *Manuel* les *Conseils* pour l'instruction morale des petits élèves :

« C'est à donner de bonnes habitudes et à inspirer des sentiments généreux que se réduit l'éducation des premières années.

« Les penchants s'annoncent de bonne heure par des actes extérieurs : les combattre par des habitudes contraires, et non par des paroles, c'est le plus sûr chemin du succès.

« Les enfants de l'asile y vivent à l'abri de tous mauvais exemples; ils n'entendent que le langage de la douceur et de la bienveillance; ils sont placés continuellement en état de subordination, tant envers le maître qu'envers l'ordre général de la classe : ils sont ainsi conduits au progrès d'une manière inaperçue, par l'influence de tous les éléments d'ordre qui les entourent.

« Il est rare qu'une faute individuelle, une résistance, une volonté de mal faire soient assez prononcées de la part d'un enfant isolément, pour mériter qu'on y fasse une trop sérieuse attention. Si ce fait a lieu, le maître doit s'occuper de la répression avec calme, justice, bonté; non-seulement il doit éviter toute violence, tout emportement, toute colère, mais encore tout acte qui trahirait l'humeur ou l'irritation. En cas d'impatience, le maître fera prudemment de sortir un moment de la salle, plutôt que de laisser voir une seule fois aux enfants le mouvement désordonné de la colère ou de l'emportement.

« Il faut agir sur les enfants par le raisonnement accompagné de douceur et de fermeté, leur faire comprendre qu'il est de leur intérêt d'éviter telle ou telle mauvaise action; il faut, quand ils font quelque chose de mal, leur faire voir en quoi leur conduite est contraire à l'ordre, à la justice, et en quoi ils s'écartent de la bonne voie. Si un enfant résiste d'une manière inconvenante, il faut l'isoler, le mettre seul dans un coin de la classe, si on est en classe, et du préau si on est en récréation, le laisser se calmer sur l'objet de sa faute, et compléter les réflexions qu'il peut faire, en s'approchant de lui aussitôt qu'il peut entendre la raison, pour l'éclairer et obtenir de lui satisfaction et, s'il y a lieu, réparation. Par ce moyen et par d'autres analogues, on peut, sans frapper les enfants, sans les effrayer et sans les irriter par la dérision ou par le dédain, rompre leur caractère, les rendre souples et soumis, et éviter facilement les occasions d'une sérieuse remontrance.

« C'est, au surplus, ce que prouve l'expérience des salles d'asile ouvertes depuis quelques années : on peut y voir des enfants qui étaient indomptés, sauvages, cruels, violents, entêtés, et qui sont devenus, par la seule habitude de l'asile, dociles, modérés, complaisants et attentifs.

« Il faut éviter à tout prix qu'un châtiment quelconque autorise

un mouvement de haine ou de cruauté chez ces jeunes élèves envers celui de leurs camarades qui se serait rendu coupable d'une faute. Les enfants deviennent insensibles par l'habitude du châtiment, et cruels par le spectacle de la souffrance. Il faut, au contraire, leur inspirer de la compassion pour ceux qui souffrent, et savoir leur suggérer l'idée d'un recours en grâce pour leur condisciple, en se réservant de l'accorder quelquefois, et de la refuser aussi librement, mais en expliquant les motifs de ce refus, et en sachant tirer de cet incident l'occasion d'une instruction profitable à tous.

« De même que les châtiments corporels doivent être évités pour faire place aux avertissements et aux paternelles remontrances, de même aussi certaines récompenses ne doivent-elles pas être trop souvent accordées ; telles sont celles qui seraient de nature à exciter chez les enfants les idées d'intérêt, de gourmandise ou autres, dont il faut bien plutôt s'appliquer à combattre le principe.

« Les récompenses de tous les jours doivent consister dans quelques préférences méritées par un succès, dans l'approbation motivée et annoncée à la généralité des élèves, et dans les caresses paternelles et maternelles qu'il faut savoir attirer sur l'enfant qui se conduit bien.

« Les choses qui peuvent se donner à titre de secours, telles que vêtements et nourriture, ne doivent jamais être la récompense d'un succès moral. C'est à la misère, à l'infortune qu'on doit les accorder : encore est-il convenable que les enfants ignorent d'où leur vient ce bien-être. Il faut, le plus souvent, le leur faire donner par leurs père et mère, ou le donner en leur nom, afin de ménager la dignité morale qui est une base de vertu, surtout à l'égard des classes pauvres et laborieuses.

Justice.

« Les enfants éprouvent pour la justice un sentiment très-vif et très-précoce; ils comparent, avec une habileté surprenante, ce qu'on fait pour chacun d'eux et pour chacun de leurs camarades : la moindre partialité est remarquée; elle fait naître un sentiment d'envie ou de dégoût. Le maître doit donc s'abstenir de tout ce qui pourrait donner lieu au reproche de partialité ou d'injustice. L'un des meilleurs moyens pour éviter ce danger consiste à consulter les enfants eux-mêmes sur ce qui paraît motiver leurs réclamations, et à recueillir attentivement leurs réponses, en leur faisant lever les mains par épreuve et par contre-épreuve. Avec du tact, de l'esprit et de la loyauté, un directeur d'asile peut habituer ses élèves à juger sainement d'une foule d'objets. La difficulté consiste à poser nettement la question, et à présenter à la fois les deux faces du doute qu'il s'agit d'éclaircir.

« Cette manière de s'y prendre sera, pour le directeur qui sait la pratiquer avec habileté, une source de triomphes utiles et satisfaisants.

Véracité.

« Il faut, avec la plus extrême attention, habituer les enfants à dire la vérité.

« La manière la plus efficace de faire régner la vérité consiste à inspirer la confiance, à faire disparaître tout intérêt à dissimuler ; il faut que l'enfant soit heureux pour devenir confiant, bienveillant et ouvert : les douleurs, les mauvais traitements, et surtout les injustices, peuvent pervertir l'ingénuité naturelle de l'enfance.

« Le mensonge, on peut l'affirmer, sera rare dans les écoles où l'enfant n'a pas d'intérêt à dissimuler, et où les fautes qu'il commet ne sont réprimées que par une humiliation morale momentanée, suivie d'une utile et favorable instruction.

« Les enfants mentent quelquefois dans l'intention de se nuire les uns aux autres; cet inconvénient se corrige facilement en n'accueillant aucune délation sans la faire suivre de confrontation et d'explication, soit à haute voix, soit à voix basse, selon les circonstances.

Obéissance, docilité.

« Ces deux qualités essentielles ne s'obtiennent que par l'habitude de la confiance; il ne faut, par conséquent, les attendre ni les exiger des enfants nouvellement arrivés dans l'asile; il faut les laisser jouer pendant plusieurs jours et ne les incorporer que graduellement aux exercices. Tous ces mouvements nouveaux les inquiètent d'abord ; mais bientôt ils désirent s'y mêler, et lorsqu'ils sont certains qu'aucun mal ne les attend, et qu'au contraire le plaisir et la diversité leur sont offerts, ils arrivent au point de désirer l'heure des exercices, et ils se conforment ponctuellement à l'ordre général de la maison ou au commandement du maître.

« Les enfants de l'asile se trouvent entraînés dans un cercle d'activité dont ils n'éprouvent bientôt plus la tentation de s'écarter. Ils y prennent de bonnes directions, sans que leur intention préalable soit nécessaire; ils y perdent, sans punitions, les habitudes qu'ils avaient apportées du dehors, et deviennent ainsi obéissants et dociles sans contrainte. Si un enfant, par exception, commettait une faute grave d'opiniâtreté, il conviendrait de ne point s'y arrêter, et surtout de ne point le forcer immédiatement à obéir; la violence qu'il faudrait exercer sur lui serait sans résultat et d'un fâcheux exemple : la douceur et la réflexion seront plus efficaces pour le ramener à de meilleurs sentiments.

« Nous avons vu des enfants devenir moniteurs de choses qu'ils avaient d'abord refusé d'apprendre; le plus souvent, ce qu'ils ont voulu un jour est oublié le lendemain. Le point important pour le maître est de ne jamais céder aux enfants, de ne jamais se départir de l'ordre qu'il a adopté, et d'éluder promptement, sans bruit, mais avec réserve tacite d'obtenir plus tard, selon le temps et l'occasion, ce qui a été refusé une fois, la plus grande partie de ces refus ne pouvant s'expliquer par le raisonnement.

Probité.

« On peut donner aux enfants des idées justes et des sentiments profonds relativement au respect dû à la propriété.

« Tous les directeurs d'asile que nous avons visités, et toutes les personnes qui ont écrit des notices sur leurs visites aux asiles, sont unanimes sur ce point.

« On accoutume promptement les enfants à remettre à leur maître les objets qu'ils trouvent, et même à ramasser soigneusement les morceaux de pain qui ont été jetés à terre après les repas; ces morceaux de pain peuvent servir quelquefois à faire des soupes, ou à donner des secours qui, distribués à propos, peuvent pourvoir à d'extrêmes nécessités.

« On les accoutume facilement à respecter les fleurs et même les fruits qui germent et naissent dans leur préau. Le respectable régent M. Monod atteste, dans sa notice sur l'école des petits enfants de Genève (page 43), que cent enfants ont respecté, pendant tout un automne, un espalier couvert de raisins, même en prenant plaisir à constater chaque jour les progrès de la maturité. Le même M. Broom, dont il a été question plus haut, fait voir aux personnes qui le visitent son jardin garni de plantes intactes autour du lieu où les enfants prennent leurs exercices de récréation, et plusieurs asiles de Paris, notamment celui de la rue de Varennes, offrent les mêmes exemples[1].

« Ces résultats s'obtiennent en éclairant le jugement des enfants par des notions simples sur ce qui est juste et sur ce qui ne l'est pas, en soutenant ces avertissements et ces avis, non-seulement par la prohibition de tout ce qui est détournement de la propriété d'autrui, mais par les exemples les plus frappants et les plus réitérés de restitution de ce qui est indûment possédé, de réparation de dommages, et de redressement prompt et entier de tout ce qui ressemble à l'iniquité. Le maître doit multiplier sur ce point les récits, les anecdotes, les jugements, les réflexions; il doit, notamment pendant les récréations, prendre les enfants un à un, deux à deux, en petit nombre, et les intéresser par des anecdotes et par des expériences : il peut, par exemple, perdre exprès une chose, la faire trouver et se la faire rendre; défendre de toucher telle ou telle autre chose, en dire le motif, et répéter ce précepte successivement, selon les occasions. Les enfants deviennent promptement moniteurs les uns des autres pour les leçons de vertu comme pour les autres leçons, et la probité exacte peut devenir en peu de temps comme un mot d'ordre auquel ils distinguent leurs camarades de ceux, la plupart nouveaux venus, qui ne méritent pas encore ce nom.

1. « Il y a au milieu du préau de l'école de garçons, dans la maison Cochin, à Paris, une corbeille de fleurs et de fruits; les fraises, les groseilles, les cerises y mûrissent et y sont recueillies par le maître, sans que les enfants y commettent le moindre dommage. »

Décence, propreté et maintien.

« Les enfants, même très-pauvres, peuvent être tenus avec propreté, les mains et le visage lavés, les cheveux coupés, les habits raccommodés, le linge bien rangé, les souliers noués, les sabots bridés; toutes ces choses s'obtiennent par une seule revue, et contribuent plus qu'on ne peut le croire à la santé et à l'habitude de conservation de ce qu'on possède.

« La bonne direction du corps en marchant, en s'arrêtant, en travaillant, et dans tout le cours des exercices de la journée, s'obtient par les évolutions soigneusement dirigées et surveillées.

« Les petits enfants ignorent ce que nous entendons par décence ou pudeur, et il faut les maintenir le plus longtemps possible dans cette ignorance, en leur donnant des habitudes qui reculeront encore pour eux l'époque à laquelle leur attention s'éveillera naturellement.

« Il faut, pour arriver à ce but, réprimer immédiatement, mais sans explications, sans vivacité, et comme avec indifférence, tous les actes qui peuvent avoir une apparence d'indécence ou d'immoralité.

« Si l'on se croit obligé de parler dans ces occasions, il faut toujours couvrir sous le mot de propreté et de maintien tout ce qui aurait rapport à l'habillement et à l'adoption des attitudes honnêtes. Un seul coup d'œil donné à propos suffit pour faire rentrer un enfant dans l'ordre, quand le maître sait prendre de l'influence sur ceux qui l'entourent et leur inspirer du respect.

« Tout enfant qui aurait contracté des habitudes vicieuses, ou dont l'enfance aurait été flétrie par de dégoûtantes obscénités, devrait être immédiatement rendu à ses parents, et les supérieurs immédiats de la maison seraient seuls prévenus du motif de ce renvoi. »

FAITS DIVERS.

Salle d'asile de Vannes (Morbihan). — Les ressources de l'année dernière, y compris les secours obtenus sur les fonds de l'État et du département, se sont élevées à............ 2173 fr. 09 c.

Les dépenses ont été de.....................	2095	84
L'excédant est de.....................	77	25

Le nombre d'enfants des deux sexes qui ont fréquenté l'asile pendant l'année a été de 198. Il n'avait été que de 170 en 1855. Différence en plus, 28.

Encore une année, et lorsque les travaux accessoires projetés et approuvés seront effectués, la salle d'asile aura atteint le développement désirable.

Au mois d'octobre dernier, les dames patronnesses ont distribué elles-mêmes, à titre d'encouragement, des vêtements d'hiver et des prix aux enfants des familles pauvres qui s'étaient le plus distingués par leur docilité et leurs succès en classe, et, chose remarquable, la plupart des enfants dont les parents sont au-dessus du besoin se sont cotisés et ont fait le sacrifice de leurs petites épargnes pour augmenter la masse des objets accordés à leurs condisciples maltraités par la fortune.

M. l'abbé Thétiot, supérieur de la communauté de la Miséricorde de Jésus, à laquelle appartiennent les sœurs chargées de diriger l'établissement, assistait à cette cérémonie, et, dans une touchante allocution, il a associé sa gratitude à celle des élèves pour les soins que leur prodiguent les dames patronnesses et les institutrices.

Vers la fin de décembre, à l'occasion de la fête des Saints-Innocents, les jeunes élèves du collége de Saint-François Xavier ont aussi témoigné de leur sympathie pour les enfants de l'asile en leur offrant un repas et en en faisant eux-mêmes les honneurs avec les attentions les plus délicates. Voilà d'excellents exemples ; on voit que l'idée d'une association de jeunes enfants aisés en faveur des asiles se fait jour en France aussi bien qu'en Italie.

— La note suivante avait été adressée à *l'Ami de l'enfance*, il y a quelque temps déjà. Nous nous empressons de réparer une omission que nous regrettons vivement.

« Dans le milieu du mois dernier, la salle d'asile de Saint-Joseph d'Angers a reçu la visite de son respectable curé, accompagné de M. l'abbé Leroyer, supérieur des missionnaires diocésains, chargé, à ce moment, d'une retraite spirituelle dans la paroisse. Après avoir assisté à plusieurs exercices et témoigné leur satisfaction de la manière dont ils étaient exécutés, les deux ecclésiastiques ont demandé que quarante des élèves les plus avancés fussent conduits à l'église le jeudi suivant, jour de la fête patronale. Là, ces jeunes enfants ont concouru dans une certaine mesure à l'éclat de la cérémonie. A un moment donné, M. le curé a prié la directrice de leur faire répéter plusieurs des chants religieux qu'il avait entendus à l'asile. Le cantique de *la Prière* et l'*Hymne au petit Jésus*, dits d'une manière juste et gracieuse par ces voix enfantines que Mme Gauthier exerce avec un zèle intelligent et maternel, ont fait verser des larmes d'attendrissement à une partie de l'assistance qui se plaisait, au sortir de l'office, à faire l'éloge de la salle d'asile et celui de sa directrice. »

— On lit dans un rapport de M. l'inspecteur d'académie en résidence à Arras :

« Le dévouement de MM. les inspecteurs de l'enseignement primaire poursuit toujours ses conquêtes et multiplie ses bienfaits. On doit à leurs efforts persévérants de notables améliorations dans les arrondissements de Boulogne surtout et de Béthune....

« Les asiles tendent toujours à se propager dans le Pas-de-Calais, où six communes doivent être, dans un avenir prochain, dotées de ce bienfait. Il est sans doute à désirer que la mère de famille remplisse ses obligations et conserve tous ses droits. Dieu lui met au cœur des sentiments dont la puissance même de la charité ne suffirait pas à tenir la place si la raison les éclairait de sa lumière, si la religion les vivifiait de sa vertu. Nous devons ajouter, au reste, que les besoins de la famille lui prescrivent souvent des travaux qui la forcent à se séparer de ses enfants. Il est bon que la bienfaisance publique les recueille dans les asiles régulièrement organisés, où les directrices sachent allier aux inspirations de leur cœur les ressources de la méthode pour développer dans un harmonieux accord toutes les facultés naissantes de ces petits êtres confiés à leur infatigable sollicitude. De cette manière, nous arriverons à fermer pacifiquement ces tristes garderies où la santé des enfants, leur intelligence, leur moralité, peut-être, ne sont que trop compromises.

« La ville de Boulogne poursuit avec succès son œuvre de régénération ; les asiles libres sont encouragés par sa munificence ; des ordres sont donnés pour exiger des gardiennes le respect des prescriptions de la loi. Le conseil espère que toutes les villes pénétreront dans cette voie de progrès et que les bourgs importants feront des sacrifices pour assurer le même bienfait aux familles que réclament les travaux des champs ou des manufactures.

« Nous trouvons, cette année, 80 au lieu de 79 asiles que le dernier exposé présentait. On y comptait en hiver 6486 au lieu de 6217 enfants, et 6672 au lieu de 6190 en été. Différence, 269 — 482.

« Au milieu de cette prospérité croissante des asiles, nous voyons encore se maintenir 140 garderies distribuées dans les grandes villes et surtout dans les campagnes. Des recherches actives, des calculs approximatifs nous amènent à penser que ces petits établissements coûtent aux parents plus de 26 000 francs, et que la dépense moyenne par enfant est supérieure à 9 francs par an. Ces sommes, mal employées si souvent, pourraient être sagement utilisées au moins dans des bourgs importants, et serviraient à payer des directrices pourvues du certificat prescrit par le décret du 21 mars 1855. Si nous avons à céder parfois à des sympathies respectables pour des femmes dévouées au soin de ces petits enfants, il arrive souvent aussi que nous sommes en présence de considérations personnelles dont le zèle ne justifie pas la faiblesse, et que nous avons à lutter contre de vieilles habitudes enracinées dans les campagnes.

« .... Les renseignements que nous devons présenter au conseil général, à Son Excellence M. le ministre, ne seraient pas complets

si nous ne considérions encore quelques établissements qui tiennent au service de l'instruction primaire.

« Il s'agit, non pas des ouvroirs, qui, dirigés par des religieuses, rentrent spécialement dans les attributions des délégués de Mgr l'évêque, mais des asiles ouvroirs, des cours d'adultes d'apprentis.

« Cette utile institution se propage dans les campagnes, où la réunion des sexes dans la même école ne permet pas d'exercer les jeunes filles à des travaux si précieux pour la famille. Le conseil général, dans sa munificence, destine une somme importante pour dédommager de leurs dépenses les directrices de ces ouvroirs et pour leur assurer une modeste récompense de leurs soins. Il est à désirer que les communes fassent, de leur côté, quelques sacrifices pour encourager ces établissements, qui sont maintenant au nombre de 128 et réunissent plus de 2000 jeunes enfants qui ne seront plus complétement déshéritées des soins que d'autres, plus heureuses, reçoivent dans des écoles spéciales. »

— On lit dans le *Monte-Cristo*, journal de M. Alexandre Dumas :

« Il existe dans la rue de Vaugirard un de ces restaurants au plat et même au demi-plat où l'on peut à la rigueur, sinon dîner, au moins se rassasier pour dix sous.

« Tous les jours un vieux curé, qui a trente sous à mettre à son repas, y vient dîner avec deux pauvres, rencontrés par lui ou auxquels il a donné rendez-vous, ce qui met le repas de chacun de ses convives, ainsi que le sien, à dix sous.

« Moyennant ces dix sous, chacun a une soupe, un morceau de pain et un plat.

« Il y a cinq ou six jours, il arrive avec ses deux pauvres, les fait asseoir et se place au milieu d'eux.

« Au moment où il porte à sa bouche la première cuillerée de potage, la porte s'ouvre et un troisième pauvre, auquel il avait donné rendez-vous, mais qu'il avait oublié, parut.

« Le prêtre lui fit signe d'entrer et le força de s'asseoir à sa place.

« Mais vous, mon père? lui dit un voisin.

« — Moi, je dînerai demain, dit le prêtre; je puis attendre, j'ai « dîné hier. »

